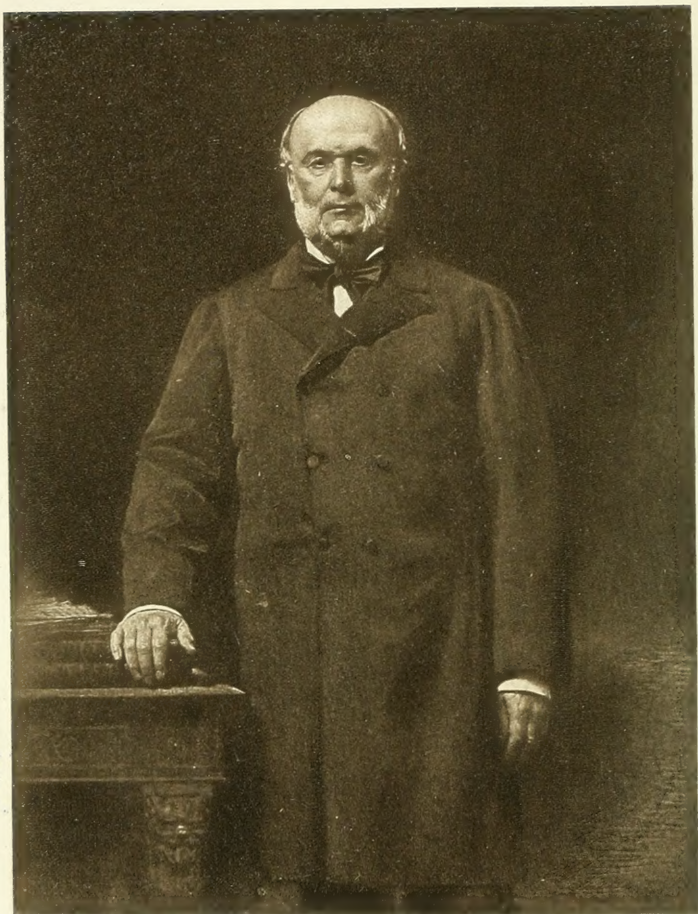


HISTOIRE

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE



Héliog. Dujardin — Imp. Ch. Wittmann

Jules Grévy

d'après le tableau de Léon Bonnat

Photographie Braun, Clément & Cie

Ancienne Librairie Furne — Hre de la France Contempne

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

HISTOIRE

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE

(1871-1900)

IV

La République Parlementaire





PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FURNE

SOCIÉTÉ D'ÉDITION CONTEMPORAINE

5, RUE PALATINE (VIe)

AVERTISSEMENT

Ce quatrième volume achève l'histoire de la Troisième République, en France, au temps de sa naissance et de sa première croissance. Cette époque est celle des incertitudes et des luttes : elle fut consacrée à la fondation d'un nouveau régime constitutionnel et au relèvement de la patrie.

A partir de 1883, une période plus stable au point de vue politique, plus troublée au point de vue moral, fera l'épreuve des nouvelles institutions.

Je suspens mon récit à la mort de Gambetta : ce fait considérable est, dans sa brutalité, une conclusion. Gambetta disparu, le cours normal des événements est interrompu; les figures et l'aspect des choses sont autres. Cette fin soudaine et tragique prouve que la vie des peuples a, comme celle des individus, ses disgrâces et ses irréparables fatalités. A la mort d'un homme si jeune, frappé en plein élan, il y eut, sur

toute l'étendue de la terre française, un cri pareil à celui dont Bossuet avait fait retentir le palais des rois : « Madame se meurt, Madame est morte ! »

Pour raconter le détail des faits ultérieurs, il faut un peu plus de recul, une information qui manque encore et une impassibilité dont, en vérité, je ne me sens pas capable aujourd'hui. Plus tard, nous verrons!

Telle quelle, l'histoire de ces douze années est une longue histoire. La vie que je viens de mener en commun avec la France, pendant cet âge d'angoisse, m'a confirmé dans mon amour pour mon pays et dans ma confiance en ses inquiètes destinées. Comme il décline parfois, mais comme il se relève toujours!

Maintenant, je voudrais remonter avec lui vers des temps où il fut plus heureux ; puisque j'ai dû raconter les succès de Bismarck, je suis impatient d'en revenir à notre Richelieu.

Je connais tous les défauts d'une œuvre écrite trop hâtivement : son information si souvent insuffisante, la disproportion des parties, les défaillances de la pensée et du style. Le public, qui m'a suivi avec une extrême indulgence, a pris ce livre ainsi que je le lui ai présenté en débutant, comme un livre d'action, un « dossier ». Que la démocratie le feuillette et y recueille quelques notions utiles à la bonne direction des affaires publiques, et j'aurai ma récompense.

J'ai essayé d'être véridique, clair, impartial. L'avenir seul saura si j'ai réussi : car, seul, il sera en mesure

de connaître et de juger. S'il se souvient de ce livre, il considérera, peut-être, que j'ai ouvert les voies.

Je ne dirai jamais toute ma gratitude pour les nombreux concours qui sont venus vers moi. Une circonstance indépendante de ma volonté a seule retardé mes remerciements à M. le duc Decazes, qui m'a si libéralement communiqué la correspondance particulière de son père, sans laquelle la politique étrangère m'eût été une énigme. J'ai déjà indiqué ce que je dois à M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt, à mon éminent confrère, M. le comte d'Haussonville. Il m'est bien agréable de remercier maintenant mes maîtres, M. le marquis de Noailles, M. le baron de Courcel, M. de Freycinet, qui ont fouillé pour moi leurs souvenirs et leurs archives; M. André Lebon, M. Arthur Raffalovich, qui m'a fait la communication si précieuse des *Souvenirs inédits* du comte Pierre Schouwaloff, et l'ami distingué qui m'a confié les *Souvenirs,* également inédits, de Carathéodory pacha. J'ai causé avec M. Ribot, avec M. Pallain, avec M. A. Nisard, avec M. Francis Charmes, avec M. Roujon, avec M. P. Révoil, témoins des faits les plus intéressants et les plus dignes de mémoire. Mon excellent ami, M. le général Cuny, m'a continué son aide pour la partie militaire. Je ne puis que rappeler, enfin, combien fut utile et persévérante, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, la collaboration de mon secrétaire et ami, M. Henry Girard.

J'ai puisé à une autre source. Au fur et à mesure que mon récit avançait, j'entrais dans mes propres souvenirs comme on rentre dans une maison à peine close : je revivais ma vie. Combien de ces personnages illustres : Gambetta, Ferry, Challemel-Lacour, Spuller, Henri Martin, Duclerc, j'ai approchés, j'ai écoutés ! Et combien aussi, parmi ceux qui, heureusement, sont là !

A partir de 1876, je suis un témoin et puis dire : « J'ai vu. »

Mais c'est le péril, comme c'est la mélancolie de ces histoires trop promptes : l'historien ne saurait se séparer de l'homme ; si la pensée est libre, le cœur est serf. J'avoue ne pas avoir suivi à la lettre le précepte du maître : *sine amore et sine odio*. Certes, je n'ai ni haï ni chargé personne ; mais j'ai préféré, parce que j'avais aimé.

G. H.

1er octobre 1908.

HISTOIRE

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE

La République parlementaire

CHAPITRE PREMIER

Le Seize Mai.

I. — Émotion provoquée par l'acte du 16 mai. — Réunion plénière des gauches. — Interpellation à la Chambre; discours de M. Gambetta. — Constitution du cabinet Broglie. — Message présidentiel : ajournement des Chambres. — Manifeste des gauches. — L'opinion. — Attitude des légitimistes et des bonapartistes. — La thèse gouvernementale.

II. — Pendant l'intersession. — Circulaires ministérielles et mouvements administratifs. — Le maréchal à Compiègne. — Rôle de M. Thiers. — Discours de M. Gambetta en province. — La gauche refusera le budget.

III. — Reprise de la session. — Second message présidentiel. — Le maréchal demande au Sénat la dissolution de la Chambre. — Déclaration du gouvernement à la Chambre. — Interpellation. — M. de Fourtou. — « Le libérateur du territoire. » — Union des républicains. — Les 363. — Vote de la dissolution au Sénat. — Préparation des élections.

I

Dès que M. Jules Simon eut remis sa lettre de démission (1) au maréchal de Mac Mahon et avant même d'aller à l'enterrement de M. Ernest Picard, il courut 16 mai 1877.

(1) V. ci-dessus, t. III (p. 719).

16 mai 1877.

M. Jules Simon chez M. Thiers.

chez M. Thiers. M. Thiers venait d'apprendre la mort d'une ancienne amie : il se montrait très affecté; mais il était, surtout, embarrassé. Le parti républicain modéré, qu'il avait accompagné et dirigé jusque-là, était écarté : il fallait trouver des voies nouvelles vers un avenir dont ne se désintéressait nullement l'actif octogénaire. Il se tint sur la réserve.

M. Jules Simon explique la situation à son point de vue : « Nous étions trois à désirer ma chute : le maréchal, la gauche et moi. Je me retirais entre deux dictatures, dont l'une s'était offerte à moi et dont l'autre s'étonnait de m'avoir supporté si longtemps (1). » La dictature qui s'était offerte était celle du maréchal de Mac Mahon : la dictature impatiente était celle de M. Gambetta.

Réunion du conseil.

A une heure, M. Jules Simon réunit le conseil des ministres : il avait agi seul jusqu'alors. Sa démission étant entre les mains du président de la République, il n'y avait plus à envisager utilement l'idée de soulever un débat à la Chambre et de s'appuyer sur elle pour résister au maréchal. Le duc Decazes se proposa pour une tentative de conciliation. M. Jules Simon insista seulement auprès du général Berthaut pour qu'il conservât le ministère de la guerre, et celui-ci déclara que tant qu'il serait là, « l'armée resterait en dehors de la politique. » Les ministres s'indignèrent à qui mieux mieux et jurèrent fidélité à leur président qui disparaissait : dans l'effusion des dernières poignées de main, le vieil athlète dit adieu à ses amis et au pouvoir; son rôle actif était fini.

(1) Jules Simon, *Le Soir de ma Journée* (p. 245). — M. Jules Simon, dans un discours prononcé au Sénat le 15 novembre 1880, dit qu'avant le 16 mai, il avait reçu la proposition de rester au pouvoir, à la condition de faire abandon des règles du gouvernement constitutionnel.

La nouvelle de la chute du cabinet commençait à se répandre dans Paris. Le monde politique s'agita d'abord; puis le trouble se propagea et gagna la ville entière. Pourtant, l'émotion fut moindre qu'au 24 mai.

Émotion dans Paris.

A trois heures, la gauche républicaine se rassemble à la salle des conférences, boulevard des Capucines. La gauche républicaine, c'était le groupe modéré, celui qui s'était opposé à la tactique de M. Gambetta préconisant les « réunions plénières ». Les chefs voulaient sans doute prendre la tête du mouvement : mais M. Gambetta, quittant la présidence de la commission du budget, était accouru. Il conseilla une protestation collective *arrêtée dans une réunion plénière des gauches*.

Délibérations des groupes.

L'acte du maréchal faisait la partie belle aux éléments avancés du parti républicain. En somme, c'étaient les modérés qui étaient battus avec le cabinet Jules Simon. Ils s'élevèrent en vain contre l'idée d'une réunion plénière.

Sous la présidence de M. de Marcère, le centre gauche décida, d'abord, que le groupe « devait s'abstenir » (1). Mais le courant était trop fort. Le soir, à dix heures, la réunion plénière eut lieu. Trois cents députés y assistaient. M. Gambetta parla. Il prêcha la modération, et surtout recommanda l'accord de toutes les gauches pour la défense de trois propositions dont il donna lecture : « Rétablir une fois de plus les principes du gouvernement parlementaire sur la base de la responsabilité ministérielle scrupuleusement respectée; rappeler que la politique républicaine est la garantie de l'ordre et de la prospérité intérieure; résister à toute politique de hasard qui pourrait lancer

Réunion plenière des gauches.

(1) M. DE MARCÈRE, *Le Seize Mai* (p. 49).

17 mai 1877. la France, ce pays de la paix, de l'ordre et de l'épargne, dans des aventures dynastiques et guerrières. »

M. Gambetta semble encore user de ménagement pour le maréchal; il vise surtout la *camarilla*. On ne sait rien de ce qui se passe à l'Élysée. Un ordre du jour conforme aux déclarations de M. Gambetta est voté à l'unanimité des trois cents républicains présents.

M. Gambetta acclamé.

Quand M. Gambetta sort de l'hôtel, la foule lui fait une ovation. Il est le héros, le chef; son nom seul retentit; cette journée le consacre. Il écrivait, le soir, à son amie : « La guerre est déclarée; on nous offre la bataille; je l'ai acceptée; et nos positions sont inexpugnables... Tu verras, par le journal, la manière dont j'ai disposé mon ordre de combat, mais ce que tu n'y trouveras pas, c'est l'immense acclamation du peuple de Paris, j'ai failli être étouffé sous l'enthousiasme de la foule; les cris de *Vive la République! Vive Gambetta!* remplissaient l'air... » Et le lendemain, plein de confiance : « Nous avons un cabinet Broglie. Nous allons avoir trois mois difficiles, laborieux, et au bout la revanche. J'en réponds... J'ai retrouvé le cœur du peuple d'août et de septembre 1870. Je vaincrai, ne crains rien; nous avons pour nous le droit, la force, l'opinion, l'Europe!... » Voilà le coup d'œil circulaire, l'accent personnel du commandement.

Séance de la Chambre.

Le 17 mai, la Chambre se réunit à trois heures. Il n'y a pas de ministère. M. Devoucoux, président de la gauche républicaine, dépose la demande d'interpellation des gauches; la Chambre décide la discussion immédiate. Une note Havas vient d'être affichée, affirmant que le maréchal-président est « fermement résolu à réprimer les menées ultramontaines ». —

M. Gambetta interpelle.

« Mais, c'est tout ce que nous demandons, » s'écrie M. Gambetta. Et il développe l'interpellation. On

dirait qu'il voudrait arrêter encore le maréchal sur la pente. Il écrit le soir même : « *Ou un gouvernement républicain* ou la dissolution. » Il insiste sur le péril que font courir au pays les « menées ultramontaines », si imprudemment évoquées par quelque officieux maladroit; il en appelle au jugement de l'Europe; il évoque le spectre de la guerre; il crie au président : 17 mai 1877.

On vous a trompé; on vous a conseillé une mauvaise politique; nous venons vous conjurer de rentrer dans la vérité constitutionnelle... Nous nous adressons au président, à sa raison, à son patriotisme, qui sera, pour lui, la clarté et le meilleur guide. Nous lui disons : restez dans la constitution, toujours dans la constitution... Demandez, la constitution à la main, demandez qu'on dise enfin si on veut gouverner *avec le parti républicain dans toutes ses nuances,* ou si, au contraire, en rappelant les hommes repoussés trois ou quatre fois par le suffrage populaire, on prétend imposer à ce pays une dissolution qui peut être la préface de la guerre...

Vote de l'ordre du jour des gauches.

Donc, la violation de la constitution, les menées ultramontaines, la perspective d'un conflit européen, telles sont, dès la première heure, les thèses du parti républicain; M. Gambetta, non sans de savantes réserves, les expose devant l'opinion et les soumet au président de la République. L'ordre du jour des gauches est voté par 347 voix contre 149.

A cinq heures, la séance est levée. Le bruit court que le cabinet Broglie est constitué. Ce serait le « cabinet de combat ».

A l'Élysée.

Dans la journée du 17, le maréchal de Mac Mahon avait mandé M. Dufaure. Songeait-on à former un nouveau ministère centre gauche? Hésitait-on avant de rompre avec la majorité? C'était l'heure où M. Gambetta faisait appel au bon sens et au patriotisme du maréchal.

On consulte.

M. Dufaure ne se prêta pas à des ouvertures qui lui paraissaient obscures et sans portée. En fait, le

18 mai 1877. cabinet de résistance était décidé. Le maréchal dit, le même jour, à un sénateur : — « J'ai écrit à M. de Fourtou : je compte sur lui pour me tirer de là. » Dès le 16 au soir, le duc de Broglie avait murmuré à l'oreille de M. de Meaux : — « Ayant à former le ministère, j'ai compté sur vous [1]. » Pour obtenir le concours du duc Decazes, le maréchal dut lui écrire une lettre, insérée à l'*Officiel* : « Je veux qu'il soit bien compris que j'entends maintenir avec les puissances étrangères des relations amicales et confiantes. Rien ne doit être changé à la politique extérieure que vous représentez. »

Le duc Decazes

Le cabinet.

Les choses se firent rondement et, le 18 au matin, le *Journal officiel* publiait les décrets constituant le ministère :

Présidence du conseil et Justice : Duc de Broglie, sénateur.

Intérieur : M. de Fourtou, député.

Finances : M. Caillaux, sénateur.

Instruction publique, Cultes et Beaux-Arts : M. Brunet, sénateur.

Travaux publics : M. Paris, sénateur.

Agriculture et Commerce : Vicomte de Meaux, sénateur.

Affaires étrangères : Duc Decazes, député.

Guerre : Général Berthaut.

Le baron Reille était nommé sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur. M. Louis Passy quittait le sous-secrétariat d'État des finances. Le ministère de la marine fut réservé pendant quelques jours ; un décret du 29 mai devait attribuer ce portefeuille à l'amiral Gicquel des Touches, satisfaction donnée au parti légitimiste qui s'était plaint vivement de n'avoir aucune place dans la combinaison.

(1) Vicomte DE MEAUX. *Souvenirs politiques* (p. 314).

Le ministère était centre droit, mac mahonien plutôt que monarchiste. Le duc de Broglie, qui se lançait avec une sorte de légèreté avertie dans l'aventure, s'était tenu sur l'étroite plate-forme que lui laissait la lettre du maréchal. Le ministre de l'intérieur, M. de Fourtou, n'avait pas d'opinion bien arrêtée : mais il passait pour un tape-fort : son concours paraissait indispensable. La politique pousse et abandonne sans cesse ces hommes d'une journée. Son collègue, M. de Meaux, dit de lui, doucement : « Il avait su faire croire à son habile énergie, sans avoir eu, d'ailleurs, grande occasion de l'exercer(1). » On avait voulu faire entrer dans le ministère une autre capacité, réputée sur les bancs de la droite, M. Depeyre : mais le duc Decazes s'y était opposé. On prit M. Brunet, bonapartiste, ancien magistrat, dont la « roideur » honnête s'attachait aux partis excessifs, il était le champion de la politique « énergique » dans le cabinet : M. Caillaux, personnage expérimenté, ardent à froid, peu aimé de la gauche, dans les rangs de laquelle il avait figuré : M. Pàris, qui confinait au centre gauche et qui avait activement travaillé au vote de la constitution ; esprit pondéré, caractère aimable, qui tendait des matelas inutiles sous les hautes voltiges de ses collègues. Le collaborateur le plus intime du duc de Broglie fut le vicomte de Meaux, dont les curieux *Souvenirs* permettent de pénétrer, maintenant, dans l'arcane de ce monde si jalousement fermé : son esprit aiguisé et fin, sa loyauté monarchique, sa distinction native, faisaient de lui le représentant parfait de tout ce qui luttait alors pour disparaître : — gentilhomme enrôlé dans la suite du grand seigneur, livrant la suprême

18 mai 1877.

Les ministres.

(1) Vicomte DE MEAUX (p. 323).

18 mai 1877

bataille en condottière et en dilettante, pour l'honneur plus peut-être encore que pour le succès...

« En sortant du cabinet du maréchal, écrit M. de Meaux, nous traversâmes ensemble, Broglie et moi, les Champs-Élysées. C'était l'heure de la promenade au bois. A l'aspect de la foule aisée, élégante, insoucieuse, qui circulait, par un beau soleil, de l'Arc de Triomphe à l'Obélisque : — « Ce peuple-là, me dit » Broglie, serait fait pour un coup d'État, bien plutôt » que pour l'effort que nous allons lui demander (1). »

Le centre gauche se rallie.

La constitution du ministère orienta définitivement les gauches. A un gouvernement de combat, on opposait une organisation de bataille.

Le 18, le centre gauche se réunit sous la présidence de M. de Marcère et vote une déclaration : « En présence de la situation nouvelle, *créée par l'apparition du nouveau ministère*, en tête duquel se trouve un homme qui, au 24 mai, a tenté la restauration monarchique, le groupe décide de s'associer étroitement à toutes les nuances républicaines pour défendre nos institutions. » Et les trois groupes prennent immédiatement la résolution *de ne former désormais qu'une seule réunion plénière*. Séance à deux heures et demie, à Versailles. M. de Fourtou lit un message du président. Aux coups de griffe distribués à M. Dufaure, à M. Jules Simon et à M. Gambetta, on reconnaît le duc de Broglie...

Message présidentiel.

Après l'échec de ces deux tentatives (des ministères Dufaure et Jules Simon), je ne pourrais faire un pas de plus sans faire appel ou demander appui à une autre fraction du parti républicain, celle qui croit que la République ne peut s'affermir sans avoir pour complément et pour conséquence la modification

(1) Vicomte de Meaux (p. 315).

radicale de toutes nos grandes institutions administratives, judiciaires, financières et militaires... Ni ma conscience ni mon patriotisme ne me permettent de m'associer, même de loin et pour l'avenir, au triomphe de ces idées. Je ne les crois *opportunes* ni pour aujourd'hui ni pour demain... 18 mai 1877.

L'attaque est directe. M. Gambetta demande la parole.

Le maréchal ajoute :

Tant que je serai dépositaire du pouvoir, j'en ferai usage dans toute l'étendue des limites légales, pour m'opposer à ce que je regarde comme la perte de mon pays... J'ai donc dû choisir, et c'était mon droit constitutionnel, des conseillers qui pensent comme moi sur ce point, qui est en réalité le seul en question... Jusqu'en 1880, je suis le seul qui pourrait proposer d'introduire un changement dans nos institutions et je ne médite rien de tel...

Les Chambres ajournées.

Suivent des assurances très précises dans le sens du maintien de la paix ; puis le ministre, au milieu des exclamations de la gauche et des applaudissements de la droite, donne lecture du décret qui, « conformément à la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, ajourne les Chambres pour un mois. »

M. Gambetta veut parler ; le président l'en empêche. Tumulte. Peu à peu le silence s'établit. Alors le président Grévy, qu'on oublie un peu dans tout cela, mais qui n'entend pas se laisser oublier, se lève et, « avec une autorité extraordinaire, » termine une courte allocution par ces mots : « Mes chers Collègues, restez, je vous le répète, dans la légalité. Restez-y avec sagesse, avec fermeté, avec confiance. »

La gauche est debout, applaudit. On crie : « Vive la République ! » sur les bancs de la majorité, et : « Vive la France ! » sur les bancs de la droite.

Au Sénat, le duc de Broglie lit le message. Il est interrompu par M. Bérenger, par M. Jules Simon

18 mai 1877. qui, au passage où il est visé, demande la parole « pour un fait personnel ». Mais le décret de clôture est lu aussitôt après le message. La séance est levée : la session, close. Les Chambres sont ajournées au 16 juin.

Manifeste des gauches. Après la séance, réunion plénière des gauches de la Chambre, à l'hôtel des Réservoirs. M. de Marcère préside, assisté de MM. Louis Blanc et Floquet : un symbole. M. Gambetta parle. M. Spuller rédige un manifeste adressé au pays. On prévoit la dissolution comme la seule issue possible : « Cette épreuve sera de courte durée : dans cinq mois au plus, la France aura la parole ; nous avons la certitude qu'elle ne se démentira pas. La République sortira plus forte que jamais des urnes populaires. » Le manifeste est signé des bureaux des gauches et des membres de la majorité, classés par départements. Quelques députés, qui n'assistaient pas à la séance, envoient leur adhésion, et le plus illustre de tous, M. Thiers. Les signataires sont au nombre de 363.

Le Sénat. Les trois groupes de gauche du Sénat se réunissent également. Cent sept sénateurs signent un manifeste. Ils sont en minorité : c'est sur la majorité du Sénat que l'on compte pour exécuter la manœuvre. Dès le lendemain, les groupes de gauche décident qu'un comité de permanence, où figureront les membres des bureaux et un certain nombre de députés influents, se tiendra à Paris pour affirmer l'union et organiser la lutte.

La presse. La presse prend position sur tout le champ du conflit. M. de Cassagnac exulte : « Il ne s'agit plus de se battre pour telle ou telle autre forme de gouvernement, il s'agit de la vie ou de la mort de la société. » Les journaux légitimistes boudent, fâchés de la note sur « les menées ultramontaines », que l'on attribue au

duc Decazes. Le *Français* est touché au point sensible par le discours de M. Gambetta. « En prononçant ces paroles : *la dissolution, c'est la préface de la guerre*, M. Gambetta a fourni à l'étranger un prétexte de malveillance ; c'est un crime. » Toute la presse de gauche crie : « La République en danger ! » La décision présidentielle est mal accueillie à l'étranger, sauf par les feuilles ultramontaines : l'*Osservatore Romano*, la *Germania*, de Berlin. Le *Times* annonce que l'acte du 16 mai est, pour la France, « le prélude de grands désastres ». Les journaux officieux allemands déclarent qu'il faut tenir la poudre sèche ; les journaux italiens, plus émus encore, prévoient les pires catastrophes. C'est le parti du « pouvoir temporel » qui est aux affaires en France. 18 mai 1877.

Débats à la Chambre italienne.

MM. Savini, Cavallotti, députés à la Chambre italienne, interpellent sur « les rapports de l'Italie avec le gouvernement français, à la suite des événements qui ont changé sa direction politique ». M. Melegari, ministre des affaires étrangères, affirme que le nouveau cabinet français a senti la nécessité de rassurer « spécialement » l'Italie : « Je ne pourrai jamais croire que le gouvernement français puisse se mettre sous la tutelle d'un parti qui veut déchirer notre unité. » M. Depretis, président du conseil, est moins réservé :

Je ne nierai point qu'il existe un réveil de la passion religieuse associée à la passion politique. Il existe une secte qui fait de la religion une arme de puissance temporelle... Nous aussi, nous avons une religion qui nous est commune avec beaucoup de croyants, c'est la civilisation... Un allié, pour nous, c'est le peuple français. Les gouvernements passent, mais les peuples restent... Je terminerai en répétant les paroles d'il y a un an : pas d'apprêt d'hostilité, mais pas d'illusions conciliatrices.

19 mai 1877.

Les diplomates

On mêlait le nom des diplomates étrangers aux querelles intérieures. Le bruit s'était répandu qu'un entretien avait été ménagé entre M. Thiers et M. Gambetta en présence du prince Orloff, ambassadeur de Russie, et le gouvernement crut devoir faire de cette nouvelle l'objet d'un communiqué au *Journal officiel*.

L'inquiétude était universelle : ceux mêmes qui devaient être les bénéficiaires de l'acte du 16 mai ne lui accordaient pas une entière approbation : Le comte de Paris déjeunait, le 19 mai, au château d'Eu, chez M. Estancelin. M. Limbourg, préfet de la Seine-Inférieure, assistait au repas. M. Estancelin n'aimait ni le duc de Broglie ni le duc Decazes : — « Vous n'êtes entouré, dit-il au prince, que de niais, fussent-ils de l'Académie française, qui vous perdront. » Le prince venait d'apprendre le renvoi du ministère Jules Simon et la constitution du nouveau cabinet : — « Ça n'a pas le sens commun, dit-il ; je connais tous ces gens-là : ils sont absolument incapables de mener à bien la campagne qu'ils commencent ; je m'y opposerai absolument. » — « Monseigneur, reprit M. Estancelin, le succès est certain si le personnel est énergique ; je ne le connais pas ; mais moi, je me chargerais parfaitement d'amener la victoire en employant les moyens nécessaires. » — « Un coup d'État, avec les procédés bonapartistes ? » dit le prince. — « Non, Monseigneur ; mais un coup de force légal ; les lois suffisent, l'état de siège, si c'est nécessaire. Il faut que le pays sache qu'il y a des hommes résolus, prêts à ne reculer devant rien pour assurer le succès. Il applaudira, il suivra. » — « Alors, c'est peut-être possible, dit le prince ; mais ce sont des procédés bonapartistes, et j'y suis absolument opposé... Et, s'il le faut, je pren-

Sentiments du comte de Paris.

drai mon fusil pour défendre la constitution et la liberté de mon pays (1). » 20 mai 1877.

M. de Meaux précise : « Les chefs du centre droit désapprouvaient l'entreprise. Réduits à choisir entre les deux camps, ils restaient dans le nôtre ; mais s'ils ne nous retiraient pas leur appui, ils ne nous l'accordaient qu'à contre-cœur. Le maréchal n'était pas l'homme de leur choix ; ils gardaient toujours quelque ressentiment qu'il eût été préféré au duc d'Aumale. » Il est certain que le duc d'Audiffret-Pasquier surveillait les événements avec un libéralisme jaloux, du haut de la présidence du Sénat. Les mécontents.

Les royalistes n'étaient pas plus satisfaits. M. Chesnelong, légitimiste depuis qu'il avait tant contribué à écarter le comte de Chambord, négociait en leur nom. Ils réclament une part dans le ministère, des garanties électorales et surtout la promesse de ne pas faire attendre « le roi », en 1880, quand le maréchal de Mac Mahon serait arrivé au terme de ses pouvoirs. Pour avoir leur concours, concours indispensable, il faut céder, au risque de compromettre toute la campagne.

On désigne l'amiral Gicquel des Touches pour le portefeuille réservé de la marine. On promet l'appui électoral réclamé. Quant à la date de 1880, le maréchal de Mac Mahon s'en explique avec M. de Blacas et les chefs du parti : « J'ai reçu de l'Assemblée mon droit de rester au pouvoir jusqu'en 1880, et je resterai... Jusque-là, je ne me prêterai à aucune aventure de restauration impérialiste ou monarchique. Alors, nous verrons. »

(1) Souvenirs de M. Estancelin dans le *Messager Eudois* (nº du 17 février 1901). M. Limbourg confirme, par une lettre du 7 mai 1899, les souvenirs de M. Estancelin : « J'entends encore le comte de Paris, à ces mots de « bonapartistes » et de « force », s'écrier : — « Les bona- » partistes ; s'ils tentaient cela, nous n'aurions qu'une chose à faire : » prendre un fusil pour défendre les libertés de notre pays ! »

Fin mai 1877.

Accord avec les légitimistes.

L'accord fut scellé, le 9 juin. Il y eut une déclaration dans le journal *l'Union*, une circulaire de M. de Dreux-Brézé aux présidents des comités royalistes (14 juin), aussi compromettante que possible pour le maréchal et ses ministres.

Deux questions dominaient le débat, dit la note de l'*Union* : il fallait que le droit des électeurs royalistes à une représentation équitable et sérieuse fût nettement établi et que la loi du 20 novembre 1873 ne pût être modifiée ni par une nouvelle prorogation des pouvoirs du maréchal ni par la présidence à vie. Une déclaration loyale qui, d'après un témoignage autorisé, doit être accueillie avec pleine confiance comme la meilleure des garanties, donne aux royalistes l'assurance qu'ils ont obtenu satisfaction [1].

Le ministère, obligé de faire face des deux côtés à la fois, s'efforçait de contenter tout le monde.

Les bonapartistes.

Les bonapartistes tiraient la conclusion de ces exigences embarrassantes et de ces déclarations embarrassées. M. Paul de Cassagnac écrivait dans le *Pays* : « Un bataillon bien commandé supplée admirablement aux lacunes de la constitution. » Et encore : « Faites le grand nettoyage. Que le balai devienne un symbole et comme la hampe du drapeau français à l'intérieur... »

Le bonapartisme lui-même n'avait pas accordé son concours sans hésitation et il n'était pas sans calculs particuliers. Mais le fossé était trop large entre M. Rouher et M. Gambetta. « Avec le prince impérial, trop jeune pour se présenter à la députation, pour profiter du désarroi des affaires et entrer personnellement dans la lutte; avec le tour légitimiste que l'impératrice avait donné à l'état-major du parti, il fallait marcher et M. Rouher marcha avec le maré-

(1) Marquis de Dreux-Brézé. *Notes et Souvenirs* (p. 311).

Fin mai 1877.

chal[1]. » Mais le parti conserva, au fort de cette lutte, ses procédés et sa tactique, qui consistaient à tout compromettre et à tout brouiller pour se rendre, le plus tôt possible, indispensable.

Un nom et une thèse.

En somme, dans cette passe difficile, il ne restait au duc de Broglie qu'un nom, celui de Mac Mahon, et une thèse, la thèse « conservatrice ». Mac Mahon jusqu'en 1880, et c'était tout. Comme l'écrit M. de Meaux : « Quelle perspective à offrir au pays qu'une stabilité de trois années ! » En plus, il est vrai, la thèse conservatrice, mais avec la figure la plus sèche, la plus pincée, la plus mesquine. Tout faisait peur. On avait peur du cléricalisme, et c'était pour lui qu'on travaillait ; on avait peur du royalisme, et il était l'issue logique de l'entreprise ; on avait peur de l'Europe, et on prétendait préserver le pays de l'isolement républicain ! On invoquait les intérêts : les intérêts s'alarmaient. Tous ces hommes d'esprit, à qui le maréchal avait donné carte blanche, ces théoriciens raffinés, ces académiciens politiques, qui expliquaient sans cesse la manière de s'y prendre et l'art du gouvernement, ces lecteurs de Machiavel et ces disciples de Tocqueville étaient embarrassés. Ils se montraient intimidés devant la tâche qu'ils avaient appelée de leurs vœux. Sortant de leurs salons, la lumière du grand jour et le cri du suffrage universel les étonnaient. Ils perdaient leurs moyens et tentaient une besogne de compression que le moindre sous-préfet de l'empire eût accomplie beaucoup mieux qu'eux.

Un conservateur avisé juge froidement la situation ;

(1) Jules Richard, *Le Bonapartisme sous la troisième République* (p. 170).

16 mai 1877.

M. de Circourt écrit, le 3 juin, au cardinal de Bonnechose :

> Le maréchal ne songe qu'à défendre l'ordre social et à préserver le pays du retour de la terreur démagogique. L'approche des élections départementales et municipales ne lui laissait plus la possibilité de différer... Son but est de gouverner jusqu'en 1880 au moins, en se tenant aussi longtemps que cela lui sera possible dans les termes de la constitution... Le comte de Chambord d'une part, et M. Rouher de l'autre, adhèrent à cette façon de voir jusqu'à la fin du provisoire et jusqu'à la solution du terrible problème... Un grand inconvénient, c'est aussi l'extrême précipitation avec laquelle les ministres doivent agir, parce qu'on est littéralement au bord du précipice et à la dernière heure qui peut amener le salut (1).

II

Circulaires administratives.

Toute crise politique, en France, se manifeste par des circulaires et des « mouvements administratifs ». Les fonctionnaires font et défont les majorités qui les font et les défont : si les ingénieurs ne s'occupaient que de leurs routes et les receveurs de leur caisse, si les uns et les autres — et même les préfets — arrivaient tranquillement, après de loyaux services, à la fin de leur carrière, ce serait l'abomination de la désolation dans le pays « de la clientèle ».

Les « conservateurs », comme les autres, bouleversent les administrations et les compromettent. Circulaire du duc de Broglie, président du conseil, ministre de la justice, aux procureurs généraux : « Si le maréchal est intervenu dans la marche de la politique, c'est pour arrêter l'envahissement des théories radicales... Parmi les lois dont la garde vous est

(1) Mgr Besson. *Vie du Cardinal de Bonnechose* (t. II, p. 613).

confiée, les plus saintes sont celles qui, partant des principes supérieurs à toutes les constitutions politiques, protègent la morale, la religion, la propriété et les fondements essentiels de toute société civilisée. Sous quelque forme que le mensonge se produise, dès qu'il est proféré publiquement, il peut être puni. » Fin mai 1877.

Voilà tout l'esprit du 16 mai. Une violence, légale mais amortie; des phrases qui ne trompent personne, « le mensonge puni », — des enfantillages graves.

M. de Fourtou suit le président du conseil et frappe « le discours tenu », « la parole dite en public »; il ordonne « la surveillance des cafés, cabarets, débits de boissons » : c'est la vie courante suspecte. Par une circulaire du 5 juin, on prescrit aux préfets une revision totale des autorisations de colportage, et l'on essaye d'atteindre la propagande des gauches par les journaux et les brochures. Régime irritant et qui deviendra odieux dès qu'il sera appliqué à la rigueur. Mais, d'abord, tout se passe en paroles. On fournit les thèmes favorables aux invectives de l'opposition. *Facia feroce* (1).

Quant aux déplacements de personnel, cela ne se passe pas en paroles. Il y a des gens intéressés qui veillent. Auprès du ministre de l'intérieur, un bona- Les préfets.

(1) M. Edmond de Goncourt écrit, le 24 mai, dans son *Journal:* « Ce coup d'État a la faiblesse des choses qui ne sont pas franches, pas carrées, pas décisives. Il ne profite pas des appoints de l'illégalité brutale et il a contre lui toutes les résistances que soulève une violation de la loi. J'ai bien peur qu'il ne réussisse pas à cause de l'honnêteté qui y préside. » (V. p. 330.) — V. aussi la Correspondance de Taine, t. IV (p. 22) : « Plus je réfléchis à la dernière démarche du maréchal, plus je la trouve imprudente. C'est la charge de Reischoffen après la bataille perdue... Les élections lui renverront une Chambre aussi radicale ou encore pire... Le maréchal n'aura qu'à donner sa demission. Je vois, dans quatre mois, Gambetta président de la République. Au lieu d'une descente vers la démocratie grossière, nous aurons sans doute un saut brusque... » (21 mai 1877.)

16 mai 1877. partiste de la bonne école, esprit délié et énergique à la fois, M. de Saint-Paul, sabre et tranche : il a des amis à caser; il a la manche pleine de préfets à poigne. Il avait conquis, à Nancy, la faveur particulière du maréchal. On le laissa faire, et c'est le personnel impérial, écarté depuis huit ans, qui reparaît.

Le premier mouvement préfectoral du nouveau cabinet porte sur 62 départements : 21 préfets déplacés, 25 révoqués, 10 mis en disponibilité, 3 démissionnaires, etc. 41 préfets sortent de l'administration. Le 22 mai, nouveau mouvement, intéressant 14 départements. Continuation les 28, 29 mai et jours suivants : 226 secrétaires généraux et sous-préfets figurent sur ces listes dont 83 révoqués et 13 démissionnaires. On envoie dans le Cantal M. Oscar de Poli, ancien zouave pontifical; dans la Haute-Loire, le baron de Nervo : dans l'Allier, M. de Biancourt; M. de Tracy dans la Gironde; M. le marquis de Fournès dans le Morbihan; M. Gueidan dans le Gard; M. le comte de Langle-Beaumanoir dans les Côtes-du-Nord; M. Scipion Doncieux dans la Loire[1].

Les fonctionnaires.

Combien d'ambitions desséchées reverdirent sous cette ondée imprévue! Puis, ce sont des conseillers de préfecture, des procureurs généraux, des procureurs de la République, des juges de paix. A Paris, M. de Boislisle est remplacé, à la tête de la direction de la sûreté générale, par M. Le Roux de Bretagne; M. Lavedan est nommé directeur de la presse, et M. E. Villetard, directeur des journaux officiels. Dans la curée, quelques faits singuliers ou comiques : en deux mois, Châteaulin voit défiler six sous-préfets.

Voyage du maréchal.

Le 26 mai, le maréchal se rendit au concours

(1) Hippolyte GAUTIER. *Pendant le 16 mai* (p. 44).

Fin mai 1877.

régional agricole de Compiègne. Il était accompagné de M. de Meaux : « Il entra à Compiègne avec l'appareil d'un souverain et se laissa approcher avec sa simplicité et sa bonhomie coutumières [1]. » Au déjeuner figuraient le duc d'Aumale, président du conseil général et commandant du corps d'armée de Besançon, le duc de Mouchy, M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des agriculteurs de France, le général Pajol, le maire de Compiègne, M. Aubrelique, sénateur, qui siégeait aux confins du centre droit et du centre gauche et qui fut décoré à cette occasion. Cette réunion était l'image de la majorité sur laquelle on comptait s'appuyer : il y avait bien du passé là-dedans! La foule ne témoigna ni enthousiasme ni hostilité. Le maréchal promit, une fois de plus, l'ordre et la paix. « La France ne se mêlera à aucune complication extérieure; personne, en Europe, ne doute de ma parole et j'en reçois chaque jour l'assurance. »

La gauche commence la lutte.

Cependant, la gauche se ceignait pour la lutte; elle s'entraînait déjà avec un élan, une ardeur qu'accroissait la vaillance de M. Gambetta. Tandis que les divers partis gouvernementaux gardaient les uns contre les autres leurs méfiances et leurs humeurs, celui que M. de Circourt appelait « le futur Danton », soufflait l'audace et dictait la discipline et l'union. Il pose la candidature de M. Thiers, en cas de crise présidentielle. L'ancien président était fermement attaché aux idées modérées; mais, comme il le disait lui-même : « Son honneur était attaché non moins à la fondation de la République. » Son salon était resté, depuis

M. Thiers.

(1) Vicomte DE MEAUX.

31 mai 1877.

le 24 mai, le centre le plus actif de l'opposition. « Le seul sentiment ressemblant à de la haine que j'aie trouvé en lui, écrit M. de Marcère, datait de ce jour-là. Il ne dissimulait guère que la maison du maréchal en était l'objet. Il conservait l'espoir d'une revanche personnelle. Il avait envisagé l'éventualité de son retour à la présidence de la République, éventualité que l'échec prévu du 16 mai rendait probable. Nous l'entretenions dans cette espérance qui souriait à sa vieillesse(1). »

Il avait compris, mieux que par le passé, la valeur hors de pair de M. Gambetta. Il se résignait à l'idée de collaborer avec lui à l'œuvre de fondation de la République. — « Voyez-vous, nous serons obligés de passer par le radicalisme, » disait-il à ses confidents. Il ajoutait, pour se rassurer : — « Le passage sera court et la République en sortira plus raffermie. »

Allocution de M. Gambetta.

Le 31 mai, M. Gambetta reçut, dans les bureaux de la *République française,* une députation de la jeunesse des écoles. Il jugea l'heure venue de produire au grand jour le travail qui s'était fait dans la coulisse : « La lutte est entre tout ce qui reste du vieux monde, des vieilles castes, des privilégiés des anciens régimes, entre les agents de la théocratie romaine et les fils de 1789... Le parti républicain ne manque pas d'hommes éminents qui feraient des présidents de la République très constitutionnels. Il y en a un surtout que l'on a vu à l'épreuve, qui a déjà occupé la présidence et qui en est descendu avec une simplicité, un désintéressement, une grandeur qu'on se fera certainement un devoir d'imiter quand l'heure sera venue. Attendons avec patience : nous serons délivrés au jour du scrutin. »

(1) M. DE MARCÈRE, *Le Seize Mai* (p. 132).

Selon l'expression employée aussitôt, c'était un «coup de vigueur», un coup droit à l'adresse du maréchal. Rien que par le nom de M. Thiers, la bourgeoisie, les intérêts étaient, d'avance, rassurés. Le jeudi 7 juin, réunion des gauches de la Chambre; M. Thiers y assiste. On examine l'éventualité, de plus en plus probable, d'une future dissolution. On décide qu'aucune candidature de gauche ne sera opposée aux députés signataires du manifeste des 363. La proposition émanait du centre gauche. Pour cimenter l'union, on lui laissait prendre les initiatives. 12 juin 1877.

M. Gambetta parle à Amiens, le 9 juin, dans un banquet présidé par M. René Goblet. Il parle à Abbeville, dénonçant le pouvoir personnel du maréchal, la lettre présidentielle, écrite sans le contreseing d'aucun ministre; il insiste sur l'influence prise par le cléricalisme; «car c'est l'ordre du jour du 4 mai qui a précipité les événements... La France va prononcer une troisième fois son arrêt; tout le monde devra s'incliner, tout le monde sans exception.» M. Gambetta en province.

M. Gambetta se multiplie, sa jeune activité suffit à tout. Le 12 juin, la commission du budget, qu'il préside, s'est réunie pour statuer sur la demande du gouvernement tendant à disjoindre du budget les contributions directes à percevoir en 1878. La commission déclare «qu'elle ne peut que manifester son étonnement de voir cette demande lui être présentée par un cabinet qui n'a encore exposé devant les Chambres ni sa politique financière ni sa politique parlementaire. Elle n'a sur ce point aucune réponse à faire. Simple émanation de la Chambre, elle doit attendre, pour traiter la question soulevée, que le cabinet du 17 mai ait fait connaître ses idées et son programme.» C'est l'arme légale et parlementaire par excellence qui se pré- Le refus du budget.

16 juin 1877. pare : le refus du budget. La tactique est confirmée dans une réunion des bureaux des gauches, tenue le 15 juin.

En province, des banquets et des réunions se multiplient pour protester et exciter les esprits. Le manifeste des 363 est répandu, commenté par les journaux républicains distribués à profusion. Les députés reviennent de leurs départements grisés par l'odeur de la poudre.

Crise commerciale. Une crise commerciale intense sévit partout. Elle paraît plus douloureuse en France. Les chambres de commerce, des groupes de négociants pétitionnent. Dès le 22 mai, les négociants de la rue du Sentier écrivent au président de la République : « Nous prenons la liberté d'élever jusqu'à vous des plaintes qui ne sauraient être plus longtemps contenues... Les circonstances nouvelles ont ébranlé la confiance indispensable aux affaires commerciales... » C'est en vain que le gouvernement s'efforce de démontrer, par la voie du *Journal officiel*, « que la crise est générale, qu'elle est due à la question d'Orient beaucoup plus qu'à la situation intérieure de la France. »

On souffre. Tout s'aggrave, tout le monde se plaint.

Réunion des Chambres. Le samedi 16 juin, les Chambres se réunissent en vertu du décret qui les avait ajournées à un mois.

Une grande résolution avait été prise par le gouvernement, celle d'annoncer à la Chambre et de demander au Sénat la dissolution. On pouvait hésiter : certains ministres étaient d'avis de temporiser, de réclamer le vote du budget et le vote de lois utiles, de forcer la majorité à exposer ses idées et son système, de l'irriter, de la mettre dans son tort, d'établir devant le pays que c'était elle qui, par violence radicale et par malveillance délibérée à l'égard du maréchal de Mac

Mahon, empêchait le fonctionnement des institutions. La campagne parlementaire eût été pénible et longue; mais peut-être eût-elle laissé aux partis extrêmes le temps de s'apaiser, et aux combinaisons intermédiaires le moyen de se produire. Puisque le maréchal constituait un gouvernement, il y avait avantage à faire œuvre de gouvernement. En appeler immédiatement au pays, c'était courir le maximum de risques avec le minimum de chances. Au moment où on discutait l'autorité du suffrage, n'était-ce pas une erreur que d'en appeler à lui? 16 juin 1877.

Pourtant, un calcul des plus simples, répété à satiété par M. Émile de Girardin, — qu'on n'avait pas su gagner (1) et qui menait, dans la *France*, une campagne très vive et très efficace contre le gouvernement du 16 mai, — ce calcul prouvait, à n'en pas douter, que, quel que fût le résultat des élections, il ne pouvait donner cause gagnée aux fauteurs du seize mai. Il n'y avait, pour eux, aucune façon plus sûre d'être battus que de procéder à une consultation du pays. Inconvénients d'élections trop proches.

Les élections de 1876 étaient trop récentes. On demandait aux électeurs de se déjuger à quatorze mois de distance, sur une injonction non prévue, non préparée, émanant de personnages peu connus et peu sympathiques; on demandait aux conservateurs, non seulement aux hautes classes, riches et indépendantes, non seulement au clergé, compromis et engagé, mais aux classes moyennes, à la petite bourgeoisie, aux commerçants, à ces chefs de famille qui regardent autour d'eux avant de porter leur bulletin dans l'urne, à cette immense classe timorée, apathique et incertaine, qui craint surtout de « se compromettre »,

(1) Ernest DAUDET (*Gaulois* du 13 décembre 1901).

16 juin 1877. à tous on demandait de prendre position nettement, en public, avec éclat, sur la foi d'un homme et pour un avenir reposant sur la tête de ce seul homme, le maréchal.

Les sentiments du pays.

Car, tel était le point faible, l'objection née, d'elle-même, au cœur de ce pays qui, depuis dix ans, souffrait par-dessus tout du manque de stabilité : — « Où nous conduit-on? Où allez-vous? » — Que répondre?... Les chiffres répondaient. Après avoir obtenu du Sénat la dissolution, après une campagne menée avec vigueur, en mettant les choses au mieux, quel résultat pouvait-on obtenir? 363 républicains se représentaient unis et sans division de parti. Pouvait-on raisonnablement compter sur plus de 120 sièges gagnés par la droite? Donc 280 députés de droite, dont la plus grande partie bonapartistes, unis aux 130 sénateurs de droite auraient à aborder le problème, le seul problème qui se poserait au lendemain des élections : la revision de la constitution. On n'avait pas produit un tel effort pour laisser les choses en l'état. La date de 1880 était imminente, les institutions avaient conduit, du premier coup, à la République radicale; il fallait les réformer. D'ailleurs, c'était le bruit public, il n'y avait pas d'autre programme : on allait à la revision.

La thèse du seize mai.

Quelle revision? Monarchistes et impérialistes se partageraient la majorité très précaire qui, au Sénat et à la Chambre, devait décider de la réunion du congrès. Le comte de Chambord ne disposait plus de cent voix; le comte de Paris s'était effacé jusqu'à la mort de son cousin; le prince impérial était bien jeune. Et ces trois antagonismes étaient toujours en présence. En fait, une solution monarchique quelconque était impossible et, d'autre part, une formi-

dable minorité républicaine, composée de 250 députés et d'une centaine de sénateurs, en tout 350 membres du congrès, s'opposeraient, par tous les moyens, à une combinaison quelconque qui ne fût pas la République. 16 juin 1877.

Il n'y avait d'autre issue qu'une présidence viagère pour le maréchal de Mac Mahon. Le maréchal était né en 1808, il aurait, en 1880, soixante-douze ans. Et c'était là-dessus qu'on tablait; c'était pour cela que l'on remuait un monde et qu'on se jetait, les yeux bandés, dans la lutte. La logique, l'histoire sont plus exigeantes. En fait, il n'y avait qu'une issue, acceptée ou non, prévue ou non : le coup de force. Et le bon sens public concluait avec M. Émile de Girardin : « Que M. le maréchal de Mac Mahon, plus exercé à commander un régiment, une brigade, une division, un corps d'armée, qu'à diriger les destinées d'un grand État parlementaire, ne se soit pas rendu compte de toute la portée des grandes résolutions qu'il a prises les 16, 17 et 18 mai, cela pourrait à la rigueur s'expliquer; mais ce qui est inexplicable, c'est que M. le duc de Broglie ait accepté la présidence du conseil des ministres dans les circonstances où elle lui a été offerte et où, dans l'hypothèse la moins défavorable, elle ne peut aboutir qu'au triomphe des impérialistes dans les élections générales et qu'au retour de l'empire, non de 1870, mais de 1852 encore aggravé. Alors, pourquoi l'avoir constamment battu en brèche? » Tout repose sur le Maréchal

M. Émile de Girardin était d'accord avec le comte de Paris... Il était peut-être d'accord, au fond, avec le duc de Broglie. Mais celui-ci n'était plus libre : prisonnier de ses alliés, de ses amis, de sa confiance en lui-même, de ses fautes.

On ne délibérait pas uniquement en conseil des ministres. M. Buffet était de tout. Il y avait, en outre, Conciliabules

1er juin 1877.

des conciliabules où l'on convoquait les amis sûrs. MM. Bocher, Lambert de Sainte-Croix, Grivart, Delsol, Depeyre, de Kerdrel, Chesnelong, Clément, Daru, etc. (1). La droite monarchiste avait généralement la majorité dans ces réunions. Mais les bonapartistes parlaient haut et, comme il arrive souvent dans les assemblées, les plus hardis et les plus violents obtenaient le dernier mot. Les chefs de l'impérialisme pensaient qu'une fois l'affaire engagée, il ne fallait rien négliger pour enlever le pays. Un ministère dominé par eux, une administration composée de leurs amis, un avenir embrouillé et, comme procédure finale, un coup de force : c'était leur affaire. L'armée, les généraux étaient, croyaient-ils, à leur dévotion : donc, ils réclamaient, à cor et à cri, la dissolution.

Résolution des bonapartistes.

C'est M. Brunet, leur ami et leur agent, qui l'imposa au conseil des ministres : « Au bout d'un mois, lorsque la prorogation cessa et que les députés revinrent à Versailles, nous nous décidâmes à demander immédiatement la dissolution de la Chambre. Cette résolution fut prise à l'instigation de Brunet, d'un commun accord ; ce fut une faute, je l'ai reconnu plus tard... » Tel est l'aveu de M. de Meaux. Il essaye d'expliquer cette décision par l'état de demi-lassitude inquiète où était, dès lors, le duc de Broglie... Non pas. Le duc de Broglie ne craignait pas la lutte : toute sa vie le prouve. Mais, ne se sentant plus maître de sa propre volonté, il s'abandonnait au courant. L'erreur est, le plus souvent, une condescendance.

(1) Rapport Bernard LAVERGNE (p. 21).

III

Du 16 au 17 juin eut lieu la grande bataille parlementaire. Le gouvernement et ses amis avaient conçu le plan de porter à l'extrême l'irritation et les violences de paroles pour justifier la dissolution. « La Chambre est ingouvernable. La Chambre, c'est Gambetta. » Tels étaient les propos qui circulaient, s'imprimaient et se répétaient partout. On opposait systématiquement le maréchal à M. Gambetta. La tactique était d'arracher celui-ci à son calme, à la modération difficile où il se tenait résolument. Bataille parlementaire.

M. de Broglie présente au Sénat le message présidentiel demandant la dissolution : La demande de dissolution.

Le 16 mai dernier, j'ai dû déclarer au pays quel dissentiment existait entre la Chambre des députés et moi. J'ai constaté qu'aucun ministère ne pourrait se maintenir dans cette Chambre sans rechercher l'alliance et subir les conditions du parti radical... A peine la prorogation était-elle prononcée que plus de trois cents députés protestaient, dans un manifeste dont vous connaissez les termes, contre l'usage que j'avais fait de mon droit constitutionnel.

Et la phrase capitale, la phrase décisive, celle qui contient, sous les deux espèces, tout le mystère de l'opération :

Je m'adresserai avec confiance à la nation. La France veut, comme moi, maintenir intactes les institutions qui nous régissent. Elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme. Elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être revisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et naturelles du pays.

Sus au radicalisme!... Et 1880...!

16-17 juin 1877. 1880, la date fatidique, « l'année messianique, » selon le mot de M. J.-J. Weiss, où tout doit être renouvelé, où une intervention providentielle aplanira les difficultés, sauvera le pays et l'Église, Rome et la France! 1880, date vers laquelle se dirige, les yeux au ciel, la foi conservatrice et religieuse... « La marche à l'Étoile! »

La déclaration présidentielle est accueillie froidement par le Sénat. Pas un applaudissement. La proposition de dissolution est renvoyée aux bureaux, qui nommeront, le lundi 18, la commission.

A la Chambre. A la Chambre, c'est la bataille. M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, parle au nom du gouvernement. Il annonce le projet de dissolution, résume les traits principaux du message présidentiel. Violent incident sur une simple intervention de M. Gambetta.

M. Bourgeois demande les comptes du gouvernement de la Défense nationale. Puis, M. Caillaux énumère les lois que le gouvernement voudrait voir voter avant la dissolution : crédits pour le compte de liquidation, crédits supplémentaires pour 1876 et pour 1877; contributions directes pour 1878.

Interpellation. On aborde le débat sur l'interpellation des gauches, déposée le 17 mai. M. Bethmont, du centre gauche, la soutient. M. de Fourtou répond. Ce fut son grand jour. Le vigoureux Périgourdin fonce sur ses adversaires non sans crânerie : « Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre! » Il prend à partie non seulement le radicalisme, mais l'opportunisme.

L'opportunisme, tout le monde sait ce que c'est : ce n'est point le radicalisme corrigé, adouci, transigeant, non! C'est le radicalisme patient, c'est le radicalisme caché, qui se ménage le moyen et nourrit l'espérance de surprendre le pays après l'avoir endormi... Cette définition de l'opportunisme, je compte bien que l'honorable M. Gambetta ne me la reprochera pas, car je l'emprunte à l'histoire de sa propre évolution politique.

Et, rappelant le programme de 1869 (suppression des armées permanentes, impôts sur le revenu, etc.), il répète le mot prononcé le 23 mai 1875 : « Le pacte tient toujours. » 16-17 juin 1877.

M. Gambetta n'avait, en effet, rien à reprendre à cette définition. Radicalisme ou opportunisme, de quelque nom qu'on l'appelle, la politique du parti républicain est le développement plus ou moins hâtif, mais logique, du principe démocratique. Si M. de Fourtou avait pu lire les lettres intimes qui sont, maintenant, sous nos yeux, il y aurait trouvé l'exposé de la méthode, la pensée de derrière la tête, exprimée par le grand « opportuniste » :

Quel métier que le mien! Il me faut, avant d'agir, gagner le droit de faire triompher la raison et la justice *sous la livrée de la violence*. Il faut écarter les suspicions des uns, mater les calomnies des autres *et les tromper tous pour les mieux servir*... Qui donc a voulu que la vérité ne pût cheminer dans le monde toute nue? La plus impérieuse des volontés, le besoin qu'éprouve l'humanité de n'obéir, de ne suivre qu'à la condition d'être séduite ou violentée (1)...

Mais ces pensées cachées, que l'esprit ose à peine se révéler à lui-même, les passions adverses, le flair de la haine sait les découvrir, les deviner. Dessous qui font le drame poignant de ces journées, où le conflit des âmes se cherche dans les cheminements souterrains qui accompagnent le corps à corps public.

M. de Fourtou précipite les passes du duel personnel. C'est le président de la commission du budget, le chef de la majorité qu'il vise : M. de Fourtou contre M. Gambetta.

Vous avez beaucoup promis au pays. Où sont vos œuvres? Débats stériles, invalidations, c'est tout. Vous aviez déposé 67 propositions de loi; 47 ne sont pas rapportées. M. Gambetta

(1) *Revue de Paris,* 15 décembre 1906 (p. 685).

16-17 juin 1877.

cependant n'est pas resté inactif : il a déposé un rapport qui remaniait tout notre système financier. Vous avez relégué la loi du budget aux derniers jours d'une session extraordinaire. Sur les questions qui se rattachent au régime des transports, sur l'organisation de notre réseau de chemins de fer, sur toutes ces questions, dont un grand peuple se préoccupe si vivement, trois mois de discussion n'ont abouti qu'à la constatation solennelle, éclatante, décisive, de votre impuissance.

L'argument porte ; la critique des lenteurs parlementaires trouve toujours de l'écho. On écoute. Le ministre, emporté par son élan, va perdre l'équilibre. Un mot suffit. Opposant la conduite du maréchal à celle de la Chambre : « Il pacifiait pendant que vous troubliez, » sa parole téméraire, aborde un sujet plus grave et plus délicat : « Vous n'avez pas craint d'ajouter que l'acte du 16 mai était une menace pour la paix extérieure, oubliant que les hommes qui sont au gouvernement aujourd'hui sortaient des élections de 1871, qu'ils avaient fait partie de cette Assemblée nationale dont on peut dire qu'elle a été la pacificatrice du pays et la libératrice du territoire... »

Le libérateur du territoire.

A ces mots, un membre de la gauche, député des Ardennes, maire de Charleville, où il avait vaillamment subi le bombardement et l'occupation des Allemands, M. Gailly, « âme froide et forte, honoré entre tous[1], » se lève et désignant, de sa main étendue, M. Thiers, qui était assis sur un banc de la gauche au-dessous et un peu à droite de lui : — « *Le Libérateur*, dit-il, d'une voix vibrante qui remplit toute la salle, *le Libérateur, le voilà !* »

La gauche se lève, répétant le même geste, la même parole. Sur les deux tiers des gradins, les députés sont

(1) M. de Marcère (p. 95).

debout; le cri est répété vingt fois, les tribunes applaudissent, les spectateurs crient à leur tour. Le président Grévy, debout, immobile, la figure tournée vers M. Thiers, paraissait le saluer également; M. Gambetta, qui, peut-être, avait le premier désigné de la main M. Thiers, maintenait le mouvement d'acclamation. M. Thiers demeurait assis au milieu des bancs de la gauche : la tête baissée, les yeux à demi-fermés et mouillés de larmes, les mains croisées sur la poitrine, il se laissait bercer par cette ovation soudaine qui le payait de tant d'ingratitudes, tandis que, à la tribune, M. de Fourtou, « impassible, en apparence, devant un spectacle terrifiant pour un orateur, restait interdit et sans voix (1)... » 16-17 juin 1877.

L'histoire des sept années écoulées était rappelée et ramassée en cet incident soudain : la guerre, la Commune, la libération, le vingt-quatre mai, le seize mai, les services et les injustices, les titres et les prétentions. M. Thiers pouvait mourir.

M. de Fourtou dut continuer son discours. Le ton était changé; après tant de hauteur et d'assurance, des paroles molles, froides, qui se perdirent dans le bruit des âmes. Le ministre fut applaudi et entouré par la droite; il avait besoin de réconfort.

Réponse de M. Gambetta.

M. Gambetta répond. Le puissant orateur savait ce qui l'attendait. C'était lui qu'on visait, lui qu'on détestait, lui qu'on voulait abattre. Jamais il ne fut plus éloquent; car son discours ne fut pas une ordonnance de belles paroles, mais un acte de la volonté, une présence. *Me, me, adsum.* Être là et rester calme, s'écarter du dangereux pinacle où on travaillait à l'élever, et pourtant ne rien diminuer de soi-même

(1) Récits de M. de Meaux, de M. de Marcère, et des journaux du temps.

16-17 juin 1877. ni de la cause; et cela, parmi les cris, les interruptions, les fureurs s'excitant pour l'arracher de la tribune ou l'expulser de son sang-froid. L'admirable faculté politique qui était en lui avait deviné tout cela; elle plana, paisible, au-dessus de son éloquence tonnante, hachée, pantelante, victorieuse.

Tumulte. M. Paul de Cassagnac est décidé à ne pas laisser parler M. Gambetta : c'est une rencontre personnelle. Mais M. Grévy est à son poste : il se jette au-devant du brutal interrupteur. La lutte est longue. L'arsenal des peines disciplinaires s'épuise. La voix rauque de M. de Cassagnac domine parfois le tumulte, tandis que la sonnette tinte et que la voix chaude de M. Gambetta poursuit une phrase interrompue, mais toujours reprise. — « Pourvoyeur de prison, pourvoyeur de guillotine, honte de la France!... » ce sont les propos que la sténographie recueille. Elle oublie les autres. A la fin, un *tolle* effrayant s'élève à droite. Les pupitres battent, les couteaux frappent, on imite les cris d'animaux, on siffle, on aboie, on barrit. Et malgré tout, M. Gambetta parle; il prononce la parole dangereuse, qui met le feu, une fois de plus, à des passions qui ne s'éteindront plus : « Personne ne s'y

Ministère des curés! est trompé et, puisqu'il faut tout dire, un cri a traversé la France *(Oh! oh! interruptions à droite)*, un cri que vous entendrez bientôt, un cri qui reviendra, qui sera la libération, qui sera le châtiment, ce cri le voici : « c'est le gouvernement des prêtres *(bravos à gauche; — dénégations à droite)*, c'est le ministère des curés! » *(Bravos répétés à gauche.)*

Gouvernement des curés, réaction monarchiste, danger de complications extérieures, accusations qui, sans cesse reproduites et répétées, vont pénétrer, pour longtemps, dans la pensée française.

Le *leitmotiv* des complications extérieures possibles répond à une pensée intime de M. Gambetta : — « Vous n'avez pas le droit de faire intervenir l'étranger dans nos discussions, » lui crie-t-on. Il répond : — « Non seulement nous avons le droit, mais le devoir de parler de l'étranger à la tribune française. Nous avons le droit et le devoir de faire savoir au delà des Alpes que si, par un accident parfaitement passager, le gouvernement de la France peut tomber entre des mains suspectes, la nation les désavoue... » Il faisait allusion à la terrible responsabilité, présente à la pensée de tous, que les défenseurs du pouvoir temporel avaient assumée en 1870 ; il prétendait conjurer un péril semblable en le dénonçant ; il avait d'autres pensées encore... 16-17 juin 1877. L'étranger.

Mais, maître de lui et de son action, au milieu de l'agitation à son comble, il veut terminer sur une parole de sagesse, sur une parole de confiance ; le chef qu'il est désormais, sait que l'opposition a ses responsabilités de même que le gouvernement : Le pays jugera

Ce n'est pas parce que la Chambre est radicale, exaltée, que vous voulez vous en débarrasser, c'est parce qu'elle est sage, prudente ; c'est parce qu'elle ne vous a pas donné la satisfaction de votes subversifs, de propositions désordonnées ; c'est parce qu'elle était, pour l'esprit public, comme une garantie de paix et de progrès ; c'est parce que le pays s'était associé à son œuvre ; c'est parce que vous aperceviez que sa cohésion gagnait toute la France, que vous êtes accourus auprès du maréchal et que vous l'avez précipité dans les aventures. Et pourquoi ? Pour conserver les espérances de chacun des partis auxquels vous appartenez. Le pays sait toutes ces choses ; le pays nous jugera, vous et nous.

Et, enfin, ce mot qui répond à la « jactance » de M. de Fourtou : « Nous partons 363, nous reviendrons 400 ! »

M. Gambetta descendit de la tribune, où il était

16-17 juin 1877. resté trois heures, harassé de fatigue, mais soutenu par les cris enthousiastes de la gauche. On assure qu'il se trouva mal en arrivant à son banc.

Une séance qui avait vu l'apothéose de M. Thiers et l'effort victorieux de M. Gambetta parut grande, même aux contemporains et sans le recul de l'histoire. M. Émile de Girardin écrivait le lendemain soir, à propos de M. Thiers :

Quelles acclamations! Quelles ovations! Quelle réparation! Quelle récompense méritée! Quel favorable présage!

Et, au sujet de M. Gambetta :

Quelle admirable et puissante improvisation que cette fière réponse au ministre de l'intérieur et à d'indignes outrages qui montrent ce que serait l'empire avec ces soutiens. Ah! la République peut, sans nulle présomption, défier ses détracteurs. Quels hommes ont-ils à opposer à M. Thiers, à M. Gambetta, rivalisant de patriotisme et s'unissant dans une égale abnégation pour empêcher la royauté cléricale, l'empire non moins clérical, le ministère également clérical, d'exposer la France, la grande mutilée, aux deux risques désastreux de la guerre étrangère et de la guerre civile?... Impérialistes, nommez vos hommes. M. Rouher a donné sa mesure. Royalistes, nommez vos hommes. M. de Broglie achève de donner la sienne!

Calme public. La confiance, l'activité joyeuse de ces heures dramatiques affirmaient leur caractère. La parole et la presse suffisaient à l'ardeur des polémiques : nulle violence. Le *Figaro*, engagé dans le parti gouvernemental, irritait les amours-propres par les articles de M. de Saint-Genest et les « nouvelles à la main » visant les chefs du parti républicain ; tout Paris les répétait le soir, en riant. Le dimanche 17, l'animation est extrême sur les boulevards, dans les cafés, à la porte des imprimeries, où l'on attend les journaux. Mais la ville est tranquille. Un chroniqueur écrit : « Le soir le plus chargé de passion était celui

où l'on a repris la *Duchesse de la Vauballière*, un vieux mélodrame assez indigeste. On s'arrachait les journaux et l'on courait au théâtre; ceux qui trouvaient la pièce trop froide la complétaient par la lecture d'un télégramme et *vice versa* (1). »

Pas une manifestation, pas un cri. Au quartier latin, on chante et on s'amuse. Sur les boulevards extérieurs, tout est calme. Le peuple ne s'est pas ému. Depuis la Commune, il ne se mêle pas volontiers à ces « querelles de bourgeois ». On fait honneur de cette tranquillité au nouvel ordre de choses. « Quelle grande nation ! » s'écrie M. Émile de Girardin. En fait, la bonne humeur vient de la certitude du succès.

Discours du duc Decazes.

Le lundi 18, la discussion continue. C'est le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, qui répond à M. Gambetta. Il y avait dans le discours du tribun un reproche contre lequel il fallait s'élever, celui de faire courir au pays le risque de graves complications extérieures. L'acte du 16 mai coïncidait avec l'explosion de la guerre russo-turque. La situation de la France, entre les deux combinaisons diplomatiques qui se partageaient les puissances et qui pouvaient les mettre aux prises, était délicate. L'Angleterre laisserait-elle la Russie s'avancer sur Constantinople, démembrer l'empire ottoman? L'Allemagne ne croirait-elle pas devoir se prononcer un jour, faire pencher la balance? Soit dans la paix, soit dans la guerre, quel devait être le rôle de la France? La déclaration lue par le duc Decazes, le 1er mai 1877, affirmait la résolution de garder la neutralité. Mais l'abstention n'est pas toujours possible, elle n'est pas toujours sage. Un jour ou l'autre, ne faudrait-il pas

(1) Philibert Audebrand (*Illustration* du 26 mai 1877).

18 juin 1877.

prendre parti? Jeter le pays dans l'agitation de la politique intérieure à l'heure où toute son attention, toute son autorité, toutes ses forces devraient être tournées vers le dehors, c'était assumer une lourde responsabilité.

La question romaine.

Le programme du ministère, la polémique des journaux qui le défendaient, les récentes manifestations des comités catholiques et des évêques en faveur du pouvoir temporel prêtaient à une autre critique, à un soupçon plus grave. A tort ou à raison, l'Italie était en méfiance. Le duc Decazes, disait-on encore, n'avait consenti à faire partie de la combinaison ministérielle que sur l'engagement formel, donné par écrit, de réprimer au besoin les « menées ultramontaines ». On lui attribuait la rédaction de la note Havas du 17 mai, qui avait tant froissé les chefs du parti légitimiste.

Avant tout, il fallait tranquilliser les puissances, si elles étaient réellement inquiètes; il fallait rassurer l'opinion, répondre aux accusations solennelles, calculées de M. Gambetta, et à cette affirmation réitérée : « la dissolution, c'est la préface de la guerre ».

L'intervention du ministre des affaires étrangères avait cette portée. Il lit à la tribune les instructions envoyées par le gouvernement aux représentants de la France à l'étranger et notamment au marquis de Noailles, ministre près du roi d'Italie. Il déclare que ces explications ont suffi et que M. Melegari lui a fait savoir par le général Cialdini « qu'elles étaient pleinement satisfaisantes ». Il conjure les partis de ne pas compromettre par des allégations imprudentes la situation de la France et la cause de la paix. Les déclarations du ministre sont brèves et pâles : il est visiblement embarrassé. A droite et à

gauche, il y a des dessous, « ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. » De loin, M. de Bismarck surveillait le jeu; la question du pouvoir temporel avait été, une fois déjà, un redoutable atout dans ses mains. 18 juin 1877.

Discours de M. Pâris, ministre des travaux publics, habile et insinuant au point de vue parlementaire et au point de vue constitutionnel : Jusqu'en 1880, le maréchal de Mac Mahon est investi de pouvoirs réguliers; il pense, et les ministres pensent avec lui, que l'heure du radicalisme ne doit jamais venir. Si les conservateurs de toute nuance répondent à son appel, ils l'aideront à sauver la France. Discours de M. Pâris.

M. Jules Ferry répond. Son esprit, nourri de doctrines, lui permet de relever immédiatement l'argumentation de M. Pâris : « La politique du maréchal, la politique du cabinet est antiparlementaire et anticonstitutionnelle. Car enfin, sommes-nous sous l'épée d'un maréchal de France ou sous le régime des lois? » Réponse de M. Jules Ferry.

Arrêtons-nous à ces mots : tout le conflit est là, en effet. Ce ne sont plus seulement deux partis, mais deux systèmes qui sont en présence. *Un homme* ou *la loi?* Les longs siècles de l'histoire de France qui, par un effort suivi, avaient aboli tous les pouvoirs délibératifs, toutes les « autorités intermédiaires », pour enfermer l'autorité de l'État dans la volonté du prince, ce long appel spontané d'un peuple à un maître élevé au-dessus des passions et des préjugés, au-dessus des personnes et des partis, au-dessus de l'insuffisante prévision des constitutions et des règlements, tout ce passé qui s'était déroulé, logique avec lui-même, de saint Louis à Louis XI, de Louis XII à Henri IV, de Louis XIV à Napoléon, projetait sa vague suprême et déjà mourante dans la tentative du maréchal de Mac Mahon. C'était encore un chef militaire, le dernier, le Un homme ou la loi

18 juin 1877. vainqueur de Magenta, mais le vaincu de Sedan... Il réclamait l'autorité du chef.

Et en face de cette revendication, c'était la réclamation adverse, celle que l'opposition délibérative et parlementaire se transmettait, elle aussi, de génération en génération. Le pouvoir personnel voyait se dresser, devant lui, les institutions écrites, *la loi*.

Expérience nouvelle encore, pour un pays jadis si fier de ses maîtres : abandon d'un rêve longtemps caressé, déchirement de l'illusion anthropolâtrique qui s'entretenait, malgré de si cruels échecs, chez ce peuple confiant, prompt à l'engouement, amoureux de la gloire. Jusque dans cette crise, il fallait des hommes populaires pour l'arracher à lui-même et plier son enthousiasme à la rigide observance des textes. Un coup d'État d'une part, une émeute de l'autre, grondaient encore; 1830, 1848, 1871, avaient laissé des survivants. Les grandes catastrophes avaient fait cette sagesse trop récente; jusqu'où la soutiendrait-on ?

Il appartenait à un légiste, M. Jules Ferry, de défendre la thèse légale, d'invoquer cette raison froide, ce respect des règles et des textes dont sa carrière ne fut qu'une longue et sévère application. Sparte, Rome, Londres, avaient nourri la racine de cette plante sans fleur qu'il s'agissait d'acclimater sur les bords de la Seine, tandis qu'au fond des cœurs, le lys royal mourait lentement.

Dilemme. Voici donc le dilemme, tel que l'expose l'orateur philosophe, le fils des robins, l'héritier des vieux parlementaires :

L'article 6 de la loi constitutionnelle interdit au président de revendiquer le moindre atome de pouvoir personnel. Autrement, ce pouvoir personnel serait irresponsable, ce qui revient à dire que ce n'est pas la loi, mais l'épée qui régnerait... M. Pâris,

dont on me dit qu'il fut le rapporteur de cette constitution, comment peut-il invoquer le droit de dissolution et le droit de prorogation pour justifier les pouvoirs personnels du président? Il n'oublie qu'une chose, c'est que ces droits, le président les exerce par le bras *et par l'organe d'un ministère responsable*..... Avec la constitution, tout était facile si on l'eût appliquée loyalement. 18 juin 1877.

La thèse était absolue, c'était la subordination de l'exécutif au délibératif. M. Wallon était forcé dans son texte captieux et dans sa volontaire ambiguïté.

Il y eut une révolte de la droite devant cette logique redoutable et, au prononcé de ce mot « loyalement », M. de Cassagnac dénonce l'insulte au président. Nouveau corps à corps avec le président Grévy. Celui-ci n'était pas en reste pour défendre la sacro-sainte autorité des textes. Jupiter olympien du règlement, il foudroya M. de Cassagnac et il eut le dernier mot. Le discours de M. Jules Ferry heurté, raboteux et dur, selon le caractère de l'homme et du talent, se poursuivit parmi les clameurs. Il fut hautain, sarcastique, offensif :

Le pays doit se prononcer entre *nous* et le pouvoir exécutif... Quand on pousse à ce degré l'abus du pouvoir, on fait *nos* affaires.

Enfin, la conclusion menaçante :

Nous reviendrons ici et nous ne nous contenterons pas, cette fois, d'annuler des élections frelatées par une candidature officielle éhontée. Nous saurons montrer aux fonctionnaires de tout ordre et de tout rang *et si haut placés qu'ils soient*, qu'il y a des juges en France... Nous vous donnons à tous, préfets, juges de paix, agents de tous ordres, cet avertissement solennel : c'est qu'il y a non seulement pour le pouvoir législatif le droit naturel de se purger lui-même en annulant les élections vicieuses, mais qu'il y a aussi des responsabilités civiles et même correctionnelles, écrites dans nos lois, et que ces responsabilités nous saurons les appliquer sans faiblesse. Solennel avertissement.

18 juin 1877. L'appel aux tribunaux, cri suprême du légiste irrité ! Si M. Gambetta était le chef des hommes et le maître des cœurs, M. Jules Ferry, acclamé à son tour, apparaissait, dès lors, comme l'homme d'État de la loi.

La discussion continua assez inutilement le mardi ; cependant, on entendit un discours habile de M. Léon Renault, ancien préfet de police, ami de M. le duc Decazes, qui parlait au nom des républicains modérés, des républicains conservateurs. Il disait très sagement :

Vous avez compromis les garanties conservatrices introduites par nous dans la constitution. Voyez ce que vous avez fait depuis le 16 mai du maréchal de Mac Mahon et du Sénat. Que feriez-vous si, par impossible, vous réussissiez? Et si vous échouez, ce qui est certain? En jetant dans nos débats le nom jusque-là respecté, comme jamais ne le fut aucun souverain, du maréchal de Mac Mahon, avez-vous songé à la situation que vous lui feriez au lendemain de son échec? Quant au Sénat, vous mettez son existence en jeu... C'est être dur pour le cabinet de M. le prince de Polignac que le comparer au cabinet actuel. Vous, vous n'avez ni un but, ni une foi, ni un prétexte...

On fit une ovation à M. Léon Renault.

Vote de l'ordre du jour des gauches. Il n'y avait plus qu'à voter. L'ordre du jour des gauches fut déposé par un autre modéré, M. Horace de Choiseul :

La Chambre des députés, considérant que le ministère formé le 17 mai par le président de la République et dont M. le duc de Broglie est le chef, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est le principe du gouvernement parlementaire;

Qu'il s'est dérobé le jour même de sa formation à toutes explications devant les représentants du pays ;

Qu'il a bouleversé toute l'administration intérieure afin de peser sur les décisions du suffrage universel par tous les moyens dont il pourra disposer ;

Qu'à raison de son origine et de sa composition, il ne représente que la coalition des partis hostiles à la République, coalition

conduite par les inspirateurs des manifestations cléricales déjà condamnées par la Chambre; 18 juin 1877.

Que c'est ainsi que, depuis le 17 mai, il a laissé impunies les attaques dirigées contre la représentation nationale et les provocations directes à la violation des lois;

Qu'à tous ces titres il est un danger pour l'ordre et pour la paix, en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et pour les intérêts,

Déclare que le ministère n'a pas la confiance des représentants de la nation et passe à l'ordre du jour.

M. Pàris prononce quelques mots au nom du gouvernement: « Le pays dira qui a raison, de la coalition de toutes les gauches ou de l'union de tous les conservateurs. » A quoi M. Gambetta répond : « Oui, nous allons aller devant le pays; il faudra alors que tout le monde, tout le monde sans exception, courbe la tête devant notre maître à tous, le *suffrage universel.* »

L'ordre du jour des gauches est adopté par 363 voix contre 158.

L'intérêt était maintenant au Sénat. Il était saisi de la demande de dissolution : le 18 juin, la commission chargée de l'examiner était nommée dans les bureaux. Sur neuf membres, trois sont hostiles à la proposition : MM. Le Royer, Bérenger et Jules Favre; six favorables : comte Daru, Grivart, Depeyre, Audren de Kerdrel, de Ventavon et Léon Clément : les grands noms de l'Assemblée nationale. M. Depeyre, rapporteur. Le rapport favorable est déposé le mercredi 20 juin. Au Sénat.

Vu le message de M. le président de la République en date du 16 juin, par lequel il fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés et lui demande l'avis prescrit par l'article 5 de la loi sur les pouvoirs publics;

Le Sénat émet un avis conforme à la proposition du président de la République.

21 juin 1877. Le duc de Broglie réclame l'urgence. Adopté. La discussion est fixée au jeudi 21.

La discussion. Le 21, Victor Hugo parle le premier : « Le Sénat va être juge; le Sénat va être jugé. » Le discours se termine ainsi : « Je vote contre la catastrophe; je refuse la dissolution. »

M. Jules Simon expose son point de vue sur la crise du 16 mai : « Le mot de la chute du cabinet, c'est que nous étions un cabinet républicain et que la majorité était républicaine. Nous sommes tombés avec le régime parlementaire. »

Discours du duc de Broglie. Voici le duc de Broglie. Avec quelle impatience il était attendu! Fabricateur notoire de toute l'affaire, ni aveugle, ni intéressé, ni ambitieux peut-être; joueur, joueur tenace, entêté, taquin contre les hommes et contre la destinée; confiant en soi-même encore plus peut-être qu'en une entreprise dont il ne veut pas considérer l'issue; assuré qu'il a reçu, des siens, le dépôt du salut public et l'héritage de l'histoire; muet et fermé même avec ses amis, hérissé de sarcasmes pour ses adversaires; réservant toutes ses forces pour la lutte oratoire où il est maître, malgré les obstacles de sa nature, son geste court, sa voix cassée, son abord ingrat. Sur ses épaules légèrement voûtées, il porte le fardeau de ce pouvoir éphémère : sa figure pâle dit les incertitudes et les passions comprimées du parti auquel il s'est donné. Condottiere trop dégagé, chef trop savant, esprit trop délié, sa noblesse assure une élégance suprême aux causes pour lesquelles il lutte et avec lesquelles il va périr.

La thèse. Il ne prend pas la peine d'argumenter; il affirme.

On dit que l'acte du président n'est pas constitutionnel. Or, le président est à lui seul un pouvoir public indépendant... Le Sénat est l'arbitre de l'heure présente, mais le dissentiment qui

existe entre le président et la Chambre existe aussi entre le Sénat et la Chambre. Si vous voulez connaître le motif qui a guidé le président de la République, interrogez votre conscience... M. le président de la République a toujours eu la volonté de n'abandonner rien à l'esprit radical. M. Gambetta s'efface, maintenant, devant M. Thiers avec une patience qui ne coûte rien à la jeunesse. Mais il est le véritable chef de la majorité... Cela ne pouvait convenir à M. le maréchal de Mac Mahon. Quand on s'appelle le maréchal de Mac Mahon ; quand on est le représentant de la règle, de l'ordre, de la discipline, de tout ce que les hommes respectent dans les sociétés civilisées ; quand on a passé une vie sans tache dans l'accomplissement de tous les devoirs et le respect de tous les principes qui fondent les sociétés régulières, on ne pense pas tout d'un coup à devenir allié et soldat du contraire de ce qu'on a cru, pensé toute sa vie, de ce qu'on représente aux yeux des populations. Quand on s'appelle le maréchal de Mac Mahon, on n'est pas allié et solidaire de l'honorable M. Gambetta. Voilà la vérité.

21 juin 1877.

Mac Mahon opposé à Gambetta.

Cruel moment où l'art ne s'aiguisait que pour blesser !

On nous reproche de n'être ni constitutionnels ni républicains. La constitution ne consacre nullement la République, puisqu'elle consacre le droit de revision, qui permet de changer la forme du gouvernement, puisqu'elle a maintenu au pouvoir le maréchal de Mac Mahon, qui, certes, n'est pas républicain d'origine et qui jamais n'aurait consenti à présider un gouvernement d'où les compagnons de sa jeunesse et tous ses frères d'armes auraient été exclus... Reste le reproche clérical. Ne le comprenant pas, et personne n'alléguant de preuves, il m'est impossible de le détruire... Faut-il nous justifier de ne pas vouloir la guerre? C'est une manœuvre qui n'a pas réussi. Paroles que tout cela. Le suffrage universel aura à choisir entre le maréchal de Mac Mahon et le dictateur de Bordeaux ou l'orateur de Belleville, contenant à peine les masses frémissantes du radicalisme et le soulèvement des nouvelles couches sociales.

Mac Mahon ou Gambetta, telle est donc l'alternative gouvernementale... Ce raffiné se trompe : les choses ne sont pas si simples et, s'il faut choisir entre les deux hommes, le parallèle lui-même est dangereux.

25 juin 1877. Discours efficace de M. Bérenger :

Réponse des modérés. Vous avez prémédité cette partie, vous l'avez préparée de longue main. Et vous la perdrez. Vous faites les affaires des violents, et les modérés crient avec colère que vous détruisez leur œuvre. Si le Sénat vote la dissolution, il ouvre la porte aux aventures. M. le duc de Broglie est obligé de convenir qu'après les élections, il n'y a plus d'autre alternative que le radicalisme ou le coup d'État : c'est à ce dilemme qu'une fausse manœuvre va immanquablement vous acculer.

M. Laboulaye. Séance le vendredi 22 juin. Discours de M. Bertauld, auquel répond, d'un ton violent, le ministre, M. Brunet. Le bon M. Laboulaye se jette au milieu des combattants. Il défend son œuvre, la constitution, avec les paroles les plus sages et les plus mesurées :

On va faire un plébiscite. Il sera posé dans ces termes : le maréchal ou la République. Mais ce mot : *maréchal* voudra dire tout ce qui n'est pas la République. Vous ne pouvez pas réussir; on ne défend pas un gouvernement sans nom, sans idées communes; c'est une chimère... Vous vivez dans le monde des salons. Les salons ont été, de tout temps, des conseillers détestables, des clubs à rebours et vivant en dehors de la réalité. Vous ne réussirez pas et vous aurez placé le maréchal entre une humiliation et une abdication.

C'était, d'avance, le fameux « se démettre ou se soumettre »... Mais la voix de M. Laboulaye ne portait pas.

Le vote. Les positions étaient prises; le gouvernement ne croit pas utile d'insister. On vote, solennellement, par scrutin public à la tribune. 149 voix contre 130 accordent la dissolution au gouvernement. M. Peyrat : — « C'est la mort du Sénat. » M. Lasserre : — « Seigneur, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font ! »

La Chambre siège encore le jeudi, le vendredi et le samedi, du 21 au 23, pour certaines décisions urgentes.

Le lundi 25, à deux heures, M. Jules Grévy ouvre

la séance par une courte allocution : « Messieurs, avant de donner connaissance de la communication que j'ai reçue, je veux remercier la Chambre, une dernière fois, du grand honneur qu'elle m'a fait et de la bienveillance qu'elle m'a témoignée. Le pays devant lequel elle va retourner lui dira bientôt que, dans sa trop courte carrière, elle n'a pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République. »

26 juin 1877.

Allocution de M. J. Grévy.

Le président Grévy avait le secret des phrases lapidaires.

Il lit le décret de dissolution. La séance est levée à deux heures dix minutes. Le même décret est lu au Sénat par le duc d'Audiffret-Pasquier, qui prononce l'ajournement jusqu'au jour où la nouvelle Chambre sera convoquée. Le mardi 26, le *Journal officiel* publie, en tête de sa partie officielle, la résolution du Sénat et le décret y annexé.

La dissolution.

CHAPITRE II

La Question d'Orient.

I. — La nouvelle politique européenne. — Importance de la France dans le système européen. — Conséquences de l'hégémonie allemande sur la politique générale. — Le rôle de la Russie. — La Russie, l'Allemagne et l'Orient. — Débuts de la nouvelle crise orientale. — La Russie fait appel au concours de la France. — La lutte est entre le slavisme et le germanisme. — L'Angleterre intervient en tiers dans le conflit. — Tactique du prince de Bismarck et du prince Gortschakoff. — Le programme de Pesth ou programme des « trois empereurs ».

II. — Origines de la question d'Orient. — La « réforme turque » et la « réforme chrétienne ». — La croisade russe. — Politique traditionnelle des puissances en Orient. — La guerre de Crimée, le traité de Paris, le Hatti-Humayoun de 1856. — Situation à la veille de la guerre de 1870.

III. — Les deux chanceliers : Bismarck et Gortschakoff. — La Russie ouvre la crise orientale. — Attitude de l'Angleterre.

IV. — Recrudescence des désordres. — Armements turcs. — Le memorandum de Berlin. — Seule, l'Angleterre n'y adhère pas. — L'entrevue d'Ems. — La France cherche la conciliation. — La convention de Reichstadt. — Lutte de la Serbie et du Monténégro contre la Turquie. — Les Serbes sont écrasés. — Les « atrocités bulgares ». — L'opinion anglaise et Disraëli. — Avènement d'Abdul-Hamid. — M. de Bismarck se prononce pour l'Autriche; il oppose l'Angleterre à la Russie. — La Russie n'est pas prête. — La conférence de Constantinople. — Ultimatum de l'Europe à la Turquie. — Celle-ci le repousse. — Les puissances « jouent au plus près ». — Le protocole de Londres. — L'accord impossible; la guerre inévitable.

I

1875-1876

Le seize mai est une époque de liquidation.

La crise du 16 mai n'est pas seulement un incident de la politique intérieure française : elle appartient à l'histoire plus générale. En France, ce qui était en

1875-1876. cause, c'était le sort de la génération qui avait vu la fin du règne de Louis-Philippe, la révolution de 1848, le second empire, la guerre et la Commune. Liquidation d'une époque : messieurs à favoris et vieilles barbes, doctrinaires et saint-simoniens, guizotins, lamartiniens et prudhoniens, tous étaient en partance sur le bateau dont le suffrage populaire allait couper les amarres.

Autre liquidation en Europe.

Au même moment, une liquidation analogue s'opérait dans le personnel et dans les idées de l'Europe. Les diplomates et les hommes d'État qui avaient pâli sur les traités de 1815 (bénéficiaires ou adversaires), quittaient aussi la scène. Un formidable réaliste avait frappé les trois coups en 1863, en 1866 et en 1870; seulement, le rideau tardait encore à se lever.

Napoléon III était mort. M. Thiers allait mourir, bientôt Victor-Emmanuel et Pie IX. Il ne restait plus que quelques survivants parmi les hommes qui avaient occupé les planches : Gortschakoff, Disraëli, Gladstone; un geste encore et le nouvel acte commençait.

Nouvelle politique européenne.

Les conséquences de la guerre de 1870 apparaissaient seulement. Tandis que la France était absente, le moment était propice au Destin pour rompre avec ce passé, où elle avait joué un si grand rôle. Fin d'une Europe — celle qui avait vu les guerres de Grèce, de Crimée et d'Italie, — avènement d'une Europe nouvelle, apaisement des querelles de nationalités et de principes, début des guerres d'expansion et de profit, concurrences économiques, conquêtes coloniales, impérialisme, politique mondiale, ces faits considérables se préparent, à l'heure où s'achèvent les révolutions intérieures françaises.

Comment, retenue par ses malheurs, tourmentée

par ses crises, la jeune République manqua à la première phase du drame, la guerre d'Orient; comment, consolidée et apaisée, elle reprit son rang dans la famille des nations et élargit sa place dans le monde, — sans panser toutes ses blessures, — c'est une histoire qui, pour être *extérieure* à la France, n'en touche pas moins à son *intime* développement. La République échappa aux dangers qui, du dedans et du dehors même, menacèrent sa naissance; elle grandit et se consolida, gagna, par sa force reconstituée, le respect, et elle put s'adonner virilement aux affaires qui occupèrent le monde dans le dernier quart du XIX[e] siècle. Les deux histoires ne peuvent être séparées.

1875-1876.

La France absente de l'Europe.

L'histoire de l'Europe est la conséquence logique de sa configuration géographique. Cette partie du monde, projetée à l'extrémité du vieux continent, est formée de deux vastes régions adossées l'une à l'autre : l'une, haute, autour de la mer Méditerranée; l'autre, basse, autour de la mer du Nord.

Les deux régions européennes.

Les deux régions ont chacune leur porte distincte sur le vieux monde : la première, maritime, par le Bosphore, les Dardanelles et l'Archipel; la seconde, continentale, par les vallées des fleuves russes.

La limite entre les deux versants européens est une diagonale de l'Oural aux Pyrénées. Elle coupe assez exactement la France, de Mézières à Bayonne. Cette diagonale est aussi une ligne de démarcation ethnographique. Les gens des plaines ont assiégé souvent les gens des montagnes qui, souvent aussi, ont envahi les gens des plaines; les annales européennes racontent la marche alternative du Midi sur le Nord et du Nord sur le Midi.

Les deux races.

Finalement, les empiétements ont été peu considérables ou peu durables. L'*homo mediterraneus*, le

1875-1876.

brun aux yeux noirs, est resté maître des quatre demi-hémisphères qui forment l'Europe méridionale, tandis que l'*homo europeus*, le blond au grand corps blanc, aux yeux bleus, se multipliait sur les terres septentrionales et débordait sur le monde.

Importance de la France dans le système européen.

Si, sur le continent, il est un territoire à la fois favorisé et exposé, c'est celui où les deux mondes se rapprochent, où les deux systèmes se touchent et se confondent presque, soit combinant leurs ressources, soit se disputant l'hégémonie. La France, placée au point où les deux mers s'avoisinent le plus, la France, méditerranéenne et atlantique, plaine et montagne, latine et germaine, est le champ clos des luttes séculaires, de même qu'elle est le lieu des trop courtes trêves. Sa physionomie, comme sa langue, porte l'empreinte de tout ce qui a vécu sur l'ancien continent. Elle est à la fois l'agent et le témoin de l'équilibre, — l'aiguille de la balance. Ses servitudes et ses grandeurs forment le nœud du drame européen.

Tous les esprits élevés ont reconnu le rôle nécessaire de la France. Joseph de Maistre dit : « Je vois, dans la destruction de la France, le germe de deux siècles de massacres, la sanction du plus odieux machiavélisme, l'anéantissement irrévocable de l'espèce humaine. » Il ne dit pas, mais il pense que le monde y perdrait son sourire. Il résume l'histoire de l'ancienne Europe par cette parole qu'il recueillit sur les lèvres du marquis d'Orméa : — « Que parlez-vous d'équilibre de l'Europe, disait ce sage ministre de Victor-Amédée; il est tout entier dans le cabinet de Versailles; qu'il sache seulement ce qu'il fait (1). »

(1) *Antidote au Congrès de Rastadt ou plan d'un nouvel équilibre en Europe*, édit. 1859 (pp. 79 et 51). — Cet ouvrage a été attribué aussi à

1875-1876.

Fautes passées de la France.

Malheureusement, Versailles ni Paris ne savent pas toujours ce qu'ils font ; ils ne tiennent pas toujours la balance égale ; ils abandonnent parfois le devoir d'équilibre. Louis XIV, qui avait du sang espagnol ; Napoléon, qui était Italien, poussèrent hors des raisonnables limites l'empiétement méridional ; ils préparèrent la ruine de l'édifice élégant que Richelieu avait construit. Le deuxième Napoléon consomma le sacrifice. Affolé entre les deux partis qui le traquaient, il ne put échapper à leur poursuite combinée. Le traité de Francfort offrit à la Prusse l'holocauste que Joseph de Maistre craignait de voir dévouer à l'Autriche : « Vouloir démembrer la France, c'est l'affreux système de la *convenance*, lequel nous ramène à la juridiction des Huns et des Hérules... C'est à la *pauvre* Autriche que l'on veut donner l'Alsace, la Lorraine. Quel équilibre, bon Dieu !.. Toujours il y aura des puissances prépondérantes et la France vaut mieux que l'Autriche. »

« Toujours il y aura des puissances prépondérantes !.. » L'autorité était passée ailleurs ; le plateau penchait non plus au midi, mais au nord ; non plus sur Paris, mais sur Berlin. Pourtant, de tels changements ne se réalisent pas d'un trait de plume. L'histoire européenne n'est, pendant de longues années, que la procédure d'application de la sentence prononcée, à Francfort, en 1871.

Apparente stabilité.

Après Francfort, un premier rangement rapide crée un ordre apparent. « L'alliance des trois empereurs » donne à l'Europe toute la stabilité réalisable, en l'absence d'un congrès, qu'à tout prix le chancelier de Bismarck avait voulu éviter. Mais ce n'est qu'une apparence. Les comptes ne sont pas réglés : tout est

l'abbé de PRADT. Mais tout y rappelle l'inspiration de Joseph DE MAISTRE et, notamment, la citation du marquis d'Orméa.

1875-1876.

en suspens, et les querelles du moment : querelle religieuse, querelle économique, querelle territoriale, compliquent encore le travail intime que fait l'Europe en se tassant. Une crise était fatale.

Logiquement, l'orage devait éclater sur l'Allemagne, si l'Allemagne ne trouvait pas un moyen de le détourner. C'est cette inquiétude qui cause les tourments du prince de Bismarck, pendant ces années où sa vigilance nerveuse, son imagination mobile et son activité inlassable touchent à tout, essayent de tout et affolent l'Europe.

Conséquence de l'hégémonie allemande.

L'exhaussement de la Prusse, soulevant avec elle des pans entiers de la vieille Allemagne, avait bousculé des gisements anciens tout autour de la région où le cataclysme s'était produit. La France, en perdant l'Alsace et la Lorraine, avait été refoulée vers le sud et méridionalisée ; l'Autriche-Hongrie avait été refoulée vers le Danube et madgyarisée ; la Russie elle-même était refoulée sur l'Oural et asiatisée. Le poids de l'empire nouveau écrasait les Pays-Bas et la Belgique, étouffait les trois royaumes du nord. La poussée se faisait sentir jusqu'à Madrid, jusqu'à Constantinople.

Une phase du duel séculaire de l'Allemagne et de la France était close ; une phase du duel intérieur de l'Allemagne était close : l'Allemagne du Nord, l'Allemagne des terres basses l'emportait ; le dernier remous de son succès agitait encore l'Europe. Après l'Autriche, après la France, une seule puissance continentale pouvait entrer en lice et disputer l'hégémonie, c'était la Russie.

On allait voir, maintenant, ce que la France pèse en Europe !

Le rôle de la Russie.

Comme la France en 1866, la Russie avait manqué son heure en 1870. On s'est habitué à répéter que

l'attitude de l'empire moscovite à l'égard de la France, au début de la guerre de 1870, eut pour raison principale l'affection qui liait l'empereur Alexandre à son oncle, le roi de Prusse. Ce sentiment existait, en effet; Gortschakoff et Bismarck en jouèrent habilement; mais il a dû céder, plus d'une fois, aux nécessités d'une ligne politique que, de part et d'autre, des intérêts et des sentiments plus généraux avaient tracée. 1875-1876.

Le prince Gortschakoff, qui avait foi en son étoile, qui avait foi surtout en son habileté, avait une idée arrêtée : réparer les défaites de 1855. Il voulait, en même temps, assurer l'empire russe contre les multiples dangers de la question polonaise [1]. Pour ces deux objets, il ne voyait qu'une issue à la fois facile, populaire et brillante : ouvrir à la religion orthodoxe et à l'élément slave les portes de l'Orient : la Russie, qui détient le grand chemin continental du monde vers l'Asie, mettrait le sceau à sa puissance en plaçant une sentinelle à l'entrée de la route maritime. L'idée du prince Gortschakoff.

Se proposant un tel objectif, la politique russe est aux prises, en Europe, avec trois adversaires qui, simultanément ou successivement, s'élèvent contre elle : l'Autriche-Hongrie, les puissances occidentales et l'Allemagne du Nord.

En 1866, l'Autriche-Hongrie avait été affaiblie et presque rejetée hors de l'Allemagne par la Prusse; cette défaite passa pour une victoire russe aux yeux

(1) On trouve les origines de la politique de Gortschakoff, dans la Note rédigée par le comte de Nesselrode, le 11 février 1856, au moment où il quittait le pouvoir : « ... En tout état de cause, notre politique doit, dans le véritable intérêt de la Russie et de la dynastie, rester, comme par le passé, *monarchique* et *antipolonaise*... Nous ne devons pas oublier que, dans la crise actuelle, la Prusse, seule de toutes les puissances, a fermement manifesté l'intention de ne pas nous être hostile. » *Archives Russes*, 1872 (p. 337-340) (cité par NISCHEF, p. 552).

1875-1876.

du prince Gortschakoff. En 1870, ce fut le tour d'une des puissances occidentales, de la puissance et de la dynastie qui avaient imposé à la Russie le traité de Paris et défendu avec le plus de persistance et de désintéressement la cause polonaise, — la France impériale.

La Russie et la France.

Il est difficile d'affirmer que le prince Gortschakoff n'ait pas entrevu les conséquences de la faute qu'il commettait en laissant écraser la France. Sans doute, il eût préféré obtenir la revision du traité de Paris sans diminuer outre mesure la puissance de contrepoids, la France, au profit de la Prusse et de l'Allemagne du Nord. Avant les événements ou pendant la guerre, il fit, à diverses reprises, des ouvertures suffisamment claires auprès des divers gouvernements français. Il se disait « le promoteur de l'alliance avec la France » ; il déclarait que, « tant qu'il vivrait, il serait le défenseur de cette politique » (1). Le 6 juillet 1870, dès qu'il eut reçu la première nouvelle de l'incident Hohenzollern et avant même que l'ambassadeur français, le général comte Fleury, en eût été informé, il avait abordé la question avec une réelle précision auprès de celui-ci : « La Russie est toujours désireuse de voir s'établir une entente cordiale entre elle et la France. Mais la France est débitrice envers la Russie; il serait nécessaire qu'elle donnât des gages de conciliation sur le terrain d'Orient. Non pas qu'il s'agisse d'une revision du traité humiliant de 1856, que la Russie subit avec douleur: elle comprend que, dans cette grave question, la France n'est pas seule et qu'elle ne peut agir que de concert avec l'Angleterre... Mais le temps serait venu de rentrer dans les idées d'alliance et d'équilibre,

(1) *La France et la Russie en 1870*, par le comte Fleury (p. 37).

qui seront, elles, les véritables garanties de la paix et de la prospérité de l'Europe. » L'ambassadeur reçut assez froidement des ouvertures si importantes à une heure si grave; il se contenta de les transmettre à Paris. L'affolement diplomatique qui précéda immédiatement la guerre, détourna l'attention du gouvernement impérial; il ne sut pas saisir la chance peut-être unique qui s'offrait à lui. D'ailleurs, comment la politique impériale eût-elle déchiré, de ses propres mains, ces conventions célébrées comme la gloire du règne? M. Thiers, qui entendit quelques mois après, lors de son voyage à Pétersbourg, un langage analogue dans la bouche du même prince Gortschakoff, ne le comprit pas davantage ou ne voulut pas le comprendre.

1875-1876.

La France ne relève pas certaines avances russes.

On se passa bien de la France pour déchirer le traité de Paris. Quant à l'Allemagne du Nord, elle ne marchande pas les témoignages de sa gratitude à la Russie. Le nouvel empereur télégraphie à son impérial neveu : « C'est avec un sentiment inexprimable et en rendant grâces à Dieu, que je vous annonce que les préliminaires de la paix viennent d'être signés. Jamais la Prusse n'oubliera que c'est à vous qu'elle doit que la guerre n'ait pas pris des proportions extrêmes. Que Dieu vous en bénisse. Pour la vie, votre ami reconnaissant... »

La Russie accepta ce télégramme comme un billet à ordre qu'elle toucherait à son heure [1].

Le prince Gortschakoff se félicitait en public de son double succès : on avait travaillé pour lui à Sadowa et

(1) Le prince DE BISMARCK, dans ses *Souvenirs*, confirme un fait qui fut communiqué à M. de Blowitz, en 1879, par le prince Gortschakoff. Le tsar Alexandre II aurait écrit à l'empereur Guillaume, avant l'entrevue d'Alexandrowo : « Le chancelier de Votre Majesté a oublié les promesses de 1870 » (t. II, p. 260).

1875-1876.

à Sedan. L'adversaire autrichien et l'adversaire occidental étaient diminués par les heureuses victoires de la Prusse et la gratitude allemande assurait un allié ferme et solide à la fortune moscovite. Il n'y avait plus qu'à recueillir la moisson si adroitement préparée.

L'« alliance des trois empereurs ».

Le prince Gortschakoff avait un peu pressé les événements en dénonçant, dès le mois de novembre 1870, la clause du traité de Paris relative à la mer Noire. Le collègue de Berlin, dans la crainte d'un congrès auquel il eût fallu soumettre les préliminaires de Versailles, avait froncé le sourcil. Mais tout s'était passé au mieux et, à peine rentré en Allemagne, le prince de Bismarck avait rafraîchi le thème des relations de famille et la thèse de la solidarité monarchique pour cimenter une combinaison sanctionnant les victoires de la Prusse et consolidant la base d'une nouvelle Europe : cette combinaison fut « l'alliance des trois empereurs ».

Ce n'était qu'une façade. L'empereur Alexandre devait le déclarer, en propres termes, au général Le Flô, dans un entretien du 28 décembre 1875 : « *Ce qu'on appelle* l'alliance des trois puissances du Nord n'a jamais eu d'autre mobile et n'a qu'un objet, le maintien de la paix. » Plus explicite et plus précis, le chargé d'affaires de France, M. Laboulaye, écrivait, le 23 novembre, à son gouvernement : « L'union des trois empires, c'est le masque convenu sous lequel se cache une diversité de politiques qu'aucune des trois puissances n'a jusqu'à nouvel ordre intérêt à faire connaître [1]. »

On ne voulait pas les faire connaître au public, mais

(1) *Documents privés inédits.*

chacun des partenaires gardait la sienne *in petto*, et Bismarck, pour ce qui le concerne, en dit assez dans ses *Souvenirs :* « On s'explique aisément qu'il y ait, pour la Russie, une limite au delà de laquelle elle ne permettra pas qu'on diminue l'influence de la France. Cette limite, à ce que je crois, fut atteinte par le traité de Francfort et peut-être, en 1870 et en 1871, ne s'était-on pas encore aussi bien rendu compte de ce fait que cinq ans plus tard... » Le chancelier rit dans sa moustache en écrivant cette phrase, qui vise le prince Gortschakoff : mais celui-ci s'était cru plus fin encore et il pensait que la France, vaincue et ulcérée, lui permettrait de tenir l'Allemand par le « cauchemar d'une coalition » et qu'ainsi il obtiendrait, du nouvel empire, fondé sous ses auspices, carte blanche dans les seules questions qui lui tinssent au cœur, les questions orientales. Il s'était assuré pour rien un factotum en Europe.

La Russie se croit libre d'agir en Orient.

Bismarck ne se sentait pas de vocation pour ce genre de service. Devinant la pensée du chancelier russe, il l'avait tâté lors de l'incident de 1875, et l'avait amené à découvrir ses cartes. Le chancelier allemand avait constaté ainsi la complexité du jeu moscovite. Averti et irrité, il se replia sur lui-même et attendit. Il savait qu'il n'attendrait pas longtemps : Gortschakoff, l'âge lui venant, était pressé.

Début de la crise.

Les fers furent mis au feu en Orient. Le 15 janvier 1875, *quatre mois avant le fameux « incident de mai 1875 »*, le prince Gortschakoff avait eu un entretien des plus graves avec le général Le Flô. A la suite de troubles nés dans l'été de 1874, une rixe s'était produite, à Podgoritsa, entre Turcs et Monténégrins; une enquête contradictoire ayant été décidée, le prince Nicolas de Monténégro avait exigé qu'elle eût lieu,

15 janv. 1875. non en territoire turc, mais en territoire monténégrin, pour bien affirmer l'indépendance de la principauté à l'égard de la Turquie. Les ambassadeurs des puissances à Constantinople, sur l'initiative du général Ignatieff, ambassadeur de Russie, étaient intervenus auprès du grand vizir pour hâter la solution du conflit. Le général Ignatieff, qui n'avait pas besoin d'être poussé, avait reçu des instructions très énergiques : l'empereur s'intéressait personnellement à la cause du prince de Monténégro.

Confidences de Gortschakoff.

A Pétersbourg, on eut, dès lors, le sentiment que les choses ne s'arrêteraient pas là, et voici les confidences que le général Le Flô, venu aux nouvelles, entendit de la bouche du prince Gortschakoff. « Le prince m'a dit sans s'y arrêter, comme se parlant à lui-même, mais en homme qui espère être compris à demi-mot : — « Nous avons tout fait pour éviter des conflits ; nous » n'avons cessé de donner des conseils de prudence et » de modération aux provinces vassales et de les bien » prévenir que nous ne les soutiendrions dans aucune » agression... L'Autriche s'est ralliée à ce principe... » Mais le Monténégro n'est pas une province vassale... » Nous ne nous croyons pas tenus d'empêcher des » peuples voisins de lui donner aide et protection. » Cette phrase visait l'Autriche. Le chancelier précisa : « La Russie et l'Autriche et, après elle, la Grèce me » semblent résolues à ne pas rompre d'une semelle dans » cette question et si, par malheur, un conflit éclate, » leur entente, qui n'est encore qu'un rapprochement, » deviendra une alliance certaine... Cette situation est » très grave et l'attitude que vous allez prendre, dit » avec plus d'insistance le ministre à l'ambassadeur, » peut être décisive... » Le nom de l'Angleterre ne fut prononcé qu'une fois et avec peu de sympathie au cours

de cet entretien, où les malheurs étaient prévus de si loin. » 15 janv. 1875.

Donc, dès cette époque, sur un incident secondaire, la guerre était annoncée et la question des alliances posée. Le prince Gortschakoff reprenait le thème qui avait servi auprès du général Fleury et auprès de M. Thiers. Que fera la France en Orient? Affaiblie, diminuée, persistera-t-elle dans la politique « des puissances occidentales » ?

Invite à la France.

On s'adressait à elle par pure condescendance. N'était-on pas assuré des puissances du Nord? N'avait-on pas tracé le schéma d'une action commune avec l'Autriche et même d'une intervention autrichienne? La politique russe ne maniait-elle pas, à son gré, par Berlin, ce formidable instrument : l'alliance des trois empereurs?

Les groupes germaniques

Eh bien, non! les choses n'étaient pas si sûres. La position de la race germanique en Europe est terrible à elle-même et aux autres. Éparse sur un territoire immense, accrochée aux massifs montagneux qui séparent le nord du midi, son établissement géographique et son expansion ethnographique sont à peu près aussi mal réglés l'un que l'autre. Elle se divise presque infailliblement en deux et même en trois groupes : un groupe du sud, un groupe du centre et un groupe du nord. Si elle reste ainsi divisée, elle est en guerre avec elle-même, et si elle s'agglomère en un corps unique, elle épouvante et coalise contre elle ses voisins. On peut lui appliquer la phrase que Joseph de Maistre écrivait sur l'Autriche : « Elle a des voisins partout et des frontières nulle part. » Cette population, solide, laborieuse et prolifique, si elle ne s'épuise pas en discordes affreuses, s'ébranle pour

Juillet 1875.

les migrations et les conquêtes. L'Allemagne est le réservoir des hommes et la source des conflits. La pierre de touche des hommes d'État européens sera toujours leur aptitude à marquer, parmi les autres peuples, le lot de la puissance allemande.

Unité imparfaite

Même après 1863, même après 1866, même après 1870, l'unité par l'hégémonie du nord n'était pas un fait absolument accompli. La coupure était assez incertaine au pied des montagnes de Bohême : une double Allemagne subsistait. Dans l'empire du nord, toutes les populations n'étaient pas de même sang et assimilées : les Polonais, les Alsaciens, les Lorrains, même les Bavarois catholiques, les Badois, les Saxons et les Wurtembergeois étaient rattachés, non unis; quant à l'empire du sud, si l'élément allemand y dominait encore, il était entouré, confondu, noyé, dans cet étonnant mélange de peuples divers que les invasions ont laissés à la traîne dans la vallée du Danube et dans les régions voisines.

Donc, une conquête incomplète, des causes multiples de dissociation, des voisinages inquiétants, irrités ou exigeants, telle était la situation des peuples germaniques, à l'heure où le prince de Bismarck commençait à réfléchir sur les visées ambitieuses de « l'autre chancelier ». La mission de M. de Radowitz à Moscou, l'incident de 1875 avec la France, les nombreux pourparlers tendant à consolider « l'alliance des trois empereurs », le silence soudain de la politique allemande après le voyage de l'empereur Alexandre à Berlin en 1875, telles sont les traces actives ou passives de l'état d'oppression où était Bismarck en sentant monter l'orage.

Les troubles d'Herzégovine.

Au mois de juillet 1875, des troubles éclatent en Herzégovine. Les populations orthodoxes et slaves

pensent que l'heure est sonnée et qu'il faut forcer la main à leur grand chef, ami et protecteur, le tsar blanc. Les comités panslavistes entrent en action. Le prince Gortschakoff n'est pas à Pétersbourg, en ce moment. C'est le baron Jomini qui fait l'intérim. Le baron Jomini est un homme à idées, un diplomate écrivain, un étranger obligé de payer sans cesse sa bienvenue au pays qui l'emploie. M. de Gontaut-Biron le définit ainsi : « C'est un esprit spéculatif, porté aux rêveries, assez bizarre, sur lequel il est difficile de beaucoup compter, intelligent sans doute, mais dont le principal mérite est de se trouver l'un des confidents du chancelier. » Il est, sinon en communauté de vues et d'intérêts, du moins en concurrence de services avec le général Ignatieff, l'ambassadeur auprès du sultan.

5 août 1875.

Le 5 août 1875, le baron Jomini, dans un entretien diplomatique, ouvre « la question d'Orient ». — « On est sérieusement inquiet ici et très perplexe : les insurgés, qui étaient 300 il y a quinze jours, seraient 7.000 aujourd'hui, bien pourvus d'armes et de munitions, et les Turcs, avec leur incurie habituelle, au lieu d'agir violemment et rapidement avec des forces imposantes, hésitent et se bornent à des escarmouches... La Russie, l'Autriche et l'Allemagne essaient de s'entendre pour une action commune, morale jusqu'à présent, qui serait surtout confiée à l'Autriche, plus intéressée que les autres, par sa situation géographique et politique, au rétablissement de l'ordre... On ne veut pas intervenir, on veut s'interposer... Quoi qu'il arrive, ce qui se passe est un avertissement que la question d'Orient peut éclater comme une bombe d'un moment à l'autre et qu'il faut prévoir (1)... »

La question d'Orient est ouverte.

(1) *Documents privés inédits.*

13 août 1875.

On met l'Autriche en avant ; on resserre l'alliance des trois empires. On s'inquiète peu, en apparence, des puissances occidentales. Cependant, on n'entend pas perdre, avec la France, le bénéfice de l'intervention impériale du mois de mai. Le souvenir en est, pour ainsi dire, actuel : c'est l'empereur lui-même qui l'invoquera. Le 13 août, au théâtre, l'empereur vient vers le général Le Flô et lui dit : — « Le baron Jomini m'a informé aujourd'hui de l'entretien qu'il a eu avec vous... J'ai fait donner l'ordre sur-le-champ à mon ambassadeur de réclamer le concours de votre gouvernement et de dire au duc Decazes que je suis heureux de le voir s'associer aux démarches que les empereurs d'Allemagne, d'Autriche et moi voulons faire à Constantinople dans l'intérêt unique de la paix. » Une lettre officielle du cabinet de Saint-Pétersbourg confirme immédiatement cette indication. La situation est exposée en ces termes : « Le cabinet impérial a offert son concours à celui de Vienne, pour toute mesure qu'il jugerait utile sur le terrain diplomatique, afin de circonscrire et d'apaiser les désordres ou d'empêcher qu'ils ne provoquent une crise dangereuse pour la paix générale. Le cabinet de Berlin a fait la même proposition... Il ne s'agit pas d'intervenir dans les affaires intérieures de la Turquie, mais les puissances peuvent agir moralement des deux côtés pour engager les insurgés à la soumission, les Serbes et les Monténégrins à la neutralité, la Turquie à la clémence et à des réformes équitables. Il serait très désirable que le gouvernement français s'associât à cette action... »

Intervention du tsar.

Le concours de la France.

Le baron d'Avril, qui cite ce document d'après le *Livre jaune* (1), observe, avec raison, qu'il contient en

(1) (V. p. 94.) Le livre du baron D'AVRIL : *Négociations relatives au*

germe tout le développement de la crise. On met Vienne en avant. L'entente des trois empereurs, pour cet objet spécial, est toujours affirmée; de l'Angleterre, pas un mot. L'ambassadeur le fait remarquer et il dit, dans son télégramme du 19 août : « *La Russie et l'Autriche* sont convaincues que l'Angleterre sera invariablement et systématiquement en opposition avec elles à Constantinople, quoi qu'elles fassent... » Le nœud se serre. Il faut que la France se prononce à son tour. Elle est placée entre son ancienne politique et le nouvel ordre de choses. On voit comme son concours peut devenir précieux au prince Gortschakoff. Si on la gagne, on pèse sur l'Allemagne et on isole l'Angleterre. 19 août 1875.

L'ambassadeur, général Le Flô, tout chaud encore de son récent « succès », convaincu que « l'alliance russe » est désormais la seule politique de la France, sensible, pour son pays et pour lui-même, aux attentions de l'empereur Alexandre et de ses ministres, impressionné par des déclarations si péremptoires au sujet de l'entente des trois empires, le général Le Flô insiste auprès de son gouvernement : « Je ne méconnais pas ce que cette situation nouvelle porte en elle de délicat à un certain point de vue; mais il était capital, selon moi, de ne pas laisser la France isolée en dehors du concert déjà trop intime des trois grandes puissances. » Le général Le Flô insiste.

La France pouvait avoir, du fait de ses désastres, des raisons trop réelles de se tenir à l'écart. L'Angleterre restait en dehors du concert et ne s'en trouvait pas plus mal; enfin, ce concert lui-même, — ce concert de trois puissances, — était-il si intime? Bismarck

traité de Berlin, est l'œuvre d'un homme avisé et averti. J'y recourrai souvent.

23 nov. 1875. sentait bien qu'on n'avait pas en lui une entière confiance puisqu'on cherchait des appuis ailleurs.

Importance de l'Autriche.

Bismarck donc avait l'œil sur Paris ; mais il considérait surtout ce qui se passait à Vienne. La France battue, Vienne est le nœud de la politique allemande : c'est à Vienne que se résoudra le conflit de l'Allemagne du Nord et de l'Allemagne du Sud, le véritable problème de l'unité ; c'est à Vienne que se résoudra, s'il doit se résoudre jamais, le conflit du dualisme protestant et catholique ; c'est à Vienne que se résoudra le problème du panslavisme et du pangermanisme, le problème de l'Orient et de l'Occident.

La Russie (on l'a dit), pour se développer vers la Méditerranée, « doit prendre ses passeports à Vienne ». La Prusse, pour contenir la Russie, doit prendre son point d'appui à Vienne ; et, si elle craint de soulever contre elle l'opposition de l'Angleterre et des puissances occidentales, si elle veut substituer à la marche vers l'ouest « la marche vers l'est », l'Allemagne est encore obligée d'enfiler la venelle du Danube. Donc, Vienne est, avec Pesth, le grand souci de Berlin. Bismarck, pour le moment, n'a qu'une pensée : être en tiers dans une entente entre la Russie et l'Autriche pour la surveiller, la diriger et la brouiller au besoin. Voilà toute « l'intimité ».

Ce qu'il en est de l'« intimité ».

Le fond des choses n'échappe pas aux esprits perspicaces. Le chargé d'affaires de France, pendant les vacances du général Le Flô, M. Laboulaye, l'explique avec force dans une remarquable lettre écrite, le 23 novembre 1875 : « La situation peut se résumer d'un seul mot : le cabinet de Saint-Pétersbourg a le sentiment que les destinées de la Russie sont attachées à l'affranchissement des Slaves ; cette éventualité est, au contraire, la plus grande appréhension du

cabinet de Vienne. La Prusse, de son côté, a besoin de la division de ses voisins pour maintenir son hégémonie sur l'Europe et même sur l'Allemagne. Elle espère que l'outre de l'Orient, une fois ouverte, soufflera la discorde : ce qui ne l'empêche pas, d'ailleurs, de répéter des déclarations pacifiques... Tel est le véritable état des choses. Si la paix résiste à ces divergences, c'est, à n'en pas douter, parce que la Russie et l'Autriche, ayant des raisons égales de redouter l'Allemagne, ne veulent pas lui fournir le prétexte qu'elle cherche d'intervenir dans leurs affaires ou de rallumer la guerre en Europe. » 23 nov. 1875.

C'était, en premier lieu, la question de Constantinople, mais c'était aussi la question allemande et la question slave, c'était le heurt des empires européens pour l'hégémonie qui se préparait dans les exposés du baron Jomini et dans les réflexions du prince de Bismarck (1). Lutte pour l'hégémonie.

Pour Bismarck, qui l'a dit et répété vingt fois, la ligne directrice était unique : quoi qu'il arrivât, tant que l'Autriche consentirait à marcher avec lui, il ne pouvait pas se séparer de l'Autriche. Même si la Russie lui mettait le marché à la main (et elle le fit quelques mois plus tard), même si la Russie recherchait l'alliance de la France, mieux valait en courir le risque. Bismarck fidèle à l'Autriche.

Dans une lettre capitale, adressée au comte Schouvaloff, en février 1877, il parle « du sang-froid avec lequel il envisage cette éventualité » (2). Ailleurs, il

(1) M. Laboulaye indique le rôle initiateur du baron Jomini dans un passage de sa lettre où il parle de « la politique suivie par M. Jomini, qui sera, on doit le croire, celle de Gortschakoff ».

(2) *Souvenirs* (t. II, p. 261).

23 nov. 1875. rappelle le temps où Frédéric II tint tête à la coalition des trois puissances. Pourtant il n'était pas homme à courir au-devant d'un tel péril. Il fit tout pour le conjurer.

Avant d'entrer dans le détail de cette étonnante campagne qui se retourna si cruellement contre ceux qui l'avaient engagée et que le grand politique sut mener à bien, plutôt par une exacte appréciation et utilisation des circonstances que par un dessein préconçu, il faut prouver que cette politique était bien celle de Bismarck, comprise et devinée par les contemporains attentifs. M. Laboulaye écrit, dans la lettre déjà citée, du 23 novembre 1875 : « Les intérêts allemands de l'Autriche sont aussi chers à l'Allemagne que ceux de la Prusse... Aux yeux de tout Allemand, tout ce qui est compris dans l'empire d'Autriche est l'héritage de l'Allemagne, et tout ce qui y sera ajouté sera considéré comme une acquisition allemande. La Hongrie est l'avant-garde de l'Allemagne comme le prince de Hohenzollern en Roumanie est son poste avancé. Ainsi, dans une guerre contre la Turquie et contre l'Autriche — ce qui, à mon avis, est la même chose, la première devant fatalement entraîner la seconde — la Russie est certaine de trouver l'Allemagne derrière l'Autriche. »

Le « pangermanisme ».

On surveille la Russie.

Mais l'Allemagne et l'Autriche elle-même avaient le même intérêt à éviter cette éventualité extrême : pour cela il fallait que, l'heure venue, la Russie se heurtât à une combinaison à la fois si résolue et si puissante qu'elle n'osât pas jouer sa dernière carte. Toute l'habileté du comte Andrassy, guidé par son instinct anti-slave de Hongrois et soufflé par le chancelier allemand, fut de suivre, auprès de la Russie, une marche parallèle permettant de la surveiller et de la contenir,

assurant les bénéfices de l'entente, tout en épargnant les risques de la guerre.

Oct.-nov. 1875.

Mais, pour cela, il fallait que d'autres intérêts entrassent en jeu. Il y avait l'Angleterre. L'Angleterre avait pour tradition de s'opposer toujours et partout à la politique russe. L'Angleterre achevait de mettre la main sur le canal de Suez et engageait la campagne qui devait lui obtenir l'Égypte, elle avait la volonté arrêtée d'écarter la Russie de l'héritage ottoman dont elle s'adjugeait un si gros morceau. Pour ces diverses raisons, l'Angleterre était, quoi qu'on en pensât à Saint-Pétersbourg, l'alliée fatale de l'Autriche dans les affaires de l'Orient, et l'Autriche le savait : on la retrouverait au moment opportun.

L'Angleterre en tierce puissance

Il faudrait supposer aux hommes d'État russes une insuffisance d'informations et un manque de perspicacité bien extraordinaires pour admettre qu'ils n'eussent pas saisi quelque chose d'une situation si claire, malgré sa complexité, et qu'ils n'eussent rien fait pour y parer. Gortschakoff et Jomini voyaient certainement ce qui n'échappait pas à M. Laboulaye et au général Le Flô. Mais ils étaient poussés l'un et l'autre par les aspirations slaves, par des idées préconçues, par une confiance exagérée en leurs moyens, par un jugement trop optimiste sur les résolutions de l'Autriche et de la France après Sadowa et après Sedan, par une appréciation trop précipitée des craintes que la domination allemande devait inspirer à l'Europe. Et, surtout, ils étaient poussés par leur destinée. Dans les mille incidents successifs, qui composent l'histoire, tout ne dépend pas de la réflexion et de la volonté. Les grands hommes ont de la chance.

La Russie entraînée vers la guerre.

Après avoir tenté de gagner le concours de la France,

Oct.-nov. 1875.

Tactique de Gortschakoff.

la tactique que Gortschakoff imagina pour couper le jeu de Bismarck fut de se tenir résolument serré contre l'Autriche et d'offrir, de lui-même, à cet empire, en Orient, l'autorité, l'influence, le profit, en un mot tous les avantages que pouvaient lui assurer les puissances rivales de la Russie. Il espérait séduire le cabinet de Vienne, le compromettre et, en ménageant les vieux souvenirs allemands hostiles à la Prusse, l'arracher à l'influence bismarckienne.

Le chancelier russe s'appliqua, en même temps, à ne pas froisser l'Angleterre et, plus habilement encore, — comme il connaissait l'opinion anglaise, mobile et sensible, — il s'efforça de provoquer un revirement de cette opinion.

A partir du mois d'octobre 1875, on modifia la formule de l'intervention à trois, telle qu'elle avait été exposée au général Le Flô ; après s'être assuré le concours timide de la France, sur la base du *statu quo* et du maintien de la paix, après avoir saisi le cabinet de Londres des excellentes intentions des trois empires, il ne fut plus question que « de l'action commune, à Constantinople, *des puissances garantes du traité de Paris* pour sauvegarder la paix ». Rien de plus sage et de plus honorable.

Il est vrai qu'un mot nouveau s'introduit, en même temps, dans ces phrases toutes faites dont se paye volontiers le formalisme des protocoles. On ne demande plus seulement le *statu quo,* mais le *statu quo amélioré*.

Premier désaccord.

Un premier désaccord apparaît alors entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et le cabinet de Vienne : celui-ci trouve qu'on se sert trop de lui, qu'on le presse trop et qu'on l'engage trop. Il s'agissait d'une intervention commune, à Belgrade et à Constantinople, pour empê-

cher les hostilités entre la Serbie et la Turquie. Le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie a rédigé, d'accord avec M. Jomini, la déclaration qu'il est question d'adresser au gouvernement serbe : « Les puissances garantes du traité de Paris se verraient dans l'impossibilité de préserver la Serbie d'une occupation turque si le gouvernement serbe se livrait à des actes agressifs contre la Porte ; » mais, quand on en vient à exercer à Constantinople l'action concertée, le cabinet de Vienne n'accepte pas le rôle prépondérant qui lui est offert. M. Laboulaye télégraphie : « Tout en constatant, de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg, le désir de marcher d'accord avec Vienne, il ne me semble pas que les sympathies soient bien vives entre les deux cabinets. Je suis même porté à croire que, en éloignant le consul de Constantinople, le comte Andrassy a eu surtout pour but de déposséder le général Ignatieff d'une influence qui lui portait ombrage et qui s'exerçait même sur le comte Zichy. J'apprends, à l'instant, que le comte Andrassy s'est prononcé contre une pression militaire au delà des frontières autrichiennes, qui constituerait une intervention tout à fait contraire à ses intentions. » 21 octob. 1875.

Cette retraite significative ne décourage pas Saint-Pétersbourg. Le 21 octobre, le baron Jomini a, dans un nouvel entretien avec M. Laboulaye, expliqué la situation *ex professo*. On dirait l'écho de la fameuse conversation de l'empereur Nicolas avec lord Seymour : « M. Jomini ne paraît pas faire grand fonds sur les résolutions de la Porte ; il insiste principalement sur la nécessité de prévoir les événements qui, suivant lui, s'imposeront vraisemblablement à l'attention de l'Europe au printemps prochain. Il y aura alors une recrudescence probable de l'insurrection. Il voit déjà

A Pétersbourg, on parle du partage de la Turquie.

21 octob. 1875. l'Épire et l'île de Crète se préparer à y prendre part. On est épouvanté d'avance, dit-il, du sang qui devra être versé; le fanatisme musulman se réveillera et ce sera, de part et d'autre, une guerre à mort. Ne vaut-il pas mieux ouvrir les yeux, dès aujourd'hui, et se dire que les temps sont proches où l'impéritie du gouvernement turc le conduira fatalement à sa perte? La banqueroute qu'il vient de faire n'est-elle pas l'indice le plus certain de sa décrépitude? Pour ne pas être surprise par les événements, il importe donc que l'Europe s'occupe sans retard de ceux qui sont naturellement appelés à recueillir *sa succession*... (1). » Le gros mot une fois prononcé, le ministre ne s'arrête plus et il développe, devant le chargé d'affaires un peu surpris, un plan où celui-ci voit se découvrir les projets russes. La Russie, en s'opposant à ce que la Serbie déclare la guerre à la Turquie, a contracté envers cette principauté et les populations voisines « une obligation morale ». « Nous avons pris l'engagement de veiller nous-mêmes au sort des chrétiens. » Il s'étend sur l'avenir des provinces chrétiennes après la retraite des Turcs, et il va jusqu'à entrevoir leur union au moyen d'un lien fédéral, avec une ville libre pour capitale, — Constantinople devenant un Francfort oriental.

Projet de confédération orientale.

(1) Rappelons les paroles textuelles adressées, en février 1853, par l'empereur Nicolas à lord H. Seymour. On trouvera dans ce rapprochement une preuve de la fidélité à elle-même de la politique russe en Orient : — « A l'heure actuelle, la Turquie est tombée graduellement dans un état de décrépitude telle que, comme je vous l'ai dit, si désireux que nous soyons de prolonger l'existence du malade, il peut mourir subitement et nous rester sur les bras. Nous ne pouvons pas ressusciter les morts : si l'empire turc tombe, il tombera pour ne plus se relever. C'est pourquoi, je vous pose cette question : Ne vaut-il pas mieux se prémunir contre un tel événement que de s'exposer au chaos, à la confusion, à la certitude d'une guerre européenne, suites inévitables d'une telle catastrophe? Ne vaut-il pas mieux esquisser quelque système ultérieur?... »

En traçant le compte rendu de ces « aperçus un peu lointains », le chargé d'affaires ajoute que de pareils projets, conformes assurément à la politique traditionnelle de la Russie, sont, de tout point, inconciliables avec les intérêts et la politique autrichienne. Il se demande si l'entente à trois pourra se prolonger longtemps. 28 déc. 1875.

On en est encore à la période de préparation. L'insurrection en Herzégovine, qui a éclaté à propos des difficultés de la perception de la dîme et par suite de l'oppression dont se plaignent les chrétiens, s'est développée pendant l'été. Les consuls des puissances sont intervenus, sur l'ordre des cabinets, pour essayer d'amener une trêve; mais les insurgés ont décliné tout accord direct avec la Turquie; ils ont rejeté, comme dérisoires, les réformes promulguées par le sultan, dans un iradé du 2 octobre et un firman du 12 décembre: ils réclament la reprise des terres sur les propriétaires turcs, une constitution et une commission européenne, — autant dire leur indépendance. La Turquie ne peut pas céder. Le prince Gortschakoff est rentré de Berlin au début de l'hiver. Il juge la situation « très grave ». Il faut mettre la Turquie en demeure. On exigera d'elle des « réformes profondes », « sous le contrôle des puissances ». C'est le programme des insurgés généralisé. L'insurrection s'aggrave.

Où la Russie veut-elle en venir? Gortschakoff croit devoir s'affranchir du soupçon qui pèse sur sa politique. L'empereur lui-même s'en expliquera.

Le 28 décembre, le tsar reçoit le général Le Flô. Le gouvernement russe est persuadé que « l'accord de toutes les puissances chrétiennes est très nécessaire pour obtenir une solution pacifique des graves questions du moment. On fait appel expressément Appel exprès au concours de la France.

29 déc. 1875.

au concours de la France et on veut penser que l'Angleterre ne refusera pas le sien ». Et voici, maintenant, les gages que donne la Russie et les garanties qu'elle prend : « Les efforts de tous doivent tendre à maintenir le *statu quo* en Orient, moins par amour de la Turquie sans doute, que parce que nul ne saurait dire par quoi et par qui il serait possible de la remplacer. Sa Majesté répudie toutes vues ambitieuses sur l'Orient et déclare que ni son père ni Elle n'ont, à aucune époque, songé à s'emparer de Constantinople; on les a calomniés à cet égard. Mais la Russie ne souffrira jamais qu'une autre grande puissance s'y établisse, et particulièrement l'Angleterre, ni qu'il s'y fonde jamais un empire de Byzance, *c'est-à-dire un empire grec*... — Je l'ai signifié, il y a longtemps, au roi de Grèce, ajoute le tsar; je veux vivre en bonnes relations avec lui; mes sympathies sont acquises aux Hellènes; mais il faut qu'ils restent à Athènes (1). »

La Russie ne prétend rien sur Constantinople.

Remarquer la portée de cette déclaration : elle substitue la question slave, la question ethnique, à la question orthodoxe, à la thèse religieuse. L'empereur rappelle l'heureuse issue de la crise du printemps dernier. Il croit que son but et l'objet de l'entente des trois empereurs étant le maintien de la paix, il peut compter sur la France.

La Turquie doit s'incliner devant l'Europe.

Le lendemain, le prince Gortschakoff précise. On attend, de Vienne, des propositions nouvelles, exigeant

(1) *Documents privés inédits.* — Cfr. l'entretien de Nicolas Ier avec lord Hamilton Seymour : « Mon empire est si vaste, placé si heureusement sous tous les rapports, qu'il serait déraisonnable à moi de désirer plus de territoire ou de pouvoir que je n'en possède... Mais, je vous dirai franchement et nettement que si l'Angleterre songe à s'établir à Constantinople, je ne le souffrirai pas... » De même, à propos de la Grèce, le tsar avait déclaré « que la Russie n'avait aucun intérêt à permettre à la Grèce une extension telle qu'elle pût devenir un État puissant ». V. aussi Klaczko, *Deux chanceliers* (p. 316).

les réformes en Turquie, sous le contrôle européen. — « Seule, la Turquie est incapable de rétablir la paix chez elle; tout lui fait défaut, finances et hommes, et il faut qu'elle accepte notre concours, le concours de l'Europe. » La garantie de l'Europe est indispensable. Le chancelier invoque la solidarité européenne : « Bismarck m'a encore dit, à mon dernier passage à Berlin : — « L'Autriche et vous, vous êtes les plus » intéressés dans cette affaire. Nous avons pleine » confiance en vous deux; faites donc selon ce que » vous jugerez le plus convenable aux intérêts de tous, » et nous accepterons d'avance, les yeux fermés, ce » que vous aurez décidé. » Bismarck était bien tranquille en donnant ainsi carte blanche : par Vienne, il tenait le jeu. 30 déc. 1875.

L'Italie adhère, dit encore le prince Gortschakoff; le langage de lord Derby est satisfaisant. L'entente est faite. Quant à la Turquie, elle n'a qu'à s'incliner et à subir le contrôle de l'Europe. Tout est prêt; il faut hâter les choses pour éviter de pires malheurs. L'entente est faite

L'ambassadeur français abonde dans le sens du ministre. Lui aussi, il est optimiste, il a foi dans des déclarations si précises. Il insiste auprès du duc Decazes : « Le temps des incertitudes et des tergiversations est passé : il faut prendre parti. » L'année 1875 se clôt sur cette vigoureuse pression de la Russie, au retour de Gortschakoff.

La Turquie, ainsi qu'il a été dit, avait essayé de parer le coup en publiant un nouveau programme de réformes. Mais l'entente existant entre les puissances du centre s'était aussitôt manifestée par un programme tout différent, dont le comte Andrassy avait pris l'initiative. Ce programme fut rédigé à Pesth, le 30 décembre : il fut soumis aux puissances signataires Le programme des trois empereurs.

Janvier 1876.

du traité de Paris, la Turquie exceptée. C'était « le programme des trois empereurs ».

Un peu long, il constatait qu'il était arrêté « à la suite d'un échange d'idées confidentielles » entre les trois cabinets de Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg. Les « armes turques n'ayant pu mettre fin à l'insurrection et les réformes turques étant insuffisantes », la paix universelle était menacée. Il appartenait donc aux puissances « d'agir en commun » pour faire face à un danger imminent. Des réformes proposées par le comte Andrassy, les unes, conformes aux récents firmans du sultan, réclamaient une amélioration générale de l'administration et du gouvernement dans l'empire ; les autres étaient particulières aux provinces insurgées, c'est-à-dire à la Bosnie et à l'Herzégovine, auxquelles l'Autriche portait un intérêt spécial. On demandait, pour ces provinces : la liberté religieuse pleine et entière, — l'abolition du fermage des impôts — une loi assurant que les taxes perçues seraient dépensées dans les provinces — l'institution d'une commission composée en nombre égal de musulmans et de chrétiens pour contrôler l'exécution des réformes, — enfin un nouveau régime agraire ; — le tout sous la garantie des puissances. C'était une manière d'autonomie et, — étant donnés les précédents, — un premier pas dans le sens du démembrement. Vienne parlait, pour la première fois, le langage de Saint-Pétersbourg. La réforme *particulariste* était opposée à la réforme *centraliste*, la réforme « chrétienne » aux réformes « turques ». Or, c'est là le nœud du problème : et c'est ce qu'il faut expliquer maintenant.

La « réforme chrétienne » opposée à la « réforme turque ».

II

L'Europe compte quatre millions et demi de Turcs qui lui sont un terrible souci depuis bien longtemps. Ces étrangers dominent la principale voie de communication entre l'Orient et l'Occident; leur empire est situé à la croisée des chemins qui relient le nord au midi; il borde les corridors de la mer : Bosphore, Dardanelles, canal de Suez; et, pour comble de complication, ces asiatiques occupent les terres sacrées où les religions européennes prirent leurs origines : Syrie, Palestine, Égypte, Constantinople.

Janvier 1876.

Caractères de l'occupation ottomane

Sur le dernier héritage de l'empire romain, ils se sont installés en vainqueurs et en conquérants, plutôt qu'en détenteurs et en colons. Il reste dans leur établissement quelque chose d'inquiet et de précaire; nomades issus du désert et prêts à lever la tente; décidés, cependant, à exploiter la conquête et à jouir de la proie, tant que le courage et l'énergie y suffiront.

Pendant trois siècles, l'Europe occidentale se rua, tête baissée, sur les Turcs, sans parvenir à les refouler; eux, par contre, menacèrent souvent sa tranquillité et son repos. Au XVII[e] siècle, les armées ottomanes se mesuraient avec celles de l'empereur, du roi de Pologne, du roi d'Espagne et de Louis XIV. Rien n'annonçait la ruine de leur empire. La plupart des puissances européennes, Venise, Gênes, le royaume de France, le pape lui-même, traitaient avec eux : c'était un mal accepté.

La Russie contre le Turc.

Tout changea quand, sur les plaines inconnues de l'Europe orientale, un nouvel adversaire se fut levé. Encore à demi enfoncé en Asie, il dominait l'autre voie

Janvier 1876.

d'accès, la voie continentale; par sa position géographique, il prenait de flanc la ligne de défense turque que l'Europe s'obstinait à attaquer de front; et, ce qui le rendait plus redoutable encore, dans ses veines, coulait le sang des populations courbées sous le joug musulman; comme elles, il adorait le Christ, le Christ du labarum, celui de la « Rome orientale » et de l'orthodoxie, le Christ dont Sainte-Sophie attend les autels restaurés sous sa coupole purifiée. Quand le tsar blanc parut sur les bords de la mer Noire, il y eut, dans le pays de la défaite, un long frémissement.

Origine de la question d'Orient.

L'empire turc en fut ébranlé. La première fois que le mot décadence fut prononcé, ce fut en 1774, après cette guerre où les armées de Catherine II franchirent le Danube et où la flotte d'Alexis Orloff menaça Mustapha III à la Corne d'Or. C'est alors que la question d'Orient s'ouvrit, territoriale, religieuse et ethnique : elle compliqua singulièrement les affaires de l'Europe.

Le survenant entendait se faire place parmi les membres de la famille chrétienne et il menait, aussi rondement l'une que l'autre, les trois campagnes qui devaient lui assurer ses entrées : l'une dans le nord, qui réduisit les puissances scandinaves; l'autre au centre, qui anéantit la Pologne; la dernière au sud, qui mit en pièces la Turquie. Au nord, ses succès furent relativement faciles parce qu'on ne lui disputa que mollement les neiges et les sapins baltiques; au centre, il fut aidé par la complicité des deux puissances qui auraient dû craindre le plus son agrandissement; au sud, il trouva à la fois des alliés et des adversaires, des succès et des revers : les destinées sont en suspens.

La domination turque fut féroce et rapace; elle ne

Janvier 1876.

fut pas fanatique. Quand Mahomet II se fut emparé de Constantinople, il ne se mêla pas de la conscience de ses nouveaux sujets. Au contraire, il toléra leurs croyances et ne se méfia pas de leur organisation. Non seulement il leur laissa le libre exercice du culte, mais un *bérat*, que le sultan remit au patriarche Gennadios, reconnut celui-ci en qualité de chef civil de la « communauté » ou « nation grecque » *(roum milleti)* dans tout l'empire[1]. La mentalité musulmane ne connaissant que les différences de religion, cette mesure coupa la population en deux parties, les musulmans et le *roum milleti* ou communauté chrétienne : Grecs, Serbes, Bulgares, Albanais. Plus tard, une constitution analogue fut accordée par Mahomet II aux Arméniens; quarante ans après, il en fut de même pour les Israélites; deux siècles plus tard, pour les catholiques. Une profonde divergence de traditions, de mœurs, de régime administratif, distingua donc, dès l'origine de l'établissement musulman, ces communautés, ruines vivantes de l'ancien état de choses, pierres d'attente d'un régime nouveau. C'est de cette décision initiale que la Turquie périra.

Caractères de la domination turque.

Si le joug turc parut insupportable aux populations chrétiennes, ce n'est pas seulement par la violence, l'avarice et la farouche sournoisie, c'est par le dédain. Aux yeux du croyant, l'infidèle est comme s'il n'existait pas. Ses mâles font des eunuques ou des janissaires; ses filles, de la chair à sérail; on prend son argent s'il en a, sa moisson avant qu'elle mûrisse; et le calme parfait avec lequel le moindre vali turc opère ces razzias permanentes ajoute à la pusillanimité affreuse du raya. Il subit en tremblant cette

La terreur du raya.

(1) UBICINI et PAVET DE COURTEILLE, *État présent de l'Empire ottoman*. V. le texte du bérat dans le *Mémorial diplomatique*, année 1876 (p. 593).

Janvier 1876. humiliation qui l'avilit à ses propres yeux et le fait descendre au-dessous de l'humanité. Il s'enfonce dans son abaissement, dans sa terreur surhumaine, jusqu'à l'heure tardive où elle se tournera en fureur et fera de lui un héros. Le mot qui revient à chaque page de l'autobiographie naïve due à l'évêque bulgare Sofroni, qui vivait pourtant au début du XIX[e] siècle, au temps de Pasvan Oglou, c'est : « Quel effroi fut le mien ! Où ne fuyai-je pas?... (1). »

Avec un tel atavisme de souffrances, de désespoir et de honte, les communautés chrétiennes étaient une cause de dissociation permanente pour l'empire turc. Le maître n'avait pris qu'une précaution. Il avait interdit aux chrétiens les armes, se réservant l'honneur, le péril et le bénéfice du métier de soldat et n'enrôlant le raya que s'il avait été, dès l'enfance, dressé et converti. Les peuples impuissants avaient dû accepter leur sort. Les révoltes, filles d'une exaspération extrême, n'aboutissaient qu'à des succès précaires, limités, le plus souvent, à l'autorité et à la vie d'un héros. Mais quand le « tsar libérateur » apparut, une ardeur indicible tourna vers lui tous les regards et tous les cœurs; il avait autant de dévots et de complices qu'il existait de chrétiens dans l'empire.

En vue de la libération des chrétiens

La délivrance des chrétiens d'Orient, ce fut la voie de la nouvelle conquête, où il y avait, d'ailleurs, autant de politique que de religion. Sous la querelle religieuse, en effet, une autre subsistait : la querelle des races. Tandis qu'on parlait du Christ, le sang aussi parlait. Les membres détachés de la dernière famille indo-européenne, les slaves, se devinaient, se cherchaient et se rapprochaient dans l'entreprise commencée sous les

(1) Traduit par L. Léger, dans *La Bulgarie*, 1885 (p. 85).

auspices du grand Slave venu du Nord. Mais ils n'étaient pas seuls : entre ces chrétiens soumis au Turc, il y avait des antagonismes latents qui n'attendaient que la délivrance pour éclater. Janvier 1876.

En 1875, l'empire turc comprenait environ 28 millions et demi d'habitants, dont 11 millions en Europe. De ces 11 millions, 5 millions à peine musulmans et 6 millions non musulmans; et, pour tout l'empire, 19 millions musulmans, 9 millions et demi de chrétiens. Les 9 millions et demi de chrétiens se rattachaient à sept communions différentes : grecs orthodoxes, 3,250,000; Églises bulgare, 2,920,000; arménienne, 2,450,000; nestorienne, 130,000; jacobite, 65,000; catholique, 670,000; plus quelques milliers de protestants, et enfin 150,000 israélites. Les religions en Turquie.

Au point de vue des races, le damier n'est pas moins compliqué. Des sujets du sultan, 13 millions et demi sont turcs (osmanlis, turkomans, tatars); les grecs, disséminés sur les rivages de la mer et dans les îles, sont à peine 2 millions; les albanais, les tzintzares et les koutzo-valaques comptent un peu plus de 1,500,000, âmes; les slaves (serbes, croates, bulgares, kosacks) de 5 millions à 5 millions et demi d'âmes agglomérées dans la Turquie d'Europe. Et puis, il y avait le groupe géorgien (600,000 âmes), le groupe hindou (200,000 âmes), le groupe persan ou arménien (500,000 agglomérés et 2 millions et demi pour tout l'empire), les kurdes qui dépassent probablement 1 million et demi, les druses (50 à 60,000 âmes); enfin les groupes sémites : israélite (150,000), arabe (1 million et demi), syrien et chaldéen (300 ou 400,000), maronite (200,000 âmes) [1]. Les races.

(1) Ces chiffres, qui sont, d'ailleurs, approximatifs et qui varient étonnamment selon l'origine et l'intérêt des faiseurs de statistiques.

Janvier 1876.

La Turquie est un conglomérat de races et de religions.

En somme, un enchevêtrement d'origines, d'histoire, de croyances, de prétentions et de rivalités au-dessus duquel un seul maître ne pouvait tenir la balance égale que s'il était puissant, juste et respecté.

Il n'en avait jamais été ainsi pour le Turc. Mais les choses empirèrent encore quand les campagnes réitérées et victorieuses des Russes eurent soudainement précipité la décadence ottomane. L'empire, qui n'était plus qu'une apparence, fut éventré et montra, avec sa faiblesse extérieure, son mal intérieur et ses viscères délabrés.

La « Réforme ».

Il est remarquable que le remède se soit formulé, chez les Turcs et chez leurs adversaires intérieurs ou extérieurs, en un seul et même vœu : *Réforme*. Seulement, le mot n'était pas entendu par tous de la même façon. Pour les chrétiens, la « réforme » était un bouleversement de l'administration turque, devant mener, par la localisation des pouvoirs, au démembrement. Pour le gouvernement turc, la réforme, c'était un renforcement du pouvoir avec une restauration de l'autorité, d'ailleurs mieux pondérée et plus équitable du sultan. Pour les chrétiens, l'objet de la réforme était une série de constitutions provinciales, une sorte de fédéralisme balkanique; pour les musulmans les plus éclairés, la réforme était une constitution centralisée et légèrement européanisée, avec réfection complète des institutions militaires et de l'armée.

On peut dire que le XIXe siècle tout entier a joué, en Turquie, le jeu de cache-cache de la réforme, chacun des deux partis ne voulant prendre le mot que dans son sens à lui, chacun entraînant ses amis et

sont empruntés au livre sérieusement documenté et impartial publié, en 1876, par MM. A. UBICINI et PAVET DE COURTEILLE, *État présent de l'Empire ottoman*.

ses alliés dans son jeu, les uns et les autres poussant jusqu'au conflit la foi dans ses idées et dans sa méthode. La Turquie ne fut pas immobile, comme on le dit : tout au contraire, elle n'a cessé de « se réformer » : le pouvoir s'est réformé *alla turca* par une série de catastrophes et de révolutions ; quant aux provinces chrétiennes, elles se sont réformées jusqu'à amputation et séparation. Aucune partie du monde n'a été davantage « dans le mouvement ». Janvier 1876.

L'entreprise de réforme « turque » s'appelle le *Tanzimat*. En raison de sa tendance initiale à l'européanisation, elle se fait, le plus souvent, avec le concours de certains particuliers ou de certaines puissances occidentales. Elle est inaugurée, à la fin du XVIIIe siècle, par Abdul-Hamid Ier et Sélim III ; elle a son apogée sous le fameux Mahmoud (Mahmoud II) ; son coup d'éclat dans le massacre des janissaires. Militaire, elle réunit et prépare ces armées redoutables qui, dix fois depuis un siècle, ont sauvé l'empire. Elle est aussi judiciaire et administrative. Elle essaye d'être, à diverses reprises, constitutionnelle et parlementaire. On peut dire, enfin, qu'elle est financière ; car elle a fait entrer le crédit turc dans les préoccupations occidentales ; elle a intéressé les capitalistes à la bonne gestion des affaires ottomanes par l'intervention et le concours des hommes techniques européens ; elle a restauré, jusqu'à un certain point, les finances de l'empire et lui a fourni des ressources qu'une incurie traditionnelle n'avait jamais su que gaspiller. Finalement, elle avait abouti, après la guerre de Crimée et le fameux hatti-houmayoun de 1856, communiqué aux puissances et accepté par elles dans l'article 9 du traité de Paris, à la création d'un état de choses amé- Le *Tanzimat*.

Janvier 1876. lioré sous l'œil du syndicat des puissances européennes devenues, par contre, « garantes de l'intégrité de l'empire ».

La « réforme chrétienne ». Mais ce texte fameux, auquel aboutit une politique quasi séculaire, cet article 9 du traité de Paris où est consacrée la « réforme turque », tient compte également — par le fait qu'il enregistre l'intervention des puissances — d'un autre courant d'idées non moins considérable dans les destinées de la Turquie, et qui s'oppose à la « réforme turque », à savoir : la « réforme chrétienne ». En ce point, les deux fleuves se rencontrent et mêlent leurs eaux.

La « réforme chrétienne » a son origine et sa source dans l'existence distincte, au sein de l'empire, des communautés non musulmanes. Les populations soumises ont conservé — par leur religion — leur nationalité, le souvenir de leur défaite, la foi en la délivrance. Elles ont en horreur la vie et le nom de *raya*. Mais leur vengeance, leur espérance, leur victoire, elles les déduiront et les dérouleront en quelque sorte de ce document originaire, de ce bérat de Mahomet II, qui est le fondement octroyé de leur existence. Par un travail séculaire, — qui ne peut être que rappelé ici, — les communautés non musulmanes se sont maintenues et ont accru leurs privilèges ; les Levantins subtils ont exploité l'habitude de la vie commune près de leurs barbares dominateurs ; plusieurs, parmi eux, ont été, à Constantinople et dans les grandes villes, des serviteurs, des agents, des collaborateurs ; on payait leur patience en bonne grâce et en *baschischs* pour eux et les leurs.

Cependant, dès le début, les relations s'affirment avec un tout autre caractère, dans les provinces et surtout dans les provinces frontières, les dernières

conquises, où l'élément chrétien est le plus nombreux. Là, les souffrances sont plus vives et les espoirs plus fervents ; de bonne heure, le mot de *réforme* veut dire sécurité, ordre, contrôle et surtout autonomie ou semi-indépendance locale. En Moldo-Valachie, en Bosnie et en Herzégovine, en Grèce, en Crète, dans les îles de l'Archipel, en Arménie, c'est le même cri partout, c'est-à-dire la même aspiration à l'indépendance. Si le ressort de la conquête se relâche, la tête du vaincu se relève. La « réforme chrétienne » n'a qu'un but : la liberté.

Janvier 1876

Sauf quelques insurrections locales vite réprimées, une ambition si téméraire n'eût osé se produire parmi ces populations accablées et comme anéanties, si, dès lors, elles n'eussent attendu et escompté l'intervention du secours extérieur, et si chacune des tentatives provinciales n'eût tablé sur une « croisade » renouvelant l'assaut traditionnel contre « le Turc ». L'Europe occidentale s'étant relâchée de cette entreprise, l'Europe orientale s'y était consacrée à son tour. Voltaire vantait, chez son amie Catherine II, chez la Catherine des philosophes, cet héritage de la foi antique ; la Russie devint, pour des raisons de religion, de race et de politique, la protectrice des communautés vaincues et, en 1774, après une défaite décisive des Turcs, les articles VII, VIII, XII, XIV et XVII du traité de Kutschuk-Kaïnardgi tracèrent le schéma du futur démembrement de la Turquie. L'article XII reconnaissait la « protection » de la Russie sur la Moldavie et la Valachie, c'est-à-dire la prochaine *séparation ;* les articles VII, XIV et XVII combinés stipulaient des garanties pour les chrétientés avec un certain contrôle pour la Russie, c'était *l'intervention* permanente ; l'article VIII visait la *protection*

La croisade russe

Janvier 1876. des Lieux-Saints; les futures rivalités entre chrétiens trouvaient là leur expression. En un mot, la Russie était la protagoniste de la « réforme chrétienne », puisque — au titre de la victoire — elle prenait en charge et en surveillance les étapes de la libération jusqu'à complète indépendance.

La Russie acquérait, du même coup, une situation si haute que les éloges de Voltaire étaient justifiés — laïquement, plus encore que chrétiennement — par la merveilleuse opération de la « Sémiramis du Nord ». La Turquie se soumettait à la domination slave; les deux grands chemins de l'Europe étaient sous la main des tsars, véritables successeurs de Constantin.

Influence de la Révolution française en Orient.

La Révolution française, qui dérangea tant de choses dans le monde, troubla aussi ces grands desseins. On raisonnerait à l'infini sur les origines et les conséquences, dans la politique extérieure, de ce mouvement, qui donna aux peuples la direction des affaires en l'enlevant à « l'intrigue du cabinet ». Parmi tant d'événements, parfois contradictoires, qui marquent ce prodigieux épisode de l'histoire du monde, l'entreprise de Bonaparte sur l'Égypte amena l'Angleterre dans la Méditerranée; et, au moment où la conquête moscovite exerçait une poussée victorieuse, au centre, sur la Pologne et sur la Turquie, un mouvement imprévu faisait surgir contre elle un adversaire formidable aux deux pointes du vaste croissant maritime qui ceint l'Europe de la mer du Nord aux Dardanelles, — et c'était l'Angleterre.

L'Angleterre et l'empire ottoman.

L'Angleterre s'intéresse, dès lors, avec une ferveur singulière, à « l'intégrité » de l'empire ottoman. Puisqu'elle se prononce en faveur de l'intégrité, elle est par là même, pour la réforme « à la turque », et elle en devient, presque fatalement, en raison de son auto-

rité en matière maritime, en matière financière, en matière constitutionnelle, la principale collaboratrice. Si elle prévoit un avenir, en cas de défaite turque (qu'elle empêchera de toutes ses forces), c'est la reconstitution d'un empire gréco-byzantin. Voilà donc les deux politiques en présence : la chrétienne : slave-russe, et la turque : grecque-anglaise.

Deux politiques en Orient.

L'Autriche et la France, hésitantes, se portent tantôt vers l'une, tantôt vers l'autre, entraînées parfois aux extrêmes par l'imprudence d'un Joseph II, par la rigueur d'un Metternich (on se souvient de son fameux : « *Restez Turcs* »), ou par la rêverie d'un Napoléon III. A l'arrière-plan, l'Allemagne du Nord, désintéressée en apparence de ces affaires lointaines, se défend de risquer « les os d'un grenadier poméranien »; pourtant, elle est liée au sort de ses deux copartageants de la Pologne; elle fronce le sourcil aux accroissements de l'un ou de l'autre de ses voisins; elle ne perd jamais de vue l'avenir de « la plus grande Allemagne » et elle reste, enfin, très préoccupée des faits et gestes de l'Angleterre. La Prusse des Frédéric sait ce que vaut la Grande-Bretagne des Guillaume.

Les autres puissances.

Le traité de Bucharest en 1812, le traité d'Andrinople en 1829 se firent dans le sens du traité de Kutschuk-Kaïnardgi.

Ainsi furent acquis les faits suivants : la Grèce et les îles qui en dépendent furent entièrement détachées en 1832. La Roumanie et la Serbie ne sont plus que des États tributaires; l'île de Crète est érigée, depuis 1867, en vilayet « privilégié »; Samos a un régime spécial. Il en est de même, en Asie, du Liban. Le khédivat d'Égypte et la régence de Tunis forment des « gouvernements séparés ». On arrache l'artichaut feuille à feuille.

L'artichaut s'effeuille.

Janvier 1876.

La Russie triomphait. L'Europe, intéressée par les poètes, les romanciers et les journalistes au sort de ces provinces malheureuses, travaillait avec elle. Navarin était un autre Lépante dont le tsar était le Philippe II... Il parut à l'empereur Nicolas, en 1853, que la poire était mûre et qu'il n'avait qu'à la cueillir. Mais, à la voix de l'Angleterre, l'Europe se réveille et dénonce le traité de Kutschuk-Kaïnardgi comme contraire à ses intérêts.

La guerre de Crimée.

La tactique fut, dès lors, de ne plus laisser la Russie en tête à tête avec la Turquie. Au prix d'une guerre sanglante et d'une victoire difficile, les puissances occidentales, appuyées, sous le manteau, par l'Autriche (étonnée elle-même de son ingratitude), l'Europe remit la main dans les affaires orientales. Ainsi furent rédigées les clauses compendieuses du traité de Paris qui : 1° confient au « syndicat européen » le soin de veiller sur les affaires turques; 2° combinent, par son article 9, les deux réformes : la turque-anglaise et la chrétienne-russe; 3° affirment la nécessité de l'empire turc et même son intégrité (ce qui est un contrat de précaution mutuelle entre les puissances); 4° règlent le sort des communautés chrétiennes sous l'œil de l'Europe ou des puissances qualifiées et qui, enfin et surtout, enlèvent à la Russie la domination éventuelle de la deuxième grande voie européenne en neutralisant la mer Noire et en fermant les Détroits.

Le concert européen.

Le sultan entrait dans le concert européen; il allait voir, comme disait un membre du congrès de Paris à Ali pacha, « ce qui s'y passait ». A titre de bienvenue, la Turquie se présentait à la barre du tribunal solennel ayant à la main un nouvel édit de réforme, le hatti houmayoun de 1856, « fruit de la sollicitude des puissances » et dont les puissances prirent acte. Et

Le traité de Paris.

cela, dans un texte qu'il faut citer maintenant, parce que c'est lui qui, d'une part, raye le traité de Kutschuk-Kaïnardgi et qui, d'autre part, autorise, et seul autorise, l'intervention du syndicat des grandes puissances. C'est pour ces quinze lignes que le sang de plusieurs centaines de milliers d'hommes avait été versé dans les fossés de Sébastopol :

Janvier 1876.

Le hatti houmayoun.

Art. IX. Sa Majesté impériale le Sultan, dans sa constante sollicitude pour le bien-être de ses sujets, ayant octroyé un firman qui, en améliorant leur sort, sans distinction de religion ni de race, consacre ses généreuses intentions envers les populations chrétiennes de son empire, et voulant donner un nouveau témoignage de ses sentiments à cet égard, a résolu de communiquer aux puissances contractantes le dit firman, spontanément émané de sa volonté souveraine.

Les puissances contractantes constatent la haute valeur de cette communication. Il est bien entendu qu'elle ne saurait, en aucun cas, donner le droit aux dites puissances de s'immiscer, soit collectivement, soit séparément, dans les rapports de Sa Majesté le Sultan avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de son empire.

Cette rédaction pénible, mise et remise dix fois sur le chantier, nuancée et balancée jusqu'à la contradiction et l'obscurité, offrait un expédient, non une solution. Les traités ne sont jamais que des trêves : ils ne suppriment pas les difficultés, ils les enrobent. Les diplomates eux-mêmes ne sont dupes des paroles que dans la mesure où elles exaltent leur propre importance. Donc, après l'effort de 1853-1856, les choses se tassèrent sans s'améliorer. La Russie « se recueillit », la Turquie continua à « mourir », l'Europe s'épuisa en d'autres querelles. Parmi les provinces et les communautés chrétiennes de l'empire ottoman, celles qui n'avaient pas profité de la crise pour s'esquiver, tirèrent sur la chaîne et firent plus de bruit que jamais.

Quant à « la réforme », elle s'accomplit « à la tur-

Janvier 1876.

que », c'est-à-dire illogiquement, lourdement, incompréhensiblement. Après dix ans, l'avis unanime fut que le hatti houmayoun et, par conséquent, l'Europe étaient oubliés.

Ce qu'il en advint.

Ce n'était pas tout à fait exact : la reconstitution de l'armée et de la marine était réalisée; la réforme administrative, la division de l'empire en vilayets, le droit d'acquisition des biens accordé aux étrangers, la création de la Banque ottomane, l'organisation du conseil d'État n'étaient pas des progrès entièrement négligeables.

Mécontentement persistant des chrétiens.

Mais les provinces « chrétiennes » n'en étaient pas plus heureuses : de Bosnie et d'Herzégovine, la population émigrait et encombrait les districts voisins sur la frontière autrichienne; en Bulgarie, en Macédoine, en Épire, c'était le brigandage et la révolte à l'état permanent; de Crète, de Syrie, s'élevaient des plaintes constantes; les chrétiens adressaient pétition sur pétition aux gouvernements. Dès 1860, le prince Gortschakoff, autorisé par les faits, reprenait, par une circulaire aux puissances, la thèse de la réforme chrétienne : « déclaration immédiate des cinq grandes puissances qu'elles ne pourront tolérer plus longtemps l'état de choses actuel dans les provinces chrétiennes de l'empire ottoman; demande d'organisation immédiate, ayant pour but de donner aux provinces chrétiennes de la Porte des garanties efficaces propres à faire droit aux griefs légitimes des populations et à rassurer en même temps l'Europe sur la probabilité de complications qui touchent à ses intérêts généraux comme à ceux de la Turquie. » — La thèse russe était donc, cinq ans à peine passés, soumise une fois de plus à l'Europe. Dans l'intervalle, la Russie s'était efforcée de détacher la France du consortium des puissances.

Reprise de la thèse russe.

La situation était-elle modifiée? On eut grand'peur. Ce n'était qu'un symptôme ou un prodrome, non la crise prévue et redoutée périodiquement. En 1861, la mort du sultan Abdul-Medjid et son remplacement par Abdul-Aziz parurent ouvrir une ère nouvelle. Ce sultan, à la belle prestance et à la barbe de jais, fut, pendant quelques semaines, le favori de l'opinion publique en Angleterre et, par conséquent, dans le monde. On annonça qu'il allait fermer le harem, et ce fut une joie. Pour le féliciter et l'encourager, le prince de Galles fit le voyage de Constantinople. Janvier 1876.

Il fallut bientôt en rabattre. Dans l'automne de 1866, quelque temps après Sadowa, le soulèvement des chrétiens de Candie remit tout en question. Il y eut une panique de cabinets. M. de Moustier, ministre intérimaire de « l'action impériale », s'avisa de « consulter » l'Europe sur l'état de l'« homme malade ». Chacun indiqua son remède. Le nœud du débat était à Vienne et à Paris, car la Russie et l'Angleterre restaient sur leurs positions. Le cabinet de Vienne, non résigné encore à sa défaite en Allemagne, tendit la main à la Russie, et le cabinet de Paris, inquiet des proches lendemains, eût fait de même. M. de Beust proposa donc de procéder à une revision du traité de Paris dans le sens du « développement des chrétientés d'Orient, de leur autonomie et d'un *self government* limité par un lien de vassalité ». C'était faire la part la plus large de la politique russe. Le cabinet de Paris se déclarait prêt aux « remèdes héroïques » (1). Insurrection en Crète

Mais ces avances du vaincu de Sadowa et du prochain et fatal adversaire de la Prusse, ne furent pas A la veille de la guerre de France

(1) V. KLACZKO, *Deux chanceliers* (p. 309).

Janvier 1876. accueillies par le prince Gortschakoff. Il ne trouvait pas que l'heure fût sonnée : il se déroba. Quand la guerre de France éclata, la conférence de Paris, réunie à la fin de 1869, avait réglé momentanément la question crétoise; l'empire turc était agité, non ébranlé; une sorte d'attente universelle occupait les esprits; les incidents s'apaisaient d'eux-mêmes, comme les bruits de la nature à l'approche de l'orage. On sentait que des intérêts plus vastes se heurtaient dans des sphères supérieures.

La Russie et la Prusse.

« Il existe une entente entre Saint-Pétersbourg et Berlin, » écrivait M. Benedetti, à la suite de la mission du général de Manteuffel, en janvier 1868. Il affirmait qu'en Orient, la Russie aurait désormais pour complice l'Allemagne, en échange des mains libres sur le Rhin. A Saint-Pétersbourg, les imaginations étaient à l'essor : « Une ère nouvelle se dessine enfin, lisait-on dans la *Gazette de Moscou* du 17 février 1867. Cette ère est la nôtre, à nous, Russes; elle appelle à la vie un monde nouveau, demeuré jusque-là dans l'ombre et dans l'attente de sa destinée, le monde gréco-slave... Les générations actuelles verront de grands changements, de grands faits et de grandes formations. » La mégalomanie et la logomanie napoléoniennes avaient mis à la mode les projets à large envergure. Donc, on partageait l'Europe entre Slaves et Germains. Cette besogne était enfin à la taille de cet Alexandre Mikhaïlovitch, « sur qui, comme disait le ministre des États-Unis à Saint-Pétersbourg, les regards des deux mondes étaient fixés ». La politique devenait de plus en plus romantique, au moment où la littérature cessait de l'être.

A la fin de l'année 1869, l'empereur Alexandre II envoya au roi Guillaume Ier la première classe de

l'ordre de Saint-Georges, « qui ne s'accorde qu'à un vainqueur ». C'était au soldat de Waterloo et au vainqueur de Sadowa que s'adressait cet hommage solennel du gouvernement et de la nation russes. Le roi Guillaume, le petit roi prussien de Tilsitt et d'Olmütz, répondit à son cher neveu et confrère, « profondément touché et les larmes aux yeux » (1). Derrière ce visage ému, on voyait la grosse moustache et le sourire sardonique du Poméranien, camarade et disciple préféré de l'homme qui se croyait le maître des événements, le prince Gortschakoff. Janvier 1870.

III

De 1849 à 1854, le futur chancelier russe, Alexandre Mikhaïlovitch Gortschakoff, né en 1798, avait été, à Stuttgard et à Francfort, le collègue d'Otto-Edouard-Léopold de Bismarck-Schœnhausen, né en 1815, le futur chancelier de l'empire d'Allemagne. Ils s'étaient connus dans l'intimité étroite du « poste secondaire », à la fois douce et dangereuse aux diplomates, parce qu'elle provoque les longues confidences et permet les jugements à fond, dont le plus fort ou le plus heureux fait plus tard son profit. Gortschakoff, adroit, fin, subtil et vaniteux, amoureux des décora- Les deux chanceliers.

(1) Le roi Guillaume télégraphie à son frère, le prince Albert, qui est auprès du tsar : « Quel immense bonheur m'échoit! Je suis heureux au delà de toute expression, mais complètement anéanti!... Après tout ce qui vient de m'arriver de beau, de grand, d'inattendu, j'étais pressé de m'épancher dans ton sein... Je laissai tomber la dépêche, puis mes yeux se remplirent de larmes... en reconnaissance de cette distinction actuelle si honorable, si énorme *(enorm)* à mesure que j'avançais dans la lecture... » etc. — Louis SCHNEIDER, *L'empereur Guillaume* (t. II, p. 98).

Janvier 1876. tions et du beau langage, avait pris le rôle d'un maître et d'un éducateur auprès de son vigoureux et endiablé collègue, Bismarck, qui, venu à la diplomatie par le parlement et au parlement par le paradoxe, eût préféré, aux salons meublés d'acajou et aux uniformes constellés des petites cours, la vie au grand air et la diplomatie en « caleçon de bain ».

L'intimité des deux hommes avait fait, plus tard, l'étroite intimité des deux gouvernements (1). Dans l'affaire des duchés, pendant la guerre austro-prussienne, pendant la guerre franco-allemande, Gortschakoff était resté fidèle à une ligne politique qu'il avait choisie avec mûre réflexion, sans doute, mais non sans un sentiment de rancune à l'égard de l'Autriche et même à l'égard de l'Europe. Appelé aux affaires après Sébastopol, il s'était juré *in petto* de venger et de réparer. Il avait cherché son appui auprès de la seule puissance qui s'était réservée et paraissait désintéressée dans les affaires d'Orient : « la Russie ne saurait éprouver aucune alarme de la puissance de la Prusse, » répéta, pendant quinze ans, le prince Gortschakoff (2).

Le maître et l'élève.

Cette attitude, un peu affectée, ne se soutenait pas toujours. Aux heures graves, il y avait bien quelques retours et quelques velléités de redressement de la part du fin et nerveux chancelier. Il trouvait son « élève » grandi, grossi, bruyant et encombrant. Mais il était engagé par une trop longue condescendance à son propre système et il n'était plus maître de se libérer sans tout rompre. Il courait après sa mise.

(1) Voir l'étude si remarquable de M. J. Klaczko, *Deux chanceliers*. Paris, 1876, in-8°.

(2) Conversation avec sir A. Buchanan, 9 juillet 1870, citée dans *Deux chanceliers* (p. 367). — V. ci-dessus la citation de Nesselrode (p. 53).

Gortschakoff était un homme à idées et à formules. Il avait eu des idées et des formules heureuses, telle la fameuse phrase : « La Russie ne boude pas, elle se recueille. » Mais ses « mots », à la fin, le dupaient lui-même. Comme on l'a dit : « Il se mirait dans son encrier; » on peut même ajouter qu'il s'y noyait [1]. Janvier 1876.

Quant à Bismarck, il avait, sur la Russie de son temps, une opinion. A la fin de son ambassade à Saint-Pétersbourg, il avait fait graver, sur un médaillon pendu en breloque à sa chaîne de montre, ces simples mots : « La Russie, *nitchevo.* » Ce qui était confiance et abandon chez l'un était, chez l'autre, froideur et sévérité. Malgré ce jugement peu favorable, Bismarck, fidèle aux leçons de Frédéric II [2], n'en prenait pas moins ses précautions. Il consacra la partie secrète de sa vie politique à tenir la cour de Saint-Pétersbourg sous l'hypnotisme de ses flatteries, de ses protestations, de ses explications et de ses tours de passe-passe. Il est surprenant que ce jeu, si prodigieux Bismarck et la Russie.

(1) Le principal collaborateur du prince Gortschakoff dans la campagne diplomatique qui allait commencer, le comte Pierre Schouvaloff, peu indulgent, il est vrai, pour son chef, le juge ainsi dans ses *Souvenirs inédits* sur le congrès de Berlin : « On a maintes fois accusé le cabinet de Saint-Pétersbourg d'avoir été versatile dans sa politique : je crois que le vrai reproche à lui adresser, c'est d'avoir fait des phrases au lieu d'affaires. Depuis le fameux « la Russie ne boude pas, mais se recueille » qui est joli, mais en réalité n'a aucun sens, nous nous sommes contentés de lancer des phrases. Les dépêches du prince Gortschakoff en étaient pleines, et je sais que mes collègues et moi nous nous trouvions souvent dans la position la plus difficile : nous attendions des instructions précises; nous ne recevions que des spécimens de littérature avec des mots ronflants. Les télégrammes même n'étaient pas à l'abri de ce défaut... » *(Document privé inédit.)*

(2) Frédéric a tracé, en quelques lignes, le schéma de la politique prussienne à l'égard de la Russie : « De tous les voisins de la Prusse, la Russie mérite le plus d'attention comme le plus dangereux : ceux qui, à l'avenir, gouverneront la Prusse seront également dans la nécessité de cultiver l'amitié de ces barbares. » (*Histoire de mon temps*, chap. IX.)

Janvier 1876.

qu'il fût, n'ait été percé à jour que très tardivement par son adroit partenaire. Bismarck s'assura toujours, à l'heure propice, du côté russe, des concours et des complicités ouvertes ou latentes, mais gratuites. Il put, grâce à quelques bonnes paroles de souverain à souverain, arriver à ses fins, sans avoir rien promis, sans s'être engagé à rien. Il toucha enfin au terme de son entreprise si risquée et de sa marche de flanc si dangereuse en Europe, sans avoir jamais ouvert les comptes de sa gratitude à son ami de plus en plus cher de Stuttgard et de Francfort.

La Russie s'oppose à la réunion d'un congrès en 1871.

Même, à la fin de la guerre, quand la France était abattue, quand la Russie n'avait qu'à se ranger à l'initiative d'un congrès proposé par l'Angleterre et l'Autriche et qu'elle pouvait obtenir de l'Europe, sans coup férir, la revision glorieuse et pacifique du traité de Paris, en disant son *quos ego* dans ce nouveau congrès de Vienne, le prince Gortschakoff s'obstina à fermer les yeux. Il répondit aux ouvertures anglaise et autrichienne en conseillant « l'action isolée » : chacun pour soi. Il laissait le vaincu face à face avec le vainqueur, — politesse qu'on ne lui rendit pas six ans plus tard. M. de Beust s'écriait, au nom de l'Europe : « La Russie nous a fait beaucoup de mal ! » Le prince Gortschakoff n'avait cure des déconvenues de l'Europe; il escomptait la reconnaissance de son pays et l'admiration de l'histoire.

Elle rouvre la question d'Orient.

En 1871, il avait obtenu sans peine, à la conférence de Londres, la revision de la clause du traité de Paris relative à la mer Noire. Puis, on avait attelé pour la grande randonnée orientale.

Dans les chrétientés balkaniques, les douleurs renaissaient plus vives et plus cuisantes, depuis que l'un des vainqueurs de Sébastopol avait disparu à

Sedan. L'heure sonnait. Comme le camarade de Berlin traînait un peu, on lui avait fait sentir la pointe par quelques habiles *a parte* à Paris et à Vienne. Pourquoi s'inquiéter d'ailleurs? Pris dans l'étau dont le menaçait toujours la campagne française de la revanche, il n'avait qu'à s'exécuter. C'était affaire aux « deux chanceliers ». Janvier 1876.

Cependant, il y avait, en Europe, une puissance et un homme dont on affectait de ne pas parler, mais qui pouvaient bien un jour déranger le jeu : la puissance, c'était l'Angleterre, et l'homme, M. Disraëli. L'Angleterre après 1870.

L'Angleterre avait eu, comme les autres puissances, sa part de bénéfices et sa part de pertes dans la défaite de la France. Tout d'abord, elle n'avait guère vu que les gains et elle s'était réjouie, puis elle avait aperçu le déficit et elle s'était ravisée. Quand ses intérêts ne sont pas en danger, la grande république marchande sacrifie volontiers à sa tranquillité et à la prospérité des affaires. L'affaiblissement de la seule puissance productive, maritime et colonisatrice qu'il y eût alors en Europe, n'avait rien de trop pénible, à l'heure où le monde s'ouvrait — par le percement du canal de Suez — à la concurrence des peuples. L'Angleterre, méditant ses prochaines conquêtes et satisfaite de la suprématie maritime que les divisions de l'Europe continentale lui assuraient, s'était renfermée dans son « splendide isolement ».

Ces dispositions réservées avaient été telles, qu'à la fin l'opinion s'était émue de ses propres faiblesses. Le ministère Gladstone, qui était au pouvoir lors de la guerre de 1870-71, avait succombé sous les reproches adressés à sa politique extérieure. M. Disraëli, à la tête du cabinet conservateur, avait des idées toutes diffé-

Janvier 1876. rentes. Cependant, il lui fallait une singulière énergie pour dissiper l'atmosphère de tranquillité béate qui régnait même dans son parti, même dans son cabinet. En 1875, son collègue au *Foreign Office*, lord Derby, faisait encore, à Liverpool, l'apologie de la politique de réserve, sinon d'indifférence : « Nous n'avons rien à souhaiter et rien à craindre. Nous n'avons pas de frontières à rectifier. Nous ne pouvons être envahis et nous ne méditons aucune invasion. Notre grand intérêt est le maintien de la paix, et quand nous donnons un avis, nul n'en peut soupçonner le désintéressement et la sincérité. » En somme, on ne comptait que sur les « influences morales », et ces volontés molles prêtaient aux entreprises des hardis concurrents que le caprice de la destinée jetait sur les pas de l'Angleterre.

M. Disraëli. M. Disraëli était bien résolu à modifier ces manières nonchalantes. Il n'était pas un endormi, ayant plutôt de la poudre dans les veines. Benjamin Disraëli, le fils du publiciste sémite, le fashionable de 1830, le dandy aux revers de satin blanc, aux flots de dentelles sur les manchettes et sur le jabot, l'imaginatif auteur de *Vivian Grey* et de *Coningsby*, l'adroit initiateur de la « Jeune Angleterre », n'était pas homme à échapper aux séductions de la politique internationale. Il avait, dans son premier livre, fait de son héros le protagoniste d'un congrès européen : c'était une palme que son romantisme n'eût pas dédaigné disputer au classicisme de Gortschakoff. Après avoir secoué l'inertie et l'égoïsme des classes dirigeantes anglaises, après avoir été le champion de la réforme électorale et l'introducteur des *trade-unions*, ce « conservateur » qui avait fait presque toujours et partout œuvre révolutionnaire, cet orateur diligent, et pénétrant, ce chef de

parti, qui avait vaincu jusqu'à l'instinctive répulsion de Victoria, n'avait plus qu'une expérience à faire : c'était de tenir le jeu contre les grands joueurs européens. On courait la course de l'Orient et le pur sang arabe dressait l'oreille au coup de trompette de ses origines. Il avait fait son Bonaparte et gagné sa campagne d'Égypte en raflant les actions du canal de Suez ; il avait réalisé un autre rêve de Bonaparte en consacrant une « impératrice des Indes ». Maintenant, quel obstacle pouvait arrêter le prestigieux ministre aux yeux de gazelle? Même vieilli et un peu fané, il prétendait séduire encore la Fortune sur le plus haut pavois. (Janvier 1876.)

Donc, l'Angleterre, sous les tardives et lourdes apparences de lord Derby, paraissait dormir et s'abstenir, alors qu'elle veillait et était prête au sursaut.

Le chancelier russe et le « premier » anglais aux prises.

Gortschakoff et Disraëli, survivants d'une génération dont la jeunesse avait connu la splendeur et la chute de l'astre napoléonien, contemporains d'un âge qui inclut lord Byron et Garibaldi, fils de la légende bercés aux rêves des épigones, ayant assisté aux renaissances, celle de la Grèce et celle de l'Italie, ayant subi les mystiques aspirations — nationalités et humanitarisme, — tous les deux favoris de la destinée et de la gloire, allaient se rencontrer dans ce combat singulier dont le chasseur de la marche brandebourgeoise devait régler les passes, — le réaliste de Sadowa et de Sedan servant de témoin à ces brillants et imaginatifs champions.

IV

Échec de la note Andrassy.

La note du comte Andrassy, communiquée aux puissances dans les derniers jours de l'année 1875 (1),

(1) V. ci-dessus (p. 73).

Mars-Av. 1876. prétendait combiner les deux « réformes » : la réforme turque et la réforme chrétienne. C'était une demi-mesure : elle ne satisfit personne. La Turquie écarta le calice ; l'Angleterre, sans refuser tout à fait son concours, se fit prier : la Russie essaya d'engager l'Autriche davantage, et celle-ci en montra quelque humeur. Les dissentiments latents entre les deux puissances, devinés, encouragèrent à la fois la Turquie, l'Angleterre et les insurgés. Finalement, ceux-ci rejetèrent les propositions du comte Andrassy, qui s'écroulèrent ainsi de toutes parts.

Recrudescence des désordres.

L'hiver de 1875-76 passa dans ces tiraillements et, en avril, quand les neiges commencèrent à fondre dans les Balkans, l'Europe se trouva en présence des faits suivants : reprise de la lutte et des insurrections au Monténégro, en Bosnie et en Herzégovine, préparatifs militaires en Serbie, agitation en Bulgarie. Des rumeurs suspectes, venues pour la plupart de Berlin, entretenaient les méfiances et les zizanies. On sent, sous la franchise apparente, le travail sourd de quelqu'un qui sait et qui mène. On écrivait, de Berlin, en avril 1876 : « L'entente des trois cours du Nord est mise à une épreuve décisive ;... les intérêts de la Russie et de l'Autriche dans les affaires de Turquie ne sont pas identiques : *ces deux empires sont rivaux. N'est-il pas à craindre qu'ils ne finissent par se diviser ?* Le cabinet de Berlin a rapproché momentanément les deux empires. *Sera-t-il assez puissant pour faire durer cette entente ?...* (1). » Tout l'artifice du chancelier allemand est dans ces quelques lignes.

La Turquie arme.

Le prince Gortschakoff est poussé maintenant par les événements. On apprend à Saint-Pétersbourg,

(1) *Mémorial diplomatique*, 1876 (p. 277).

22 avril 1876.

qu'à la suite du refus des insurgés de se ranger aux propositions du comte Andrassy, un conseil de guerre a été tenu à Constantinople et a décidé la lutte contre le Monténégro et les provinces révoltées. Dervisch pacha est nommé commandant en chef et aura les forces nécessaires : de même Mouktar pacha aura les moyens de réprimer l'insurrection en Bosnie et en Herzégovine.

Communication russe aux puissances.

Les ambassadeurs des puissances sont convoqués chez le chancelier russe (22 avril). Celui-ci a revêtu son uniforme ; il est solennel. « Sa physionomie altérée, l'émotion de sa voix disaient d'avance la gravité de la communication qu'il allait faire. » Il parle : — « Je vous réunis, Messieurs, par ordre de l'empereur, qui, dans la nouvelle crise qui se produit, veut s'appuyer sur vos cinq grandes puissances pour en arrêter les conséquences. » Suit un exposé des faits et des résolutions prises à Constantinople... « Dans ces conditions, la Russie devient impuissante à contenir un mouvement qui, comme une traînée de poudre, va s'étendre sans doute à la Serbie, à l'Épire, à la Grèce, et cela peut être le signal d'un embrasement général... Les grandes puissances ont un intérêt égal à prévenir de telles catastrophes... Il faut agir, agir de concert. Tout est donc grave, très grave et, à tout prix, nous devons nous opposer à ce mouvement. Le repos de l'Europe est entre vos mains... » La péroraison gêne beaucoup les ambassadeurs qui n'ont pas d'instructions et sont pris au dépourvu. Ils se taisent. Ils se regardent. Le bon général Le Flô tire la réunion d'embarras en multipliant les protestations et en avançant que « l'empereur pouvait compter absolument sur le concours de la France ». Les autres abondent en paroles aimables. On se lève. On part, et on

6-13 mai 1876.

télégraphie aux gouvernements le speech du prince-chancelier.

Le lendemain, le *Journal de Saint-Pétersbourg* publiait une note officielle affirmant l'accord des *cinq* puissances pour s'opposer à « l'agression » de la Turquie contre le Monténégro. Seul, l'ambassadeur d'Angleterre « n'a pas encore reçu ses instructions ».

Assassinat des consuls français et allemand à Salonique.

Quelques jours après, on apprend qu'à Salonique, les consuls d'Allemagne et de France, intervenant dans une affaire de famille et de religion assez complexe, ont été assassinés par la populace musulmane fanatisée (6 mai). L'opinion publique est aux champs. Alarme universelle (1).

Le memorandum de Berlin.

La scène se transporte à Berlin. L'empereur Alexandre, accompagné de son chancelier et de M. Jomini, se rend près de l'empereur Guillaume. Il est probable que, de Russie, on veut peser sur Bismarck. Mais celui-ci a sa parade toute prête : le comte Andrassy est prié de se trouver aussi à Berlin (2). Il arrive le 10 mai. Le 11 et le 12, entretiens entre les trois ministres; le 12 au soir, le prince de Bismarck convoque les ambassadeurs de France, d'Angleterre et d'Italie à venir le 13, chez lui, conférer avec les trois ministres. On soumet aux ambassadeurs un projet de *memorandum*, qui doit être adressé, au nom des six puissances, à la Turquie, pour s'opposer à la guerre.

Le *memorandum* avait été apporté, dit-on, par Gortschakoff; mais il est modifié par ses deux collègues : ce n'est plus qu'une réédition renforcée de la note Andrassy. Voici ce que les puissances réclament de la Turquie : armistice de deux mois; immédiate pacification entre la Porte et les insurgés, sous la

(1) Voir *Mémorial diplomatique*, 1876 (p. 306).
(2) Dépêche de Gontaut-Biron du 4 mai.

surveillance et par l'entremise des puissances; commission mixte dans les provinces; concentration des troupes turques sur des points à convenir (ce qui ressemble bien à un commencement d'évacuation); contrôle des consuls ou des délégués des puissances pour l'application des réformes; et, enfin, dans le dernier article, la nouveauté la plus signalée : « Les trois cours impériales sont d'avis qu'il deviendrait nécessaire d'ajouter à leur action diplomatique la sanction d'une entente en vue de mesures efficaces qui paraîtraient réclamées dans l'intérêt de la paix générale, pour arrêter le mal et en empêcher le développement. » 13 mai 1876.

Dans l'échange de vues qui a précédé cette communication, le prince Gortschakoff a répété, devant les ambassadeurs, ses déclarations habituelles, que la Russie entend respecter l'intégrité de l'empire ottoman, qu'elle n'a aucune ambition ou visée particulières. Il paraît gai, brillant, reluisant, dans son entretien avec le vicomte de Gontaut-Biron. Celui-ci devine cependant, sous ces apparences satisfaites, un certain désenchantement. La Russie affirme son désintéressement.

« C'est l'influence du comte Andrassy, appuyé par le prince de Bismarck, qui l'a emporté sur celle du prince Gortschakoff. » Le chancelier russe est enguirlandé, mais enchaîné. On ne le laisse ni aller seul, ni aller de l'avant. Il affecte de croire que le dernier article (les « mesures efficaces ») corrige la mollesse générale du ton. Il pense surtout que le sultan, aux mains du parti fanatique à Constantinople, ne pourra pas accepter les propositions, même atténuées, et il n'en est pas autrement fâché. Il voudrait que la France eût l'initiative et la direction de l'action navale sur Constantinople prévue dans le *memorandum :* — « Cela vous ferait une belle rentrée dans le concert. Votre

15 mai 1876. amiral pourrait prendre le commandement. Vous seriez à la tête de l'Europe... » Rien de plus flatteur. Le vicomte de Gontaut-Biron observe finement : « Je crois que la Russie n'a pas obtenu ce qu'elle désirait. Les choses se sont arrangées finalement, mais un premier désaccord est apparu entre la Russie et l'Autriche sous les yeux de l'Allemagne. La Russie a senti ici une certaine résistance et *un accord des deux puissances auquel elle ne s'attendait pas.* »

Adhésions au memorandum.

L'ambassadeur de France a reçu, par le télégraphe, l'adhésion de son gouvernement; celle de l'Italie arrive également sans retard. Quant à la réponse du gouvernement britannique, l'ambassadeur Odo Russell « ne l'attend pas immédiatement ».

L'Angleterre refuse.

C'est ici que Disraëli entre en scène. Après quelques jours de réflexion, l'Angleterre fait savoir qu'elle n'adhère pas à la note des trois gouvernements impériaux. Elle ne voit pas où on la mène; elle est froissée de la prétention des puissances continentales de disposer à leur gré des affaires d'Orient (1). Elle se tient en dehors du concert et, pour bien marquer la protection dont elle couvre la Turquie, elle envoie sa flotte dans la baie de Besika, proche de Constantinople (2).

Gortschakoff répond fièrement qu'il faut passer outre et présenter à Constantinople la note avec l'adhésion des *cinq* puissances, l'Angleterre hors du concert.

Le cabinet de Berlin est saisi de cette nouvelle pro-

(1) V. la réponse de l'Angleterre dans le *Blue Book* sur les affaires d'Orient. — V. aussi *Mémorial diplomatique*, 1876 (p. 493).

(2) En 1853, au moment de la rupture qui précéda la guerre de Crimée, les flottes des puissances alliées se concentrèrent à la même baie de Besika.

15 mai 1876.

Que feront l'Allemagne et l'Autriche ?

position et doit recueillir les réponses. Mais il faut qu'il se prononce, lui-même, tout d'abord. Bismarck est sur la sellette. Il consulte Vienne, attend un avis qui tarde. Les deux cabinets de Vienne et de Berlin épiloguent.

L'heure, en effet, est aux réflexions profondes et aux décisions graves. Voici le fond des choses tel qu'il apparaît aux publicistes avertis, et probablement avertis par le chancelier allemand : « On propose aux insurgés des réformes, tandis que ce qu'ils veulent, c'est leur séparation de la Turquie, séparation à laquelle s'opposent les traités et la paix générale... Quant à l'entente des puissances, elle n'est jamais qu'apparente, puisque les unes sont pour le *statu quo,* les autres pour l'insurrection... *Le panslavisme se cache derrière la question de religion ou de réformes.* Or, ni l'Allemagne ni l'Autriche-Hongrie ne pourront permettre que les Slaves du Sud dominent dans l'Europe centrale. Ils inonderaient de leur flot toute la région. Donc, la Turquie n'est plus seule en jeu ; la religion n'est qu'un prétexte : *la rivalité des deux races allemande et slave* est le seul et vrai pivot d'une lutte à la fois de nationalité et d'équilibre (1). » Ajoutez, pour compléter l'aperçu des pensées qui tourmentent M. de Bismarck à l'heure où il faut choisir, qu'il n'y a, pour son œuvre encore précaire de l'Unité, d'autre voie de salut que la satisfaction donnée aux ambitions de l'Autriche-Hongrie hors de l'Allemagne et sur le cours du Danube. Si précieuse que lui soit l'entente avec la Russie, il sacrifiera tout à l'alliance autrichienne.

Quant aux vues et aux ambitions de l'Autriche-Hongrie, on les connaît : elles sont précisées, en toute

(1) *Mémorial diplomatique,* 20 mai 1876.

15 mai 1876.

netteté et franchise, dans les journaux hongrois, dans le *Pester Lloyd*, qui (probablement aussi par une inspiration bismarckienne) dicte, dès lors, les conditions futures de la paix : « La Bosnie et l'Herzégovine à l'Autriche; les bouches du Danube rétrocédées à la Russie moyennant compensation à la Roumanie (1). » L'avenir est dévoilé. Voilà le but. Il faudra deux années de complications, des massacres affreux, une guerre sanglante et un congrès pour y atteindre. Comprend-on maintenant, le passionnant intérêt du métier de diplomate?

Les desseins de l'Autriche-Hongrie.

Donc, en présence de la proposition russe d'entente à cinq, sans l'Angleterre, Bismarck tarde à répondre. Il quitte Berlin, s'enfuit, « malade, » dans ses propriétés du Lauenbourg. Il fausse compagnie à l'Europe. On dirait qu'il attend quelque chose. L'Angleterre tient ferme et raille. Sa diplomatie agit à Paris, à Berlin, à Constantinople. Travail multiple, secrétissime. La proposition risquée du prince Gortschakoff est en l'air.

Perplexité de Bismarck.

Tout change, une fois encore. Le 29 mai, les nou-

Révolution de palais à Constantinople.

(1) Que l'origine de ces communications et l'initiative de ces propositions si pleines d'avenir soit bismarckienne, voici un passage d'une lettre particulière du duc Decazes, datée du *7 mars 1876*, qui ne laisse aucun doute : « Ce que vous nous dites des ouvertures faites à d'Oubril est très important : M. de Bismarck conseille à l'Autriche d'occuper militairement la Bosnie et l'Herzégovine, dût-elle même y rester; en ajoutant que la Russie y trouverait une occasion toute naturelle de reprendre la Bessarabie... » (Voilà bien le réaliste.) Le ministre français ajoute : « On me dit que cette ouverture a été accueillie à Pétersbourg avec une véritable indignation. L'empereur Alexandre et son chancelier ont su apprécier le caractère de cette tentative uniquement faite pour rompre l'accord si heureusement formé entre l'Autriche et la Russie; » et encore : « J'estime que l'on ne pourra arriver à un résultat vraiment sérieux que si l'on parvient à donner au Monténégro une satisfaction réelle et matérielle. » — *(Document privé inédit.)* Il sent très bien que le Monténégro sera le pivot autour duquel tout tournera.

velles de Constantinople sont les suivantes : révolution de palais, le grand vizir Mahmoud est destitué; Abd-ul-Aziz contraint d'abdiquer; avènement de son cousin, un pauvre d'esprit, Mourad V. C'est le parti des « réformes » ou de « la Jeune Turquie », le parti anglais qui arrive aux affaires avec le grand vizir Midhat pacha. Quelques jours après (4 juin), « suicide » d'Abd-ul-Aziz. La Bulgarie se soulève. Le 1er juillet, le prince de Serbie, Milan, ayant constitué un ministère avec Ristich, déclare la guerre à la Turquie. Il sait qu'il sera battu, mais il veut forcer la main aux puissances. Juin 1876. La Serbie déclare la guerre.

Ce ne sont plus de ces plaies que l'on panse avec l'emplâtre d'un memorandum. La note Gortschakoff, l'entente à cinq, rien ne va plus. Bismarck échappe au dilemme et l'Angleterre s'épanouit.

Toute l'Europe est transportée à Ems, où Alexandre II, accompagné du prince Gortschakoff et du baron Jomini, prend les eaux. Le vicomte de Gontaut-Biron est venu pour surveiller la situation si délicate faite, maintenant, à la France.

Car, il en est de la France comme de l'Allemagne : il faut qu'elle se prononce. De même que l'Allemagne est prise entre l'Autriche et la Russie, la France est prise entre la Russie et l'Angleterre; et puis, elle craint tout. Le duc Decazes est resté au ministère avec le cabinet Dufaure. Mais la Chambre nouvelle, conduite au fond par M. Gambetta, lui laisse beaucoup moins de latitude et de liberté d'esprit que l'Assemblée nationale. Il faut compter avec l'opinion, qui se montre de plus en plus favorable à l'abstention, en se couvrant de l'exemple et de l'appui de l'Angleterre. Depuis 1870, on se méfie des diplomates. La France entre la Russie et l'Angleterre.

Juin 1876.

D'ailleurs, M. Thiers, dont la pensée est pleine de dessous, s'emploie dans ce sens[1]. Le rapprochement avec la Russie inquiète les radicaux.

Elle voudrait la conciliation.

Il y a un jeu à jouer entre les deux partis : tenir la balance égale, apaiser, amortir, essayer de guérir ce que Bismarck voudrait envenimer. Le duc Decazes le comprend. Mais la faiblesse de ses moyens, la vivacité, l'irritabilité, les entêtements du prince Gortschakoff rendent cette tâche singulièrement difficile. Précisément parce que l'action de la France peut être décisive, au moindre mouvement, tout le monde crie haro sur elle. De Saint-Pétersbourg, le général Le Flô prêche l'abandon complet entre les mains de la Russie, avec l'espoir d'une alliance franco-russe; de Berlin, on fait sentir le caveçon ; à Paris, la presse est anglaise, comme toujours; de Londres, on ne montre guère qu'une humeur froide : on rudoie le ministre des affaires étrangères à propos des affaires d'Égypte; les financiers frappent à sa porte pour lui imposer leurs intérêts, leurs combinaisons et leurs préférences.

Pourtant il n'est pas exigeant; il résume sa politique en une ligne : « Pourvu que j'empêche la guerre, tout le reste m'est égal (2). »

Gortschakoff a dû ajourner la remise de sa note. Il est mécontent de tous et de lui-même. Il n'ose pas se plaindre de l'Allemagne; mais il sent bien que la résistance est là. Il affecte d'en vouloir à la France, qu'il accuse de condescendance à l'égard de l'Angleterre. Il lui reproche d'avoir reconnu trop facilement le nouveau sultan Mourad. A Ems, on entoure M. de Gontaut-Biron de prévenances pour lui soutirer quelque

(1) V. *Souvenirs* du vicomte DE GONTAUT-BIRON (t. II, p. 223).
(2) *Ibid.* (t. II, p. 205).

Juin 1876.

parole qui puisse le compromettre. L'attitude de l'Angleterre horripile les Russes. La note anglaise, répondant au *memorandum*, parlait des mesures prises par l'Angleterre « pour le maintien des intérêts et de l'honneur du pays ». L'empereur écrit en marge : « Menacés par qui? »

La situation s'aggrave.

Sur les lieux, les événements se compliquent. On commence à dénoncer à l'opinion publique les desseins de l'Angleterre, qui accepte de sang-froid la nécessité d'une « saignée ». « Il faut que le sang coule, » aurait dit M. Disraëli : or, le sang coule à flots. « Le prince Gortschakoff m'a donné à lire de volumineuses dépêches du 25 mai de son ambassadeur en Turquie, écrit M. de Gontaut-Biron. Elles décrivent les horreurs qui se passent en Bulgarie, l'agitation de Constantinople, les objections radicales de l'Angleterre à la remise de la note, les encouragements que l'attitude de cette puissance donnait au fanatisme et aux résistances en Turquie, les plans de Midhat pacha, très hostiles en somme à la chrétienté. » Les couleurs du tableau sont chargées, mais elles ne sont pas fausses.

Premier refroidissement franco russe.

Le duc Decazes essaye de se jeter entre les deux partis; une France plus forte et moins divisée eût été la maîtresse des événements. Mais on accuse la légèreté du ministre, son désir de se mettre en avant. Gortschakoff, qui trouve des ingrats partout, parle de « l'ingratitude » de la France. La vérité est qu'il n'aime pas qu'on travaille trop efficacement à la paix. C'est de cette heure que date le premier refroidissement franco-russe. Schouvaloff avertit lord Derby des futures conditions de la paix, au cas où la Russie serait obligée de faire la guerre.

L'Angleterre a besoin de quelqu'un pour contrecarrer la politique russe. Or, vers le milieu du mois

23 juin 1876.

Avances de Bismarck à l'Angleterre.

de juin, M. de Bismarck a fait appeler l'ambassadeur, Odo Russell : « Loin de paraître garder rancune au gouvernement anglais de son refus d'adhérer au *memorandum* de Berlin, il s'est montré très satisfait de l'attitude de l'Angleterre. Il lui a dit qu'il n'avait, *pour le moment*, qu'un désir, celui de maintenir la paix européenne et de servir de trait d'union entre l'Autriche et la Russie; que, d'ailleurs, il ne souhaitait pas de voir cette dernière faire des conquêtes en Turquie, *où il comprenait que l'Angleterre surtout ne pourrait pas le tolérer...* (1). » On ne voyait pas d'inconvénient — au contraire — à ce que l'Angleterre restât, pour le moment, hors du concert : « L'heure venue, on trouverait une combinaison qui permettrait au cabinet anglais de s'associer aux démarches des autres puissances. »

Bismarck tient tous les fils.

En relation confidentielle avec l'Angleterre et avec l'Autriche, conseiller indispensable de Gortschakoff, Bismarck, maintenant, tient tous les fils : la guerre et la paix sont entre ses mains. Andrassy est très calme. Appuyé comme il l'est; ayant, par Berlin, ses ouvertures partout, il joue sur le velours.

Gortschakoff boude tout le monde. Tandis que la France se multiplie pour faire sortir l'Angleterre de son hautain mutisme et pour arranger les choses, on la menace de l'expulser du concert, où elle se contente d'une place si modeste et si effacée. « Une personne en relations intimes avec la cour de Russie m'a dit qu'il serait question de faire entrer l'Angleterre dans l'alliance des trois cours du Nord, au moins en ce qui concerne les affaires d'Orient; par conséquent de laisser en dehors la France et l'Italie. Ce serait le

(1) Dép. du vicomte DE GONTAUT-BIRON, du 23 juin.

prince de Bismarck, toujours hostile à la France, qui serait l'inspirateur, peut-être même le médiateur de cette idée. Ce serait bien grave(1)... » Fantômes, mais qui révèlent le travail latent du chancelier allemand du côté de l'Angleterre.

Juin-juil. 1876.

L'empereur Guillaume rejoint, à Ems, le tsar Alexandre. Mais Bismarck ne l'accompagne pas. Courte entrevue, purement familiale et sans profit. L'empereur Guillaume sait peu de chose et se contente de gémir sur le malheureux sort des chrétientés balkaniques et sur les responsabilités de l'Angleterre.

La Russie mécontente de la France et de tous.

L'empereur Alexandre et le prince Gortschakoff quittent Ems, déçus, mécontents, la bouche amère : mauvaise cure ! Des Balkans, les nouvelles sont au pire. Le prince Milan s'est refusé à écouter les conseils et il a passé la frontière ; la guerre est commencée. Les armées turques sont mobilisées. A Constantinople, le parti de l'action l'emporte : deux ministres ottomans sont assassinés par un fanatique, en plein conseil.

Gortschakoff peut se plaindre — ou se féliciter — selon qu'il craint ou désire les complications. L'heure est venue de prendre position pour la phase qui s'ouvre et de prévoir les règlements qui devront intervenir « après la saignée ».

On dirait qu'à ce moment, la Russie fait un effort suprême pour échapper à « l'envoûtement » de Berlin. Gortschakoff conçoit l'idée d'un rapprochement direct et particulier avec l'Autriche, une entente *à deux*, à laquelle ne participerait personne d'autre, pas même l'Allemagne. C'était revenir à la position du début de la crise, à la politique de Catherine et de Joseph II ; mais les temps étaient changés.

Elle négocie directement avec l'Autriche.

(1) Dép. du vicomte de Gontaut-Biron (t. II, p. 240 et suiv.).

8 juillet 1876.

Quoi qu'il en soit, on annonça soudainement une nouvelle entrevue de souverains, cette fois entre Alexandre et François-Joseph : elle eut lieu à Reichstadt, le 8 juillet. On avait répandu le bruit d'une visite préalable deGortschakoff chez Bismarck, à Kissingen, visite qui ne fut pas faite. Après une longue conférence, les souverains et leurs ministres s'accordèrent sur les bases d'une entente qui décida de la suite des événements. Le ministre hongrois put exposer, en toute franchise, l'opposition faite par l'Autriche à un agrandissement sérieux de la Serbie, « qui deviendrait le Piémont des Slaves méridionaux dans les Balkans. » La Russie abandonne la Serbie; elle défend même assez faiblement les intérêts du Monténégro, qui lui tiennent le plus à cœur. Elle met le sceau au sacrifice du Balkan occidental en accordant à l'Autriche-Hongrie l'autorisation d'occuper, au besoin, la Bosnie et l'Herzégovine. Par contre, l'Autriche-Hongrie restera neutre en cas de guerre. Elle a les mains garnies.

Entrevue du tsar et de l'empereur d'Autriche.

L'entente de Reichstadt.

Bismarck affecte la mauvaise humeur. Il parle de la « méfiance que la Russie a témoignée en cachant la convention de Reichstadt ». Pourtant, c'était sa politique qui triomphait. Comme il le fit dire bientôt, il était « invisible et présent » à l'entrevue de Reichstadt. Il la juge, en ces termes, dans ses *Souvenirs :* « Les négociations furent engagées dans le sens de la convention de Reichstadt où, le 8 juillet 1876, les empereurs Alexandre et François-Joseph avaient eu une entrevue : le désir fut exprimé que nous fussions exclus de l'entente. Cette convention, et non le congrès de Berlin, est, pour l'Autriche, la base de la possession de la Bosnie et de l'Herzégovine, et a assuré la neutralité de

l'Autriche pendant la guerre avec les Turcs (1). » 8 juillet 1876.

Mais que gagnait la Russie à de tels sacrifices ? Ici, il faut encore s'en rapporter aux indications du prince de Bismarck. Elle y gagnait, ou elle pensait y gagner les mains libres dans le Balkan oriental : « L'acquisition de la Bosnie par l'Autriche, consentie par la Russie à Reichstadt, permet d'admettre que M. d'Oubril ne nous a pas dit la vérité, quand il espérait que, dans la guerre des Balkans, il ne s'agissait que d'une promenade militaire, d'une occupation à donner au « trop-plein » de l'armée et de quelques queues de cheval et croix de Saint-Georges. C'eût été vendre la Bosnie à trop bon marché. On avait sans doute espéré, à Saint-Pétersbourg, que la Bulgarie, affranchie de la Turquie, resterait sous la dépendance constante de la Russie... »

La Russie sacrifie le Balkan occidental.

On commence à y voir clair.

L'été de l'année 1876 est un été sanglant. Tandis que l'Europe s'abstient ou s'efface, — le 13 juillet, le duc Decazes, en réponse à une interpellation de M. Louis Blanc, à la Chambre, se congratule et « se console » en affirmant l'impuissance des autres : — les événements suivent le cours prévu dans les Balkans : le 1er juillet, le Monténégro lance une proclamation où il joue son va-tout. Le même jour, la Roumanie fait un exposé sommaire de ses revendica-

La « saignée » se produit.

(1) La convention ne fut signée que le 15 janvier 1877. L'entente préliminaire et la convention elle-même furent tenues extrêmement secrètes. Le comte Andrassy, d'après les dépêches publiées au *Livre rouge* autrichien, s'était contenté de faire savoir à son ambassadeur « que le résultat de l'entrevue était de ne pas intervenir pour le moment et d'attendre un événement décisif pour préparer une entente entre toutes les puissances chrétiennes ». Il faut suivre, tout le temps, le jeu du travail secret sous la marche apparente des événements, dans cette phase si singulière de l'histoire européenne qui est une leçon sans prix. V., ci-dessous, l'extrait des *Souvenirs de Carathéodory Pacha*.

13 juillet 1876. tions, qui indique la pensée où elle est de prochaines complications (1).

Les Serbes battus.

Et au même moment, enfin, le prince Milan, après avoir énuméré, lui aussi, dans une proclamation, les revendications de la Serbie, ouvre les hostilités. Ses troupes sont commandées par le général russe Tchernaïeff, des officiers russes en grand nombre encadrent les soldats serbes. Mais le général turc Dervisch pacha le bat dans toutes les rencontres et, après une campagne de six semaines, l'armée turque menace Belgrade. La Bulgarie s'est soulevée; là aussi, des officiers russes sont accourus pour soutenir la cause slave et chrétienne; les comités panslavistes interviennent ouvertement. La répression turque est violente, féroce. M. Mac Gahan, correspondant du *New-York Herald*, publie les fameuses lettres sur les atrocités bulgares. La presse libérale anglaise, le *Daily News* en tête, prend fait et cause. C'est par milliers que les paysans ont été massacrés, les femmes violées, les enfants vendus; l'ambassadeur anglais, sir H. Elliot, très incrédule d'abord, finit par se rendre aux résultats de l'enquête menée, sur les lieux, par sir E. Baring et M. Blunt. M. Gladstone sort de sa retraite et se jette, à corps perdu, dans la campagne des « atrocités », contre la politique du cabinet (2).

Les atrocités bulgares.

Disraëli accepte l'éventualité de la guerre.

Celui-ci, malgré l'émotion répandue dans le public anglais, garde son ton froid. Lord Derby, en réponse aux pressantes démarches du « parti bulgare », s'en tient à une lourde logomachie diplomatique. M. Disraëli, plus ardent, relève le gant. Il nie d'abord les atrocités, puis les explique sans les excuser. C'est une

(1) *Mémorial diplomatique*, 1876 (p. 478).

(2) V. la brochure : *Les Atrocités turques en Bulgarie; la question d'Orient*, par W. E. Gladstone.

Août 1876.

guerre civile, une guerre religieuse qui met le *statu quo* en péril; or, c'est de pires complications que le gouvernement est obligé de prévoir et auxquelles il doit pourvoir. « Nous avons toujours pensé que la Méditerranée était une des grandes routes conduisant à notre empire indien et que cette mer, *aussi bien que celles qui sont liées à elle* (cela veut dire, au moins, les Détroits et le canal de Suez), devait être libre et sûre. Notre politique consiste à assurer ce résultat... »

L'opinion européenne émue

Comme le dit encore M. Disraëli, le monde n'est pas composé seulement de souverains et de cabinets; « il est plein de foules émotives, de cœurs passionnés... et de sociétés secrètes. » En Russie, à la suite de la marche victorieuse des armées turques, sur le bruit répercuté au loin des défaites serbes et des massacres bulgares, un immense mouvement de sympathie, de pitié, de foi, soulève les masses. L'agitation gagne jusqu'aux moindres bourgades, les pétitions montent vers le tsar, les prières vers le ciel; les listes de souscriptions et les listes d'enrôlement paraissent, interminables, dans les journaux. Le gouvernement ne pourrait s'opposer au courant, en admettant qu'il le voulût. Il y a, en Europe, une tempête d'âmes, au moment où le prince Milan est décidément battu et demande l'intervention des puissances (fin août 1876).

Avènement d'Abdul-Hamid II.

Nouvelle crise à Constantinople. Le sultan Mourad est écarté comme malade. Son frère, Abdul-Hamid II, prend sa place. Le pouvoir se renforce dans le sens « vieux turc ». Abdul-Hamid passe pour un souverain capable, religieux et « autrichien ». Un règne qui sera long et verra une sorte de restauration musulmane, commence sous des auspices tragiques.

13 octob. 1876. Un homme seul pourra-t-il arrêter l'empire sur la pente où il est jeté?

Au moment où les événements se précipitent, on sent, à Berlin, le danger de laisser la Russie isolée, ne prenant conseil que de son honneur et de ses intérêts. Si elle échappe à l'influence allemande et qu'elle entraîne l'Autriche-Hongrie, la face des choses peut changer. On recourt au procédé des grandes circonstances : le maréchal de Manteuffel est envoyé auprès du tsar Alexandre. Manteuffel porte de bonnes paroles. Est-on satisfait de celles qu'il rapporte? C'est peu probable. Les journaux inspirés publient la note suivante : « La triple alliance, qui vient d'être raffermie par la mission du maréchal de Manteuffel à Varsovie (elle avait donc besoin de l'être), est surtout une alliance de famille et de politique spéciale ou bien un accord, comme on l'a qualifié, « de cas en cas » (autant dire qu'elle n'existait pas). Dans ce triumvirat, la Prusse a les meilleures cartes en mains. Elle sert à la fois de trait d'union entre la Russie et l'Autriche comme entre la Russie et l'Angleterre. Son intérêt est double : séparer la Russie de la France et maintenir, entre l'Autriche et la Russie, le rapprochement qui est son œuvre (oui, mais à la condition d'y être admise en tiers). La Russie, à moins de se jeter dans une politique de guerre et d'aventures, doit se tenir au système de la triple alliance. Elle n'a qu'à choisir entre elle et son isolement en Europe [1]. » (C'est une menace.)

Mission Manteuffel à Pétersbourg.

Poussé au mur, Gortschakoff porte à la politique de Bismarck sa botte secrète. C'est la plus dangereuse de toutes: mais il n'a plus d'autre ressource : « En automne 1876, écrit Bismarck, je reçus à Varzin un

La Russie interroge l'Allemagne.

[1] *Mémorial diplomatique*.

télégramme chiffré de notre plénipotentiaire militaire, le général de Werder. Dans cette dépêche, datée de Livadia, il demandait, à la requête de l'empereur Alexandre, si, *en cas de guerre entre la Russie et l'Autriche*, nous resterions neutres... J'essayai d'user de déclarations dilatoires... Comme l'empereur Alexandre, au nom de nos relations politiques, me demanda mon opinion personnelle par l'intermédiaire de l'ambassade russe à Berlin, il ne me fut pas possible d'éluder plus longtemps la réponse à cette question indiscrète. Je priai l'ambassadeur de Schweidnitz, dont le congé expirait, de venir me voir à Varzin avant son retour à Saint-Pétersbourg et d'emporter mes instructions. Schweidnitz fut mon hôte du 11 au 13 octobre... Le sens de l'instruction donnée à M. de Schweidnitz disait que notre premier devoir consistait à maintenir l'amitié entre les deux grandes monarchies qui, en face de la révolution, avaient plus à perdre qu'à gagner en se combattant elles-mêmes : si, à notre grande douleur, il ne nous était pas possible d'empêcher la lutte entre la Russie et l'Autriche, nous pourrions, sans doute, supporter que nos amis perdissent ou gagnassent des batailles, mais non que l'un ou l'autre fût si grièvement blessé et accablé que sa position de grande puissance indépendante ayant voix dans le concert européen pût être compromise. Cette déclaration que Gortschakoff nous avait fait demander, sans aucune équivoque, par son maître, *afin de lui démontrer le caractère platonique de notre amitié*, eut pour conséquence que l'orage russe *s'éloigna de la Galicie orientale et se dirigea vers les Balkans*(1). »

Automne 1876.

Que ferait celle-ci en cas de guerre austro-russe ?

M. de Bismarck se prononce pour l'Autriche.

(1) *Souvenirs* (t. II, p. 250).

Automne 1876.

Gortschakoff était payé de ses politesses de 1870. On lui disait, tout aussi poliment, qu'en cas de conflit on prendrait parti pour l'Autriche.

La Russie obligée de s'arranger avec l'Autriche.

Du moins, il savait à quoi s'en tenir. Si la Russie voulait intervenir dans les Balkans, elle devait, sous peine d'avoir les deux empires germaniques sur le dos, acheter la neutralité autrichienne. Les pourparlers engagés à Reichstadt furent donc repris, et la Russie laissa définitivement les mains libres à l'Autriche-Hongrie en Bosnie et en Herzégovine. La convention sera signée le 15 janvier 1877.

Bismarck travaille à diminuer les « compensations » russes.

La question qui se posait, maintenant, pour la Russie, était de savoir si elle obtiendrait des compensations suffisantes en Bulgarie. Diminuer ces compensations, les réduire, tel fut l'objet de la seconde phase de cette étonnante partie diplomatique que l'Allemagne poursuit avec tant d'âpreté contre sa chère amie et alliée, la Russie.

Il oppose l'Angleterre à la Russie.

Pour obtenir ce résultat, il faut se servir de l'Angleterre. Mais, comme on n'a aucun motif de grandir gratuitement l'autorité de l'Angleterre, on essaiera d'user les deux influences, la russe et l'anglaise, en les frottant vigoureusement l'une contre l'autre.

La campagne des « atrocités bulgares » a fini par porter sur l'opinion publique anglaise. M. Disraëli et même lord Derby, plus contenu, sont débordés par la véhémence de Gladstone. Une polémique de presse, ardente, où agit l'élément missionnaire et américain, des meetings incessamment renouvelés, des manifestations visant directement le ministère, ébranlent et divisent le cabinet. En août, M. Disraëli est nommé pair sous le nom de lord Beaconsfield : on assure qu'il veut échapper ainsi aux difficultés de sa situation devant la Chambre des communes.

Automne 1876.

Dans les derniers jours de septembre, un meeting monstre a lieu au Guild-Hall : le lord-maire, MM. Hubbard et Morley vont porter au gouvernement une résolution votée à l'unanimité, demandant « que l'Angleterre adopte une politique donnant un soulagement immédiat et une sécurité stable aux chrétiens de l'Orient... Rien ne pouvait satisfaire l'opinion publique, au dire du principal orateur, si ce n'était l'entier affranchissement de l'intervention turque dans les provinces sises au nord des Balkans ». Lord Derby répond lourdement, selon sa manière habituelle ; sa déclaration se résume en deux phrases : « Je considère comme étant en dehors de la politique pratique le plan qui consisterait à établir une autonomie complète et à créer un nouveau groupe d'États tributaires... Vous vous rappellerez que nous sommes en présence de six gouvernements qu'il faut amener à agir de concert, et que si nous demandons trop, nous n'obtiendrons rien. » Pourtant, le cabinet anglais sent qu'il ne peut plus rester immobile et qu'il faut faire quelque chose.

L'opinion anglaise est anti-turque.

La Serbie, vaincue, implore des puissances un armistice. Dans l'attente, les troupes du général Tchernaïeff ont fait un *pronunciamiento* et acclamé le prince Milan comme roi de Serbie, rompant ainsi le lien de vassalité avec la Turquie. Le général Tchernaïeff a repris les hostilités et s'est fait battre encore.

Proposition anglaise d'armistice.

Lord Derby se jette alors entre les combattants. Il propose un armistice entre la Serbie et le Monténégro d'une part, la Turquie de l'autre. En même temps, il esquisse les préliminaires de la paix : le *statu quo* en Serbie et au Monténégro ; système d'autonomie locale et administrative en Bosnie et en Herzégovine ; garanties pour une administration équitable en Bul-

Sept.-oct. 1876.

garie. Toutes les puissances adhèrent, y compris la Russie; les ambassadeurs des six puissances font une démarche commune à Constantinople. La flotte anglaise, renforcée, vient de nouveau s'ancrer à Besika.

Contre-proposition russe.

Le rôle prépondérant va-t-il passer à l'Angleterre? La Russie a une réplique toute prête. Le 26 septembre, le général Soumarokov, aide de camp de l'empereur Alexandre, part pour Vienne, et il en rapporte une contre-proposition qui s'appuie évidemment sur l'entente de Reichstadt. Donc, la Russie demande « qu'au cas où les conditions de la paix seraient repoussées par la Porte, la Bosnie soit occupée par un corps autrichien, *la Bulgarie par un corps russe* et que les flottes réunies des puissances entrent dans le Bosphore ».

Le Bosphore, pour les puissances, *en commun*, la Bosnie pour l'Autriche et la Bulgarie pour la Russie. Voilà le partage du gâteau.

Brusque revirement en Angleterre.

Aussitôt l'opinion du peuple anglais se retourne. « Ce fut comme un coup de foudre. L'indignation causée par les massacres, le dédain inspiré par la suspension du paiement des intérêts de la dette turque y firent place, comme par enchantement, au double cauchemar du cosaque à Constantinople et de l'Inde envahie (1). » Le *Standard* écrit, traduisant la pensée anglaise : « Ce que nous devons déclarer, c'est que la Russie ne s'établira jamais au Bosphore et aux Dardanelles, et heureusement nous pouvons, sans l'assistance de personne, empêcher que cela n'arrive. »

La Russie s'étant ass rée de la neutralité autrichienne, et, par conséquent, allemande, se déclare (2).

(1) Baron D'AVRIL (p. 149).

(2) Le vicomte DE GONTAUT-BIRON, toujours renseigné exactement

Le général Ignatieff impose à la Turquie un armistice de deux mois (début de novembre) sous la menace de demander immédiatement ses passeports. Le 10 novembre, le tsar parle à Moscou : « Vous savez, Messieurs, que la Turquie a consenti à la conclusion immédiate d'un armistice, *que j'ai exigé*, pour mettre fin à une effusion de sang inutile en Serbie et au Monténégro. Dans cette lutte inégale, les Monténégrins se sont montrés comme toujours de véritables héros. Malheureusement, *on ne peut accorder les mêmes éloges aux Serbes*, malgré la présence dans leurs rangs de nos volontaires, dont beaucoup ont versé leur sang pour la *cause slave*. (La Serbie est jetée par-dessus bord ; suite des arrangements de Reichstadt) (1)... Je désire beaucoup que nous arri-

10 nov. 1876.

La Russie impose l'armistice à la Porte.

Elle agira seule.

(peut-être de haut lieu), télégraphiait, quelques semaines auparavant : « Voici le récit d'une conversation qu'a eue l'empereur hier : l'interlocuteur vient de me la rapporter; j'ai lieu de la croire sincère. Il est fort inquiet et irrité du refus persistant de la Porte (d'accéder à l'armistice). Vous connaissez la lettre de l'empereur Alexandre à François-Joseph relativement à l'occupation (de la Bulgarie). Si l'empereur d'Autriche refuse, la Russie fera seule la guerre à la Turquie. Tout ceci aurait déjà été prévu à Reichstadt. Le neveu a écrit à l'oncle que, débordé par le mouvement slave chez lui, ayant déjà reçu des menaces personnelles, il était forcé d'agir. L'Allemagne le laissera faire. L'empereur Guillaume a envoyé Manteuffel à Varsovie *pour promettre à l'empereur de Russie une neutralité bienveillante* pour les deux cas ci-dessus. Il ne pouvait faire autrement, a-t-il ajouté, après les services que lui a rendus son neveu. Il a répété que le but principal de sa politique était d'entretenir l'entente entre les deux autres empires, mais que s'il n'y parvenait pas, il laisserait l'empereur de Russie suivre ses projets. On ne pourrait donc plus, d'après ce langage, échapper à une de ces deux alternatives : ou occupation ou guerre. »

(1) « Le comte Andrassy vient de charger expressément le comte Karolyi de dire que l'Autriche mettrait un veto absolu à l'agrandissement de la Serbie. » Dépêche DE GONTAUT-BIRON du 3 juillet 1876. — Après le discours de l'empereur, le même GONTAUT-BIRON télégraphie : « M. de Bülow m'a dit que le point principal de ce discours était l'appréciation sévère sur le compte des Serbes d'où l'on pouvait conclure que la question serbe ne viendrait guère augmenter les embarras des questions pendantes. » (Dépêche du 14 novembre.)

Novemb. 1876.

vions maintenant à une entente générale; mais si cet accord n'a pas lieu et si je vois que nous n'obtenons pas de garanties réelles de l'exécution de ce que nous sommes en droit d'exiger de la Porte, *j'ai la ferme intention d'agir seul...* »

L'Angleterre se déclare « prête ».

Le même jour, à Londres, lord Beaconsfield parle, de son côté. « L'Angleterre n'est pas une puissance agressive. Elle n'a rien à gagner à la guerre. Mais s'il survenait un conflit, aucun pays n'est aussi bien préparé. L'Angleterre n'est pas un pays qui, en entrant en campagne, a besoin de se demander s'il sera en état de faire une seconde ou une troisième campagne. Elle entre en campagne avec la résolution de ne déposer les armes qu'après que justice aura été rendue. » Cette allusion à la pénurie des finances russes, qui retarde, assure-t-on, l'ouverture des hostilités, est blessante. C'est à partir de cette époque que l'épithète *jingo* a qualifié certains excès du chauvinisme anglais.

La guerre menace d'éclater entre la Grande-Bretagne et la Russie.

Le 13 novembre, le prince Gortschakoff lance une circulaire annonçant la mobilisation et le dessein de la Russie de ne pas s'arrêter tant que les principes d'humanité ne seront pas sanctionnés par des garanties efficaces. C'est une réponse à lord Beaconsfield. Le tsar Alexandre a un entretien avec lord Loftus, où il explique ses intentions, les raisons qu'il a « d'agir seul », tout en renouvelant l'engagement déjà pris à l'égard des puissances, qu'il ne vise aucun agrandissement territorial. Les événements paraissent marcher vers un conflit direct entre la Russie et l'Angleterre. Les deux colosses sont debout face à face, les poings fermés. Peu s'en fallut que la guerre n'éclatât à ce moment (1).

(1) V. la lettre de lord Derby, résumant les négociations qui ont abouti à la conférence, *Mémorial diplomatique* (p. 755).

Le 29 octobre, à Livadia, l'empereur informe le grand-duc Nicolas qu'il était désigné pour commander une expédition contre la Turquie : — « Quel est le but final de la campagne? » demande celui-ci. Le tsar ne prononça qu'un mot : « Constantinople [1]. » Novemb. 1876.

On mettait à la disposition du généralissime seulement quatre corps d'armée, la Russie devant conserver une grande partie de ses troupes en observation sur la frontière autrichienne : « Les généraux réunis à Livadia en conseil de guerre : prince Gortschakoff, Milioutine et Obroutcheff n'admettaient même pas la possibilité d'une résistance sérieuse de la part de l'ennemi... Le grand-duc développe les raisons qui militaient en faveur d'une prompte déclaration de guerre. N'ayant que quatre corps à sa disposition, il ne pouvait répondre du succès que si l'attaque était assez brusque pour ne pas laisser à la Turquie le temps de concentrer ses troupes et de s'opposer au passage du Danube et des Balkans. Le conseil tout entier comprit la force de ces raisons, et l'empereur décida d'ouvrir les hostilités dès l'automne de 1876. » Conseil de guerre russe.

Malgré ces raisons, le projet d'une campagne d'automne fut abandonné. La Russie n'était pas prête. Comme il est arrivé plus d'une fois, on ne croyait pas à la guerre; on se fiait aux combinaisons diplomatiques et aux adresses verbales du prince Gortschakoff; jusqu'au dernier moment, on hésitait sur l'adversaire à attaquer, soit l'Autriche, soit la Turquie. La guerre contre l'Autriche-Hongrie était la plus rationnelle, la La Russie n'est pas prête.

(1) Le grand-duc avait appris, deux mois auparavant, de la bouche de l'empereur Guillaume, le rôle qui lui était réservé : l'empereur d'Allemagne lui aurait dit devant tout l'état-major allemand aux manœuvres : « Vous serez bientôt appelé à prendre le commandement d'une grande armée et à exercer vos talents militaires. » — *Nouvelle Revue*, juin 1880 (p. 477).

Novemb. 1876.

seule décisive. Mais il y avait l'Allemagne. La situation financière était médiocre : on avait dû recourir à un emprunt immédiat de 100 millions de roubles, qu'il fallait réaliser non sans peine, les finances de l'Europe étant aux mains de l'Angleterre. Et puis, les influences extérieures, qui ont toujours eu voix au chapitre à la cour de Russie, s'exerçaient. Le général de Manteuffel accomplit une nouvelle mission près de l'empereur Alexandre.

La guerre ajournée au printemps.

Finalement, la Russie adhéra à la proposition de l'Angleterre, et tout fut remis au printemps. « On négocie la paix et on arme pour la guerre » : tel est, résumé en une ligne, l'état des esprits. La Turquie ne s'y trompe pas. Edhem pacha, alors ambassadeur à Berlin, disait, dès le 2 octobre : « La Russie se considère, depuis un mois, comme en état de guerre avec nous. Mieux vaut savoir à quoi s'en tenir. D'ailleurs, nous sommes prêts, et la Russie ne viendra pas à bout de nous aussi facilement qu'elle le croit. Notre flotte de la mer Noire est très supérieure à la sienne et nous pouvons lui faire autant de mal qu'elle nous en fera. »

M. de Bismarck s'explique.

Tout cela, on le sait à Berlin, et on le sait à Londres. Si la Russie veut faire la guerre, qu'elle y aille. La Turquie se défendra et, quelle que soit l'issue, il faudra compter avec les interventions. Bismarck ne s'en cache pas : ami ou arbitre. Avec son habitude de dire hautement ce qu'il pense, sachant que la franchise trompe mieux que le mensonge, il s'en est expliqué devant le Reichstag : « L'Autriche, a-t-il dit, peut se voir forcée de prendre part à la guerre. Mais l'Allemagne a pour mission de garantir l'existence de l'Autriche, et en général, *la carte actuelle de l'Europe*. L'Allemagne montrera un désintéressement complet.

Elle est *la garniture de plomb grâce à laquelle la figurine se met toujours sur pied.* D'ailleurs, l'Autriche a une grande force vitale. Je l'ai fait remarquer à lord Salisbury lors de son dernier voyage à Berlin. » — Novemb. 1876

Voilà de ces aveux qui devraient éclairer Saint-Pétersbourg. Mais le cabinet russe n'est plus le maître des événements. Il n'a d'autre issue que la guerre avec la victoire, et une victoire complète. Or, pour une guerre à fond, on ne se sent pas prêt. Il faut donc gagner du temps et, au lieu de suivre l'élan du grand-duc Nicolas, on souscrit à la proposition anglaise d'une conférence à Constantinople. — La Russie adhère à la conférence de Constantinople.

C'est lord Salisbury, ministre des colonies dans le cabinet Beaconsfield, qui, avec sir H. Elliott, aura les pouvoirs de l'Angleterre dans cette conférence. Lord Salisbury prend, dès lors, dans les affaires anglaises, une place où il prélude au rôle éminent qu'il doit jouer en Europe, pendant près de trente années. C'est un esprit cultivé, un caractère froid, une intelligence extrêmement déliée : M. Disraëli le qualifie de maître gabeur et c'est, en effet, un interlocuteur ironique et dangereux : il serait l'homme du monde qui aurait le moins de préjugés, s'il n'avait, au plus haut degré, le préjugé anglais : artiste en diplomatie et en politique plus encore que diplomate et homme d'État, à la fois dilettante et réaliste, vieil anglais, terrien et impérialiste; par tous les côtés, véritablement représentatif de la génération qui va couronner le siècle. — Lord Salisbury.

Avant de gagner Constantinople, lord Salisbury fait le tour des capitales de l'Europe. Il est arrivé à Berlin, le 21 novembre. Bismarck, quoique souffrant, est venu de sa campagne pour le rencontrer. On sait

Novembre 1876 naturellement peu de chose sur ce qui s'est passé dans ces entretiens (1). Si on s'en rapporte aux apparences, les sentiments sont toujours à la conciliation, et les puissances abordent la conférence avec un désir sincère d'accord et de solution pacifique. Mais, outre le mot de Bismarck mentionné tout à l'heure, il y a une dépêche du vicomte de Gontaut-Biron qui donne à réfléchir : « Je viens d'avoir la visite de M. de Bismarck. Il m'a dit qu'il a trouvé les dispositions de lord Salisbury très conciliantes. Si l'Angleterre et la Russie s'entendent, les grands dangers sont écartés. Il a suggéré à lord Salisbury, au cas où la Russie se déciderait à entrer en Bulgarie, de se contenter d'une manifestation armée, et il a appris qu'à Vienne, le plénipotentiaire anglais se serait exprimé à peu près dans le même sens. *Il pense donc que l'Angleterre se bornerait à occuper Constantinople.* » Occuper Constantinople!... Si c'est là le conseil « pacifique » insinué à l'Angleterre, rien de surprenant à ce que les choses ne s'arrangent pas.

Insidieux conseils de Bismarck.

Cette fois encore, les deux compères se sont compris à demi-mot. A Vienne, lord Salisbury recueille un autre son de cloche non moins précieux. Le comte Andrassy lui déclare que « l'Autriche-Hongrie ne souffrira jamais la formation d'un seul grand État ou de nouveaux États slaves sur les frontières sud de la monarchie » (2). Ces paroles lui sont un fort viatique.

(1) A la Chambre des communes, un incident fut soulevé, le 31 mai 1877, sur l'absence de tout document rendant compte de cet entretien dans le *Blue Book*. M. Bourke, sous-secrétaire d'État, fit observer que le cabinet anglais considérait ces documents « comme tellement confidentiels qu'il encourrait un blâme énergique s'il les rendait publics ».

(2) V. article de la *Correspondance Hongroise* dans *Mémorial diplomatique* du 19 avril 1878 (p. 272).

23 déc. 1876.

23 décembre, réunion de la conférence à Constantinople, sous la présidence de Safvet pacha, ministre des affaires étrangères du sultan. Après une éclipse, Midhat pacha est de nouveau grand vizir. Tout à coup, le canon retentit, les salves d'artillerie se multiplient. On s'étonne (1). Le président, avec calme : « Messieurs, un grand acte, qui s'accomplit à cette heure, vient de changer une forme de gouvernement qui a duré six cents ans. La constitution dont Sa Majesté le Sultan a doté son empire est promulguée. Elle inaugure une ère nouvelle pour le bonheur et la prospérité de ses peuples. »

La conférence de Constantinople.

La constitution turque.

C'est un coup de théâtre à la Midhat. Il prend les devants sur les demandes des puissances et *réforme* une fois de plus la Turquie. L'empire du padishah devient une monarchie parlementaire (2). On se congratule. Puis les délégués se mettent au travail.

Sur un canevas présenté par le délégué français, comte de Chaudordy, on rédige un projet, qui est juste l'opposé de la « réforme » turque ; car, comme le fait remarquer le délégué russe, général Ignatieff, les rédacteurs ont accepté pour principe la décentralisation. Voici, en deux mots, le caractère des propositions de la conférence. Après avoir rétabli la paix entre la Turquie, la Serbie et le Monténégro sur la base du *statu quo*, la conférence décide que la Bosnie et l'Herzégovine d'une part, la Bulgarie de l'autre, seront réorganisées sous le contrôle des puissances. Les gouverneurs de ces deux provinces seront nommés par le sultan avec l'assentiment des puissances, pendant une période d'au moins cinq années ; des commissions

L'œuvre de la conférence

(1) Baron d'Avril (p. 169).

(2) Voir le texte de la constitution turque, dans le *Livre jaune* de 1877 (p. 272).

23 déc. 1876.

de contrôle siégeront en Bosnie, d'une part, en Bulgarie, d'autre part, qui deviennent ainsi « provinces privilégiées », et surveilleront l'application des réformes. Moyennant quoi, on évitait l'occupation de la Bosnie par l'Autriche et celle de la Bulgarie par la Russie. Telles étaient les dernières concessions des puissances, ce qu'on appela le projet *mitigé* ou *mutilé*.

En somme, même sous une forme très atténuée, l'Angleterre acceptait, pour la première fois, la « réforme chrétienne », c'est-à-dire la thèse russe (1). On créait notamment une « Bulgarie », une immense Bulgarie, qui allait du Danube aux approches d'Andrinople, qui englobait Bourgas et Monastir; il est vrai que cette Bulgarie échappait à l'occupation et peut-être à l'influence russe.

Lord Salisbury filait avec résolution cette carte qui s'approchait le plus possible du jeu de l'adversaire. Il déclare, le 14 janvier, en tirant sa montre, que si la Porte ne cède pas sur les deux points en litige (c'est-à-dire la nomination des valis, au moins pendant cinq ans, avec approbation des puissances et acceptation des commissions de contrôle), la conférence est rompue et les ambassades quitteront Constantinople. Tous les autres délégués tiennent le même langage. Ultimatum posé à la Turquie et, si on y réfléchit, par-dessus la tête de la Turquie, à la Russie. Veut-elle la guerre, oui ou non?

Ultimatum à la Turquie.

(1) S'il était nécessaire de prouver par les paroles ce qui est établi par les faits, il suffirait de citer les mots par lesquels lord Salisbury annonce, peu après, la rupture du 20 janvier : « Ce n'est pas pour prendre acte des intentions conciliantes du gouvernement turc *ni pour enregistrer des projets d'amélioration du fonctionnement du pouvoir central* que la conférence s'est réunie à Constantinople. Sa tâche est *d'établir une autonomie administrative* et des garanties sérieuses contre la mauvaise administration des provinces révoltées. » — D'Avril (p. 177).

La Turquie ne craignait pas la guerre, et on ne la décourageait pas : c'est la Russie maintenant qui hésite. Tel était bien le fond des choses sous l'artifice des paroles et des procédures. Le vicomte de Gontaut-Biron télégraphie, le 5 janvier : « D'une conversation, assez obscure d'ailleurs, que je viens d'avoir avec M. de Bleichrœder, il résulterait que la Russie, perdant de plus en plus confiance dans ses ressources actuelles comme armée et comme finances, songerait beaucoup plus à trouver un moyen de reculer honorablement que d'aller de l'avant. Le prince de Bismarck aurait dit à mon interlocuteur que la Turquie, au courant de la situation de la Russie et fière de la supériorité de ses troupes, ne voudrait pas accepter les concessions que lui demandent les puissances. La conférence alors serait rompue... » Le 14 janvier, sortant d'une conversation avec Odo Russell, nouveau télégramme : « A Londres, on ne serait pas éloigné de croire que le prince de Bismarck pousse à la guerre. » Et, le 7 février, après la rupture : « Comme je disais à M. de Bülow que cette malheureuse question d'Orient ne finirait jamais. — « Elle ne fait que » commencer, » a-t-il répondu. »

14 janv. 1877.

La Russie hésite.

La Porte repousse l'ultimatum.

La Turquie n'avait pas peur. Dès que les propositions de la conférence eurent été communiquées à la Porte, une réunion de tous les hauts personnages musulmans se tint au Palais, sur la convocation du sultan et sous la direction de Midhat pacha. On « faisait appel à l'opinion publique ». L'exposé de la situation fut présenté par le grand vizir, qui ne se montra nullement enclin à la conciliation (1). On

(1) Midhat pacha a protesté, après la guerre, contre cette interprétation de son attitude ; il affirme qu'un contre-projet, rédigé par lui,

Janvier 1877.

attentait à l'indépendance de la Turquie; mieux valait combattre jusqu'au dernier homme. Tel fut l'avis unanime; l'assemblée décide, au milieu des acclamations, de conseiller au sultan le rejet des propositions de la conférence. Quelques semaines après, lord Salisbury, rendant compte, à la Chambre des lords, de sa mission en Orient, dit : « Pour moi, il me paraît certain que l'une des causes qui a conduit les Turcs à cette résolution est la croyance qui a été nourrie avec persévérance, *je ne sais par qui*, que la puissance de la Russie était rompue, que ses armées souffraient de maladie, que la mobilisation avait échoué et que, par conséquent, les craintes étaient vaines. » Dans ce discours, qui est un véritable bréviaire de la question d'Orient, le noble lord dépeint, d'un seul trait, la difficulté où se trouve toute puissance de s'entendre avec la Turquie : « En Turquie, il n'y a rien à quoi on puisse faire appel. Vous faites appel au sultan : il a peur de la révolution. Vous faites appel à la révolution : elle n'a pas la faculté de vous écouter. »

Les hésitations russes lui donnent avantage.

Il faut ajouter que les diplomates turcs se servent admirablement de cette double échappatoire. Ils manient, aussi finement que qui que ce soit en Europe, le droit et les intérêts, les textes et les passions. Salisbury dit encore : « Leur politique traditionnelle est de se soutenir en divisant les puissances et ils se sont imaginés (non sans raison apparemment) que les puissances seraient encore divisées et que la guerre les sauverait. » Déjà, on dégageait sans peine, même dans la presse, les mérites de cette tactique. De Londres, on écrivait, le 6 janvier 1877 : « La Turquie en re-

aurait reçu l'approbation de l'Angleterre. Mais la force du courant qui se prononçait en Turquie pour la guerre aurait emporté à la fois le projet et son auteur. — *Mémorial diplomatique*, 1878 (p. 97).

montre à l'Europe au double point de vue de la diplomatie et de l'art militaire. La savante lenteur de l'une fait d'autant mieux apprécier la fébrile activité de l'autre (1). » Janvier 1877.

Les retards, en effet, laissaient à la Turquie tout le temps nécessaire pour amener les troupes des confins de son vaste territoire. Déjà 160.000 Turcs étaient massés derrière le Danube, et des renforts arrivaient sans cesse. La Porte affirmait qu'elle aurait bientôt 600.000 hommes sous les armes. A Constantinople, lord Salisbury et ses collègues de la conférence avaient pu être édifiés sur ce que serait une campagne à mort contre l'empire ottoman. Spectacle impressionnant : « Au sujet de la valeur de ces soldats, nous n'invoquerons qu'un seul témoignage, dit un document écrit avec une grande autorité pour la défense de la cause turque, c'est le témoignage matériel et vivant de ces vingtaines de milliers d'hommes qui, chaque jour, débarquent à Constantinople pour s'incorporer aux divisions avec lesquelles ils sont dirigés vers leurs diverses destinations. A-t-on pu un seul instant constater, au sein de ces multitudes se succédant sans interruption, d'autre sentiment que celui d'un enthousiasme tranquille et réfléchi ? Pas un mot, pas un chant, pas un cri ; les légions succèdent aux légions sans que le son de leur voix ait frappé nulle oreille. Où a-t-on jamais vu pareil spectacle donné par des masses réunies avec ou sans armes ? Où donc le sentiment du devoir et de la discipline agit-il avec une telle puissance ? » La mobilisation turque.

On connaît les qualités du soldat turc, son courage, son abnégation, son endurance, sa sobriété. Il combattait sous l'étendard du prophète, pour une cause

(1) *Mémorial diplomatique*, 1877 (p. 20).

Janvier 1877.

sainte, pour la vie et pour la foi. Il était sérieusement armé. L'argent... On en trouve toujours dans les circonstances critiques. Les chefs... Ils avaient été formés à l'école de la guerre : parmi eux des généraux illustres : Dervisch, Osman, et l'un des hommes les plus remarquables de l'Europe, à cette époque, Mouktar. La marine... Préparée et armée par l'anglais Hobart, elle était supérieure à la flotte russe dans la mer Noire. Une claire conscience de l'intérêt suprême de la Turquie animait les esprits autour du nouveau sultan : le fanatisme soulevait les masses et rendait toute peine légère. Et puis, quelqu'un — *je ne sais pas qui*, a dit lord Salisbury — encourageait cette confiance et poussait à la résistance...

Chances de la Turquie.

Les propositions de la conférence sont rejetées par une note très fière de la Porte, note qui se résume en deux simples considérations : ces propositions portent atteinte aux traités ; elles sacrifient l'indépendance de la Turquie. La Turquie est une puissance libre : égale des autres puissances, elle se défendra si on l'attaque. Le sentiment national se manifeste immédiatement par un acte qui n'est pas sans causer, à Londres même, quelque effarement : le grand réformateur Midhat est renversé : ce sont les softas, les intransigeants qui le bousculent. Il est envoyé en exil en vertu de la constitution qu'il avait fait promulguer. Ce fut la seule et unique application de ce texte fameux.

Chute de Midhat Pacha.

Qu'allait faire Gortschakoff ? — « Il s'adresse de nouveau à la triple alliance, écrit-on de Berlin. Mais la triple alliance ne lui procurera aucun secours réel. » C'est le moment choisi par Bismarck pour annoncer qu'il se retire. Il est malade, en effet, accablé des responsabilités d'un jeu si difficile. Peut-être quelque engagement personnel trop précis le gêne. Au fond,

il est bien tranquille. Les situations sont telles qu'elles n'ont plus qu'à se développer d'elles-mêmes. Janv.-fév. 1877.

On parle aussi de la retraite de Gortschakoff. Mais celui-ci, tout au contraire de son collègue, est pris. Le départ serait une désertion. Après quelques jours de réflexion, Gortschakoff, pour gagner du temps, lance une nouvelle circulaire. Cette circulaire prétend passer la main à l'Europe. Par l'échec de la conférence, c'est l'Europe « qui est atteinte dans sa dignité et dans son repos ». La Russie demande donc ce que va faire l'Europe, c'est-à-dire l'Angleterre. Que fera l'Europe ?

Rien n'est plus difficile que la politique extérieure dans les pays parlementaires. Le gouvernement sait que tous ses actes seront examinés à la loupe d'une opposition pour laquelle tous les moyens sont bons. Pas un geste dont il ne doive compte au public, c'est-à-dire à ses adversaires intérieurs et extérieurs. Il faut qu'il puisse toujours expliquer ouvertement la partie la plus secrète de son action, de ses pensées. Il ne doit agir que pour des raisons entièrement justifiables même aux regards des tiers intéressés ou désintéressés. Que l'on saisisse bien le raffinement de cette discipline : si vastes et si cachés que soient ses desseins, le ministre du régime parlementaire doit avoir toujours à sa disposition une argumentation suffisante pour fournir de raisons ses amis et tenir en respect décemment ses contradicteurs. La politique extérieure et les parlements.

Au début de l'année 1877, le cabinet Beaconsfield est en face d'une opinion à la fois excitée par la campagne des « atrocités bulgares » et inquiète sur les périls courus par les « intérêts anglais ». Les uns réclament l'expulsion des Turcs d'Europe, les autres, l'application des traités de 1856 et l'intégrité de l'empire ottoman. L'Angleterre a affaire à la Russie

Fév.-mars 1877

incertaine, versatile, à la fois ambitieuse et passionnée; elle a affaire à la Turquie souple et violente, intraitable et redoutable; elle a affaire à une Europe conduite par un diplomate de premier ordre, avisé et couvert, qui devine tout et ne laisse rien deviner.

L'art de jouer « au plus près ».

Tout l'art de la diplomatie va consister (comme il consiste généralement) à manœuvrer *au plus près* de façon à risquer le moins et à encourir le moindre reproche, s'il faut en venir aux extrêmes. Le grand diplomate, comme le grand artiste, cherche la nuance; quand les manœuvres ont posé la fresque, il l'achève et la rehausse par la touche et les glacis.

On est, de part et d'autre, décidé à la guerre. Les uns s'y jettent en manière de va-tout, les autres se réservent; mais ils sont prêts. La politique anglaise est conduite selon une maxime que lord Salisbury a glissée au cours de son exposé du 1er mars et qui devrait être sans cesse présente à l'esprit de tout homme d'État européen : « L'influence militaire de la Turquie sera toujours aux mains de celle des puissances qui serait prête à combattre pour la Turquie, » c'est-à-dire que la Turquie, avec ses 600.000 soldats, est une force d'appoint formidable dans les conflits européens. L'Angleterre a trouvé son « soldat » en Orient.

La Serbie fait la paix.

Après l'échec de la conférence, interpellé sur la circulaire Gortschakoff, le cabinet de Londres reprend l'idée d'un armistice (février 1877). C'est un os à ronger jeté à la diplomatie. Les belligérants acceptent, et la Turquie comme les autres : mais elle est victorieuse; elle entend imposer ses conditions. La Serbie, abandonnée par la Russie, traite sur la base du *statu quo* (28 février). Mais le Monténégro, le petit Monténégro, battu lui aussi, tient ferme. Il réclame des

Le Monténégro refuse.

conquêtes : il ne veut pas conclure... Il y a quelque chose là-dessous. 16 mars 1877.

Tergiversations russes.

Ce qui se passe dans les conseils du tsar est extrêmement secret. La mobilisation continue lentement; pourtant, on prend garde de trop se découvrir; on voudrait rester libre jusqu'à la fin; on refuse à l'état-major l'autorisation de grouper le matériel des ponts : « De tels préparatifs trahiraient l'intention formelle de faire la guerre et pourraient, dès lors, compromettre le résultat des négociations engagées à Vienne et à Londres (1). »

La mission Ignatieff.

Et, en effet, on négocie encore. Le négociateur, cette fois, c'est l'homme qui a le plus contribué à pousser la Russie dans l'impasse, c'est le général Ignatieff. Ignatieff a fait ses premières armes diplomatiques dans les faciles affaires de l'Extrême-Orient chinois; appartenant, par ses origines, à la petite noblesse, il est attaché au parti « populaire »; c'est un slave expansioniste, un conquérant. Personne n'a été plus ardent à affirmer l'impuissance de la Turquie et la nécessité de la guerre. Va-t-il chercher en Europe une dernière chance d'éviter le conflit ou bien veut-on faire peser sur lui les suprêmes responsabilités ?

Bismarck pousse à la guerre.

Il se rend à Berlin, où le prince de Bismarck oublie ses maladies et ses humeurs pour le recevoir en cérémonie. Des entretiens qu'eurent ensemble le grand maître de la politique européenne et le grand chef de la cause panslaviste, nous ne savons que peu de chose; un trait cependant : « Il résulte d'un récit qui nous a été fait de cette entrevue que le général aurait reconnu, *avec le fondateur de la Triplice*, qu'entre deux maux dont souffrait aujourd'hui la

(1) *Nouvelle Revue* (p. 483).

31 mars 1877.

Russie, la guerre serait le moindre (1). » Toujours la même note : Bismarck « pousse à la guerre ».

Le général, ainsi réconforté, fait le tour de l'Europe. A Paris, il rencontre Schouvaloff et Salisbury, venus au-devant de lui. Non sans hésitation, il part pour Londres. Il y arrive le 16 mars.

Le protocole de Londres.

Jamais on ne fut, en apparence, plus près de l'entente. Les ministres anglais et le diplomate russe discutent dans le plus parfait esprit de conciliation et, finalement, se mettent d'accord. Ils signent un protocole qui sera communiqué aux puissances et auquel celles-ci, en présence des dispositions conciliantes des deux parties principalement intéressées, seront trop satisfaites d'adhérer. Donc, paix sur les bases de la convention serbe et d'un arrangement monténégrin facile à obtenir, si la Russie conseille au prince Nicolas d'en finir. Quant aux réformes, on laisse un délai à la Turquie pour appliquer celles qu'elle a accordées dans ses récentes communications aux puissances. Les puissances « se proposent de veiller avec soin, par l'intermédiaire de leurs agents à Constantinople et de leurs agents locaux, à la façon dont les promesses du gouvernement ottoman seront exécutées (2)... » Le désarmement s'opérera, de part et d'autre, en Russie et en Turquie.

Après tant de bruit, on ne peut rien de plus anodin. C'est donc qu'on veut éviter la guerre? La Turquie l'emporte sur toute la ligne. Comment n'accepterait-elle pas? C'est la paix. Joie. Bismarck prend sa retraite.

(1) *Mémorial diplomatique*. 1877 (p. 146). — Cfr. L'observation de M. de Gontaut-Biron sur « les efforts faits par le prince de Bismarck pour entraîner la Russie dans les voies inexorables ». *Dernières années* (p. 231).

(2) Le protocole est du 31 mars. — V. le texte dans le *Mémorial diplomatique* (p. 219).

31 mars 1877.

Attendons. Lisons jusqu'au bout. Dans un document annexé au protocole, Ignatieff fait la déclaration suivante relative aux modalités du désarmement : « Si la paix avec le Monténégro est conclue et que la Porte accepte les conseils de l'Europe et se montre prête à se remettre sur le pied de paix et à entreprendre sérieusement les réformes mentionnées dans le protocole, *qu'elle envoie, à Saint-Pétersbourg, un envoyé spécial pour traiter du désarmement auquel S. M. Impériale consentira également de son côté.* »

Accord conditionnel.

A quoi lord Derby répond par une autre déclaration annexe : « Il est entendu à l'avance que, dans le cas où l'objet en vue ne serait pas atteint, c'est-à-dire un désarmement réciproque de la part de la Russie et de la Turquie et la paix entre elles, le protocole en question sera considéré comme nul et non avenu. »

Réserves de l'Italie.

Plus singulier encore et plus frappant : l'Italie, dont le rôle a été effacé jusqu'ici, sort tout à coup de la coulisse et fait des réserves non moins graves : « M. le général comte Menabrea a déclaré que l'Italie n'est engagée par la signature du protocole que pour autant que l'entente entre toutes les puissances, *par le protocole lui-même,* sera maintenue. » Cela veut dire que *le protocole* n'ayant pas fait l'entente, l'une des puissances se sépare et fait tout crouler. Il n'est pas difficile de deviner d'où vient le coup [1]. C'est d'ailleurs une précaution superflue, « la précaution inutile », car, de soi-même, l'édifice élevé avec tant de peine s'effondrait.

Tout croule.

Il est à peine besoin de dire qu'en présence de ce faux accord, la Turquie refuse à son tour. La clause

(1) Sur l'entente entre l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, au sujet des affaires d'Orient, voir *Correspondant* du 10 octobre 1901, article du comte Grabinski.

31 mars 1877. qui impose l'envoi d'un ambassadeur à Pétersbourg, *sans réciprocité*, la réduit au rang de vassale. Le succès « diplomatique », sinon réel, serait pour Gortschakoff qui, peut-être, se contenterait de cette monnaie. Mais la Porte n'est pas disposée à faire un sacrifice d'honneur, au moment où elle obtient gain de cause sur les réalités. Elle repousse le protocole au nom des traités et au nom de son indépendance... Elle n'ira pas à Saint-Pétersbourg implorer l'aman comme une vaincue.

Tout le monde a joué « au plus près ».

Expliquons le sens de cette dernière passe diplomatique. La Russie a obtenu, par le protocole, un document qui justifie ses injonctions immédiates à la Porte, puisqu'elle a fait les concessions les plus grandes; elle a joué *au plus près*. L'Angleterre a donné des preuves incontestables de son esprit de conciliation, puisqu'elle a consenti à laisser, jusqu'à la dernière minute, le général Ignatieff maître de la paix ou de la guerre; elle a joué *au plus près*. Quant à l'Europe, elle a travaillé si soigneusement à la paix, qu'elle a rendu la guerre inévitable. Au besoin, la réserve italienne était une ressource contre une issue pacifique improbable.

La guerre inévitable.

Bismarck s'est montré l'ami sincère de son ami Gortschakoff et « l'allié le plus fidèle et le plus sûr » de la Russie. Lui aussi, il a joué *au plus près*. C'est ce qu'il écrit, en février 1877, à son autre ami, le comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie à Londres, le véritable père du protocole : « Quel que soit l'avenir de nos deux pays, je resterai fidèle aux traditions de toute ma vie, au sujet de la nécessité de l'alliance entre nos deux pays. »

... Bientôt la guerre éclate (Lettre et circulaire du prince Gortschakoff, 24 avril 1877); elle est ainsi appréciée par un publiciste qui prend souvent ses inspirations à Berlin : « La guerre d'Orient qui

s'ouvre, n'est, en premier lieu, qu'une lutte entre Russes et Musulmans; en dernier lieu, *elle est la guerre entre le monde russo-slave et le monde germanique* (1). » 31 mars 1877.

Quel dommage, pour la France et pour le monde, que la France soit « absente » à ce moment!

(1) *Mémorial diplomatique,* 1877 (p. 266).

CHAPITRE III

Les Élections du 14 Octobre 1877.

I. — La campagne électorale. — La candidature officielle. — Le maréchal est mis en avant. — Le parti républicain : union des 363. — « Il faut se soumettre ou se démettre. » — M. Gambetta poursuivi. — Polémiques entre conservateurs. — Les élections retardées.

II. — La question cléricale. — Le Vatican et le seize mai. — Le jubilé de 1877. — M. Crispi en France et en Allemagne. — Menaces allemandes. — La gauche dénonce le péril.

III. — Mort de M. Thiers. — M. Jules Grévy, chef du parti républicain. — Voyage du maréchal à Bordeaux et dans l'Ouest. — Manifeste du 19 septembre. — Optimisme gouvernemental.

IV. — Les élections du 14 octobre. — Le gouvernement battu. — Composition de la nouvelle Chambre. — Le ministère reste. — Les élections départementales. — Nouvelle victoire républicaine. — Incertitudes. — Rentrée du parlement. — Vote d'une enquête parlementaire sur le 16 mai. — Chute du ministère Broglie.

V. — Le cabinet Rochebouët. — La Chambre refuse le budget. — M. Dufaure appelé à l'Élysée; le maréchal ne souscrit pas à ses conditions. — M. Batbie chargé de former un ministère de résistance. — Surexcitation générale. — L'incident Labordère. — M. Batbie échoue dans sa mission. — Le maréchal appelle M. Dufaure.

I

Juillet 1877.

La dernière campagne conservatrice.

« Si une dernière bataille est nécessaire, autant qu'elle ait lieu en 1877 qu'en 1880. » Cette phrase de M. Émile de Girardin explique la crise du 16 mai. L'impatience française supporte mal l'incertitude. L'amendement Wallon n'était qu'un pont : le ruisseau franchi, on veut savoir où on va. Droite et gauche,

Juillet 1877.

conservateurs et radicaux, les uns et les autres pensaient de même : « Finissons-en. » Il n'y a pas comme ces Français pour accepter le fait accompli : encore faut-il qu'il soit accompli. Dans les familles, l'habitude d'escompter les interventions politiques pour la carrière des enfants donne une acuité poignante à cette question : « Quel sera le gouvernement de demain ? » Après la bataille de principes, il restait le corps à corps des clientèles, une mêlée de fonctionnaires. D'où l'âpreté extraordinaire qui caractérise cet engagement d'arrière-garde, alors que les positions maîtresses étaient emportées depuis longtemps.

La candidature officielle restaurée.

M. de Meaux, quand il expose le plan de « la dernière campagne conservatrice » et la méthode politique du ministère dont il faisait partie, se complaît dans l'énumération des mesures sévères et des actes de pression visant la masse électorale. Il regrette beaucoup que, par crainte de complications étrangères, on n'ait pu proclamer l'état de siège. Dans la mesure du possible, la candidature officielle fut restaurée : « Les manifestes du maréchal y pourvurent et le papier réservé aux actes administratifs, l'affiche blanche, désigna, comme jadis, les candidats officiels. »

Pour les appuyer, le gouvernement mit en mouvement ses préfets et ses sous-préfets ; pour les défendre contre les attaques, il fit agir les procureurs près les cours et les tribunaux, le ministère public...

Les élections retardées.

On faisait le secret sur l'époque des futures élections. Une note Havas déclare, le 5 juillet, qu'« aucune date n'a été définitivement arrêtée ». Dans le ministère même, on est incertain. Les uns voudraient précipiter le mouvement et ne pas laisser à l'adversaire le temps de se préparer ; d'autres réclament, pour les préfets et les sous-préfets, des délais permettant de « travailler »

l'opinion. Mais, il faudrait retarder les élections départementales et municipales : grave objection; on traîne. Juillet 1877.

Instructions aux préfets.

Tandis qu'on entretient le doute, on engage la campagne électorale officieuse. Dès le 3 juillet, le ministre de l'intérieur, M. de Fourtou, adresse des instructions aux préfets :

Le gouvernement a non seulement le droit, mais le devoir de faire connaître aux électeurs les candidats qui soutiennent et les candidats qui combattent sa politique... Il faut faire appel à l'union des conservateurs. Les préfets doivent être les médiateurs en face des compétitions qui peuvent se produire. Nous ne tolérerons l'hostilité d'aucun fonctionnaire... Le gouvernement saura les couvrir de sa responsabilité.

Qu'est-ce que c'est donc que cette responsabilité ministérielle dont on fait état? Un conflit de tribune, une démission collective et une disparition soudaine, faisant rentrer sous terre des champignons poussés en une nuit. Bon billet pour les survivants. Les fonctionnaires eux-mêmes ne s'y trompent plus.

Les fonctionnaires.

Mais ils combattent pour eux-mêmes; aussi adhèrent-ils de plein cœur à la seconde partie de la circulaire, celle qui, entre le gouvernement et les fonctionnaires d'une part, le maréchal de l'autre, crée le pacte :

Le gouvernement réclame toute votre énergie, tout votre dévouement. Il vous a associés à une œuvre politique dont le but est d'assurer à la France l'ordre, la sécurité, la paix. Vous vous montrerez dignes de la confiance du maréchal de Mac Mahon, et, soyez-en sûrs, le président de la République, à son tour, n'oubliera pour personne les services rendus à la patrie. Je vous signalais, en commençant, l'accord si complet qui existe entre le président de la République et le Sénat. Grâce à cette union fortement assurée, le maréchal de Mac Mahon exercera, jusqu'au terme de son mandat, le pouvoir qu'il a reçu pour maintenir la paix au milieu de nos discordes et sauver, malgré les fautes des partis, l'avenir et la grandeur de la France.

Juillet 1877.

C'était, une fois de plus, la théorie du sauveur: mais du sauveur enchaîné à la destinée de ceux qui s'étaient offerts pour l'aider dans son œuvre de salut. La formule se reproduisit jusqu'à satiété: « Il ne faut pas savoir ce qu'est le vainqueur de Magenta pour croire qu'il abandonnera jamais ceux qui luttent en son nom. » Le *Bulletin des communes* annonce, le 20 juillet, que si les élections n'assurent pas au gouvernement la majorité, la Chambre sera de nouveau dissoute. Un bureau d'opinion est constitué au ministère de l'intérieur sous la direction de M. Lavedan. Tous les jours, de ce bureau, des télégrammes politiques sont adressés gratuitement aux préfets et sous-préfets pour être publiés, sous le titre de « Correspondance de l'Union conservatrice », par la presse « bien pensante ».

Coupes sombres dans l'administration.

Au *Journal officiel* paraissent d'interminables listes de révocations ou de mutations, des « fournées ».

Les municipalités.

On s'en prend, ensuite, aux municipalités. Vers la fin d'août, tous les maires-députés appartenant au groupe des 363 avaient dû quitter leurs fonctions, de même tous les adjoints opposants. Nombre de conseils municipaux étaient dissous. On faisait appel au suffrage en comprimant les manifestations du suffrage.

Ordre du jour aux troupes.

Le maréchal est emporté par le tourbillon. On le montre, on l'exhibe, on le compromet; il devient loquace. Le 1er juillet, à la suite de la revue de Longchamps, il adresse aux troupes un ordre du jour que sa loyauté militaire ne dut signer qu'à regret :

Soldats... Vous comprenez vos devoirs, vous sentez que le pays vous a remis la garde de ses plus chers intérêts. En toute occasion, je compte sur vous pour les défendre. Vous m'aiderez, j'en suis certain, à maintenir le respect de l'autorité et des lois

dans l'exercice de la mission qui m'a été confiée et que je remplirai jusqu'au bout. Juillet 1877.

Les mots « en toute occasion » et « jusqu'au bout » sont gros de mystères et de menaces. La polémique des journaux s'y divertit pendant des mois. Les députés n'avaient pas été invités à la revue. Le *Bulletin des communes* fit afficher sur les murs de toutes les communes de France l'appréciation suivante : « Les partisans de la Commune, les complices des incendiaires et des scélérats de 1871, que le maréchal a écrasés dans les rues de Paris n'étaient pas à cette grande fête militaire... » M. Thiers et M. Dufaure devaient se reconnaître à ce crayon officiel !

Du 27 au 29 juillet, visite au camp d'Avor et à Bourges. Nouvelles paroles du maréchal : Voyage du maréchal à Bourges.

A l'extérieur, maintenir la paix ; au dedans, marcher sur le terrain de la constitution à la tête de tous les hommes d'ordre, de tous les partis, les protéger, non seulement contre les passions subversives, *mais contre leurs propres entraînements* ; réclamer d'eux qu'ils fassent trêve à leurs divisions pour écarter le radicalisme, notre commun péril ; voilà mon but ; je n'en ai jamais eu d'autre.

Accueil froid.

Malgré la formule-cliché : « Les hommes d'ordre de tous les partis, » le gouvernement a rompu délibérément avec les républicains les plus modérés. Au camp d'Avor, le maréchal était accompagné du général Ducrot et du général de Galliffet. Le bruit s'est répandu qu'au cours d'un entretien avec le général Chanzy, le président de la République était disposé à se rapprocher du centre gauche. Un communiqué dément.

Du 16 au 21 août, autre voyage, en Normandie. En Normandie.
Autres discours. Le maréchal s'arrête à Évreux, Caen,

Août 1877.

Bayeux, Saint-Lô, Valognes, Cherbourg. On compte sur cette région paisible et conservatrice. Or, le maréchal n'entend guère que le cri de: « Vive la République! » Un fonctionnaire écrivait : « Si le maréchal n'avait pas fait le seize mai, il aurait été acclamé; sa personne est sympathique au pays... On plaignait presque le maréchal d'être associé à une telle besogne et comme lié à un tel rôle (1). »

Le 19 août, M. Brunet, qui parle à Tulle, M. de Fourtou, qui parle à Vieuvic (Dordogne), en sont déjà réduits à la défensive. Ils plaident pour le cabinet les circonstances atténuantes.

Offensive du parti républicain.

Le parti républicain, uni et discipliné sous la main de M. Gambetta, avait pris l'offensive. On était sûr du succès, et cette confiance doublait les recrues. Derrière les 363, une armée de fonctionnaires en disponibilité, d'agents et de comités qui s'étaient lancés et compromis dès les élections précédentes, offrait des cadres extrêmement forts, ayant déjà l'expérience du gouvernement. Un mot d'ordre très simple : réélection des 363.

Cohésion des 363

Dès le 23 juin, les trois groupes de gauche du Sénat déclarent « que la réélection des 363 est un devoir civique et s'impose au pays comme s'est imposée, en 1830, la réélection des 221 ». Appel est fait au patriotisme de tous pour qu'aucune candidature républicaine ne combatte celles des 363.

Un comité de jurisconsultes est créé, avec mission de relever les abus de pouvoir et de les poursuivre; on organise « la résistance légale », — le recours à la *Loi*. Font partie du comité : MM. Renouard, sénateur; Crémieux, Simard, Jules Favre, Allou, Leblond,

(1) M. de Marcère (p. 116).

Hérold, Mimerel, Léon Renault, Durier, tout le haut « palais ». On sait ce que pèse le « palais » dans les querelles parlementaires. Ceux qui appliquent la loi se plaisent à contrôler ceux qui la font. Août 1877.

Comité électoral des gauches.

Le 3 juillet, réunion plénière chez M. Emmanuel Arago, sous la présidence de M. de Marcère, un peu surpris de se trouver le chef de file des gauches extrêmes et le porte-drapeau de la campagne anticléricale. On consacre, par un court manifeste, l'union des 363 et on décide la création d'un comité électoral unique.

M. Gambetta parle, le 24 juin, au banquet Hoche, à Versailles. Le 7 juillet, il écarte des incriminations visant ses ambitions personnelles : « Vous pouvez dire que la santé de M. Thiers n'a jamais été plus solide ni plus brillante. Je ne figurerai pas dans une alternative plébiscitaire (1). »

Dans les départements, une agitation profonde se répand à la voix des députés républicains. Les programmes sont collectifs. Il en est dont la portée dépasse les limites d'une circonscription électorale; le manifeste adressé aux électeurs de la Côte-d'Or est signé Magnin, Mazeau, Sadi-Carnot, Joigneaux, F. Lévèque, Hugot, les noms les plus respectés; le manifeste aux électeurs du Puy-de-Dôme est signé de MM. Salneuve, Bardoux, Girot-Pouzol, Tallon, etc.

Les republicains tiennent tête.

Comités judiciaires partout. Procès intentés aux fonctionnaires et au gouvernement lui-même. Journaux, colporteurs, les électeurs qui se plaignent ou croient avoir à se plaindre en appellent aux tribunaux. Cela inquiète les agents administratifs, plus habitués à poursuivre qu'à être poursuivis. Ils hésitent avant d'entrer dans le maquis; de Paris, on les morigène et

(1) Aux délégués de la colonie française de Bienne.

Août 1877.

le *Figaro* les blâme. A Bordeaux, la *Gironde* tient tête à M. de Tracy; elle engage contre lui une vigoureuse polémique au sujet du droit de dépôt et de vente des journaux sur la voie publique et, à son exemple, la presse de province excite et soutient ses dépositaires, affirmant qu'ils sont en règle par une simple déclaration.

Un mois s'est écoulé. Il fallait qu'une voix s'élevât pour ramasser l'action un peu dispersée du parti républicain. La bataille risque de se perdre dans des escarmouches de tirailleurs. C'est la canicule. L'attente énerve. L'atmosphère surchargée ne peut se détendre que par un orage.

Le banquet de Lille.

C'est M. Gambetta qui va le provoquer. Le 15 août, il parle dans un banquet privé de cent soixante-trois couverts qui lui est offert, à Lille, par M. Testelin, sénateur. L'orateur constate que le conflit « est engagé sur le terrain légal et qu'il n'en sortira pas ». Il écarte l'idée même d'un coup d'État : « Je ne fais à personne l'injure de croire qu'on veuille sortir de la légalité. » Il trace le tableau du « pays électoral » et démontre, chiffres en mains, la victoire certaine des républicains. Il donne d'avance la philosophie et la morale de l'incident :

La République sortira triomphante de cette dernière épreuve, et le plus clair bénéfice du 16 mai sera, pour l'histoire, d'avoir abrégé de trois ans, de dix ans, la période d'incertitudes et de tâtonnements à laquelle nous condamnaient les dernières combinaisons de l'Assemblée nationale.

Et le trait final, l'un de ces mots étincelants qui luisent désormais comme des éclairs sur la plupart de ces magnifiques harangues :

« Se soumettre ou se démettre. »

Ne croyez pas que, quand ces millions de Français, paysans, ouvriers, bourgeois, électeurs de libre terre française, auront fait

leur choix, ne croyez pas que, quand ils auront indiqué leur préférence et fait connaître leur volonté, ne croyez pas que, lorsque tant de millions de Français auront parlé, il y ait personne, à quelque degré de l'échelle politique ou administrative qu'il soit placé, qui puisse résister. Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, croyez-le bien, Messieurs, il faudra se soumettre ou se démettre. Août 1877.

Ce n'était pas seulement un trait, c'était un acte. La figure du maréchal de Mac Mahon était ramenée à ses véritables proportions. La tentative de plébiscite que l'on essayait sur son nom était brisée. Le « maréchal » n'était plus qu'un agent, un fonctionnaire parmi tant d'autres : je ne sais quel dédain inclus dans ces quatre mots secouait tout un échafaudage de prestige et d'illusion. Force des paroles ailées!... L'homme reste, le héros s'évanouit.

Le ministère ressent la secousse. Le conseil des ministres décide que des poursuites seront exercées contre M. Gambetta, à raison de la reproduction, dans la *République française*, de son discours de Lille. M. Gambetta est invité à comparaître, le vendredi 31 août, devant M. Ragon, juge d'instruction. Poursuites contre M. Gambetta.

M. de Meaux dit qu'il eût voulu qu'on fît arrêter M. Gambetta. M. de Meaux était dans la logique du système. Toute la presse de droite tonnait contre la modération du ministère et de ses agents. C'était la fameuse campagne « de la Trique et du Gourdin », menée dans le *Figaro* par M. de Saint-Genest et dans le *Pays* par M. de Cassagnac. Le *Figaro* prend à partie les ministres trop soucieux de respecter la légalité, le duc de Broglie et le général Berthaut. Que le duc de Broglie se retire devant M. de Fourtou, s'il ne se résout pas « à employer la force ». M. de Saint-Genest, lieutenant de réserve, est frappé de trente jours d'arrêt de rigueur. Le *Français* du 27 août rappelle que le La « trique » et le « gourdin ».

Août 1877.

maréchal est incapable d'un coup d'État à la façon du 2 décembre et du 18 brumaire.

Discorde chez les conservateurs.

La discorde règne dans le camp des conservateurs. Orléanistes, légitimistes, bonapartistes, se disputent la proie qu'ils n'ont pas encore saisie. Le *Soleil* se fâche contre le *Pays*, qui compte déployer, en 1880, le drapeau impérial et riposte : « Eh bien ! non ; ce sera le drapeau de la royauté. » L'*Ordre* relève ce mot imprudent : « Nous regrettons que la déclaration du *Soleil* mette en péril l'alliance jusqu'en 1880. » L'*Union* répète que le drapeau tricolore est un drapeau révolutionnaire. Elle ne reconnaît pas aux bonapartistes le droit de parler au nom des conservateurs. « Pour nous, dit-elle, c'est comme royalistes que nous nous plaçons résolument auprès du maréchal. » Les journaux catholiques sont indignés de l'attitude réservée du ministère à l'égard du catholicisme ; « Si le cléricalisme fait peur à nos gouvernants, écrit l'*Univers*, le 16 mai et le 26 juin n'auront été été qu'un court entr'acte. » Il méprise souverainement un ministère qui rougit de s'entendre appeler le *ministère des curés*... « Dans la suprême bataille qui va être livrée, les conservateurs n'ont qu'un signe de ralliement, le signe de la croix. »

Contre le duc Decazes.

Le duc Decazes, que ses fonctions mettent en garde contre les dangers extérieurs de pareils excès, est le point de mire de la polémique extrême : c'est un tiède, un mou, une « volaille ». M. Paul de Cassagnac écrit :

Si M. le duc Decazes cherche à rompre le pacte qui unit les conservateurs, il n'a qu'à continuer le rôle dissolvant qu'il joue imperturbablement depuis quelques années... Les orléanistes ont pris en main, en 1870, la faillite de la France et ils en vivent... C'est déjà avec répugnance que les impérialistes voteront pour

le duc Decazes. Qu'il ne rende pas la chose impossible par des attaques que rien ne justifie de notre part... Août 1877.

Le *Constitutionnel*, le *Moniteur universel* ont fait de timides avances au centre gauche. Qu'il rentre au bercail, on lui assurera une place de faveur, comme « conservateur » et comme « républicain ». Mais la presse du « balai » et du « bâton » fulmine. Tous les républicains se valent : « Nous voulons soutenir le maréchal, qui nous conduira pacifiquement à l'appel au peuple et à l'empire. Et, dans cette patriotique contrée, nous ferons de la République et des républicains une pâtée dont les chiens eux-mêmes ne voudront pas. » La phrase de M. Cunéo d'Ornano, parue dans son journal de la Charente, *le Suffrage universel*, est devenue célèbre. La polémique se grise et s'amuse de ses propres excès. Pourtant, les passions s'allument à ces dangereuses étincelles. Le *Constitutionnel* le constate : « L'Union conservatrice est en danger. A peine si elle est formée, déjà elle menace ruine. » Et le *Journal des Débats* conclut en deux phrases : « Hypocrisie des fausses alliances pendant la lutte et guerre civile après le succès (1). »

Les républicains en « pâtée ».

Dans le trouble, le ministère n'ose s'engager au sujet de la date des élections. Le 3 juillet, le *Journal officiel* publie une note annonçant que, par suite du refus de la Chambre de voter les contributions directes pour 1878, le répartement de l'impôt pourra être effectué au cours de la saison d'été, comme l'exige la loi du 10 août 1871. Et la note ajoute : « Le gouvernement a jugé qu'il était inutile de procéder au renouvellement de la série sortante avant les élections législatives. » C'était une grave atteinte portée

Les conseils généraux.

(1) Pour les extraits de la presse et toute cette campagne, voir H. GAUTIER, *Pendant le 16 mai* (p. 150-155).

Août 1877.

aux garanties électorales. Mais, dit M. de Meaux : « Les préfets se souciaient peu de livrer deux batailles. » Les élections aux conseils d'arrondissement sont également retardées. La session des assemblées départementales s'ouvre le lundi 20 août. Elle est nulle. M. Dufaure, qui appartient à la série sortante du conseil général de la Charente-Inférieure, élève la voix. Il déclare qu'« il n'a pas qualité pour siéger, mais qu'il le fait néanmoins, en vertu du principe constant de droit public qui veut que les fonctionnaires continuent leurs fonctions jusqu'à leur remplacement ».

II

La question cléricale.

Il faut aborder, maintenant, avec la franchise et la loyauté que l'histoire se doit à elle-même, un sujet plus délicat qui, en ces temps-là, passionna les cœurs. Un double argument est répété à satiété par les journaux, les orateurs et les comités de gauche, apportant une force incontestable à la polémique et influant, à n'en pas douter, sur le résultat des élections : non seulement le ministère est dénoncé comme clérical; il est accusé, comme tel, d'exposer la France au péril d'une guerre étrangère. Dès le 17 mai, M. Gambetta formulait cette incrimination avec son énergie ordinaire : « Les menées cléricales ne sauraient nous amener que la guerre. » Un mois plus tard, il disait « qu'il fallait mettre la France à l'abri des expéditions de Rome à l'intérieur ». Telle était l'expression précise du grief. Le conflit passait la frontière, s'élargissait jusqu'à devenir une question européenne, ou plus

exactement, une question de civilisation et de « culture universelle ». Août 1877.

La question d'Occident.

Et, en effet, le duel philosophique est engagé : il est engagé depuis qu'en Europe un esprit de révolte s'est élevé contre la domination catholique romaine. Assiégée pendant des siècles, Rome, malgré la vivacité et parfois la violence de la polémique, n'a pas cédé sur les principes; elle n'a pas reculé d'un pouce. Les adversaires sont face à face. M. Jules Ferry a donné son vrai nom à ce grand débat : c'est la *question d'Occident*.

Il n'est pas permis à l'homme de laisser à l'état de passe d'armes inoffensive le choc des idées. L'humanité, en se plaignant toujours de l'intolérance, ne peut supporter la tolérance : cette mollesse des âmes lui lève le cœur. La logique descend fatalement du cerveau dans le poing. Une solide croyance est agressive. La foi s'achève en acte.

La France du seize mai, comme l'Europe, était divisée en deux camps à peu près égaux sur la question philosophique et religieuse. Incontestablement, les conseillers du maréchal, qui entendaient sauver la société, n'excluaient pas l'Église de leurs préoccupations d'avenir; dans le présent, ils escomptaient son concours. Qu'ils missent à leur appel une sourdine et à leur élan un frein, c'était affaire de tactique et de diplomatie; mais ils se fussent indignés qu'on limitât aux préoccupations matérielles l'objet de leurs efforts. Ils croyaient au succès parce qu'ils croyaient en Dieu.

Leurs adversaires avaient une conviction inverse et une autre foi, ils appuyaient sur la terre le levier que d'autres suspendent au ciel : l'humanité se suffit à elle-même: soumise aux règles de la nature, elle implorerait vainement, de la volonté divine, un déran-

Août 1877.

gement quelconque aux lois que rien ne trouble. Les fabricateurs d'espérance céleste et d'intervention providentielle sont des imposteurs.

Que les deux partis s'irritent l'un contre l'autre, qu'ils s'accusent mutuellement de mauvaise foi, d'insigne folie, qu'importe ! ils persévèrent. Ni la violence, ni la mort n'auront raison de leur réciproque fureur.

La crise du pouvoir temporel.

Le conflit philosophique se réalise, selon les temps, en des débats plus précis et plus concrets qui passent, soudain, au premier plan des affaires publiques ; ces causes secondes naissent et meurent, tandis que le désaccord essentiel se perpétue. On avait vu, au XVIe siècle, la crise de la discipline avec la révolte du protestantisme ; on avait vu, au XVIIe siècle, la crise de la grâce avec la querelle des jansénistes et, au XVIIIe siècle, la crise de la foi avec les entreprises du philosophisme. Le XIXe siècle assistait à la crise du pouvoir temporel. Le pape Pie IX vivait « les années de Pierre » pour survivre à l'héritage de Pierre.

Cette crise était européenne, internationale, diplomatique. On ne peut plus nier, aujourd'hui, que la question du pouvoir temporel ait influé sur les origines et sur les résultats de la guerre où la France joua son existence en 1870. Il devient de plus en plus évident que cette question fut le grand souci et l'angoisse poignante du règne de Napoléon III. La défaite de la France décida du sort de Rome(1).

Mais le pape vaincu ne se résigna pas, et sa réclama-

(1) V. *Souvenirs* DE BISMARCK (t. II, p. 98) ; et la polémique qui s'est engagée dans les journaux de 1907, au sujet des origines de la guerre de 1870. Les déclarations de M. Émile OLLIVIER et son livre sur l'*Empire Libéral*, ne laissent aucun doute sur l'importance de la question de Rome et sur l'attitude de l'Italie. — Voir, aussi, E. BOURGEOIS et E. CLERMONT, *Rome et Napoléon III*, 1907, in-4°.

tion obstinée prolongea, jusqu'à sa mort, le dangereux dilemme politique imposé aux catholiques français. Août 1877.

Le pape revendique Rome.

C'est dans les jours qui précédèrent le seize mai que ce dilemme fut posé de la façon la plus instante par le pape lui-même. Le 12 mars 1877, devant les cardinaux réunis en consistoire, Pie IX, âgé de quatre-vingt-cinq ans, prononce une allocution vibrante, où il résume et confirme sa vie pontificale en une suprême revendication. Il fait le tableau des souffrances de l'Église, des persécutions dont elle se plaint, des pertes qu'elle a éprouvées, dont la plus cruelle, la perte de l'indépendance :

Nous manquons de tout le pouvoir et de toute la liberté nécessaires tant que nous sommes sous le joug des dominateurs.

Injonction aux catholiques.

Ordre est donné à tous les catholiques du monde d'agir et de sommer les gouvernements de ne plus fermer les yeux sur la faute la plus grave que puisse commettre le genre humain, l'oppression de la vérité :

Il faut que tous les pasteurs des églises qui sont répandues au loin sur la terre, en recevant nos paroles, fassent connaître à leurs fidèles les périls, les attaques, les préjudices auxquels nous sommes exposés, les exhortant à se servir de tous les moyens que les lois de chaque pays mettent à leur disposition pour agir avec empressement auprès de ceux qui gouvernent, afin que ceux-ci considèrent avec plus d'attention la pénible situation faite au chef de l'Église et prennent des résolutions efficaces pour écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine indépendance.

C'est une prière, mais aussi une injonction. Le vieux pape, levant les bras au ciel, appelle tous les enfants de l'Église au secours ; ses mains sont chargées de chaînes ; Saint Pierre est aux liens : quel fils de l'Église supportera une plus longue iniquité ? La victoire

Août 1877.

dépend d'un acte de foi. Dieu combattra pour les siens :

Tenez pour certain, dit encore le pontife, dont la figure, transfigurée par l'âge, prend un aspect d'au-delà, tenez pour certain que l'Église doit triompher et que la Révolution périra .. Ceux qui sont nés de la Révolution se diviseront entre eux. Les anges combattront contre les ennemis, et l'Église vaincra !

Campagne des catholiques.

C'est à la suite de cette exhortation et par l'effet de cet ordre [1] que se produisit, en France, la campagne des mandements épiscopaux et des pétitions catholiques, campagne qui, en des termes plus ou moins voilés, réclamait une intervention française à Rome. La pétition émanant de l'assemblée générale des catholiques, mûrement délibérée et votée à l'unanimité, s'exprime ainsi :

Les soussignés, citoyens français et catholiques, vous demandent *d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir* pour faire respecter l'indépendance du Saint-Père, sauvegarder son administration et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres, celle de leur conscience et de leur foi.

Il ne faut pas dire que l'idée d'une guerre était écartée. Mgr Berton, évêque de Nimes, écrivait dans sa « lettre pastorale » :

Un soldat étranger monte la garde à la porte du Vatican, attestant que la Révolution garde le pape comme une proie. L'unité italienne n'est pas faite ; le pape est encore roi ; le pouvoir temporel recommencera encore et, *après quelques secousses profondes, où s'engloutiront bien des armées et des couronnes,* il y aura dans la politique des nations une voix unanime pour s'écrier d'un bout à l'autre de l'Europe : « Rendez Rome à ses anciens maîtres ! Rome est au pape, Rome est à Dieu ! »

Alarmes au camp republicain.

Comment supposer que le camp adverse ne s'inquiétera pas de telles paroles, prononcées par des

(1) « Ces paroles sont un ordre, un ordre du pape. Comment n'en pas tenir compte ? » Le P. LECANUET (p. 526).

personnages considérables et dans des conditions si solennelles? Comment admettre que, si les autorités et les groupes qui prennent cette attitude, soutiennent en même temps un parti politique, ce parti ne soit pas enveloppé dans la même méfiance, dans le même reproche? Si une ingérence plus immédiate et plus notoire de la politique pontificale dans la politique française se produit, comment l'alarme ne s'accroîtrait-elle pas? Août 1877.

Or, toutes les apparences confirment que la chute du cabinet J. Simon est un « coup du Vatican ». Elle a été annoncée, quinze jours d'avance, par le journal de Mgr Dupanloup. La *Germania* écrit : « Le pape a parlé, il a été obéi. » On ne nie pas les communications particulières entre le Vatican et l'Élysée, dans les jours qui ont précédé immédiatement le seize mai. M. Jules Simon est dénoncé à Rome comme Simon Magus, « habile comme lui en toutes sortes d'industries séductrices ». Le Vatican et le seize mai.

Le pape Pie IX a reçu au Vatican, en décembre 1876, l'impératrice Eugénie et le prince impérial, son filleul. Il aurait dit au jeune prince : « J'espère qu'un prochain retour vous ramènera en France : je le souhaite à l'Église, je le souhaite à l'Europe, je le souhaite à votre patrie!... » L'impératrice chez le pape, cette rencontre n'était-elle pas l'évocation vivante de la guerre de 1870 et de ses origines, — l'aveu du passé, le symbole de l'avenir?

Est-il téméraire de conclure, comme le fait M. Gambetta à la Chambre, dans la séance du 16 juin : « Le 4 mai, M. Jules Simon a dit que cette prétendue captivité du pape était une invention mensongère. Deux jours après, du haut du Vatican, on relevait cette parole du ministre républicain, et c'est de là qu'est parti le coup du 16 mai. » La polémique de presse,

Août 1877. plus ardente, affirmait plus catégoriquement : « Les prêtres veulent la guerre, ils cherchent une aventure. » Le seize mai apparaît comme la machination suprême qui, en ramenant le parti catholique et au besoin l'empire (ce qui explique, notamment, la méfiance du comte de Paris et du duc d'Audiffret-Pasquier), doit décider d'une orientation nouvelle de la politique non seulement en France, mais en Europe. Les actes ont leurs suites logiques. Au coup de barre, on doit juger des lointaines directions.

Fêtes jubilaires. Les fêtes de la cinquantaine épiscopale du pape se célèbrent le 3 juin. « Une bonne partie de la France catholique est à Rome. » Jamais, peut-être, le pape et l'Église n'ont montré de telles preuves de vitalité que dans ces journées, solennelles et douloureuses à la fois. L'argent et les trésors d'art arrivent de tous les diocèses français. Cambrai apporte 330,000 francs, Arras 145,000, Montpellier 100,000. Le pape reçoit les pèlerins français et leur parle de la France, sa fille chérie, *questa figlia eletta*... « Je prie Dieu de vous inspirer, de choisir des représentants exempts de l'esprit de parti, qui aient en vue Dieu, la dignité et la grandeur de votre nation et la défense de ses vrais intérêts... » Le pape est entouré, vénéré, adoré. Un journal italien, adversaire du Saint-Siège, écrit : « En présence de semblables démonstrations, en présence de ces adresses et de ces dons provenant des sauvages des îles les plus reculées de l'Amérique et de l'Australie, en même temps qu'on voit les chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie des peuples civilisés d'Europe, il est impossible de ne pas demeurer frappé par la grandeur de ce pouvoir mondial qui s'appelle la papauté [1]. »

(1) Le tableau du jubilé est emprunté à l'ouvrage du R. P. Lecanuet (p. 544).

Rome assiste à ces fêtes. Le Quirinal observe le Vatican. Les pèlerins vont rapporter en France les paroles pontificales. Or, le gouvernement du 16 mai compte sur ces foules, sur ces comités, sur ces évêques; ce sont ses plus fidèles champions. La politique italienne, la libre-pensée italienne, encore inquiètes sur une victoire trop récente, s'alarment. En réponse, M. Melegari et M. Depretis ont élevé la voix dans le Parlement : leurs déclarations diplomatiquement rassurantes, on ne les croit pas; ils sont inquiets eux-mêmes ou, du moins, feignent l'inquiétude. La Rome laïque saisit une occasion de porter au Vâtican un coup décisif en pesant de tout son poids sur les affaires françaises.

Août 1877.

La Rome laïque intervient.

M. Crispi part pour Paris et pour Berlin.

Position du prince de Bismarck.

Le prince de Bismarck, qui n'était pas délivré encore des embarras du culturkampf, était engagé, par contre, dans un travail extrêmement pénible, celui de la crise orientale. *Volens nolens*, il était l'arbitre de l'Europe. La guerre frappait à sa porte. L'alliance des trois empereurs, qu'il avait inventée et affirmée, contre vents et marée, s'évanouissait; le prince Gortschakoff lui échappait. Le chancelier allemand n'avait pas oublié la campagne diplomatique de 1875. Il en voulait toujours au duc Decazes. Il dénonçait, à tout hasard, une intrigue des orléanistes et des panslavistes, tendant à combiner un rapprochement franco-russe en Europe en même temps qu'une restauration monarchique en France. Il sentait renaître ses vieilles alarmes au sujet d'une « coalition blanche » (1). Ce que le chancelier craignait par-dessus tout, c'était d'être pris dans l'étau franco-russe.

(1) V. t. I (p. 503).

Août 1877.

Le dilemme : Russie ou Autriche, dont il avait retardé l'échéance aussi longtemps que possible, s'imposait à lui. En octobre 1876, mis au pied du mur, il avait dû se prononcer, et non pas du côté de la Russie.

Une combinaison du chancelier.

Parmi les combinaisons multiples qui occupaient sa puissante imagination, il n'écartait pas l'idée d'une entente entre l'Allemagne, l'Autriche et la France. Quelques années plus tard, il exposait encore à M. de Saint-Vallier les avantages d'une adhésion de la France à l'alliance austro-allemande. « Il développait cette thèse que, depuis deux siècles, les grandes puissances centrales de l'Europe n'avaient cessé de s'entre-déchirer sans profit réel pour elles-mêmes ; seules l'Angleterre et la Russie en avaient profité pour se rendre maîtresses du monde. Que la France, l'Autriche, l'Allemagne s'entendent et se lient entre elles et elles résoudront la question d'Orient à leur gré et au mieux de leurs intérêts seuls (1). »

Un projet de rapprochement franco-allemand

Ces pensées étaient nées en lui dès l'année 1875. On a dit qu'un travail en ce sens avait été, d'autre part, tenté, et non sans succès, auprès de M. Thiers ; c'était au moment où le duc Decazes était si vivement pris à partie par l'ancien président de la République. « Le plan était de renverser le duc Decazes et de confier les affaires étrangères au président du conseil, M. Jules Simon, qui devait appliquer le programme de M. Thiers. En tête de ce programme, figuraient la neutralité absolue de la France dans la question d'Orient *et la réconciliation complète avec l'Allemagne*. M. Thiers estimait que la France devait, sept ans après la guerre, pratiquer la politique d'oubli du passé et que le meilleur moyen de désarmer l'hosti-

(1) Édouard Simon, *Le prince de Bismarck* (p. 457).

lité de l'Allemagne était de lui proposer nous-mêmes un rapprochement, en lui donnant un gage sérieux de nos sentiments pacifiques (1). » Août 1877.

Le plan faillit réussir à l'occasion de l'affaire de la dépêche annonçant la disgrâce de Midhat pacha. Mais M. Jules Simon hésita à la dernière heure. Le seize mai maintint aux affaires, avec le duc Decazes, les influences orléanistes, sinon catholiques. Un succès des catholiques en France eût été particulièrement embarrassant pour le chancelier, dans la crise extérieure et intérieure qui absorbait toute son attention.

M. de Bismarck commençait à sentir, en effet, le poids et la lassitude de la campagne du culturkampf. En somme, il en avait obtenu tout ce qu'il pouvait raisonnablement en attendre : dans l'empire, la subordination définitive de la Bavière catholique ; à la cour, l'abaissement des « Polonais » et des « catholiques » de l'entourage. Il écrit lui-même, et il faut le croire : « Pour moi, la direction de notre politique n'était pas déterminée par un but confessionnel, mais uniquement par la volonté de consolider de la manière la plus durable possible l'unité conquise sur les champs de bataille (2). » La situation parlementaire était changée également : le parti catholique devenait une puissance et il fallait compter avec lui. Mais, pour effectuer sans dommage « le voyage à Canossa », dont le plus réaliste des hommes d'État prévoyait déjà la nécessité, il avait besoin de toute son audace, de toute sa liberté. Surtout, il devait veiller à ne pas altérer les prémisses d'un accord avec l'Italie que celle-ci recherchait depuis longtemps. Au moment où l'alliance des trois em-

Vers Canossa

(1) Edmond Hippeau, *Histoire diplomatique de la troisième République* (p. 164).

(2) *Souvenirs*, t. II (p. 148).

Août 1877.

pereurs fléchissait, l'idée de la triple alliance était déjà née en son cerveau, et le nœud de l'accord italien, il le savait, était dans la question de Rome intangible. Il n'eût sacrifié l'Italie au pape que si le pape lui eût fourni des moyens de gouvernement à l'intérieur que l'autorité pontificale n'était pas en mesure de lui assurer(1).

M. Crispi.

Voilà ce que le chancelier roulait dans son esprit quand, vers le milieu de septembre, M. Crispi, président de la Chambre italienne, patron et protecteur du nouveau cabinet libéral, grand prêtre de l'anticléricalisme en Italie et en Europe, arriva à Gastein, après être resté quelque temps à Paris.

M. Crispi n'avait pas la réputation d'être un ami

(1) *Souvenirs,* t. II (p. 150). — Au sujet de l'exposé qui vient d'être fait des sentiments du prince DE BISMARCK en ce qui concerne la cause cléricale en France, les preuves abondent. Il suffirait de relire le premier chapitre du volume : *Les dernières années de l'ambassade du vicomte de Gontaut-Biron en Allemagne.* On y trouve les nombreux « avertissements » donnés par le prince chancelier à l'ambassadeur de France et qui vont jusqu'à de fréquentes menaces de guerre : « Nous ne pouvons laisser les populations catholiques allemandes subir passivement le joug d'une puissance étrangère... Les attaques de tous ces évêques belges, anglais, autrichiens, de tous ces étrangers, ne nous sauraient laisser indifférents et nous songerons à nous en prémunir. Celles qui nous viennent de France sont d'une gravité exceptionnelle... Que les évêques prennent le mot d'ordre à Rome pour fomenter la révolte chez nos sujets et que, à la faveur des facilités qu'elles rencontrent, des attaques incessantes partent de France contre la politique de l'empire allemand, alors nous nous sentirons menacés. Ce sera pour nous une question de sécurité. *Nous serons obligés de vous faire la guerre...* » (p. 18). Vers le même temps (c'était au moment de l'incident des évêques, la lettre est du 13 janvier 1874) le chancelier adressait, aux représentants de l'Allemagne à l'étranger, des instructions où il développait la même pensée : « S'il acquérait la certitude qu'une rencontre était inévitable, il ne pourrait prendre, devant sa conscience et devant la nation, la responsabilité d'attendre le moment qui serait le plus favorable à la France ; son antagoniste était la Rome pontificale ; du moment où la France s'identifiait avec elle, elle devenait l'ennemie jurée de l'Allemagne ; une *France soumise à la théocratie papale était inconciliable avec la paix du monde* » (p. 28). V. aussi t. II (p. 397).

de la France. Il était accusé de « misogallisme » (1). En 1870, il avait présidé à Florence les comités séparatistes qui travaillaient en vue d'obtenir la cession du comté de Nice à l'Italie (2). Août 1877.

Devenu président de la Chambre, peut-être avait-il changé d'opinion. Se réclamant des années d'exil passées en France, il affirmait son affection inaltérable pour ce pays. En fait, M. Crispi se targuait comme son illustre modèle, M. de Bismarck, d'avoir surtout le sens des réalités. La note exacte paraît avoir été donnée par le correspondant de la *République française* qui, après avoir dénoncé, dans le numéro du 4 septembre 1877, M. Crispi comme « professant une haine profonde contre la France », se reprend, en ces termes, dans le numéro du 7 septembre : « C'est à tort qu'on a souvent représenté l'homme d'État italien comme l'adversaire de la France... Il n'est l'ennemi que de la théocratie et du césarisme. » En tout cas, il fallait compter avec lui. On pouvait prévoir sa prochaine accession au pouvoir.

A Paris, M. Crispi avait vu M. Gambetta et M. Thiers : M. Crispi à Paris
le premier le 30 et le second le 31 août. Si on en croit le récit qu'il a publié, il aurait fait remarquer à l'illustre tribun « que l'armée et le clergé étaient un danger pour le régime populaire » (3). M. Gambetta en convint et objecta que le seul remède à cette condition des choses serait le désarmement universel. « Et puisque

(1) V. la brochure de M. Brachet : *Al Misogallo signor Crispi*. Paris, 1882.

(2) M. Marc Dufraisse, préfet des Alpes-Maritimes, dit, au cours de sa déposition dans l'enquête parlementaire sur la guerre, ordonnée par l'Assemblée nationale : « Je m'interdis de répéter les noms des membres de ces comités. Il me faudrait citer, outre M. Crispi et ses amis, de hautes notabilités parlementaires et dynastiques du royaume d'Italie. »

(3) Voir le récit de Crispi dans la *Nuova Antologia*, mai 1899.

Août 1877.

je partais et que j'allais, dans quelques jours, voir le prince de Bismarck, il me chargea de faire, en Allemagne, les premières démarches en faveur de cette question délicate... » Le lendemain, M. Crispi vit M. Thiers : il le trouve, toujours d'après le même récit, indigné contre le maréchal de Mac Mahon et contre son acte du 16 mai : « Il me manifesta les meilleures espérances pour la victoire des républicains. — « Gambetta, aurait ajouté M. Thiers, est un homme » politique très habile et un homme sage qui a su » se modérer (1). »

Chez M. de Bismarck.

M. Crispi vit M. de Bismarck à Gastein, le 17 septembre. M. Thiers était mort avant son départ de Paris et il avait assisté à ses obsèques. Le président italien demanda à M. de Bismarck des concessions pour l'Italie du côté du Trentin. Le chancelier ne se prêta nullement à ces ouvertures ; il qualifiait, alors, l'Italie de « puissance jeune et qui peut attendre ». Il aurait conseillé à son interlocuteur de porter ses vues du côté de Nice, de la Corse, de l'Albanie et de la Tunisie (2). Tout cela assez vague. M. de Bismarck tenait la dragée haute. M. Crispi resta plus d'un mois à Berlin. Il manifesta fortement, dans des réunions et dans des banquets, en faveur d'un rapprochement italo-allemand. Répondant à M. de Bennigsen, qui avait fait allusion, dans un toast, aux ennemis communs de l'Allemagne et de l'Italie, le président de la Chambre italienne prononça cette phrase : « L'Italie veut être indépendante de tous et de chacun et elle est décidée

L'Allemagne et l'Italie.

(1) D'après le *Temps* du 4 octobre 1877. — V. aussi le *Temps* du 3 octobre.

(2) V. les conversations de Gastein d'après les journaux de Munich ; — Brachet, *Al Misogallo* (p. 44) ; et la brochure publiée en Italie, en janvier 1878, dont M. Crispi fit, en vain, démentir le récit (*Mémorial diplomatique*, 1878, p. 100).

à défendre cette indépendance de toutes ses forces. Malheur à qui la touche ! » Le *Diritto*, commentant ces paroles, déclarait qu'il existait entre l'Italie et l'Allemagne une « solidarité irréductible » (1). Septemb. 1877.

La thèse était livrée, par le savant metteur en scène de Berlin, à la vanité des polémiques. On affectait d'établir entre les libéraux de tous les pays — y compris les républicains de France — une entente pour la lutte contre Rome. M. de Bismarck était le chef imprévu de cette combinaison et M. Crispi son principal lieutenant (2).

Les mots ont tant de force, auprès des foules modernes, que de telles affirmations, cent fois répétées, cachent les réalités, jusqu'au moment où peuples et gouvernements, frappés par des événements soudains, se réveillent, descendent en eux-mêmes et prennent à nouveau conscience de leur situation véritable et de leurs réels intérêts.

M. Crispi quitta Berlin, s'étant livré beaucoup et ayant obtenu peu. Il raconte qu'au cours de ses conversations avec le prince de Bismarck, il aurait abordé le sujet dont l'avait entretenu M. Gambetta, le désarmement. Sans succès, comme on pense. Bismarck répondit : — « Le désarmement n'est pas pratiquement possible. Laissons cette procédure à la société des amis de la paix. »

Les rapports de M. de Bismarck avec M. Gambetta, dans cette période critique de l'histoire européenne,

(1) A. Daniel, *L'Année politique* (p. 314). — Déjà, en 1873, Gortschakoff avait signalé au général Le Flô le rapprochement de l'Italie avec l'Allemagne et les cours du Nord « pour assurer la paix de l'Europe ». — Vicomte de Gontaut-Biron (t. II, p. 37).

(2) Combinaison d'autant plus imprévue elle-même, qu'au début le rapprochement des trois empires et de l'Italie avait un caractère monarchique et conservateur (*ibid.*, p. 38). Mais Bismarck faisait flèche de tout bois.

Septemb. 1877.

ne devaient pas s'en tenir là. Bientôt après, un projet de rencontre fut préparé par des intermédiaires et accepté en principe par les deux hommes d'État [1]. Les circonstances étaient particulièrement graves. Une fausse manœuvre ou une mesure maladroite, un simple malentendu pouvait, dans l'état critique où l'Europe se trouvait placée par la guerre russo-turque, provoquer un conflit universel : les souvenirs de 1875 étant si récents encore, l'inquiétude de l'Italie, notoire, les projets de M. de Bismarck, obscurs. Quelle politique était la plus avantageuse pour la France, celle qui, par le rapprochement avec le Vatican, donnait prise aux menaces et aboutirait peut-être à une rupture, ou bien celle qui s'efforçait d'éviter soit un péril imminent, soit un isolement dangereux?

Subsidiairement, était-il loisible à la polémique intérieure de s'inspirer de cet argument redoutable, d'agiter le spectre d'un conflit extérieur et, pour reprendre les paroles mêmes de M. Gambetta, de déclarer « que les menées cléricales ne pouvaient amener que la guerre » ?

La politique étrangère et les polémiques intérieures.

La réponse est aussi difficile aujourd'hui que la décision l'était à cette époque. Les affaires intérieures et les affaires extérieures sont étroitement unies : la conduite des unes et celle des autres sont solidaires. Consciemment ou non, chacun, en se prononçant dans son village, prend position dans le duel universel : gibelin ou guelfe; le pape ou l'empereur. Il faut choisir. Les scrupuleux sont en dégoût aux impatients.

Quand M. Thiers, en 1866 et en 1870, dénonçait les périls que la politique impériale faisait courir à la

(1) V. ci-après (p. 259 et suiv.).

France, on insultait à son patriotisme, on criait : « A Berlin ! » on lui reprochait une franchise qui devint, par la suite, son plus beau titre. Septemb. 1877.

En 1877, le danger paraissait, de même, réel, imminent. La presse allemande, la presse anglaise, la presse italienne le proclamaient, chaque jour, en le grossissant. Dès le mois de juillet 1877, la *République française* reproduisait ces paroles du *Pungolo :* « Que signifierait le triomphe de la politique du maréchal de Mac Mahon dans les prochaines élections? A l'étranger, ce succès n'aurait qu'une signification, la guerre. En effet, si la France hésitait, la prudence conseillerait à l'Allemagne et à l'Italie de prendre l'initiative d'une lutte qu'aucune force humaine ne pourrait éviter. »

Le cléricalisme et la politique extérieure.

Cette campagne, menée très habilement du dehors, ne pouvait que frapper profondément les esprits ; elle devait s'achever en octobre, à la veille des élections, par un *crescendo*, dans lequel la *Gazette de l'Allemagne du Nord* faisait la grosse voix : « Les négociations pendantes entre l'Italie et l'Allemagne tendent à un concert réciproque, dans le cas où, après les élections générales, les deux nations devraient se trouver en face d'une France cléricale, par conséquent agressive, agressive par cela seul qu'une France cléricale constitue une menace pour l'Italie [1]... »

Menaces allemandes.

Les articles de presse s'accompagnaient de manifestations plus inquiétantes encore. On signalait des mouvements de troupes sur la frontière italienne : dès le 19 mai, « concentration de troupes et de matériel à Vintimille ». « Ces préparatifs inattendus, télégraphie le préfet, font ici forte impression... On annonce

(1) Cité par DE MEAUX (p. 355).

Septemb. 1877. un renfort de mille hommes pour la garnison. » Les journaux officieux publient qu'on vient de « concentrer un grand parc d'artillerie à Plaisance et que l'on place des torpilles dans le port de la Spezzia » ([1]).

Inquiétude à Paris.

Le gouvernement du maréchal vivait dans le tremblement. Il ne cessait d'affirmer, publiquement et confidentiellement, des sentiments pacifiques. Son empressement dit son inquiétude. Se défendre, défendre la France contre des accusations sincères ou feintes, tels furent, en particulier, la tâche et le principal souci du duc Decazes. Il suffit de parcourir sa correspondance avec le vicomte de Gontaut-Biron. Ce dernier se répand, à Berlin, en explications, en assurances pacifiques; il est en alarme des moindres nouvelles, du moindre froncement de sourcil :

Le comte de Launay (ambassadeur d'Italie), qui a vu le prince de Bismarck avant-hier (2 juillet 1877), m'a rendu compte, à peu près dans les mêmes termes que M. d'Oubril, du langage tenu par le chancelier à notre égard. Aux yeux du prince de Bismarck, la situation actuelle en France renferme un inconnu qui exige une grande vigilance de la part de l'Allemagne. Le comte de Launay, qui reste très modéré dans l'exposition de son jugement personnel, maintient cependant que les préoccupations de l'Europe sont naturelles, mais qu'elles s'effaceront *si* le gouvernement français persiste dans une attitude correcte...

Voilà un *si* bien singulier.

Ce matin, l'empereur Guillaume m'a abordé et, après m'avoir entretenu des incidents de la guerre en Orient, il m'a dit, pour la première fois, quelques mots des événements intérieurs de la France...

L'ambassadeur expose la situation et la lutte contre le radicalisme ; il ajoute dans son compte rendu : « L'empereur Guillaume *ne s'est pas départi pendant l'entretien d'une certaine réserve(!)*. »

(1) *Al Misogallo* (p. 43).

Le 7 septembre : Septemb. 1877.

J'ai pu voir aujourd'hui M. de Bülow. J'ai mis la conversation sur les sujets qui nous préoccupent; j'ai parlé de l'hostilité des journaux allemands, ceux même qui soutiennent le gouvernement; j'ai fait ressortir la chimère des préjugés qui nous représentent tantôt comme pratiquant ou comme entraînés invinciblement à pratiquer une politique absolument cléricale... Ainsi que je m'y attendais, M. de Bülow *est à peine sorti de sa réserve habituelle,* bien que je l'aie poussé plus qu'à l'ordinaire. Il m'a parlé de l'éloignement qu'inspiraient à l'Allemagne les idées et les entreprises des cléricaux... Il m'a dit entendre avec satisfaction *les assurances que je lui donnais des vues sages, modérées,* du gouvernement français.

Tout cela n'est pas très reluisant.

Réalité du péril extérieur.

Donc, tout le monde croyait au péril. Sa réalité peut être mise en doute après les événements, mais une recherche loyale de la vérité ne peut pas ne pas reconnaître que la situation internationale fut ébranlée par la crise du seize mai, et qu'un succès des catholiques au dedans était présenté, au dehors, comme gros des plus funestes conséquences.

La bonne foi et la clairvoyance patriotique pouvaient honnêtement le craindre et se faire un devoir de dénoncer le péril. Le reproche qu'on fait à la gauche retombe sur le parti qui, en posant ces questions, acceptait le risque de telles éventualités et en était réduit lui-même à s'incliner devant ces pénibles ingérences. N'a-t-on pas l'aveu du maréchal lui-même? A la fin de la crise, après qu'il eut été obligé de « se soumettre », parlant à un diplomate de sens rassis et admirablement renseigné sur la situation de l'Europe, M. Lefebvre de Béhaine, il disait : — « C'est affreux! c'est affreux! Je ne serais pas là *si je n'avais pas craint la guerre étrangère* (1). »

(1) V. *Journal* des GONCOURT (p. 348). — V., ci-dessous, les déclarations de M. de Banneville au conseil des ministres, le jour de la démission du cabinet Rochebouët (p. 219).

III

Septemb. 1877.

M. Thiers.

Un haut souci patriotique, un libéralisme impénitent, une ambition vivace faisaient l'étonnante activité de M. Thiers. Il attendait la victoire des républicains comme une vengeance, une réparation et une résurrection. S'étant jeté à corps perdu dans la campagne, il agissait, conseillait, dirigeait. Il avait le sentiment qu'en cas d'échec électoral, le maréchal de Mac Mahon s'effacerait devant lui. Ses rapports avec M. Gambetta étaient devenus fréquents et confiants. Il se proposait de l'appeler aux affaires et de « le présenter à l'Europe ». Celui-ci fut informé, assure-t-on, qu'il recevrait, avec la présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères. Les autres portefeuilles devaient être répartis entre MM. le général Campenon, Jules Ferry, Léon Say, amiral de Gueydon, Waddington, Giraud, Teisserenc de Bort et Krantz (1). « Le programme politique aurait compris l'amnistie, le scrutin de liste, les traités de commerce, la liberté de la presse, la réforme des lois sur l'état de siège et le colportage, le droit de réunion, l'instruction primaire, obligatoire, gratuite et laïque, la suppression du jury mixte d'examen, la revision des traités passés avec les grandes compagnies de chemins de fer (2). » C'était, en un mot, le programme opportuniste. Peut-être tirait-on M. Thiers, par l'ambition, hors de sa propre

Ministère en expectative.

(1) J. Reinach, *Le ministère Gambetta* (pp. 14-15). — Sur les sentiments de M. Thiers à l'égard de la Gauche, voir la polémique entre M. Beaussire et M. Naquet, dans *Revue Bleue*, 1883 (p. 380).

(2) J. Reinach (pp. 14-15).

volonté. Mais il ne s'agissait que de projets. Son calcul laissait faire. Il méditait la rédaction d'une œuvre personnelle et qui, publiée à la veille des élections, serait son programme à lui, le programme de sa candidature à la présidence. Septemb. 1877.

Dans le courant du mois d'août, il était parti pour Dieppe. De là, il tenait encore les fils. Entouré, acclamé, il savourait le retour déclaré d'une popularité efficace. Il écrivait à M. de Marcère ces lignes, où il y avait de la belle humeur, non pourtant sans une pointe d'inquiétude : « 27 août. J'ai été reçu avec beaucoup de cordialité et j'ai trouvé quelque chose d'affectueux mêlé à la vivacité du sentiment politique qui m'a fort touché. Au milieu des misères du temps qui vous affectent, il y a un progrès visible dans le pays qui est de nature à vous consoler. Du reste, les nouvelles sont tous les jours meilleures, et nous pouvons compter sur d'excellentes élections. Ce sera à nous de faire sortir de cette crise quelque chose de réellement bien et définitif, *si on le peut...* »

Pronostics de l'ancien président.

Ce *si on le peut* est expliqué par un autre mot qu'il adressait également à M. de Marcère : — « Voyez-vous, nous aurons bien du mal à tirer ce pays de l'état où les révolutions l'ont mis. » Le vieil homme d'État avait eu sa part dans « les révolutions » ; mais l'heure lui paraissait arrivée de consolider l'avenir et de « faire du définitif » (1).

Il avait quatre-vingts ans! Fin août, il rentra à Saint-Germain. Il voulait y passer quelques semaines pendant l'automne. Descendu au pavillon Henri IV, de là il dominait et surveillait Paris. A une délégation qui vint le saluer, il dit : « Comme je le répète depuis

(1) M. DE MARCÈRE (p. 147).

Septemb. 1877. bien des années, je regarde la République comme le seul gouvernement possible de la France... Comptez sur ma constance à soutenir la République, mais permettez-moi d'apporter la même constance à la qualifier de conservatrice... Quant à moi, je ne doute pas du succès; tout l'annonce, et je n'hésite pas à vous en donner l'assurance. » Ce langage ferme, ce ton de confiance et de sécurité, frappèrent ceux qui l'entendirent.

Mort de M. Thiers

Trois jours après, il était mort. Une congestion sénile l'avait abattu sans agonie (3 sept.).

M. Thiers avait eu, comme Voltaire, tous les bénéfices de la durée; comme Voltaire, il mourait à l'heure propice. Jusqu'au bout, la nature et la fortune lui avaient souri; la mort même lui fut indulgente; elle l'enleva subitement et sur le pavois d'une popularité renouvelée. Elle lui épargna de nouvelles expériences à l'âge où le vieillard se préparait à jouer, d'une main débile, une carte suprême.

Quand il mourut, il achevait la rédaction d'un « manifeste » où l'on observe les premières traces d'affaiblissement chez ce vigoureux esprit. Il insistait, une fois de plus, sur sa fameuse formule : la République conservatrice. Or, J.-J. Weiss disait : « La République conservatrice est une bêtise. » La République, en effet, doit être la République, rien autre chose; ou plutôt, avec le suffrage universel, la République, en France, ne peut plus être que démocratique. Le plus illustre, le plus sagace et le plus entêté de tous les bourgeois, s'il eût trop tardé, eût éprouvé d'amères désillusions.

Le maréchal de Mac Mahon, qui était en province, envoya, de Montbrison, un télégramme de condoléances à Mme Thiers. Le gouvernement décida que

les funérailles de M. Thiers seraient faites par les soins et aux frais de l'État. Un décret fut publié au *Journal officiel*, le 5 septembre. Mais la famille fit déclarer à M. de Fourtou qu'elle ne croyait pouvoir accepter les honneurs accordés par le gouvernement qu'à la condition de régler elle-même l'ordre de la cérémonie. Le *Journal officiel* du 7 septembre publia un nouveau décret rapportant celui du 5 septembre. Septemb. 1877.

Funérailles de M. Thiers

Les funérailles prirent le caractère d'une manifestation anti-gouvernementale. Elles eurent lieu le 8 septembre. Paris, qui conçoit et exécute en artiste ces magnifiques mises en scène, se surpassa. Le vainqueur de la Commune fut conduit, au milieu de l'émotion et du deuil universels, de son hôtel de la place Saint-Georges à sa tombe du Père-Lachaise. Le cortège suivit les boulevards et la rue de la Roquette : les quartiers bourgeois le confièrent aux quartiers populaires qui le reçurent avec un respect égal. « Ce fut un spectacle d'une grandeur inouïe, » dit M. de Marcère. Cette manifestation libérale eut un caractère presque religieux. Un journal du temps, traduisant l'impression unanime, la dépeignit comme « une émeute muette, une insurrection silencieuse ».

Les représentants des groupes de gauche au Sénat écrivirent le lendemain à Mme Thiers : « La population de Paris s'est associée à votre généreuse pensée. Par son recueillement religieux, par son deuil solennel, elle a décerné à M. Thiers le triomphe le plus digne de lui. Elle a donné au monde le spectacle d'un million d'hommes accompagnant ou saluant au passage le grand citoyen qui a su quitter le pouvoir aussi noblement qu'il l'avait exercé. »

1830, 1848, 1852, 1870, les dates illustres du siècle, s'en allèrent avec le corbillard, chargé d'un poids si

Septemb. 1877.

léger, vers le Père-Lachaise où les derniers soldats de la Commune avaient tiré leurs derniers coups de fusil. Tandis que les amis d'autrefois insultaient au cadavre, les adversaires de la veille baptisaient les rues et les places de ce nom subitement exalté.

Le gouvernement envoya aux journaux une note d'un laconisme fâcheux : « Funérailles hier, accomplies sans incident... Ordre parfait. »

M. Jules Grévy aux obsèques de M. Thiers.

Au cimetière, MM. Jules Grévy, l'amiral Pothuau, de Sacy, Vuitry et Jules Simon parlèrent; M. J. Grévy était venu de Mont-sous-Vaudrey pour assister aux obsèques. Il vanta la République comme un gouvernement d'ordre, de paix et de progrès, le seul gouvernement « conservateur ». Les yeux étaient tournés vers lui. Le lendemain de la mort (4 sept.), les bureaux de la gauche du Sénat, prenant les devants et désireux, visiblement, de couper le chemin à toute autre candidature, avaient désigné M. Jules Grévy pour occuper, à la tête du parti, la place réservée à M. Thiers.

Le 7 septembre, le *Bien Public*, organe des gauches modérées, publiait la note suivante :

> M. Grévy, qui est arrivé à Paris, portera la parole sur la tombe de M. Thiers au nom des anciens députés. Nous apprenons également que l'accord s'est établi entre tous les représentants autorisés des groupes républicains; *tous, sans exception*, s'inclinèrent devant la haute autorité, la compétence, le caractère à la fois ferme et conciliant de l'ancien président de la Chambre dissoute, M. Jules Grévy. Les comités électoraux du IXe arrondissement de Paris ont résolu de soutenir sa candidature en remplacement de celle de M. Thiers.

M. Gambetta est oublié.

Dans cette cérémonie, on ne trouva pas une place pour l'héritier choisi, le président du conseil désigné, l'élu des dernières espérances, M. Gambetta. Celui-ci avait poussé, à la nouvelle de la mort, un cri déchi-

rant : « Je suis désolé et il faut toute la confiance que m'inspire la fermeté de la France, pour ne pas frémir devant les conséquences de cette terrible aventure. Quel coup de foudre ! J'attendais M. Thiers ce soir à cinq heures : Il m'a fait prévenir qu'il était indisposé et, à six heures et demie, il était mort !... » Septemb. 1877.

Au jour des obsèques, son grand cœur n'est sensible qu'au réconfortant spectacle. Des discours et des hommes, pas un mot. A la fin seulement, après le cri de triomphe, une plainte, comme le *nescio quid amare*, se glisse dans la confidence intime : « Jamais je n'aurais osé rêver un triomphe aussi éblouissant, d'aussi décisives manifestations. J'ai assisté à la plus magnifique cérémonie du siècle, qui en a vu tant et de si grandioses... On sentait bien que cette population était en face de ses amis, réunis comme par miracle sur son sol... Elle vient d'assurer le triomphe de notre cause, de compléter notre œuvre électorale et de signifier aux rêveurs de coup d'État leur impuissance et bientôt leur congé... Je peux défier maintenant la servilité et la rigueur de nos juges, je suis sûr du lendemain, quand je le voudrai. Je suis donc comblé par la fortune : hier, la joie du cœur, aujourd'hui, la récompense du peuple. *Mais ce qui met à l'abri des déceptions, c'est de me dire que, quels que soient les retours de la faveur populaire,* notre amour est impérissable et inviolable..., etc. » [1]. Pourquoi, en « ce jour de triomphe », ce retour sur soi-même, ces pensées de refuge et de retraite, au milieu de la victoire ? Quelle pointe a effleuré le vainqueur et quelle goutte de sang perle de la première blessure ?

Premières amertumes.

(1) *Revue de Paris,* 15 décembre 1906 (p. 688).

Septemb. 1877.

A partir du jour des obsèques de M. Thiers jusqu'aux élections, la vie du pays est le halètement de deux locomotives lancées l'une contre l'autre sur le même rail. Drame émouvant qui, l'ardeur une fois tombée, paraît froid : c'est que la lutte des doctrines et des intérêts engagés survivra à ce que l'on prit pour un dénouement et que les unes et les autres recommenceront, après la catastrophe, leur course au définitif.

La campagne électorale.

Du côté du gouvernement, c'est la pression officielle s'excitant, s'irritant elle-même, les circulaires multipliées, l'argent prodigué, le zèle des fonctionnaires stimulé, les adversaires traqués, une contrainte tentée sur l'opinion, l'usage et l'abus du nom du maréchal.

On eut grand'peine à dresser la liste des candidatures officielles. Sur 531 sièges, il y eut 490 candidats de l' « affiche blanche », dont 240 bonapartistes, 125 « monarchistes », 98 légitimistes et 27 orléanistes.

Le maréchal à Bordeaux.

Du 9 au 16 septembre, le président, accompagné de MM. de Fourtou et Caillaux, voyage dans le Sud-Ouest. Bordeaux est le but principal de cette tournée. L'accueil fait au maréchal eût dû ouvrir les yeux aux optimistes les plus déclarés. M. de Blowitz le dépeint en ces termes :

Cette promenade à travers la ville de Bordeaux que l'on fit faire à ce soldat loyal, brave et dévoué, fut pour lui un véritable calvaire. Sans cesse, la foule hurlante enfonçait quelque nouvelle couronne d'épines sur son front ruisselant... Les gamins, suspendus aux réverbères, se laissaient littéralement choir dans la voiture et, leur figure contre la sienne, de toute la force de leur voix aigre et stridente, hurlaient leur éternel : « Vive la République! » à la face enflammée de colère du noble soldat. Le maréchal faisait le geste à la fois pénible et comique d'un homme qui chasse les moustiques et puis, la bouche serrée, s'épongeait le front et détournait les yeux de la foule implacable et gouailleuse.

D'autres visites, notamment à Angoulême, à Poitiers, dans les campagnes, furent plus réconfortantes. Le duc Decazes écrit au duc de Broglie : 19 sept. 1877.

Les deux courants se sont trouvés en présence à Bordeaux et se sont affirmés brusquement sans qu'aucun incident fâcheux se soit produit. Il était éclatant, pour tous les esprits sensés, que les doubles ardeurs étaient atténuées par la présence et la popularité du maréchal, de même qu'elles sont contenues et modérées dans le pays par la sagesse de sa politique.

Le diplomate avait l'art de présenter les vérités sévères.

On est lancé, il faut aller jusqu'au bout. A peine rentré à Paris, le 19 septembre, le maréchal adresse au pays un manifeste destiné à « dissiper toutes les équivoques ». Manifeste présidentiel.

Usant de mon droit constitutionnel, j'ai, sur l'avis conforme du Sénat, dissous la Chambre des députés. On vous a dit que je voulais renverser la République. Vous ne le croirez pas. La constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter... Des élections hostiles aggraveraient le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entretiendraient l'agitation... Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme ni abandonner le poste où la constitution m'a placé. Je resterai pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs et pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles... etc.

On engageait beaucoup l'excellent maréchal ! M. de Meaux dit que c'est M. de Fourtou qui rédigea le manifeste, mais qu'il fut accepté par l'unanimité du conseil. L'amiral Gicquel des Touches, seul, fit une observation : — « Il n'y manque qu'un nom, celui de Dieu !.. » Le manifeste fut envoyé sous bande à chaque électeur.

Le même jour (19 septembre), le duc de Broglie insérait au *Journal officiel* une circulaire traçant aux

29 sept. 1877. Convocation des électeurs.

procureurs généraux une ligne de conduite très stricte pour la surveillance de la période électorale. Le 22 septembre, paraissaient les décrets fixant les élections au 14 octobre et convoquant les deux Chambres pour le 7 novembre.

C'est alors un nouveau déluge de circulaires, de mesures administratives, de dépêches, de discours ministériels. Les débitants, les colporteurs, les journaux sont traqués, plus vivement que jamais, par M. de Fourtou, qui se préoccupe des abstentions, toujours nombreuses, et prétend mener les électeurs au scrutin comme une armée au combat. Le procès intenté à M. Gambetta au sujet de la reproduction par le journal *la République française* des paroles de Lille, suit son cours. M. Gambetta est appelé à comparaître, le 31 août, devant le juge d'instruction. La foule crie : « Vive Gambetta ! » Et le procès se perd dans le maquis de la procédure.

Pression officielle.

Les vexations exaspèrent même les plus calmes ([1]). La *Gazette de France* écrit : « C'est une erreur de croire que les taquineries, les petits moyens agissent efficacement sur les masses. C'est l'empire qui a mis en faveur les procédés mesquins et les allures de matamore. »

Le *Journal des Débats* prend parti plus vigoureusement que jamais. M. de Montalivet compare 1877

(1) On ne s'attendait guère à trouver cette note jusque dans la correspondance de Guy de Maupassant à Flaubert : Il écrit le 10 décembre 1877 : « La politique n'empêche de travailler, de sentir, de penser, d'écrire... Paris vit dans une fièvre atroce et j'ai cette fièvre... Je trouve, maintenant, que les septembriseurs ont été cléments, que Marat est un agneau, Danton un lapin blanc et Robespierre un tourtereau. Radicaux, quoique vous ayez bien souvent du petit bleu à la place de cervelle, délivrez-nous des sauveurs et des militaires qui n'ont dans la tête qu'une ritournelle et de l'eau bénite ! » *Œuvres complètes* de Maupassant, Ed. Conard. *Corresp.* (p. 104).

3 octobre 1877.

à 1830. Une dépêche, adressée le 13 septembre, par le ministère de l'intérieur, aux préfets et sous-préfets, affirme que le président de la Chambre conseille aux républicains de s'entendre avec le maréchal. Et M. Jules Grévy, mis en cause si maladroitement, de répondre par une lettre au journal *la France :* « Permettez-moi, je vous prie, de déclarer dans votre journal que l'attitude et le langage que me prête cette dépêche sont une calomnie. »

M. Grévy dément.

La conduite à suivre à l'égard du clergé est un des soucis du ministère. Plus ardent que ne le voudraient ses défenseurs, le clergé se jette dans la mêlée. Les mandements des archevêques de Bourges et de Chambéry, des évêques de Séez, Arras, Angoulême, etc., poussent les électeurs aux urnes : « Les catholiques n'ont pas à hésiter, écrit l'archevêque de Bourges ; ils n'ont pas le droit de se désintéresser de cette lutte décisive [1]. » Tant de zèle alarme le gouvernement. Le 3 octobre, M. Brunet télégraphie aux préfets :

Attitude du clergé.

Dans une intention excellente, mais qui va tout à l'opposé du but qu'elle se propose, un certain nombre de prélats ont ordonné des prières générales à l'occasion des élections prochaines et ils ont donné toute publicité à leurs lettres pastorales... Je vous prie de voir Mgr l'évêque de votre département et de lui dire que le gouvernement lui demande de faire et de recommander le silence le plus absolu. Toute autre attitude serait imprudente et nuisible.

Le 6, nouvelle circulaire :

Dans tous les diocèses, priez Mgr l'évêque de recommander expressément aux curés et desservants de ne rien dire en chaire qui soit relatif aux élections ; le gouvernement attache à ces recommandations le plus grand intérêt.

(1) V. Debidour, *L'Église catholique et l'État sous la troisième République* (p. 180).

12 octobre 1877

Comme le dit crûment Mgr Pie : « Les conservateurs estiment que le cléricalisme, c'est l'embarras, c'est le danger, c'est l'obstacle (1). »

Représentations au Vatican.

Le duc Decazes, le plus exposé, est le plus vigilant. Au moindre bruit qui vient de Rome, il s'alarme. Le pape a dit à des catholiques français, anciens officiers qui lui sont présentés par le général Kanzler : « Certains gouvernements ne veulent pas se montrer amis du pape de peur d'être appelés cléricaux. » Aussitôt, notre ambassadeur, le baron Baude, reçoit l'ordre de se plaindre d'un pareil langage. Ce que l'on appréhende surtout, ce sont les complications extérieures.

La question extérieure.

Au moment où la polémique de presse devient plus agressive, après le voyage de Crispi en Prusse, le ministre de l'intérieur et le président du conseil adressent, à ce sujet, circulaires sur circulaires aux préfets et aux procureurs généraux (5 octobre, 6 octobre, 11 et 12 octobre).

On cherche à répandre le bruit d'une alliance offensive et défensive conclue ou méditée entre l'Allemagne et l'Italie contre la France et à présenter une guerre avec ces puissances comme la conséquence possible d'élections favorables aux candidats du gouvernement. Le gouvernement donne à ces bruits le plus formel démenti ; toute tentative qui serait faite pour les mettre en circulation, sous quelque forme que ce soit, devra être immédiatement poursuivie pour fausse nouvelle et vous devrez prendre les mesures les plus énergiques contre leurs auteurs.

Arrestations de colporteurs, lacérations d'affiches, saisies de journaux, etc...

Illusion gouvernementale.

Moyennant quoi, le ministère, satisfait du demi-silence, compte sur la victoire. Il croit aux rapports des préfets. Un préfet a-t-il jamais prédit la défaite ? Un gouvernement s'est-il jamais méfié de l'optimisme

(1) Mgr Baunard, *Vie du cardinal Pie* (t. II, p. 616).

préfectoral ? « Les renseignements venus de tous les points de la France, télégraphie le ministre de l'intérieur, sont de plus en plus favorables à la cause conservatrice. Dans plus de 300 circonscriptions, les candidats du maréchal sont assurés du succès... En même temps, la Bourse monte... ([1]). »

M. de Meaux écrit, dans ses *Souvenirs politiques* : « L'assurance de Fourtou, d'abord ébranlée par intervalles, s'affermissait à mesure que nous approchions de la journée décisive... Le 10 octobre, quatre jours avant le scrutin, il persistait à promettre le gain de plus de cent sièges. Le duc de Broglie, moins confiant dans le succès de la partie, lui répondait : — « Vous » êtes beau joueur... » Et il ajoutait : — « Le silence » du pays m'effraie. »

Bilan de l'action officielle.

Pourtant, le ministre de l'intérieur n'avait-il pas fait tout son devoir ? A partir du 1er octobre, le *Journal officiel* publie, presque chaque jour, de nombreuses nominations dans la Légion d'honneur en faveur des préfets, des maires, voire même des candidats du gouvernement. Le bilan inverse n'est pas moins important. Depuis que le cabinet est aux affaires, 613 conseils municipaux ont été dissous ; 1.743 municipalités et 1.334 adjoints ont été révoqués ; 344 cercles, sociétés, comices, loges maçonniques ont été dispersés ; 2.067 débits fermés, 4.779 fonctionnaires déplacés, 1.385 révoqués, 72 brochures et dessins saisis ; 421 poursuites pour délits de presse, 849 pour délits de colportage, 216 pour délits de librairie, 170 pour cris séditieux ont été intentés. Les condamnations, amendes et frais montent à 1.034.353 francs et à 46 ans 3 mois et 16 jours de

([1]) Rapport de M. Bernard-Lavergne au nom de la commission d'enquête sur l'acte du seize mai.

12 octobre 1877 prison. C'est un champ de bataille... et aussi une curée. Le rapport de M. Bernard-Lavergne affirme que les dépenses électorales du gouvernement, relevées par l'enquête, atteignent 8.009.105 francs, sans compter les dépenses des comités de droite, qui, d'après le *Gaulois*, auraient recueilli, dès le mois de juillet, plus de deux millions(1) !

L'effort républicain. A gauche, l'activité était égale, mais moins nerveuse, plus cordiale. Les républicains s'entendant à demi-mot, il y avait dans ce silence, que signalait le duc de Broglie, une confiance, une vivacité, une bonne humeur qu'aucune violence n'altérait. Tout au plus, parfois, un cri de colère. M. de Marcère écrit : « Jamais le pays n'a été à la fois plus calme et plus passionnément animé. » Pour ces hommes, pourtant rompus à l'ingrat labeur des dissensions politiques, ce fut comme une seconde jeunesse : « Je trouvai là, dès le début, un élan, un mouvement d'idées, un concours de générosités sans aucun calcul, un désintéressement, un intrépide amour du bien public qui m'emportaient dans la joie d'une vie ardente, tout entière alors donnée à la patrie. » Si un homme grave, un ancien ministre s'exprime ainsi, on peut s'imaginer ce que fut cette heure pour les âmes enthousiastes et neuves, pour cette France de l'avenir qui saisissait l'occasion de balayer, en une fois, le vieux personnel responsable d'un si triste passé et qui lui barrait la route. Les volontaires de Valmy n'allaient pas plus gaiement à la canonnade.

A l'Élysée. Autour du maréchal, on rencontrait les serviteurs notoires de l'empire, les Rouher, les Cassagnac, les Lachaud, les Gavini, les Mouchez, les Janvier de la Motte, les Pascal, les Haussmann, les Maupas et, mêlés

(1) Rapport de M. Bernard-Lavergne.

à leurs rangs, les revenants de tous les autres régimes, les Broglie et les Depeyre, toutes les impopularités!

12 octobre 1877

Malgré l'entente apparente, le « parti conservateur » était irrémédiablement divisé. Les républicains, au contraire, étaient unis. Sur le simple mot de 363, les compétitions cessaient; à Paris, seulement, M. Bonnet-Duverdier s'essaya à un acte d'indiscipline, vite réprimé. Même dans les circonscriptions où les 156 députés sortants de la droite se représentaient, il n'y eut également, sauf six exceptions, qu'un seul candidat républicain. La communauté de sentiments qui s'établit alors entre les hommes eut sur l'avenir de la République une durable influence. Dans ces jours battus de l'orage naquit la politique de « concentration », qui fut si souvent, par la suite, le salut des institutions aux heures de péril. Les modérés furent excités, les violents apaisés : on s'habitua à s'entendre, à se rapprocher, à compter les uns sur les autres. Ceux-ci s'accoutumèrent au secours, ceux-là au bénéfice, d'autres à l'abnégation. Tout le monde se mit au pas et prit l'alignement. La défection fut considérée, pendant longtemps, comme le pire des crimes. Durant cette courte période, il y eut, dans la politique, un sentiment rare, la cordialité. On eût dit que l'âme de M. Gambetta avait pénétré, de sa chaleur et de son rayonnement, tout le parti, à cette heure unique dans l'histoire des républicains et du pays.

La « concentration » des républicains

Le manifeste posthume de M. Thiers, répandu à profusion par les candidats de gauche, rassurait les modérés. Cette voix d'outre-tombe criant au pays : « La monarchie n'est pas possible. Faisons la République. Souveraineté nationale, république, liberté, légalité! » était une adhésion du passé aux formules de l'avenir. On était fier d'un concours qui soudait

Octobre 1877.

tous les anneaux de la chaîne et qui apportait à la jeune République comme l'autorité d'une tradition.

Les programmes

Les manifestations individuelles étaient rares. Peu de réunions électorales : en général paisibles et calmes. Les programmes se résumaient en un cri : « Vive la République! » et en une formule : « Réélection des 363! » Mais une propagande incessante, les apparitions fréquentes, et dans les moindres villages, des candidats et de leurs amis, les conciliabules à voix basse, les paroles données, les serrements de main... A Paris, M. Louis Blanc parle aux électeurs du Ier arrondissement et il fait l'éloge de M. Thiers! M. Floquet parle, le 4 octobre, dans le XIe : « Nous n'attendons le triomphe de nos idées que de la libre discussion venant éclairer les majorités! » Le 5 octobre, M. Gambetta adresse une circulaire aux électeurs du XXe arrondissement. « L'union de tous les bons Français, libéraux, républicains de raison ou de naissance, ouvriers, paysans, bourgeois, monde du travail ou de l'épargne, nous maintiendra sages et nous rendra invincibles. »

C'est toujours la même note de modération, de réserve et de prudence. On sait que le péril est au centre; si les défections se produisaient là, quelle joie chez les adversaires! Aussi le nom de M. Jules Grévy est sur toutes les lèvres. Sans délaisser ses électeurs du Jura, il est aussi candidat à Paris, dans le IXe, à la place de M. Thiers. M. Gambetta préside le comité qui soutient cette candidature. Selon sa méthode prompte et vigilante, il écrit à l'homme que d'autres eussent considéré comme un compétiteur : « Vous êtes le plus digne d'occuper, à la tête de la démocratie française, le rang et la place qu'occupait M. Thiers lui-même. » Dans sa circulaire, M. J. Grévy dénombre les deux camps : « D'un côté, tous les ennemis de la République sou-

M. Jules Grévy candidat à Paris.

tenus par le gouvernement républicain : de l'autre, tous les républicains combattus par le gouvernement de la République. C'est la situation de 1849, d'où est sorti l'empire ! »

Les groupes de gauche du Sénat viennent à la rescousse : les vétérans crient au drapeau. Ils protestent contre l'abus qu'on a fait, dans le manifeste du maréchal, de l'autorité du Sénat. Personne n'a qualité pour engager les votes de la haute assemblée : « Dans les États libres, le dernier mot appartient au pays, et quand vous aurez parlé, votre parole devra être obéie » (9 oct.). Au cirque américain, place du Château-d'Eau, M. Gambetta, devant une assemblée de 7.000 électeurs, fait l'effort suprême. Il pose nettement la candidature éventuelle de M. Jules Grévy à la présidence de la République :

Discours de M. Gambetta.

Cet homme, si autorisé par son caractère, si justement respecté à cause de son passé si pur, de sa conscience droite ; cet homme que nous pouvons présenter aux uns comme un modèle de sagesse et de modération, aux autres comme un modèle de fidélité et d'honneur... Exprimez votre droit par un fait : traduisez votre victoire en appelant cet homme à la première magistrature du pays !...

Il fait un retour sur lui-même (combien poignant, pour ceux qui savent !).

On a accusé mon ambition. Je tiens à dire que je reste dans le rang sans vouloir m'élever au-dessus des hommes qui ont consacré toute leur vie à notre parti. Je ne revendique qu'un titre, celui de serviteur passionné de la démocratie.

Il y a des habiles qui se réjouissent de cette demi-retraite, de cette substitution de l'austère Franc-Comtois au tribun détesté. Ils n'ont pas pris la mesure des deux âmes.

La suite du discours est un long appel à l'union,

Octobre 1877.

une parole de calme et de confiance, et déjà un chant de victoire : « Nous avons combattu au cri : Le cléricalisme, voilà l'ennemi. Demain, nous dirons : Le cléricalisme, voilà le vaincu. »

Le gouvernement ne veut pas laisser le dernier mot à ses adversaires. Le 9 octobre, au moment où M. Gambetta tenait la grande réunion publique du Château-d'Eau, le duc de Broglie parlait devant les délégués des comités conservateurs, chez M. Rolland Gosselin. On s'attendait à un exposé complet de la pensée politique qui a présidé au seize mai. Mais les choses se sont tellement embrouillées, diminuées, compliquées, que le président du dernier gouvernement conservateur en est réduit, pour ses paroles suprêmes, à une invective. Le discours se résume en un double cri d'agression contre M. Jules Grévy et contre M. Gambetta :

Discours du duc de Broglie.

Épigramme suprême.

Au maréchal on a essayé d'opposer un autre adversaire que M. Gambetta. Après M. Thiers, c'est M. Grévy, nom honorable, sans doute, mais peu compromettant, et tel que celui qui le porte a paru un peu surpris lui-même de l'éclat dont on l'entourait. Aussi, croyons-nous que M. Grévy lui-même ne se prête qu'à moitié à prendre un rôle qui consiste, au fond, à faire, de son visage, le masque qui cache celui de Gambetta.

C'était mettre le doigt sur une blessure qui ne devait plus se refermer. Peut-être cette ironie était-elle habile. Mais vraiment, l'effort politique qui avait ébranlé le pays et l'Europe avait-il uniquement pour objet d'écarter du pouvoir un homme, celui que le duc appelait dans une dernière épigramme : l'*héritier*?

Dernier manifeste du maréchal.

On demande encore un manifeste au maréchal. Il est publié le 12 octobre. On veut que l'électeur le trouve affiché sur tous les murs, au moment où il se rend au scrutin :

Français... Non, la constitution républicaine n'est pas en danger. Le gouvernement, si respectueux qu'il soit envers la

14 octobre 1877

religion, n'obéit pas à de prétendues influences cléricales, et rien ne saurait l'entraîner à une politique compromettante pour la paix. Vous n'êtes menacés d'aucun retour vers les abus du passé. La lutte est entre l'ordre et le désordre... Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la constitution à un poste que le devoir m'interdit d'abandonner, je réponds de l'ordre et de la paix.

Optimisme gouvernemental

Jamais le ministère n'avait paru plus confiant que durant les trois derniers jours, à la veillée des armes. On fait condamner M. Gambetta par défaut, le 12 octobre, à trois mois de prison, 4.000 francs d'amende pour le discours de Lille. On se félicite de ce triomphe, qui est télégraphié à tous les préfets. M. Caillaux, ministre des finances, annonce partout que le budget de 1878 se soldera par un excédent de 21 millions et qu'à l'aide des ressources disponibles, on diminuera les impôts sur la petite vitesse, sur les patentes; on réduira les taxes postales, télégraphiques, le droit de timbre proportionnel, etc. « La bourse monte » : car c'est, décidément, le thermomètre de la politique.

Le 13, on télégraphie encore : « Les nouvelles qui parviennent de tous les points de la France sont excellentes: elles font présager une grande victoire pour le gouvernement. » Même note à satiété : « Renseignements sur ensemble électoral établissent plus que jamais victoire certaine du gouvernement. Journaux hostiles laissent voir découragement et *Indépendance belge* elle-même reconnaît que radicaux perdront beaucoup de sièges ! »... C'est le moment où le duc de Broglie dit à M. de Fourtou : — « Vous êtes beau joueur ! »

IV

Le 14 octobre au soir, les ministres sont réunis chez leur collègue de l'intérieur, place Beauvau. Les élections se sont faites partout dans le calme. Les télé-

14 octobre 1877 grammes annonçant les résultats des scrutins arrivent lentement d'abord, puis nombreux, pressés. Paris a donné, à la plupart des candidats républicains, d'énormes majorités. Les grands centres également : c'est prévu. L'incertitude se prolonge quelque temps : les « conservateurs » gagnent des sièges ; et plusieurs succès entretiennent l'illusion. Peu à peu, l'espoir s'évanouit. La réalité apparaît. Le gouvernement est battu. On n'a pu entamer sérieusement les positions de la gauche. A la fin de la nuit, — nuit de lassitude, d'épuisement, après un tel effort, — la défaite s'affirme et, sur le bureau du ministre, les derniers télégrammes s'amassent en désordre, sous l'œil découragé et devant les visages pâlis des dix responsables qui ont engagé, compromis, perdu avec eux, tout un système et tout un passé.

Resultat des élections.

Le gouvernement battu.

Une nuit d'octobre, pluvieuse et noire, anéantit les espérances qui avaient fleuri au 16 mai. Les hommes d'action ont rarement la prévision de la défaite. Les joueurs qui combinent les deux chances et les généraux qui préparent les retraites sont rares. L'optimisme des téméraires fait leurs chutes plus rudes. « Vers la première heure du jour, toutes les élections furent connues, dit M. de Meaux ; il fallut constater que nous gagnions seulement 40 sièges, que nous en gagnerions tout au plus 50 avec les ballottages... La nouvelle Chambre allait, en définitive, réunir contre nous une majorité de plus de 300 voix, en face d'une minorité de 200. »

Scene ministérielle.

M. de Fourtou était nerveux, abattu. Il parlait : quand on explique, c'est qu'on a tort. Le duc de Broglie était assis devant un guéridon et pointait froidement les résultats. M. de Fourtou dit soudain : — « Tout est fini : je n'ai plus qu'à me retirer ; je vais

envoyer ma démission au maréchal et, ce soir, je quitterai Paris. J'ai besoin de repos. » Le duc de Broglie se leva et s'approcha du ministre de l'intérieur. — « Pardon, mon cher collègue, dit-il, d'autres ont aussi besoin de repos. Nous avons accepté une tâche. Nous avons succombé; il nous est interdit, à moi aussi bien qu'à vous, d'esquiver les responsabilités. La mission est pénible et dure, je ne l'ignore pas. Vous devez vous en acquitter jusqu'au bout. » Et cela d'un petit ton sec et froid qui n'admettait pas de réplique (1). M. de Fourtou s'inclina. Il fut décidé que le cabinet se présenterait devant la Chambre et soutiendrait l'attaque. Cette fois, c'était le duc de Broglie qui se montrait « beau joueur ». 14 octobre 1877

On envoya des instructions aux préfets pour pallier la défaite et remonter les courages.

Les élections portaient sur 533 sièges. Le premier tour donne les résultats suivants : 315 républicains élus, dont 288 appartenant aux 363; 199 conservateurs élus, dont 132 réélus et 67 nouveaux; 15 ballottages et 4 élections coloniales sans résultats connus. Donc, peu de ballottages : une victoire et une défaite. Le cabinet ne pouvait épiloguer que sur les quelques 40 sièges enlevés au parti républicain : combien peu pour un tel effort ! Chiffres du premier tour.

Parmi les députés de droite non élus : le duc Decazes, le vicomte d'Haussonville, le comte Bernard d'Harcourt, M. Raoul Duval, M. de Tocqueville, M. Tristan Lambert. Parmi les républicains battus : M. Devoucoux, par le prince d'Arenberg; M. Paul de Rémusat, M. Beaussire, du centre gauche; MM. Naquet, Saint-Martin, Gent, députés intransigeants de

(1) Comte d'Ideville, *Les petits côtés de l'histoire* (t. II, p. 99).

14 octobre 1877

Vaucluse. A Lyon, M. Francisque Ordinaire est remplacé par M. Bonnet-Duverdier. Parmi les nouveaux élus, MM. Boissy d'Anglas, Jules Develle, Ménard-Dorian, Goblet, qui n'avait pas été renommé en 1876. Les élus de droite se divisaient en 99 légitimistes, 44 bonapartistes, 56 monarchistes et orléanistes. Les bonapartistes maintenaient leurs positions : le parti légitimiste avait surtout bénéficié du gain des conservateurs.

Tout est perdu.

La journée du 14 octobre avait ceci d'amer, que, comme on avait tout risqué sur cette carte, tout était perdu d'un seul coup : on ne pouvait attendre que de fâcheux lendemains. Dès le lundi 15 octobre, il fallut convoquer les électeurs, à la date du 4 novembre, pour le renouvellement de la deuxième série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement. Bientôt après, les élections municipales. Elles seront d'une importance décisive au point de vue du renouvellement partiel du Sénat. Et, le succès s'accroissant par lui-même, le chapelet s'égrènera sans ressource pour le parti conservateur.

Les défaites politiques modernes sont d'autant plus pénibles au vaincu qu'elles lui font boire le calice goutte à goutte. Piqûres cuisantes multipliant et prolongeant la douleur : le poignard florentin était parfois moins cruel. Un fol espoir, entretenu par l'illusion volontaire des amis, reste au cœur, même contre l'espérance.

A l'Élysée.

« Lorsque tous les résultats des scrutins furent connus, nous nous rendîmes du ministère de l'intérieur à l'Élysée, » écrit M. de Meaux ; le cortège funèbre traversa, dans l'aube en deuil, la place Beauvau et la rue du Faubourg-Saint-Honoré... « Le duc de Broglie déclara au maréchal que le pays, sans

nous donner encore satisfaction, avait commencé de répondre à notre appel en rejetant une portion de nos adversaires et que nous devions, en conséquence, continuer la lutte... et surtout ne pas nous montrer d'avance disposés à céder ensuite. » 17 octobre 1877

Le maréchal, comme M. de Fourtou, eût préféré partir tout de suite. Mais le duc de Broglie tenait à son idée et voulait gagner, du moins, le temps de la réflexion. Son esprit fertile avait-il conçu quelque combinaison nouvelle?

On le suivit.

La lutte continue.

Le 17 octobre, l'agence Havas insère la note suivante :

C'est à tort que plusieurs journaux de Paris ont annoncé que le ministère avait offert sa démission au maréchal. Les ministres n'ont pas songé un seul instant à quitter leur poste *pas plus que le président à se séparer d'eux*. La lutte électorale qui a commencé le 14 octobre et qui vaut aux conservateurs la possession de 50 nouveaux sièges législatifs, se continuera le dimanche 28 par les scrutins de ballottages et, le dimanche 4 novembre, par les élections départementales, *exactement dans les conditions où elle est engagée...*

Puis, dépêche aux préfets : « Bourse continue de hausser, témoignage expressif de la confiance du monde des affaires dans le gouvernement du maréchal. » Les préfets sont accourus à Paris pour prendre le vent : celui de la Lozère télégraphie à son secrétaire général : « J'ai vu le maréchal, le président du conseil et le ministre de l'intérieur. Le gouvernement ne faiblit pas. » On tient surtout à lier le maréchal qui ne peut cacher son ennui : « Maréchal a déclaré aux nombreux préfets qu'il a reçus qu'il n'abandonnerait jamais les conservateurs » (télégramme du 20 octobre)... « Il est inexact que le maréchal ait fait offrir à des hommes politiques d'entrer dans une nouvelle combi-

28 octobre 1877

naison ministérielle. Il n'est nullement question de changement de cabinet; et les bruits répandus à ce sujet ne méritent aucune créance » (télégramme du 24 octobre). Même insistance du 20 au 28 octobre.

La position du maréchal.

La vérité, c'est que le désarroi est au cœur de la place. On a fait souscrire successivement et énergiquement par le maréchal-président des engagements contradictoires : il a juré de ne pas s'en aller ; il a juré de n'abandonner ni ses ministres, ni ses fonctionnaires : il a juré de ne pas se soumettre et de défendre « jusqu'au bout » le pays contre le radicalisme; mais il a juré aussi de respecter les institutions républicaines et de ne pas recourir à un coup d'État : il a promis de ne pas jeter l'armée dans les discordes civiles. Il lisait ces promesses forcées dans les yeux inquiets de tous ceux qui l'approchaient. — « Ce sont mes derniers ministres, avait-il dit en nous nommant, affirme M. de Meaux, et nous pouvions, nous devions penser qu'il s'était interdit désormais d'en chercher dans le camp adverse, qu'il avait brûlé ses vaisseaux. »

Alors, quoi? Certains prétendaient que l'on tentât de gouverner avec la majorité du Sénat contre la majorité de la Chambre : de recourir au besoin à une nouvelle dissolution et à de nouvelles élections... Mais le Sénat suivra-t-il? On essaie d'habituer le pays et le Sénat lui-même à l'idée : « Lettres reçues de province depuis quelques jours affirment sénateurs conservateurs décidés à opposer résistance aux idées radicales... Conservateurs peuvent compter sur président. »

Auquel entendre?

Pendant cette demi-trêve de quinze jours qui précède le scrutin de ballottage, tout le monde accourt et apporte des conseils. Les préfets les plus compromis réclament la résistance. Les bonapartistes de même. Le cardinal de Bonnechose vient de Rouen à Paris ; le

maréchal le reçoit. Il parle soit de donner sa démission, soit de résigner ses pouvoirs à la date de 1880. Le cardinal conseille un plébiscite avec appel à l'armée : — « Il faut employer tous les moyens pour sauver le pays... » Le maréchal paraît écouter avec confiance et intérêt. « Mais quelle sera la résolution et quand viendra-t-elle ? » se demande le cardinal en quittant l'Élysée (2 nov.). Par contre, Mgr Dupanloup écrit au maréchal qu'il faut céder au temps et constituer un cabinet Dufaure-Marcère avec l'appui des gauches. Auquel entendre ? — 28 octobre 1877

La presse n'est ni plus unie ni plus rassurante : l'opinion conservatrice est déroutée, affolée. L'*Univers* se dit épouvanté de la dernière avanie électorale. Le *Pays* veut qu'on recommence, mais, cette fois, « avec les vrais moyens ». La *Défense* rappelle au maréchal ses engagements et ajoute qu'il ne peut manquer à ses promesses et sacrifier tant de braves gens qui ont suivi son guidon. Voici, cependant, une note inquiétante. Le *Soleil*, qui exprime particulièrement la pensée du comte de Paris et du centre droit, le *Soleil* déplore la crise qu'il n'a ni voulue, ni conseillée. « Il faut, ajoute-t-il, accepter les décisions du suffrage universel, abandonner les pratiques du gouvernement personnel et rentrer dans la vérité constitutionnelle. Le pays veut bien la République. C'est une expérience qu'il faut tenter. » Et le *Moniteur*, qui reflète la pensée de certains ministres, déclare qu'il n'y a plus qu'à se *soumettre* à la sentence du suffrage universel et à gouverner avec un nouveau ministère... Défections, calculs, combinaisons ? Il se passe quelque chose. — La presse conservatrice.

La gauche ne perd pas son temps en discussions vaines. Elle affirme sa victoire par son sang-froid, son — La gauche.

28 octobre 1877

autorité sur elle-même. Elle n'admet ni transactions ni marchandages; le dilemme, tel que l'a posé M. Gambetta, subsiste. Le 23 octobre, les gauches du Sénat adressent un nouvel appel aux électeurs en vue du ballottage et des élections départementales. Elles signalent l'importance de ce dernier scrutin, au point de vue du renouvellement prochain du Sénat : « Après cette nouvelle défaite, dit le manifeste, il ne restera plus au ministère du 16 mai que des comptes à rendre. »

M. Gambetta parle à Château-Chinon, le 26 octobre. Discours de pacification; très prudent, très modéré; agréable aux centres, aux ralliés, aux paysans, à tous les éléments conservateurs. On dirait qu'une victoire trop complète l'effraie.

Les ballottages.

Les ballottages ont lieu le 28 octobre. 15 sièges seulement à pourvoir. Les républicains en obtiennent 4; les coalisés 8; 3 sièges prêtent à discussion par suite de certaines erreurs dans l'attribution de bulletins. En résumé, y compris les résultats des colonies, favorables aux républicains, la Chambre comptait 326 républicains contre 207 députés de droite. Les républicains perdaient 37 sièges et conservaient une majorité de 119 voix.

La nouvelle Chambre.

Cette journée du 28 octobre est le dernier délai. Maintenant, il faut prendre un parti.

M. Pouyer-Quertier à l'Élysée.

Le maréchal de Mac Mahon, au cours de son voyage dans l'Eure, a été frappé par un discours d'un ancien ministre de M. Thiers, M. Pouyer-Quertier. Il veut voir M. Pouyer-Quertier. Celui-ci est appelé à Paris, le 29 octobre, par un télégramme de M. de Fourtou. Le maréchal a un long entretien avec lui. Mais après l'entrevue (30 octobre), où l'offre de constituer un ministère paraît avoir été déclinée, le cabinet fait

annoncer qu'il restera aux affaires jusqu'au 5 novembre. Une combinaison transactionnelle se formerait, dit-on, sous les auspices du duc d'Audiffret-Pasquier, dont l'attitude a été très réservée durant la crise. Le 2 novembre, on mande à Paris M. Welche, préfet du Nord. Il entrerait dans la combinaison future comme ministre de l'intérieur. Mais le duc Decazes refuserait formellement de garder les affaires étrangères et affirmerait la nécessité d'une orientation complètement nouvelle. La confusion est extrême. 5 nov. 1877.

Autres combinaisons.

Le duc de Broglie fait ferme. Un certain nombre de sénateurs sont convoqués d'urgence à Paris : « Le maréchal, leur dit-on, restera au poste d'honneur où l'a placé l'Assemblée nationale, et lorsque l'heure viendra de s'en faire relever, il ne permettra pas au radicalisme de prendre sa place, car ce serait la perte du pays, et le maréchal veut le salut de la France. »

Ne croirait-on pas qu'on est encore à la veille du scrutin? La gauche commence à s'étonner. Pas de « replâtrages », écrit le *Journal des Débats*. Et la *République française* dénie au Sénat le droit de s'ingérer dans la formation du ministère.

Le 2 novembre, M. de Fourtou télégraphie aux préfets : « On peut compter que le maréchal n'abandonnera ni le poste auquel la France l'a placé, ni la cause conservatrice... » A Paris, on parle ouvertement de se passer du concours de la Chambre pour l'élaboration du budget. On commente l'exemple de la Prusse de 1862 à 1866.

Élections départementales

Le 4 novembre, ont lieu les élections aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement. Les républicains gagnent 113 sièges et obtiennent la majorité dans 14 nouveaux départements. Le duc de Broglie, vice-président du conseil général, est battu dans l'Eure

7 nov. 1877. par un républicain, en compagnie de cinq de ses amis. Le lendemain des élections, 5 novembre, M. Doncieux, préfet de la Loire, télégraphie à M. de Meaux : « La terreur radicale règne et la foule suit; le salut n'est que dans une grande vigueur. » Le 6 novembre, le maréchal reçoit une délégation de la droite du Sénat qui vient lui promettre « son appui pour la défense du pays ». Il déclare qu'« il ne veut faire d'autre politique que la politique conservatrice ».

Inquiétude des gauches.

Les gauches s'inquiètent. S'il y eut un moment où leur sang-froid fut mis à l'épreuve, où le sort de la République parut en suspens, c'est à cette heure. Jusque-là, on avait confiance dans la force des armes légales et dans l'issue pacifique de la crise. La besogne des élections absorbait les chefs et les partis. Tout à coup, on croit apercevoir je ne sais quels dessous obscurs. Le ministère dispose de l'armée, d'une administration entraînée et décidée à tout; les élections, en somme, n'ont pas donné tout à fait tort à la campagne du Seize Mai, puisque le parti républicain a été entamé. Il a perdu environ 40 sièges. Les 363, qui devaient revenir 400, sont revenus 315. Il y a, en France, 3.639.000 électeurs (1) appartenant à la partie riche ou aisée de la population, chefs de villages, fermiers, bourgeois, gens un peu timorés, mais capables et influents, qui ont résolument secondé la tentative du maréchal. Le duc de Broglie se tait. Se serait-on trompé sur lui? Serait-il

(1) D'après une brochure de M. d'Avenel, *Comment vote la France*, voici la statistique de ces élections : Électeurs inscrits : 9.948.070; votants : 8.012.714; abstentions : 1.935.356; proportion des votants sur 100 électeurs : 80 %. Total des voix républicaines : 4.340.000 voix, soit 52 %; total des voix ministérielles : 3 639.000, soit 48 %. En 1876, l'écart entre les deux groupes avait été de 100.000 voix; mais les abstentions avaient été plus nombreuses, 24 % au lieu de 20 % en 1877.

homme à tenir la campagne, à pousser la guerre à outrance, à combiner, avec le maréchal et la majorité du Sénat, une seconde manœuvre où le gouvernement s'engagerait à fond, avec toutes ses ressources, avec l'élan et la violence d'une bataille désespérée? 7 nov. 1877.

Les chefs républicains sont soucieux. Les plus impressionnables s'attardent en de longs conciliabules. De province, les membres actifs des comités viennent à Paris, aux nouvelles. On passe en revue les pires hypothèses. Par prudence, on crut devoir renforcer l'organisation du parti. Dans une réunion des gauches (6 nov.), le comité des dix-huit fut constitué en une sorte de conseil de guerre ou de permanence. Il était ainsi composé : pour le centre gauche : MM. de Marcère, Germain Casse, H. de Choiseul, Léon Renault et Bethmont; pour la gauche républicaine : MM. Jules Ferry, A. Grévy, Tirard et A. Proust; pour l'union républicaine : MM. Gambetta, Brisson, Floquet, Lepère et Goblet : pour l'extrême gauche : MM. Louis Blanc, Lockroy, Madier de Montjau et Clémenceau. Le comité se réunissait, presque tous les jours, chez M. Léon Renault : il avait de pleins pouvoirs. On décida, sur l'initiative de M. de Marcère, de n'arrêter aucune résolution grave sans consulter M. Jules Grévy. Dans ce comité, M. Gambetta se rencontrait avec des égaux. Il ne put faire accepter une proposition tendant à réclamer, de la Chambre, l'invalidation en masse des députés élus avec « l'affiche blanche ». Il fut entendu également que les gauches s'abstiendraient de prendre à partie la personne du maréchal. Insensiblement, on rentrait dans la politique des compromis et des moyens termes. Le 7 novembre, jour de la rentrée des Chambres, le *Journal officiel* publie la note suivante :

Le comité des dix-huit.

Sur la demande qui leur en a été faite par M. le président de

7 nov. 1877.

Le ministère reste.

la République, les ministres ont retiré les démissions qu'ils avaient eu l'honneur de déposer entre ses mains. Ils ont, d'ailleurs, insisté pour qu'il fût bien entendu qu'en conservant leurs fonctions, ils ne préjugeaient en rien les résolutions ultérieures du chef de l'État.

Alors, c'est la guerre(1)? Telle fut du moins l'impression générale.

Dès le 6 au soir, un télégramme circulaire aux préfets est parti du ministère de l'intérieur : « Invitez les sénateurs conservateurs de votre département à se rendre à Paris dans le plus bref délai et à partir ce soir, si possible. »

Les droites du Sénat.

C'est, en effet, la majorité du Sénat qui devient le pivot. Avec elle, on peut essayer ; sans elle, rien n'est possible. Le jeudi 8, alors que les Chambres sont réunies, les droites du Sénat délibèrent. Un ami du cabinet propose une interpellation aboutissant au vote d'un ordre du jour affirmant la confiance du Sénat dans le maréchal et son ministère... Mais voici qu'une opposition se produit. Le duc d'Audiffret-Pasquier signale le caractère inconstitutionnel de la motion *qui méconnaîtrait l'irresponsabilité du président*. MM. Bocher et Lambert de Sainte-Croix se déclarent peu disposés à suivre le ministère dans la voie de la résistance. Cette attitude, rapprochée de celle du duc Decazes, préparée par les articles du *Moniteur* et du *Soleil*, rend la chose trop évidente : le comte de Paris, pas plus que le duc d'Aumale, n'ont jamais été favorables au Seize Mai ; ils ont assisté indifférents, plutôt hostiles : maintenant, ils se dérobent. Et, que faire sans eux ?

Les princes d'Orléans se dérobent.

On renonce à l'interpellation ; on s'en tient à une démarche du groupe près du maréchal. M. de Four-

(1) M. de Marcère, *Le 16 mai* (p. 181).

tou, remis en goût, télégraphie aux préfets : « A la suite d'une délibération des représentants de tous les groupes conservateurs du Sénat, les délégués se rendent ce soir chez M. le maréchal pour lui affirmer le concours de cette Assemblée pour l'appui d'une politique conservatrice. » 12 nov. 1877.

La fièvre montait. Les hommes à projets, les hommes à nouvelles, les hommes à secrets se répandaient dans les couloirs et dans les coulisses. Cette espèce d'atmosphère lourde, et agitée à la fois, qui précède les orages accompagnait, de Paris à Versailles et de Versailles à Paris, les trains parlementaires. On ne voyait que des figures tendues; les carrières se décidaient et les caractères se dessinaient. « Les députés de province arrivent exaspérés, » écrit M. Clamageran [1]. A Paris même, on craignait des troubles. Le préfet de police confère avec le gouverneur militaire de Paris et fait établir, avec l'état-major, une ligne télégraphique directe. La fièvre monte.

Séance du Sénat, à deux heures. Allocution courte et froide du duc d'Audiffret-Pasquier. Séance de la Chambre, à deux heures et demie. Formalités ordinaires. M. Jules Grévy est nommé président provisoire, par 290 voix sur 461 votants. Il y a 170 bulletins blancs. On s'occupe immédiatement des validations, mais en réservant, pour statuer ultérieurement, les élus « de l'affiche blanche ». Le vendredi 9, le nombre des validations est suffisant pour que M. Grévy demande à la Chambre de se constituer définitivement. Le samedi 10, M. Jules Grévy est élu président, par 299 voix sur 460 votants; il y a 159 bulletins Rentrée du parlement.

(1) J.-J. CLAMAGERAN, *Correspondance* (p. 412).

13 nov. 1877.

blancs. M. Grévy dit : « ... La Chambre, j'en suis certain, se tiendra, par sa modération et sa fermeté, à la hauteur de sa mission, s'inspirant de l'admirable sagesse et de la volonté souveraine du pays qui est avec elle. » Beaucoup en peu de mots.

M. Jules Grévy président.

Maintenant, la rencontre.

Le lundi 12 novembre, séance de la Chambre. Le duc de Broglie et ses collègues sont au banc des ministres.

Proposition Albert Grévy.

M. Albert Grévy dépose, au nom du comité des dix-huit, une proposition tendant à la nomination d'une commission d'enquête de trente-trois membres « pour statuer sur les actes qui, depuis le 16 mai, ont eu pour objet d'exercer sur les électeurs une pression illégale ». M. Grévy demande l'urgence. Le duc de Broglie s'associe à cette demande, mais pour combattre le fond. « Nous ne craignons pas la lumière. On appréciera l'étrange doctrine constitutionnelle en vertu de laquelle un des pouvoirs traiterait de rebelles les deux autres... » L'urgence est votée. A gauche, les plus prudents voyaient, dans cette procédure, un *dérivatif* [1]. On cherchait à gagner du temps et à faciliter les combinaisons intermédiaires. Cependant, l'agence Havas affirmait encore l'intention du maréchal de soutenir les ministres du Seize Mai.

On discute l'enquête.

On discute, le 13 novembre, la motion du comité des dix-huit, M. Léon Renault, au nom des modérés, soutient la proposition d'enquête. Il porte, avec une grande finesse, un premier jugement sur le 16 mai :

Quels résultats avez-vous obtenus? Ce *soldat légal*, comme vous avez appelé le maréchal, quelle situation lui avez-vous faite? Vous lui avez créé une situation telle qu'il semble que les voies « légales » se dérobent sous ses pas. Et le Sénat? Vous l'engagez

(1) M. DE MARCÈRE, *loc. cit.* (p. 186).

en disant que vous allez lui demander une seconde dissolution. Et les grands intérêts sociaux que vous devriez protéger? L'administration est-elle plus respectée? La magistrature a-t-elle une plus haute position?... Il n'y a plus aujourd'hui, en France, un intérêt conservateur qui ne se sente menacé et compromis par le ministère et à cause de lui... 13 nov. 1877.

Ce reproche trop fondé d'un ancien collaborateur était accablant. On voyait le gouffre se creuser et les conséquences lointaines apparaître. Le discours calme, éloquent, modéré, était la première plainte de la France traditionnelle s'élevant du fond de l'abîme où on l'avait si légèrement précipitée. Après ce contact avec la Chambre, le cabinet accepte, pour la première fois, la défaite. Le soir, en rentrant au ministère, M. de Fourtou télégraphie aux préfets : « Ne plus suspendre ni maire, ni conseiller. »

Le lendemain, 14, M. de Fourtou répond à M. Léon Renault. Plaidoyer vain en faveur d'une cause perdue : dernier effort pour retenir le maréchal : Discours de M. de Fourtou.

Ce qui se dégage des élections, c'est que la presque unanimité de la nation veut le maintien d'un gouvernement d'ordre, de paix et de stabilité,... à l'abri du nom glorieux qui est, plus que jamais, la sauvegarde de ses intérêts et de son avenir... au poste de salut où la constitution l'a placé, *où il est et où il restera*.

M. de Fourtou descend d'une tribune où il s'est cru, un jour, l'instrument de la destinée.

M. Jules Ferry répond. Ce modéré est un orateur violent. Discours d'attaque : les ministres sont responsables. On nous menace d'un coup d'État. Nous ne le craignons pas; le parti républicain reste dans la loi en prenant l'offensive et il faudra lui rendre des comptes. M. Jules Ferry.

Voici le duc de Broglie. Combien attendu! Il est, à cette heure, au plein de sa carrière : il nage dans l'impopularité. Les gauches, chaudes de la lutte, se jetteraient sur l'adversaire qui a failli leur arracher la Discours du duc de Broglie.

13 nov. 1877. victoire et qui les brave encore d'un impassible regard. Les droites maudissent, en dedans, le chef hautain et énigmatique qui les a conduites à une bataille dont il n'a pas dit le secret et à une défaite qui le laisse seul debout. Quant à lui, il se drape dans ses obscurs desseins, comme le héros antique, avant de mourir, se voilait le visage d'un pan de son manteau. Il est de ces orateurs à qui la parole a été donnée pour cacher leur pensée. S'adressant à M. Jules Ferry : « Plus de calme est nécessaire, lui dit-il, pour qui tend à devenir l'organe d'un gouvernement et pour la situation d'accusé que vous prétendez nous faire. » Et c'est sur ce ton dépris et froid que se poursuit tout le discours. Parfois le débit s'anime, mais c'est pour attaquer.

Je repousse l'enquête, dit-il, non que je la craigne; mais parce que je vous refuse la qualité de juges et que je crains pour mon pays que vous n'entriez dans l'ère des proscriptions qui ont déshonoré tant de vos prédécesseurs. J'invite notre nouveau comité de salut public à bien réfléchir à cette conséquence. Je repousse encore l'enquête parce que je suis responsable de l'ordre public et que l'enquête ne peut manquer de diviser la France en deux catégories : les délateurs et les suspects.

Le « je suis responsable de l'ordre public » ne sent pas son ministre à terre; ce n'est pas la parole d'un vaincu.

Il ne plaide pas coupable, il réclame hautement la responsabilité et l'honneur de la lutte : il fait le procès de ses adversaires, l'éternel procès du *radicalisme*.

A l'heure où les derniers défenseurs de la thèse conservatrice vont disparaître, il faut leur laisser, du moins, l'avantage d'exprimer, devant l'histoire, leurs prévisions et leurs appréhensions, — leur justification ou leur excuse...

La doctrine La République, c'est le radicalisme, et le radicalisme, c'est le

bouleversement social, il n'y a pas de moyen terme. Voilà ce qui explique « le scandale » de nos alliances. Il est parfaitement naturel que nous passions sur la question politique pour la défense sociale que nous croyons urgente et que vous passiez sur la question sociale pour la défense de la République que vous croyez menacée... Mais la République n'est pas un instrument de salut par elle-même. Elle ne peut se sauver que si elle sauve la société... Voilà ce qui explique l'attitude du maréchal. Il a été, en politique, conciliant et tolérant. Quand l'ordre social fut en cause, il s'est arrêté. Ce jour-là, il a fait l'acte du 16 mai. C'est un acte essentiellement personnel. Tous les actes qui ont été faits depuis, nous en prenons la responsabilité entière ; celui-là est à son compte. Tous les autres, nous en prenons la responsabilité et tous les genres de responsabilités; la responsabilité morale devant l'histoire, la responsabilité politique devant les pouvoirs publics; nous en prenons la responsabilité pénale, s'il le faut, puisque vous voulez nous en effrayer. Nous la prenons, quel que soit le sens des mots énigmatiques de vos considérants, quel que soit le sens de votre audacieux *quels qu'ils soient*... 13 nov. 1877.

La seconde partie du discours réfute la terrible accusation des adversaires du cabinet : le Seize Mai, c'est la guerre. L'intervention étrangère.

Inquiéter l'étranger sur les dispositions de la France, ensuite intimider la France par la menace de l'étranger, voilà l'opération tout entière... J'en ai honte pour mon pays.

M. Gambetta interrompt : — « Vous injuriez la France, Monsieur! » Le ministre termine :

Vous avez réussi à entraîner des masses alarmées pour leurs intérêts les plus chers de sécurité et de famille. Vous êtes arrivés, à ce prix, aux succès imparfaits que vous avez obtenus. Je ne sais pas si c'est cela que l'on a appelé, l'autre jour, l'émancipation et la virilité du suffrage universel. Ce que je sais, c'est qu'il y a 3.600.000 Français qui n'ont pas cédé à cet égarement et qui sont heureux de trouver encore debout des pouvoirs qui y étaient, comme eux, restés étrangers et qui restent pour les protéger contre le despotisme d'une Convention nouvelle. Et maintenant, faites ou ne faites pas votre enquête, appelez ou n'appelez pas vos témoins intéressés. Comme gouvernement, nous protestons au nom de la loi; comme citoyens, nous nous inscrivons en faux devant l'équité de l'histoire et la justice du pays. Ceux qui n'ont pas cédé.

13 nov. 1877.

Dialectique incomparable, discours altier et mordant, un des plus beaux de cette grande époque parlementaire et qui, en nous dévoilant la pensée, peint l'homme, le défenseur désespéré d'une classe perdue par son égoïsme et ses fautes, l'ouvrier ingénieux d'une impossible restauration, le tenace champion d'une thèse malheureuse, — beau geste final de l'athlète foudroyé.

M. Gambetta répond.

Il faut le tonnerre de M. Gambetta pour effacer l'impression de cette parole pénétrante. Il faut aussi le sentiment qu'a l'assemblée d'un autre drame qui se noue déjà, avant que le premier soit terminé. M. Gambetta, à peine vainqueur, c'est déjà l'accusé, c'est déjà le suspect. L'habileté, on pourrait dire l'astuce du duc de Broglie a su lier le sort de la République à celui du radicalisme et, en niant les étapes, insurger les hommes du jour contre l'homme du lendemain. Il a mis le doigt sur la plaie. M. Gambetta, en attaquant encore, est obligé de se défendre :

La fissure.

La minorité exploite contre la nation je ne sais quel fantôme de péril social, de doctrines radicales, de doctrines socialistes, d'hypothèses chimériques, dont on ne trouve le détail que dans des feuilles stipendiées et sous la plume des écrivains du ministre de l'intérieur... Oui, nous comprenons d'une manière différente la société française. Je ne veux pas faire de distinction de classes, mais vous n'êtes pas un homme de votre temps, Monsieur le duc de Broglie : vous êtes resté un ennemi de la démocratie, un aristocrate, vous avez apporté ici, avec votre élégance de grand seigneur, des épigrammes longuement préparées, mais vous ne nous avez pas dit comment vous vous êtes fait l'exécuteur des volontés bonapartistes, comment votre effort et la politique du duc de Broglie se sont réduits à se faire un nom parmi les plus habiles opérateurs électoraux du bas empire.

C'était le point faible, en effet. Car quel était l'aboutissant de tant de luttes, si ce n'était pas le coup d'État et une restauration impériale ?

M. Gambetta faisait aussi un retour sur lui-même : il essayait de dévoiler la dangereuse tactique qui déjà cherchait à l'isoler de son parti et le dénonçait à la méfiance démocratique par le reproche de dictature : 13 nov. 1877.

Et croyez-vous qu'elle soit bien sincère et bien loyale cette polémique affichée sur tous les murs de la dernière commune de France, me représentant, moi, comme l'antagoniste du maréchal, classant sous une épithète alternative les candidats officiels et les candidats républicains, les uns dévoués au maréchal, les autres à Gambetta?... Oh! Messieurs, loin de moi la pensée de jamais me prévaloir de cette sorte d'exaltation besogneuse qui a été faite de ma personne par des adversaires déclarés. Non, non, un tel plébiscite ne pouvait se faire, je n'en réclamerai ni l'honneur ni l'indignité. Républicain avant tout, je sers mon parti non pas pour l'asservir ou le compromettre, mais pour faire prévaloir dans la mesure de mes forces, de mon travail, de mon intelligence, ses idées, ses aspirations et ses droits.

La gauche entière se leva pour acclamer ces paroles... trop vite oubliées.

En vérité, l'époque qui entendit de tels orateurs fut une noble époque, et mère de grandes choses. Outre les origines italiennes, je ne sais quelle estime secrète unissait souterrainement les deux adversaires. Mais la nécessité des temps leur imposait la lutte, car ils représentaient des intérêts inconciliables. Il faut que l'eau coule et que l'histoire passe.

L'enquête fut votée. En somme, on s'était expliqué : l'affaire était enterrée. La commission de trente-trois membres fut nommée le 16. M. Albert Grévy, président. Les Grévy étaient en hausse.

Le 17 novembre, M. Tirard propose la nomination de la commission du budget. Elle est élue, le 20 novembre, identique à la commission nommée par la Chambre dissoute. M. Gambetta la préside de nouveau : « La commission attendra, pour rapporter les

16 nov. 1877. budgets, qui sont prêts. Reste à savoir ce que le gouvernement doit au pays? »

Nouvel appel au Sénat.

Le ministère tient toujours. Que prétend-il? Garde-t-il donc encore quelque espoir, soit du côté du Sénat, soit du côté du maréchal? Il faut, donc, que l'un et l'autre assènent le dernier coup. Le 16 novembre, conseil des ministres. Le duc de Broglie parle : on ne peut s'incliner devant le vote de la Chambre : ce serait la soumission du maréchal. « Il convient de faire un nouvel appel au Sénat, notamment au groupe constitutionnel, afin de connaître dans quelles conditions et dans quelle mesure il entend soutenir le maréchal et s'opposer à la majorité de la Chambre. » — « Et si le Sénat ne répond pas à cet appel, s'il refuse cet acte, que ferez-vous? » demande tout à coup le duc Decazes au maréchal. — « Eh bien, je resterai, » répondit le président. Ce mot suffisait. Les ministres du Seize Mai avaient leur congé. M. de Meaux, qui raconte l'incident, ajoute : « Cette parole nous étonna; elle laissait poindre le démenti, qu'effrayé non pour lui-même, mais pour son pays, le maréchal allait donner à sa conduite antérieure. » M. de Meaux est sévère. Le maréchal rentrait dans son rôle constitutionnel.

On demandera au Sénat le refus de l'enquête.

Eh bien! cela ne suffit pas encore. Le conseil décide de se présenter devant le Sénat et de demander le refus de l'enquête « comme premier pas dans la voie de la résistance ». Donc, au Sénat, les amis du cabinet interpellent sur le vote de la Chambre décidant une enquête parlementaire. « Ce n'est pas constitutionnel, » déclarent MM. Jules Simon et Dufaure. Et alors le président, duc d'Audiffret-Pasquier : « Si, par les termes un peu vagues de l'interpellation, on entendait apprécier, dans une mesure quelconque,

l'acte de la Chambre des députés, le président considérerait comme un devoir de s'opposer au dépôt d'une pareille interpellation... Vous n'êtes pas, Messieurs, comme le Sénat de l'empire, les dépositaires du pacte constitutionnel... En admettant même — ce que, pour ma part, je n'admets pas — que la Chambre ait outrepassé ses pouvoirs, je vous demande où vous trouveriez, dans la constitution, le droit de la traduire à votre barre et de juger ses actes. Il n'y aurait qu'une manière légale de le faire, il n'y a qu'une procédure qui ait été prévue par la constitution : c'est la demande de dissolution... » Le ministère était mis au pied du mur. 20 nov. 1877.

Le duc de Broglie — au milieu des rires de la gauche — accepte l'interpellation *dans les termes où elle est posée par le président*. Cela veut dire qu'on n'ose pas réclamer une nouvelle dissolution : un duc chasse l'autre. On discutera lundi. Mais ce n'est plus qu'une formalité, un acte de courtoisie convenu entre des associés qui se tournent le dos.

Le ministère Broglie se retire

Le lundi 19, discussion. Débat vide : car on sait que le ministère a pris, devant le groupe constitutionnel, l'engagement de se retirer dès le lendemain. M. Laboulaye donne une interprétation de la constitution favorable aux vues du président. M. Dufaure est vigoureusement applaudi. Ce vieillard redevient l'homme du lendemain. Il propose l'ordre du jour pur et simple. Le gouvernement n'intervient pas. Il assiste, mort déjà, aux honneurs funèbres dont on l'entoure. Le duc de Broglie ne prononce que quelques mots, avouant la promesse faite par le cabinet. Le Sénat, *à une voix de majorité,* vote l'ordre du jour motivé, accepté par le gouvernement. Une fleur sur une tombe.

Le 20 novembre, le *Journal officiel* publie la note

19 nov. 1877. suivante : « Les ministres ont remis leurs démissions entre les mains de M. le président de la République qui les a acceptées. Ils restent chargés de l'expédition des affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs. »

Cette fois, c'est fini!.. Non, ce n'est pas fini encore!

V

Ministère provisoire.

Dès le samedi 18, le maréchal de Mac Mahon avait télégraphié, au général de Rochebouët, commandant le 18e corps à Bordeaux : « Je tiens à vous voir le plus tôt possible. Partez pour Paris demain à sept heures et soyez à l'Élysée à cinq heures et demie du soir. »

La dépêche ne surprend pas le général : car il télégraphie, le dimanche matin, au général Ducrot, à Bourges : « Je suis mandé à Paris par le maréchal de Mac Mahon. Vous devinez le sentiment que j'éprouve en présence des propositions qui peuvent m'être faites. Je serai ce soir à Paris. » Le général Ducrot répond : « Dans circonstances présentes, ne pouvez refuser... Comptez sur mon concours absolu. »

Le maréchal de Mac Mahon reçoit le général de Rochebouët : — « Je vous ai nommé ministre de la guerre, président du conseil. » — « Mais Monsieur le maréchal sait que je ne fais pas de politique et que le poste auquel il m'appelle exige une personne capable d'aborder la tribune... » — « Non, le cabinet actuel est un ministère de transition, chargé d'expédier les affaires du pays et de voir venir. Je vous ai nommé et je compte sur vous. » — « Alors, j'accepte, » répondit M. de Rochebouët.

Le samedi 24 novembre, le *Journal officiel* publie les décrets aux termes desquels le cabinet est constitué ainsi qu'il suit : 24 nov. 1877.

Président du conseil et ministre de la guerre : M. le général de Grimaudet de Rochebouët. Les ministres.

Justice : M. Lepelletier, conseiller à la cour de cassation.

Affaires étrangères : M. le marquis de Banneville, ancien ambassadeur.

Intérieur : M. Welche, préfet du Nord.

Finances : M. Dutilleul, ancien député.

Marine : M. le vice-amiral baron Roussin.

Instruction publique, cultes, beaux-arts : M. Faye, membre de l'Institut.

Travaux publics : M. Graëff, inspecteur général des ponts et chaussées.

Agriculture et Commerce : M. Ozenne, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce.

A noter que MM. Dutilleul, Welche, Faye, avaient été candidats officiels et non élus.

Le ministère est un ministère de réflexion... La gauche le considère comme un ministère de lutte et de coup d'État. Ce sont des fonctionnaires, non des parlementaires. Les bruits les plus inquiétants se répandent. Les uns voient partout des bandes d'émeutiers, d'autres annoncent le prochain débarquement du prince impérial à Dieppe. On vit dans un état de surexcitation bien dangereux.

La Chambre n'a plus d'autres armes que « la grève », c'est-à-dire le refus du budget. Mais, de part et d'autre, on hésite avant d'en venir aux grandes résolutions. L'opinion est désorientée. Le 24 novembre, le cabinet se présente devant la Chambre. Le Déclaration ministérielle.

28 nov. 1877. général de Rochebouët lit une déclaration assez anodine, son rôle sera « de rétablir, entre les pouvoirs publics, les bons rapports nécessaires au bien de l'État. C'est là toute sa mission. »

Interpellation. M. de Marcère interpelle : « ...Le ministère ne représente ni les droits de la nation, ni le droit parlementaire, il représente le pouvoir personnel... La France est à bout... Il faut obéir à la France. » Après une courte réplique de M. Welche, M. Ch. Floquet hausse le ton : « On a dit que nous étions le radicalisme latent. Vous êtes le conflit certain... » Et il pose, pour la première fois, la question de la revision constitutionnelle... M. Henri Germain dénonce le trouble des affaires. De partout les plaintes s'élèvent. Deux milliards, immobilisés à la Banque de France, n'osent s'exposer aux risques de l'heure présente. Il faut en finir. « Vous êtes le ministère des affaires du Seize Mai, soyez le ministère des affaires de la nation. »

La Chambre refuse d'entrer en rapport avec le cabinet. Par 315 voix contre 207, la Chambre refuse d'entrer en relation avec le cabinet :

La Chambre, considérant que, par sa composition et son origine, le ministère du 23 novembre est la négation des droits de la nation et des droits parlementaires, déclare qu'elle ne peut entrer en rapport avec le ministère et passe à l'ordre du jour.

Des propositions sur l'état de siège, sur le colportage, sur l'enseignement primaire, sont déposées par les membres les plus modérés de la gauche.

Le refus du budget. Le 28 novembre, le ministère apporte un projet de loi ayant pour objet de détacher du budget général les chapitres relatifs aux contributions directes à percevoir en 1878. Il ne reste plus que quelques semaines pour que la marche des affaires publiques ne soit pas interrompue. La Chambre accordera-t-elle ou refusera-t-elle le vote de l'impôt ? Tout est là.

La courte période qui suit n'est plus qu'un ballottement d'une résolution à l'autre, d'une inquiétude à l'autre, une bousculade de déterminations contradictoires. On prépare à la fois la résistance et la capitulation. Les généraux sont aux champs, les troupes sur pied, l'opinion en alarme. Et le plus inquiet, le plus hésitant, le plus malheureux, c'est le maréchal de Mac Mahon. Mouvements de troupes à Lyon, à Marseille; envoi d'une pièce de 24 à Versailles. Cette pièce de 24 est un événement. 28 nov. 1877.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, voit le préfet de police, M. Voisin, et lui exprime ses appréhensions sur la sécurité des délibérations du parlement. Il dit aussi qu'il est résolu, ainsi que M. Grévy, à s'installer, avec les membres du bureau des deux Chambres, à Versailles même, où ils pourraient demander une division destinée à protéger les deux Assemblées. Intervention du duc d'Audiffret-Pasquier.

Pour la seconde fois, le duc d'Audiffret-Pasquier donne le coup fatal. Cette conversation est répétée au maréchal. Il convoque le président de la Chambre et le président du Sénat et leur déclare que rien n'est plus éloigné de sa pensée qu'un projet de coup d'État. Cependant, il se montre disposé à réclamer du Sénat une deuxième dissolution. Le duc d'Audiffret-Pasquier assure que le Sénat ne la votera pas. Les deux présidents conseillent au maréchal d'appeler aux affaires les républicains modérés.



Le même jour, le maréchal reçoit M. Batbie, qui représente la politique de résistance. Cependant, le cabinet Rochebouët s'installe et semble vouloir durer. Le Sénat, ayant à nommer six sénateurs inamovibles, élit MM. le comte de Chabaud La Tour, Greffulhe, Lucien Brun, Grandperret, le baron de Larcy et Ferdinand Barrot. C'est un renfort pour la droite. M. Batbie entre en scène.

3 déc. 1877. La Chambre continue à siéger; elle poursuit le travail des validations. Le dimanche 2 décembre, la gauche républicaine persiste dans sa volonté de ne voter le budget qu'après la constitution d'un ministère de gauche.

Dans le monde des affaires, une longue clameur s'élève. Tout est en suspens. Une réunion, à laquelle prennent part trois mille commerçants, décide qu'une démarche sera faite auprès du président.

M. Dufaure appelé. Enfin, le lundi 3 décembre, M. Dufaure est appelé à l'Élysée. A la Chambre, la commission du budget fait une déclaration solennelle : « Nous ne donnerons le vote des quatre contributions directes qu'à un ministère vraiment parlementaire... » Conflit direct entre M. Rouher et M. Gambetta, c'est-à-dire entre les deux systèmes. M. Gambetta résume la situation en ces termes : « Nous ne livrerons notre or, nos charges, nos sacrifices, que lorsqu'on se sera incliné devant la volonté qui a été exprimée, le 14 octobre, de savoir si, en France, c'est la nation qui gouverne ou un homme qui commande. » Ovation à M. Gambetta.

A la fin de la séance, sur un incident, qui provoque une intervention de M. de Cassagnac déniant au maréchal le droit de « se soumettre », M. Lorois, du centre droit, dit, au nom de ses amis, qu'il ne s'associe pas aux paroles de M. de Cassagnac. La droite se désagrège.

Les conditions de M. Dufaure. M. Dufaure fait connaître, par écrit, au président de la République les conditions auxquelles il se chargerait d'essayer de former un nouveau cabinet : homogénéité et indépendance absolues du futur cabinet; déclaration publique faite par le maréchal, sous une forme quelconque, que le gouvernement rentrait franchement dans les voies parlementaires; adoption par le gouvernement des projets de loi de M. Bardoux sur

l'état de siège et le colportage. Le duc d'Audiffret-Pasquier est derrière M. Dufaure. Pour tout le monde, c'est la fin du Seize Mai. L'espoir et le doute luttaient encore; mais le premier l'emportait. « Il faudrait la plume d'un Retz ou d'un Saint-Simon pour peindre les couloirs de la Chambre, quand M. Dufaure y fit son entrée, après avoir jeté les bases de l'accord avec le maréchal. La défiance et la satisfaction se reflétaient tour à tour sur les visages. Était-ce un retour bien sincère? Les garanties étaient-elles vraiment suffisantes? On se rassurait en voyant la stupéfaction et l'irritation des députés de la droite [1]. » 8 déc. 1877.

Nouvel arrêt. Le maréchal résiste : il entend que les trois portefeuilles des affaires étrangères, de la marine et de la guerre ne changent pas de titulaires. Le maréchal n'y souscrit pas.

Reprise des négociations avec M. Batbie. Le maréchal reçoit le général Fleury porteur d'une lettre autographe du prince impérial (2). Au ministère de la guerre, on se prépare à tout événement. Les uns disent que les propositions faites à M. Dufaure ne sont qu'un jeu et cachent une *fourberie* (3). M. Dufaure n'entend pas abandonner la partie: il soumet au président une liste sur laquelle figurent MM. de Marcère, Waddington, Léon Say, de Freycinet: le portefeuille des affaires étrangères est attribué à M. de Saint-Vallier, celui de la guerre au général Gresley, celui de la marine à l'amiral Pothuau. Le maréchal rompt sur ces trois départements, dont il ne veut pas changer les titulaires. Rupture avec M. Dufaure.

M. Batbie, sénateur, est chargé de la formation du ministère (7 décembre). Le général de Rochebouët M. Batbie chargé de la formation d'un ministère de résistance.

(1) *Revue politique et littéraire*, 1877 (p. 545).
(2) Henry d'Ideville, *Les petits côtés de l'histoire*, t. II (p. 90).
(3) Lettre de M. Léon Say à son oncle, dans Michel, *Léon Say* (p. 309).

9 déc. 1877. télégraphie cette nouvelle au général Ducrot, qui répond : « Merci ; que le bon Dieu et le maréchal soient bénis et glorifiés ! » Une dépêche du ministre de l'intérieur aux préfets, datée du 8 à dix heures vingt du soir, fait connaître en ces termes les sentiments du maréchal : « Je suis décidé à rester quand même, a dit le maréchal ce matin. On compte sur ma démission ; on ne l'aura pas. Un ministère Dufaure aurait-il eu la majorité ? Je ne veux plus bouger jusqu'au refus du budget. Nous verrons bien ce que le pays dira si, d'ici à la fin du mois, on n'a pas même voté un douzième. »

Le pauvre maréchal est-il bien sûr de ce qu'il déclare ; a-t-il bien déclaré ce qu'on lui attribue ? M. Batbie commence ses démarches.

Reunion du comité des quinze.

C'est encore du Sénat que viendra le coup de pouce qui ruinera ce suprême refuge. Le dimanche matin, 9 décembre, les chefs de la droite du Sénat ou comité des quinze sont réunis chez M. de Bondy. On met en discussion la constitution d'un cabinet Batbie-Depeyre, d'un cabinet de résistance. — « Où nous mène-t-on ? s'écrie M. Bocher, l'ami et le confident des « princes ». On trompe le président si on ne lui a pas fait envisager les conséquences désastreuses qu'entraîneraient de semblables mesures. Quant à moi, je le dis hautement, j'aime trop mon pays pour m'associer à cette politique et assumer d'aussi effroyables responsabilités... » La réunion n'appuiera pas M. Batbie ; on priera le président du Sénat de faire une démarche auprès de M. Dufaure et du maréchal pour reprendre l'œuvre de la conciliation. La démarche est faite. M. Dufaure est inébranlable et le maréchal répète : — « J'irai jusqu'au bout. » M. Batbie presse ses pourparlers. Le ministère est constitué. Il ne manque que

Il refuse son concours.

le ministre des finances, c'est-à-dire, vu la situation parlementaire, la cheville ouvrière. On propose le portefeuille à M. Pouyer-Quertier. Il refuse. 10 déc. 1877.

Tout est prêt pour la résistance.

Un conseil des ministres a lieu, le 10. Le général de Rochebouët dit au maréchal que cela ne peut plus durer. Il faut que le président se prononce : ou qu'il démissionne, ou qu'il résiste carrément, ou qu'il se soumette et appelle M. Dufaure. Tout est prêt pour la lutte. Des télégrammes ont été envoyés aux commandants de corps d'armée : « Faites immédiatement transporter dans chaque caserne, pour être, aujourd'hui, à la disposition des troupes d'infanterie, cavalerie, artillerie, deux jours de vivres de mobilisation y compris la viande de conserve; pour les chevaux, deux jours d'avoine. Rendez-moi compte. »

Le programme Batbie.

Les hommes politiques qui entourent M. Batbie tiennent une sorte de conseil le lundi, à deux heures. On décrétera le budget; on procédera à une nouvelle dissolution et à des élections dans les trois mois avec proclamation de l'état de siège : un Seize Mai renforcé.

Réponse du maréchal.

On soumet le tout au maréchal. C'est lui qui va trancher. Le maréchal entend l'exposé du plan de campagne. Il dit qu'il accepte l'idée de la dissolution; il se refuse à retarder les élections pendant trois mois; tout au plus fin décembre. Il reprend une idée déjà émise de consulter le pays par *oui* ou par *non;* — ce serait une manière d'appel au peuple.

Quant à l'état de siège, — c'est ici la minute décisive, — le maréchal déclare qu'un plébiscite fait sous le régime de l'état de siège jetterait une suspicion sur ses intentions. On y verrait l'annonce d'un coup d'État et d'une dictature. Le maréchal « ne se sent pas l'étoffe d'un dictateur; il veut avoir la certitude que la crise se dénouera sans effusion de sang et

11 déc. 1877. il ne peut se résoudre à des mesures dont on ne peut, à l'avance, prévoir toutes les conséquences ».

Une fois encore le patriote et l'homme de bon sens se sont prononcés.

On se sépare. Le général de Rochebouët convoque télégraphiquement pour le mardi 11, à une heure et demie, les commandants de corps d'armée, sous prétexte de réunion de la commission supérieure de la guerre.

La nouvelle de ces résolutions, grossies par l'alarme universelle, s'est peu à peu répandue dans le public.

Que fera le parti républicain ?

Comment raconter ces minutes haletantes? Le parti républicain se préparait à la résistance. Mais tous avaient présente à l'esprit la vaine parade de décembre 1851. La Commune n'était pas si loin pour que le peuple de Paris eût oublié. Répondrait-il à la voix des parlementaires? Les chefs de groupes, certes, étaient ardents. Partout, de province, arrivaient des encouragements, des offres de concours. Chez les députés de gauche avaient lieu des réunions où l'on dénombrait les fidèles, où l'on examinait les conditions des luttes locales. On s'armait. On s'enrôlait. Mais, si la foi et l'enthousiasme étaient grands, les ressources paraissaient minces. On parlait, il est vrai, de certains généraux qui avaient promis leur concours. La région du nord de la France pouvait, avec ses villes fortifiées, devenir une retraite et une ressource. On avait pris des sécurités et conçu tout un plan. Le comité des dix-huit se tenait en permanence.

M. Gambetta était le chef désigné, l'homme d'État le plus expérimenté, le mieux informé, le plus ardent ; les yeux étaient tournés vers lui. Dans une des dernières réunions, M. Gambetta indique qu'il croit pouvoir compter sur une partie de l'armée pour appuyer

la Chambre. M. de Marcère raconte la scène qui se produisit alors. Au comité des dix-huit, quelqu'un proposa d'entretenir M. Grévy de cette redoutable éventualité : 11 déc. 1877.

Grévy, dit M. de Marcère, qui était prévenu, écouta avec sa gravité un peu narquoise et sans trop de surprise l'exposé qui lui fut fait par Gambetta de la situation, qu'il croyait plus critique encore qu'elle ne l'était, et il écouta les détails du plan de campagne qui fut développé à cette occasion... Il prit la parole à son tour, et il parla longuement, avec un calme, avec une sagesse, avec une hauteur de vues et sur un ton qui contrastaient avec les entraînements un peu factices et avec la témérité des suppositions hasardées sur lesquelles on prétendait fonder les chances de succès de la résistance armée. Il contesta tout d'abord qu'il y eût un *danger sérieux* de coup d'État, mais où il se montra *supérieur à son interlocuteur,* c'est lorsqu'il exposa quel était, selon lui, le devoir en face d'éventualités de ce genre. Comme président de la Chambre et même comme simple député, il ne donnerait jamais le signal de la guerre civile ; tant que les pouvoirs réguliers existent, c'est aux moyens réguliers de résistance qu'il faut avoir recours. Que si l'insurrection contre la loi est ouverte, en dehors de nous, alors chacun, en sa qualité de simple citoyen, reprend sa liberté d'action et dispose de sa personne. — « Mais je maintiens, dit-il, que nul n'a le droit de jeter dans la mêlée le mandat qu'il a reçu et d'en faire le brandon de la guerre civile. Quant à moi, cette idée seule me fait horreur et je ne m'y prêterai jamais. »

M. Jules Grévy s'oppose à la lutte.

Ces derniers mots, dits avec une émotion qui ne lui était pas habituelle, la justesse de ses raisons et leur sens de vrai patriotisme m'ont assez frappé pour que je me rappelle dans les plus petits détails cette scène devenue émouvante! Le langage de Grévy fit une grande impression sur la réunion, qui d'ailleurs était, en majorité, rien moins que disposée à se laisser aller à des résolutions *inconsidérées et extrêmes* et qui sentait le poids de la responsabilité que lui imposait la confiance de la Chambre. On interrogea succinctement chacun de nous et finalement on décida qu'il ne serait donné aucune suite à l'ouverture faite par Gambetta, nous réservant de délibérer à nouveau, si les projets que l'on supposait exister du côté de l'Élysée se produisaient jamais sous une forme plus tangible [1].

(1) M. DE MARCÈRE, *Le 16 mai* (p. 212).

12 déc. 1877.

M. Grévy avait vu le maréchal; sa fine et perspicace psychologie avait probablement percé à jour les véritables dispositions du président. Il savait bien qu'il n'y avait pas, en celui-ci, « l'étoffe d'un dictateur ».

D'ailleurs, le maréchal n'avait pas une entière confiance dans les dispositions de l'armée. On raconte qu'au conseil supérieur de la guerre, délibérant sous la présidence du général de Rochebouët, l'ancien président du conseil, général de Cissey, aurait coupé court à la discussion par ces mots : — « Tout cela est très bien. J'admets qu'on réussisse. Et après? » Certains régiments, comme le 9e, ne paraissaient pas sûrs. On s'étonnait de la présence à Paris de généraux qui n'y étaient pas retenus.

L'incident Labordère.

Un incident eut un grand retentissement. Le 11 décembre, à Limoges, un officier du 14e de ligne, le major Labordère, interprète un ordre donné pour le cas de troubles dans la ville de Limoges comme une mesure politique : « Aucun de nous, a-t-il écrit, ne pouvait douter et ne doutait que ce ne fût un coup d'État et qu'on ne dût prendre les armes la nuit même. J'élevai la voix et dis à mon colonel (le colonel Billot) : — « Mon » colonel, un coup d'État est un crime. Je n'en serai pas » complice. Je suis honnête homme; le rôle que l'on me » réserve dans cette tentative criminelle, je ne le rem» plirai pas... » Le colonel me dit : — « Vous n'avez pas à discuter; votre devoir est d'obéir quand même (1). »

Dernier effort de M. Batbie.

M. Batbie croyait toucher au but : M. Pouyer-Quertier, à qui il a offert le ministère des finances, assiste à une réunion, tenue le 12 au matin, à l'Élysée.

(1) Par la suite, 31 décembre, le major Labordère fut mis en retrait d'emploi. Le général de Bressolles, qui avait donné à tort les ordres auxquels le major refusait d'obéir, fut mis en disponibilité. Plus tard M. Labordère fut réintégré; finalement, il quitta l'armée et entra au parlement.

Mais voilà que M. Pouyer-Quertier s'élève vivement contre ces tentatives *in extremis*. Il conseille d'appeler M. Dufaure. Le duc d'Audiffret-Pasquier est mandé à l'Élysée. Il rencontre M. Batbie : chaude algarade. Le président du Sénat prend à partie son collègue, lui reproche de suivre la politique des Ducrot et des Miribel, de vouloir allumer la guerre civile : c'est une criminelle folie. M. Batbie est si rudement malmené qu'il est question d'un duel. 13 déc. 1877.

A quatre heures, conseil des ministres. Le général de Rochebouët met, de nouveau, en demeure le maréchal. Résister ou céder; il faut finir. M. de Banneville expose les complications que la politique de résistance peut entraîner au dehors (Plewna venait de succomber; Pie IX était malade et on pouvait croire à l'imminence d'un conclave). Le ministre affirme qu'il a en portefeuille des dépêches faisant redouter, du côté de l'Allemagne, les plus graves incidents si la crise se prolonge. Déjà l'amiral Roussin a quitté le ministère. Une débandade.

Et tout le monde en revient au même nom : M. Dufaure. Le maréchal se débat. Il préfère partir, donner sa démission. Enfin, sur une dernière insistance de ses ministres, il cède « les larmes aux yeux », et fait appeler M. Dufaure.

Le maréchal cède.

Le général de Rochebouët rentre au ministère de la guerre bien soulagé. Dès le lendemain, jeudi 13, il envoyait une dépêche circulaire contremandant les mesures militaires. Il télégraphiait à Bordeaux : « Veuillez prévenir confidentiellement au quartier général d'arrêter tous préparatifs de départ. Je reprendrai probablement le commandement du 18e corps. »

Chute du cabinet Rochebouët.

CHAPITRE IV

Le second cabinet Dufaure et le « parti libéral ».

I. — Constitution du second cabinet Dufaure. — Message présidentiel. — Changements dans le personnel administratif. — Les élections municipales. — Session ordinaire de 1878. — Les grands travaux publics. — Le 3 °/₀ amortissable. — Le régime économique.
II. — Travaux parlementaires. — La majorité sénatoriale. — Le budget de 1878. — La liquidation du Seize Mai.
III. — Mort de Victor-Emmanuel et de Pie IX. — Projet d'entrevue entre le prince de Bismarck et M. Gambetta. — Voyage de ce dernier à Rome. — Élection de Léon XIII.
IV. — Suite de la session ordinaire de 1878. — Lois et propositions diverses. — L'exposition universelle.

I

Déc. 1877.

Dispositions du maréchal.

Le maréchal de Mac Mahon, en acceptant de conserver la présidence de la République, s'était rendu aux objurgations de ses amis personnels et de ses conseillers politiques habituels. Quand on avait parlé de faire venir M. Dufaure, son premier mot avait été *jamais*. Il avait rédigé son message de démission. A la fin du dernier conseil des ministres, quand le général de Rochebouët avait déclaré nettement au maréchal qu'il fallait se prononcer et quand M. de Banneville avait fait part de l'inquiétude que lui causait, pour la paix, la coïncidence de la démission du président avec la red-

13 déc. 1877. dition de Plewna et l'état de santé du pape, le maréchal de Mac Mahon avait dit : — « A l'unanimité vous m'assurez que j'ai encore un devoir à remplir. Je suis forcé de vous croire... J'aimerais mieux être fusillé que de prendre la résolution que vous m'indiquez. C'est mon honneur que vous me demandez. Eh bien, je vous le donne. Puissiez-vous ne pas me le reprocher un jour ! »

Il eut quelques paroles amères pour les ministres du Seize Mai (1). Puis, il retomba dans le silence. Ce poignard lui resta dans le cœur ; il eut, dès lors, le geste plus bref, le visage tendu, la figure congestionnée. On l'entendait, dans les escaliers de l'Élysée, grommelant et sacrant. Pour le déterminer, on n'avait pas été sans faire valoir auprès de lui l'appui qu'il pourrait rencontrer encore dans la majorité du Sénat. En somme, cette majorité étant conservatrice, l'accord subsistait entre « deux des pouvoirs ». Tout n'était pas absolument perdu, jusqu'au prochain renouvellement triennal de la haute Assemblée.

Le président et M. Dufaure.

Le maréchal de Mac Mahon n'avait aucune prévention personnelle contre M. Dufaure. Il estimait sa droiture, faisait cas de son autorité et ne détestait pas ses manières un peu bourrues. Autour du maréchal, on sentait bien que, du moment où on cédait, la constitution d'un cabinet Dufaure était une ressource permettant d'échapper à l'imminence d'un cabinet de majorité, qui eût eu nécessairement à sa tête M. Gambetta.

M. Dufaure avait son ministère tout prêt. M. Léon Say, M. Teisserenc de Bort étaient autour de lui. On s'assura du concours de M. de Marcère pour le

(1) Récits de l'agence Havas, du *Times*, de l'*Estafette* et du *Journal du Loiret*, « en relations avec le secrétaire général de la présidence ». L. Favre, *Histoire politique de l'année 1877*, t. II (p. 737).

ministère de l'intérieur. Le principe qui présidait à la constitution du nouveau cabinet, principe que M. Dufaure avait affirmé, dès le début, dans une lettre au maréchal, c'était l'entière responsabilité et l'absolue solidarité ministérielle, le président renonçant à désigner particulièrement les titulaires de la guerre, de la marine et des affaires étrangères. Non sans résistance, le maréchal de Mac Mahon avait dû s'incliner. 13 déc. 1877. La solidarité ministérielle.

On avait eu quelque peine à trouver un ministre des affaires étrangères ; le choix s'était porté, finalement, sur un ancien collaborateur de M. Thiers, M. Waddington, sénateur de l'Aisne. Le général Borel, ancien chef d'état-major, ayant servi en cette qualité sous les ordres du maréchal de Mac Mahon, reçut le portefeuille de la guerre.

Le ministère fut composé ainsi qu'il suit : Le cabinet Dufaure.

Justice, présidence du conseil : M. Dufaure.

Intérieur : M. de Marcère, député.

Affaires étrangères : M. Waddington.

Instruction publique : M. Bardoux, député.

Guerre : M. le général Borel.

Marine : M. le vice-amiral Pothuau, sénateur.

Finances : M. Léon Say, sénateur.

Agriculture et Commerce : M. Teisserenc de Bort, sénateur.

Travaux publics : M. Charles de Saulces de Freycinet, sénateur (1).

L'évolution, on pourrait dire la révolution politique qui s'accomplissait, affirmée par un premier fait,

(1) Quatre sous-secrétaires d'État furent nommés : au ministère de la justice, M. Savary ; à l'instruction publique, M. Jean Casimir-Perier ; à l'intérieur, M. Lepère ; au commerce et à l'industrie, M. Girerd ; un peu plus tard, M. Cochery fut sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes, rattachés au ministère des finances.

13 déc. 1877. la liberté pleine et entière laissée au chef du cabinet pour la constitution du ministère, devait être consacrée surtout par un message présidentiel. Communiqué aux Chambres et accepté par elles, il aurait l'autorité d'un pacte et fixerait, une fois pour toutes, l'interprétation des lois constitutionnelles sur les attributions du président. Le message devenait ainsi l'acte d'abdication du septennat. M. Dufaure eut une entrevue, seul à seul, avec le maréchal et lui soumit le projet. Voici les phrases décisives :

Le message présidentiel.

Pour obéir aux règles parlementaires, j'ai formé un cabinet choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir les institutions républicaines par la pratique sincère des lois constitutionnelles... L'exercice du droit de dissolution n'est qu'un mode de consultation suprême auprès d'un juge sans appel et ne saurait être érigé en système de gouvernement. J'ai cru devoir user de ce droit, et je me conforme à la réponse du pays... La constitution de 1875 a fondé une République parlementaire en établissant mon irresponsabilité, tandis qu'elle a institué la responsabilité solidaire et individuelle des ministres. Ainsi sont déterminés nos droits et nos devoirs respectifs; l'indépendance des ministres est la condition de leur responsabilité...

Le reste du message faisait appel à l'apaisement et à la confiance.

Dans l'entretien particulier que le maréchal de Mac Mahon eut avec M. Dufaure, il fit quelques observations, dont le président du conseil s'empressa de tenir compte : puis la séance du conseil s'ouvrit. Le maréchal entra. « Il était rouge, affecté et comme humilié. Il paraissait un soldat rendant ses armes. Son salut fut froid et brusque et il s'assit. » Le maréchal dit « qu'il formait le cabinet contraint et forcé; qu'il aurait dû, peut-être, se retirer avec les hommes qui, avec lui, avaient concouru à l'acte du Seize Mai ; que, s'il

La capitulation.

ne le faisait pas, c'était par un sentiment du devoir; qu'il était convaincu que sa présence à la tête du gouvernement était utile à la France, au point de vue extérieur». Les ministres, M. Dufaure surtout, étaient troublés de l'état « presque misérable » où ils voyaient le maréchal. M. Dufaure lut le programme en tremblant et comme mettant une sourdine à sa voix nasillarde. Un silence suivit... « Le maréchal s'empara du papier, saisit brusquement la plume, hésita encore. Son visage se colora subitement, ses yeux s'emplirent de vraies larmes; et, enfin, après un moment, il signa violemment et jeta la plume sur la table en disant : — « Enfin ! puisqu'il le faut! » Il se leva aussitôt et s'enfuit plutôt qu'il ne sortit, comme un homme que la colère suffoque et qui ne peut supporter davantage [1]. » 13 déc. 1877.

La droite mécontente.

Dans le parti républicain et dans le pays en somme, ce fut un immense soulagement. Les journaux de droite montrèrent de la colère, de l'humeur, du dédain ou de l'ironie, suivant les caractères. Le *Gaulois* écrit : « Le maréchal a pris son parti; sachons prendre le nôtre. » La *Défense :* « Nous demeurons battus et mécontents. » Les journaux catholiques sont désappointés et amers : l'*Univers* publie un article de Louis Veuillot : « Le maréchal s'est rendu en même temps que Plewna. »

Réserve du parti républicain.

Le parti républicain, insuffisamment rassuré par une victoire si longtemps disputée et qui avait paru incertaine jusqu'à la dernière heure, se tenait sur la réserve. On entrait lentement dans les voies nouvelles : on hésitait à prendre figure de gouvernement : on cherchait quelqu'un à pourfendre, et il y avait, dans

(1) Nous n'avions qu'à suivre le récit émouvant d'un témoin : DE MARCÈRE, *Le 16 mai* (p. 228).

13 déc. 1877. ces allures inutilement violentes, quelque chose d'embarrassé et de contraint [1].

Le cabinet. Le cabinet seul avait son sang-froid. Le parti libéral trouvait que les choses étaient enfin à leur place et que les solutions auxquelles on aboutissait, inscrites de toute éternité sur les tables de l'Histoire, étaient définitives : « La France est centre gauche. »

Le message fut lu, le 14 décembre, au Sénat et à la Chambre, accueilli par les applaudissements des gauches, dans le silence des droites. Puis on se mit au travail.

Vote de douzièmes provisoires. La Chambre avait tenu en suspens, comme l'arme parlementaire par excellence, le vote du budget. On était aux derniers jours de l'année 1877 et les ressources pour 1878 n'étaient pas votées. Dès le 15 décembre, la Chambre des députés, selon la proposition du ministre des finances, accorde à l'unanimité deux douzièmes provisoires sur le budget de 1878, mais pas davantage; on se méfiait encore. Au Sénat, M. Lucien Brun réserve, au nom de la droite, l'autorité financière de la haute Assemblée, et le projet est adopté à l'unanimité.

La liquidation du Seize Mai est entamée par un projet gouvernemental, déposé le 18 décembre, et portant amnistie pour les crimes et délits de presse ; par une proposition de MM. Marcou et Bonnet tendant à la répression de la candidature officielle. La Chambre, depuis le début de la session, c'est-à-dire depuis le 7 novembre, a validé 414 de ses membres dont M. Jules Grévy, élu deux fois à Paris et à Dôle. Sept députés

(1) Voir la lettre de M. Clamageran, datée du 20 décembre 1877 : « Le plus drôle ou le plus triste, c'est que l'un d'eux qui tremblait, il y a quinze jours, estimant la résistance impossible.... crie aujourd'hui qu'on s'est montré trop conciliant, qu'il fallait exiger la démission du maréchal, etc., etc. » (p. 418).

de la droite avaient été invalidés. Il restait à vérifier les pouvoirs de 107 députés. 18 déc. 1877.

Le 18 décembre, la session extraordinaire est close.

La question la plus urgente, avec la procédure de l'enquête sur les actes du Seize Mai, c'est celle du personnel. M. de Marcère, avant d'accepter le portefeuille de l'intérieur, avait demandé carte blanche. Les fonctionnaires compromis, armés des belles déclarations que leur avaient prodiguées les cabinets précédents sous la signature du maréchal, n'avaient qu'à plier bagage. Ils ne se faisaient pas d'illusions. Le cabinet Broglie-Fourtou avait donné l'exemple des « coupes sombres ». Ils subissaient la loi que leurs amis avaient dictée.

Déménagements de préfets.

Un premier mouvement préfectoral parut à l'*Officiel* le 19 décembre : 46 préfets étaient révoqués, 7 étaient mis en disponibilité, 27 avaient devancé la mesure et avaient offert leur démission, certains en claquant les portes. Le reste suivit : sous-préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture, agents des différents ministères; ce fut une nouvelle hécatombe.

De son côté, M. Dufaure réintégrait dans leurs fonctions les juges de paix cassés par M. de Broglie. Il déplaça ou mit à la retraite quelques magistrats des parquets qui s'étaient mêlés ostensiblement aux luttes politiques.

Dans le corps diplomatique, des changements importants se produisent. M. Fournier est nommé ambassadeur à Constantinople, en remplacement du marquis de Vogüé, qui a donné sa démission. A Berlin, M. de Gontaut-Biron dut quitter l'ambassade.

M. de Gontaut-Biron.

Depuis de longs mois, la personnalité de M. de Gontaut-Biron était devenue insupportable au prince

Fin déc. 1877. de Bismarck. Celui-ci, qui menait la Prusse, l'Allemagne et un peu l'Europe avec ses nerfs, ne trouvait de résistance qu'à la cour et dans la famille de l'empereur Guillaume, c'est-à-dire auprès de l'impératrice Augusta et de la princesse impériale, celles qu'il appelait « les Anglaises ». M. de Gontaut-Biron, dont l'activité et la sûreté diplomatiques n'avaient d'égales que la dignité et le tact, avait auprès de ces groupes une situation privilégiée. A diverses reprises, il avait recueilli, par ces voies, des renseignements précieux. Bismarck le sentait, le savait, et son hostilité s'affichait publiquement : — « L'impératrice, disait-il un jour à l'ambassadeur Odo Russell, est le véritable ministre des affaires étrangères de l'empire et M. de Gontaut est le ministre de notre souveraine. Il faut que cela cesse ou que je me retire (1). » M. de Gontaut-Biron, à qui le propos fut répété, répondit finement : — « Je ne me croyais pas si puissant. »

Animosité du chancelier.

La crise du Seize Mai, qui balayait tout le personnel antérieur, devait emporter M. de Gontaut-Biron. Il ne s'était pas engagé dans la lutte, mais ses opinions monarchiques étaient notoires. Le duc Decazes n'était plus au ministère ; on pouvait se demander si le maintien d'un ambassadeur en rupture déclarée avec le dictateur de l'Europe ne deviendrait pas un péril pour le pays lui-même. M. de Gontaut-Biron ne crut pas devoir, comme plusieurs de ses collègues, offrir sa démission, mais il envoya son fils à Paris. Le maréchal ne pouvait que s'incliner devant la loi qui lui était faite. M. Waddington allégua les nécessités politiques et le vicomte de Gontaut-Biron quitta Berlin,

M. de Gontaut quitte Berlin.

(1) *Ambassade* DE GONTAUT-BIRON, t. II (p. 328). — Cf. *Mémoires* du prince DE HOHENLOHE, du 7 septembre 1877, t. II (p. 221).

dignement, sans bruit, entouré de l'estime publique (1). Fin déc. 1877.

M. de Gontaut-Biron fut remplacé à Berlin par M. le comte de Saint-Vallier, diplomate de carrière, collègue au Sénat de M. Waddington, et dont le rôle auprès du maréchal de Manteuffel avait été apprécié au moment de la libération du territoire.

A Paris, M. Albert Gigot est nommé préfet de police en remplacement de M. Voisin. M. Petitjean est nommé premier président de la Cour des comptes et M. Humbert, sénateur, procureur général.

Le gouvernement prépare l'enquête parlementaire sur les actes du Seize Mai. Des circulaires ministérielles lèvent les mesures ou les peines disciplinaires dont les fonctionnaires républicains avaient été frappés. Des discours indiquant l'orientation nouvelle sont prononcés par les ministres à l'occasion des réceptions du jour de l'an. Ces documents se résument dans une phrase de M. de Marcère : — « Nous voulons aller, non jusqu'au bout de la légalité, mais jusqu'au bout de la liberté. »

« Jusqu'au bout de la liberté. »

Le 6 janvier ont lieu, par toute la France, les élections pour le renouvellement intégral des conseils municipaux. Ces élections ont une portée politique, puisqu'elles décideront du caractère des élections sénatoriales en janvier 1879. Or, c'est un nouveau progrès pour la République. Celle-ci se consolide et se sent maîtresse de l'avenir.

Les élections municipales.

Mais, en même temps, elle sent naître en elle les

(1) La famille du vicomte DE GONTAUT-BIRON a publié, en deux volumes, les documents relatifs à son ambassade et les extraits de ses papiers. C'est un recueil des plus précieux pour l'histoire contemporaine et un de ceux qui permettent de pénétrer de plus près dans les arcanes de la cour de Berlin. (V. les *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron* par André DREUX, Plon, 1907, in-8°, p. 316 et suiv., et, notamment, *Le rappel de M. de Gontaut.*)

1-6 janv. 1878. premiers dissentiments, naturels, il est vrai, aux sociétés humaines, mais dont l'excès est particulièrement redoutable aux peuples de liberté récente et de centralisation forte. Le spectacle de l'histoire de France va s'abaisser souvent aux questions de personnes et au jeu des ambitions mesquines. Les partis de droite, par la plus décevante des erreurs, surveillent ces crises, dans l'espoir de les pousser jusqu'à la catastrophe; ils pratiqueront la politique de « l'excès du mal », et le pays souffrira à la fois de ces querelles violentes et de ces calculs médiocres [1]. Pourtant, sous le travail des passions et des ambitions, le courant de la démocratie monte et gagne l'étale. Une lame de fond soulève et emporte les remous superficiels; si on ne sentait croître l'effort de cette puissante marée, l'histoire de ces années stagnantes mériterait à peine d'être écrite.

Le flux démocratique.

Discours républicains.

M. Louis Blanc parle, le 5 janvier; c'est le doctrinaire du régime :

L'opinion, après sa victoire, eût dû balayer le maréchal de Mac Mahon. Le premier devoir actuel, c'est la revision de la constitution dont le clérical M. Wallon et ses collaborateurs du centre droit ont fait la camisole de force de la République. Il faut prendre garde à l'armée : le pire danger pour les républiques, c'est la présence dans leur sein d'une force militaire constituée.

Les grands chefs militaires, par leur participation notoire aux événements et à la préparation éventuelle du coup d'État, ont prêté le flanc à ces reproches. Le 9 janvier, le général Ducrot est relevé de ses fonctions de commandant du 8e corps d'armée, à Bourges, et nommé membre de la commission mixte des travaux publics.

(1) V. Louis Teste, *Les Monarchistes sous la troisième République*, in-12, 1891.

M. Gambetta parle, le 7 janvier, à Marseille; c'est le discours « opportuniste » : 7-11 janv. 1878.

Je redoute avant tout l'ivresse du succès. Il faut faire une halte dans les positions conquises pour les fortifier. Jusqu'aux élections sénatoriales de 1879, pas de fautes, pas de témérités, pas de dissidences.

M. Léon Renault parle, le 8 janvier, en prenant la présidence du centre gauche; c'est le discours « modéré ».

Le cabinet Dufaure doit craindre deux écueils : l'hostilité du Sénat contre la République et l'impatience des républicains. Il faut ajourner les réformes jusqu'à l'heure où le parti républicain aura la majorité au Sénat.

Sur ce triple canevas les événements se développent.

Dissolution du comité de dix-huit.

Le 11 janvier, le comité des dix-huit se dissout spontanément; on revient à l'organisation antérieure. L'entente entre les partis républicains se fera désormais, s'il y a lieu, par les bureaux des divers groupes. C'est une réponse à l'appel de M. Gambetta : « Pas de dissidences ! » On reprend, contre lui, le mot des jours antérieurs au Seize Mai : « Pas de dictature. »

Le cabinet se consacre aux lois d'affaires : les affaires ne lui manquent pas.

Session du parlement.

Les Chambres se réunissent le 8 janvier. Le duc d'Audiffret-Pasquier est élu président du Sénat par 172 voix. MM. Duclerc, Rampon, général de Ladmirault et Audren de Kerdrel sont vice-présidents. M. Jules Grévy est élu président de la Chambre par 355 voix. MM. Bethmont, Rameau, Henri Brisson et de Durfort de Civrac sont nommés vice-présidents. M. Wilson, ami particulier de M. Jules Grévy, est désigné comme rapporteur général de la commission des finances en remplacement de M. Cochery, également familier du

8 janvier 1878. président de la Chambre, nommé sous-secrétaire d'État des postes et télégraphes. On devine le jeu des influences. M. Jules Grévy, dans son discours, conseille une politique *modérée*, conciliante, juste, respectueuse des droits de tous; il préconise « l'accord nécessaire entre les grands pouvoirs ». Politesse significative au Sénat.

Un projet de loi, déposé par M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, marque la philosophie des temps nouveaux : c'est une demande de crédits relatifs à l'agrandissement de la Sorbonne et à la construction d'un bâtiment spécial pour la faculté des sciences de Paris.

M. de Freycinet. Mais, voici qui porte davantage et qui engage autrement l'avenir. Au ministère des travaux publics est arrivé un personnage qui n'a rien du parlementaire classique. C'est un administrateur et un homme d'action, M. de Freycinet. M. Charles de Saulces de Freycinet appartient à une famille protestante du Midi de la France. Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des mines, chef de l'exploitation des chemins de fer du Midi, spécialiste sur les questions d'hygiène et d'assainissement, il faisait partie de cette classe d'hommes distingués que « l'École » jette, chaque année, sur le marché des hautes aptitudes françaises. Il n'avait, de l'esprit de l'X, ni la rigidité ni la morgue, mais, au plus haut degré, l'initiative et l'ardeur au travail. Une faculté d'assimilation prodigieuse, une souplesse et une finesse extrêmes, une éloquence lucide et pure, rappelant celle de M. Thiers; le tout, tempéré par une surveillance un peu timide de soi et des autres, où l'on sentait encore le fonctionnaire. Ces qualités exceptionnelles seraient restées cachées derrière les cartons verts d'un bureau, si

M. Gambetta, aux temps de la Défense nationale, n'avait eu la bonne inspiration et la bonne fortune de confier à M. de Freycinet les fonctions de « délégué à la guerre ». On sait les services que rendit, alors, celui-ci. Il mobilisa, habilla, arma et envoya au champ de bataille 500,000 hommes. Le plus beau titre recueilli dans ces heures tristes, c'est à M. de Freycinet, collaborateur de M. Gambetta, qu'il appartient. Il rentra dans l'ombre après la guerre. Mais, en 1876, sa candidature était posée aux élections sénatoriales dans le département de la Seine et il était élu, le 30 janvier. Il fait le premier de ses remarquables rapports sur la réorganisation militaire, combat le Seize Mai, et M. Dufaure remet le portefeuille des travaux publics à cet homme nouveau. 8 janvier 1878.

Le premier signe de la foi en l'avenir, aussi bien chez le gouvernement que dans le pays, c'est l'essor des travaux publics. M. Gambetta pensait ainsi. D'ailleurs, des nécessités absolues et urgentes forçaient l'attention. Le progrès économique, arrêté par la guerre et par la Commune, avait soudainement repris. L'agriculture, l'industrie, le commerce, en présence des résultats extraordinairement favorables des années 1872-1876, réclamaient un développement immédiat de l'outillage national. Par contre, certaines entreprises de chemins de fer régionaux, concédées dans les dernières années de l'empire ou immédiatement après la guerre, notamment dans le Nord et dans l'Ouest, périclitaient. Plusieurs compagnies particulières étaient en déconfiture [1]. Déjà, les Chambres avaient dû abor- Les travaux publics. Les chemins de fer.

(1) FIDUS écrit, un peu avant les élections d'octobre 1877 : « Dans l'Ouest, ce qui préoccupe le plus les bourgeois, ce sont les pertes qu'ils ont faites dans les petits chemins de fer, Vendée, Charentes, etc... Ils en veulent plus à la Chambre pour les sommes qu'ils ont perdues que pour tous ses votes et ses projets... » (p. 78).

Janvier 1878. der un programme général de reprise ou d'entreprise pour la sauvegarde, l'extension ou la création d'un nouveau réseau de voies ferrées [1].

L'intervention des pouvoirs publics dans la construction et dans l'exploitation de cette partie si importante de l'outillage national posait d'autres problèmes : au premier rang celui de la garantie d'intérêts. Ce concours, indispensable au début, présentait, à l'user, des inconvénients graves; trop souvent, il était une prime à la stagnation et à la routine. Les adversaires de la garantie prônaient soit la subvention, soit le rachat et l'exploitation par l'État, soit même la libre concurrence. L'exploitation par l'État avait une tendance socialiste qui flattait les partis de gauche et qui, par contre, alarmait les économistes et les financiers. Les grandes compagnies n'étaient pas non plus entièrement satisfaites. Le « Midi » était peu prospère; l'« Orléans » se sentait comme perdu sur son vaste domaine; par contre, « l'Ouest », resserré sur un champ trop étroit, souffrait de la concurrence fluviale et maritime; « l'Est » avait dû céder à l'Allemagne les parties les plus actives de son réseau; en outre, cette compagnie avait à répondre aux exigences nouvelles de la mobilisation sur la frontière.

Le rôle de l'État. De partout, les yeux se tournaient vers l'État. Dans un pays centralisé, comme est la France, l'État est le régulateur et l'arbitre. Au-dessus d'une population inorganisée et abandonnée à la rivalité des producteurs et des marchands, l'État seul est riche; seul, il a des vues d'avenir. Dans un pays d'égalité, l'État détient

[1] Voir les discussions qui ont précédé le vote de l'amendement Allain-Targé, ci-dessus (t. III, p. 688). — Cfr. MATHIEU-BODET (t. I, p. 374 et sq.); et, dans A. PICARD, *Les chemins de fer français* (t. III), l'historique de la question depuis 1871.

l'unique autorité capable d'imposer une discipline et d'apaiser les conflits. Janvier 1878.

Le sort politique du pays, sa destinée historique étaient intéressés, non moins que sa prospérité économique, à ces questions. Tout organisme vivant a l'âme de sa circulation. Le corps et les membres cherchaient un nouvel équilibre; les organes directeurs ayant failli à leur mission, une réclamation montait de la province et de la démocratie. Elles demandaient à être quelque chose dans ce pays où Paris et l'élite avaient été tout.

La marine marchande.

La crise des transports était une crise de croissance et même une crise de vitalité.

La marine marchande était frappée depuis les traités de commerce et elle attirait, par ses plaintes nombreuses et sa décadence trop évidente, la sollicitude des pouvoirs publics.

Le réseau des voies fluviales et des canaux, si remarquablement conçu par l'ancien régime, ne suffisait plus. La cession de l'Alsace et de la Lorraine l'avait diminué: l'augmentation du trafic exigeait des tracés, des écluses et des biefs plus largement établis; mais une rivalité sourde existait entre les compagnies de chemins de fer et les entreprises de batellerie. Les premières, puissantes, actives, maîtresses de capitaux immenses, s'efforçaient de retarder un progrès où elles ne voyaient qu'une dangereuse concurrence.

Les ports.

A l'extrémité des fleuves et des canaux sont les ports. Tous réclamaient à la fois. Partout il fallait des quais, des bassins, des cales de radoub. Les dimensions nouvelles des navires de commerce et des navires de guerre réclamaient des améliorations que le travail de la mer, ennemie des ports français, rendait non moins urgentes. Après le succès du canal de

Janvier 1878. Suez, tandis que le foret des ingénieurs creusait les montagnes, une fièvre s'emparait de la planète et la stimulait pour la vie trépidante des âges prochains. On remuait de grands desseins : le canal du Midi, le tunnel de la Manche, la mer du Sahara. Il n'y avait plus un isthme sur le globe qu'il ne fût question de percer. Le monde tendait les mains vers l'Europe et lui demandait ses ingénieurs, ses programmes et son argent.

La France pouvait-elle s'attarder et se tenir en dehors de l'activité universelle?

La Chambre précédente avait été saisie, par une proposition Cochery, de la question des chemins de fer. M. Savary, ayant repris cette proposition, la Chambre désignait, dès le 15 décembre, une commission de trente-trois membres chargée de procéder à une enquête parlementaire sur le régime général des chemins de fer et de la navigation.

Le « plan Freycinet ». A peine arrivé aux affaires, M. de Freycinet, ramassant, dans une décision unique, l'ensemble de ces considérations et de ces projets, résolut d'agir et d'agir vite. Un décret, rendu le 2 janvier, sur sa proposition, institua six commissions techniques et administratives, correspondant aux six régions du Nord, de l'Est, de l'Ouest, du Centre, du Sud-Ouest et du Midi, chargées d'établir, après enquête, un plan général d'achèvement du réseau ferré. Les lignes de chemins de fer devant figurer sur ce programme seraient distinguées en deux catégories, selon qu'elles se rapporteraient à l'intérêt général ou à l'intérêt local.

Le 12 janvier, M. de Freycinet déposait sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant au rachat de dix des compagnies secondaires d'intérêt général ou d'intérêt local, formées dans le centre ou

dans le sud-ouest de la France. L'urgence fut prononcée. Le 14 janvier, le ministre des travaux publics, par une circulaire aux préfets, ordonne une enquête auprès des autorités compétentes sur la convenance des voies projetées : et, le 19, une autre circulaire prescrit une enquête analogue sur l'opportunité des travaux dans les ports de commerce et sur les voies navigables. Le 15 janvier, un nouveau décret établit cinq commissions techniques et administratives correspondant aux bassins de la Seine, de la Loire, de la Garonne, du Rhône et des tributaires de la mer du Nord, en vue d'étudier le programme des travaux. La dépense était évaluée de ce chef, par M. de Freycinet, à un milliard. Avec les projets relatifs aux voies ferrées, la mise en état de l'outillage de transport et de trafic causerait une dépense de 4 milliards. On voyait grand ! Janvier 1878.

M. Léon Say, ministre des finances, n'était pas sans s'inquiéter des proportions que prenait la fresque ébauchée par son collègue. Le gouvernement assumait une lourde responsabilité en ouvrant au pays de telles perspectives, six ans après les emprunts de M. Thiers. On raconte qu'un soir, M. Gambetta réunit M. Léon Say et M. de Freycinet et que ce fut son éloquente intervention qui détermina l'adhésion du ministre des finances aux projets du ministre des travaux publics. Il convient de rappeler, toutefois, que M. Dufaure, ancien ministre des travaux publics en 1839, était partisan déclaré de l'extension des voies ferrées et de l'amélioration des ports : il n'eut pas besoin d'être poussé pour seconder les projets de M. de Freycinet (1). Hésitations du gouvernement.

(1) G. MICHEL, *Léon Say. Sa vie, ses œuvres* (p. 325).

Février 1878.

Premières mesures.

La décision une fois prise, les deux départements des finances et des travaux publics mènent de front la double tâche : celle de préparer le programme (si vaste soit-il) des travaux publics jugés indispensables et celle de pourvoir aux charges (si lourdes soient-elles) que doit entraîner l'exécution de ce programme. Le conseil supérieur des communications est inauguré avec une certaine solennité. On veut frapper l'opinion. M. de Freycinet préside ; il est assisté du ministre des finances et de trois sous-secrétaires d'État. Les études de ce conseil embrasseront toutes les questions se rattachant aux transports : construction, exploitation et trafic.

Création du 3 % amortissable.

Après ces mesures préparatoires, le problème est abordé de front. Tout d'abord, il faut assurer les ressources. Le 7 février, M. Léon Say dépose un projet de loi portant : 1° création de la dette amortissable par annuités ; 2° ouverture, au ministère des travaux publics, d'un crédit de 331 millions pour le rachat de certains chemins de fer [1] ; 3° autorisation au ministre des finances d'émettre pour la même somme de rentes 3 % amortissables et de convertir les obligations pour le service des travaux publics.

Il s'agit de créer l'instrument financier. La première pensée qui guide le ministre, c'est de proportionner, chaque année, la disponibilité des ressources à l'importance des opérations prévues : de là, l'idée d'un type de rente présentant des analogies avec les obligations de chemins de fer. Le type est du 3 % avec coupures de 15 francs de rente. La durée de l'opération est combinée avec la durée contractuelle de la concession du réseau français aux grandes com-

(1) Projet déposé par le ministre des travaux publics, le 12 janvier.

Mars 1878.

pagnies. La date de retour à l'État étant, pour les six réseaux, de 1950 à 1960, le délai d'amortissement de l'emprunt des travaux publics est de soixante-quinze ans, avec échéance en 1953. Intérêts et amortissement compris, la charge sera de 5 % du capital effectif. On doit donc prévoir au budget une somme de 50 millions pour chaque milliard de travaux à exécuter. La première opération, c'est-à-dire le rachat des dix compagnies secondaires et frais annexes, emporte une première avance. On la prélève en partie sur les excédents budgétaires et en partie sur l'amortissement des autres comptes budgétaires.

Le « grand-livre des travaux publics ».

Maintenant, l'exécution : le ministre des travaux publics dépose, le 1er mars, sur le bureau du Sénat, un projet de loi l'autorisant à entreprendre l'exécution des travaux de superstructure des chemins de fer non concédés, énoncés à l'article 1er de la loi du 16 décembre et aux articles 1er et 3 de la loi du 31 décembre 1875. C'est le premier pas dans la voie de la constitution d'un réseau d'État. Malgré l'opposition de M. Buffet, le Sénat vote, le 28 mai.

Le débat à la Chambre.

Du 7 au 15 mars, le grand débat se déroule devant la Chambre sur le programme des travaux publics, sur les modalités de réalisation et sur le système financier du gouvernement.

Selon M. Keller, l'État est trop généreux pour les compagnies faillies; le plan Freycinet est une « entreprise folle »; l'État est déjà accablé de dettes. Comment comblera-t-il l'abîme sans fond qu'on ouvre devant lui? Mieux vaudrait recourir aux six grandes compagnies pour liquider le passé et préparer prudemment l'avenir. M. des Rotours dénonce l'agiotage sur les titres des sociétés en déconfiture. M. Rouher approuve le projet général de

1-15 mars 1878. construction de 16.000 kilomètres; mais il est opposé au rachat et à l'exploitation par l'État. On fait un cadeau aux compagnies faillies avec l'argent du contribuable.

M. Allain-Targé, M. Sadi Carnot, M. Léon Say, M. de Freycinet, enfin soutiennent le projet. Le ministre des travaux publics, par un discours très habile et qui intéresse vivement la Chambre, rattache le programme nouveau au passé et à un vote émis par la Chambre précédente, presque à l'unanimité, le 22 mars 1877. Il fait le tableau ingénieux des travaux réclamés par chaque région et esquisse l'image séduisante d'une prospérité nouvelle pour la France relevée. Sa parole est un charme. La discussion est close. L'ajournement, proposé par M. Cherpin, est repoussé par 317 voix contre 155, aux applaudissements prolongés de la gauche. Le projet est voté, le vendredi 15 mars. Il est déposé au Sénat le 18 mars. L'urgence est déclarée.

Le projet est voté.

La décision de la Chambre emporte l'adhésion au projet d'emprunt 3 % amortissable. Le 16 mars, le projet du gouvernement est à l'ordre du jour, sur le rapport de M. Wilson. Pas de discussion. M. Rouvier signale le silence de la Chambre et fait des réserves au sujet du système de l'amortissement automatique. Il eût préféré la conversion. « Amortir, c'est emprunter de nouveau, » dit-il, et l'avenir devait, quand l'heure des lourds amortissements sonnerait, prouver qu'il avait raison. Le projet est adopté par 314 voix contre 59.

Les chemins vicinaux.

Le réseau des chemins vicinaux doit se développer en même temps que celui des voies ferrées. Le second empire, par la loi du 11 juillet 1868, a ouvert une caisse *ad hoc;* mais le gouvernement de la République

l'a trouvée à peu près vide. M. de Marcère réunit la commission technique et l'invite à délibérer sur les améliorations à apporter à la loi de 1836, sur les ressources à créer, sur le mode de concours des départements et des communes et sur les travaux à entreprendre. 15-20 mars 1878

Autre réforme, non moins indispensable, non moins urgente, non moins logique, à l'avènement de l'ordre de choses nouveau. Sur le rapport de M. Ch. Floquet, la Chambre adopte, à l'unanimité, le projet de loi constituant la caisse des écoles. 60 millions, payables en cinq annuités, sont mis à la disposition du ministre de l'instruction publique pour être répartis à titre de subvention entre les communes en vue de l'amélioration ou de la construction de leurs bâtiments scolaires et 60 autres millions sont offerts, à titre d'avance, aux communes qui se proposent d'emprunter pour le même objet.

Création de la caisse des écoles.

Les bâtiments scolaires sont dans un état d'insuffisance ou de délabrement notoires. Une ferveur remarquable s'empare de tous pour la cause de l'enseignement populaire. Ce sentiment conscient, durable et fort, se manifeste par l'édification de monuments, fiers ou humbles, qui imposeront au pays l'empreinte de la foi moderne en la science, comme les monuments religieux du moyen âge lui ont laissé l'empreinte de la foi religieuse. La Chambre, sur la proposition de M. Barodet, nomme une commission de vingt-deux membres chargée d'examiner les projets relatifs à l'enseignement primaire.

Caisse des chemins de fer et des voies navigables, caisse des chemins vicinaux, caisse des écoles, autant de budgets spéciaux qui, avec le compte de liquidation et la caisse de réfection du matériel de l'armée, s'éta-

Larges dépenses.

Mars 1878. blissent, parallèlement au budget ordinaire déjà si lourd. Ainsi s'affirme, dès la première heure, l'un des traits les plus frappants du gouvernement populaire, une certaine profusion dans les dépenses publiques, — thème tout prêt pour les attaques de l'opposition. Cependant, ces charges paraîtront supportables si elles coïncident avec une période de calme et si les dépenses qu'elles entraînent sont soigneusement combinées et contrôlées.

Il faut donner aux finances publiques plus d'élasticité. Diverses mesures sont prises dans ce sens : décret du 31 janvier, mettant à l'étude la revision du décret de mai 1862 sur la comptabilité publique ; vote, par la Chambre (31 janvier), d'une loi soumettant à des règles plus strictes le droit du gouvernement d'ouvrir par décret des crédits supplémentaires en l'absence des Chambres ; dépôt par le ministre des finances d'un projet de loi portant approbation d'une convention nouvelle avec la Banque de France et autorisant le gouvernement à procurer des disponibilités au Trésor en élevant l'avance permanente de la Banque de 60 à 140 millions. Cette convention sera valable pour dix ans, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance du privilège de la Banque.

Le gouvernement s'occupe également de la situation du Crédit foncier, qui touche à des intérêts financiers et agricoles si importants. M. Albert Christophle, ancien ministre de M. Thiers, est nommé gouverneur de cet établissement en remplacement de M. Grivart.

La loi du 31 janvier 1878 suspend la fabrication des pièces de 5 francs en argent. Le timbre-poste pour la lettre de 15 grammes est abaissé à quinze centimes.

Un autre fait signale l'avènement d'un système nouveau, c'est l'évolution des idées économiques. 1er mars 1878.

Depuis quelques années déjà, les conventions, de formules pour la plupart très libérales, conclues entre la France et plusieurs des puissances touchaient successivement à leur échéance et elles n'étaient plus renouvelées que pour de courts délais. Le 20 décembre, le traité de commerce et la convention de navigation avec l'Italie, datant de 1862 et 1863, avaient été prorogés jusqu'au 1er avril 1878; le 24 décembre, la convention avec l'Autriche-Hongrie l'avait été jusqu'au 30 juin 1878. Il fallait adopter, désormais, une ligne de conduite : soit persévérer dans le libre-échange, ce qui était la tendance des groupes avancés de la majorité, ou évoluer vers la protection. Les hommes qui arrivaient au pouvoir étaient très embarrassés, hésitant entre des principes trop vantés et des réalités mal débrouillées: on eût bien voulu faire sans dire. Le 21 janvier 1875, M. Teisserenc de Bort déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à l'établissement d'un tarif général des douanes.

Les traités de commerce

Le projet, comme on pouvait le prévoir, était une cote mal taillée. Deux tendances se dessinaient plus ou moins nettement dans l'exposé des motifs: d'une part, le désir d'assurer à la France des armes contre les systèmes protectionnistes de l'étranger, principalement de l'Allemagne; en outre, l'envie de tirer, des douanes, les ressources nécessaires pour alimenter les lourds budgets que l'on prévoyait.

Projet de tarif général des douanes.

On procédait par voie de centimes additionnels au tarif général précédent, ce qui facilitait singulièrement la tâche du législateur et permettait de laisser entr'ouverte la porte du libre-échange, puisque, le cas échéant, il eût suffi de rayer d'un trait ce que l'on

C'est une cote mal taillée.

Fin mars 1878. ajoutait par une simple opération arithmétique : le tarif majoré était relevé en moyenne de 8 à 15 %, ce qui n'était pas excessif et paraissait suffisant.

En somme, on se contentait de mesures hâtives et improvisées. Les Chambres françaises, embarrassées de leur pesant attirail de discussion, inauguraient la série de ces réglementations par à peu près qui devaient faire tant de mal à notre commerce, à notre industrie et — grâce à l'irréflexion des intérêts eux-mêmes — nous exposer, avec une préparation incomplète, à la lutte pour laquelle d'autres puissances étaient en train de forger leurs armes.

Le 22 mars 1878, la Chambre approuva la convention de commerce signée le 8 décembre 1877 entre la France et l'Espagne. Déjà, la situation pénible du vignoble français, frappé par le phylloxéra, apparaît : pour la première fois, l'industrie vinicole abandonne ses traditions libre-échangistes pour réclamer la protection des tarifs.

II

L'amnistie. Des discussions animées s'engagent devant les Chambres et, d'abord, sur les sujets qui ont ému particulièrement le personnel parlementaire, encore chaud des ardeurs de la lutte. Un projet de loi proclamant l'amnistie pour les condamnations politiques prononcées du 16 mai au 14 décembre est à l'ordre du jour. M. Goblet, rapporteur. La droite, par une tactique de violence un peu puérile, à laquelle elle recourra trop souvent, propose l'amnistie générale, c'est-à-dire l'amnistie des condamnés de la Com-

mune. Elle prétend embarrasser ainsi la gauche : comme si la polémique était jamais à court d'arguments! M. Dufaure, dans un excellent discours, qualifie le Seize Mai « une grande entreprise électorale qui a échoué »! Il demande aux adversaires du gouvernement un peu de bonne grâce et de bonne foi dans la défaite. L'amendement de la droite est écarté (24 janvier 1878). Janv.-fév 1878.

Pour compléter le cycle des mesures de méfiance prises à l'égard du pouvoir exécutif, M. Pascal Duprat dépose, le 19 janvier, à la Chambre, deux propositions relatives, l'une à la responsabilité présidentielle et l'autre à la responsabilité des ministres. C'est la campagne de revision qui commence.

Le 8 février, discussion de la proposition de M. Bardoux sur l'état de siège. En temps de session, l'état de siège ne sera proclamé que par une loi et dans le cas de guerre étrangère ou d'insurrection à main armée. En cas d'ajournement des Chambres, le président de la République décrète, s'il y a urgence, l'état de siège de l'avis des ministres; mais les Chambres se réunissent alors de plein droit. Si la Chambre était dissoute, l'état de siège ne pourrait être établi qu'en cas de guerre et dans les départements envahis. La loi est votée, sur le rapport de M. Franck-Chauveau, presque sans discussion. Le même jour, vote de la loi réglementant le colportage : le colportage des journaux est libre, sauf une déclaration préalable.

Ces mêmes projets de loi provoquent, au Sénat, des débats intéressants. Que va faire la majorité sénatoriale? Restera-t-elle attachée à la politique du Seize Mai? Boudera-t-elle la République et le gouvernement ou acceptera-t-elle les faits accomplis? Ses orateurs ordinaires l'excitent à ne rien céder, même au gouver-

Janv.-fév. 1878.

nement modéré qu'a choisi le président de la République. Il faut poursuivre la lutte contre la gauche. Dans les élections pour remplacer les inamovibles défunts, ce sont ces sentiments qui paraissent l'emporter d'abord. Mais, le 23 janvier, quand il s'agit de pourvoir au siège du général d'Aurelles de Paladine, un fait significatif se produit : le candidat du groupe constitutionnel, le duc Decazes, est abandonné par la droite. M. de Carayon-Latour lui est substitué et est élu contre M. Victor Lefranc : c'est la scission entre le groupe constitutionnel et la droite : 140 voix contre 135.

La majorité sénatoriale.

En réponse, le 11 février, quand la loi sur le colportage vient au Sénat, le groupe constitutionnel commence une évolution inverse. La droite est battue, par 136 voix contre 123, et le projet du gouvernement est voté. Plus significative encore la discussion sur le projet de loi relatif à l'état de siège. M. Bocher, membre influent du groupe constitutionnel, intervient pour sauver l'union de toutes les droites et soutenir le projet de la commission sénatoriale, qui prétend mettre le gouvernement en minorité. Mais, par 153 voix contre 100, l'ensemble du projet de loi est adopté. Le bon sens l'emporte; c'est l'échec, au Sénat, de la politique de résistance quand même. Le duc d'Audiffret-Pasquier surveillait, du coin de l'œil, ces importantes journées. Une fois de plus, l'hostilité à l'empire aplanissait les voies de la République.

Les bonapartistes.

Cependant, les partisans d'une restauration bonapartiste croient l'heure venue de prendre position et de se déclarer, plus nettement que jamais, candidats à la succession, en cas de faillite des institutions nouvelles. On essaye de faire quelque bruit à l'occasion du tirage au sort du prince impérial, né à Paris en 1857. Le tout aboutit à une simple formalité remplie, au

nom du prince, par M. Rouher, au palais de l'Industrie. Le conscrit par procuration tire le nº 307. Vers cette même époque, le prince impérial charge M. Tristan Lambert et M. Eugène Loudun (Fidus) d'étudier un projet de constitution qu'il leur présente tout rédigé. Les grandes lignes de ce projet marquent l'évolution des idées bonapartistes vers le système conservateur : c'est un désaveu de la politique démocratique qui avait été, si longtemps, le trompe-l'œil impérialiste et napoléonien (1). Fév.-mars 1878

Les manifestations du suffrage consolidaient la République. Le 27 janvier et le 3 mars, 26 élections législatives avaient lieu dans les départements par suite d'invalidations ou de décès. Vingt succès pour les républicains, six sièges aux conservateurs.

Le budget de 1878.

C'est le débat sur le budget qui est le véritable instrument de l'action parlementaire dans les gouvernements libres : par une sorte de confusion entre les deux autorités, législative et exécutive, le mécanisme des trois pouvoirs trouve son engrenage dans ce débat et fonctionne ensuite sans trop de heurt (2). Les conditions du contact et du frottement ne sont pas exactement précisées dans la constitution. Des problèmes délicats s'étaient déjà posés dans les esprits sur les droits de la Chambre et sur l'autorité financière du Sénat. Ces difficultés sont de celles dont le cardinal de Retz disait qu'elles ne s'arrangent jamais aussi bien que dans le silence.

(1) V. Fidus, *Le Prince impérial* (p. 132 et 361).

(2) On fait, du vote du budget, une « loi ». En réalité, c'est une mesure exécutive contrôlée par l'autorité parlementaire. La « loi » sanctionne des rapports *permanents* entre les citoyens. Or, le vote du budget étant annuel, en France, rien de moins permanent, rien de moins « législatif »... Mais il faudrait discuter à l'infini sur l'emploi conventionnel des mots dans le langage technique parlementaire.

Fév.-mars 1878.

De ce silence de la loi constitutionnelle, tous les partis profitent pour faire, du budget, l'arme de leurs revendications; la discussion du budget deviendra l'arène des partis et le champ trop vaste de l'ingérence législative. Dès le premier débat budgétaire républicain, M. Talandier, de l'extrême gauche, affirme, au nom du groupe, « que le budget n'est pas seulement l'instrument nécessaire pour fournir les dépenses publiques : il devrait être le plus puissant organe pour créer le bien-être de la nation et des classes laborieuses. »

Mais le vote du budget était considéré alors, en raison de l'usage qu'en avait fait la Chambre pendant le Seize Mai, comme un moyen d'action politique. Le projet déposé par le cabinet Broglie avait été repris et fortement amendé par le cabinet Dufaure. On vivait, depuis le 1er janvier, sur les douzièmes provisoires.

On discute rapidement.

La commission du budget fit diligence et la discussion commença le 28 janvier. M. Léon Say avait établi un projet prudent : dans son exposé, il n'avait pas manqué de rappeler aux Chambres le redoutable passif accepté par la République. La discussion fut rapide. Le budget des dépenses fut voté à part et suivant le désir du gouvernement. Il y eut quelques discours importants sur des questions touchant à la réorganisation, notamment celui de M. Lamy sur le rôle et les réformes de la marine, discours magistral, entendu avec faveur, trop peu écouté ; M. Georges Périn demande que des ressources nouvelles soient affectées aux études et aux missions extra-européennes : la porte s'ouvrait à la politique coloniale. M. Gambetta approuva de son banc, non, cependant, sans une certaine réserve [1].

(1) Voir G. PÉRIN, *Discours politiques et notes de voyages*, in-8° (p. 111).

Fév.-mars 1878.

Le budget des cultes.

Les questions religieuses, les questions de doctrine excitèrent, comme d'habitude, les passions, à propos du budget des cultes. Pour la première fois, on demanda la suppression pure et simple de ce budget. M. Boysset fut l'initiateur tenace de cette proposition. La droite s'exerce, dès lors, sur ces matières, à une opposition aussi acerbe que stérile; M. de Mun parle éloquemment, selon sa manière chaleureuse et pénétrante. L'ardeur des polémiques ambiantes emporte certainement son noble esprit et affaiblit son action, quand il pose, en ces termes, une question à M. Dufaure : « Êtes-vous le ministère de la liberté ou celui de la proscription ?... » — Le ministre de la proscription... M. Dufaure !

Le vote du budget des dépenses était terminé, le 21 février, à la Chambre. Il est immédiatement déposé au Sénat. La haute Assemblée fait encore preuve de bonne volonté. Sur l'intervention de M. Paris, ancien ministre du Seize Mai, et malgré l'opposition de M. Buffet, elle vote l'urgence et accorde au gouvernement un troisième douzième provisoire, qui permet de voter le budget pour le 25 mars.

Budget des recettes.

Jusqu'alors, la Chambre, par une méfiance prolongée à l'égard des intentions du maréchal, a tenu en réserve le budget des recettes. On croit toujours ou on affecte de croire à un revirement possible vers la politique du Seize Mai aggravée. Le 12 mars, cependant, M. Léon Say insiste auprès de la Chambre pour qu'elle mette à son ordre du jour le budget des recettes afin que la marche normale des affaires soit rétablie avant l'expiration du nouveau douzième provisoire. M. Madier de Montjau conseille d'attendre encore. Mais M. Gambetta, à qui on laisse presque toujours le beau rôle, parle le langage de la sagesse : « En hommes d'État,

Fin mars 1878. en hommes sûrs du lendemain, sûrs de l'avenir de la France, vous jugerez que l'heure est venue de voter le budget. » Ce qui fut fait, malgré l'avis de M. Louis Blanc, le 21 mars, par la Chambre, et, le 26 mars, par le Sénat.

Le budget des dépenses, retour du Sénat, est voté par la Chambre avec les changements introduits par la haute Assemblée, sauf une légère modification relative aux bourses dans les séminaires, modification que le Sénat ratifie à son tour. A la suite de ce va-et-vient, qui inaugure une des procédures fondamentales du nouveau système constitutionnel, M. Varroy, rapporteur, constate « que les droits financiers du Sénat ne sont plus contestés ».

Le budget est promulgué le 31 mars.

L'amnistie au Sénat. La fin de la session approche. Pourtant, il faut donner cours aux passions politiques que les affaires urgentes ont contenues. Du 26 au 29 mars, grand débat, au Sénat, sur le projet de loi relatif à l'amnistie au sujet des faits se rapportant au Seize Mai, voté par la Chambre. M. Eugène Pelletan fait le procès du Seize Mai. Le duc de Broglie tient tête : « Je n'implore pas l'indulgence de nos adversaires, je n'ai jamais rien attendu de leur justice, je ne redoute pas leur vengeance. » Il met le Sénat et le ministère en garde contre les projets des radicaux et les ambitions de M. Gambetta :

Nous avons, comme les anciens, un oracle, et il faut que ce qu'il prédit s'accomplisse. Or, le jour où il prophétisait la capitulation du Sénat, il a ajouté que le ministère actuel devait durer le temps nécessaire pour déplacer définitivement la majorité conservatrice du Sénat, que c'était là sa tâche et qu'ensuite il devrait faire place à d'autres, qui auront aussi leur œuvre à faire. Il faut que cet oracle s'accomplisse...

En répondant, M. Dufaure expose que la manœuvre

du Seize Mai a causé 845 condamnations personnelles, Fin mars 1878. 321.000 francs d'amende à percevoir pour procès se rattachant à la pression électorale. Peut-on demander au ministère de liquider un pareil bilan autrement que par l'amnistie? La vivacité de la réponse de M. Dufaure donne au vote la signification d'un blâme contre le Seize Mai. Et pourtant, le Sénat adopte la loi telle que sa commission la lui présente, par 229 voix contre 1 !

A la Chambre, de violents incidents se sont produits, au cours de la session, dans les débats sur les validations. Vives polémiques entre M. Gambetta, M. Rouher, M. de Cassagnac, M. Albert Joly. L'*Officiel* est encombré de ces discussions, si vaines aujourd'hui. Exemple : M. de Cassagnac s'écrie, s'adressant à M. Gambetta : « Vous avez dit à M. Rouher que la droite impérialiste était composée de traîtres et de jouisseurs. Les traîtres..., c'est le Quatre Septembre. » Résultat : invalidation des députés de la droite.

La discussion sur la loi relative à l'état de siège, Affaires courantes. adoptée avec modification par le Sénat, revient devant la Chambre. Elle est votée et promulguée le 3 avril.

On règle, avant de clore la session, quelques affaires urgentes : M. Léon Say dépose, le 2 avril, le projet de budget pour 1879. M. Cazeaux et M. Spuller saisissent leurs collègues d'une proposition de retour des Chambres à Paris (29 mars). On vote un crédit de 2.722.500 francs pour frais de représentation au président de la République et indemnités aux agents de l'État à l'occasion de l'exposition universelle qui va s'ouvrir. M. le baron Lafond de Saint-Mur pose une question au sujet des arrérages de la dette turque (dont 2 milliards, d'après l'orateur, sont entre les mains des Français). On vote la nouvelle conven-

3 avril 1878. tion passée entre l'État et la Banque de France; enfin, le 3, la Chambre et le Sénat s'ajournent au 29 avril.

Le haut personnel.

Quelques mouvements dans le haut personnel : le baron Baude, ambassadeur près du Saint-Siège, est mis en disponibilité et remplacé par le marquis de Gabriac. Le comte Duchâtel, ministre en Danemark, est nommé à Bruxelles et remplacé, à Copenhague, par M. Victor Tiby. Le général de Cissey prend le commandement du 11[e] corps d'armée, à Nantes, succédant au général Espivent de la Villeboisnet. Le général de Geslin, commandant la place de Paris, est relevé de ses fonctions pour avoir, dans un ordre du jour aux troupes, qualifié d'« électeur » un perturbateur de l'ordre public.

III

Au cours de l'hiver qui touchait à sa fin, quelques grandes figures avaient disparu. En France, Raspail, le 13 janvier 1878; Claude Bernard, enterré aux frais de l'État, le 11 février; Regnault, Becquerel. Au dehors, le 8 janvier, mourait Victor-Emmanuel, roi d'Italie et, enfin, le 7 février, le pape Pie IX.

Mort de Victor-Emmanuel.

La nouvelle de la mort du roi Victor-Emmanuel fut annoncée par une note au *Journal officiel*. Le maréchal Canrobert et le fils du maréchal de Mac Mahon furent envoyés en mission spéciale aux obsèques, à Rome, le 17 janvier. Le même jour, un service solennel fut célébré à l'église de la Madeleine. M. Gambetta écrit, le 16 janvier, un billet qui marque bien à la fois sa situation personnelle et l'esprit du temps :

Demain, j'irai à la messe malgré mes répugnances anticléricales; je me dis tout bas pour m'excuser et sans vouloir plagier

le Béarnais : Rome vaut bien une messe. Je m'attends à bien des railleries; mais j'en ai vu bien d'autres, et ce ne sont pas les quolibets qui pourront me faire peur et me barrer la route. Je lirai, à l'office, une jolie *Provinciale* de Pascal sur l'art d'entendre la messe, dans un bijou de volume que je conserve, depuis la mort de M. Thiers, pour ces sortes de cérémonies. Hiver 1878.

Le « Rome vaut bien une messe » signale une disposition, sinon nouvelle, du moins plus catégoriquement affirmée chez M. Gambetta au fur et à mesure qu'il se rapprochait du pouvoir. La mort de Pie IX devait achever bientôt cette évolution.

« Rome vaut bien une messe »

Les hommes de cette génération étaient sincères, quand ils distinguaient entre le cléricalisme et la religion. Ce qu'ils combattaient, c'était l'ingérence du sacerdoce dans la politique. « Le prêtre à l'église », telle était leur devise. Ils ne se refusaient pas à rechercher, un jour, à l'exemple des gouvernements précédents, les conditions d'un accord entre le catholicisme et la République laïcisée. Le souci de la paix intérieure et de l'expansion extérieure de la France animait cette politique nourrie aux leçons de M. Thiers. Il y avait, donc, une modération essentielle sous la vivacité des polémiques.

On croit toujours ce que l'on désire, et les chefs du parti républicain, assez mal renseignés sur les dessous de la politique romaine, se persuadaient que Rome s'était laissé entraîner hors de la véritable doctrine en publiant le *Syllabus* et en proclamant les actes du concile du Vatican. La France de leur jeunesse avait entendu la voix de Lamennais, celles de Lacordaire, de Montalembert, de Mgr Darboy. Quand le pape Pie IX, bon vieillard chambré par les jésuites, disparaîtrait, on verrait se lever les temps nouveaux.

Justement, le pape Pie IX meurt, un mois après

Hiver 1878.

Mort de Pie IX.

Victor-Emmanuel, et les deux adversaires, réconciliés dans la tombe, paraissent emporter avec eux la grande querelle du siècle. A Paris, la mort de Pie IX fut l'objet d'un cérémonial remarquable. Un service solennel fut célébré, le 14 février, à Notre-Dame. Les Chambres levèrent leur séance en signe de deuil. M. Gambetta écrit, le 20 février :

M. Gambetta et Léon XIII.

...Aujourd'hui sera un grand jour, la paix venue de Berlin et peut-être la conciliation faite avec le Vatican. On a nommé le nouveau pape : c'est cet élégant et raffiné cardinal Pecci, évêque de Pérouse, à qui le vieux pape Pie IX, jaloux, avait essayé, en mourant, d'enlever la tiare en l'instituant camerlingue. Cet italien, plus diplomate que prêtre, est passé au travers de toutes les intrigues des jésuites et des clergés exotiques : il est pape, et le nom de Léon XIII qu'il a pris me semble du meilleur augure. Je salue cet avènement plein de promesses. Il ne rompt pas ouvertement avec les traditions et les déclarations de son prédécesseur; mais sa conduite, ses actes, ses relations, vaudront mieux que les discours et, s'il ne meurt pas trop tôt, *nous pouvons espérer un mariage de raison avec l'Église.*

Toute une politique était inscrite dans cette lettre remarquable. Le fond des pensées de M. Gambetta se dessinait, pour lui-même et pour la génération qu'il représentait. Mais, qui donc avait instruit, de ces détails et de ces nuances, le chef du parti républicain français? Quel était, au moment où la crise des choses et des êtres troublait ainsi la France et l'Europe, le secret des relations entre l'Europe et la France ?

Le château de Pontchartrain.

A huit lieues de Paris, le château de Pontchartrain étale sa longue façade et ses pavillons carrés, coiffés d'ardoises, au fond d'une vallée riante et au milieu d'un domaine dont les perspectives largement taillées donnent à l'ensemble un caractère de noblesse et de

Hiver 1878.

repos. Un des serviteurs de Louis XIV, le chancelier de Pontchartrain, arrangea là sa retraite. « Grande et riche terre, aimable demeure, » dit Saint-Simon : et La Bruyère : « Les beaux plants, les belles eaux ! Je suis fou de Pontchartrain (1). »

La marquise de Païva.

Comme le second empire était sur son déclin, Pontchartrain fut la propriété d'une femme, célèbre à Paris, la marquise de Païva. Russe, juive, née dans la misère, venue à pied à Paris, femme d'un tailleur polonais, lancée par le pianiste Herz, enfin marquise de Païva, Thérèse Lachmann était arrivée, comme choses et gens arrivent dans un certain monde, avec du savoir-faire, du bonheur, mais aussi avec une force de volonté implacable. La cour impériale lui avait tenu rigueur. Vieillie, belle encore ou plutôt étrange, terrible, silencieuse sur le passé, elle avait bâti le fameux hôtel des Champs-Élysées, tenait table ouverte en face des Tuileries, et surveillait, du haut d'un luxe insolent, la fortune d'une femme qu'elle détestait, l'impératrice.

A ses dîners célèbres, où s'asseyaient Eugène Delacroix et Paul Baudry, Sainte-Beuve et Taine, Théophile Gautier et Goncourt, Émile de Girardin et Arsène Houssaye, on apercevait « un personnage allemand », que l'un des habitués dépeint ainsi : « muet et bellâtre, un gandin de la Borussie, dominant la fête de sa raie au milieu de la tête et d'un sourire diplomatique (2). » Ce personnage, « le comte, » surveillait, lui aussi, mais à sa manière, la fête impériale, calculant ce que pourrait rapporter la ruine pressentie de la France. Il était de bonne naissance, propriétaire de mines, employé par

(1) *Une excursion à Pontchartrain. Mémoires de la Société historique de Rambouillet* (1890).
(2) *Journal des Goncourt*, t. III (p. 134, etc.).

Hiver 1878.

Bismarck dans les affaires, très riche déjà, mais avide de nouvelles jouissances et de plus grandes richesses.

Le comte Henckel de Donnersmarck.

Le comte Henckel avait administré la Lorraine pendant la guerre. Au cours des négociations pour la paix, Bismarck le présenta à M. Thiers avec M. Bleichrœder : « Deux de nos financiers considérables, avait dit le chancelier, qui ont étudié une combinaison moyennant laquelle vous paierez les six milliards (demandés alors) sans que vous vous en aperceviez. » M. Thiers, on le sait, se passa de leurs services. A quelques semaines de là, celle que Paris appelait la Païva avait épousé le comte Henckel, — le diadème de l'impératrice sur la tête (1).

Après le mariage, malgré la guerre et la Commune, le couple possédait toujours Pontchartrain. Les dîners reprirent (2). On dit que c'est M. Thiers qui mit M. Gambetta en relations avec le comte Henckel (3). Il n'est pas impossible que le projet d'un rapprochement franco-allemand, qui paraît avoir occupé l'esprit de M. Thiers quelque temps avant sa mort (4), ait motivé ces relations.

En août 1877, le financier prussien se targuait d'avoir reçu des confidences qui lui permettaient d'affirmer le succès de la gauche aux élections et, le 17 octobre, il écrivait au prince de Bismarck qu'il était assez intime avec M. Gambetta pour inviter

(1) *Journal des Goncourt*, t. IV (p. 357). V. aussi (p. 94) : « *24 octobre 1870* : Je regarde, en descendant les Champs-Élysées, cet hôtel fermé de la Païva et je me demande si ce n'a pas été le grand bureau de l'espionnage prussien à Paris.... » — Que voilà bien nos Français !

(2) Voir Arsène Houssaye, *Confessions*, t. IV (p. 90). Il nomme, parmi les convives d'alors, le général Fleury, le prince de Hohenlohe, du Sommerard, A. Gaiffe, Baudry, etc.

(3) Joseph Reinach, dans le *Temps* du 11 décembre 1901.

(4) Voir ci-dessus, chap. III (p. 158).

celui-ci à son château de Pontchartrain. Il se mettait à la disposition du chancelier pour tout service à rendre, grâce à ces rapports familiers (1). Hiver 1878.

Le comte Herbert de Bismarck se hâta de répondre, au nom de son père, sous la date de Varzin, 30 octobre ; il envoyait des instructions au comte Henckel, le félicitant de son initiative, parlant avec estime de M. Gambetta et faisant observer à son correspondant qu'il fallait prendre soin de ménager le prestige de l'homme d'État français en évitant de le compromettre par des rapports notoires avec le « prussien » Bismarck, à l'ascendant duquel il ne pourrait se soustraire « à plus d'un égard ». Il ajoutait qu'on croyait à une longue paix avec la France si cette puissance échappait à l'influence ultramontaine : Projet d'entrevue.

Nous ne voulons pas et n'avons pas besoin d'une guerre avec la France ; nous croyons aussi qu'elle n'éclatera pas fatalement tant que le pape n'en donnera pas l'ordre exprès.

La lettre révélait l'intention de chercher, dans les idées anticléricales, un terrain commun pour un rapprochement entre les deux pays, au moment où les élections confirmeraient, en France, la victoire du parti républicain. On sait que M. de Bismarck avait, à diverses reprises, soit officiellement, soit officieusement, fait certaines ouvertures à ce sujet, et même, au fort de la crise de 1875, les entretiens du prince de Hohenlohe avec le duc Decazes avaient, une fois au moins, pris cette tournure (2).

Le comte, encouragé par une telle confiance, fit du

(1) Les passages de la correspondance de Bismarck et de son fils, le comte Herbert, avec le comte Henckel de Donnersmarck sont empruntés à la publication des papiers de Bismarck, faite par sa famille : *Anhang zu den Gedanken und Erinnerungen, von Otto Fürst von Bismarck* (t. II). *Aus Bismarcks Briefwechsel,* 1901, in 8° (p. 493 et suiv.).

(2) V. ci-dessus, t. III (p. 262).

Hiver 1878.

zèle : le 28 décembre 1877, au moment où, selon son expression, on connaissait à Berlin tous les détails du « changement de front » du maréchal de Mac Mahon, il écrivit au chancelier que M. Gambetta venait de lui communiquer, par une source sûre, les indications suivantes sur les vues du nouveau gouvernement. Le comte Henckel ayant fait savoir que le gouvernement allemand ne pouvait entrer en rapports plus particuliers avec le gouvernement français tant que celui-ci était entre des mains cléricales et tant que M. de Gontaut-Biron serait ambassadeur à Berlin (1), M. Gambetta aurait fait observer que le choix d'un protestant, M. Waddington, comme ministre des affaires étrangères et le remplacement de M. de Gontaut-Biron par M. de Saint-Vallier étaient de nature à prouver le désir qu'on avait, en France, de mettre les rapports avec l'Allemagne sur un autre pied. En échange, M. Gambetta demandait que l'Allemagne témoignât de ses sentiments réciproques par une manifestation officielle, par exemple en participant à l'exposition qui se préparait. Le comte Henckel avait répondu en agitant, plus que jamais, le spectre ultramontain. Quant à l'observation du comte Herbert, relative à la nécessité de ménager le « prestige » de M. Gambetta, il affirmait qu'une entrevue de celui-ci avec le prince de Bismarck pourrait se produire sans que l'autorité de M. Gambetta, qui était resté, pour son parti, « le dictateur de Tours, » en souffrît :

Les conditions d'une entente franco-allemande.

Si vous voulez m'en croire, je prends sur moi de vous amener Gambetta à Varzin soit publiquement, soit en secret, selon que vous le préférez, et sur un signe de vous. C'est un rapproche-

(1) Cfr. *Mémoires* du prince DE HOHENLOHE, t. II (p. 210, 211, 220, etc.), sur le rôle de Gontaut-Biron et l'exagération des sentiments de Bismarck, à ce sujet.

ment et une collaboration avec la France, que le Père Joseph du gouvernement actuel et le chef de la majorité vous proposera. Cela lui paraît nécessaire pour amener des relations stables en Europe et pour parer à la crise industrielle et commerciale; l'entente portant, nommément, sur une position prise en commun, par l'Allemagne et la France, contre Rome, le rétablissement de la confiance entre les deux pays et des éclaircissements respectifs au sujet des budgets de la guerre.

Hiver 187.

M. Gambetta à Rome.

A ce même moment, M. Gambetta partait pour Rome et il méditait un prochain voyage en Allemagne. Il écrivait, en effet, à son amie, le 21 décembre :

A demain cinq heures : nous causerons à fond; je crois que tu as trouvé le vrai itinéraire et, dès le mois prochain, nous filons sur Vienne. Entre temps, je vais suivre ton conseil et partir sur-le-champ pour Rome. J'ai rendez-vous avec le ministre des affaires étrangères; je ne rentrerai à Nice qu'après cette pointe de reconnaissance à Rome.

Ce voyage, cette « reconnaissance », avait lieu, écrivait-il encore à son amie, pour les raisons les plus impérieuses (1). M. Gambetta l'accomplit très rapidement. Le 1er janvier, il écrivait, de Rome :

Ce que je voulais faire est fait; demain je règle mes dernières visites, je dîne, le seul dîner que j'aie voulu accepter, chez notre ambassadeur, et je file sur Nice.

M. Gambetta fut reçu par le roi, déjà très malade, probablement par le prince royal, qui allait devenir le roi Humbert. Il écrivait, en effet, le 16 janvier :

Je reçois les communications les plus intéressantes d'Italie et il paraît bien que le nouveau roi ne répudiera pas la politique paternelle et cherchera à se rapprocher des Gaulois qu'il passait pour détester étant prince royal... Celui-ci ne démentira pas son sang, *j'en ai les meilleures espérances.*

(1) Lettres de M. GAMBETTA, publiées dans la *Revue de Paris*, n° du 15 décembre 1906 (p. 672).

Hiver 1878.

Et il ajoute ces mots :

Il s'agira simplement de faire ici, c'est-à-dire en France, de la politique avisée et nous pourrons marcher de concert au bien commun (1).

C'est dans cette même lettre, à propos du service funèbre en l'honneur du roi Victor-Emmanuel, que se trouve la phrase déjà citée : « Rome vaut bien une messe »; elle prouverait, s'il en était nécessaire, que la politique « avisée » dont on étudiait le programme était, à tout le moins, complètement indépendante.

Hésitations du prince Bismarck.

Bismarck avait répondu, le 28 décembre, au comte Henckel. La nouvelle du remplacement de M. de Gontaut-Biron lui avait causé une grande joie ; le prince de Bismarck ne se refusait pas à reconnaître, dans cette mesure, un signe des sentiments pacifiques de la France. La question de la participation à l'exposition était éludée (2). Quant au projet de rencontre, le prince de Bismarck pensait toujours « que, dans l'intérêt de M. Gambetta, il était préférable que celui-ci ne se risquât pas légèrement à compromettre une autorité à laquelle on attachait trop de prix pour l'exposer ainsi. Cette force que, par sa nature, il a su obtenir parmi les partis divisés en France, est un capital qu'il vaut mieux ménager ».

Le 7 février, trois semaines après Victor-Emmanuel, un mois après le voyage de M. Gambetta, Pie IX

(1) Le voyage de M. Gambetta à Rome est signalé par la presse du temps. Il reçut beaucoup de visites et « un nombre extraordinaire de cartes de visite ». Il vit le roi, M. Depretis et M. Crispi. Mais il refusa de prendre part à aucune manifestation et notamment de recevoir les délégations démocratiques. — On dément qu'il soit venu « pour s'occuper de la prochaine élection pontificale ». « Il est venu pour voir Rome et prendre langue avec le parti libéral. »

(2) En fait, quelque temps après, 16 mars, on autorisa les artistes allemands à participer à l'exposition universelle.

Fév.-mars 1878

meurt. De nouvelles perspectives s'ouvrent simultanément devant les hommes d'État allemands et devant les hommes d'État français. On a lu, plus haut, la lettre de M. Gambetta à propos de l'élection de Léon XIII : « Je salue cet avènement plein de promesses... Si ce pape ne meurt pas trop tôt, nous pouvons espérer un mariage de raison avec l'Église. » Or, le 20 février, c'est-à-dire le jour où M. Gambetta écrivait cette lettre, le pape Léon XIII, à peine monté sur le trône pontifical, fait parvenir, par l'intermédiaire du nonce en Bavière, à l'empereur Guillaume, un télégramme où il exprime son désir « de voir rendre aux sujets catholiques allemands la paix et la tranquillité de leur conscience ». Le nouveau pape savait que, depuis quelque temps, les sentiments se modifiaient à la cour de Prusse. Saisissant la main qui lui était offerte, l'empereur Guillaume devait adresser, un mois après, le 24 mars, au souverain pontife, une lettre déférente, contresignée du chancelier de Bismarck, et qui annonçait la fin prochaine du culturkampf (1).

Léon XIII et la Prusse.

Au même moment, les Russes achevaient leur campagne victorieuse contre la Turquie : l'armée russe était aux portes de Constantinople : le gouvernement ottoman demandait la suspension des hostilités. Le 14 février, la flotte anglaise recevait l'ordre de franchir les Dardanelles. On était à la veille des plus graves événements et peut-être d'une guerre générale européenne.

La situation générale en Europe.

(1) Ces nuances très importantes et le parti pris de voir, dans le pape Léon XIII, le partisan d'une politique nouvelle, sont exactement indiquées, pour la presse officieuse allemande, dans l'ouvrage du Dr H. Bruck : *Die Culturkampfbewegung in Deutschland*, t. II (p. 3 et suiv.). — Voir, en outre, *Léon XIII et le prince de Bismarck*, par le comte Lefebvre de Béhaine. Introduction par G. Goyau (p. 61 et suiv.).

Fév.-mars 1878

Ces faits simultanés, divers et également dramatiques, étaient suivis avec une attention anxieuse à Berlin et à Paris. Le 19 février, Bismarck parle au Reichstag (1). Il fait un tableau très hardi et très large de la situation et des relations internationales.

M. Gambetta et le discours « du Monstre ».

M. Gambetta lit avec émotion le discours du *Monstre*. Il y cherche le commentaire des événements publics et aussi quelque allusion à ce qui se passe dans la coulisse. Le 20 février, il écrit :

J'ai pu lire le discours du *Monstre* avant de m'endormir. Je suis ravi, enchanté; c'est bien ce que j'avais désiré, attendu, sans oser y compter. Nous y occupons, sous le voile de l'allusion, une place importante et distinguée (2). L'équilibre et la répartition des forces continentales y sont admirablement indiqués... C'est, en vérité, plus que nous ne pouvions espérer de l'esprit fantasque et véhément de l'aventurier de génie qui a fait la nouvelle Allemagne par le fer et le feu... Voici que se lève, maintenant, dans cet homme, l'aurore radieuse du droit. C'est à nous, à présent, de profiter des circonstances, des dispositions, des ambitions rivales, pour poser nettement nos plus légitimes revendications et de fonder, d'accord avec lui, l'ordre nouveau. Je suis donc au comble de mes vœux, la paix assurée pour plusieurs années, l'exposition universelle mise hors de péril, les puissances en demeure de se rapprocher de la France si elles veulent agir et même si elles veulent seulement délibérer et maintenir. Aujourd'hui sera un grand jour, etc... (3).

La correspondante de M. Gambetta, avec une finesse féminine, a éprouvé, au contraire, une sorte de déception à la lecture du discours. M. Gambetta insiste. Ce qu'il aperçoit, d'un coup d'œil qui, trop large peut-être sur les détails, groupe les ensembles, c'est la

(1) Voir ci-dessous (chap. V).

(2) Voici, je pense, la phrase du discours de Bismarck, où M. Gambetta reconnut une allusion à la politique française : « L'amitié qui, heureusement, nous unit à la plupart des États européens, *je puis même dire à tous, en ce moment, car les partis pour lesquels cette amitié est comme une épine dans l'œil ne sont pas au pouvoir...* »

(3) *Lettres, loc. cit.* (p. 694).

guerre évitée, la fin d'une période de tension insupportable à la France depuis sept ans, et la rentrée, comme grande puissance, de la République française dans le concert européen, à la veille des événements qui se préparent. L'évolution de la politique à laquelle il a présidé, à la suite de M. Thiers, peut être critiquée : mais elle est, en somme, en conformité avec l'effort des cabinets précédents et elle n'est pas sans résultats : La France a-t-elle intérêt à se déclarer plus longtemps *absente* de l'Europe? 6 mars 1878.

Il devient de plus en plus certain que, pour mettre fin à la crise orientale, un congrès se réunira bientôt à Berlin, sous la présidence du prince de Bismarck. C'est l'heure des suprêmes résolutions. La France doit-elle accepter l'invitation qui lui est adressée et se rendre à l'appel du vainqueur? M. Gambetta débattit longtemps avec lui-même, avec ses amis, avec les confidents intimes de ses pensées, le pour et le contre. On put croire qu'il penchait d'abord vers la négative (1). A la fin, logique avec lui-même, il se prononça pour l'acceptation : il écrivait, le 6 mars :

« Je rends les armes à ta sage Minerve; tes paroles ont triomphé de mes dernières hésitations et, si on se réunit à Berlin sous la présidence du *Monstre*, il faut y aller, surtout si c'est de lui que vient l'invitation. J'ai passé la soirée avec notre ministre; je me décide, et vais préparer la note pour défendre le sentiment d'action... Les terribles mots : *une lâcheté ou une agression* (c'est-à-dire : le refus serait une lâcheté ou une agression) résument tout. » M. Gambetta se résout.

Le 7 mars, sur une nouvelle déclaration de Bismarck, il y a une minute de doute encore. Mais la réso-

(1) « Si on était plus juste, on verrait, en remontant dans le passé, qu'au moment où j'étais libre, je disais qu'il ne fallait pas aller à Berlin... » etc. Discours de GAMBETTA à la Chambre, 21 février 1881. — Voir. aussi, l'article de M. Eug. ÉTIENNE sur la politique extérieure de Gambetta (*Temps*, 10 janvier 1905).

Avril 1878.

lution est prise : à l'heure de la réunion des puissances, la France ne fera pas défaut. Une fois encore, le projet d'une rencontre avec l'homme qui va présider l'Europe renaît dans l'esprit de M. Gambetta. Espère-t-il, dans un entretien personnel, « poser nettement nos légitimes revendications » et arracher, par un cri d'éloquence suprême, ce que n'a pu obtenir M. Thiers? Osera-t-il aborder l'angoissant problème? Une négociation préparatoire au congrès rouvrira-t-elle, à la France intacte, les portes de l'avenir et deviendra-t-elle, pour l'Europe, le prélude de la paix sans les armes?

Voyage imminent à Berlin.

Le 6 avril, le comte Henckel est chargé de proposer l'entrevue. Cette fois, Bismarck est disposé. Le 12, le voyage est retardé par la mort d'une tante qui oblige M. Gambetta à se rendre à Nice. Bismarck, dans une lettre du 14 avril, indique, lui-même, l'itinéraire et les conditions matérielles de la rencontre. Le 22 avril, un entretien entre M. Gambetta et le comte Henckel fixe tous les détails. Le 23 avril, M. Gambetta écrit : « J'ai vu, j'ai promis; le *Monstre* rentre pour me recevoir... » Et le comte Henckél, de son côté, télégraphie à Friedrichsruhe : « Envoi part dimanche ; arrive Berlin lundi soir; sera mardi à votre disposition. » L'entrevue est fixée au 30, à Berlin, où Bismarck se rend pour la session du Reichstag.

Le lendemain, 24 avril, le comte Henckel reçoit de M. Gambetta la lettre suivante :

M. Gambetta s'excuse.

L'homme propose,... le parlement dispose. Quand j'ai accepté hier avec empressement, je n'avais pas compté avec l'imprévu qui nous tient tous en échec. Les questions relatives au ministère de la guerre ont pris les proportions les plus considérables... Je ne puis abandonner mon poste parlementaire... Je me trouve donc dans la nécessité d'ajourner, tout au moins après la session, l'exécution du projet. Après la séparation des

Chambres, vous me permettrez, s'il est toujours temps, de faire appel à votre intervention. » Avril 1878

Le prétexte parlementaire n'était qu'une défaite. Au dernier moment, M. Gambetta se dérobait. Les pourparlers ne furent pas repris « malgré les amabilités du *Monstre* » ([1]), et l'entrevue n'eut pas lieu. Le comte Henckel n'avait pu, selon sa promesse si catégorique, disposer de M. Gambetta et l'amener, « sur un signe, » à Berlin ([2]).

Ces faits ont provoqué des commentaires et des interprétations diverses. Reproduits avec exactitude ([3]) et rapprochés des événements contemporains, ils s'expliquent, — ainsi que le projet de M. Gambetta, non mis à exécution d'ailleurs, — par des pensées politiques que la gravité des circonstances autorise. La France avait beaucoup à sauver et beaucoup à reprendre, dans l'état d'abaissement où la politique hargneuse du prince de Bismarck la tenait depuis longtemps. Au cours de l'incident de 1875, on avait tremblé, on avait recouru aux tiers, — ce qui est toujours fâcheux. En 1878, l'épuisement de la Russie, même après une guerre victorieuse, pouvait autoriser une politique différente, plus profitable peut-être que le thème vague de la revanche, accompagné d'une constante inquié- Explication du projet d'entrevue.

(1) Lettre du 2 mai 1878.

(2) M. Caze, sénateur, a raconté, dans le *Temps* de septembre 1907, que M. Gambetta l'avait interrogé, un jour, sur l'effet que produiraient, sur l'opinion, un voyage à Berlin et une rencontre avec le prince de Bismarck et qu'à la suite de cette conversation, M. Gambetta avait renoncé à son projet.

(3) Pour rétablir le fil complet du récit, j'ai fait usage à la fois de la correspondance de Bismarck et des lettres de Gambetta à Léonie Léon publiées dans la *Revue de Paris*, décembre 1906, et de celles qui ont paru en janvier 1907. V. aussi le volume de M. Francis Laur : *Le Cœur de Gambetta*.

Il y a un parti pris évident dans l'étude du vicomte de Meaux, *Souvenirs* (p. 340 et suiv.).

Avril 1878.

tude. Or, quelle occasion plus favorable que celle des assises solennelles qui allaient s'ouvrir à Berlin?

La France doit-elle rentrer dans le concert?

Rentrer dans le concert ou ne pas y figurer. Rester à l'écart, bouder, attendre; quel avantage et quelle sanction? Ou l'Europe se serait passée de la France pour modifier des traités conclus avec le concours et sous la présidence de celle-ci, ou bien la France eût dû rester seule en hostilité déclarée avec le nouveau droit public européen; ou bien encore sa réserve eût motivé un désaccord tel qu'un conflit général s'en fût suivi. L'idée de reprendre sa place, non sans essayer d'y gagner quelque chose, était juste. Une rencontre entre M. de Bismarck et M. Gambetta n'eût probablement pas produit le résultat que celui-ci et certains de ses amis espéraient; mais elle eût provoqué d'utiles et féconds éclaircissements. M. Gambetta, quoi qu'en ait dit le comte Henckel, y eût joué sa popularité : on peut penser que ce sentiment, ainsi que la divination d'une demi-déception au retour l'arrêtèrent.

Un des nœuds de cette nouvelle politique était à Rome. On prévoyait, dès lors, la mort de Victor-Emmanuel, en tout cas celle de Pie IX et le prochain conclave : là, comme au congrès de Berlin, la France avait à reprendre son rang et sa place, à soutenir ses intérêts séculaires. M. Gambetta était d'avis que de tels intérêts valaient un voyage, de même que « Rome vaut bien une messe ». Qu'il y eût, dans les pensées où son ardente imagination se laissait emporter, une part d'illusion, la ligne politique n'en reste pas moins nette et ferme. La preuve, dans les circonstances particulières qui accompagnent ce singulier incident de l'histoire contemporaine, c'est que le changement de personne sur le siège pontifical amène, à Paris

Effets politiques de la vacance pontificale.

et à Berlin, un revirement pareil et soudain. Bismarck fait le premier pas vers Canossa, au moment où M. Gambetta prévoit « un mariage de raison entre la République et l'Église »... Et le projet de rencontre s'évanouit. De part et d'autre, on était libre. De part et d'autre, on adopte de nouvelles directions et on court à d'autres destinées. Avril 1878.

C'est donc à Rome qu'il faut chercher la nouvelle péripétie du drame dont ces projets ne furent qu'un épisode.

Victor-Emmanuel était mort, presque subitement, à cinquante-huit ans. Il avait eu le temps de signer (1er janvier 1878) le décret réglant, dans la Rome « unifiée », les funérailles du souverain pontife. Pie IX lui survécut. Il eut le temps, à son tour, d'accorder au roi, qu'on lui affirma repentant, l'absolution et l'inhumation en terre sainte; il eut le temps de protester contre le titre de roi « d'Italie » pris par Humbert 1er, et il mourut (1).

Le problème politique et religieux, tranché par la force, en 1870, était posé de nouveau par le décès du pape. Rome, définitivement italienne, demeurerait-elle pontificale? ou bien le catholicisme secouerait-il les traditions qui l'attachaient à la Ville éternelle et le pape s'en irait-il, le bâton à la main, chercher un autre asile dans l'univers? La question romaine.

(1) Voici le texte de la protestation adressée aux puissances, le 18 janvier, par le secrétaire d'État : Il déclare « qu'en présence de la prise de possession du fils aîné du roi Victor-Emmanuel, Sa Sainteté lui a ordonné de protester de nouveau pour maintenir, contre la spoliation des droits de l'Église sur les antiques domaines destinés par la Providence à assurer l'indépendance des souverains pontifes, la pleine liberté de leur ministère apostolique, la paix et la tranquillité des catholiques répandus dans tout l'univers ».

Février 1878.

Question plus immédiate : le conclave serait-il libre? L'élection pourrait-elle se faire dignement, loyalement, sûrement, dans cette capitale conquise, parmi ce peuple divisé, sous la garde d'un gouvernement frappé d'interdiction? Et ce gouvernement était précisément aux mains des adversaires notoires de l'Église et de la papauté : un vieillard sceptique, Depretis; un franc-maçon, Crispi!

Le conclave au Vatican.

Pie IX, tout en protestant, était resté à Rome. Au fond de son âme, il se sentait italien. Quand le cardinal camerlingue eut frappé les trois coups sur le front du mort en lui posant la question suprême : — « *Dormis ne?* », ce prélat qui devenait, pendant l'interrègne, le plus haut personnage de l'Église, le cardinal Pecci, évêque de Pérouse, arrêta immédiatement les mesures nécessaires pour que le conclave pût siéger dans l'enceinte réservée au pape et respectée par la loi des garanties. Le cardinal Pecci était un homme de tête qui ne se décidait pas à la légère. Lui aussi était « Italien » ; il passait pour enclin à la conciliation. On écrivait, de Rome, le 8 février, jour où s'éteignait le pape Pie IX : « Le cardinal camerlingue a pris ses fonctions. Il est plein de sang-froid et ne songerait à quitter Rome que si des dispositions hostiles se manifestaient. » Rien qu'à cette allure on pouvait deviner que le conclave ne serait pas un conclave errant.

Les sentiments de Bismarck.

On a dit que Bismarck désirait un exode du conclave; que des manifestations avaient été organisées à Rome pour terroriser les cardinaux; que le gouvernement italien en préparait une réclamant l'élection du pape par le vote populaire. Tout au contraire, la dynastie de Savoie avait intérêt à ne pas pousser à bout la papauté et plutôt à la ménager comme une cause de

Février 1878.

grandeur et de prospérité pour l'Italie et la Ville éternelle. Le prince de Bismarck, on le sait maintenant, voulait non pas la lutte, mais l'accord [1]. Et puis, son attention était ailleurs.

Il était de l'intérêt commun que l'Église catholique entretînt des relations normales avec les puissances.

Entente de la France et de l'Italie.

C'est M. Gambetta qui vint à Rome pour prendre langue avec M. Crispi. Il était urgent de s'entendre sur un passage de l'histoire qui intéressait l'univers. M. Crispi ne fut pas embarrassé pour donner des mains à la sage politique pour laquelle on escomptait sa souplesse et son sens des réalités.

On vit, soudain, le cardinal Pecci prendre ses dispositions d'un air si assuré, que les choses parurent réglées. Les cardinaux « noirs », les créatures du pape défunt, essayèrent de soulever un débat. Trente-huit cardinaux se réunirent et échangèrent des vues sur le lieu du conclave [2]. Le cardinal doyen di Pietro et le cardinal camerlingue empêchèrent qu'on n'adoptât une résolution hâtive. L'ambassadeur français, marquis de Noailles, eut, au même moment, un entretien avec M. Crispi. Le ministre de l'intérieur se porta fort de l'ordre maintenu et de la dignité du conclave respectée [3]. Le 9, les invitations convoquaient les cardinaux *à Rome*. C'était le mot décisif.

Les prières des neuf jours furent dites à la basilique de Saint-Pierre. L'exposition du corps de Pie IX se fit dans une chapelle où il était veillé derrière

(1) *Léon XIII et le prince de Bismarck*, par LEFEBVRE DE BÉHAINE (p. 60 et suiv.).

(2) BATTANDIER, *Le cardinal J.-B. Pitra* (p. 631).

(3) M. Crispi aurait fait savoir, indirectement, que si le conclave quittait Rome, la loi des garanties cesserait, en fait, d'exister et que le gouvernement italien prendrait immédiatement possession du Vatican. BATTANDIER, *loc. cit.* (p. 631).

18 fév. 1878. une grille, par les gardes nobles, tandis que les fantassins italiens faisaient la haie dans la nef ouverte au public. C'était une « combinazione ». Tout s'arrangea ainsi par une série d'atténuations et d'accommodements.

Le conclave. Les cardinaux entrèrent en conclave, le 18, avec le cérémonial habituel, réduit au minimum. Renfermés dans l'intérieur du palais, ils siégeaient au nombre de 61, dont 39 italiens, 7 français, 7 allemands ou autrichiens, 4 espagnols, 2 anglais, 1 belge, 1 portugais ; 3 cardinaux étaient absents. Jamais on n'avait vu conclave aussi nombreux. Les scrutins se firent dans la chapelle Sixtine, sous la voûte chargée de pensée et de génie, devant la muraille sublime où le Christ imberbe de Michel-Ange donne, à la mission terrestre de l'Église, la sanction céleste, en partageant les élus et les réprouvés. Le cardinal camerlingue tenait le conclave d'une main forte. Les ambassadeurs veillaient au dehors. Au ministère de l'intérieur, M. Crispi, dans une situation non moins difficile, était plus énergique encore : les radicaux et les libres-penseurs romains vinrent en tumulte, devant le ministère, demander l'abrogation de la loi des garanties : c'était un essai de manifestation ou d'intimidation visant les cardinaux. M. Crispi reçut les chefs de la troupe et les harangua de telle sorte qu'elle se dispersa [1].

Qui serait l'élu ? Qui serait l'élu du conclave ? Dans l'œuvre de gestation solennelle confiée aux soixante vieillards, les causes les plus sublimes et les plus infimes agissent. Les électeurs rouges, traducteurs de la volonté céleste, consultent à la fois leur conscience et leurs conclavistes : si élevés, mais inclinés vers la tombe, ces demi-

(1) V. l'article du comte Grabinski, dans le *Correspondant* du 10 octobre 1901.

morts entendent les voix d'en haut et celles d'en bas. La foi, la prudence, mais aussi les préjugés, les passions, tous les souffles agitent, en même temps, ces lampes tremblantes.

Bilan de la politique de Pie IX.

Le pontificat de Pie IX avait résumé trop exactement l'enthousiasme des illusions et la violence des réactions au XIXe siècle. Mastaï, le pape de 1848, était devenu le pape du *Syllabus* et du concile, le protestataire passionné et intrépide que ni le roi, ni l'empereur, ni le siècle n'avaient fait reculer d'un pas.

L'Église s'était-elle grandie ou diminuée en prenant cette attitude de combat? En engageant la lutte contre l'esprit moderne, en tenant tête au culturkampf, en rejetant les Loyson et les Döllinger, en contristant les Dupanloup et les Strossmayer, en rompant avec les Cavour et les Victor-Emmanuel, avait-elle augmenté son autorité de ses exigences; par son indéracinable résistance, avait-elle gagné en profondeur ce qu'elle perdait en étendue? Seuls, les soixante vieillards avaient qualité pour répondre. Mais, combien de milliers d'âmes leur réponse touchait en même temps! Si le catholicisme devait accomplir sa mission éternelle, s'il devait rester ou non l'abri des peuples, le temple de la morale organisée, la plus haute des constructions politiques humaines, le plus sûr des refuges pour les tristesses d'ici-bas, si la pierre où reposait l'Église devait être consolidée ou ébranlée, un nom, le nom prononcé par soixante voix chevrotantes allait en décider.

Les cardinaux « papables ».

Parmi les cardinaux papables, on citait : Bilio, Franchi, Monaco La Valetta, Parocchi, quoique jeune, di Pietro, quoique vieux, Panebianco, que son nom *(Painblanc)* rendait populaire. A Rome, le peuple qui, selon son habitude, s'intéressait vivement aux cérémonies comme à un spectacle et au résultat comme

18 fév. 1878. à un jeu familier, le peuple criait : « Pas de moine! Pas de jésuite! » Les puissances étaient très modérées. Nul gouvernement ne croyait l'heure propice pour jouer les Charles-Quint ou les Louis XIV. Le mot général était : « Faites vite! » *Fa presto!* et la pensée universelle était : « Faites du nouveau. »

Ces mouvements divers du monde et du peuple se traduisaient, très adoucis, très édulcorés, dans les pensées et les paroles, pesées à la balance, des pères du conclave. L'ambassadeur de France, M. le baron Baude, écrivait :

> Les cardinaux *étrangers* (et il comprenait les Français sous ce nom) veulent bien un Italien pour pape, mais ils ne veulent pas un pape italien, c'est-à-dire un pape qui laisserait la papauté s'absorber et se confondre dans l'Italie. Ils estiment que ce danger serait le plus redoutable pour la papauté et pour la paix religieuse de l'Europe (1).

Ceux que la chaleur de Pie IX animait encore mettaient en avant le nom de Bilio : les libéraux, soutenus par les Espagnols, poussaient Franchi. On parlait d'intrigues menées par le cardinal de Hohenlohe, qui avait la parole de l'Allemagne et de l'Autriche dans la haute assemblée. La France avait confié son droit « d'exclusive » au cardinal de Bonnechose pour écarter, au besoin, Bilio (2).

Le cardinal Pecci. La vérité est que de nombreux suffrages se portaient, d'eux-mêmes, sur un nom, qui, lancé en Italie, puis en France par une brochure retentissante, soutenu par une campagne très dévouée et très digne, réunissait de grandes sympathies, celui du cardinal Pecci.

(1) *Document privé inédit.*

(2) Voir *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II (p. 249), et BATTANDIER, *Vie du cardinal Pitra* (p. 632-633).

C'était ce camerlingue dont Rome avait vu la figure pâle sortir de l'ombre aux derniers jours de Pie IX et qui, selon ses fonctions, avait dû s'assurer que le pape — qui ne l'aimait guère — était bien mort. On ne connaissait de lui que ses excellentes études littéraires et théologiques, une ferme « délégation » à Bénévent, une habile nonciature à Bruxelles et un épiscopat plus que trentenaire à Pérouse. Il était de bonne famille, fils de soldat, né dans cette Ombrie qui fut, souvent, la pépinière des gloires romaines ; il était cardinal de 1853 et avait soixante-huit ans. Par une sagesse naturelle et une pondération essentielle, il avait su, sans calcul apparent, ménager sa fortune. Au concile du Vatican, il s'était tu, mais il avait voté *oui* à toutes les propositions romaines. Cependant, l'opposition l'appréciait et l'estimait. 18 fév. 1878.

Comme s'il avait eu le pressentiment de ses hautes destinées, il avait publié, le 6 février 1877 et le 10 février 1878 (trois jours après la mort de Pie IX), deux lettres pastorales sur « les harmonies de l'Église et de la civilisation » (1). On voulut y voir une sorte de correction discrète au *Syllabus*. La doctrine était la même, mais le ton était différent. Ces exposés pieux ne sentaient pas la sacristie. On reconnaissait le gentilhomme et le penseur sous les paroles mesurées et fermes du prélat. Il y avait, dans ces pages, autre chose encore, la prévision des commotions sociales qui allaient ébranler le vieux monde. L'évêque, autrefois nonce à Bruxelles, avait pénétré dans les ateliers. Il avait le souvenir du « pays noir ». Il blâmait « cet

Deux lettres pastorales.

(1) Pour ces détails, j'ai consulté, outre les vies des deux cardinaux Pitra et Bonnechose, qui firent partie du conclave : L. Teste, *Léon XIII et le Vatican*, et Henri des Houx, *Joachim Pecci*. J'ai eu, aussi, entre les mains, des documents privés émanant de diplomates accrédités à Rome à cette époque.

18 fév. 1878.

excès de travail, redevenu servile et païen, qui a pour conséquence d'enchaîner l'homme à la matière et de le livrer sans frein aux passions brutales ». L'évêque de Pérouse ne niait pas le progrès matériel de la civilisation moderne, mais il la rappelait au respect d'une œuvre plus haute, l'amélioration morale et religieuse de l'homme. Il n'y avait, dans ces épîtres, nulle condescendance aux idées du siècle; pourtant, on y trouvait une intelligence exacte des nécessités de l'heure; le but que se proposait l'écrivain, c'était l'harmonie et non le désaccord irrémédiable.

Relations indirectes entre M. Gambetta et Léon XIII.

Deux hommes, qui avaient des relations dans la presse française, le comte Conestabile et le comte Grabinski, avaient pris à tâche de faire connaître en France le cardinal-évêque de Pérouse. Ils étaient en rapport avec Mgr Dupanloup, avec l'*Univers*, avec quelques personnages politiques : M. Duclerc, M. Etienne Lami, peut-être avec l'entourage intime de M. Gambetta. Quoi qu'il en soit, celui-ci avait été renseigné sur les titres du cardinal Pecci. On a dit, à tort, que M. Gambetta et le gouvernement français auraient désiré l'élection du cardinal Bilio (1). Un article de M. Bonghi dans la *Nuova Antologia*, une brochure publiée par M. Teste, *Préface au conclave*, présentaient la candidature du cardinal Pecci comme l'espoir d'une politique d'apaisement et de conciliation. De toutes parts, le même son, la même cloche.

(1) V. dom Battandier (p. 632). — Le baron Baude, ambassadeur auprès du Saint-Siège, écrivait un peu plus tard, le 19 mars, dans la lettre qu'il adressait au maréchal de Mac Mahon pour protester contre son rappel : « Vous vous êtes félicité des résultats du conclave et de l'élévation à la tiare du cardinal Pecci. Il serait difficile de contester que j'ai signalé sa candidature, que *je l'ai appuyée auprès de tous les cardinaux français et de tous ceux, romains ou étrangers*, auprès desquels je pouvais avoir quelque crédit. » Cfr. *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II (p. 248).

Le premier scrutin eut lieu, le 19 février, après la messe. Les cardinaux défilèrent devant l'autel élevé au pied de la fresque de Michel-Ange et déposèrent dans l'urne les bulletins fermés. Le cardinal Pecci obtint 27 voix, le cardinal Bilio 12, le cardinal Franchi 8, le cardinal Parocchi 1, le cardinal de Luca 10, le cardinal Ledochowski 2. Il fallait 42 voix pour être nommé à la majorité des deux tiers. Le cardinal de Bonnechose, sans prononcer « l'exclusive », fit savoir que la France n'accepterait pas la désignation du cardinal Bilio. Au deuxième tour, le cardinal Pecci eut 36 voix, Bilio 12. Le cardinal Franchi se rallia et se fit le grand électeur du Pérugin. Celui-ci était, dès lors, désigné et comme élu.

20 fév. 1878.

Il tremble devant le fardeau imminent. Dans la nuit du 19 au 20, il alla, dit-on, trouver un de ses collègues : — « Il faut que je parle au Sacré-Collège. On se trompe. On me croit du savoir et de la sagesse : je ne suis ni docte ni sage. On se trompe. » — « Vous n'êtes pas juge, répondit le cardinal. Pour ce qui concerne votre devoir, c'est nous qui sommes vos juges. Quant à vos qualités, Dieu les connaît. Confiez-vous en lui. » Le troisième tour donne 44 voix au cardinal Pecci, mais encore 6 voix à Bilio, et 7 au cardinal de Luca. L'esprit de Pie IX ne désarmait pas.

Le cardinal Pecci élu.

Le doyen posa à l'élu les questions d'usage : — « Acceptez-vous l'élection faite selon les formes ? De quel nom voulez-vous être appelé ? » — « Je me soumets à la volonté de Dieu, répondit-il. En souvenir de Léon XII, je veux m'appeler Léon. » Les Léon ont toujours passé, dans la série des papes, pour les politiques et les conciliateurs, de même que les Pie pour les saints et les intransigeants. M. Gambetta devait connaître cette tradition : c'est ce qui explique la phrase de sa

20 fév. 1878. lettre du 20 février : « Il est pape et le nom de Léon XIII qu'il a pris me semble du meilleur augure. »

Première décision. Le nouveau pape avait une décision à prendre immédiatement. Consacrerait-il, par son premier geste, la politique de Pie IX et s'enfermerait-il dans le Vatican ou bien donnerait-il la bénédiction *urbi et orbi* du haut de la loggia extérieure de Saint-Pierre? La foule qui avait acclamé son élection, attendait, prête à se prosterner. « On dit que les canons du fort Saint-Ange étaient chargés pour tirer leur salve, au cas où la blanche figure apparaîtrait sur le balcon extérieur et que les troupes avaient reçu l'ordre de rendre les honneurs souverains (1). » On dit aussi qu'une manifestation hostile avait été préparée.

Le pape annonça qu'il donnerait la bénédiction dans l'intérieur de la basilique. Le Vatican restait clos et le nouvel élu y renfermait, pour toute la durée de son règne, le secret de sa politique.

Caractère de Léon XIII. Le pape Léon XIII apparaissait, dès lors, tel qu'il fut par la suite, comme un sage, un prudent, un politique. Dans son article de la *Nuova Antologia*, M. Bonghi avait défini, en ces termes, le cardinal vraiment papable : « C'est celui qui n'excède en rien. » Un cardinal disait aussi, à la veille de l'élection : « Nous voulons un pape ferme sur les principes, modéré dans leur application. » Ces deux phrases peignent Léon XIII. Il trouvait son autorité dans la mesure.

Pie IX, rond, gras, fleuri, ardent, aimable, passionné, éloquent, avait eu un des règnes les plus contrastés qu'ait connus l'Église. S'il eut de grands malheurs, il ne fut pas malheureux. Son sourire affec-

(1) Henri des Houx (p. 147).

tueux et large, sa bonne grâce pleine d'élan, sa physionomie ouverte et sa naturelle bonhomie prenaient les cœurs. Nul pape ne fut plus aimé; nul pape ne fut plaint davantage, et, malgré ses déboires, plus chaleureusement défendu. De science peu profonde, sans méfiance, se livrant facilement, il subit des influences qui, peu à peu, l'enlacèrent au réseau des difficultés d'où il ne put s'arracher. Il fut toujours, et dans tous les sens du mot, « le pape prisonnier ». Il vécut les années de Pierre pour porter les chaînes de Pierre. Les larmes qui coulèrent sur sa peine furent sa seule joie, sa seule consolation. Les dernières années de ce règne unique furent un long attendrissement. 20 fév. 1878.

Le pape Léon XIII avait la figure sèche et fine, le corps étroit, le teint pâle. On eût dit qu'une lampe intérieure éclairait son visage émacié. Cette lampe, qui veillait sur tous ses actes, sur toutes ses paroles, c'était l'intelligence. Dans l'espèce d'exil dont l'avaient frappé l'hostilité d'Antonelli et la prescience de Pie IX devinant en lui le successeur, dans l'exil de Pérouse, il avait longuement réfléchi. Savant, lettré, théologien, administrateur, diplomate, il était prêt. Et il avait fait preuve de la qualité suprême : il s'était tu. Éloquent pourtant, lui aussi, mais pour démontrer et pour prouver, non pour charmer et émouvoir. Tant qu'il se domina, sa force fut dans sa finesse et sa sensibilité dans son tact; il avait, de sa rude terre ombrienne, le sens des réalités. Pensant par lui-même, agissant par lui-même, fils de soldat, il savait commander. La générosité de son âme s'arrêtait peu aux souffrances prochaines, mais s'émouvait pour les misères vastes et anonymes, celles des foules : politique, là encore. Il ne pouvait voir sans prévoir. Ses qualités.

Vraiment pontife romain, par sa confiance au temps

20 fév. 1878.

Patience et modération.

et en la parole de Dieu, mais tirant de cette foi inébranlable une patience, une modération, un esprit d'accommodement qui laissent aux solutions les plus sages le temps de naître et aux plus douces le temps de fleurir.

Léon XIII, sans rien compromettre, sauva ce qui pouvait être sauvé. Il amena Bismarck, apaisé pour la première fois, jusqu'à Canossa. Pendant tout son règne, il tint en respect l'esprit du siècle dont il n'ignorait, pourtant, ni la hardiesse ni la force. Les prévisions de M. Gambetta ne furent pas tout à fait déçues, si elles ne se réalisèrent pas complètement. Léon XIII rechercha « le mariage de raison » avec la République. Il aima la France, qui restait, à ses yeux, le seul peuple catholique ayant une puissance d'expansion et de propagande sur le monde. Quelqu'un lui parlait du général Duchesne, après la campagne de Madagascar : — « Amenez-le à Rome, dit le pape, je voudrais voir un vainqueur ! »

IV

Le succès de la République s'accentue

En France, la République s'installait dans son succès. Les élections à la Chambre des députés, qui, du mois d'avril au mois de juillet, s'échelonnent en vue de pourvoir aux nombreuses invalidations prononcées par la majorité, sont, pour la plupart, favorables aux institutions. Comme le dit M. J.-J. Weiss, dans un article fameux, paru le 1er mai et qui fut le tombeau des « illusions monarchiques » : « On était en République ; le corps électoral jugea que, pour diriger les affaires d'une République, il fallait des républicains : il choisit ceux qui se disaient tels sans détour et sans ambages. »

La session de 1878.

Les esprits n'étaient pas à la lutte. On avait soif de repos et de paix. La Chambre se réunit du 29 avril au 11 juin, pour expédier les affaires courantes et laisser au président de la République et à son gouvernement le soin de recevoir les visiteurs de l'exposition. Cette session fut courte, mais extrêmement laborieuse. On s'occupa activement du budget de 1879. M. Gambetta, élu de nouveau président de la commission du budget, se prononça pour la politique de dégrèvement contre la politique d'attente et d'économie, conseillée par M. Léon Say, ministre des finances : on voulait que la République payât sa bienvenue. La situation financière générale autorisait, jusqu'à un certain point, une méthode qui, pour l'avenir, n'était pas sans danger. La liquidation des charges de la guerre s'éloignait peu à peu des préoccupations parlementaires. La France prenait le parti de vivre sous le fardeau.

Les contributions directes.

La Chambre vote, le 24 mai, le projet de loi relatif aux contributions directes de 1879. Le projet est porté au Sénat et donne lieu à une discussion délicate, qui touche à l'interprétation des lois constitutionnelles. Les contributions directes sont détachées du budget, afin de permettre le répartement par les conseils généraux et d'arrondissement, à leur session estivale. Mais le budget ne pouvant être, cette année, voté dans la session ordinaire, le gouvernement a introduit, dans le projet, un article disant que le recouvrement des contributions ne pourra se faire avant le vote total du budget. C'est une précaution à l'égard des velléités d'indépendance du pouvoir exécutif. Le Sénat voudrait résister et rejette d'abord l'article. Mais la Chambre, ayant maintenu la formule du gouvernement, le Sénat finit par céder.

Tout ce qui touche à l'armée a toujours la faveur

Avril-mai 1878.
Lois militaires

des deux Chambres et de l'opinion. Le 9 avril, de nouveaux crédits de 120 et 224 millions sont votés au compte de liquidation, pour le budget de la guerre, et, ce même jour, une loi portant ouverture d'un crédit permettant le premier appel, sous les drapeaux, de l'armée territoriale. Les 14 et 17 mai, le Sénat discute en première et deuxième lecture la loi organisant le nouveau service d'état-major. Le 18 mai, une commission mixte du Sénat et de la Chambre est chargée d'examiner les nombreuses questions soulevées relativement à la marine. Du 6 mai au 22 juin, la Chambre et le Sénat votent, sur la proposition de MM. Gambetta et Proust, la loi améliorant les conditions de la retraite pour les officiers. Du 6 au 22 juin, sur l'intervention de M. Gambetta à la Chambre, et non sans débat au Sénat, est adoptée la loi améliorant la situation des sous-officiers, leur offrant des primes de rengagement, ainsi qu'une haute paye, et créant le grade d'adjudant. Un décret du 15 juin institue une école militaire supérieure. Une loi du 20 juin élève du quart au tiers la quotité de la pension des veuves d'officiers. Un décret portant règlement d'administration publique établit les conditions des travaux à entreprendre par les divers ministères dans la zone frontière. Enfin, le *Journal officiel* du 11 juillet promulgue la loi organisant les services hospitaliers dans l'armée et les services mixtes.

Les grands travaux.

L'entreprise des « grands travaux » marche du même pas que la réorganisation militaire. Le 27 avril, un rapport du ministre des travaux publics au président de la République expose le résultat de l'enquête confiée aux commissions régionales : elles ont approuvé, dans ses lignes générales, le programme du ministre. Les projets de loi ne se font pas attendre. Dès le 29 avril,

le Sénat est saisi du projet réglant l'établissement, par les départements et les communes, des chemins de fer d'intérêt local. Du 2 au 10 mai, le Sénat discute et vote sur le rapport de M. Féray, le projet sur le rachat des compagnies de chemins de fer obérées. M. Buffet, préludant au rôle d'opposant averti qu'il doit remplir pendant si longtemps, s'écrie : « Vous paralysez nos budgets pendant soixante-quinze ans ! » La loi est promulguée le 18 mai. Mai 1878.

Du 16 mars au 31 mai, les deux Chambres ont examiné les projets de canaux concernant : 1° l'amélioration de la Seine entre Paris et Rouen (32 millions); le canal de jonction de l'Aisne à l'Oise (15 millions); 2° l'amélioration du Rhône entre Lyon et la mer (45 millions); 3° l'amélioration du canal de Bourgogne, de l'Yonne et de la Seine entre Auxerre et Paris (20 millions); ces projets se rattachent au programme d'ensemble pour la reconstitution des voies navigables intérieures entre le Havre et Marseille. Le 14 mai, la Chambre adopte la loi ayant pour objet la création d'un port en eau profonde à Boulogne-sur-Mer (17 millions). Une autre loi (14 juin) autorise l'agrandissement du port de Cette (8.400.000 francs). Les canaux.

Voici le grand coup : le 4 juin, M. de Freycinet dépose à la Chambre le projet relatif au classement complémentaire du réseau des chemins de fer d'intérêt général. Il conclut au classement de 9.000 kilomètres environ de lignes nouvelles et à l'exécution, en tout, de 17.000 kilomètres prévus soit par le programme actuel, soit par les lois antérieures. Les lignes nouvelles seront construites dans toutes les régions du pays sans en excepter les plus difficiles et les moins favorisées. Le réseau des voies ferrées atteindra Les chemins de fer

Mai-juin 1878. 39.000 kilomètres, excédant celui des routes nationales. Dix ans seront nécessaires à l'accomplissement du travail, dont le coût est évalué à plus de trois milliards. En outre, on annonce dans la circulaire qui a soumis le projet à l'examen des conseils généraux, la création du réseau d'intérêt local.

Ainsi s'ouvrent sur toute la face du pays les perspectives d'un labeur immense, d'un vaste mouvement de capitaux, de nombreux profits immédiats et de gains ultérieurs indéfinis. Il y a bien quelque précipitation dans les études; elles auraient gagné à être mûries davantage, à être adoptées par échelons, à attendre des plus-values consolidées; il eût mieux valu ne pas préjuger le progrès de la science et de l'industrie. Le tonnage croissant des bateaux, l'invention de la bicyclette et de l'automobile ont, depuis, modifié profondément les conditions de certains travaux engagés. On figeait un peu hâtivement, dans la réalité payante et sonnante, des conceptions dont l'ampleur même avait quelque chose de romantique et de césarien. La discussion publique, les rivalités parlementaires et locales en exagérèrent encore le défaut et en altérèrent le caractère — en somme grandiose et bienfaisant.

M. Sadi Carnot sous-secrétaire d'État.

La multiplicité des études engagées pour réaliser ces vastes projets motiva la création, au ministère des travaux publics, d'un sous-secrétariat d'État dont M. Sadi Carnot devint le titulaire.

Pour cette colossale mise en œuvre, il faut de l'argent, de l'argent encore, de l'argent tout de suite. Le 21 mai, M. Varroy dépose, au Sénat, le rapport sur la création du 3 % amortissable, déjà voté par la Chambre. M. Chesnelong parle avec autorité contre le projet et contre le plan des « grands travaux ». On marche vers le déficit. M. Léon Say défend son système, tout en

déplorant le droit d'initiative parlementaire en matière de crédits. Regrets platoniques. La loi est adoptée en deuxième lecture le 3 juin et promulguée le 11 juin. Il n'y a plus qu'à puiser à la source. Des émissions de rente amortissable sont ordonnées, par décrets des 16 juillet et 6 août 1878.

21 mai 1878. Émission du 3 % amortissable.

La politique économique évolue selon l'orbe indiqué précédemment. Dès le 20 mars, la Chambre a renvoyé à l'étude d'une commission de trente-trois membres — qui choisit M. Jules Ferry pour président — l'examen d'un nouveau tarif général des douanes. La commission procède à une enquête sur l'ensemble de la situation économique de la France. Elle poursuit ses travaux avec une grande activité et met ainsi le pouvoir législatif en contact avec les forces vives du pays. Peu d'œuvres eurent sur l'avenir de la République un plus efficace retentissement. Tous ces hommes de labeur et d'entreprise, convoqués à la barre pour exposer et discuter leurs affaires, se sentirent fiers de leur importance et s'attachèrent aux parlementaires qui avaient prêté à leurs doléances et à leurs explications une oreille attentive : combien de « conversions » eurent là leur origine! Les intérêts s'humanisent si facilement!

Le tarif général des douanes.

Une commission d'enquête sur la situation du commerce et de l'industrie avait été constituée au Sénat pendant le Seize Mai. A l'origine, elle avait un caractère politique. Mais le succès a modifié l'ordre de ses préoccupations. Elle se consacra à de sérieuses recherches économiques.

Dès le 21 mai, M. Ancel dépose le rapport de cette commission. Le rapport conclut : 1° à la nécessité d'établir le plus tôt possible un tarif général des douanes avec relèvement des droits; 2° au non-renouvellement

Mai-juin 1878. des traités de commerce jusqu'à l'établissement du dit tarif; 3° il appelle l'attention du gouvernement sur la situation de la marine marchande, qui fait l'objet d'une étude particulière dans un rapport de M. Desseaux, déposé le 17 mai.

Premiere mesure protectionniste. Une suite immédiate est donnée par le parlement aux tendances protectionnistes qui se manifestent de divers côtés. Le 7 juin, la Chambre, après un grave débat, refuse de sanctionner le projet de traité de commerce franco-italien qui avait été négocié par le duc Decazes: le nouveau gouvernement, craignant un échec, avait ajouté, au projet de traité, une clause le rendant dénonçable d'année en année. Malgré cette concession, l'intervention très énergique de M. Jules Méline ébranle la Chambre. L'Italie a relevé ses tarifs: la France veut être libre de relever les siens. M. Rouvier défend la politique des traités de commerce. Finalement, la Chambre, par 225 voix contre 220, vote la proposition de M. Méline et rejette le traité. La guerre de tarifs commence entre la France et l'Italie. L'Italie avait eu plus facilement raison des hommes du Seize Mai, dont elle se plaignait si haut!

Vote de la loi sur la caisse des ecoles. L'idée démocratique se met en marche dès que la route est ouverte. Le 2 mai, M. Dauphin dépose, au Sénat, le rapport sur la construction des maisons d'école. Des ressources montant à un total de 120 millions seront à la disposition des communes pour la construction ou l'aménagement des bâtiments scolaires. Une caisse spéciale, placée sous la garantie de l'État, est créée à cet effet. Cet ordre de dépenses est obligatoire pour les communes. Le projet est adopté sans discussion. La loi est promulguée le 1er juin. Sujet intarissable de plaintes, de récriminations et de reproches pour l'opposition!

Juin 1878.

Le service de trois ans.

M. Laisant demande à la Chambre de mettre à son ordre du jour la prise en considération de sa proposition de réduction du service militaire à trois ans et de suppression du volontariat. Repoussé par 201 voix contre 154 ; mais, à la faveur du principe d'égalité, l'idée gagne du terrain. M. Naquet dépose, le 21 mai, une proposition de loi relative au rétablissement du divorce, grave atteinte à l'ordre établi ! La presse s'empare de la proposition ! Articles et discours coulent pour et contre. La littérature a préparé les voies au législateur. M. Naquet réalise Alexandre Dumas fils, comme il a prétendu, déjà, apporter une sanction aux doctrines de Taine.

Proposition de loi municipale.

Proposition de loi de MM. André Folliet et Pascal Duprat sur le régime municipal (4 juin). Proposition de loi de M. Louis Blanc et autres sur la liberté de réunion et d'association (1er juin).

En somme, animation, ardeur, confiance en l'avenir. Malgré les violences de l'opposition, principalement dans les débats relatifs aux invalidations, le pays prend confiance en la République. « En dépit des raisonnements abstraits que l'on peut fonder sur la clause de la revision, écrit J.-J. Weiss, rien ne manque à la République de ce qui constitue un gouvernement définitif : ni le nom, ni le droit, ni le fait, ni la vie, ni l'action (1). »

Des discours

Au moment où la session s'achève, cet optimisme est presque unanime chez les républicains : ils attendent avec confiance le prochain renouvellement du tiers sénatorial. Tandis qu'un grand fait, le succès de l'exposition, parle plus haut encore, leurs voix entonnent l'hosanna de la victoire définitive.

(1) *Combat constitutionnel* (p. 120).

11 juin 1878. M. Gambetta, à Versailles, au banquet Hoche, répondant à M. Henri Martin et à M. Albert Joly, repousse les éloges dangereux qui lui sont adressés :

Non, je n'ai été, au jour du péril étranger et au jour de la lutte intérieure, que le serviteur de mon parti; oui, je n'ai pas désespéré de la France; mais il n'y avait pas de mérite à cela; donc, trêve à ces louanges!.. Cette fête a surtout un mérite, c'est qu'elle réunit en un faisceau l'esprit militaire et l'esprit civil. On n'a pas réussi à creuser, entre le parti républicain et l'armée, l'abîme dans lequel on voulait précipiter la République.

Après ce discours, M. Gambetta est l'objet de longues ovations. Mais le bruit court que sa santé est atteinte et qu'après avoir parlé, il est resté assez longtemps sans connaissance (1). M. Bardoux, à Lille (15 juillet), à Dreux (8 septembre), expose le plan des réformes scolaires.

La France démocratique de demain sera ce que la fera l'université... Qui n'aime pas l'école n'est pas patriote et qui aime la France doit aimer l'école. L'école doit, avant tout, faire aimer le pays.

Enfin, M. de Marcère, à Maubeuge (22 juillet), constate la situation favorable que les événements et le mérite de ses membres ont faite au gouvernement. Pourtant, il signale le dissentiment religieux toujours latent et qui peut compromettre la stabilité, l'harmonie et le calme.

Les Chambres se sont séparées le 11 juin. Un seul spectacle retient les regards du dedans et du dehors : la France apparaît relevée, resplendissante et souriante à l'univers. L'exposition de 1878 a ouvert

(1) Fidus (p. 190).

1er mai 1878. L'exposition universelle.

ses portes à la date fixée, le 1er mai. Ni la crise intérieure, ni les événements d'Orient, qui eussent pu mettre la paix en péril, n'ont découragé les initiateurs (1). Paris, avec son goût du spectacle, avec son art de la magnificence, avec son savoir-faire décoratif et son génie propagandiste, a voulu attirer, encore une fois, la sympathie et l'admiration des peuples, et il a réussi.

Sur la plaine du Champ-de-Mars et sur la colline du Trocadéro se développent les immenses bâtisses qui abritent les richesses de l'exposition. Le palais du Champ-de-Mars, d'une tenue élégante et sobre, n'est, en somme, qu'une immense cage de fer et de verre. On avait voulu que le palais du Trocadéro fût un monument plus achevé et plus durable. L'hémicycle de colonnes, couronnant la colline, donnait à cette acropole du Trocadéro un aspect imposant et harmonieux, gâté malheureusement par la lourde coiffure du pavillon central et par les deux minarets mauresques dont ce pavillon fut accoté.

La conception d'une telle architecture, où des réminiscences orientales et byzantines se marient aux souvenirs classiques, représentait, assez exactement, l'indécision de cet âge incertain. C'était l'époque où Stanley et Brazza rentraient de leur voyage en Afrique. Le monde s'ouvrait devant l'effort européen. Une inquiétude de ce qui naissait, une aspiration vers l'inconnu, le tourment des parties ignorées de la planète et de je ne sais quelle vie rêvée, non vécue encore, remuaient les esprits.

(1) MM. Krantz, commissaire général ; Alphand, chef des travaux ; Dietz-Monin et Berger, directeurs de l'exploitation ; Tisserand, de l'agriculture. En fait, M. Alphand fut le metteur en œuvre. Le palais du Trocadéro fut construit sur les plans de MM. Davioud et Bourdais.

1er mai 1878.

Découvertes scientifiques.

La science s'affirmait maîtresse de l'univers. La parole ailée faisait, en quelques instants, le tour du globe et s'emparait de l'éternité : Edison inventait le phonographe et le téléphone. La lumière et la force électriques s'attelaient au travail humain et s'employaient aux besoins domestiques. Les conquêtes de Pasteur dévoilaient les secrets des virus et peut-être ceux de la vie. La vieille Europe s'écroulait sous la pioche des hommes d'État réalistes. Bismarck était un initiateur à sa manière.

Cependant, l'ombre auguste du romantisme se prolongeait encore sur les jours nouveaux. Heure trouble où tout était pressenti et deviné, peu de choses définies, saisies et captées. On se plaisait dans la recherche pour elle-même, et les âmes, aux écoutes du futur, étaient agitées d'une émotion où il y avait quelque candeur.

Les « merveilles ».

Puissance évocatrice de cet art colossal et éphémère, « l'art des expositions », d'avoir exprimé si clairement des sentiments si fugitifs et si imprécis ! Façades ingénieuses de la « rue des Nations », pavillons insolites des jardins du Trocadéro, cascades et fontaines, où se mirent les éléphants et les rhinocéros imprévus, isbas russes, mosquées algériennes, bazars tunisiens, cabanes des Lapons, maisons de fleurs japonaises, vos fastueuses architectures et vos plâtras, vos ors et vos zincs, vos sapins et vos bambous, parurent alors de surprenantes merveilles ! On s'arrêta longtemps devant les petits métiers du nègre marchand de bonbons, du Turc marchand de babouches, de l'écrivain chinois, de l'Hindou tisseur de châles. On vit, avec orgueil, réunis en ce coin plein d'artifices, les types divers et les costumes bariolés. N'était-ce pas un résumé de la vaste terre ? Les fils des

1er mai 1878.

différents peuples défilaient, cinq par cinq, avec bannières, uniformes et insignes nationaux aux cérémonies des cortèges : tels les prisonniers des rois sur les métopes babyloniennes.

Pour les souverains exotiques, on exhuma un protocole oublié. Les sept officiers algériens, drapés dans leurs burnous, furent une curiosité, comme si on avait oublié déjà les campagnes d'Afrique. L'émir de l'Afghanistan, les mahrajahs de l'Inde parurent des personnages des *Mille et une Nuits*. Le shah de Perse revint et il se promenait le soir, dans Paris, comme Haroun al Raschid dans Bagdad, « en simple particulier ». Une odeur de musc et de pastilles du sérail emplissait les avenues et flottait sur les jardins fleuris. L'Estudiantina espagnole tapait sur son tambourin et le violon agressif des tziganes menait le branle agaçant de ces folles journées.

L'inauguration.

Le maréchal de Mac Mahon, avec une bonhomie avenante et déprise, présidait à la farandole. Il en sauvait l'expansion trop facile par sa dignité et sa tenue. Le 1er mai, parmi les ruines neuves des bâtiments inachevés, dans la boue des avenues et sous l'averse d'un violent orage, il ouvrit l'exposition. La cérémonie eut lieu au Trocadéro. Le président de la République, entouré du bureau des Chambres et des pouvoirs constitués, était accompagné du roi don François d'Assise, du prince de Galles, du prince royal de Danemark, du duc d'Aoste, du prince Henri des Pays-Bas. Malgré la mauvaise humeur de Bismarck, l'Europe se risquait.

Un discours du ministre du commerce exprima la pensée de l'entreprise : « La France, rassurée sur son avenir, a repris, sous l'égide d'un régime politique qui a sa confiance, un nouvel essor, un regain d'acti-

1er mai 1878. vité et d'énergie. » Le ministre n'était pas un poète lyrique; il disait, tant bien que mal, ce que l'on ressentait autour de lui.

Quand la cérémonie officielle fut terminée et que le canon eut répondu à la parole sacramentelle, prononcée par le maréchal : « L'exposition est ouverte, » les visiteurs furent admis et 500.000 personnes envahirent les galeries. La foule s'y répandit comme une marée, en un ordre parfait et avec une joie débordante. Elle était à elle-même un spectacle; elle jouissait de sa propre allégresse et vivait de se sentir vivre. Tout était bonne humeur, gaieté, surprise, émotion. Paris travaille dix ans pour une de ces heures d'enivrement: il a, dans ces courts instants, le sentiment précis et fier de son rôle et de sa gloire. Ces citoyens, venus pour trois sous sur l'impériale de l'omnibus, grimpent, en même temps, à la dignité de personnages historiques.

La foule.

Le soir, la ville s'illumina jusque dans les faubourgs. La population emplit les rues, par une température plus clémente. Les étoiles fraternisaient avec les illuminations; ce fut une émotion, une cordialité unanimes.

Satisfaction officielle.

Le lendemain, M. Grévy, qui avait le don des improvisations opportunes, dit à la Chambre :

Je cède au désir d'un grand nombre de mes collègues et je suis sûr d'être l'interprète du sentiment de la Chambre en exprimant publiquement la satisfaction et la profonde émotion qu'elle a éprouvées, hier, au spectacle grandiose de l'ouverture de l'exposition universelle, émotion causée surtout par la joie patriotique de voir la France, à quelques années à peine de ses désastres, trouver dans sa vitalité, dans sa puissance, dans son génie, les moyens de convier si magnifiquement le monde entier à cette grande fête du travail, du commerce et de l'industrie.

Au Sénat, pas un mot. Les partis de droite boudaient. Ils soulignaient, ainsi, la victoire de la République. Aussi la France républicaine fut heureuse de faire siennes ces journées, puisqu'on les lui laissait. 1er mai 1878

Des crédits avaient été mis à la disposition du gouvernement pour ajouter de l'éclat aux cérémonies officielles. Le maréchal de Mac Mahon fit, avec splendeur, les honneurs de l'Élysée. Bals et dîners dans les ministères. Le 24 mai, un banquet fut offert aux délégués des sections étrangères de l'exposition par les sénateurs et les députés républicains, membres du Cercle national. Après MM. Duclerc, Teisserenc de Bort, sir Philipp Cunliffe-Owen, M. Gambetta parla; il fut le héros fêté de cette journée. Le 20 juin, il y eut revue des troupes du gouvernement de Paris à Longchamp. Le président de la République, vigoureusement acclamé sur son passage, rentra à cheval à l'Élysée. Des fêtes.

Pendant toute la durée de l'exposition, les instituteurs des départements vinrent, par séries de cinq à six cents, visiter les galeries. Ils entendirent des conférences pédagogiques et commencèrent à s'initier au rôle qu'on leur réservait dans l'éducation de la démocratie. M. Bardoux leur dit, le 2 septembre : Les instituteurs.

Il faut que vous emportiez, de votre voyage, un amour plus profond encore de la France ; vous avez jugé par vous-mêmes les efforts faits depuis huit ans pour la relever. Aidez-nous à la préserver des malheurs qu'elle a injustement soufferts. En un mot, faites bien aimer notre cher pays.

L'élan donné, des réunions variées et nombreuses, des rendez-vous de métiers, de fonctions, d'industries, des congrès nationaux et internationaux se multiplièrent et remplirent Paris d'un bruit de discours et de fêtes. Les journées et les nuits ne suffisaient plus.

Juin 1878. Les cafés ne se fermaient guère et les voitures roulaient, emportant des refrains et des cris, jusqu'à l'aube naissante.

La journée du 30 juin. Il y eut une journée sans précédent et qui ne devait pas se renouveler : ce fut celle du 30 juin, la fête du peuple, le véritable baptême de la République. On avait choisi cette date pour éviter l'anniversaire du 14 juillet. Le temps était propice : un ciel voilé de légers nuages, une atmosphère fraîche et douce, — le printemps de Paris. Le matin, on inaugura la statue de la République, par Clésinger, au Champ-de-Mars; coiffée d'une sorte de bonnet phrygien, elle inscrivait sur son socle ces mots un peu froids : « CONSTITUTION DE 1875. » La musique de la garde républicaine fut « autorisée » à jouer la *Marseillaise*. Les ministres parlèrent. On se rendit en corps dans le port pour saluer la tête colossale de la « Liberté éclairant le monde », par Bartholdi, destinée à la ville de New-York; cette union des deux Républiques fut célébrée comme un symbole.

Toute la matinée s'était passée en ces prolégomènes. Mais la ville appartint au peuple, l'après-midi : elle apparut, couverte d'une floraison imprévue de drapeaux, de guirlandes, d'oriflammes, d'inscriptions et d'arcs de triomphe. Les plus vieux quartiers étaient les plus frais et les plus joyeux. La cour des miracles semblait un parterre. Les voitures étaient pavoisées, les chevaux avaient des bouquets ou des cocardes. Le jardin des Tuileries, la place de la Concorde, l'avenue des Champs-Élysées, l'avenue du Bois-de-Boulogne, dans leur cadre magnifique, n'étaient qu'un seul et unique décor or et vert. La foule se mit à couler doucement, s'arrêtant et s'émerveillant, faisant un remous aux moindres incidents. La cir-

culation des voitures fut bientôt impossible. Sur la terrasse des Tuileries, un concert, où les deux cents musiciens de M. Colonne alternaient avec les cinq cents choristes de M. Dannhauser, dominait à peine le bruit. On dansait aux Halles, sur les places, dans les squares, à tous les coins de rue. 30 juin 1878.

Le soir, Paris illumina. Sauf la tache sombre du faubourg Saint-Germain, un ruissellement de flammes glissa le long des façades. Les rues étaient des rivières de feu : les plus étroites et les plus hautes étaient les plus splendides. Sur la Seine, aux lacs du Bois de Boulogne, des flottilles de barques vénitiennes couvertes de feux multicolores croisaient leurs sillages étincelants. Aux arbres pendaient des globes rouges comme des fruits étranges; des guirlandes électriques reliaient les candélabres de la place de la Concorde à la place de l'Étoile, le long des Champs-Elysées, qui, revêtus de leur récent pavé de bois, paraissaient d'interminables galeries de fête. Les feux d'artifices éclatèrent sur la colline Montmartre, sur la place du Trône, sur la place d'Italie, sur le Pont-Neuf, tandis que la retraite aux flambeaux, où défilaient la garde républicaine et les cuirassiers portant le panache des torches, se déroulait de la porte de Passy à la place de la Concorde. Illuminations.

On eût dit que Paris brûlait encore : le vent chassait, vers les coteaux de Suresnes, une buée lumineuse. Feux non plus de deuil, mais de joie. Les misères anciennes étaient oubliées.

CHAPITRE V

La Guerre russo-turque et le Congrès de Berlin.

I. — La Russie décide la guerre. — Position intérieure et extérieure de ce pays. — Force défensive de la Turquie. — Les puissances en présence de la guerre. — Arrangement anglo-russe. — Les populations balkaniques. — La Roumanie concède le passage aux troupes russes. — Le rôle de la France. — L'entente austro-allemande.

II. — La guerre. — Le raid de Gourko. — Échecs des Russes. — L'impression en Europe. — La Roumanie entre en campagne. — Reddition de Plewna et prise de Kars. — Les Russes à Andrinople. — Le veto de l'Angleterre. — L'armistice. — Les Russes à San-Stefano. — Intervention du prince de Bismarck. — L'Allemagne sera « l'honnête courtier ». — Le traité de San-Stefano. — La convention Schouwaloff-Salisbury. — Programme du congrès. — Les missions européennes. — La France accepte l'invitation. — Ses réserves.

III. — Le congrès. — La tactique du prince de Bismarck. — Reprise du dissentiment anglo-russe. — L'œuvre du congrès en Europe et en Asie. — L'expansion germanique dans les Balkans. — Satisfactions réparties entre les grandes puissances. — La convention de Chypre et la question d'Égypte. — La Tunisie offerte à la France. — Naissance de la politique mondiale.

I

Avril 1877.

Appréhension générale.

L'histoire n'est pas oublieuse comme les hommes : les germes qui lui sont confiés ne se perdent jamais. Tandis que 1870 paraissait déjà si loin, à l'heure où le Champ de Mars était un champ de fête, au moment où le Trocadéro se couvrait de feux de joie, une angoisse

Avril 1877. planait sur la farandole illuminée : l'appréhension d'une guerre générale consternait l'Europe. Depuis plus de trois mois (31 janvier 1878), l'armée russe était aux portes de Constantinople. La diplomatie des grandes puissances pesait ses armes, comme si elle eût voulu les jeter dans la balance. L'Europe venait d'assister aux horreurs et aux incertitudes d'un conflit sanglant. Le printemps qui s'ouvrait était plein de menaces.

La guerre russo-turque.

Il y avait un an (23 avril 1877) que le chargé d'affaires russe, M. de Nélidoff, avait quitté Constantinople, après avoir fait connaître à la Porte la rupture des relations diplomatiques. Le 24 avril, le tsar Alexandre, dans un manifeste à son peuple, avait annoncé la décision prise par lui d'entrer en guerre avec la Turquie « pour arriver à l'amélioration de l'existence des chrétiens d'Orient »...

Le grand-duc Nicolas, nommé commandant en chef des troupes russes, disait, dans son ordre du jour à ses troupes (24 avril) :

Nous sommes appelés à exécuter la volonté du souverain et le saint legs de nos pères. Ce n'est pas pour des conquêtes que nous marchons, c'est pour défendre nos frères insultés et opprimés, pour défendre la foi du Christ.

Caractère de la guerre.

Donc, une nouvelle croisade, la guerre sainte?... Pas tout à fait. Le prince Gortschakoff, dans une circulaire aux puissances (7-19 avril), avait cru devoir parler, lui, le langage de la politique réaliste :

Les négociations ayant échoué, il ne reste plus d'autre alternative que de laisser se prolonger l'état de choses que les puissances ont déclaré incompatible avec leurs *intérêts* et avec *ceux de l'Europe,* ou bien de chercher par coercition ce que les efforts unanimes des cabinets n'ont pu obtenir de la Porte par persuasion... L'empereur de Russie entreprendra donc, seul, ce qu'il avait convié les puissances à faire avec lui. En assumant cette



1 Bon Haymerle
2 Cte Caroly
3 Cte Launay
4 Pce Gortschakoff
5 Waddington
6 Lord Beaconsfield
7 de Radovitz
8 Pce de Hohenlohe
9 Cte Corti
10 Bon Oubril
11 Cte Mony
12 Cte de St-Vallier
13 M. Desprez
14 Cte Andrassy
15 Lothar Bucher
16 Pce de Bismarck
17 de Holstein
18 Dr Busch
19 Cte H. de Bismarck
20 Cte Schouvaloff
21 Sadoullah Bey
22 Lord Odo Russell
23 de Bulow
24 Lord Salisbury
25 Caratheodory Pacha
26 Mehemed Ali Pacha

avait quitté Constan-

le saint legs de nos pères. Ce

devoir



Le Congrès de Berlin
d'après Werner

Avril 1877.

tâche, il remplit un devoir qui lui est imposé par les *intérêts de la Russie*, dont le développement pacifique est entravé par les troubles permanents en Orient...

Les *intérêts de la Russie :* Que cachait cette formule? Ne s'offrait-elle pas aux questions indiscrètes des puissances, elles aussi *intéressées*?

Position de la Russie.

La Russie, au moment où elle déclarait la guerre, était dans une position difficile; peu sûre de ses propres intentions, elle avançait bravement, mais témérairement, sur un sol qu'elle sentait miné. En fait, il y avait dualité dans les vues russes : dualité sur le principe même de la guerre, guerre de religion ou guerre d'intérêt : dualité sur l'objectif de la guerre : — « Votre objectif est Constantinople! » avait dit le tsar au grand-duc Nicolas. — « N'ayez crainte pour Constantinople! » avait-on répété aux puissances : dualité au sujet de la clientèle dont on prenait les intérêts dans les Balkans, coreligionnaires ou cousins, orthodoxes ou slaves. Il y avait dualité, enfin, dans la haute direction gouvernementale et dans les influences qui s'exerçaient autour du tsar : les uns résolus à la lutte à outrance et décidés à effacer la Turquie de la carte de l'Europe : les autres, enclins à se modérer selon les nécessités des circonstances; ces deux tendances se résumant en deux noms : Ignatieff, Gortschakoff.

Dualité partout.

Portée de l'alliance des trois empereurs.

Gortschakoff qui, par sa position même, serrait le problème de plus près, se préoccupait particulièrement des données internationales non moins obscures et incertaines que les dispositions intimes et, comme on dit, l'état d'âme de son propre pays. La première de ces difficultés était d'apprécier la portée réelle de cette combinaison avec laquelle on avait, depuis des années, leurré le monde et dont on s'était leurré soi-même : — « l'alliance des trois empereurs ». Que valait-elle en

Avril 1877.

réalité? Gortschakoff ne pouvait plus s'y tromper, puisque Bismarck s'était expliqué avec une franchise un peu rude, dès le mois d'octobre 1876 : obligé de choisir entre la Russie et l'Autriche, parlant à la Russie elle-même, il s'était prononcé pour l'Autriche (1). Sans illusion donc, il fallait se servir, pourtant, de cette arme brisée, faire blanc de cette épée, l'agiter devant l'Europe, laisser croire à la force que lui attribuait l'opinion quand, soi-même, on n'y croyait plus. Si l'Europe, si la Turquie, si l'Angleterre eussent connu la vérité sur cette explication « confidentielle » entre les deux grands empires, quel encouragement pour la Turquie, pour l'Angleterre, pour l'Europe! Était-on si sûr qu'elles l'ignorassent? Les secrets des chancelleries ont parfois intérêt à se faire surprendre.

Hostilité de l'Angleterre

L'Angleterre menait le branle contre la Russie. Sur son hostilité déclarée, on savait du moins à quoi s'en tenir... Eh bien! non, ici encore il y avait de l'incertitude. Et cela aussi troublait le jeu. On n'ignorait pas qu'à Constantinople, M. Layard était des conseillers intimes du sultan. L'or anglais, l'appui moral, le concours diplomatique de l'Angleterre ne feraient pas défaut à la Turquie; le cabinet de Londres était minutieux et pointilleux dans le détail de la tractation diplomatique; il créerait mille embarras à la Russie. Mais irait-il au delà? Jouerait-il la partie décisive?

Jusqu'où irait-elle?

L'Angleterre elle-même ne paraissait pas savoir exactement ce qu'elle voulait. Il y avait des dissentiments dans le cabinet; au su et au vu du monde entier, un mouvement passionné, dans l'opinion

(1) Ci-dessus (p. 115).

publique et dans la presse, remuait les entrailles du peuple anglais et le portait à sacrifier des intérêts discutables et discutés à « l'amélioration du sort des chrétientés d'Orient ». Jusqu'où irait ce mouvement, dans quel sens l'opinion anglaise se prononcerait-elle finalement? Les plus profonds calculs pouvaient être modifiés par une saute de vent chez ce peuple impressionnable, imaginatif, mais toujours redoutable parce qu'il est toujours courageux. Avril 1877.

Et pouvait-on, d'autre part, ne tenir aucun compte de l'opinion publique universelle qui s'affirmait antirusse. Les entreprises moscovites étaient passées au crible et discutées aigrement. Éternels trouble-fête de l'Europe une fois de plus, les Slaves portaient atteinte à l'équilibre, à la paix dont on avait tant besoin! Un vieux levain de polonisme fermente toujours dans les salles de rédaction et dans les cercles [1]. L'opinion allemande n'était pas favorable. M. Klaczko, M. Cucheval-Clarigny, à la *Revue des Deux Mondes,* posaient des questions gênantes. Ce n'étaient que des pointes: mais ces pointes piquaient l'âme chatouilleuse du prince Gortschakoff. Il aimait à être loué. L'Europe lui était un théâtre. Outre les susceptibilités de l'amour-propre, son expérience ne négligeait pas cette autorité de l'opinion qui pèse, au jour des marchandages et des règlements. Vieux levain anti-russe.

Il y avait un autre sujet d'inquiétude plus immédiat encore: c'était la difficulté même de la campagne. La Turquie n'était pas une quantité négligeable: il est vrai que, de Constantinople, le général Ignatieff n'avait cessé de décréter l'impuissance de Puissance défensive de la Turquie.

(1) Voir, comme un témoignage de ces dispositions: *Le Dossier russe. — La politique de la Russie envers la Pologne et la Turquie,* par un ANCIEN DIPLOMATE. Dentu, 1869, in-8°.

Avril 1877.

cet empire et d'annoncer sa chute au premier choc [1]; il est vrai que les généraux turcs n'avaient pu venir à bout des insurrections en Albanie, en Bosnie, en Herzégovine, en Bulgarie, et qu'ils avaient eu quelque peine à mettre à mal cette infime Serbie. Mais, le Turc est bon soldat: pour sa croyance et pour son existence nationale, il se battrait en désespéré; la flotte turque était puissante; elle commandait la mer Noire et le bas Danube, rendant, par mer, toute communication impossible; la double ligne de défense du Danube et des Balkans, appuyée sur les fortifications du fameux quadrilatère, avait formé, de tout temps, un boulevard presque infranchissable pour les armées venant du Nord.

Neutralité menaçante de l'Autriche.

Par-dessus tout, la Russie était obligée de diviser ses forces. L'Autriche-Hongrie, spectatrice silencieuse du duel, ne se réservait-elle pas d'intervenir brusquement, soit en cas de victoire, soit en cas de défaite? Une campagne offensive, avec une armée comme l'armée austro-hongroise et un peuple comme le peuple hongrois sur le flanc, grave imprudence! Le grand-duc Nicolas réclamait une attaque rapide et décisive de toutes les forces russes sur le front principal, c'est-à-dire sur le Danube et sur le Balkan : on l'avait laissé dire; on ne lui avait accordé que quatre corps et on avait maintenu la fleur des troupes russes en observation sur la frontière occidentale [2].

Quelles que fussent l'ardeur avec laquelle la nation tout entière répondait à l'appel du tsar, la qualité du soldat russe et la valeur des officiers, on n'était pas entièrement rassuré sur le mérite des chefs; on était très préoccupé de la question financière, au

Difficultés financières.

(1) Cf. *Mémoires* du prince DE HOHENLOHE, t. II (p. 209).
(2) *Nouvelle Revue*, 1880 (p. 483).

sujet de laquelle on sentait la banque européenne froide et exigeante. On avait trouvé des difficultés, dès la première heure de la mobilisation, pour les approvisionnements, les ravitaillements; je ne sais quel désordre latent, endémique aux bureaucraties militaires, accru encore par l'infidélité trop notoire de nombreux agents et par la nonchalance traditionnelle du *Nitchevo*.

Avril 1877.

Le « géant » est ligoté.

Ces causes de faiblesse n'échappaient ni au gouvernement russe, ni à ses adversaires; par une suite fatale, elles en produiraient d'autres, qui devaient compromettre le développement et le résultat de la campagne. Jamais géant, debout pour la bataille, au moment où il pousse son cri de guerre, ne fut surpris et ligoté dans son élan, comme le fut le colosse russe, avant même qu'il eût pu faire un pas vers les Balkans.

Lord Derby s'oppose aux plans moscovites.

Ce fut l'Angleterre qui se chargea de l'opération. La diplomatie anglaise était dirigée par lord Derby. L'esprit un peu lourd de ce ministre, son imagination lente et tatillonne, était juste à l'opposé du caractère pétulant et du génie ardent de Disraëli; mais sa manière précautionneuse présentait aussi des avantages. Car, malgré son poids, il se retournait parfois plus vite qu'on ne l'eût cru et saisissait les occasions favorables avec une certaine prestesse dont on ne se méfiait pas. On le vit bien, quand, dès le début de la campagne, il gagna une première manche par le procédé le plus simple: — une initiative loyale à l'heure opportune.

Déclaration de lord Derby.

Le tsar avait à peine publié son manifeste, « ce mélancolique document, » comme le baptisa immédiatement le *Standard*, que lord Derby, en même

Avril 1877. temps qu'il proclamait la neutralité britannique, expliquait publiquement l'attitude du cabinet de Londres.

Je déclare, dit-il aux Lords, le 7 mai, que la Russie a pris sur elle la plus grave responsabilité en allumant l'incendie. Les intérêts de l'Europe, les intérêts de l'Angleterre, les intérêts de l'Orient sont atteints... L'Angleterre restera neutre; mais elle s'efforcera de *localiser* et d'*atténuer* la guerre.

C'était tout un programme. Lord Derby déclara, bientôt après, avec non moins de franchise:

Si une intervention doit se produire, il vaut mieux attendre que les adversaires soient épuisés par la guerre... Nous ne sommes plus en 1853. Le cabinet britannique a beau chercher; il n'a pas d'alliés, *du moins pour le moment*. La France restera absolument neutre, l'Autriche est bien incertaine. L'Italie manifeste des tendances moscovites et l'Allemagne *se réserve*.

Ces sages aperçus inspiraient confiance à Saint-Pétersbourg; on était enchanté d'avoir affaire à un adversaire si modéré. La neutralité anglaise déciderait, croyait-on, de la neutralité austro-hongroise(1); on ne demandait pas mieux que de s'entendre avec lord Derby et de faciliter sa tâche: il faut savoir payer de retour les gens raisonnables.

Négociations anglo-russes. Près de lord Derby, il y avait un ambassadeur russe qui subissait, comme la plupart des diplomates accrédités à Londres, l'influence de l'astre anglais; cet ambassadeur avait la confiance du tsar, l'amitié du prince de Bismarck et l'estime du gouvernement britannique: c'était le comte Pierre Schouwaloff(2).

(1) V. ci-dessous (p. 314, note).

(2) Grâce à la parfaite obligeance de M. A. Raffalovich, j'ai eu communication des *Souvenirs inédits* du comte P. Schouwaloff sur le congrès de Berlin. Les extraits que j'ai pu citer permettront aux lecteurs d'apprécier l'intérêt de ce document. Mais l'ambassadeur n'a pas cru devoir embrasser dans son récit la partie de la négociation antérieure à la guerre, et qui, pourtant, a été la véritable racine du congrès.

Lord Derby le prit à partie au sujet de la circulaire Gortschakoff. Il la blâma franchement, se saisit du mot *intérêts*. On prétendait défendre *les intérêts de l'Europe:* mais l'Angleterre fait partie de l'Europe. On invoque les *intérêts de la Russie;* mais il y a aussi les « intérêts » de l'Angleterre, et l'Angleterre n'entend pas qu'on les oublie ni qu'on les connaisse mieux qu'elle-même. Donc, au nom des intérêts de l'Europe, au nom des intérêts de l'Angleterre, le cabinet anglais garde son entière liberté d'action; la décision du gouvernement russe n'est de nature à obtenir ni son concours ni son approbation.

Mai 1877.

Opposition d'« intérêts ».

La plate-forme de la discussion était un peu étroite. Mieux eût valu (et on devait plus tard faire grief à lord Derby de n'y avoir pas songé), mieux eût valu s'appuyer sur les traités, — le traité de Paris, la convention de Londres. Mais lord Derby tâtait le terrain. S'il craignait d'invoquer « les traités », c'est que leur application intégrale eût été pleine de périls. Il se borna donc à parler *intérêts :* intérêts européens, intérêts anglais.

Cette modération relative fut agréable à Saint-Pétersbourg. On crut probablement qu'on pourrait, par quelques concessions, tenir l'Angleterre en dehors d'une coalition toujours menaçante et on lui demanda de préciser ce qu'elle entendait par les « intérêts anglais »... Si bien qu'entre le ministre conciliant et l'ambassadeur empressé un accord s'établit, dont le résultat fut consigné dans les deux offices du 6 mai et du 30 mai 1877, qui créèrent, après la déclaration de guerre — mais avant qu'un seul coup de canon fût tiré — une situation de droit et de fait des plus singulières. On instituait, entre la Russie et la Turquie, un état de guerre « conventionnelle », à

Arrangement Schouwaloff-Derby.

Mai 1877.

champ d'action restreint et à responsabilité limitée.

De même que Gortschakoff *voulait ignorer* ce qui se passait à Berlin, de même il *voulait ignorer* les conséquences des engagements pris à l'égard de l'Angleterre. Les événements, les victoires russes, le hasard, arrangeraient tout.

Conditions de l'arrangement.

Voici le résumé de l'accord Schouwaloff-Derby : la Russie s'engage à ne porter la guerre ni sur le *canal de Suez* ni en *Égypte*, quoique ces régions fassent partie de l'empire ottoman. — Le tsar renouvelle sa déclaration que la conquête de *Constantinople* n'entre pas dans ses desseins : « Son gouvernement reconnaît que, quoi qu'il arrive, l'avenir de Constantinople est une question d'intérêt général qui ne saurait être résolue que d'un commun accord ; si la possession de cette ville venait à être mise en question, on ne saurait consentir à ce qu'elle appartînt à l'une ou à l'autre des grandes puissances européennes. » — « La *question des Détroits* sera également résolue au moyen d'une entente générale. » — Lord Derby ayant fait allusion à d'autres « intérêts britanniques », tels que le *golfe Persique* et la *route de l'Inde*, le cabinet impérial affirme « qu'il n'étendra pas la guerre au delà de ce qui est nécessaire pour atteindre le but hautement et nettement avoué qui a déterminé l'empereur à prendre les armes. Il respectera les intérêts anglais signalés par lord Derby, autant que l'Angleterre restera neutre. » Sur les « intérêts russes », on se taisait et, en ce qui concernait l'objectif de la guerre, on se contentait de cette phrase :

Le but de la guerre ne saurait être atteint aussi longtemps que les populations chrétiennes de la Turquie ne seront pas placées dans une situation dans laquelle leur vie et leur sécurité soient efficacement garanties contre les abus intolérables de l'administration turque.

Gortschakoff espère se tirer d'embarras par des finesses de rédaction. Mais, dans la réalité des choses, la Russie, prise entre la convention de Reichstadt, d'une part, et, d'autre part, l'arrangement Derby-Schouwaloff, rejetée du Balkan occidental par la volonté des puissances germaniques, cernée dans le Balkan oriental par les prétentions roumaines, serbes et grecques, mise en surveillance en Asie, en Égypte, à Constantinople, par l'Angleterre et par l'Europe, les mains liées et le pied pris, — la Russie aborde la guerre dans des conditions détestables. On pouvait prévoir, dès lors, que le bénéfice de la partie lui échapperait, à supposer qu'elle la gagnât.

Mai 1877.

La Russie liée.

Même dans les Balkans, « le tsar libérateur » ne trouvait pas les concours chaleureux sur lesquels il eût cru pouvoir compter. Chacun avait ses plans, ses projets, ses « intérêts ». Entre la Russie et la Turquie, une ceinture de principautés à demi autonomes formait un tampon de situations acquises et d'ambitions particulières. Pour entrer en contact avec la Turquie (puisqu'on ne pouvait pas prendre le chemin de la mer), il fallait passer soit par la Serbie, soit par la Roumanie. Par la Serbie, l'Autriche avait bloqué la voie: celle de la Roumanie était donc la seule.

Les peuples des Balkans.

La Roumanie était encore, d'après les traités, sous la suzeraineté des sultans. Légalement, elle devait prendre les armes pour la Turquie. Mais, si elle le faisait, c'étaient son territoire et sa population qui subiraient les horreurs de la guerre. Restait-elle neutre? Elle s'exposait au même péril, sans profit éventuel, dans le cas probable d'une défaite turque.

La Roumanie.

La Roumanie — ou plutôt, comme on les appelait alors officiellement, les principautés unies de Moldo-

Mai 1877. Valachie — avait à sa tête le prince Charles de Hohenzollern, qui l'avait conduite avec une habileté et une patience remarquables de 1866 à 1876. Ce prince, fidèle d'abord à sa famille, n'avait jamais oublié, comme il le dit lui-même, « qu'il était aux avant-postes de la pénétration germanique en Orient » [1]; conformément aux exemples de sa race, il s'était appliqué à créer une armée et il attendait les événements.

La Roumanie fit appel aux puissances, demandant leurs conseils et même une garantie de neutralité. Au fond, le prince Charles était résolu à prendre part à la guerre aux côtés de la Russie, mais il eût voulu vendre son concours le plus cher possible. Berlin, qui donne le ton, répondit : « Que chacun se préserve comme il sait et croit le mieux [2]. » D'autres y mirent plus de formes; mais la pensée était semblable partout. La Roumanie se trouva donc abandonnée à elle-même.

La Russie et la Roumanie. La Russie demandait *impérieusement* le passage pour ses troupes à travers la principauté. Dès le mois de septembre, Jean Bratiano, envoyé en mission auprès du tsar, n'avait pas dénié le passage, mais il avait prétendu poser ses conditions. La Roumanie eût voulu, pour prix de son concours, s'assurer de la Bessarabie

(1) Lettre adressée par le prince Charles au roi Guillaume, au moment où celui ci est proclamé empereur : « ... Je suis ici seul, à un extrême avant-poste, comme la sentinelle de la frontière contre l'Orient... Cependant je ne suis ni si éloigné ni si fatigué que je ne puisse, à pleine poitrine, m'associer à ce cri d'allégresse : Vive l'empereur allemand ! » Jehan DE WITTE, *Quinze ans d'histoire* (1866-1881) d'après les *Mémoires du roi de Roumanie*. Plon, 1905 (p. 204).

(2) Sous main et par l'intermédiaire du kronprinz, Bismarck donna au prince des conseils plus effectifs « par intérêt personnel pour son Altesse » (*Ibid.*, p. 270) : « Ne pas s'opposer sérieusement aux exigences de la Russie, invoquer un devoir vis-à-vis de la Porte au point de vue des convenances, et céder ensuite à la force... La question du passage des armées russes doit être régularisée préalablement par un traité... Mais rien ne presse. » Or, cela pressait, et le retard fut une faute. V. aussi *Mémoires* du prince DE HOHENLOHE, t. II (p. 214).

Mai 1877.

et obtenir un agrandissement vers la Bulgarie. Entre le prince Gortschakoff et Jean Bratiano, le dialogue fut vif. Gortschakoff s'écria : — « Vous n'avez pas de conditions à nous poser ; sinon, la Russie, s'en référant aux traités en vertu desquels la Moldavie et la Valachie font parties intégrantes de l'empire ottoman, envahira ces provinces sans autres formes. » — « Fort bien, riposta froidement Bratiano. Nous nous opposerions alors par la force à l'entrée des Russes sur le territoire roumain... [1]. »

La Roumanie accorde le passage aux Russes.

Vaines menaces! La Roumanie n'avait pas le choix. Elle dut céder. Une convention du 16 avril 1877 régla les conditions du passage; quant à la question de savoir si elle prendrait part à la guerre, elle se réservait encore.

Il y a quelque chose d'émouvant dans la situation de ce petit et vaillant peuple qui, à peine né, se retourne entre l'enclume et le marteau. Il n'ose même pas débattre les conditions de son concours éventuel avec le grand patron qui impose son amitié redoutable ; il n'ose pas lui demander de faire, d'avance, le partage des bénéfices, en cas de victoire commune. On craint que le lion ne traite en lion. Ce tourment se retrouve, malgré la froideur habituelle des documents diplomatiques, dans la circulaire de M. Kogalniceano, datée du 3 mai 1877 :

Quand l'Europe ne consulte que ses intérêts, quand on dit à la Roumanie : *Lasciate ogni speranza,* notre pays doit subir la force majeure et ne prendre conseil que de la terrible situation dans laquelle il est poussé contre sa volonté.

Ce langage anxieux étonnait la Russie; elle croyait y discerner l'indice d'une « ingratitude » naissante chez les peuples balkaniques.

(1) *Quinze ans d'histoire* (p. 267).

Mai 1877.

La Serbie.

La Serbie n'avait jamais consulté que ses ambitions; n'écoutant aucun avis, elle s'était jetée follement dans la bagarre et avait déchaîné les événements. Maintenant, battue et mécontente, elle boudait, repliée sur elle-même. Le prince Milan était à la fois encombrant et inconsidéré. Le manifeste du tsar, en avril 1877, avait informé la Serbie qu'elle était mise de côté; on l'avait sacrifiée, dès Reichstadt, aux exigences de l'Autriche-Hongrie. Le grand projet d'un empire serbe s'évanouissait. Ce n'était pas encore de ce côté qu'on trouverait de l'enthousiasme ni des élans généreux.

Le Monténégro.

Tout autre chose du Monténégro. Il était le Benjamin de la famille, le plus éloigné, le plus exposé et le plus aimé de tous les frères slaves. Sa forte situation dans les montagnes, avec accès sur l'Adriatique, permettant de prendre à revers toute la péninsule et faisant arche de pont vers les mers occidentales, donnait une valeur inappréciable à son dévouement. Mais il était si petit, si faible, surveillé et ligoté de si près par l'inquiétude autrichienne, qu'il devenait plutôt un embarras qu'un secours. Du moins, avec celui-là, c'était à la vie, à la mort. On comptait sur lui et on ne l'abandonnerait pas.

La Grèce.

Il y avait, à l'extrémité de la péninsule, un autre « client » en bien mauvaise posture : c'était la Grèce. La Grèce était née à Navarin. La Grèce était en droit de rappeler aux grandes puissances de l'Europe « le rôle qu'à son berceau elles lui avaient réservé en Orient » (1). Elle s'inscrivait, au premier rang, parmi les héritiers de l'« homme malade ». Elle représentait la cause la plus sympathique, la plus célébrée, la plus chère au cœur de la civilisation occidentale, la cause

(1) Déclaration de M. Tricoupis, du 4 septembre 1877.

Mai 1877.

Désappointement de l'hellénisme.

de l'hellénisme. Donc, en cette crise imminente, elle se lèverait... Non! Elle resta immobile presque jusqu'à la fin de la guerre. La Grèce était plus frappée encore que la Serbie : un frère de religion, sinon de race, lui était né qui, subitement grandi et gros garçon, menaçait la part qu'elle s'était attribuée : c'était, parmi les Slaves, cet ignoré d'hier, le Bulgare. Les tsars avaient déjà notifié, à diverses reprises, à la Grèce qu'elle eût à se pourvoir ailleurs : on ne voulait pas d'elle à Constantinople et même, si elle se contentait de Salonique, on ne voulait pas d'elle à Salonique. Après des espoirs si vastes et si longtemps caressés, c'était un réveil affreux. Les Grecs ne sont pas très nombreux dans l'empire turc, mais ils occupent les ports, les villes, les situations élevées, la fortune. L'hellénisme est plein d'ardeur et de zèle, il est animé d'un esprit de propagande et de sacrifice qui reste, malgré tant de traverses, un des spectacles d'énergie les plus réconfortants de l'histoire.

La Grèce, à l'étroit sur le continent, voudrait élargir et consolider son assiette : la Grèce, fille de la mer, voudrait régner du moins sur l'Archipel, sur les îles, sur les ports où la vie hellène a survécu sous la domination ottomane. Mais elle est faible, malbâtie, pauvre, déplorablement administrée. Elle n'a trouvé ni son Cavour, ni son Victor-Emmanuel. Sa situation est d'autant plus difficile qu'elle est vouée aux soupçons et aux méfiances. La Russie craint en elle une nouvelle Byzance : l'Autriche craint en elle une future Macédoine. En attendant, elle est à la merci d'un coup de main par mer. Elle réclame ou convoite des points stratégiques d'une importance décisive et elle ne serait pas de force à les défendre. Qu'on lui livre la Crète : saurait-elle garder la Sude ?

Mai 1877.

Dans la crise de 1877-78, la Grèce, délaissée par la Russie, s'était retournée timidement vers les puissances occidentales et notamment vers l'Angleterre. Celle-ci la réservait comme une carte à jouer dans la partie finale.

Les Bulgares.

Restaient les Bulgares! Ce peuple slave était si complètement abattu depuis des siècles que, malgré la grande étendue de territoire qu'il occupe, il était oublié. Quand, en quittant l'Europe, on arrivait à Sofia, on trouvait des gens vêtus à la turque, coiffés du turban ou du fez, et l'on saluait l'Orient. On ne savait guère que ces populations fussent chrétiennes et européennes. Accablées sous le joug, leur instinct national a survécu; elles ont été réveillées par l'excès même des maux qu'elles enduraient. Un exode de populations musulmanes en Bulgarie (Tartares et Circassiens), ordonné par le gouvernement turc après la guerre de Crimée (1860) accrut encore les souffrances séculaires et, à partir de 1868, il y eut, dans ces provinces, situées sur le Balkan et qui commandent Constantinople, un mouvement insurrectionnel à l'état chronique, qui fut, avec les affaires de Bosnie et d'Herzégovine, l'origine des événements de 1877.

On cherchait encore « le Bulgare » en 1875. La nouvelle des massacres qui tentèrent d'étouffer dans le sang la révolte apprit à l'Europe que ce peuple vivait, puisqu'il souffrait. La Russie avait entendu la voix des frères accablés. Cette population, nombreuse, dévouée et brave, était de taille et de volonté à devenir le fer et la pointe de la lance slave vers Constantinople. Le pacte fut vite conclu: les cœurs s'entendirent. Et l'Europe — au moment où la voix de Gladstone s'élevait — reçut le manifeste du 14 août 1876, « présenté par la nation bulgare aux grandes

puissances de l'Europe, protectrices des peuples d'Orient ». Mai 1877.

Dans ce manifeste, la nationalité bulgare se peignait elle-même : Manifeste bulgare

Il existe dans la Turquie d'Europe un peuple infortuné répandu en grand nombre des deux côtés des Balkans... Peuple laborieux et paisible s'il en fut jamais, les Bulgares n'arrosent de leur sueur, depuis cinq siècles, la terre qu'ils cultivent qu'au profit presque exclusif de leurs oppresseurs... Les prétendues réformes turques n'ont jamais été qu'une amère dérision...

Quant aux événements qui avaient illustré si affreusement la Bulgarie, ils n'étaient que trop réels, malgré les doutes professés d'abord par l'ambassade et le gouvernement britanniques. L'enquête poursuivie impartialement par M. Baring ne laissait plus de doute :

Les chiffres de quinze à vingt mille victimes et de plus de cent villages détruits ne paraissent pas exagérés !... (1).

La véritable cause de ces abominations, tolérées et ordonnées peut-être par le gouvernement turc, était dans le progrès récent de la Bulgarie, suscité par une aube d'espérance :

Grâce à leurs habitudes laborieuses et morales, écrit l'ambassadeur de France à Constantinople, les populations chrétiennes des Balkans allaient grandissant en richesse et en instruction ; par la force des choses, elles gagnent, chaque jour, du terrain sur les musulmans. C'est à ce progrès si naturel et si légitime que certains patriotes mahométans entendent mettre un terme par le massacre et l'incendie.

Le Bulgare est appliqué, rude, obstiné. Excellent cultivateur, il fait rendre aux riches plaines qu'il habite des moissons abondantes et nourrit de nombreux bes- Ils demandent leur autonomie.

(1) *Livre jaune,* sous la date du 24 juillet.

Mai 1877.

tiaux. Il sait réfléchir, il sait lire, il sait se battre : nation de paysans, d'instituteurs et de soldats. Ceux qui parlaient en son nom ne croyaient pas exagérer la grandeur de ses futures destinées en les inscrivant, en ces termes, dans le manifeste que leur servitude datait encore de Constantinople :

Le peuple bulgare, confiant dans ses traditions, sa position géographique, son importance numérique, ses qualités de peuple agricole et industriel, possède tous les éléments voulus pour marcher dans la voie du progrès et de la civilisation... Il demande sa pleine autonomie avec un gouvernement national, garanti par les grandes puissances protectrices des chrétiens d'Orient... L'autonomie du peuple bulgare, dans ces conditions, pourrait seule le rendre capable de devenir, par ses propres lois et par ses propres forces, l'un des agents les plus actifs et les plus persévérants du progrès et de la civilisation dans l'Europe orientale.

Telle était la cause nouvelle que la Russie allait prendre en mains dans les Balkans, au détriment des autres peuples qu'elle avait soutenus d'abord. Les Roumains, les Serbes, les Grecs, étaient des coreligionnaires ; ils n'étaient pas tous des cousins !

Le rôle de la France.

Dans une situation si complexe, soit de l'Europe, soit des deux adversaires qui se mesuraient du regard, soit des populations intéressées, le rôle d'une puissance tierce, neutre et impartiale pouvait devenir considérable. Ce rôle eût appartenu à la France. Mais la France se renfermait non seulement dans la plus stricte neutralité, mais dans la plus sévère abstention. Dès la nouvelle de la déclaration de guerre, M. le duc Decazes, interpellé à la Chambre (1er mai 1877), avait défini la politique du gouvernement (1). Le désir de rassurer le pays sur l'extension

(1) S'il était nécessaire de prouver le jeu joué par Bismarck pour entretenir ce sentiment, il suffirait de citer les *Mémoires* du prin

possible du conflit s'était manifesté dans la seule phrase un peu significative de l'exposé ministériel : Mai 1877.

La déclaration que je viens de faire, disait le ministre, acquerra d'autant plus de valeur à vos yeux si vous voulez bien remarquer que les puissances *qui nous avoisinent* partagent avec nous le privilège de n'être engagées dans les événements actuels par aucun intérêt direct.

Le duc Decazes redoute une complication.

La correspondance du duc Decazes établit, de la façon la plus claire, que la crainte d'une complication franco-allemande était son souci constant, son unique affaire dans ces grandes affaires.

Cauchemar du prince de Bismarck.

Le prince de Bismarck le savait. Cependant, il craignait toujours de voir la diplomatie française s'enhardir et tenter de faire ce qu'il eût fait lui-même à sa place, soit lier partie avec la Russie, soit préparer une action commune et résolue des puissances occidentales avec l'Autriche. L'une ou l'autre combinaison eût arraché la France à son isolement, l'eût, par conséquent, libérée de ses craintes, et lui eût rendu un rôle et des alliés, en forçant l'Allemagne à se prononcer soit pour la Russie, en se brouillant avec l'Autriche, soit contre la Russie en se mettant ainsi à la remorque des puissances occidentales. Peut-être encore eût-il préféré faire valoir ses

DE HOHENLOHE (t. II, p. 209, 215 et sq.) : « 6 mars 1877. Ignatieff déclare avoir trouvé ici (à Paris) de grandes inquiétudes relativement à l'Allemagne. Les indiscrétions d'Ignatieff relativement aux soupçons de Bismarck, qui pensait que la France s'armait contre l'Allemagne, ont effrayé le duc Decazes, et celui-ci proteste contre toute intervention belliqueuse de la France... » — « 19 mars 1877 (à Berlin). Je me suis rendu chez Bismarck et j'y entendis des choses auxquelles je ne m'attendais pas. Le motif pour lequel *on ne veut pas* que je peigne les choses d'une façon pacifique est le suivant :... Il n'y a pas moyen de décider l'empereur à envoyer de la cavalerie dans les provinces frontières. Il a peur d'effrayer les Français ; l'influence de l'impératrice augmente toujours et Gontaut est derrière elle... »

Mai 1877. services alternativement auprès des deux groupes. En tout cas, il eût agi.

Tant que dura la guerre, le prince de Bismarck fut en proie à ce « cauchemar ». C'est ce qui explique sa nervosité, ses coups de sonde fréquents, son travail auprès des partis en France et cette humeur maussade qu'il cachait, le plus souvent, dans ses propriétés du Lauenbourg (1).

Méfiance générale. Tout le monde sentait que l'Allemagne était d'accord avec l'Autriche; mais les dessous d'une intrigue si complexe échappaient. La diplomatie anglaise, elle-même, toujours si attentive et si bien renseignée, n'osait se livrer absolument. Le spectre formidable de « l'alliance des trois empereurs » se dressait encore et obscurcissait tout. Une méfiance réciproque régnait entre les cabinets. Ils se cherchaient sans se trouver.

(1) Dans un entretien avec M. d'Oubril, le prince de Bismarck peint ses sentiments intérieurs par le détail avec lequel il énumère ses griefs vrais ou imaginaires contre la politique française. Il se plaint de la faveur du général Le Flô auprès de l'empereur Alexandre : — « Je pourrais vous citer la situation exceptionnelle de cet ambassadeur qui a pu dire à l'empereur, au cercle du 1er janvier, assez haut pour être entendu de ses voisins, que « la crise actuelle se produisait, » pour la France, deux ans trop tôt ». A quoi Sa Majesté a répondu : — « C'est vrai, et pour nous aussi. » Quelque temps après, il chercha à jeter les bases d'une entente anglo-allemande contre la Russie, pour avoir les mains libres du côté de la France. Sur le rapport qui renseigne à ce sujet l'empereur Alexandre, celui-ci écrit de sa main : « Cet homme [Bismarck] est décidément fou. »

L'attitude de Bismarck, dans cette crise si grave, était telle que le mot vint plus d'une fois sur les lèvres de ceux qui le suivaient et qui ne paraissaient pas s'être demandé s'il n'y avait pas là tout simplement l'effort et la tension du génie. Gontaut-Biron écrit : « Le jour de la fête de Sa Majesté, assis à côté de lui [Bismarck] je remarquai avec étonnement ses yeux toujours noyés et son visage tendu. » L'empereur Guillaume disait : — « Vous savez comme le prince est un homme extraordinaire, difficile, quinteux... » Il déplore tant de bizarrerie : — « Je suis la seule personne, dit l'empereur, avec qui il se contienne. » (Voir toute la correspondance de Gontaut-Biron dans *Dernières années*, pp. 310 et suiv.; et les *Mémoires* de Hohenlohe, *loc. cit.*)

Mai 1877.

Le duc Decazes se tourne vers Londres.

Au fond, en France, la tendance était à un rapprochement avec l'Angleterre. M. Thiers, nettement antirusse, n'hésitait pas, quelque temps avant sa mort, à s'en expliquer avec ses amis d'Angleterre : « L'Europe a été inique envers les Turcs, car la justice et le véritable équilibre de la paix universelle est avec eux. On aura fort à regretter l'abandon dans lequel on les a laissés (1). »

Le duc Decazes écrivait, au début d'août, au marquis d'Harcourt, ambassadeur en Angleterre :

Il est essentiel que tous sachent bien que jamais nous n'avons refusé d'étudier avec l'Angleterre les questions qui s'agitent, que nous avons, au contraire, recherché en toutes occasions cet examen en commun, nous tenant tout naturellement sur la réserve, mais ayant toujours prévenu que la porte était ouverte à toutes les indications, qui ne pouvaient venir de nous, mais auxquelles tout accueil était promis et assuré. Cela doit être dit simplement, ainsi qu'il convient de la part de gens qui ne songent pas à solliciter une alliance, mais qui ont le sentiment très profond que les intérêts des deux pays commandent une étroite entente et qui la désirent, aussi bien par sympathie que par raison (2).

A Londres, on paraissait répondre à ces sentiments par des sentiments analogues. Le prince de Galles, dont les tendances peu sympathiques à l'Allemagne étaient notoires, venait à Paris et s'employait à les dégager (3); M. Alphonse de Rothschild les appuyait auprès du duc Decazes : rien n'y faisait et rien ne se

(1) Lettre à M. Henry Reeve, le 8 août 1877. V. *Mémorial diplomatique,* année 1877 (p. 591).

(2) *Document privé inédit.*

(3) On traçait, dès 1878, ce portrait, d'une psychologie véritablement prophétique : « Le prince de Galles, c'est l'Angleterre jeune, courageuse, altière, remplaçant l'Angleterre caduque, hésitante, morbide; ... Le brillant héritier du trône a encore d'autres idées en tête... et qui sont toutes marquées au coin d'une grande méfiance à l'égard de la politique de M. de Bismarck. » *Mémorial diplomatique,* 1878 (p. 184.)

Mai 1877.

faisait. Le bruit, semé habilement, d'un rapprochement franco-russe suffisait pour empêcher la confiance; de même, les bruits inverses, à Saint-Pétersbourg.

Malentendu entre Londres et Vienne.

Entre Londres et Vienne qui, logiquement, eussent dû s'entendre dès le début, un malentendu peu explicable subsistait. Le comte Schouwaloff observe que cet illogisme politique contribua beaucoup à fausser la politique européenne; il l'attribue à l'action personnelle du comte de Beust ([1]).

Quoi qu'il en soit, la diplomatie était frappée d'une sorte d'impuissance et d'ataxie. On voulait et on ne pouvait pas.

Renseignements sur l'entente austro-allemande.

Il est vraiment extraordinaire qu'un homme aussi intelligent et aussi expérimenté que le duc Decazes ait eu en mains le renseignement le plus précis sur la portée de l'entente austro-allemande et que ce document ait été sans effet appréciable sur son action. On lui écrivait de Vienne, *en juin 1877 :*

et sur les projets du comte Andrassy.

Le comte Andrassy a exposé ainsi qu'il suit les vues et la situation de l'Autriche, dans un entretien avec une personne qui possède toute sa confiance : — « Les événements qui se préparent nous obligent à nous familiariser avec l'idée que la Serbie et la Roumanie seront libres et indépendantes; si ces principautés gardent leur étendue territoriale actuelle, leur liberté et leur indépendance ne nous gêneront pas... Par contre, nous ne pouvons tolérer que la Serbie s'agrandisse à l'Ouest, le Monténégro au Nord. Si les Turcs sont capables de garder la Bosnie et

(1) « Je fais mention de cela, dit le comte Schouwaloff, parce que ce désaccord entre l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre a eu une grande influence sur toute la marche de la crise orientale. Si Londres et Vienne avaient pu s'entendre dès le commencement, s'ils avaient déclaré qu'ils ne toléreraient pas la guerre, la guerre devenait tout à fait impossible... Je prévoyais que l'entente qui n'avait pu s'établir de loin, s'établirait à Berlin... » *(Souvenirs inédits.)* Ces nuances sont précieuses pour confirmer l'état de trouble où était plongé le monde diplomatique. Mais il semble bien que le comte P. Schouwaloff n'ait pas tout su au sujet des relations de Vienne, de Londres ou, plutôt, qu'il n'ait pas tout deviné.

l'Herzégovine, tant mieux; sinon, *nous les prendrons pour nous*. Ces provinces resteront aux Turcs ou elles nous appartiendront. » — « Feriez-vous la guerre pour cela? » — « Oui, sans balancer. » — « La guerre à la Russie? » — « La Russie, officielle s'entend, connaît nos intérêts et les juge légitimes (entente de Reichstadt); nonobstant les *criailleries* éventuelles des panslavistes, elle ne nous fera pas la guerre pour nous empêcher d'annexer la Bosnie et l'Herzégovine. » — « Si vous lui permettez d'annexer de son côté la Bulgarie, évidemment. » — « La Russie officielle se déclare désintéressée. Elle n'a tiré l'épée, dit-elle, que pour améliorer le sort des chrétiens... Elle peut occuper la Bulgarie, l'organiser, y créer une administration indigène. *Mais qu'elle n'y reste pas*. L'indépendance des bouches du Danube est pour nous un *dogme*. Si la Russie nous trompe et foule ce dogme aux pieds, nous nous battrons, c'est chose décidée. Notre position militaire nous assure l'avantage. » — « Et la Prusse? » — « *La Prusse sera pour nous*, et nous pouvons compter, à tout le moins, sur une neutralité bienveillante de sa part. Nous sommes *sûrs* de ses dispositions. » Là gît le secret du calme et de la sérénité avec lesquels le comte Andrassy a laissé se dérouler, jusqu'ici, la question d'Orient. Mai 1877.

C'est après avoir lu ce document, qui éclaire et dévoile tout (l'entente austro-allemande, la convention de Reichstadt, etc.), c'est après en avoir souligné lui-même l'intérêt, que le ministre français est repris de ses hésitations et de ses craintes, ne sachant dégager sa ligne de conduite et n'osant faire un pas. La France pouvait choisir. Elle avait sa richesse, sa force reconstituée, sa clientèle orientale; tout cela pèse. Ce qui était visé, c'était les traités qui avaient été son œuvre. Elle avait qualité soit pour les défendre, soit pour les modifier. L'Allemagne n'avait, pas plus que la France, envie d'une nouvelle guerre, en un temps où, de toute façon, elle eût eu contre elle plus d'un adversaire. Cela laissait à notre diplomatie, même pacifique, une réelle latitude.

Causes de l'abstention française

Ce n'était ni la compréhension des choses ni les avertissements qui manquaient aux ministres français,

Mai 1877. mais seulement une résolution tranquille et claire. On était en pleine crise du Seize Mai. L'intérieur attirait tous les regards, allumait toutes les passions. Si le gouvernement tremblait pour le pays, il tremblait aussi pour lui-même, engagé qu'il était dans une aventure si dangereuse, réduit à plaider sa cause devant l'étranger. Pourquoi faut-il que la correspondance privée du duc Decazes, si intéressante et si honorable à tant de points de vue, se ferme sur ce plaidoyer *pro domo* qu'il adresse, en août 1877, à M. de Gontaut-Biron :

N'y a-t-il donc rien à faire pour éclairer les esprits sur ce que nous voulons et faisons pour dissiper ce fatal malentendu qui pèse sur nous? (Il s'agit du cabinet.) Depuis quatre années, j'ai mis tous mes soins, j'ai consenti à tous les sacrifices, j'ai épuisé la coupe de toutes les amertumes pour essayer de faire pénétrer à l'étranger une vérité bien éclatante à mes yeux et que j'ai pu prêcher en toute sincérité, à savoir que la France conservatrice était exclusivement dévouée à la politique d'apaisement et de modération, qu'elle abdiquait toute colère et tout ressentiment, qu'elle désavouait toute pensée de revanche et de représailles, qu'elle seule, enfin, pouvait amener la paix générale et qu'elle seule le voulait... Or, il faut bien reconnaître que ces peines sont perdues, que ces sacrifices ont été inutiles et que l'Europe monarchique et conservatrice nous préfère, qui? grands dieux! les radicaux!... (1).

M. de Gontaut-Biron était convaincu et n'avait pas besoin d'être endoctriné. Quant au prince de Bismarck, si, par quelque indiscrétion de la poste, il prit connaissance de cette lettre, écrite, en somme, à son adresse, il dut s'étonner de ne pas y retrouver le jeu serré de son adversaire de 1875 (2).

(1) *Document privé inédit.*

(2) Sur l'embarras profond du duc Decazes et de ses collègues devant l'Europe, rien n'est plus démonstratif que le chapitre premier du livre : *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron*, par André Dreux. Il faudrait tout citer. (V. notamment p. 19, p. 37, etc.) — V., à titre de contrôle, un passage des

Juin 1877.

II

La guerre avait été déclarée le 23 avril 1877. Quoique les Russes fussent décidés depuis novembre, ils étaient insuffisamment préparés; mais les Turcs l'étaient moins encore. Les débuts de la campagne avaient été lents de part et d'autre. La diplomatie aussi s'en mêlait. Le général Le Flô écrivait encore, le 7 juin : La guerre.

L'empereur et son chancelier souhaitent ardemment pouvoir éviter tout acte militaire et politique qui les conduirait à se heurter contre l'Angleterre et à donner ainsi à une puissance quelconque un sujet ou le moindre prétexte de méfiance. Ils désirent n'être pas mis, par la suite des opérations militaires, dans l'obligation de franchir les Balkans, et ils pensent *qu'une première victoire de l'armée russe sur la rive droite du Danube serait, pour les grandes puissances, l'occasion naturelle d'une intervention bienveillante, dont un congrès devrait être la conséquence immédiate* (1).

On comptait donc sur un duel au premier sang, avec recours immédiat aux arbitres. Mais les deux campagnes, engagées simultanément, l'une en Europe et l'autre en Asie, furent fécondes en surprises. En Europe, les Turcs n'avaient opposé aucune résistance sérieuse sur la rive droite du Danube. Les deux armées russes, qui opéraient à 300 kilomètres l'une de l'autre, l'une commandée par Zimmermann, sur le bas Danube, et l'autre par le grand-duc Nicolas Nicolaïewitch, frère de l'empereur, général en chef, sur le moyen Débuts de la campagne.

Mémoires du prince DE HOHENLOHE, 6 septembre 1877 : « Nous parlâmes avec Bismarck des élections en France et le chancelier me dit qu'il lui paraissait nécessaire de faire, pendant la période électorale, quelque chose de menaçant..., » etc., t. II (p. 220).

(1) *Document privé inédit.*

Juin-Juil. 1877 Danube, s'étaient approchées du fleuve et l'avaient franchi sans coup férir, Zimmermann à Galatz et le grand-duc à Zimnitza, près de Sistova.

Au delà du Danube, la chaîne des Balkans est la seule ligne de défense de l'empire turc. Zimmermann, maintenu par le quadrilatère Varna-Choumla-Routschouk-Silistrie, s'était arrêté. La flotte turque, quoique commandée par un officier anglais, Hobart pacha, qui passait pour habile, avait réduit son rôle à interdire aux Russes l'usage de la mer. La destruction de deux monitors par des torpilleurs russes avait démoralisé le personnel peu marin de la flotte ottomane. Le cours du Danube avait été intercepté par un barrage de torpilles entre Nicopolis et Routschouk.

Le raid de Gourko.

Le grand-duc Nicolas, ne trouvant aucun obstacle, avait lancé, sous les ordres de Gourko, une avant-garde de 15.000 hommes avec mission de pousser droit devant lui, tant qu'il pourrait. Gourko, plein d'entrain, avait marché par Tirnovo, aux pieds des Balkans. Il s'engage dans la montagne, pénètre dans le col de Khankioï, culbute le seul bataillon turc qui défend le passage, descend les pentes méridionales, s'empare de Kazanlik, le 14 juillet, d'Eski-Sagra, et enfin de l'important défilé de Chipka, en l'attaquant par le sud. Par cette randonnée surprenante, il est libre de déboucher dans la vallée de la Maritza, qui conduit à Andrinople. Donc, ni le Danube ni les Balkans n'ont protégé la Turquie. Ils n'ont pas même fourni aux Russes l'occasion de cette bataille décisive qui doit arrêter leurs armes victorieuses. C'est une conquête trop facile et dont la facilité même fait le danger.

Les Turcs ne sont jamais pressés. Ils avaient voulu

passionnément la guerre et ils l'avaient très mal préparée. Ayant, il est vrai, un front très vaste à défendre, ils l'avaient couvert de troupes, depuis l'extrême Arménie jusqu'à la mer Adriatique, se creusant peu la cervelle pour deviner où ils seraient attaqués. Pas d'unité dans le commandement ni dans le gouvernement. Abdul-Kerim, qui était général en chef, ne sait pas se faire obéir de ses lieutenants. Chacun fait à sa guise et tire de son côté. Juin-Juil. 1877

La « guerre sainte ».

Cependant, du fond de l'Asie et de l'Afrique, les soldats arrivaient par masses. Armés et à peu près vêtus, ils se portaient sur les frontières et constituaient des effectifs imposants. Le sultan, au moment de la déclaration de guerre (fin mai 1877), avait, par sa proclamation aux troupes, suscité en elles un enthousiasme farouche : « Vous vous élancez à la guerre sainte contre les ennemis de la foi. Vous portez non seulement le drapeau ottoman, mais le drapeau de l'islam. Vos sabres de croyants vont vous ouvrir le paradis. »

La concentration turque.

Quand Gourko fut si près d'Andrinople, on se réveilla. On savait maintenant que la guerre était sérieuse, on comprenait qu'il fallait se battre — vaincre ou mourir. On se décide à concentrer les efforts dispersés jusque-là. Suleyman pacha fut rappelé du Monténégro et opposé, avec des forces supérieures, à Gourko. Celui-ci n'ose plus avancer; puis il recule, non sans pourvoir à la défense du défilé de Chipka. Cela fait, il dut repasser les Balkans et se replier sur le Danube. Là, les affaires s'étaient singulièrement compliquées pour le grand-duc Nicolas.

L'armée du centre, celle qu'il commandait, formait un triangle dont la pointe était l'avant-garde de Gourko. Plus ce triangle s'allongeait, plus il était en danger sur ses flancs. A gauche, vers le bas Danube,

Juillet 1877. Zimmermann retenait l'attention du général turc Abdul-Kerim, bientôt remplacé par Mehemet-Ali. Pour plus de sécurité, le général en chef russe confie au tsarewitch deux corps d'armée avec mission de rejeter loin de Routschouk l'armée turque en formation sur le Lom et qui peut menacer ses derrières. A droite, dans une pensée analogue, il ordonne au général de Krudener, commandant du 9e corps, d'aller s'établir sur la route de Widin, pour tenir en respect l'armée d'Osman pacha.

Osman pacha à Plewna.

Mais celui-ci l'a prévenu. Osman pacha, officier du génie, qui avait fait ses premières armes à la rude école de la guerre de Sécession, avait du sang-froid et du coup d'œil. Arrivé trop tard pour dégager Nicopolis assiégé, il s'arrête sur les hauteurs qui dominent la petite ville de Plewna, point de rencontre de routes nombreuses et qui tient, de ce côté, la clef de l'empire. Conscient de ce qu'il peut demander à ses troupes, il se met à remuer de la terre, entoure les collines qu'il occupe d'une série de redoutes et d'ouvrages improvisés, formant une triple ligne de feux habilement dissimulés. Le 20 juillet, sans reconnaissance

Krudener battu.

préalable, Krudener se heurte à cette position. Il attaque, il est repoussé. Le lendemain, ayant reçu des renforts, il attaque encore, il est repoussé de nouveau et battu à plates coutures. Sa défaite lui coûte 6,000 hommes.

Il n'est plus question, pour les Russes, de suivre Gourko et de franchir les Balkans. Le triangle a fléchi vers la droite; il faut le resserrer, se rapprocher des bases d'opération. Le grand-duc est battu lui-même avec des pertes énormes. On n'a pas assez de troupes pour bloquer Osman pacha; celui-ci a su garder ses communications, reçoit des hommes et

des approvisionnements. Son armée, maintenue au chiffre de 45.000 hommes, tient en échec 150.000 ennemis et leur fait perdre 50.000 hommes. On était en automne. Juillet 1877.

En Asie. Du côté de l'Asie, la fortune était également hésitante. Loris Mélikoff, avec une belle armée, avait pris l'offensive contre Mouktar pacha. Celui-ci était un homme de guerre avisé et expérimenté, sachant attendre et manœuvrer. Les Russes avaient pour objectif Erzeroum, que couvrait une ville fortifiée de premier ordre, Kars. Le sort de Kars décidera de la campagne en Turquie d'Asie. Les Russes divisent leurs forces en quatre colonnes d'invasion, séparées par des montagnes infranchissables. En même temps, ils assiègent Batoum, protégé par les cuirassés turcs. Ils avancent d'abord sans obstacle, enlèvent Bayazid, Ardakan, investissent Kars. Mais Mouktar s'est retiré dans une bonne position en avant d'Erzeroum; il y reçoit des renforts de Trébizonde, prend, à son tour, l'offensive et repousse successivement les différents corps russes. Kars est débloqué, le 10 juillet, au moment même où Krudener échoue, pour la première fois, à Plewna.

Surprise en Europe. Il y eut, en Europe, une surprise et une agitation indicibles, quand ces nouvelles arrivèrent. C'était tout le contraire de ce que l'on avait prévu. Au mois d'août, la Russie passait pour battue. Les gens compétents et, au premier rang, le maréchal de Moltke, déclarent que les Russes ne viendront pas à bout des Turcs en une seule campagne, que la guerre durera au moins deux ans, à supposer que les ressources en hommes, en argent, ne fassent pas défaut. A Londres, on considère la puissance russe comme annihilée. Lord Beaconsfield entend dicter la paix

Août 1877.

et il laisse comprendre que, bientôt, les modérés comme lord Derby, n'auront plus qu'à quitter le ministère. A Pesth, on illumine, sur la nouvelle des victoires turques. Le prince de Bismarck sort de sa retraite et rencontre, à Salzbourg, le comte Andrassy. L'empereur Alexandre a quitté l'armée du Danube et se rend aux manœuvres autrichiennes, où il voit l'empereur François-Joseph.

La Roumanie entre en campagne.

Obtint-il quelque sécurité de ce côté? Quoi qu'il en soit, un fait important se produisit. La Roumanie se décide à prendre part aux hostilités (24 août). La proclamation du prince, datée du 27 août-11 septembre, déclarait l'indépendance absolue de la Roumanie.

Combien terrible serait notre position s'il était donné aux troupes turques de prendre l'offensive et de transporter le théâtre de la guerre en deçà même de nos frontières. Nous sommes obligés de coopérer avec les forces impériales de la Russie afin de hâter à tout prix la fin de la guerre...

On ne dit pas que la Roumanie se soit, plus qu'au début des hostilités, assuré le fruit commun de la victoire (1).

(1) En mai, Gortschakoff déclarait encore, par une note officielle au gouvernement roumain, « que la Russie n'avait pas besoin du concours de l'armée roumaine, que celle-ci ferait la guerre si elle croyait devoir s'y mêler « à ses risques et périls ». Il ne semble pas qu'il y ait rien eu de plus précis qu'une conversation entre le prince Charles et Gortschakoff à Ploïesti, au début de juin : « Le chancelier reconnut que la Roumanie avait besoin des bouches du Danube pour son développement économique et politique; *mais il réclama pour la Russie le bras de Kilia (en Bessarabie) que le traité de 1856 avait cédé aux Principautés*. Le prince répondit que le moment n'était pas venu d'agiter ces questions: c'était seulement après une campagne glorieuse qu'il pourrait être question de l'élargissement des frontières... » WITTE (p. 299). A partir du mois d'août, les Russes sollicitèrent, au contraire, l'intervention immédiate de la Roumanie. Les ministres roumains étaient d'avis d'ajourner encore; c'est le prince qui, appuyé fortement par Bratiano, trancha et prit sur lui la responsabilité de l'entrée en campagne (p. 312).

Le prince Charles fut investi du commandement général des troupes alliées devant Plewna. L'armée roumaine comptait 50.000 hommes et 180 canons. Nov.-déc. 1877.

En même temps, des renforts arrivaient aux Russes. On résolut de tenter un nouvel assaut avec le concours des Roumains, le 14 septembre : il fut encore repoussé. On dut renoncer aux attaques de vive force. Le vieux général Totleben, le héros de Sébastopol, fut mandé : il eut pleine liberté d'action. On mit à sa disposition la garde impériale. Il entoura Plewna de tranchées ; il fit occuper les routes de Widin et de Sofia, par où Osman était ravitaillé, et, bloquant étroitement la place, sans consentir à sacrifier un homme, il attendit. Un hiver déjà rigoureux éprouvait les alliés. Ils souffrirent tout ce qu'avaient enduré les armées assiégeant Sébastopol, tout ce que Vsevolod Garchine a raconté [1]. Osman, à bout de vivres et de munitions, essaya de rompre le cercle de fer qui l'entourait. Refoulé sur la place, blessé, il se rendit avec 40.000 hommes (10 décembre 1877). La reddition de Plewna.

Les Turcs n'avaient pas su tirer parti du répit inespéré que leur laissait l'admirable défense de Plewna. En Asie, leur position n'était pas meilleure. Mouktar pacha, au lieu de confirmer ses premiers succès par une offensive vigoureuse, s'était contenté de harceler l'ennemi : celui-ci s'était reformé ; le grand-duc Michel et Loris Mélikoff avaient reçu de puissants renforts. En octobre, ils attaquent le général turc, retranché en avant de Kars ; ils le battent et le repoussent en Arménie. Kars est investi pour la seconde fois ; pendant un mois, après une série d'alertes, qui épuisent la garnison, montant à 20.000 Prise de Kars.

(1) *La Guerre*. Préface de Guy de Maupassant (1889).

Janvier 1878. hommes, celle-ci essaye de s'échapper; elle est enveloppée et faite prisonnière. La ville elle-même, qu'on eût cru imprenable, est emportée par un assaut héroïque. Les Turcs se replient sur Erzeroum. Mouktar pacha est rappelé en Europe avec une partie de ses troupes. La chute d'Erzeroum n'était plus qu'une question de temps quand intervint l'armistice.

Les Russes franchissent les Balkans.

L'hiver n'avait pas interrompu la campagne en Europe. Plewna tombé, rien n'arrêtera plus la marche en avant des armées russes. Malgré des épreuves terribles, malgré les glaces, les neiges, un froid exceptionnel, au prix de souffrances et de privations inouïes, elles franchissent les Balkans par toutes les passes.

C'est un mouvement magnifique sur l'immense largeur de la péninsule. A l'ouest, les Monténégrins poussent les Turcs devant eux; ils occupent Antivari, le 10 janvier, et assiègent Scutari; plus en avant, l'armée serbe, qui est entrée en ligne, gagne la victoire du Pirot et s'empare de Nisch; plus au centre encore, le général Gourko, vainqueur à Taschkesen, passe la ligne des montagnes, dans les premiers jours de janvier. Enfin, Radetzki, combinant son mouvement avec Mirsky et Skobeleff, cerne et fait prisonnier Wessel pacha qui défendait la passe de Chipka avec une armée de 30.000 hommes :

Succès décisif.

Nous renonçons, écrit un témoin oculaire, à décrire l'enthousiasme qui, au reçu de cette nouvelle, éclata dans tout le quartier général. Le grand-duc sortit de chez lui en criant *hourrah!* et en annonçant la grande nouvelle. Des milliers de voix firent écho à ses cris, et bientôt ce ne fut plus qu'un immense vacarme où se mêlaient les chants et les acclamations, tandis que la musique jouait l'hymne national : *Bojié tzaria Krani!* (9 janvier).

C'était la fin soudaine et presque imprévue de tant d'angoisses et de tant de maux. Toutes les

routes de Constantinople s'ouvraient à la fois. En même temps, la Grèce prenait part aux hostilités et son armée entrait en Thessalie. Janvier 1878.

La Turquie, qui avait compté, jusqu'à la fin, sur une intervention militaire des puissances et notamment de l'Angleterre, était à la discrétion de l'ennemi. Le 9 janvier, le sultan demande un armistice. Le grand-duc Nicolas ne consent à négocier que si l'armistice pose les bases des préliminaires de la paix. La marche en avant des Russes se précipite. Il s'agit de mettre les diplomates en présence de faits accomplis. Dès le 15 décembre 1877, lord Derby avait fait savoir, par écrit, au comte Schouwaloff, que l'Angleterre s'opposerait à l'entrée des troupes russes à Constantinople. Gourko poursuit ses succès malgré l'ouverture des négociations : après une bataille de trois journées, il écrase l'armée de Suleyman pacha, dernière ressource du sultan, à Philippopoli (15 janvier). Le 20 janvier, le colonel Stroukoff entre dans Andrinople, à la tête d'un détachement de cavalerie. « La panique était telle que les chefs turcs avaient renoncé à toute résistance ; ils ne songeaient qu'à sauver leur vie (1). » Méhémet-Ali ne songe même pas à défendre Andrinople, puissamment fortifiée.

Les Russes à Andrinople.

Toute l'armée russe se forme en pointe pour fondre, d'un commun élan, sur Andrinople. Cette fois, l'élan est irrésistible.

L'avant-garde fait en seize jours, à travers la neige et la boue, et tout en se battant, une marche de 350 kilomètres. Les pertes étaient immenses. Sur 5.000 hommes qui étaient partis de Sofia, 2.500 à peine arrivèrent à Andrinople sans chaussures et sans uniforme.

(1) *Nouvelle Revue* (p. 757).

Janv. fév. 1878.

Le 31 janvier, jour où l'armistice est signé à Andrinople, les armées russes couvraient les approches de la capitale turque, de Rodosto à Silivri. Cette marche triomphale remplissait de joie et d'orgueil la Russie qui, un instant, avait tremblé pour sa puissance et pour sa grandeur.

Maintenant, les soldats passaient la main aux diplomates. Ces épreuves, ces sacrifices (1), tout cela serait-il en pure perte? Quelqu'un tenterait-il d'arracher au vainqueur sa proie? L'objectif sacré de la campagne, c'était Sainte-Sophie; l'empereur avait dit au grand-duc : « Constantinople... » L'erreur de quatre siècles allait-elle être réparée, les chrétientés d'Orient délivrées? Qui s'élèverait contre la parole du tsar libérateur et victorieux?

Surprise en Europe.

En Europe, les puissances étaient déçues, irritées. Mais c'était à qui ne bougerait pas. La concordance des événements a déjà été signalée : en France, les républicains arrivent au pouvoir; en Italie, M. Crispi. Victor-Emmanuel meurt, bientôt le pape. Le prince de Bismarck se tait, mais il travaille. C'est l'heure où il négocie le voyage de M. Gambetta à Berlin. Il contient l'Autriche, anxieuse de ce qui se passe. Il n'est pas sans communications avec l'Angleterre. Dans les premiers jours de l'année 1878, le comte Münster, ambassadeur d'Allemagne à Londres, esprit très positif et très froid, est l'hôte de lord Derby à la campagne : longs entretiens. Midhat pacha est à Londres. Lord Derby, selon sa méthode, patiente toujours : il ne voudrait pas se lancer seul. Il attend

(1) On évalue la mortalité des armées russes, pendant cette guerre, à 80.000 hommes.

que l'Autriche-Hongrie, dont il se méfie encore, prenne les devants. Janv.-fév. 1878.

L'opinion publique anglaise est aux champs. Il est dans la nature des choses que ce soit le parlement britannique qui allume les feux. Le 15 janvier, jour où les plénipotentiaires turcs quittent Constantinople pour se rendre au quartier général russe, un débat s'engage à la Chambre des communes. Un enfant terrible, qui fut souvent un précurseur, sir Charles Dilke, propose que l'Angleterre, sans tant de façons, prenne sa part du gâteau et s'adjuge l'Égypte. Une telle proposition paraît scandaleuse : sir Charles Dilke est fort mal reçu (1). Lord Beaconsfield prononce un discours hautain et presque menaçant. Cependant, lord Derby pense qu'il faut continuer à négocier.

L'Angleterre et la Russie face à face.

Abandonnant le terrain des *intérêts*, il rend publique la notification qu'il a faite à la Russie, à savoir que toute convention modifiant *les traités* de Paris (1856) et de Londres (1871), est un acte européen et doit être soumis aux puissances. La déclaration a été faite simultanément à Saint-Pétersbourg par les cabinets de Londres et de Vienne. Quant à l'occupation de Constantinople, le gouvernement britannique demande qu'aucune force russe ne soit envoyée dans la péninsule de Gallipoli. Pour appuyer cette manière de voir, ordre est donné à la flotte anglaise, le 25 janvier, de quitter la baie de Smyrne pour gagner les Dardanelles et, sauf avis contraire, de se porter ensuite jusqu'à Constantinople.

Les deux adversaires sont face à face. L'Europe entière est en alarme. La guerre paraît inévitable...

(1) *Mémorial diplomatique*, année 1878 (p. 47).

Janv.-fév. 1878.

Pendant une quinzaine de jours, ce fut une confusion et une déroute des esprits qui se compliquaient encore du désarroi gouvernemental en Angleterre. Dans le cabinet même, la discorde était au comble. Lord Carnarvon avait déjà quitté le ministère, lord Derby avait offert sa démission sur la première idée du déplacement de l'escadre. L'opinion était incertaine : après la campagne de M. Gladstone, ce n'était pas sans une sorte de honte qu'on soutenait le gouvernement responsable des « atrocités bulgares ». L'Autriche-Hongrie marchait à pas comptés ; la France s'abstenait.

Les préliminaires d'Andrinople.

Les conditions de l'armistice, signé à Andrinople le 31 janvier, sont communiquées aux puissances. M. Layard, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, dont l'autorité fut décisive dans ces circonstances mémorables, critique les exigences russes et déclare à son gouvernement qu'elles équivalent à la destruction de l'empire turc en Europe.

La Russie consent à « communiquer » le traité.

Le prince Gortschakoff, répondant à l'Autriche, accepte de discuter la paix devant les puissances ; la Russie n'en est plus aux temps de Catherine II, où elle prétendait traiter des affaires de l'Orient seul à seul avec le vaincu ; elle ne songe pas à renouveler ce que Bismarck a pu faire, grâce à elle, en 1871. Mais elle voudrait simplement « communiquer » le traité, non le « soumettre » aux cabinets européens. C'est sur cette difficulté que tourne tout le débat. Le prince Gortschakoff a inventé une « phrase ronflante » pour échapper aux objurgations vaguement comminatoires de lord Derby : « Que l'on s'en tienne, écrit-il, à réclamer la liberté d'action et la liberté d'appréciation. » Il ne sort pas de là (1).

(1) *Mémoires inédits* du comte P. Schouwaloff.

Janv.-fév. 1878.

Les Russes à San Stefano.

Pendant que les pourparlers de l'armistice traînaient au quartier général, l'armée russe a complété sa victoire; elle a débordé sur toute la péninsule; elle avance à marches forcées; elle occupe les environs de Constantinople, les ports de la mer Noire; elle s'approche du Bosphore d'une part, et des Dardanelles d'autre part. Il s'en faut de quelques jours, de quelques heures peut-être, que l'empire turc ne soit anéanti en Europe par la conquête de sa capitale. La victoire entraîne les vainqueurs au delà de leurs ambitions et de leurs volontés. La ville prise, ils ne seront plus les maîtres de l'abandonner. Pour répondre à l'envoi de l'escadre anglaise, l'armée russe s'installe sur les hauteurs qui dominent Constantinople, à San-Stefano.

L'heure de M. de Bismarck.

L'heure qui sonnait était l'heure du prince de Bismarck. Du fond de l'exil volontaire où il s'était blotti, parmi ses tortures physiques et ses cruelles insomnies, il l'avait attendue fiévreusement; il l'avait prévue; il s'y était préparé. Lui seul, en Europe, pouvait prononcer le *quos ego*.

Le prince s'explique devant le Reichstag

Il sortit de sa retraite et de son long mutisme par une proposition qui l'introduisait en arbitre à la pointe extrême de la négociation. Il avait conseillé, dès le début de février, que la flotte anglaise s'arrêtât en même temps que les opérations russes seraient suspendues : ayant ainsi obtenu un moment de détente, — dans le silence de l'Europe aux écoutes d'une voix qui l'arrachera à ses inquiétudes, — il parle. Il expose devant le Reichstag ce qu'il voit, ce qu'il pense, ce qu'il veut (19 février). Initiative singulièrement hardie qui, pour la première fois peut-être, fait, de l'œuvre diplomatique, une œuvre de lumière et lui donne les avantages d'une publicité réfléchie et calculée. Cet étonnant discours, le débat dont ce même discours est

19 février 1878. le couronnement, forment dans leur ensemble un des actes les plus considérables de l'histoire moderne, puisqu'ils proclament la situation et le rôle de l'Allemagne en Europe, puisque, entre tous les problèmes qui sollicitent l'avenir, ils fixent des positions qui étaient restées, jusque-là, incertaines. La tournure que prendront, pour de longues années, les affaires du monde, même la défaite des Russes à Moukden, même la lointaine concurrence de l'Angleterre et de l'Allemagne, ont leurs origines là.

C'est ce discours du « Monstre », que lut avec tant d'émotion M. Gambetta [1] : car il eut aussi son retentissement sur l'histoire intérieure et sur l'histoire extérieure de la République française. Dans la balance des peuples, tout est rapport et valeur. La France de l'expansion coloniale et de l'alliance russe, par la nécessité où fut M. de Bismarck de choisir et de se déclarer en 1878, dut se prononcer à son tour. L'avenir de la Russie, de l'Angleterre, de la France, de toutes les grandes puissances était fonction de la détermination prise par l'Allemagne, à ce carrefour de la Destinée.

La thèse allemande.

Oui, c'est l'Allemagne qui décide, et, pour qu'on n'en ignore, la thèse « allemande » est développée avec une force et une clairvoyance singulières par l'adversaire parlementaire du prince de Bismarck, par « l'avocat du diable », dont la parole alternée est nécessaire pour compléter la pensée que la harangue officielle suppose et sous-entend. M. Windthorst, répondant à la phrase légendaire sur « les os d'un grenadier poméranien », dit:

Je ne trouve pas les intérêts de l'Allemagne si réduits que l'on nous dit dans ce conflit... Mon opinion est qu'il s'agit, dans

(1) V. ci-dessus (p. 267).



Prince de Bismarck

cette question orientale, de la grande question, si pleine de conséquences pour l'avenir : *lequel des deux éléments ou* GERMANIQUE *ou* SLAVE *doit dominer le monde. (Cris : —* « C'est très vrai ! »)... Nous devons embrasser l'intérêt allemand dans son universalité. 19 février 1878.

Le discours de M. Windthorst est « pangermaniste » au delà de tout ce que l'on pouvait supposer alors, jusques et y compris l'intervention allemande à Constantinople. Que répond le prince de Bismarck?

On lui fait la partie belle: il se pose en modérateur. Il rappelle l'opinion allemande à la réserve, au sentiment de la mesure. Son admirable force, — à cette heure où, installé depuis sept ans dans son succès, il est en possession de tous ses moyens, — est de distinguer, en pleine lutte et polémique, répliquant à des adversaires qui abondent dans son sens, de distinguer les nuances, de marquer les limites, d'établir les degrés et les précisions qui lui garderont sa physionomie propre et lui laisseront toute autorité sur les hommes et sur les événements. Force du prince de Bismarck.

Le grand homme d'État, dans ce discours énorme et diffus, dense de matière et gonflé de pensée contenue, produit le véritable chef-d'œuvre du diplomate parlementaire; jouant au plus près, sans se découvrir, il avance vers le but, graduellement, par un chemin d'approche savamment échelonné. Il sollicite l'avenir et lui ouvre ses voies par la façon ingénieuse dont il explique le présent.

Un exposé rapide fait connaître les clauses de l'armistice, telles qu'elles viennent d'être communiquées officiellement aux puissances : une vaste Bulgarie à demi indépendante, constituée selon les proportions indiquées par la conférence de Constantinople; l'indépendance du Monténégro, de la Serbie et de la Roumanie; des réformes établissant une

19 février 1878.

sorte d'autonomie en Bosnie et en Herzégovine; une indemnité de guerre soit territoriale, soit pécuniaire. Quant à la question des Détroits, un engagement général et vague de la Turquie :

S. M. le Sultan conviendrait de s'entendre avec S. M. l'Empereur de Russie pour sauvegarder les droits et les intérêts de la Russie dans les détroits du Bosphore et des Dardanelles.

L'Allemagne veut éviter un conflit.

Ces conditions, qui ont causé un si grand émoi en Angleterre, le chancelier les passe en revue avec une indifférence hautaine. L'Allemagne n'a dans tout cela qu'un intérêt : empêcher un conflit où serait engagée presque fatalement l'Autriche-Hongrie. Ménager les intérêts de l'Autriche-Hongrie, telle est la pensée qui ne quitte pas un instant l'esprit de l'orateur. « L'alliance des trois empereurs » est jetée, cette fois, franchement, par-dessus bord; les relations de l'Allemagne avec la Russie sont plus sûres, paraît-il, et plus fidèles que jamais; le prince Gortschakoff est louangé avec une emphase où l'on sent la griffe d'une formidable ironie; les rapports de l'Allemagne et de l'Angleterre sont expliqués dans leurs nuances les plus finement assorties. Quant au rôle de l'Allemagne entre les puissances — « il ne peut être celui d'un juge de paix ou d'un arbitre, mais tout au plus, celui d'un médiateur et *d'un honnête courtier* qui veut mener réellement une affaire à bonne fin ».

Elle sera « l'honnête courtier ».

Tout est ainsi lénifié, édulcoré, enrobé dans cette abondante et savante préparation : c'est un discours balancé que les journaux anglais qualifieront le lendemain « d'étendu et de nuageux ». Trois fois le prince de Bismarck a parlé, trois fois il a enroulé et déroulé les plis et les replis de son argumentation captieuse, avec les subterfuges et les entrelacements de ses anecdotes, de ses aphorismes, de ses

La sanction des puissances sera nécessaire à la paix.

brutalités habituelles; il a saisi et troublé son auditoire et l'Europe pour pouvoir, enfin, au milieu de cette étrange et profonde verbosité, glisser la phrase qui va trancher le débat européen, non sans accepter le risque que cette phrase même fait courir à son pays. Voici la phrase : « ... Ce qui sera un changement apporté aux stipulations de 1856 *aura besoin, sans doute, de la sanction des puissances signataires*... » Par ces simples mots, le chancelier allemand rend, publiquement, leur pleine validité aux stipulations du traité de Paris, et il soumet, par conséquent, au verdict de l'Europe les victoires de la Russie. 19 février 1878.

Et voici, maintenant, l'acceptation du risque : La Russie et l'Allemagne.

Messieurs, il y a, en Russie, des partis considérables qui n'aiment point l'Allemagne et qui, heureusement, ne sont pas au gouvernail... Comment parleraient-ils à leurs compatriotes, eux et peut-être d'autres gens, peut-être aussi d'autres hommes d'État, qui, aujourd'hui encore, *ne sont pas* nos ennemis déclarés?... Ils diraient : c'est notre intime ami, l'ami duquel nous croyions pouvoir attendre un retour des anciens services rendus; c'est l'Allemagne, absolument désintéressée en Orient, qui vient tirer derrière notre dos non pas l'épée, mais le poignard.

Ces hommes d'État qui, « aujourd'hui encore *ne sont pas* nos ennemis déclarés » (et les mots sont soulignés dans le texte officiel), quels sont-ils, si ce n'est Gortschakoff, dont on détruit toute l'œuvre, le parti panslaviste, en un mot, tous ces Russes qui, en raison du choix fait, à Berlin, entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, se retourneront bientôt vers l'alliance française?

Bismarck, donc, va au-devant du reproche. Il le précise bravement pour y répondre, pour y parer, pour l'écarter, si possible, par sa franchise même. Mais les situations sont plus fortes que les habiletés. La phrase évoquant les traités de 1856 a

3 mars 1878.

décidé. M. Windthorst, réfuté vivement et même violemment dans la forme, n'est pas, au fond, plus carrément pangermaniste et anti-slave. Peut-être n'eût-il pas manié si sûrement « non pas l'épée, mais le poignard ».

Les préliminaires de San-Stefano.

La Russie est avertie; mais elle ne peut plus reculer maintenant. Elle a accepté, non seulement l'idée d'une conférence, mais, obéissant peut-être à une nouvelle suggestion de la vanité de Gortschakoff, elle a manifesté ses préférences pour un congrès. Le congrès aura lieu en Allemagne et sous la présidence du prince de Bismarck. Le chancelier aura les cartes en main.

Cependant la Russie poursuit ses négociations secrètes avec la Turquie, négociations qui exaspèrent l'Angleterre, habituée à tout savoir et qui est tenue dans l'ignorance et l'anxiété de cette « paix souterraine », *subterranean peace;* les pourparlers aboutissent enfin, le 3 mars, aux préliminaires de San-Stefano.

Les conditions de la paix.

Ce traité précise et renforce encore les conditions connues de l'armistice. Un Monténégro indépendant, triplé, avec deux ports sur la mer Adriatique; une Serbie indépendante et légèrement accrue, une Roumanie également indépendante, augmentée de la Dobroutcha, mais rétrocédant, en échange, la Bessarabie à la Russie; une Bulgarie puissante, s'étendant du Danube à la Thessalie, de la mer Égée à la mer Noire, ne laissant à la Turquie, en Europe, que Constantinople et Salonique avec des territoires insignifiants ou sans communication que par mer; cette Bulgarie, placée pour longtemps, avec un prince autonome, sous la haute protection de la Russie; la Russie gagnant, en Asie, le port de

Batoum et des territoires importants en Arménie; des stipulations favorables pour les pèlerins et moines russes circulant dans l'empire; pour la Bosnie et l'Herzégovine, pour l'Arménie, pour la Crète, une demi-autonomie avec une sorte de droit d'ingérence de la Russie dans les affaires intérieures de ce qui reste de la Turquie : une indemnité de guerre de 300 millions de roubles, et enfin, en ce qui concerne les Détroits, une clause les ouvrant, en temps de paix comme en temps de guerre, aux navires marchands russes et neutres se dirigeant vers les ports russes. 3 mars 1878.

A diverses reprises, il est vrai, l'acte prévoit une intervention, une sanction ou une collaboration des puissances, mais toujours sur des points spéciaux, non sur l'acte en général. Gortschakoff, en pesant minutieusement les termes du traité, n'a pas abandonné sa phrase « sur la liberté d'action et la liberté d'appréciation ». Il cède dans la forme, mais tient ferme au fond. L'acte est signé, au nom de la Russie, par le général Ignatieff (ce nom dit tout) et par M. de Nelidoff; au nom de la Turquie, par Safvet pacha et Sadoullah bey. Les puissances.

Publié au lendemain des déclarations du prince de Bismarck, après les réserves de l'Autriche et les injonctions de l'Angleterre, il accule tout le monde à une impasse.

En Angleterre, il y eut un sursaut. On vit se produire, soudain, un de ces mouvements où la colère s'allie au sang-froid et par lesquels la nation manifeste qu'elle est résolue à « donner » et à charger à fond derrière ses chefs. Ces mouvements, spontanés et disciplinés à la fois, comptent parmi les plus beaux phénomènes de l'histoire et ils expliquent la grandeur de l'Angleterre. Même, dans leur unanimité drama- Colère de la Grande-Bretagne.

1er avril 1878.

tique, il y a de la tactique et, comme on dit, du *bluff*. Prenez garde, pourtant; car la partie se joue sérieusement et on ira, s'il le faut, jusqu'au bout. Lord Beaconsfield ordonne la mobilisation de la réserve. On envoie des troupes indiennes à Port-Saïd. Lord Derby, emporté par la lame, est forcé de quitter le cabinet (28 mars).

Lord Salisbury ministre des affaires étrangères.

Il est remplacé par lord Salisbury. Celui-ci est dans la main de lord Beaconsfield. Avec plus d'énergie et de finesse, il est moins solide peut-être et moins calme que lord Derby[1]. Il suit davantage le courant de l'opinion. Il lance sa fameuse circulaire du 1er avril qui, dans une véritable imprescience des faits futurs, dresse à plaisir le fantôme slave sur les Balkans, sans apercevoir le péril allemand. Lord Salisbury et lord Beaconsfield sont rentrés dans l'orbite de Bismarck, et pour longtemps.

En présence de la combinaison si longtemps écartée par lord Derby : Angleterre, Autriche-Hongrie, Allemagne, la Russie est bien obligée de céder. Mais il y a la manière. Gortschakoff recule pied à pied. Il accable le monde diplomatique de ses circulaires dont lord Beaconsfield dit insolemment, dans un discours aux lords : « Il eût été difficile à l'oracle de Delphes lui-même d'être à la fois plus obscur et plus solennel. »

Tolle contre la Russie.

C'est à ce moment, dans toute la presse européenne, un *tolle* contre la Russie; preuve frappante de la force que la maîtrise de l'opinion donne à l'Angleterre. Par les dépêches, par les journaux, par la polémique, il se crée une sorte d'atmosphère anglaise, dont la pression devient peu à peu irrésistible. Consciemment ou inconsciemment, tout le monde pousse dans le même sens. Avec l'Angleterre, les parties qui traînent sont des parties perdues.

Mai 1878.

Il reste à savoir, pour la Russie, de quel côté il lui sera le plus avantageux de tomber, soit du côté de l'Allemagne, soit du côté de l'Angleterre. Avouer la victoire de Bismarck, c'est renoncer au fantôme de « l'alliance des trois empereurs », c'est détruire la plateforme de l'entente russo-prussienne, sur laquelle on a vécu si longtemps, c'est enregistrer une défaite bien pénible pour l'amour-propre de Gortschakoff, qui se proclamerait tout ensemble dupe et battu. Mieux vaut la capitulation directe auprès de l'ennemi déclaré. On se tourne donc vers l'Angleterre.

Voici les faits : Bismarck soutenait mollement sa proposition de « retraite simultanée ». C'était, comme l'observe un témoin, de la « stratégie oiseuse » (1). Le cabinet de Londres exigeant la communication entière du traité, Gortschakoff s'en tenant à sa formule, on allait à la rupture et peut-être acceptait-on cette perspective assez philosophiquement à Berlin. C'est alors que le comte P. Schouwaloff, ambassadeur de Russie à Londres, prit sur lui, dans un entretien avec lord Salisbury, de dire à celui-ci, qu'à son avis, les deux puissances devaient s'arranger directement ou « préciser celles des parties du traité de San-Stefano qui pouvaient être maintenues, celles qui pouvaient être modifiées. Si une entente pouvait s'établir sur ce point, ajouta l'ambassadeur, nous trouverions une issue au *dead-lock*, dans lequel nous étions engagés ».

Négociations Schouwaloff-Salisbury.

La démarche tendait à détacher l'Angleterre du concert qui s'était formé contre la Russie, et surtout à placer le prince de Bismarck en présence d'un fait accompli. L'Angleterre prenait la main, si elle s'abouchait avec l'ambassadeur.

(1) *Souvenirs inédits* du comte P. SCHOUWALOFF.

Mai 1878.

La convention anglo-russe du 30 mai.

Lord Salisbury réfléchit pendant quelques instants et répondit à peu près dans ces termes : « Si nous nous mettions à discuter ces points comme vous le proposez, cela deviendrait public ; et nous ne voudrions pas traiter avec vous isolément, mais bien de concert avec les autres puissances. » L'ambassadeur promit que la négociation serait absolument secrète ; si l'examen entrepris par le ministre et par lui paraissait satisfaisant, il irait lui-même en informer Saint-Pétersbourg. Lord Beaconsfield consulté donna, avec entrain, son assentiment. Les négociations durèrent une semaine entre le ministre et l'ambassadeur. Elles préparèrent la convention secrète qui fut signée le 30 mai. Évidemment, le comte Schouwaloff n'avait pu aller aussi loin sans avoir obtenu l'autorisation de son gouvernement.

Conditions de l'accord.

Les lignes générales de l'accord étaient les suivantes : la Russie consentait à réduire considérablement les proportions de la principauté de Bulgarie ; en abandonnant l'idée du démembrement de la Turquie d'Europe, elle laissait la vie à l'empire ottoman ; par contre, l'Angleterre ne faisait plus d'objection au développement slave en Asie, notamment elle acceptait la prise de possession, par la Russie, de Kars et du port de Batoum. En outre, la Russie soumettait l'ensemble du traité de paix au contrôle des puissances signataires du traité de Paris. On demanderait au prince de Bismarck de prendre l'initiative de réunir le congrès, sous la formule suivante : « Chacune des deux puissances, en acceptant le congrès, se déclare, par là-même, prête à discuter *tous les points du traité de San-Stefano.* »

Le comte Schouwaloff, dans ses *Souvenirs inédits*, critique spirituellement le point de vue anglais.

Dès le début de nos pourparlers, dit-il, je remarquai que l'objectif principal de l'Angleterre était la séparation de la Bulgarie en deux, avec la ligne des Balkans laissée au sultan, afin de le défendre contre nos agressions futures. Quelque grave que paraissaient le changement de frontière en Asie Mineure et l'abandon à la Russie de Kars, mais surtout de Batoum, la question des Balkans primait toutes les autres aux yeux du cabinet britannique. C'était là une faute que commettaient lord Salisbury et lord Beaconsfield. Il était évident que la séparation de la Bulgarie du Nord de celle du Sud ne pouvait être que factice, même avec la défense des Balkans entre les mains des Turcs, et je me rappelle avoir proposé à lord Salisbury, lorsqu'il cherchait des dénominations pour ces deux Bulgaries, d'en appeler l'une *la Bulgarie satisfaite,* l'autre *la Bulgarie mécontente.* Juin 1878.

En effet, les événements se chargèrent bientôt de réduire à néant cette combinaison des diplomates britanniques...

L'accord, une fois conclu secrètement entre la Russie et l'Angleterre, l'ambassadeur quitte Londres et se rend droit à Friederichsruhe : Le comte Schouwaloff à Friederichsruhe

Le chancelier fut très surpris, lorsque je le mis au courant de mes arrangements avec les ministres anglais. Il se montra, de prime abord, fort préoccupé de ce que nous avions négocié avec l'Angleterre au lieu de traiter avec l'Autriche, ce qui avait particulièrement l'air de lui déplaire. Je répondis au prince qu'il était de notre intérêt évident de négocier avec celle des puissances qui était la plus disposée à nous déclarer la guerre, celle dont les flottes étaient toutes prêtes. De plus, ce n'était pas l'Autriche, mais bien l'Angleterre qui nous contestait la possession de Kars et de Batoum. Or, le sentiment public, en Russie, se prononçait pour l'annexion de ces deux points avec autant d'ardeur qu'il avait, en 1870, réclamé, en Allemagne, l'annexion de l'Alsace. Le prince de Bismarck se montra excessivement surpris aussi en apprenant que l'Angleterre consentait à nous céder Kars et Batoum; il ne trouvait pas, avec raison, que cette concession pût s'accorder avec le langage et les déclarations de lord Salisbury, depuis qu'il avait pris le portefeuille des affaires étrangères. Le prince crut même à un malentendu; je dus, pour le convaincre, lui relire deux fois les notes que j'avais prises pendant mon entretien avec le *foreign secretary.* Le Surprise du prince de Bismarck.

Juin 1878.

prince, qui était malade, se leva, agité, fit quelques pas et me dit : — « Eh bien! dans ce cas, vous avez eu raison de négocier » avec l'Angleterre. Elle vous aurait fait la guerre toute seule, » tandis que l'Autriche ne vous l'aurait déclarée qu'avec des » alliés... »

Quand on réfléchit à la portée de ce mot : « avec des alliés », et il s'agit, nécessairement, de « l'Allemagne », on aperçoit la profondeur des sentiments cachés dans l'âme du Poméranien; on devine aussi par quel effort sur soi-même l'homme d'État prenait son parti, séance tenante, devant le fait accompli.

Le prince voulut introduire quelques modifications dans la rédaction de la formule qui devait réunir le congrès. Je le priai de n'en rien faire, sachant quelles difficultés il y a de changer avec les ministres anglais une rédaction une fois acceptée. Ils y voient tout de suite des sous-entendus et de la mauvaise foi. Le prince céda à ma demande et, en général, il me promit son appui le plus sincère et le plus loyal. En traversant Berlin, je me présentai à l'empereur d'Allemagne, qui me fit part des mêmes craintes que son chancelier touchant une entente directe avec l'Angleterre et manifesta également une grande surprise en apprenant que celle-ci consentirait à nous voir prendre Kars et Batoum.

Il y avait « surprise », en effet.

A Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur n'avait qu'à enfoncer une porte ouverte. Tout le monde criait : « La paix, la paix! » Les deux commandants en chef, le grand-duc Michel et le grand-duc Nicolas, dépeignaient en termes lamentables la situation de leurs armées : les finances étaient embarrassées, le soldat épuisé, le pays agité par les révolutionnaires.

Anxiété croissante.

L'Europe avait suivi avec une anxiété croissante ces allées et venues. Les pronostics pessimistes pour le printemps n'avaient pas manqué. Les personnes qui vont dans les cercles colporter les nouvelles, les Talleyrand du carton, étaient au plus noir. La Bourse

était affolée. Comme il arrive le plus souvent, une campagne financière emboîtait le pas à la campagne politique. On spéculait, au jugé, d'après le *facies* des diplomates. Dans les premiers jours d'avril, on apprit que le général Ignatieff, au retour d'un court voyage à Vienne (où il était allé tenter un dernier effort) (1), était jeté par-dessus bord. Gortschakoff se targue maintenant d'être l'homme de la conciliation et de la paix.

La convention est toujours secrète. Schouwaloff, désigné pour représenter la Russie comme premier plénipotentiaire au congrès, fait de nouveau le voyage de Saint-Pétersbourg voulant recevoir les instructions directes et verbales de l'empereur. A son retour, il voit le prince de Bismarck. C'est le cabinet de Berlin qui, maintenant, se porte garant vis-à-vis des puissances que la Russie déposera le traité de San-Stefano sur la table du congrès. Bismarck est complètement rétabli et d'excellente humeur. Le 3 juin, il lance les invitations avec la double formule si catégorique et si pénible pour l'amour-propre des Russes : « En vue de discuter les stipulations du traité préliminaire de San-Stefano, les puissances consentent à admettre la

Les invitations au congrès.

(1) Voici ce que dit, au sujet de ce voyage, CARATHÉODORY PACHA dans ses *Souvenirs inédits :* « Après le traité de San-Stefano, le général Ignatiew, lors de son voyage à Vienne, avait sollicité par écrit le gouvernement autrichien de s'annexer les provinces de Bosnie et d'Herzégovine, à condition qu'il ne s'opposerait pas à la mise à exécution des autres clauses de ce traité et à la formation de la Grande-Bulgarie... » D'après d'autres renseignements, le général Ignatieff entendit, de la bouche même du comte Andrassy, tout un exposé des vues austro-hongroises en Orient, qui allaient jusqu'à constituer une Macédoine à demi-indépendante, avec Salonique pour capitale, placée sous la haute protection de l'Autriche. Le chemin de fer de Salonique-Mitrovitza serait construit sous le contrôle de l'empire austro-hongrois et un *Zollverein* compléterait l'œuvre de la pénétration vers l'archipel. En échange, on aurait laissé les mains libres à la Russie en Bulgarie. Le général Ignatieff déclara qu'il n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour traiter sur de telles bases.

Juin 1878.

libre discussion de la *totalité* du contenu du traité de San-Stefano. »

Il faut en finir : le double attentat contre l'empereur Guillaume (13 mai, 2 juin) met une inquiétude de plus au cœur des dirigeants. Tout le monde a ses révolutionnaires : on ne peut pas jouer plus longtemps avec le feu.

Qui siégera au congrès ?

Quels seront les hommes chargés de représenter les puissances à ce congrès ? D'habitude, c'est affaire aux diplomates. Mais, cette fois-ci, Bismarck préside. Donc, les ministres veulent y figurer. Lord Beaconsfield y cherche l'apothéose de sa brillante carrière. En poussant lord Derby hors du cabinet, il a usurpé ce rôle. Ce n'est pas sans de vives critiques que sa résolution a été accueillie, même dans le parti conservateur.

Beaconsfield et Gortschakoff au congrès.

Au point de vue constitutionnel, c'est un peu despotique ; au point de vue de la tradition, c'est sans précédent, et l'on se demande quel rôle est réservé aux autres membres du cabinet, qui vont rester à Londres. Lord Beaconsfield l'a pris de très haut à la Chambre des lords et il a dit qu'il assumait toute la responsabilité de cette démarche décidée, d'ailleurs, sur la demande de ses collègues (1).

Ces scènes sont de tous les régimes. Voici ce qui se passe, en effet, dans le camp russe, d'après le récit du comte P. Schouwaloff :

A mon passage par Berlin, j'allai voir le prince de Bismarck. Je lui demandai son appui (au congrès). Je ne puis me rappeler au juste dans quelles expressions il me le promit, mais ce qu'il me dit était à peu près conçu dans ces termes : Il était très satisfait du choix de ma personne ; j'étais le seul homme en Russie en qui il eût pleine et entière confiance, avec lequel il eût plaisir à traiter d'affaires. Je pouvais compter sur lui et il me montrerait, pendant le congrès, la sincérité des sentiments qu'il m'avait

(1) Correspondance de Londres, dans *Mémorial diplomatique*, 1878 (p. 378).

Juin 1878.

voués depuis longtemps. Il parlait encore, lorsqu'on vint lui remettre un télégramme déchiffré du général de Schweinitz. Cette dépêche portait que l'empereur était allé rendre visite au prince Gortschakoff pour lui faire comprendre l'impossibilité qu'il y aurait pour lui, vu son état de santé, de se rendre au congrès: mais que, cédant aux instances du chancelier, Sa Majesté avait consenti à le nommer premier plénipotentiaire à ma place. Cette nouvelle, que le prince de Birmarck lut à haute voix, amena sur ses traits un jeu de physionomie aussi subit que significatif : — « Tout est changé, me dit-il ; nous resterons personnellement amis pendant le congrès ; mais je ne permettrai pas au prince Gortschakoff de monter une seconde fois sur mes épaules pour s'en faire un piédestal. »

L'ambassadeur ajoute quelques observations aussi précieuses que le récit lui-même pour donner la mesure de ces hauts personnages :

Ce fait est un exemple qui prouve une fois de plus à quel point tout est sacrifié chez nous aux questions personnelles. L'empereur savait que le prince Gortschakoff était une non-valeur absolue ; il connaissait l'inimitié que le prince de Bismarck ressentait à l'égard du chancelier de Russie; sa présence à Berlin ne pouvait être que nuisible à notre cause. Tout cela était palpable; et, cependant, le prince Gortschakoff fut autorisé à venir à Berlin (1).

Gortschakoff, Beaconsfield et Bismarck vont se trouver en scène sur ce théâtre du congrès!

Les missions au congrès.

Ils sont entourés du cortège des ministres européens. Les représentants de l'Allemagne sont, avec le prince de Bismarck, M. de Bülow, le prince de Hohenlohe, ambassadeur à Paris; le docteur Lothar Bücher, M. de Radowitz, M. Büsch, le baron de Holstein, M. de Bülow fils (l'actuel chancelier de l'empire), le comte Herbert de Bismarck, le comte de Rantzau — toute la phalange bismarckienne. Pour l'Autriche-Hongrie, le comte Andrassy, ministre des affaires étrangères, est accompagné du comte Karolyi, du baron de Hay-

(1) Voir les aigres réflexions de Bismarck au sujet de l'incident, dans *Souvenirs*, t. II (p. 256 et aussi p. 125).

Juin 1878.

merlé, du baron de Hübner, etc. — Le comte Beaconsfield est le chef de la délégation anglaise qui se compose, en outre, du marquis de Salisbury, ministre des affaires étrangères; de lord Odo Russell, ambassadeur à Berlin; de M. Currie, conseiller d'ambassade; de M. Austin Lee, du général Simmons et d'une escorte de jeunes secrétaires d'ambassade, parmi lesquels M. J. Bertie, M. Le Marchand Gosselin, et, à titre de secrétaire de lord Salisbury, M. Arthur Balfour. — La Russie a délégué le prince Gortschakoff, chancelier de l'empire; le comte Schouwaloff, ambassadeur à Londres; le baron d'Oubril, ambassadeur à Berlin; le baron Jomini, le colonel Bobrikow, le colonel Bogoljubow, etc. — L'Italie a pour représentants principaux le comte Corti, ministre des affaires étrangères, le comte de Launay, ambassadeur à Berlin. — La délégation turque a à sa tête Carathéodory pacha, mustechar du ministère des affaires étrangères, avec Sadoullah bey, Mohamed-Ali pacha, Feridoun bey. — Enfin, la France a délégué le ministre des affaires étrangères, M. Waddington. Il est accompagné de M. de Saint-Vallier, comme second plénipotentiaire. La mission comprend, en outre, M. Desprez, directeur des affaires politiques; le comte de Mouy, M. Ducléré et quelques attachés.

La France accepte l'invitation.

Donc, la France est venue occuper sa place dans la famille des grandes puissances européennes. On a vu se débattre, en quelque sorte, dans la pensée de M. Gambetta, la décision à prendre : son premier mouvement avait été l'abstention [1]. Il s'était rendu

(1) V. ci-dessus (p. 268). On trouve une trace des hésitations du gouvernement jusque dans les documents officiels. M. WADDINGTON télégraphie, le 16 février, à l'ambassadeur à Saint-Pétersbourg : « Bien que la conférence n'ait pas un grand attrait pour nous, etc. » *Livre jaune*. Congrès de Berlin (p. 11).

Juin 1878.

à l'argument, né en face de lui et qui n'était probablement qu'un retour de ses propres réflexions sur lui-même : *ou une lâcheté ou une agression.* Il était facile d'apercevoir les inconvénients de la participation au congrès ; mais on n'eût vu qu'après les périls de l'abstention. Une seule puissance, en Europe, marchandait alors son concours, c'était l'Angleterre. La France déclinant l'invitation, et l'Angleterre fortifiée dans ses réserves, le congrès n'avait pas lieu ; or, le traité de San-Stefano paraissant inacceptable, il n'y avait plus d'issue que la guerre ou une reculade sans dignité pour la Russie. La Russie recherchait, alors, très vivement une alliance défensive et offensive avec l'Allemagne (1). Si la France se fût mise en travers de toute entente à l'amiable, quels sacrifices n'eût-elle pas faits pour s'assurer, dans cette crise, le concours de l'Allemagne? L'alliance des trois empereurs vraiment scellée consacrait l'asservissement indéfini de l'Europe.

Les raisons de la France.

Si, d'autre part, les choses s'arrangeaient finalement entre les puissances, la France étant absente, quelle eût été la situation de celle-ci, alors qu'elle n'eût pas donné son assentiment solennel au nouveau droit public européen? Se fût-elle tenue aux traités anciens annulés ou modifiés par les récentes stipulations? Eût-elle porté seule le poids d'un passé qui s'était effondré de lui-même? Eût-elle traîné, en Europe, avec la revendication émouvante de ses propres provinces, la réclamation stérile d'un système oriental disparu?

(1) Voir tout le passage si précis des *Souvenirs* de Bismarck et la correspondance échangée par lui avec le comte Schouwaloff (p. 264 et suiv.) : « Avant le congrès, le comte Schouwaloff toucha un mot d'une alliance offensive et défensive entre la Russie et l'Allemagne, puis il me fit la proposition directe. » et toute la discussion d'une si haute technique qui vient à la suite.

Juin 1878.

Réserves de la France

La solution simple, judicieuse, raisonnable, c'était la participation. Le gouvernement français crut devoir joindre à son acceptation des « réserves » formelles qui eurent, sur les événements ultérieurs, des suites importantes. Exprimées, dès le 7 mars, aussitôt que fut lancée la première idée d'une conférence, elles furent précisées, le 4 juin, dans la réponse à l'invitation adressée par le gouvernement allemand au cabinet de Paris et dans les déclarations portées à la tribune de la Chambre des députés par M. Waddington, le 7 juin. Elles se résument ainsi : Il ne sera pas question au congrès des affaires d'Occident « dont au reste personne ne songeait à s'occuper en ce moment », mais en plus, la France ne peut admettre qu'il y soit question des intérêts orientaux qui n'ont pas été touchés par les derniers événements :

Pour préciser plus nettement notre pensée, nous avons dit, dès le début, dès le mois de février dernier, que nous n'entendions pas qu'on pût soulever, dans le congrès, la question d'Égypte, ni celle du Liban, ni celle des Lieux-Saints. A notre avis, ces questions, n'étant pas soulevées par le traité de San-Stefano, devaient rester absolument en dehors des travaux du congrès... Nous avons été guidés dans ces réserves par les intérêts de la France et par l'intérêt général de l'Europe.

Ces réserves furent accueillies avec bonne grâce par les puissances. Le cabinet de Londres les trouva « prudentes et habiles ». Tout au plus, les eût-on trouvées superflues. Le ministre français avait-il intérêt à parler de « l'Occident » puisque, de son propre aveu, personne ne songeait à s'en occuper pour le moment? Quant au soin d'écarter la question des Lieux-Saints et de la Syrie, surtout la question d'Égypte, c'était peut-être s'enlever à soi-même un moyen de consolider, en échange de la participation française, certaines

Portée des « réserves » françaises.

positions avantageuses et uniquement défensives dans l'empire ottoman. Juin-juil. 1878

En fait, plusieurs des sujets « réservés » furent abordés à Berlin soit autour de la table officielle du congrès, soit dans la coulisse : Lieux-Saints, Égypte même et Tunisie.

La France fit un pas de plus. La tendance de sa politique ressort de cette phrase prononcée par M. Waddington, dans la séance du 7 juin, à la Chambre des députés : « La France ira au congrès... En y allant, elle se souviendra aussi qu'il y a *d'autres chrétiens que les Bulgares* dans la péninsule des Balkans... qu'il y a d'autres races qui méritent au moins au même degré l'intérêt de l'Europe. » Par ces mots elle revendiquait les traditions les plus respectables de sa politique orientale, mais aussi elle prenait parti jusqu'à un certain point, et sortait, si peu que ce fût, de l'attitude impartiale qui eût pu lui assurer une si grande autorité sur la haute assemblée.

En somme, les puissances devant régler à Berlin une question générale d'équilibre européen, la France entrait au congrès, forte de ses droits, de ses intentions pacifiques, de sa puissance militaire restaurée. Sa position, entre les deux groupements qui se partageaient l'Europe, était éminente, et elle pouvait être décisive.

III

Ouverture du congrès.

Les ministres et les diplomates européens sont réunis dans la salle de bal, au palais de la chancellerie, sous la présidence du prince de Bismarck [1].

[1] V. *Mémoires* du prince DE HOHENLOHE, t. II (p. 231-233), le tableau de la première séance du congrès; et l'article du comte DE MOUY, paru dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1904.

Juin-juil. 1878. Celui-ci ouvre les séances du congrès le 13 juin 1878. Un mois après, jour pour jour, le samedi 13 juillet, il prononcera le discours de clôture et félicitera ses collègues de leurs travaux. En ce court espace de temps, de sa rude main, une nouvelle face de l'Europe aura été sculptée.

— « C'est pour soumettre l'œuvre de San-Stefano à la libre discussion des cabinets signataires des traités de 1856 et de 1871 que nous nous trouvons assemblés, » dit-il le 13 juin. Et c'est, en effet, l'objet de la réunion. La Russie est sur la sellette.

Les grandes puissances.

Elle est sur la sellette; mais avant qu'elle comparaisse, on lui a serré les pouces jusque dans sa victoire. Les différentes puissances ont des prétentions, des intentions, — des « intérêts » — qui, déjà, ont obtenu certaines satisfactions inscrites en des actes préliminaires que chacune des délégations a dans sa poche. L'Autriche-Hongrie arrive avec la convention de Reichstadt; l'Angleterre avec la convention du 30 mai, sans compter une convention anglo-turque du 4 juin, qui viendra au jour bien inopinément; la France fait état des « réserves » qu'elle a formulées. Quant à la Prusse, elle entend toucher sa commission de « courtier honnête » : elle s'attribue le vaste espoir d'une pénétration germanique en Orient par le fait d'une impulsion définitive vers le Danube, imprimée à sa vieille antagoniste en Allemagne, l'Autriche-Hongrie et, surtout, elle escompte l'adhésion tacite des puissances à son hégémonie continentale.

Les petites puissances.

Pour combiner ces divers calculs, préparations et ambitions, la « grande » Europe, celle des cinq puissances, s'arroge le mandat de décider et de trancher. A la porte du congrès frappent les petites puis-

sances, les puissances « dans le devenir »: Grèce, Roumanie, Serbie, Monténégro et même la Perse lointaine. Elles demandent timidement l'entrée; mais elles sont consignées. Tout au plus seront-elles admises à exposer leurs « doléances » et à faire entendre leurs « vœux ». Juin-juil. 1878.

Sur les protocoles du congrès figurent, seuls, les noms des plénipotentiaires — c'est-à-dire d'environ vingt personnes qualifiées, autour desquelles s'empresse le bataillon zélé des secrétaires (1). C'est sur cette assistance choisie que le prince de Bismarck exerce son autorité. Nulle part les traits dominants des peuples ne se marquent plus fortement que dans ces assemblées, où se rencontrent et s'opposent leurs représentants (2).

Comment préside M. de Bismarck.

Le prince de Bismarck a pris, dès le début, une attitude à la fois très naturelle et très réfléchie. Il est malade et ne peut, sans un effort sur lui-

(1) Les protocoles officiels du congrès ont été publiés par la plupart des gouvernements. Il y a un *Livre jaune* français. Inutile d'ajouter qu'ils offrent une image très incomplète des séances. Voici, d'ailleurs, à ce sujet, l'appréciation d'un des plénipotentiaires : « Les protocoles officiels rapportent fidèlement les travaux du congrès et en donnent le résumé officiel; mais, sous l'enveloppe diplomatique qui en recouvre uniformément toutes les parties, on a peine à saisir la physionomie vraie des détails. En outre, les protocoles n'étaient pas relus en séance et l'on se permettait souvent d'y introduire après coup des modifications très importantes. » *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA.

(2) Un petit *quadro* du congrès : « Avant la séance, nous allâmes au buffet où nous bûmes du *porto* et mangeâmes des biscuits. Peu à peu arrivaient les plénipotentiaires : le comte Corti, un petit homme très laid, avec une figure japonaise; le comte de Launay; ensuite, le Turc, homme encore jeune, mais insignifiant; le comte Schouwaloff et le vieux Gortschakoff, chancelant; enfin, les Anglais et les Français, Waddington en grand uniforme. La première rencontre de Gortschakoff et de lord Beaconsfield était intéressante; c'était un moment historique. » *Mémoires* du prince DE HOHENLOHE, t. II (p. 231). — Cfr. le tableau de WERNER reproduit ci-joint.

Juin-juil. 1878. même, assister aux séances. Il se montre donc pressé, exigeant; et pourtant, il conduira le travail jusqu'au bout, surveillera de l'œil jusqu'aux moindres détails sans se laisser enliser dans la minutie technique. Le comte P. Schouwaloff, qui est, sinon un grand personnage, du moins un homme distingué et résolu, s'exprime ainsi :

Le prince de Bismarck présidait le congrès avec une certaine brusquerie militaire qui ne déplaisait à personne et devant laquelle s'inclinaient les représentants de toutes les puissances, sans en excepter les deux ministres anglais, de la part desquels je me serais attendu à plus de morgue.

On peut juger de l'impression produite sur les représentants des puissances plus faibles, sur les timides et sur les timorés. Longtemps après la clôture des séances, le bon turc, Carathéodory pacha, en tremble encore.

Le congrès de Berlin a été complètement dominé par le prince de Bismarck... Les événements ont fait au prince une position tout à fait extraordinaire aussi bien en Allemagne que dans toute l'Europe. La confiance et la crainte qu'il inspire sont générales... Le prince ne reconnaît d'autre supérieur que l'empereur, à la condition d'être le seul interprète de ses volontés. Habitué, depuis longtemps, à la plus entière indépendance, il prend la moindre observation pour une velléité de résistance, qu'il se hâte de réprimer avec une impatience nerveuse et une volonté de fer (1)...

Tactique du chancelier allemand ;

Sur le fond, le prince de Bismarck, ayant amené la Russie à la barre, entend la ménager autant que possible. Il est conscient du péril que ferait courir à l'Allemagne une évolution décisive de la politique russe (2). Mais il a un autre dessein très habilement

(1) *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA sur le congrès de Berlin.

(2) Cette tactique de Bismarck est exprimée, dans un raccourci très expressif, par cette phrase du prince Antoine de Hohenzollern

conduit et filé : c'est d'opposer l'Angleterre et la Russie pour jouer, en fin de compte, à l'égard de ces puissances, le rôle de *tertius gaudens*. Si la guerre est évitée par la sagesse des deux gouvernements, qui se sont mis d'accord avant d'entrer au congrès, du moins peut-on faire survivre, de leur querelle, un ferment qui, pendant longtemps encore, les entretiendra dans un état d'aigreur réciproque. Juin-juil. 1878.

La ligne de conduite de Bismarck à l'égard de la France et vis-à-vis des puissances orientales, notamment de la Turquie, n'est pas moins soigneusement calculée.

A l'égard de la France :

En venant au congrès, la France a fait preuve de bonne grâce et d'humeur conciliante. On lui en sait gré. D'ailleurs, on a besoin d'elle, on la ménage. La politique de la « douche chaude » et de la « douche froide » subsiste bien encore, mais avec une atténuation appréciable. C'est que les positions respectives se sont modifiées ; il n'y a pas avantage à irriter perpétuellement une nation dont les forces se reconstituent et qui, rentrée dans l'orbite des puissances européennes, peut devenir un point d'appui pour les combinaisons adverses.

A l'égard de la Turquie.

Quant à la Turquie, dont l'existence et les territoires sont en cause, on la traitera comme une vaincue. Qu'elle ne s'avise pas d'être un obstacle aux projets complexes du chef de l'Europe ! Trop heureuse que la main puissante la retire de l'abîme où elle était plongée.

Le prince est tellement dominé par l'instinct politique, qu'à proprement parler il n'a ni ami ni ennemi de cœur. Cela est

écrivant à son fils, le prince Charles (avril 1877) : « Bismarck veut isoler absolument la Russie et la France pour avoir les mains libres. » J. DE WITTE, *loc. cit.* (p. 289).

Juin-juil. 1878.

vrai en général; quant à l'empire ottoman, le prince ne croit pas à son avenir... Intelligence d'élite, il n'admet pas les choses à demi. Il estimerait peut-être un Turc du vieux régime. Il comprend moins le Turc progressiste et cherchant à s'assimiler la civilisation européenne... Il ne fait pas plus de cas des populations orientales... Salisbury ayant demandé, pour la deuxième fois, qu'on assignât un jour pour ce qu'il appelait la « question arménienne ». — « Encore une ! » s'écria hautement M. de Bismarck, visiblement impatienté... Le prince de Bismarck ne manque aucune occasion de faire voir que, à son avis, la question orientale, en tant que se rapportant à des peuples et à des formes de gouvernement placés en quelque sorte en dehors du cercle de la civilisation européenne et n'ayant aucun avenir, ne doit intéresser l'Europe que par les conséquences qu'elle peut avoir sur les relations des grandes puissances entre elles. C'est à ce titre seulement qu'il ne dédaigne pas de s'en occuper. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a dirigé le congrès et qu'il a travaillé pendant toute sa durée, s'efforçant de calmer les prétentions rivales des cabinets européens et d'écarter comme oiseuse et inutile toute question qui n'était pas de nature à influer directement sur les relations diplomatiques des puissances (1).

L'objectif du prince de Bismarck.

En somme, à cette heure solennelle, le prince, dominant ses passions, a jugé et il a pris son parti. Ce qu'il veut, c'est une solide organisation de l'Europe centrale, capable de tenir tête au besoin des deux côtés à la fois, indépendante de l'ingérence anglaise sans lui être hostile. Il s'est donné pour tâche d'inspirer la confiance et de fomenter entre les autres la méfiance. Tout cela, par les moyens les plus simples, les plus directs, et sortant pour ainsi dire du cours des choses. Il ne force pas la destinée, il l'observe, la presse et l'accouche, comme Socrate accouchait les esprits. Les circonstances lui viennent en aide. Il a affaire, dans les situations, à des nécessités inéluctables et qu'il a le bon sens d'accepter; il a affaire, dans les personnes, à des vanités et à des

(1) *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA.

susceptibilités dont sa fine psychologie surveille du coin de l'œil et exploite les défaillances. Juin juil. 1878.

C'est probablement à ces défaillances individuelles qu'il faut attribuer l'erreur grave commise, à la fois par la Russie et par l'Angleterre, de n'avoir pas su maintenir, pendant les travaux du congrès, les dispositions conciliantes qui avaient dicté l'acte du 30 mai, et d'avoir repris, devant l'aréopage solennel, les querelles antérieures à cet arrangement; de sorte qu'on offrait à la galerie le spectacle de luttes fréquentes sur des points de détail, quand les questions capitales étaient réglées. Quelle autorité une persévérance commune dans l'accord n'eût-elle pas donnée aux deux principales puissances intéressées pour s'opposer aux manœuvres du prince de Bismarck et contre-balancer les efforts de l'Europe germanique habilement réunie contre elles!...

Reprise de la querelle anglo-russe.

Il faut tenir compte du mouvement d'opinion que détermina en Angleterre, au cours des séances du congrès, la divulgation dans la presse de la convention anglo-russe. D'où vint cette divulgation? C'est un mystère qui n'a pas été éclairci. Il est certain que le public se prononça vivement contre l'accord et cria au marché de dupes. Les ministres anglais, plénipotentiaires à Berlin, furent ébranlés par ce coup imprévu et s'ingénièrent à reprendre, dans le détail, certaines des concessions qu'on leur reprochait d'avoir consenties et, notamment, celle de Batoum :

Nous étions déjà dans la troisième semaine du congrès lorsque éclata la bombe de la divulgation de la convention anglo-russe. Cet événement produisit, en Angleterre, une émotion si forte et une impression si défavorable que les deux ministres anglais me déclarèrent un beau matin qu'ils se refusaient à l'exécution de la clause par laquelle ils s'engageaient à ne pas s'opposer, en fin de compte, à la cession de Batoum à

Juin-juil. 1878.

la Russie. Atterré par cette nouvelle, je rappelai au marquis de Salisbury qu'il avait apposé sa signature et que je le mettais en demeure d'y faire honneur. Le *foreign secretary* voulut bien convenir du caractère obligatoire de cet engagement, mais il m'annonça que, pour obvier à cela, il allait offrir sa démission, qu'il serait remplacé le jour même par un autre ministre des affaires étrangères, pour lequel la signature ne serait pas obligatoire(1)...

Bismarck, mis au courant, arrangea ce grave incident. Batoum resta à la Russie et fut déclaré « port franc »; mais des surprises de cette nature expliquent l'animosité réciproque des deux missions.

Conflits d'amour-propre.

Ces piques s'envenimaient surtout entre lord Beaconsfield et le prince Gortschakoff. Celui-ci manquait aux séances du congrès qu'il présumait devoir être trop cruelles à son amour-propre. Plus d'une fois pourtant, l'ironie britannique blessa au vif la susceptibilité moscovite. Les protocoles eux-mêmes, dans leur correction officielle, laissent passer quelque chose de ces dangereux éclats.

Le 29 juin, à propos d'une question extrêmement pénible pour la Russie, la reprise de la Bessarabie à la Roumanie en échange de la Dobroudja, lord Beaconsfield s'exprime en ces termes:

Le premier plénipotentiaire d'Angleterre appelle, sur une situation aussi grave, toute la sollicitude de la Haute Assemblée. Lord Beaconsfield déplore cette ingérence dans le traité de Paris et proteste contre elle sans avoir même à se préoccuper de savoir si l'échange dont il s'agit est ou non sanctionné par le possesseur actuel. Les autres signataires du traité de Paris ayant décliné toute intervention dans cette affaire, le premier plénipotentiaire de la Grande-Bretagne *ne saurait conseiller au gouvernement de la reine d'employer la force* pour maintenir les stipulations de ce traité, mais il proteste contre ce changement et attend les explications de ses collègues de Russie, etc...

(1) *Souvenirs inédits* du comte P. SCHOUWALOFF.

Quel ton! Gortschakoff eut un sursaut. Il donna les explications sollicitées « sur la liberté du Danube » et ajouta que son gouvernement ne saurait revenir sur cette question, espérant que lord Beaconsfield ne persisterait pas dans ses objections... Juin juil. 1878.

Querelles où l'on entend comme un bruit d'armes. Bismarck les faisait parfois naître pour avoir le bonheur de les arranger!

Bismarck et Gortschakoff.

L'inimitié déclarée entre les « deux chanceliers », allemand et russe, était, à la fois, l'amusement et l'embarras du congrès. Le prince de Bismarck accablait son collègue des traits d'une plaisanterie mordante, mais à peine perceptible sous les formes d'une haute courtoisie.

Un incident se produisit, la première fois que le ministre d'État russe voulut intervenir au débat, qui ne contribua pas peu à dégoûter le vieux chancelier:

Le prince Gortschakoff ne prenait part aux séances du congrès qu'à de rares intervalles. La plupart du temps, il faisait annoncer qu'il regrettait d'être retenu chez lui par quelque indisposition. D'ailleurs, à part les civilités personnelles dont il était l'objet de la part du prince de Bismarck, nous ne saurions nous rappeler une seule occasion où le chancelier allemand ait fait preuve, dans ses paroles et dans ses actes, d'une déférence politique spéciale envers la personne du chancelier de Russie. Celui-ci, cependant, en sa qualité de doyen des grands diplomates européens, aurait été si friand d'un peu d'encens de la part de M. de Bismarck, en présence des membres du congrès! M. de Bismarck le sentait bien et on aurait dit qu'il s'étudiait à enlever toute illusion et toute espérance à ce sujet à son collègue de Russie.

A la troisième séance du congrès, le premier plénipotentiaire ottoman avait demandé la parole et, avant que le président la lui eût donnée, le prince Gortschakoff la demanda à son tour. C'était pour la première fois que le chancelier russe devait parler au congrès. Le président fit remarquer au prince que le plénipotentiaire ottoman avait la priorité. Le prince Gortschakoff

Juin-juil. 1878. persista à vouloir parler le premier. Le plénipotentiaire ottoman s'offrit par courtoisie à céder son tour au prince; celui-ci n'accepta pas. Mais le prince de Bismarck n'en voulut pas moins que le plénipotentiaire parlât le premier. Tout cela produisit une petite scène qui fut fort remarquée et à la suite de laquelle le prince Gortschakoff jeta avec emportement son papier et ses lunettes qui allèrent tomber de l'autre côté de la table (1).

De ces scènes le prince de Bismarck faisait des gorges chaudes avec ses amis et, jusque dans ses *Souvenirs*, il a multiplié les témoignages de sa rancune inapaisée.

Petites misères de grands hommes.

Son incontestable supériorité, le respect craintif dont il était entouré de la part de toutes ces excellences chevronnées et galonnées, eussent dû le rendre plus indulgent; les manières de ces personnages désuets déchaînaient sa formidable humeur. Beaconsfield, pas plus que Gortschakoff, ne trouvait grâce devant lui. Il riait sous cape de leurs procédures solennelles, de leurs façons romantiques et, pour dire le mot, un peu « vieux jeu ». Ni l'un ni l'autre n'étaient des hommes techniques, encore moins des géographes. Plus d'une fois ils embrouillèrent les questions, quand on comptait sur leur capacité pour les élucider.

Le prince Gortschakoff, quelque brillant qu'il eût été à une époque de sa vie, n'a jamais été un homme d'affaires. Il maniait bien la phrase, mais il se maintenait toujours dans les généralités... Je n'exagère pas en alléguant qu'avant son affaiblissement physique, il était incapable de désigner sur une carte, même à peu près, les différents pays de la péninsule balkanique ou bien, par exemple, la situation de Kars et de Batoum. Lorsque le prince parlait affaires, il aimait à *tracer les magistrales*, disait-il; en un mot, toujours selon son expression, *il planait*... Aussi, fus-je assez effrayé lorsque le prince me déclara, un beau matin, qu'il m'avait abandonné toutes les autres questions, mais qu'il se réservait spécialement celle de Batoum... Il la traiterait directement avec lord Beaconsfield... Le congrès tirait à sa fin.

(1) *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA.

Le prince de Bismarck, qui avait hâte de se rendre à Kissingen, tâchait de hâter l'issue et m'interpellait journellement pour savoir si un accord au sujet de la frontière d'Asie s'était établi entre l'Angleterre et la Russie. Je lui dis que le prince Gortschakoff s'était réservé cette négociation. Je fis la même communication au marquis de Salisbury qui me serrait également de près et qui me répondit avec une certaine humeur : — « Mais, mon cher comte, lord Beaconsfield ne peut pas négocier; il n'a jamais vu une carte de l'Asie Mineure. »... Le prince de Bismarck nous déclara enfin que, si nous n'étions pas prêts dans les vingt-quatre heures, il partirait. Quelques heures plus tard, nous apprîmes avec joie qu'une entente parfaite s'était établie entre lord Beaconsfield et le prince Gortschakoff. Le prince promit d'en faire la déclaration à la prochaine séance du congrès.

La question de Batoum.

Il faut savoir, pour la clarté de ce qui va suivre, que nous avions avec nous une carte de l'Asie sur laquelle notre état-major avait tracé la frontière du traité de San-Stefano, marquée dans une couleur, et une autre ligne, désignée par une couleur différente, qui constituerait le *nec plus ultra* de ce que les plénipotentiaires pouvaient céder devant les résistances de l'Angleterre. Inutile d'ajouter que le second tracé formait, pour ainsi dire, un secret d'État.

Cette dernière séance, consacrée à la question d'Asie, avait quelque chose de solennel. De son issue dépendait la paix européenne ou la guerre. Le président proposa aux deux négociateurs, lord Beaconsfield et le prince Gortschakoff, de prendre place l'un à côté de l'autre, d'exposer la teneur de leur entente. Ces deux messieurs s'assirent, en effet, et déployèrent chacun devant lui une carte tracée pour l'occasion. Nous formions, derrière, un groupe qui se tenait debout. De prime abord, j'entrevis la terrible confusion qui allait suivre. La carte du prince Gortschakoff ne contenait qu'un seul tracé, celui de San-Stefano, et le prince déclarait avec emphase que « mylord » l'avait accepté. Ce dernier, au contraire, répondait à chaque parole du prince par un laconique : « Non, non, » et il indiquait, sur sa carte à lui, la ligne à laquelle il avait consenti. Or, à ma grande surprise, cette ligne, avec toutes ses sinuosités, se trouvait être exactement celle que nous avions le droit d'accepter comme limite extrême de nos conventions.

Erreur singulière de Gortschakoff

Les démentis que les deux plénipotentiaires se donnaient commençaient à envenimer la discussion. Chacun se raidissait sur son tracé, lorsque le prince Gortschakoff se leva, me serrant la main avec force et me disant : — « Il y a trahison : ils ont eu la carte de notre état-major. » J'appris, après la séance, que, la veille

Juin-juil. 1878.

de ce jour-là, le prince Gortschakoff avait fait demander la carte de l'Asie Mineure. On lui envoya la carte confidentielle avec les deux tracés. Il la montra à lord Beaconsfield et la lui prêta pour quelques heures, afin de la faire voir au marquis de Salisbury. Les Anglais, observant une ligne qui reculait la frontière de San-Stefano, l'avaient adoptée et transposée sur leur propre carte. C'était la clé de cette prétendue trahison...

Le président du congrès, voyant que les deux négociateurs s'enferraient toujours davantage dans l'impasse où ils s'étaient mis, proposa d'un ton ironique la combinaison suivante : le congrès suspendrait sa séance pendant une demi-heure; les seconds plénipotentiaires russe et britannique, de concert avec le second plénipotentiaire allemand, prince de Hohenlohe, résoudraient la difficulté à la majorité des voix... Eh bien! ce galimatias tourna à notre avantage. Je maintins la ligne de San-Stefano, le marquis de Salisbury, le *nec plus ultra* tracé par notre état-major. Le prince de Hohenlohe proposa un tracé intermédiaire qui divisait en parts égales le tracé en litige. J'acceptai et la question fut résolue. Nous signâmes le traité le surlendemain (1).

Ce récit offre la psychologie exacte du congrès — et d'une époque. Chacun joue son rôle au naturel. Mais les intérêts des peuples trouvent, tout de même, leur voie; et ce sont ces intérêts qui, en se combinant sous une surveillance vigilante, assurent la singulière récompense que l'on sait aux victoires de la Russie.

La morale du congrès.

La Russie voulait-elle anéantir la Turquie? Avait-elle avantage à substituer à cette domination peu dangereuse, celle des puissances maîtresses de la Méditerranée et des Balkans? Par contre, l'Angleterre avait-elle vraiment la pensée qu'elle empêcherait l'effondrement de l'empire turc; soutiendrait-elle jusqu'au bout l'auteur responsable des « atrocités bulgares »; n'avait-elle pas d'autres rivaux à craindre que ces Slaves qui étaient alors son unique souci?

(1) *Souvenirs inédits* du comte P. SCHOUWALOFF.

Entre ces deux politiques adverses, l'une et l'autre insuffisamment éclaircies et peu sûres d'elles-mêmes, l'Allemagne passe et fait son butin. Voilà toute l'histoire du congrès. Juin-juil. 1878.

La première et la plus grosse question fut la question des Balkans. Le débat présente deux phases ou deux aspects. D'abord, l'Angleterre, avec obstination et rudesse, selon l'accord du 30 mai, s'oppose à la formation d'une « grande Bulgarie » et s'efforce de maintenir les armées turques sur les Balkans. Elle réussit. Mais cette victoire est sans lendemain. En fait, l'Angleterre n'a pas une combinaison durable à opposer au projet de constitution d'un nouvel État slave.

Le sort de la Turquie.

Deux autres solutions seraient possibles : ou consolider la Turquie ou introduire la Grèce en héritière de l'empire turc. La première de ces solutions s'évanouit, pour ainsi dire, par la volonté de l'Angleterre; c'est l'Angleterre, qui, par la convention de Chypre et la proposition relative à la Bosnie et à l'Herzégovine, donne l'exemple du « partage » (1).

(1) En entendant lecture des propositions anglaises relatives aux Balkans, les plénipotentiaires ottomans, qui ignoraient encore la convention Derby-Schouwaloff et tous les arrangements secrets qui avaient préparé et « truqué » le congrès, n'en revenaient pas de surprise. Ils en étaient encore à croire que les plénipotentiaires anglais les aideraient à défendre, autant que possible, l'intégrité de l'empire. Il s'agissait alors d'arracher à la future Bulgarie Varna et le sandjak de Sofia : « C'était le 22 juin ; en ville, on disait que les Anglais se montraient très raides et que tout pouvait être rompu d'un moment à l'autre... Le 22 au matin, on prétendait que rien n'était arrêté; à midi, on annonçait, au contraire, que l'entente était effectuée et, bientôt après, lord Salisbury donnait lecture au congrès de sa grande proposition qui se trouve consignée dans le protocole IV... Les plénipotentiaires ottomans étaient atterrés; quelques heures auparavant, on leur assurait que la question de Varna était fortement discutée, et maintenant ils entendaient l'Angleterre proclamer du coup l'abandon de Varna et du sandjak de Sofia à la principauté de Bulgarie, se con-

Juin-juil. 1878. Quant à la solution « grecque », après quelques velléités mal définies, l'Angleterre se dérobe. Craignait-elle de voir naître une puissance maritime nouvelle dans l'orient de la Méditerranée? Sur ce sujet délicat et resté obscur, lord Beaconsfield prononça, dans la séance du 5 juillet, un discours que le comte Schouwaloff qualifie d'« éloquent » :

Part faite à l'hellénisme.

Une opinion erronée, dit le noble lord, attribuait au congrès l'intention de procéder au partage d'un État vieilli et non pas de fortifier, comme l'a fait la Haute Assemblée, un ancien empire qu'elle considère comme essentiel au maintien de la paix. Il est vrai que souvent, après une grande guerre, des remaniements territoriaux se produisent; la Turquie n'est pas le seul État qui ait éprouvé des pertes territoriales; l'Angleterre, elle aussi, a perdu des provinces auxquelles elle attachait beaucoup de prix et qu'elle regrette aujourd'hui (s'agit-il de Calais?). On ne saurait donner à de tels arrangements ou rétrocessions le nom de partage, et le gouvernement grec se tromperait complètement sur les vues de l'Europe... Lord Beaconsfield ajouta que « personne ne saurait douter de l'avenir de la Grèce, que les États, comme les individus qui ont un avenir, sont en mesure de pouvoir attendre ».

tenter en retour de l'exclusion des bassins du Mesta-Carassou et du Struma-Carassou des limites de la Roumélie orientale, ce dont on n'avait pas entendu parler jusqu'alors, et proposer la formation, en dehors de la principauté de Bulgarie, d'une province autonome avec frontières, milice locale, etc... » Le pauvre homme essaya en vain de se défendre. Le prince de Bismarck lui coupa la parole : « M. de Bismarck commença à dire très durement au plénipotentiaire ottoman que s'il avait à parler, il devait le faire sur-le-champ et sans aucun retard. Cependant, ajouta-t-il, je ne puis pas admettre que, même dans le cas où le plénipotentiaire ottoman voudrait prendre la parole immédiatement, il s'en servît pour présenter des objections; il n'en a pas le droit, puisque son gouvernement a signé le traité de San-Stefano... Une pareille attitude vis-à-vis d'une commission européenne indiquerait de la part des plénipotentiaires ottomans l'intention d'entraver la marche des travaux du congrès. Je ne pourrais le tolérer, et si les plénipotentiaires ottomans y persistent, je déclare que je me verrais obligé et que je suis prêt à donner une sanction pratique à mes observations...» (Textuel.) *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA. Ces sorties et ces menaces, d'autant plus effrayantes qu'elles étaient plus vagues, firent rentrer sous terre « messieurs les plénipotentiaires ottomans ».

Consolation un peu austère... Le comte Schouwaloff répondit à lord Beaconsfield en faisant observer que les Slaves des Balkans n'étaient pas seuls à vouloir « troubler la paix de l'Europe » ; et on aboutit à un vote assez platonique, conforme à la proposition de la France et accordant à la Grèce une simple rectification de frontière en Épire et en Thessalie. La Grèce voyait l'occasion lui échapper. L'Angleterre et l'Autriche-Hongrie veillaient sur Salonique (1). Juin juil. 1878.

Partage d'influences.

Dégageons la réalité des phrases protocolaires. Malgré les protestations de lord Beaconsfield, la politique vers laquelle s'acheminaient les puissances soit par la force des choses, soit par la conscience intime de leurs rivalités inconciliables, c'est un partage de l'empire ottoman, sinon un partage territorial, du moins un partage en « sphères d'influences », comme on dira plus tard, par la distribution et le « coupaillement » de la péninsule des Balkans entre les nationalités locales apparentées aux grandes familles européennes.

Création de la Bulgarie.

On revient donc, d'abord, à la conception de la conférence de Constantinople, — reprise déjà et élargie dans le traité de San-Stefano, — et on constitue une « Bulgarie ». Bulgarie réduite, il est vrai, Bulgarie diminuée, ligotée et suspecte : mais, enfin, une Bulgarie, c'est-à-dire un état orthodoxe et slave, au plein cœur de la péninsule, aux approches de Constantinople.

Deux millions de Slaves libérés de la domination

(1) La situation de la Crète fut à peine touchée au congrès. L'article 23 du traité de Berlin qui remplace l'article 15 du traité de San-Stefano dit simplement qu'on appliquera à l'île le règlement organique de 1868. On attribue à M. Waddington ce mot qu'il aurait adressé à la colonie hellénique de Paris : « Nous avons rencontré, au sein du congrès, une volonté de fer qui nous a empêchés de nous occuper de la Crète, et cette volonté était celle de lord Beaconsfield. » CHRYSTAPHIDÈS, *Chypre ou la Crète*, dans *Correspondant* du 10 avril 1895.

Juin-juil. 1878. turque, réunis en une « principauté autonome et tributaire sous la suzeraineté du sultan, avec un gouvernement chrétien et une milice nationale »; c'est de quoi amorcer l'avenir d'un nouveau peuple oriental. Tel est le prix dont est payée la victoire slave. Il n'y a plus qu'à voir grandir cette souche rajeunie, que le soc de Plewna avait arrachée à l'obscurité séculaire où elle reposait.

Mais cette Bulgarie n'est pas une et entière: on lui a enlevé ses accès à la mer. En outre, comme tampon entre elle et Constantinople, on interpose une « Roumélie orientale », province bulgare, elle aussi, mais restant placée « sous l'autorité politique et militaire directe du sultan », et jouissant seulement de l' « autonomie administrative », — conception de diplomates, admirable sur le papier, mais, au vrai, absurde, irréalisable, inviable. En plus, il reste, disséminée dans les autres provinces européennes de l'empire, une troisième Bulgarie, — la Bulgarie asservie — qui, pourtant, ne se croit pas plus indigne que les autres de l'attention de l'Europe. Donc Bulgares diminués de la Bulgarie séparée, Bulgares excités de la Bulgarie autonome, Bulgares exaspérés de la Bulgarie turque... On entendra parler d'eux!

La Roumelie orientale.

Le congrès, et notamment l'Angleterre, poussent les précautions contre la conquête russe jusqu'à laisser au sultan « le droit de passage pour les troupes, munitions, etc., par le sud du sandjak de Sofia ». De sorte que le Balkan demeure, théoriquement du moins, la frontière et le rempart de la Turquie. C'est à peine si le comte Schouwaloff, par une habile manœuvre diplomatique, peut arracher à l'Angleterre la concession du district de Sofia; sans quoi, la Bulgarie eût été non seulement dédoublée, mais décapitée.

Juin juil. 1878.

La Bulgarie est l'œuvre originale du congrès.

La Bulgarie n'en reste pas moins la création originale du congrès. L'histoire enregistre le fait : une nouvelle nation slave est apparue dans les Balkans. Personnalité bien vivante, robuste et envahissante qui, avant dix ans, aura brisé ses entraves et effacé la démarcation factice établie par la diplomatie européenne entre la « Bulgarie mécontente » et la « Bulgarie satisfaite ».

La Bosnie et l'Herzégovine

L'hellénisme écarté, le slavisme ayant poussé sa pointe jusqu'aux approches de Constantinople, le germanisme réclame sa part. L'Angleterre, qui a tout fait pour comprimer les premiers, aide à l'expansion de celui-ci. Peut-être pense-t-elle qu'elle obtiendra, par l'opposition des deux forces, l'équilibre. Surtout, elle s'incline devant la volonté du prince de Bismarck. *Sic volo, sic jubeo.* C'est là qu'il prélèvera son « succès » et sa commission de « courtier honnête ».

Parallèlement au progrès slave en Bulgarie, le congrès sanctionne l'extension de l'autorité germanique sur la Bosnie et l'Herzégovine.

Dans ce même discours « éloquent », où lord Beaconsfield repoussait l'idée d'un « partage », tout en s'y résignant, il revendique, comme une initiative britannique, l'idée de mettre ces deux provinces aux mains de l'Autriche-Hongrie. Ce n'était pourtant, au fond, que l'application de la convention de Reichstadt. L'Autriche-Hongrie obtenait le paiement de sa sage et prudente conduite pendant la guerre.

Voici comment lord Beaconsfield arrange les choses devant l'aréopage :

Son Excellence saisit cette occasion pour repousser les insinuations d'une partie de la presse qui a qualifié de « partage » la décision du congrès au sujet de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Juin-juil. 1878. C'est, au contraire, pour prévenir un partage que cette décision a été prise. De nombreux précédents historiques la justifient : la Bosnie, abandonnée à elle-même, sans éléments de bon gouvernement, entourée d'États indépendants ou demi-indépendants, eût été, en bien peu de temps, le théâtre de luttes sanglantes. Dans cette intention, *la Grande-Bretagne a fait appel à une puissance voisine, forte et intéressée au maintien de la paix :* l'Europe, partageant la même pensée, a remis à l'Autriche-Hongrie l'occupation et l'administration de la Bosnie. Son Excellence rappelle que plusieurs fois, soit dans des pays voisins, soit ailleurs (en Italie et en Belgique probablement), la même mission a été confiée à l'Autriche : *l'initiative de la Grande-Bretagne* ne prouve donc pas qu'elle soit favorable à un partage..., etc.

Comment s'est établi l'accord.

Et voici, maintenant, ce qui s'était passé. Dès le début des complications, l'Autriche-Hongrie avait jeté son dévolu sur les deux provinces : elle avait fait connaître son intention de ne laisser, à aucun prix, l'influence slave se développer dans le Balkan occidental. A Reichstadt, la Russie, éclairée sur les desseins de l'Autriche, y avait adhéré, en sacrifiant à la fois la Serbie et le Monténégro (1). Depuis, le prince de Bismarck n'avait pas manqué une occasion de rappeler le thème de l'influence austro-hongroise dans la péninsule.

(1) CARATHÉODORY PACHA donne un détail précis et curieux sur l'entente de Reichstadt : « Il est bon de noter que l'origine de cette question (Bosnie et Herzégovine) remontait, s'il faut en croire certains récits, à l'entrevue des empereurs, à Reichstadt, en juin 1876. Du moins, c'est ce qui a été affirmé sous serment par M. Kogalniceano. Ce dernier a déclaré avoir eu entre les mains deux documents écrits au crayon, l'un par le prince Gortschakoff, l'autre par le comte Andrassy et échangés entre eux à Reichstadt; les deux écrits, qui étaient formulés comme de simples exposés d'idées, admettaient, dans l'hypothèse d'une guerre russo-turque, la rétrocession de la Bessarabie à la Russie et l'extension de l'Autriche en Herzégovine-Bosnie. Plusieurs énonciations de lord Salisbury pendant les discussions officielles et privées donnent lieu de croire que l'Angleterre, de son côté, s'était familiarisée avec cette idée, à l'époque des conférences de Constantinople... »

Juin juil. 1878.

Entente entre l'Angleterre et les puissances germaniques.

Pendant la guerre, l'Autriche-Hongrie avait mis la main dans les affaires des deux provinces. Au début, l'Angleterre (au témoignage du comte Schouwaloff) s'était montrée pleine de méfiance à l'égard de l'Autriche-Hongrie. C'est donc quand le rapprochement se fut fait définitivement entre les deux puissances, probablement au temps de la conférence de Constantinople, mais plus probablement à Berlin même et sous l'œil de Bismarck, qu'on laisse à l'Angleterre « l'initiative » revendiquée par lord Beaconsfield dans son discours du 5 juillet.

Tout étant ainsi préparé, l'Autriche-Hongrie, dans la séance du 8 juin, avait démasqué ses batteries :

Intéressée en première ligne, comme puissance limitrophe, l'Autriche-Hongrie a l'obligation de déclarer franchement et ouvertement que ses intérêts les plus vitaux ne lui permettent d'accepter qu'une solution de la question bosno-herzégovinienne qui serait apte à amener la pacification durable des dites provinces et à empêcher le retour d'événements qui ont fait courir de si graves dangers à la paix de l'Europe et créé à l'Autriche-Hongrie, tout en lui imposant de grands sacrifices et de grandes pertes matérielles, une situation intenable dont elle ne saurait accepter la prolongation.

Proposition anglaise.

En réponse, lord Salisbury avait déposé la proposition qui se résume en deux phrases :

La Porte ferait preuve de la plus haute sagesse si elle refusait de se charger plus longtemps d'une tâche qui dépasse ses forces; et en la confiant à une puissance capable de la remplir, elle détournerait de l'empire tant de dangers formidables (c'était le décapité par persuasion). Par ces motifs, le gouvernement de la reine propose aux puissances réunies que le congrès statue que les provinces de Bosnie et Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie.

Elle est appuyée par le prince de Bismarck.

Le prince de Bismarck s'associe immédiatement à cette proposition :

Ce n'est pas seulement un intérêt austro-hongrois, mais un devoir général... L'Allemagne, qui n'est liée par aucun intérêt

Juin-juil. 1878. *direct* dans les affaires d'Orient, est d'avis que, seul, un État puissant et disposant des forces nécessaires à portée du foyer des désordres pourra y rétablir l'ordre et assurer le sort et l'avenir de ces populations.

La thèse pouvait s'étendre et s'appliquer à d'autres provinces...

Surprise des Turcs.

Les plénipotentiaires turcs avaient appréhendé ce coup terrible. Depuis quelques jours, ils négociaient pour le parer. On corrigeait encore le traité de San-Stefano : mais, cette fois, pour l'aggraver ! Ils frappaient à toutes les portes, surtout à celle des plénipotentiaires anglais : là, fut leur seconde et non moins pénible désillusion :

Les plénipotentiaires ottomans abordèrent lords Salisbury et Beaconsfield et les supplièrent d'user de leur influence pour faire remettre, au moins, le débat d'un ou deux jours, pendant lesquels on aurait le temps de s'entendre. Les plénipotentiaires anglais les écoutèrent avec une attention distraite; pour toute réponse, lord Beaconsfield leur dit sèchement que les décisions du conseil des ministres ottomans étaient celles d'une réunion *fort peu sage*, pour ne rien dire de plus. Quant à lord Salisbury, il haussa les épaules et leur dit : — « Moi, je ne ferai rien; vous, vous pouvez tout faire parce que je sais que vous ne pourrez rien. La politique de votre gouvernement consiste à méconnaître ses intérêts les plus évidents. » Après quoi, il se retira...

A ceux qui lui demandaient pourquoi il avait assumé le rôle d'initiateur de l'occupation autrichienne, lord Salisbury répondait que, comme la proposition en devait être immanquablement formulée, il avait pensé qu'il serait avantageux qu'elle fût faite par l'Angleterre plutôt que par l'Allemagne (1)...

Quand, en séance du congrès, la proposition se fut produite, appuyée par les trois puissances directrices de la Haute Assemblée, et soutenue par « l'éloquence » de lord Beaconsfield, la Turquie ne pouvait que s'incliner. Pourtant, il y avait une puissance que

(1) *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA.

l'extension de l'Autriche-Hongrie vers l'Adriatique devait préoccuper, c'était l'Italie. Elle était représentée au congrès par un diplomate de la vieille école, avisé et expérimenté, à qui sa carrière déjà longue donnait une certaine confiance en lui-même, le comte Corti.

Bismarck et le comte Corti

Les plénipotentiaires ottomans étaient allés lui conter leurs peines : ils n'en avaient rien tiré. Il a dit, plus tard, qu'il avait ou croyait avoir quelques assurances du côté de Bismarck. Quoi qu'il en soit, en séance, il esquissa un geste :

Le seul qui s'avisa, non d'appuyer les plénipotentiaires ottomans, mais simplement de faire entendre une voix qui ne fût point tout à fait à l'unisson avec celle du président, ce fut le comte Corti. Il demanda au comte Andrassy à quel point de vue son gouvernement se plaçait relativement à l'occupation. La demande était formulée dans des termes assez vagues. Cependant, aussitôt que le comte Corti eut prononcé ces paroles, le comte Andrassy se tourna d'abord du côté du prince de Bismarck, et puis, regardant le comte Corti dans les yeux : — « Monsieur le Plénipotentiaire d'Italie, dit-il, l'Autriche, en occupant la Bosnie et l'Herzégovine, se place au point de vue européen. Je n'ai rien à ajouter. » Cette réponse produisit sur le comte Corti un effet extraordinaire. Non seulement il ne répliqua rien dans le moment même, mais plus tard aussi, il n'ouvrit plus la bouche ni lui ni son collègue d'Italie, le comte de Launay, et lorsque, dans la suite, les plénipotentiaires ottomans les supplièrent de proposer que l'occupation n'eût qu'un caractère provisoire, le comte Corti s'y refusa en disant qu'il n'y pouvait rien et qu'il avait été averti que son immixtion serait considérée comme un *casus belli* (1). »

Tout cela, naturellement, ne figure pas aux protocoles.

Beaconsfield compléta ses explications en dévelop-

(1) *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA. — Voir le récit émanant, dit-on, du cabinet de M. Waddington et qui parut dans la *Neue freie Presse,* du 31 août.

Juin juil. 1878. pant le seul argument fait pour frapper l'opinion publique en Angleterre :

Si le congrès laissait les provinces dont il s'agit dans l'état où elles se trouvent actuellement, on verrait reparaître la prédominance de la race slave, race qui est peu disposée à faire justice aux autres...

Lord Gortschakoff, engagé depuis Reichstadt, n'avait qu'à boire le calice. Il dit simplement « que la motion anglaise rentrait dans les vues générales de la Russie ».

On pèse sur les plénipotentiaires ottomans.

Les plénipotentiaires ottomans ne pouvaient pas encore se résigner à un tel sacrifice. Ils étaient sans instructions. Ils n'avaient ni cédé, ni rompu ; leur position était affreuse; ils « tremblaient », c'est le mot dont ils se servent à diverses reprises pour exprimer leur angoisse.

... Immédiatement après la séance, ils furent fortement attaqués par leurs collègues d'Autriche et d'Angleterre... Lord Beaconsfield ne se contenta plus de conseiller. Il menaçait ouvertement. Il accusait les plénipotentiaires ottomans, ce qui était plus grave, de contrecarrer les projets de l'Angleterre, de la placer dans une position telle qu'elle ne pourrait plus défendre la Turquie ni contre les principautés ni contre la Grèce...

Il n'y avait pas seulement les menaces de lord Beaconsfield :

Les plénipotentiaires ottomans avaient appris, dès le lendemain de la séance, que le prince de Bismarck suggérait à l'Autriche d'entrer en Bosnie sans attendre l'assentiment de la Sublime Porte... Les préparatifs militaires de cette puissance, les paroles graves du prince de Bismarck, l'autorité de ses conseils, les mots *les puissances aviseront à leurs propres intérêts,* qu'il avait prononcés en plein congrès, le procès-verbal déclaré ouvert, les reproches et les menaces de lord Beaconsfield indiquaient surabondamment la gravité de la situation et la nécessité d'y parer le plus tôt possible par un expédient quelconque(1).

(1) *Souvenirs inédits* de CARATHÉODORY PACHA.

L'expédient fut la rédaction d'une clause (11 juillet) destinée à rester secrète, mais sauvant la face de la Turquie et subordonnant *l'occupation temporaire*, par l'Autriche-Hongrie, de la Bosnie et de l'Herzégovine avec le district de Novi-Bazar, à une *entente préalable* avec la Turquie(1). Juin juil. 1878.

Gortschakoff battu.

Ce n'étaient que des paroles. La plus belle conquête de toute la campagne était faite par l'Autriche-Hongrie, sans tirer l'épée, sans bourse délier, malgré la Turquie, malgré la Russie, malgré l'Italie. Bismarck pouvait répéter son mot : « Le congrès, c'est moi(2)! » L'influence germanique mettait le pied sur la péninsule des Balkans.

Gortschakoff avait voulu se mesurer avec Bismarck : il était battu. Les longs sacrifices de la politique russe en 1863, en 1866, en 1871, aboutissaient à ce formidable échec. L'Europe, qui se réunissait, pour la première fois, depuis les succès de l'Allemagne, eût pu demander à celle-ci sinon des comptes, du moins des compensations : au contraire, elle lui ménageait un nouvel accroissement.

Clause secrète relative à la Bosnie et Herzégovine.

(1) Voici le texte de cette clause secrète : « Sur le désir exprimé par les plénipotentiaires ottomans, au nom de leur gouvernement, les plénipotentiaires austro-hongrois déclarent, au nom du gouvernement de S. M. I. et R. Apostolique, que les droits de souveraineté de S. M. I. le Sultan sur les provinces de Bosnie et d'Herzégovine ne subiront aucune atteinte par le fait de l'occupation dont il est question dans l'article relatif aux dites provinces du traité à signer aujourd'hui; que l'occupation sera considérée comme provisoire et qu'une entente préalable sur les détails de l'occupation se fera immédiatement après la clôture du congrès entre les deux gouvernements.

» Berlin, le 13 juillet 1878.

» ANDRASSY, KAROLYI, HAYMERLÉ. »

(2) J. DE WITTE. *Quinze ans d'histoire*. Note d'une conversation de l'agent roumain Liteano avec Odo Russell, ambassadeur d'Angleterre, le 26 avril : « Bismarck n'a fait, jusqu'à présent, que des jeux de mots sur la question d'Orient; il a emprunté le dernier à Louis XIV : « Le congrès, c'est moi » (p. 378).

Juin-juil. 1878.

Succès du prince de Bismarck.

Le prince de Bismarck, en ramassant au profit de « la plus grande Germanie », le bénéfice des victoires russes dans les Balkans, s'assurait, pour toujours, de la fidélité de l'Autriche : il dérivait vers le Danube les forces de l'Allemagne du Sud et dégageait ainsi le nord : il jetait les bases de la triple alliance en démontrant à l'Italie son impuissance et celle des nations occidentales.

Ni l'Angleterre, ni la Russie, ni la France n'avaient su « se retourner » assez promptement en présence du fait nouveau, à savoir la constitution de l'Allemagne impériale. Elles s'étaient attardées sur leurs vieilles querelles, leurs vieilles passions et leurs vieilles idées. La diplomatie anglaise, notamment, avec sa confiance un peu hautaine, s'était laissé prendre au piège si habilement tendu. Elle s'était chargée d'introduire l'Allemagne en Orient et à Constantinople.

Tous les autres actes du congrès se rattachent à ce nœud.

La Roumanie indépendante.

La Roumanie est proclamée indépendante. Mais, après un débat des plus pénibles pour elle et où elle fut abandonnée de tous, elle doit accepter, *volens nolens*, la Dobroudja un peu agrandie, en échange de la Bessarabie, rendue par elle à la Russie. Sur l'insistance de la France, qui, il est vrai, l'avait défendue pour obtenir une meilleure frontière vers la Dobroudja, elle finit par adhérer à une clause du traité qui accorde la nationalité et l'égalité des droits aux israélites de Roumanie (1).

(1) Les délégués roumains, MM. Bratiano et Kogalniceano, quoique représentant un État belligérant et victorieux, ne furent pas admis à participer aux travaux du congrès. Ils furent seulement « entendus » par les représentants des puissances. Ils présentèrent un Mémoire et plaidèrent leur cause avec chaleur, mais on savait d'avance que

La Russie, comme récompense de ses victoires, ne gagne, en Europe, que la rétrocession de la Bessarabie. Et cela, au prix de la longue inimitié du jeune royaume, allié de la veille et avec lequel elle eût eu tant d'intérêt à entretenir le souvenir de la « confraternité d'armes ». Juin-juil. 1878. La Bessarabie rétrocédée à la Russie.

La Serbie et le Monténégro sont déclarés également indépendants. Ils recueillent aussi quelques avantages territoriaux. Mais la première de ces principautés se voit barrer le chemin de Salonique et elle perd à peu près, l'espoir d'un développement maritime, soit vers la mer Égée, soit vers la mer Adriatique. Le Monténégro est plus avantagé, son cadre d'action s'élargit, notamment du côté de la mer, où il garde Antivari; mais n'obtenant pas les ports de Spizza et de Dulcigno, il se résigne, pour le moment du moins, à une forte diminution de la grandeur slave sur le rivage Adriatique. La Serbie et le Monténégro

La Turquie est sauvée, encore une fois. Non seulement elle garde Constantinople, dont l'Europe est plus que jamais embarrassée, mais elle reprend tout le territoire que le traité de San-Stefano lui avait enlevé, de la mer Égée jusqu'aux Balkans, — sauf une rectification de frontière éventuelle, mais non déterminée encore, au profit de la Grèce, en Épire et en Thessalie... Elle échappe à l'étreinte russe, et probablement, pour toujours. Pourtant, une indemnité de guerre de 300 millions de roubles, qui sera réglée La Turquie sauvée.

c'était en pure perte et que les positions étaient prises : un des secrétaires du congrès, M. le comte DE MOÜY, écrit : « Je plaignais à part moi les deux délégués roumains en les entendant développer leur argumentation judicieuse et illusoire. Ils avaient, au surplus, l'air fort triste, l'un et l'autre, et n'accomplissaient leur mission que par devoir et sans aucune espérance. » (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1904.)

Juin-juil. 1878. par des arrangements particuliers entre la Turquie et la Russie, laisse à celle-ci un moyen de pression sur la Porte, incapable de se libérer dans un court délai.

Le Turc conserve encore — à l'exception de Chypre — les îles de l'Archipel et de la Méditerranée et même la Crète. Il est soigneusement maintenu dans son rôle de « portier des Détroits ». On n'a rien trouvé de mieux pour sauvegarder l'équilibre en Orient. La chrétienté, réunie, une fois de plus, pour décider en maîtresse, et du fait et du droit, n'a pas osé abolir le fait de l'occupation musulmane ni proclamer le droit des populations européennes sur l'Europe. Lord Beaconsfield a déclaré en plein congrès que « l'une des bases principales de la paix générale est l'indépendance du sultan *comme souverain européen* ».

En Asie Mineure.

En Asie, les conditions générales du traité de San-Stefano n'étaient pas sensiblement modifiées. La Turquie cédait définitivement à la Russie les territoires d'Ardahan, Kars et Batoum; les deux premières conquêtes constituaient, au profit de cette dernière puissance, une voie de pénétration vers l'Asie Mineure et pesaient sur le monde musulman. Les craintes de l'Angleterre au sujet de la route du commerce vers l'Inde par les sources de l'Euphrate avaient été apaisées par la rétrocession de Bayazid et de la vallée d'Alaschkerd à la Turquie et par la remise à la Perse, par la Turquie, de la ville et du territoire de Khotour.

Batoum à la Russie.

En somme, le résultat le plus important, en Asie, c'était la prise de possession de Batoum par la Russie; Batoum, il est vrai, est déclaré port franc. Mais Batoum assure à la Russie la domination de la mer Noire; Batoum lui réserve l'exploitation de la riche région pétrolifère du Caucase: Batoum pèse sur la

Perse et sur l'Arménie. On comprend l'énergie avec laquelle le comte Schouwaloff défendit cette conquête que les armes russes n'avaient pu achever, le dépit de l'opinion publique anglaise, quand la clause de la convention du 30 mai relative à Kars et à Batoum fut révélée et, enfin, l'ironie du prince de Bismarck répétant, en face, à lord Beaconsfield, « combien il serait heureux que le gouvernement britannique, qui a de grands intérêts dans ces contrées, fût satisfait par cet arrangement (1). » Lord Beaconsfield ne cacha pas sa mauvaise humeur d'une annexion « qu'il ne saurait approuver ». Mais la décision était prise. La paix ou la guerre dépendaient de l'engagement remontant au 30 mai. Juin-juil. 1878.

Le sort de Batoum, et par conséquent de la mer Noire, n'était, devant le congrès, qu'un des éléments de la question plus générale de l'équilibre maritime. La grande préoccupation et le grand tourment de l'Angleterre étaient là. Mais ses craintes et ses désirs étaient également obscurs ou difficiles à avouer. L'Angleterre était très embarrassée entre ses traditions, ses déclarations, toujours favorables à l'intégrité de l'empire ottoman, et ses aspirations nouvelles, qui commençaient à la poser en héritière d'une partie de cet empire. Il y eut là, de la part de ses représentants au congrès, un travail très serré et très complexe destiné à couvrir le passé, à sauver le présent et à préparer l'avenir. Ils s'efforcèrent de trouver, au profit de leur pays, sur son élément naturel, la mer, la contrepartie de l'extension d'influence obtenue par la puissance slave et par la puissance germanique sur le continent. La question des Détroits.

Selon le mot de Chateaubriand, c'est un « décret de la Providence » qui a confié à une domination non La question maritime.

(1) Séance du 6 juillet.

Juin-juil. 1878. chrétienne la garde des Détroits et celle des Lieux-Saints. Le litige perpétuel qui divise, au sujet de ces positions et de ces territoires, les peuples de l'Europe, ne rencontre que dans cet état de fait ses courtes périodes d'accalmie. Le conflit est d'autant plus aigu, aujourd'hui, que la seule voie naturelle et libre entre l'Europe et l'Asie a été doublée, depuis 1869, par le canal de M. de Lesseps. Le commerce du monde vient s'engouffrer dans cet étroit goulot. Cependant les régions qui l'avoisinent et qui ont été le berceau de la civilisation restent une proie encore indivise et que, seules, les armes turques défendent contre les entreprises européennes.

L'Orient méditerranéen, à Constantinople, aux Détroits, dans les îles de l'Archipel, en Asie Mineure, en Syrie, au canal de Suez, en Égypte, pose le grand problème des passages — passages par terre et passages par mer : route de l'Inde et du Pacifique.

Que déciderait-on, sur ce sujet, à Berlin?

Les trois puissances impériales : Russie, Allemagne, Angleterre, étaient en présence; les puissances méditerranéennes : France et Italie, un peu en arrière, surveillant le jeu; et enfin les nationalités naissantes : Grèce, Bulgarie, Roumanie, dans l'attente et prêtes à ramasser les miettes de la table.

L'Angleterre était la plus énergique et la plus allante de toutes. C'était elle qui avait « allumé » les feux. Elle considère la Méditerranée, de par l'importance des chemins de l'Inde, comme sa chose. Elle s'était efforcée de ressaisir la route de terre par la clause reprenant à la Russie les sources de l'Euphrate. Restaient, maintenant, les passages de la mer.

La mer Noire et les Détroits. Pour ce qui était de la navigation par les Détroits, on avait essayé, depuis 1856, deux ou trois rédactions

différentes qui n'avaient jamais paru satisfaisantes. Les puissances méditerranéennes voudraient, à l'aide de la clef des Détroits, détenue par le Turc, bloquer la Russie dans la mer Noire; la Russie voudrait, par le même procédé appliqué en sens contraire, fermer la mer Noire aux flottes européennes, tout en laissant la porte ouverte à ses propres navires de guerre. Le Turc voudrait se servir de son avantage pour se faire des alliés ou pour se protéger contre ses adversaires. Intérêts contradictoires qu'aucune formule ne conciliera.

Juin-juil. 1878.

En principe, par les conventions antérieures au congrès de Berlin, la doctrine qui a prévalu, c'est la clôture des Détroits aux navires de guerre. Cependant, le traité du 30 mars 1856 avait autorisé chacune des puissances à entretenir une flotte en permanence dans la mer Noire. Cette convention avait été abolie à Londres, en 1871. Aux préliminaires de San-Stefano, la Russie, poursuivant ce succès, avait déclaré que le Bosphore et les Dardanelles resteraient ouverts, en temps de guerre comme en temps de paix, aux navires marchands des États neutres arrivant des ports russes ou en destination de ces ports: elle avait interdit au sultan d'établir un blocus fictif visant les ports de la mer Noire et de la mer d'Azoff. C'était la porte entr'ouverte. Toutefois, la Russie avait reconnu que la question des Détroits relevait des puissances européennes.

Le congrès maintient le *statu quo*.

A Berlin, on fut bien embarrassé: toutes ces surcharges successives rendaient «le droit» de plus en plus obscur; on l'obscurcit encore. Dans la séance du 11 juillet, lord Salisbury fit la déclaration suivante:

Je déclare, de la part de l'Angleterre, que les obligations de Sa Majesté britannique concernant la clôture des Détroits se

Juin-juil. 1878. bornent à un engagement envers le sultan de respecter à cet égard les déterminations indépendantes de Sa Majesté conformes à l'esprit des traités existants.

Cela voulait dire, apparemment, que le sultan serait libre de faire ce qu'il voudrait et, par conséquent, d'ouvrir les Détroits à ses amis et de le fermer, le cas échéant, à ses adversaires. Mais le comte Schouwaloff répliqua aussitôt :

Que les plénipotentiaires de Russie, sans pouvoir se rendre compte exactement de la proposition britannique, demandaient de leur côté l'insertion au protocole : qu'à leur avis, le principe de la clôture des Détroits est un principe européen, et que les stipulations antérieures ne sont pas abrogées et restent obligatoires pour le sultan ainsi que pour les autres puissances...

Aucun vote ne sanctionna l'une ou l'autre proposition ni ne fit connaître l'avis du congrès. Seulement il fut admis que toutes les stipulations antérieures non abrogées étaient maintenues : conclusion qui paraissait, implicitement, favorable aux propositions russes.

L'archipel et la convention de Chypre.

Cependant, la proposition britannique n'était pas sans effet. En réclamant, pour le sultan, toute liberté d'action, l'Angleterre combine cette revendication avec une manœuvre, longtemps cachée, mais qui explique toute son attitude. Depuis le 4 juin, — mais sans qu'il en ait été fait une seule fois mention dans les discussions et les protocoles du congrès, — l'Angleterre avait ou croyait avoir les mains garnies au point de vue de l'équilibre maritime. Elle avait contracté une *alliance défensive* avec le sultan, faisant, en quelque sorte, un traité d'Unkiar-Skelessi à rebours; et, comme gage territorial de cette situation éminente dont elle s'emparait dans l'Orient méditerranéen, elle avait arraché au sultan *le droit d'occuper et d'administrer l'île de Chypre.*

Ainsi munis et s'enorgueillissant de cette combinaison imprévue, les ministres anglais s'étaient crus les maîtres des événements et s'étaient persuadés qu'ils avaient contre-balancé, au profit de leur pays, les avantages obtenus par les autres puissances. Juin-juil. 1878.

Vues personnelles de lord Beaconsfield.

L'idée était toute personnelle à lord Beaconsfield. *Dès 1847*, il avait écrit dans *Tancrède* : « Les Anglais ont besoin de Chypre, et ils le prendront comme compensation. Ils ne feront pas les affaires des Turcs, de nouveau, pour rien. Ils ont besoin d'un nouveau marché pour leurs cotons. L'Angleterre ne sera jamais satisfaite jusqu'à ce que la population de Jérusalem porte des turbans en calicot (1). » C'était poser une double candidature à la fois à l'héritage de Chypre et de la Palestine. Depuis 1847, la France s'était attachée tout particulièrement aux affaires des Lieux-Saints et du Liban : les « réserves » de M. Waddington empêchaient que cette question fût abordée au congrès.

Restait donc Chypre. Telle fut la genèse de la prise de possession de cette île : elle fut expliquée et justifiée, pour la galerie, par la circulaire du Foreign Office, datée du 30 mai 1878, qui donnait la convention relative à Chypre comme une « convention de précaution ».



La seule mesure qui puisse fournir une garantie substantielle pour la domination ottomane dans la Turquie d'Asie... est un engagement, de la part d'une puissance assez forte pour l'accomplir, que tout nouvel empiètement par la Russie sur le territoire turc, en Asie, sera empêché par la force des armes. Un pareil engagement, s'il est contracté complètement et sans réserve, empêchera la réalisation d'une telle éventualité et donnera en même temps aux populations des provinces asiatiques la confiance nécessaire que la domination turque en Asie n'est pas destinée à une chute prochaine...

(1) Cité par le baron d'Avril, *Le Congrès de Berlin* (p. 351).

Juin-juil. 1878.

Les deux précautions anglaises.

Les deux « précautions » prises par l'Angleterre contre l'expansion slave sur les domaines du sultan apparaissent, maintenant, en pleine lumière. En Europe et sur terre, c'est la constitution de la Roumélie orientale détachée de la grande Bulgarie, avec défense militaire, par la Turquie, de la chaîne des Balkans; en Asie et sur mer, c'est un traité défensif conclu entre l'Angleterre et le sultan, laissant à celui-ci, par une interprétation favorable, « la disposition des Détroits » (c'est-à-dire l'occupation éventuelle des Détroits par la flotte anglaise), le tout appuyé en fait sur l'occupation de l'île de Chypre.

Ces deux avantages, l'Angleterre en avait obtenu la reconnaissance de la part de l'Allemagne, par une négociation préliminaire au congrès, à charge pour elle de concourir à l'attribution à l'Autriche-Hongrie de l'administration en Bosnie et en Herzégovine. Ainsi tout s'éclaire à la fois (1).

L'amélioration du sort des chrétiens.

Parmi ces marchandages, on perdait de vue le motif qui avait été l'origine de la guerre, « l'amélioration du sort des chrétientés d'Orient ». Il ne faut pas croire, cependant, que le congrès ne se soit pas

(1) Personne n'a mieux compris et mieux expliqué le jeu de cette convention du 4 juin, qui lia toutes les parties engagées simultanément devant le congrès, que CARATHÉODORY PACHA. Il en souffrit le premier et très cruellement, car cette entente secrète ruina d'avance toute son action : « La convention anglo-turque et la cession de Chypre qui venaient d'être divulguées à ce moment contribuaient aussi à exciter la convoitise des Autrichiens. Ceux-ci avaient eu de très bonne heure connaissance de l'arrangement secrètement conclu entre l'Angleterre et la Turquie; il ne faut pas en douter, pas plus qu'il n'y a lieu de douter qu'ils auront mis dans le secret M. de Bismarck, vis-à-vis duquel le comte Andrassy n'aurait jamais osé garder le silence sur un sujet de pareille importance et, pendant que les Anglais, qui avaient pris Chypre, trouvaient tout naturel de seconder l'occupation de la Bosnie par les Autrichiens, ceux-ci, de leur côté, devaient évidemment redoubler d'efforts pour ne pas sortir du congrès moins avantageusement que les Anglais. Le 4 juillet, un

occupé de cette noble cause. Le président, prince de Bismarck, ne manque jamais d'insister sur « la haute mission civilisatrice » qui appartient, de ce chef, aux puissances. La Russie y veille, bien entendu, et la France, qui s'est appliquée à ménager le reste d'influence que son œuvre traditionnelle, soit religieuse, soit libérale, lui conserve en Orient, la France a adopté pour ligne de conduite d'aider, autant que possible, les puissances secondaires : elle défend toujours la tolérance et la liberté religieuse. En même temps, elle appuie les porteurs de Dette ottomane. La France est une grande exportatrice de principes et de capitaux. Juin juil. 1878.

Ce sont ses plénipotentiaires qui soumettent au congrès un article (devenu article LXII du traité) assurant à tous les cultes la liberté, l'égalité devant les tribunaux, l'accession aux emplois, aux honneurs, etc. Ces mesures, applicables même dans les pays détachés de l'empire ottoman ou obtenant une administration autonome, n'allèrent pas sans difficulté, notamment pour les israélites de Roumanie et, ici, la motion française se heurta à une vive opposition des plénipotentiaires russes ; mais l'Angleterre était entièrement favorable à la proposition, qui fut soutenue également par

Initiatives de la France

télégramme de la Porte affirmait aux plénipotentiaires ottomans l'existence d'une convention signée entre l'Angleterre et la Turquie au sujet de l'Asie Mineure et de Chypre. Ils furent on ne peut plus contrariés de n'avoir pas connu plus tôt un fait de cette importance (seuls, donc, ils n'étaient pas dans le secret) qui, s'il avait été connu à temps, leur eût donné le droit d'exercer sur les plénipotentiaires britanniques une pression beaucoup plus forte que cela n'avait été le cas. Le 7 juillet, la convention était ébruitée et probablement publiée à Londres. Immédiatement, on connut le fait à Berlin et, dès ce moment, les Autrichiens, profitant du désarroi causé dans les rangs de ceux qui ne la connaissaient pas d'avance (c'est-à-dire tout le monde sauf l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche elle-même), se montrèrent encore plus intraitables dans leurs exigences. » *(Souvenirs inédits.)*

Juin-juil. 1878. le prince de Bismarck. L'égalité des cultes devient, pour la première fois, la loi contractuelle de l'Orient.

C'est la France également qui introduisit au congrès les réclamations territoriales de la Roumanie et de la Grèce. La lutte fut ardente autant que les intérêts étaient complexes, et si le congrès ne ratifia pas entièrement ses initiatives, il en tint compte, puisqu'il attribua à la Roumanie un complément de territoire, de Rassova à Silistrie, ainsi que le delta du Danube avec l'île des Serpents; de même, conformément à une proposition française, il accorda en principe une importante rectification de frontière à la Grèce, en Épire et en Thessalie (art. XXIV), les puissances restant médiatrices entre la Turquie et la Grèce, en cas de difficulté. La France proposa, par extension de l'article XXII du traité de San-Stefano, le droit de protection officielle des ambassades sur les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines voyageant dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, ainsi que sur les établissements religieux, dans les Lieux-Saints et ailleurs (art. LXII).

Égards pour la France.

Ses plénipotentiaires, entrés si timidement d'abord et avec tant de précautions, s'étaient sentis peu à peu raffermis et portés en quelque sorte par la force de leur situation. On se montrait empressé à leur égard: on enregistrait leurs moindres avis; on leur confiait les besognes délicates de médiation et de rédaction. Et personne plus que le prince de Bismarck ne veillait à faciliter et ennoblir leur tâche. Quel changement! C'est que personne mieux que le prince ne comprenait l'importance de l'adhésion de la France à l'œuvre des puissances maîtresses du congrès. Si la France avait fait défaut ou avait discuté, son abstention ou ses critiques menaçaient l'unanimité, et tout était en question.

Juin-juil. 1878.

L'Italie peu satisfaite.

L'Italie était peu satisfaite. De vagues velléités favorables à la Russie qu'elle avait manifestées au début (par crainte de l'influence grandissante de l'Autriche-Hongrie dans la zone adriatique), ne lui avaient pas porté bonheur. Sa présence avait été pour ainsi dire omise, et son premier plénipotentiaire, le comte Corti, se plaignit d'avoir été trompé par le prince de Bismarck. Celui-ci voulait probablement faire sentir aux Italiens l'intérêt qu'ils trouveraient à s'abriter désormais sous l'aile de l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, l'Italie. seule, ne pouvait agir: mais si son humeur morose se fût épanchée dans le sein de la France, si toutes deux, réclamant devant le congrès leur rôle de puissances méditerranéennes et de puissances d'équilibre, s'étaient placées résolument entre les deux groupes, la Russie eût eu le moyen de manœuvrer.

L'avantage qu'une attitude, à la fois plus souple et plus dégagée, eût assuré à la France, fut pressenti par les chefs du congrès. Ils prirent les devants, si bien qu'ils firent, d'eux-mêmes, à cette puissance, une situation plus belle que celle même sur laquelle paraissent avoir tablé ses représentants et son gouvernement.

Le protectorat catholique en Orient.

C'est ainsi qu'en dépit des fameuses « réserves », les plénipotentiaires français furent contraints, en quelque sorte, de saisir une occasion qui se présentait à eux de faire sanctionner par le congrès la politique traditionnelle de la France dans les Lieux-Saints et, d'une façon générale, ce qu'on est convenu d'appeler le « protectorat catholique » en Orient. La Haute Assemblée reconnut, à ce titre, « les droits acquis à la France », c'est-à-dire une autorité précieuse et rare dans toute l'étendue de l'empire et principalement

Juin-juil. 1878. dans ces régions si importantes, la Palestine et la Syrie. »

Bientôt, une autre circonstance s'offrit où la France

Autre avantage fait à la France.

put encore prendre avantage. Avec la portée toujours considérable des initiatives françaises en Europe, elle décida de l'orientation future de la politique européenne : c'est à partir de cette heure, en effet, que la France se retourna vers ses intérêts méditerranéens. De nouveaux horizons s'ouvrirent; les puissances se précipitèrent vers « l'expansion coloniale ».

Parmi ces silences éloquents, qui sont pour ainsi dire la trame secrète du congrès de Berlin, il en est un qui ne fut pas rompu une seule fois, mais dont le sujet troubla sans cesse les esprits. On n'en parlait jamais, on y pensait toujours. Il s'agissait de l'Égypte.

La question d'Egypte.

L'Égypte, c'est par excellence « la route de l'Inde ». Depuis Aboukir, l'Angleterre n'a jamais perdu de vue la terre des Pharaons. Le canal de Suez, percé de la main de M. de Lesseps, accrut sa vigilance. Les folies financières d'Ismaïl donnèrent prise à son contrôle. L'achat des actions du canal afficha ses ambitions.

La situation diplomatique de l'Égypte était assez singulière. Appartenant toujours à l'empire turc, elle réclamait, depuis le temps de Mehemet-Ali, une certaine liberté de mouvement que plusieurs puissances, et, au premier rang, la France, avaient admise et encouragée. Elle ne suivait plus absolument le sort de la Turquie. En 1877, au cours des négociations qui précédèrent la guerre, cette situation spéciale s'était compliquée encore. L'Angleterre avait stipulé que l'Égypte et le canal de Suez seraient hors de l'atteinte

des hostilités et, pourtant, les troupes du khédive avaient vaillamment combattu, à Plewna, dans les armées ottomanes. Juin-juil. 1878.

Quand l'heure des négociations sonna à Berlin, les précautions prises par l'Angleterre se renforcèrent des « réserves » faites par la France. L'Angleterre avait soustrait l'Égypte aux conséquences de la guerre : la France prétendait la soustraire aux conséquences de la paix. L'Égypte fut nommément désignée dans la note française parmi les régions dont le congrès n'aurait pas à s'occuper. L'Égypte hors de cause.

C'est une question de savoir s'il n'eût pas été plus sage de laisser à l'Europe, qui paraissait vouloir consolider alors ce qui restait de l'empire turc, la possibilité d'étendre au rivage africain les garanties qu'elle prenait si solennellement pour les provinces européennes et asiatiques. Mais la politique française subissait alors des influences diverses.

Quoi qu'il en soit, les événements avaient marché ; « la question d'Égypte » était née et se développait en même temps que la question d'Orient. Peut-être pourrait-on dire qu'elle mûrit précisément à Plewna.

La crise financière s'était accrue des dépenses faites pour mobiliser, équiper et entretenir les 30.000 hommes envoyés en Macédoine. Quelque temps auparavant, dès les derniers mois de 1875, le gouvernement britannique avait fait procéder à une enquête sur la situation des fonds égyptiens et il avait favorisé la création, par l'intermédiaire de l'Anglo-Egyptian Bank (février 1876), d'une banque nationale destinée à gérer les affaires du khédive. La France était intervenue au nom de ses propres créanciers. A partir de ce moment, les porteurs de fonds, les bondholders, furent les instruments des deux politiques en Égypte et menèrent le train. Les finances égyptiennes.

Juin-juil. 1878. La France fut rapidement distancée : en mai 1876, création de la *Caisse de la Dette publique* sous la haute surveillance de commissaires européens. En décembre 1876, création du *contrôle à deux*, qui fut l'origine du *condominium ;* les contrôleurs généraux sont l'un anglais et l'autre français; ils sont chargés l'un des recettes, l'autre de la comptabilité et de la Dette publique; ils assument, en un mot, toute la responsabilité de la gestion financière en Égypte, sans toutefois avoir l'autorité nécessaire pour arrêter le flux des dépenses.

Après la guerre de Turquie, la caisse étant vide, une enquête nouvelle est ordonnée, par décrets khédiviaux du 27 janvier et du 30 mars 1878. Une commission internationale, dont un Français, M. de Lesseps, avait la présidence nominale, et un Anglais, sir Rivers Wilson, la présidence effective, reçoit les pouvoirs les plus étendus.

L'Angleterre accentue son action.

A partir de ce moment, on sent la main anglaise, plus forte et plus pressante que jamais, dans les affaires égyptiennes.

Sur les lieux, les choses se précipitent. L'agent français au Caire, écrit :

> Je me rappelai alors toutes les phases de la période qui venait de s'écouler et toutes les offres faites si témérairement aux Anglais, par le khédive, d'un gouverneur général ou d'un ministre prépondérant. Sans doute, ces propositions avaient été déclinées à Londres, comme inopportunes ou prématurées, mais elles n'y avaient soulevé ni étonnement ni indignation... Tous ces symptômes me mettaient dans une singulière défiance à l'égard de nos alliés. Ce n'était pas de l'intérêt des créanciers et de la liquidation financière qu'il allait désormais être question, mais du sort même de l'Égypte (1).

(1) Baron des Michels, *Souvenirs de carrière* (p. 181).

Et, en effet, le sort de l'Égypte était en cause. Les deux puissances qui se trouvaient face à face sur les bords du Nil, étaient, à ce moment même, représentées au congrès de Berlin. Quelle occasion de consolider, d'innover ou de marchander! Juin-juil. 1878.

L'Angleterre, visiblement, manœuvrait pour dégager l'affaire d'Égypte de la question d'Orient et pour la tirer à part, mais à son profit. Elle voulait avoir les mains libres, non inactives. La mer et ses passages forment sa préoccupation constante. Ainsi s'explique son attitude si prudente en ce qui concerne la Bulgarie maritime, en ce qui concerne les Détroits, en ce qui concerne la Grèce, en ce qui concerne la Turquie elle-même; elle se tait, négocie à la muette. Ainsi s'explique cette surprenante convention de Chypre et le secret secrétissime gardé sur elle — à tel point, on l'a vu, que les plénipotentiaires ottomans à Berlin ne la connaissaient pas. De Chypre, on surveillerait tous ces rivages. Explication de la convention de Chypre.

Mais, pour conclure, on ne peut se passer de la France. Sans la France (que l'Italie suivra probablement), la formidable machine opposée à la Russie ne fonctionnera pas. Que faire? L'Égypte est citée nommément dans les « réserves » de M. Waddington : impossible de prononcer ce nom... Pourtant on en parla.

On en parla dans la coulisse, puisqu'il était écrit que les affaires principales, les vraies affaires du congrès, seraient passées par prétérition devant la solennelle assemblée.

Le 7 juillet 1878, — cinq jours avant la fin du congrès, — lord Salisbury communiquait à M. Waddington la convention relative à l'occupation de Chypre. Le coup frappait droit au visage la France Ouverture de lord Salisbury à M. Waddington

Juin-juil. 1878. et l'Italie, puissances méditerranéennes. M. Waddington fut à la fois indigné et embarrassé. Il était le plus correct et le plus loyal des hommes, avec peu d'expérience et peu de ressources, tremblant et timoré devant ces personnages considérables, d'ailleurs médiocrement aidé par ses collègues français. De tendances notoirement anglaises, il s'était réfugié dans un rôle effacé, consentant à collaborer à certaines besognes pénibles : et voilà le réveil qu'on lui ménageait ! Il chercha lord Beaconsfield, l'aborda et lui parla avec une vigueur qui ne lui était pas habituelle : la France n'avait plus qu'à quitter le congrès...

On aborde les questions méditerraneennes.

Tout, excepté cela ! Lord Salisbury ne laisse pas tomber l'entretien. Au fond, cette surprise ne le surprend pas : il était prêt. L'heure était venue d'examiner les questions méditerranéennes. Malgré les « réserves » de la France, on mit les questions litigieuses entre les deux puissances sur le tapis. On parla de l'Égypte d'abord ; on parla de la Syrie et, enfin, pour se donner du large, le ministre anglais jugea opportun de glisser tout à coup dans la conversation le mot de Tunisie. — « Vous ne pouvez pas laisser Carthage aux mains des barbares, » dit-il brusquement à M. Waddington, un peu surpris (1).

Sur l'Égypte, quoique la situation de la France fût très forte, ses « réserves » l'embarrassaient et prouvaient son embarras. M. Waddington était pris sans vert. Sa diplomatie aux abois persévérait dans le système, qui, sous la pression des financiers, avait été celui de la France dès les temps du duc Decazes : elle se persuadait qu'elle avait intérêt au tête-à-tête avec l'Angleterre sur les bords du Nil. M. Waddington

(1) *Souvenirs inédits* de M. le baron DE COURCEL sur l'affaire de Tunis.

se contenta de déclarations établissant l'égalité de situation et d'influence des deux puissances.

En ce qui concerne le Liban, les paroles des ministres anglais furent des plus nettes; ils reconnaissaient les droits et les devoirs acquis à la France dans cette province; « l'Angleterre n'y porterait aucun préjudice. »

La Tunisie offerte à la France.

Mais, pourquoi la Tunisie? On l'a vu, ce fut lord Salisbury qui fit les premières ouvertures. Il disait que l'Angleterre était résolue à n'opposer aucun obstacle à la politique française dans ce pays. — « Faites là-bas ce qui vous paraîtra bon, ajoutait-il. Ce n'est pas notre affaire. » En somme, il invitait la France à chercher, de ce côté, des compensations qu'on lui eût difficilement accordées ailleurs. C'était jeter le lest indispensable : et cela suffit pour faire apprécier la force unique de la France à Berlin. Ce sacrifice avait été évidemment délibéré dans les conseils de la reine et le prince de Bismarck avait été tenu au courant.

Que risquait-on? On s'assurait le concours immédiat de la France, — concours absolument indispensable et sans lequel on ne pouvait pas boucler le congrès, — en échange de concessions à longue échéance, peu définies et qui, même, avaient l'avantage, dans les conjonctures présentes, de mettre en antagonisme les deux puissances méditerranéennes, la France et l'Italie. La diplomatie britannique, pour un gain immédiat, la conquête de Chypre, offrait un bénéfice aléatoire, onéreux, peut-être irréalisable : la Tunisie.

En présence de cette offre ou, si l'on veut, de cette tentation, les plénipotentiaires français hésitèrent. La France était payée pour avoir peur des aventures. Ses représentants craignaient de mettre le doigt dans un engrenage et d'engager la politique du pays pour longtemps.

Juin-juil. 1878.

M. Waddington accepte.

Après mûre réflexion, MM. Waddington, de Saint-Vallier et Desprès se décidèrent à saisir la balle au bond; ils comprirent l'avantage qu'il y avait à faire ratifier, en séance du congrès, les diverses propositions émanant de lord Salisbury, — pas trop fâchés apparemment de ne pas quitter Berlin sans remporter, eux aussi, « quelque chose ». Ils rédigèrent donc un projet de motion pour être déposé sur la table du congrès et ils l'envoyèrent à Paris par un des secrétaires de la mission; ils demandaient l'approbation du maréchal de Mac Mahon et du conseil des ministres.

Colère du maréchal.

On raconte que le maréchal, à peine les yeux jetés sur les documents, se mit dans une violente colère: — « Ils veulent nous f... l'Italie sur le dos, maintenant, se serait-il écrié. Jamais je ne consentirai; je ne veux pas qu'on nous jette dans une nouvelle querelle, je ne veux pas, entendez-vous bien!... » La scène était si vive que le secrétaire, porteur du message, en fut tout interloqué, et le maréchal dut lui expliquer avec bonté que ces paroles ne pouvaient l'atteindre.

Le conseil des ministres repousse l'offre.

Le conseil des ministres opina dans le même sens. Les plénipotentiaires français, avertis par le télégraphe, durent donc renoncer à leur projet, et le silence fut gardé, devant le congrès, sur les tractations anglo-françaises au sujet du nouvel équilibre dans la Méditerranée (1).

(1) Les renseignements sur le langage et l'attitude du maréchal de Mac Mahon proviennent d'un témoin oculaire et digne de foi. Ils ont été contrôlés, d'ailleurs, à la source la plus sûre. Cependant la version de M. de Marcère est différente : « M. de Bismarck, qui exerçait sa profession de courtier, écrit-il, nous fit entendre que nous pourrions nous emparer de la Tunisie sans qu'il eût rien à y redire... La question se posa au conseil de savoir si nous ne devions pas profiter de cette sorte d'ouverture. Quelques-uns d'entre nous rappelaient l'adage : *Timeo Danaos et dona ferentes*. Quant à moi, je n'éprouvais pas ce scrupule. Je pensais depuis longtemps, et le général Chanzy m'avait

Après le congrès, M. Waddington, de retour à Paris, eut-il plus d'empire sur le maréchal et sur ses collègues, ou bien crut-il de son devoir de ne pas laisser tomber dans l'oubli les déclarations si importantes qui lui avaient été faites? Juin-juil. 1878.

Dès le 21 juillet, il écrivit au marquis d'Harcourt une première lettre, destinée à être communiquée à lord Salisbury et qui rappelait l'entente intervenue sur l'affaire d'Égypte et sur la question du Liban. Il visait les conversations qui avaient eu lieu à Berlin et il ajoutait : Ententes relatives : au Liban,

Nous désirons, en conséquence, être assurés que, dans l'avenir comme actuellement, nos deux gouvernements agiront de concert, en vue de conserver intacts, par une politique amicale, fondée sur un respect juste et réciproque, leurs intérêts respectifs dans la vallée du Nil. Telles sont les conditions sans lesquelles il me paraîtrait impossible de garantir la continuation des relations cordiales et franches entre la France et l'Angleterre. Lord Salisbury a admis les droits et les devoirs que nous tirons de la situation acquise par nous dans le Liban et il m'a déclaré qu'aucun acte du gouvernement anglais n'y porterait préjudice. Ses paroles n'ont pas été moins explicites en ce qui concerne l'Égypte. Il m'a déclaré adhérer entièrement aux idées que je lui ai exprimées *quant à la part qui, dans l'avenir, échoirait à nos deux pays en cette région*. Je puis ajouter que lord Beaconsfield, *en plusieurs conversations*, a adopté les mêmes vues et a tenu le même langage. à l'Égypte.

confirmé dans l'opinion que la possession de la Tunisie était indispensable à la sécurité de notre colonie d'Afrique. Le maréchal de Mac Mahon partageait cet avis. Il était très résolu et aurait volontiers engagé l'affaire, dont le succès assuré souriait à son patriotisme et aurait jeté un reflet de gloire sur sa présidence. Le conseil des ministres ne jugea pas qu'il y eût lieu, pour le moment, de donner suite à cette affaire... » Dans la discussion du budget de 1879, au Sénat, M. Waddington prononça une phrase célèbre, félicitant la France d'avoir été à Berlin « libre d'engagements, d'en être revenue libre d'engagements et d'être restée libre d'engagements » ! C'est ce qu'on a appelé la « politique des mains nettes ». Il y a eu quelque incertitude dans tout cela, jusqu'au jour où la France, engagée avec MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Ferry, se décide et agit. (Voir ci-dessous, chapitre IX.)

Juin-juil. 1878. La communication fut faite au marquis de Salisbury, à Londres, le 22 juillet, et il répondit, le 7 août 1878 :

Je renouvelle très volontiers ces assurances, de la part du gouvernement britannique. Le langage que j'ai employé est exactement reproduit dans la dépêche de M. Waddington, quoique je ne puisse répondre de toutes les expressions.

Ce fut ensuite le tour de la Tunisie. Le 26 juillet, M. Waddington écrit à l'ambassadeur de France à Londres :

Notre attention (celle de lord Salisbury et celle de M. Waddington) s'est portée sur la régence de Tunis. Lord Salisbury, *venant spontanément au-devant des sentiments qu'il nous supposait,* donna à entendre de la manière la plus amicale et dans les termes les plus explicites, que l'Angleterre était résolue à n'opposer aucun obstacle à notre politique dans ce pays. D'après lui, ce serait à nous à régler, à notre convenance, la nature de nos relations avec le bey et à les étendre si nous voulions ; le gouvernement de la reine *acceptait d'avance toutes les conséquences que le développement naturel de notre politique pouvait avoir sur la destinée définitive de la Tunisie :* — « Faites de » Tunis ce qui vous paraîtra bon, dit Sa Seigneurie ; l'Angle- » terre ne vous fera pas d'opposition et respectera vos décisions. » A Berlin, le comte Beaconsfield me confirma ce langage ; et nous ne pouvons en conséquence douter de l'accord complet des vues des deux membres du gouvernement britannique en ce qui concerne cette question.

A cette dépêche, lord Salisbury répondit également le 7 août, liant ainsi les deux tractations, dans les termes suivants :

Le sujet auquel se réfère M. Waddington fut traité *plus d'une fois,* dans les conversations très satisfaisantes que j'eus avec lui à Berlin... Le gouvernement de Sa Majesté a témoigné sa très vive satisfaction du succès des expériences tentées par la France en Algérie et de la grande œuvre de civilisation qu'elle accomplit en ce pays. Elle n'a jamais méconnu que la présence de la France sur cette côte, soutenue comme elle l'est par des forces militaires imposantes, doit avoir pour effet de lui donner, quand

a la Tunisie. elle le jugera convenable, le pouvoir d'exercer une pression

avec une force décisive sur le gouvernement de la Tunisie. C'est un résultat que le gouvernement britannique *a depuis longtemps reconnu comme inévitable* et qu'il a accepté sans répugnance. Juin-juil. 1878.

L'Angleterre n'a pas en cette région d'intérêts spéciaux qui puissent l'amener à voir avec appréhension ou avec défiance légitime l'influence et l'expansion de la France. En ce qui concerne un événement qui peut être éloigné, je dirai donc seulement qu'il n'altérera pas l'attitude de l'Angleterre. Elle continuera de reconnaître, comme elle fait maintenant, les résultats naturels du voisinage d'un pays puissant et civilisé comme la France, et n'a pas à formuler de contre-réclamation...

Le congrès de Berlin termina ses travaux le 13 juillet. Fin du congrès. Le 16 juillet, quand lord Beaconsfield rentra à Londres, il fut accueilli, sur le trajet de la gare de Charing-Cross à Downing Street, par l'enthousiasme et les acclamations délirantes de la foule. Il dut se mettre au balcon, d'où il lança le fameux cri : « Nous rapportons la paix avec l'honneur ! » Ce fut, en effet, un grand jour pour ce peuple que celui qui vit resplendir, sur le ciel déchiré de l'Europe, l'astre britannique à son apogée.

Le prince Gortschakoff, souffrant et qui n'avait pu assister au dîner de clôture du congrès, fut reçu avec bienveillance par l'empereur Alexandre II à Tsarskoié-Sélo, et la cour célébra, avec un empressement officiel, l'anniversaire de ses quatre-vingts ans. La lampe baissait, prête à s'éteindre.

La France se porta, avec son humeur légère, aux dernières fêtes de l'exposition, non, toutefois, sans se préparer aux perspectives nouvelles de cet avenir colonial que le congrès avait ouvert devant elle (1).

(1) Voir dans le recueil des *Discours de Gambetta* une « opinion » de l'homme d'État français sur le congrès de Berlin, parue dans le *Times*. On peut la résumer en quelques mots : fin de la désunion des puissances en Europe ; fin de la triple alliance de 1873 ; rapprochement de la France et de l'Angleterre ; « une alliance franco-russe

Juin-juil. 1878.

Le prince de Bismarck s'en alla tranquillement prendre les eaux à Kissingen.

Hégémonie allemande; naissance de la politique mondiale.

L'Allemagne, sous sa direction, avait achevé la grande manœuvre commencée à Düppel, poursuivie à Sadowa et à Sedan; cette fois, c'est la Russie qu'elle a battue, et sans coup férir. Après avoir rompu ses digues au nord et à l'ouest, elle déborde vers l'est et vers le sud; elle jette l'Autriche-Hongrie sur le Danube, refoule les Slaves vers les steppes de l'Asie.

L'Angleterre, à la faveur d'un tel bouleversement, s'est glissée par le corridor méditerranéen et a contourné les terres méridionales où elle cherche à mettre le pied.

Ainsi, l'Europe se sent à la fois resserrée et comprimée au centre et à la circonférence. Elle a besoin d'espace et d'air; elle étouffe.

Or, précisément, à Berlin, des mots fatidiques ont été prononcés : Asie Mineure, Chypre, Égypte, Tunisie. Ce sont les pays du rêve. La porte d'or s'est ouverte, les imaginations sont à l'essor. Si l'Europe est trop petite, eh bien! il y a l'univers.

La politique européenne s'incline devant la prépondérance allemande. Les autres puissances n'ont qu'à chercher au loin leurs compensations : une nouvelle époque commence, celle de la politique mondiale.

reposant sur l'arbitraire n'est pas possible... La France ne songe à rien qui puisse rendre ces alliances nécessaires ou désirables. » Il faut interpréter *cum grano salis*. Au moment où l'on abordait la politique coloniale, il fallait ménager l'Angleterre et ce n'était pas le *Times* que l'on eût pris pour confident d'un rapprochement franco-russe. On en parlait — pour le nier, il est vrai; mais, c'était déjà beaucoup.


POUR LES DEUX CARTES
HONGRIE
RUSSIE
Kichenev
Odessa
Iassy
BELGRADE
Danube Fl.
SERBIE
Vidin
ROUMANIE
BUKAREST
Silistrie
Routchouk
MER
Varna
NOIRE
Choumla
TIRNOVA
Nich
Pirot
Sofia
PRINCIPAUTÉ DE BULGARIE
Prizrend
Uskup
PHILIPPOPOLI
Andrinople
CONSTANTINOPLE
Bosphore
Scutari
Serès
Bitolia
(Monastir)
Salonique
MER DE MARMARA
Gallipoli
Dardanelles
Ioannina
(Janina)
ARCHIPEL
GRÈCE
TRAITÉ DE S. STEFANO
BERLIN
E-HONGRIE
RUSSIE
Kichenev
Odessa
Iassy
BELGRADE
Danube Fl.
SERBIE
Vidin
ROUMANIE
BUKAREST
Silistrie
Routchouk
MER
PRINCIPAUTÉ DE BULGARIE
Choumla
Varna
NOIRE
TIRNOVA
Nich
Sofia
ROUMÉLIE ORIENTALE
PHILIPPOPOLI
Prizrend
Uskup
TURQUIE
Andrinople
Bosphore
CONSTANTINOPLE
Scutari
Bitolia
(Monastir)
Serès
MER DE MARMARA
Salonique
Gallipoli
ARCHIPEL



TRAITÉ DE BERLIN

CHAPITRE VI

Démission du maréchal de Mac Mahon. La présidence de M. Jules Grévy.

I. — Le socialisme. — Débuts du collectivisme. — Le socialisme chrétien. — Les cercles catholiques d'ouvriers.

II. — Les vacances de 1878. — Le ministère et les « vieux républicains ». — Campagne oratoire de M. Gambetta dans le Dauphiné. — La session extraordinaire. — Invalidations. — Le budget de 1879.

III. — Les élections sénatoriales de janvier 1879. — Succès républicain. — L'interpellation Senart. — Le cabinet est victorieux, mais prisonnier. — Situation difficile de M. Gambetta. — Démission du maréchal de Mac Mahon. — M. Jules Grévy est élu président de la République.

IV. — M. Jules Grévy. — Ses origines. — En 1848. — M. Jules Grévy et Lamartine. — La présidence de l'Assemblée nationale. — M. Jules Grévy et Gambetta. — L'idéal de la France. — Ce que doit être la présidence. — L'élection de M. Grévy fut une faute.

I

Au moment où la politique internationale universelle est bouleversée par l'émergence de l'Allemagne nouvelle, la France aborde, à l'intérieur, la plus difficile des expériences, essayant d'appliquer le système démocratique absolu à une nationalité ancienne, unifiée, centralisée. Août 1878.

J.-J. Weiss disait avec son sens aiguisé et dépris : « La République conservatrice est une bêtise[1]. »

[1] *Le Combat constitutionnel* (pp. 127 et 183).

Août 1878.

La République sera-t-elle «conservatrice»?

Comment supposer que les armes modernes : le suffrage universel, la presse libre, l'égalité civile et politique, resteront inactives et impuissantes ? A-t-on tant attaqué pour tout respecter, tant ébranlé pour tout conserver ? M. Thiers n'était pas logique, à supposer qu'il fût sincère : on ne fait pas à la Révolution sa part.

L'histoire de la Révolution ne pouvait s'arrêter à la victoire remportée sur le Seize Mai : succès trop platonique, s'il s'agissait simplement de remplacer M. Jules Simon par M. Dufaure ou M. Dufaure, ministre du « maréchal », par M. Dufaure, ministre du « président ». Ce n'est pas pour ce maigre butin que l'on avait livré bataille.

Ce qui était en cause, c'était le sort de la société, — de la société des classes dirigeantes, qui avait connu son apogée sous Louis-Philippe et qui régnait encore en 1878. Place aux nouvelles « couches sociales » ! Les vainqueurs du Seize Mai, c'étaient, en somme, les moyens et les petits bourgeois ; ceux-là, aussi, restaient attachés au code civil, au régime de la famille et de la propriété. Mais, derrière la troupe qui avait planté le drapeau, on en voyait monter une autre... Les girandoles de l'exposition n'étaient pas éteintes que le procès de la société bourgeoise était repris par les revenants de la Commune et les disciples du marxisme, amenés dans les fourgons de l'invasion intellectuelle allemande.

Aspirations démocratiques.

L'objet de la société civile, c'est d'adoucir le sort de l'homme sur la terre. Son procédé, c'est l'accumulation et la répartition la plus équitable possible des ressources matérielles, de même que la promesse des compensations futures est le procédé de la société religieuse. L'homme est à la fois conservateur pour

accroître le capital terrestre et prodigue pour en jouir. Août 1878.

La vie de l'homme est extrêmement courte. Mais une de ses facultés les plus singulières, l'espérance, prolonge son existence dans l'avenir et le satisfait de joies simplement prévues, soit pour lui, soit pour ses successeurs. La société devient ainsi une personne dont chaque individu ressent, comme siens, les plaisirs et les douleurs, de même qu'un atome se réjouirait ou s'attristerait de l'allégresse ou de la débilité du corps dont il fait partie. L'acceptation du passé et le détachement du présent, en espoir de l'avenir, telles sont les dispositions puissantes et mystérieuses qui animent et soutiennent la société. L'homme est fonction de ses aïeux et en fonction perpétuelle de ses enfants.

Objet des révolutions.

Les révolutions sont filles de l'espérance... « Afin que ton règne arrive. » C'est pourquoi elles ont, le plus souvent et au début du moins, un caractère désintéressé qui leur assure l'indulgence de l'histoire. Au nom de la justice et de la fraternité, la Révolution de 1789 abolit les distinctions sociales, dépouilla la noblesse et le clergé de richesses dues aux vieilles conquêtes ancestrales ou à la panique testamentaire des mourants.

Cette expropriation se fit par l'autorité de l'État. Celle-ci est, en effet, l'instrument nécessaire des révolutions. Dans la lutte des particularismes, ceux qui sont établis l'emporteraient toujours si, à de certaines heures, la société tout entière, soulevée par un mouvement intime, extraordinaire et inconscient, ne jetait son épée dans la balance.

Les partis populaires se persuadèrent, dès le milieu du XIXe siècle, qu'une opération économique beaucoup plus vaste que celle qui s'était produite en 1789,

Août 1878.

pourrait se renouveler au bénéfice d'une quantité beaucoup plus grande de nouveaux profitants. L'idée du partage pur et simple, mise en avant d'abord, fut abandonnée bientôt, comme d'application difficile et de portée précaire. On passa au communisme, selon les formules laborieuses ou fantasques élaborées par Saint-Simon, Enfantin, Fourier, Cabet. Karl Marx et Engels, pressant le suc des polémiques antérieures, après avoir, dans le fameux manifeste de 1847, déterminé et nommé les deux adversaires des luttes futures, la « bourgeoisie » et le « prolétariat », créèrent la doctrine qui parut la plus forte et la plus pressante : le *collectivisme*.

Les écoles socialistes.

Le collectivisme

Le problème est surtout économique et industriel : le travail fourni par l'ouvrier n'est pas payé en entier ; le produit d'une partie de ce travail est usurpé sur le travailleur, et c'est ce qui fait une place aux oisifs dans la société. Il est juste que la classe des ouvriers rentre dans la récompense équitable de son activité et, à l'avenir, elle ne doit plus se laisser ravir ce profit légitime. Donc, reprise par la collectivité de la plus-value accaparée par quelques-uns, et attribution à la collectivité des instruments de travail, y compris la terre et les richesses naturelles. Les spoliateurs seront dépouillés et la spoliation sera impossible. La collectivité est l'héritière exclusive et la réparatrice de toutes les injustices accumulées par l'erreur individualiste; elle fait rafle du travail passé, présent et futur. La révolution sera de plus en plus étatiste, centraliste et autoritaire.

Les collectivistes sont des organisateurs et des pessimistes. Ils n'ont pas confiance dans la nature humaine. Ils la jugulent pour son bonheur.

Les anarchistes sont des optimistes : ils ne se

croient pas eux-mêmes, plus qu'ils ne croient les autres, aptes à mener cette machine si compliquée, la société. La trouvant mauvaise et l'homme bon, ils pensent qu'il n'y a qu'à la détruire pour que tout rentre dans l'ordre : ni Dieu, ni maître, ni loi ; chacun fera ce qu'il voudra, et les choses n'en iront que mieux. Disciples de Rousseau, ils remontent avec lui jusqu'à l'origine des sociétés, mais pour déchirer le « contrat social ». Les anarchistes ne veulent pas encourir le reproche de chercher un profit personnel dans la Révolution. Ils méprisent les collectivistes ou socialistes, qu'ils soupçonnent d'être prêts aux transactions avec la société actuelle, en attendant l'avènement problématique de la société future.

Août 1878.

L'anarchisme.

Donc, entre les deux écoles, il y a opposition d'idées, différence d'objectif, antagonisme de tempérament. Méfiances, envies, blessures secrètes, tout cela était latent et obscur, dans un même sentiment d'hostilité à l'égard de la société bourgeoise, quand les choses commencèrent à paraître au grand jour et à se préciser, aux environs de l'année 1878.

Premier congrès socialiste international.

En septembre 1877 avait eu lieu, à Gand, un congrès socialiste international, où s'était produite la première tentative de conciliation entre collectivistes et anarchistes, marxistes et bakouninistes. On avait rédigé en commun un programme d'agression contre le régime établi : reprise par l'État de la richesse accaparée par quelques-uns ; action politique du prolétariat ; union internationale du prolétariat sur la base de l'association professionnelle [1].

Bientôt, M. Jules Guesde faisait paraître (18 novembre 1877) le premier numéro de l'*Égalité*, avec la col-

(1) WINTERER, *Le Socialisme contemporain* (p. 80).

Août 1878.

laboration de MM. Emile Massard, Gabriel Deville, Gerbier (pseudonyme de M. Girard, professeur de droit), Oudin.

Dans un congrès ouvrier, tenu à Lyon du 28 janvier au 8 février 1878, la thèse collectiviste prétendit s'imposer; mais, par l'intervention de M. Isidore Finance, peintre en bâtiments, l'amendement collectiviste fut écarté(1).

M. Jules Guesde.

Les collectivistes allaient prendre leur revanche: à l'occasion de l'exposition, on avait décidé la réunion d'un congrès international à Paris. La police intervint. M. Jules Guesde prit la tête du mouvement. Les organisateurs furent arrêtés (4 septembre), poursuivis et condamnés. M. Jules Guesde comparut devant le tribunal, le 22 octobre, et défendit ses coaccusés. Il affirma sa doctrine et réclama la susbtitution de la société « égalitaire » à la société « féodale » d'aujourd'hui. Son nom fut mis en évidence.

Une grève longue et pénible, à Anzin, la grève des cochers de fiacre à Paris pendant l'exposition, attirèrent l'attention; on voulait « faire peur aux bourgeois ». Ceux-ci commençaient à s'émouvoir. M. de Marcère, à Mortagne, prononça un discours où il se rassurait et rassurait ses auditeurs contre « le péril socialiste » (25 août 1878). M. Gambetta disait, le 8 novembre, à la délégation des ouvriers de l'Aveyron à l'exposition :

M. Gambetta et les questions sociales.

Ceux-là sont dupes d'une chimère qui imaginent qu'il est prescrit et qu'il est possible au gouvernement de faire le bonheur de tous. Le gouvernement ne doit strictement à tous qu'une chose : la justice. Chacun s'appartenant, il convient à chacun de se rendre heureux ou malheureux par le bon ou mauvais

(1) DE SEILHAC, *Les Congrès ouvriers en France* (p. 25).

usage de sa liberté. L'État se contente d'assurer également les droits de chacun, du pauvre comme du riche, du petit comme du grand (1). Août 1878.

On ne pouvait plus fermer les yeux. La répression de la Commune avait suspendu, non arrêté le mouvement. La misère des pauvres, et notamment des familles ouvrières, l'insuffisance des salaires, la promiscuité des mœurs et l'exploitation de la faim par l'industrialisme étaient des maux patents et qu'un régime démocratique ne pouvait nier ou accepter indéfiniment.

Déjà, la thèse du *laissez faire, laissez passer* était battue en brèche. Des catholiques illustres, suivant les traces de M. Le Play, MM. Augustin Cochin, Maurice Meignen, vicomte de Melun, s'étaient préoccupés du sort des ouvriers et se consacraient à une double tâche : rapprocher les diverses parties de la nation dans un effort commun, conforme aux lois de la morale catholique, réorganiser les associations professionnelles comme un précieux héritage de l'expérience traditionnelle. M. Harmel avait donné l'exemple, au Val-des-Bois, dès 1846. Les cercles ouvriers, fondés en 1864, au boulevard du Montparnasse, par Augustin Cochin et Maurice Meignen, périclitent un instant, puis reprennent vigueur après la Commune.

Le socialisme catholique.

Deux officiers, René de La Tour-du-Pin, alors capitaine d'état-major, Albert de Mun, lieutenant de chasseurs à cheval, donnent une vie nouvelle à cette œuvre. L'un, le plus âgé, esprit vigoureux et véhément, instruit des choses de l'étranger, nourri de fortes lectures et animé d'une foi héroïque, noble survivant des âges disparus; l'autre, le plus jeune et

(1) *Discours,* t. VIII (p. 379).

Août 1878.

Albert de Mun et La Tour-du-Pin.

le plus éloquent, un grand et puissant orateur, Albert de Mun, — se levant à l'appel de M. Meignen, deviennent les apôtres de la nouvelle doctrine. Le but se précise : c'est la refonte sociale de la société par l'idée catholique; la devise, c'est : « Contre-Révolution opposée à Révolution [1] », le procédé, la constitution des « cercles catholiques ouvriers » qui, dans la pensée des initiateurs, représentent une forme à peine modernisée des anciennes corporations [2].

La doctrine catholique sans tare libérale, l'obéissance à la papauté et aux évêques, le *Syllabus*, la doctrine de Joseph de Maistre, l'ultramontanisme avec l'impulsion particulière de la société de Jésus et quelque chose même de son organisation militaire, inspirent cette nouvelle croisade. A partir d'avril 1872, un progrès incessant couronne les efforts des initiateurs. Partout les cercles catholiques se fondent. Le comte de Chambord félicite le comte de Mun en termes chaleureux. Pie IX donne aux cercles catholiques le beau nom « d'armée de Dieu » (3). M. le comte de Mun s'écrie : « J'ai parcouru la France entière et, sur toute la route, j'ai rencontré notre œuvre bien-aimée avec son drapeau, ses insignes et sa joyeuse fraternité... » Quand, sur l'estrade, où l'évêque ouvre la séance par la bénédiction pastorale, entouré des autorités locales, du préfet, des hauts fonctionnaires, des magistrats, des patrons, le capitaine de cavalerie s'avance vers un auditoire où se sont groupés les confédérés de saint Vincent de Paul, les membres

(1) V. le livre de M. le marquis DE LA TOUR-DU-PIN LA CHARCE, *Vers un ordre chrétien*, *Jalons de route*, 1882-1907, in-8°.

(2) V. *Discours* du comte Albert DE MUN, t. I. — *Questions sociales Fondation de l'OEuvre des Cercles catholiques* (p. 1 et suiv.)

(3) E. LECANUET, t. Ier (p. 401).

du cercle catholique, les pauvres secourus, les familles aidées et encouragées par la large charité confessionnelle, les personnes pieuses; quand il apparaît, vêtu de l'uniforme; quand, après un court recueillement, sa voix vibrante se fait entendre; quand il évoque les souvenirs poignants de sa vie militaire, quand il dit sa rencontre avec La Tour-du-Pin, aux champs de bataille de Gravelotte et de Saint-Privat; quand il ouvre sur les splendeurs catholiques les ailes de la foi, quand il descend jusqu'aux palpitations les plus tendres et les plus intimes de la prière, alors l'ébranlement se produit, un frisson circule, les âmes s'émeuvent, les mains calleuses se lèvent et battent frénétiquement.

Août 1878.

Le comité des cercles catholiques, qui réunissait et groupait les initiatives locales, fut fondé sous cette impulsion (1).

Les cercles catholiques

A la fin de 1875, on compte 130 comités, 150 cercles, 18.000 membres, dont 15.000 ouvriers. C'est encore l'heure des espérances. Que ne rêve-t-on pas ? On songe, alors, à réunir en une vaste association la France redevenue catholique. On oppose à la proclamation des Droits de l'homme « la proclamation des Droits de Dieu ».

En septembre 1878, au moment où la doctrine collectiviste s'affirme dans son attaque contre la société individualiste et libérale, au moment où la République

(1) Le marquis DE LA TOUR-DU-PIN, dans son livre cité ci-dessus, rappelle, à diverses reprises, l'influence qu'eut, sur les deux amis prisonniers en Allemagne, la lecture de l'ouvrage de M. Em. KELLER : *l'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789*. Il dit : « Ce fut notre livre de chevet. » Et le comte DE MUN écrit, d'autre part : « Tel fut le livre qui tomba providentiellement entre les mains de deux soldats...., etc. » Tous deux se réclament également des exemples et de l'enseignement de Mgr Ketteler.

Août 1878.

s'enorgueillit du triomphe de l'exposition, le comte de Mun, dans une réunion de pèlerins catholiques ouvriers, tenue à Chartres et à laquelle assiste l'évêque, Mgr Renault, s'écrie :

Il n'y a plus de loi religieuse ni de loi morale... La loi de l'intérêt envahit tout... La petite industrie est écrasée; le travail professionnel tombe en décadence; les salaires s'avilissent; le paupérisme s'étend comme une lèpre hideuse... Qu'importe! « Laissez faire, laissez passer! » C'est l'arrêt du libéralisme. Voilà votre liberté. Elle n'a qu'un nom, c'est la liberté de la force!... S'il est, dans la tragique histoire des souffrances du peuple, un sujet qui nous émeuve entre tous, c'est le spectacle de son aveugle confiance dans les hommes qui abusent de lui et qui exploitent ses maux pour soulever sa colère au profit de leur ambition... Un grand mouvement commence... Ce que nous voulons, c'est reconquérir le droit de réunion professionnelle supprimé au nom de la liberté du travail, c'est la renaissance des corporations catholiques et de l'association professionnelle !

Scission dans le parti catholique.

Cette fois les libéraux — même les libéraux catholiques — s'émeuvent. L'élan du début commençait à s'arrêter, les concours sur lesquels on avait compté se dérobaient, les évêques se contentaient de bénir, les patrons s'alarmaient. Le Nestor des luttes parlementaires pour la liberté, le collaborateur de M. Thiers en 1850, le comte de Falloux, élève la voix. Il dénonce cette guerre civile au sein du catholicisme, déjà si affaibli :

On prend, de plus en plus, dans une fraction de la presse catholique, comme mot d'ordre, le mot de contre-révolution. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un symbole moins vain et plus mal choisi... (1).

(1) V. l'article de M. de Falloux dans le *Correspondant* du 25 août 1878, intitulé « De la Contre-Révolution ». Recueilli dans *Discours et Mélanges*, t. II (p. 363). — V. Daniel (p. 204 et suiv.), une lettre de Mgr Thibaudier, évêque de Soissons. — Cf. E. Lecanuet, t. I (p. 420). — Debidour, t. I (p. 163). — Voici le paragraphe le plus important de la

Août 1878.

Et ailleurs :

Ne savez-vous pas que le gros du public traduit toujours *Contre-Révolution* par *Ancien Régime*...? Agir ainsi, c'est frapper en aveugle; c'est combler de joie les radicaux, vos ennemis naturels, leur fournir des armes victorieuses et compromettre l'Église... (1).

Le conflit fut grave et divisa profondément les catholiques. Mgr Freppel, évêque d'Angers, menaça M. de Falloux d'excommunication, et l'*Univers* n'eut pas trop de mépris pour ce rallié à la Révolution.

Les querelles s'aigrirent pour longtemps. Les œuvres catholiques ouvrières n'y gagnèrent rien. On sentit, à partir de cette date, un certain fléchissement dans leur succès. L'apogée du recrutement fut atteinte aux environs de 30.000 adhérents. Cependant, parmi ces crises et ces luttes, une espérance restait aux néo-socialistes catholiques. Si leur premier protecteur, Pie IX, était mort, Léon XIII occupait le trône pontifical : et on attendait, de l'ancien nonce en Belgique, une parole qui devait, disait-on, changer l'orientation du monde catholique sur le devoir de l'Église à l'égard des pauvres et sur son rôle social.

Insuccès des œuvres catholiques ouvrières.

lettre de Mgr Thibaudier, au sujet des déclarations du comte de Mun à Chartres : « Je n'hésite pas à affirmer que ces formules, isolées de leur contexte... et prises avec la signification qu'elles ont pour la généralité des lecteurs, seraient écartées ou soumises à des amendements essentiels par l'immense majorité des catholiques et n'obtiendraient pas l'approbation d'un seul évêque. » — V. pourtant, la *Vie de Monseigneur Pie*, t. II (p. 488). Le prélat compare le comte de Mun à Judas Macchabée, surtout parce qu'il ne voulait pas transiger avec les ennemis de la foi : « *Rogabat eos ne hostibus reconciliarentur.* »

(1) *Union de l'Ouest* du 23 septembre 1878.

Sept. 1878.

II

Le ministère.

Au témoignage de M. de Marcère, ministre de l'intérieur du cabinet Dufaure, ce ministère, fort des services rendus, se croyait assuré d'une certaine longévité. Il se trompait. Chacun avait assigné *in petto* un terme à sa patience : l'échéance des prochaines élections sénatoriales. Le maréchal de Mac Mahon était mécontent et méfiant.

La majorité de la Chambre avait un chef, et ce n'était pas M. Dufaure, mais bien M. Gambetta. Le parti républicain pouvait se contenir pendant quelque temps encore, mais se sentant maître du pays et de la majorité dans la Chambre, s'il consentait à la halte que ses chefs les plus prudents lui conseillaient, il n'entendait pas piétiner longtemps dans le désintéressement et dans l'impuissance. Coûte que coûte, il occuperait le pouvoir. La politique n'est pas une tente pour le repos.

Le ministère restreignait sa tâche au minimum : gérer les affaires et assurer de bonnes élections sénatoriales. M. Dufaure, sans manquer de vigueur, manquait d'entrain : l'âge l'attardait. Et puis, il en avait connu des « urgences » !

La question du personnel.

Pour le moment, on ne pensait qu'à une question : la question du personnel ou, pour être plus exact, la question de l'administration, de la bureaucratie. Le rôle de cette institution est expliqué avec beaucoup de pénétration par lord Palmerston ; jugement précieux, parce qu'il vient du dehors :

Il y a, dans les services publics sur le continent (Palmerston a en vue à la fois la France et la Prusse), un grand nombre

d'hommes qui ont passé la majeure partie de leur vie dans les bureaux. Grâce à leur longue expérience, ils connaissent parfaitement ce qui a été fait autrefois et aussi la manière la plus commode et facile de faire ce qui peut être exigé du temps présent...

Sur le continent, des changements de ministres sont plus souvent des changements d'individus, motivés par des raisons personnelles, que des changements de partis, dus à des mouvements politiques. Aussi, lorsque le chef se retire, les chefs de service administratifs restent... Cette classe de subalternes a, en fait, un pouvoir tel qu'on l'a baptisée dans l'argot du jour : *Bureaucratie.*

Or, après un bouleversement complet dans les institutions, après une crise gouvernementale qui abolit définitivement la monarchie et lui substitue la République, ce « pouvoir » la bureaucratie, les administrations, tout le legs du passé devait-il rester en place? Telle était la première difficulté à laquelle se heurtait le cabinet Dufaure; c'était la pierre de touche de son dévouement aux institutions nouvelles. Tout ce qu'il pouvait faire pour défendre les conceptions un peu attardées de M. Thiers, c'était de gagner du temps.

Les fêtes à l'exposition.

L'été de l'année 1878 étant consacré aux fêtes de l'exposition, fut une trêve. Dans quelques harangues ministérielles, M. Lepère à Auxerre, MM. de Freycinet et Léon Say à Boulogne, on constatait que le combat, à droite, finissait « faute de combattants », et on se montrait surtout désireux de gérer sagement la chose publique.

La droite, en fait, était désarçonnée. On se disputait entre conservateurs, comme il est de règle après les défaites. En vue des élections sénatoriales, on constituait (août 1878) un comité des droites qui s'efforçait vainement de faire l'apaisement entre bonapartistes, orléanistes et légitimistes.

En août, session très occupée des conseils généraux : dans les matières les plus diverses, vicinalité, chemins

Sept. 1878.

de fer, instruction primaire, l'organisation républicaine jette ses bases. La bourgeoisie déploie ici ses qualités habituelles de prudence, de savoir faire et de pondération; elle accepte l'ordre établi et le consolide par son zèle discret. La véritable histoire s'accomplit là, loin du tapage et de la parade des tréteaux. La France, comme toujours, vit et prospère du bien qu'elle fait sans bruit en étonnant le monde du bruit qu'elle fait sans bien.

La République acceptée.

L'Europe s'accoutume au nouveau personnage que joue, parmi les gouvernements, celui de la République. Le maréchal de Mac Mahon, entre autres mérites, remplit un rôle délicat et utile : il présente les hommes nouveaux et facilite les premiers contacts. Le 15 septembre, il passe en revue, à Vincennes, les troupes du IVe corps d'armée et celles du gouvernement militaire de Paris : 55 bataillons, 35 batteries et 62 escadrons. Le président de la République parut à cheval, accompagné du maréchal de Canrobert et d'une brillante escorte. Les grands-ducs Alexis et Constantin Constantinowitch, le duc de Cambridge et le landgrave de Hesse avaient pris place dans la tribune d'honneur. Le maréchal félicite les troupes dans un ordre du jour où l'on sent quelque lassitude personnelle sous les paroles de satisfaction et de confiance.

M. Gambetta dans le Dauphiné.

L'hiver s'approchait; les vacances tiraient à leur fin. Pendant le mois de septembre, M. Gambetta, recherchant le terrain de ses précédents succès oratoires, fait une campagne de parole et une campagne d'action, par une série de discours dans le Dauphiné. Il se rend, les 17 et 18 septembre, à Valence et à Romans. Réceptions enthousiastes dans les pays traversés : guirlandes, fanfares, drapeaux. Voyage triomphal. Auprès de

l'orateur, les députés et sénateurs de la région : MM. Loubet, Madier de Montjau, Richard : les préfets, les sous-préfets, les fonctionnaires. Le vieux Madier de Montjau, survivant de 1848, chef du parti radical dans la région, est surpris lui-même par cet enthousiasme. A Valence, il porte le toast « à la République » et donne un avertissement à son jeune ami. Les premières phrases de ce discours font tableau et évoquent une époque : Sept. 1878. Pas d'idole.

Pendant le court, mais émouvant voyage qui a rempli notre journée, lorsque, sur nos pas, ces populations aimantes, généreuses, que vous connaissez tous comme moi, faisaient retentir des cris ardents, passionnés, à l'honneur exclusif de l'hôte éminent que nous fêtons, notre honorable collègue, tout en les remerciant, ne cessait de leur répéter d'une voix émue, mais ferme : « Criez : Vive la République ! » Aussi, serait-il le premier surpris, j'en suis persuadé, si les sympathies qui nous poussent vers lui, si les entraînements de l'hospitalité que nous lui offrons, avec une joie si complète et si sincère, me faisaient porter ici d'abord, un autre toast que celui qui est dans son cœur, comme dans le mien, comme dans le vôtre, avant tout : « A la République ! »

M. Gambetta confirme :

Il faut se garder du prestige des personnalités ; il n'y a rien de plus dangereux que de se faire d'un homme une idole.

Cependant, les adversaires surveillent ces mouvements où le peuple s'offre avec tant de bonne foi et ils observent, d'autre part, la fissure qui, au moindre choc, apparaîtra entre les enthousiasmes et les méfiances. On attend de M. Gambetta la direction. Comment la République entend-elle le ménage de la bourgeoisie sans laquelle elle ne peut vivre et du peuple sans lequel elle n'existerait pas ? Les discours de cette période critique sont tout de sagesse et de prudence, éminemment « opportunistes » : « Les temps héroïques

Sept. 1878.

sont finis, dit encore M. Gambetta; il faut remplacer la violence par la raison... Pour fonder quelque chose, il faut être de l'opinion de la France, non de l'opinion d'une école... » Il s'adresse, par-dessus les figures qui l'écoutent, à l'auditoire, disséminé dans le pays, des électeurs sénatoriaux.

A Romans, célèbre dans l'histoire gambettiste, il est chez lui; on lance des fleurs sous ses pas. C'est une « explosion d'allégresse ». Il parle devant une grande réunion publique, dans un cirque qui peut contenir 6.000 personnes. Il paraît souffrant. Sa correspondance intime révèle ces lassitudes croissantes. Cette fois, il expose « le programme » : maintenir le maréchal, assurer la vraie stabilité gouvernementale, « celle qui ne se fait que par la dévolution de la loi, » faire durer le ministère. « Je suis un ministériel résolu et décidé. » Ne rien modifier brusquement : « Je suis un ennemi de la table rase... Prendre les problèmes les uns après les autres. »

Le programme des élections sénatoriales.

A Grenoble (9-11 octobre), ce ne sont plus seulement les idées d'ensemble, mais le programme spécial des prochaines élections sénatoriales. Tout s'atténue et s'estompe encore. Autrefois, on disait aux paysans que la République, c'était le partage; qu'elle menaçait les propriétaires, la famille; on a renoncé à répéter ces mensonges et ces calomnies. Il faut un Sénat, « mais qu'il soit une assemblée de contrôle, non de conflit... »

Je voudrais que le Sénat se transformât, par la seule pénétration de l'esprit démocratique, et qu'il devînt, d'une façon permanente et pour ainsi dire perpétuelle, la véritable citadelle de la République.

Ces appels à la prudence, à la patience, ces concessions perpétuelles, commencent à faire froncer le

sourcil des « vieux républicains ». A Paris et dans quelques grandes villes, les élections prennent un caractère *antiopportuniste*. M. Gambetta fait un retour sur lui-même: il se plaint des amertumes de la vie publique. Oct. 1878.

M. Gambetta et la popularité.

Je sais bien ce qu'il y a au fond de vos acclamations... Il est bon que le peuple ait, à certaines heures, comme un excès de générosité et de bonté pour ses mandataires... C'est là que je puise la force qui m'est nécessaire... Avec de pareils motifs de consolation, on peut laisser crier sans s'émouvoir. Jamais je n'ai fléchi et je ne fléchirai sur les principes; mais je ne suis pas de ceux qui compromettraient le succès de leur cause pour la satisfaction d'écrire une vaine formule...

Un maladroit interrompt: « Vive la politique opportuniste ! » M. Gambetta proteste contre « ces appellations vagues ». Il ne demande qu'à prendre corps à corps les difficultés réelles. En quittant Grenoble, il se dit « réconforté »... Il a donc besoin de réconfort.

Pour réparer ses forces atteintes, il a cherché une retraite près de Paris où il puisse trouver parfois le repos, près de la femme qui devient, dès lors, indispensable à sa vie. La femme et la nature, suprêmes consolatrices! Il écrit, le 28 juillet, à la confidente adorée :

Comme j'aime les plaisirs, nouveaux pour moi, de la solitude, ce grand et bienfaisant silence, ces admirables retraites des bois, ces eaux câlines et endormies aux pieds des bruyères parfumées et, surtout, la volupté de se recueillir, de penser et méditer à son aise, sans choc, sans railleries du dehors. Ce n'est pas à mon corps, c'est à mon esprit que j'ai rendu la liberté, le calme, le repos réparateur.

Et, le 3 novembre, au retour de la campagne oratoire du Dauphiné :

J'avais retenu M. Testelin à dîner. Il occupait ta place. Il a couronné le repas par un petit toast intime qui m'a été au cœur. Il a vidé un verre de vin du Cap à la gloire de la belle hama-

Oct. 1878.

dryade qui, sous les ombrages de Ville-d'Avray, m'avait rendu *à la santé*, à l'avenir... etc. (1).

Dernier discours du maréchal.

Le lundi 21 octobre, le maréchal de Mac Mahon, entouré des notabilités du pays, du roi François d'Assise, du prince de Galles, du prince de Danemark, du prince de Suède et de Norvège, du duc d'Aoste, clôt l'exposition universelle par la distribution des récompenses. C'est la dernière fois que le maréchal parle en public :

On a pu voir la solidité de notre crédit, l'abondance de nos ressources, le calme de nos populations, l'instruction et la bonne tenue de notre armée. Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux, nous devons encore au souvenir de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le respect absolu des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la patrie.

Ouverture de la session d'hiver.

Les Chambres se réunissent le 28 octobre. Le Sénat a perdu plusieurs hommes notables, le général Chareton, M. Renouard, Mgr Dupanloup. Le 15 novembre, la haute Assemblée élit, en remplacement, trois inamovibles, tous trois appartenant à la droite : MM. Oscar de Vallée, le comte d'Haussonville et M. Baragnon. La majorité est de dix voix environ sur les candidats de gauche : le général Gresley, M. Alfred André, le comte de Montalivet. Mais, là aussi, c'est le chant du cygne. L'union des droites publie un manifeste, non signé d'ailleurs, adressé aux électeurs sénatoriaux. On leur conseille l'union contre la République. Rien d'autre. Tout le monde sait que l'accord n'existe pas.

Invalidations.

A la Chambre, cette courte session est consacrée alternativement à des débats irritants à propos des vali-

(1) *Revue de Paris* (p. 61).

dations et à la discussion du budget. M. de Cassagnac se défend en attaquant. M. Floquet se signale au premier rang des orateurs de gauche en expliquant la tactique de l'invalidation : Nov. 1878

Vous dites que vous défendez vos dix mille électeurs; eh bien! nous défendons des millions d'électeurs que vous avez, pendant cinq mois, mis véritablement hors la loi.

M. de Cassagnac est invalidé. Après lui, M. de Mun est sur la sellette. Rapport de M. Allain-Targé concluant à l'invalidation. M. de Mun défend sa personne, son système, son principe. Il réclame son titre d'apôtre des cercles catholiques : une thèse nouvelle surgit, pour la première fois, au grand jour de la tribune :

Il y a, Messieurs, dans l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, une idée fondamentale que je ne désavoue pas... Je veux parler de la Contre-Révolution... Il y a quatre-vingts ans, quand la nation s'assembla pour porter remède aux maux qui la dévoraient, si, à cette heure solennelle, se souvenant qu'elle était la fille aînée de l'Église, elle était retournée franchement à la vocation chrétienne, elle aurait pu se sauver par la réforme de nos mœurs et de nos institutions. Au lieu de cela, elle a renié, d'un seul coup, son titre et sa tradition pour se jeter dans les bras de la Révolution, et cette erreur funeste a décidé du sort de tout un siècle.

Manifestation du comte de Chambord.

Le comte de Mun fut invalidé, mais il reçut, de Frohsdorf, une lettre, datée du 20 novembre, et qui, par son adhésion explicite aux doctrines politiques et sociales préconisées par le député de Pontivy, rompait définitivement avec les libéraux de l'école de M. Falloux. La royauté se refusait à quitter les sommets de la doctrine et de la foi.

Je vous remercie d'avoir insisté avec tant d'autorité et de franchise sur les bases fondamentales, sur les vérités éternelles et les principes nécessaires pour toute société qui veut vivre

Nov. 1878. dans la paix et s'assurer un lendemain... Auprès de ces classes laborieuses, objet constant de nos préoccupations, auprès de ces chers ouvriers, entourés de tant de flatteurs et de si peu d'amis vrais, vous pouvez, mieux que tout autre, me servir d'interprète.

Le *Moniteur Universel*, exprimant l'avis des « modérés », écrivait que ce langage, à la veille des élections sénatoriales, dépassait le but et était entaché « d'une exagération regrettable ». Mais le comte de Chambord avait pris son parti ; il résumait sa conception politique dans cette phrase lapidaire :

Il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y règne en maître pour que j'y puisse régner en roi.

A la Chambre, ce fut ensuite le tour du Seize Mai, en la personne de M. de Fourtou. L'ancien ministre de l'intérieur se défendit, non sans vigueur et à propos. Son discours fut une véritable interpellation sur la politique générale du gouvernement. M. Dufaure était mis en contradiction avec ses principes, avec son parti, avec lui-même.

Quand un parti politique ne représente rien, ne dirige rien, ne gouverne rien, c'est le malaise public qui s'accentue, c'est l'anarchie qui règne, c'est la dictature révolutionnaire qui approche.

M. de Fourtou et M. Dufaure.

Ce ton échauffe la bile de M. Dufaure. Le président du conseil se lève et répond à M. de Fourtou. Ce fut un des beaux succès du vieux lutteur. Il adresse au représentant du Seize Mai la vigoureuse apostrophe :

Vous qui me parlez et qui me demandez ce que je représente, voulez-vous bien me dire quelle opinion vous représentez? Oui, Messieurs, il y a dans nos Chambres comme dans la presse, un parti sans nom, auquel il est impossible de trouver un nom et un programme, qui est puissant par le talent, qui peut créer des obstacles sérieux à tout gouvernement, qui en créerait, s'ils revenaient, au gouvernement impérial, au gouvernement de la

Restauration, qui en crée aujourd'hui au gouvernement de la République. Voilà le parti auquel appartient l'honorable M. de Fourtou. Pour nous, nous disons qui nous sommes. Nous sommes les représentants de ce principe libéral qui a vécu dans ce pays depuis 1814. A ces principes, que nos pères nous ont transmis, nous adaptons la forme du gouvernement républicain telle qu'elle a été établie par la constitution de 1875. Nous sommes des républicains libéraux. Nov. 1878.

M. Dufaure fut acclamé. La gauche entière était autour du vieillard, ardent encore, mais épuisé à son banc. La séance rappela celle où avait été célébré le « libérateur du territoire ». M. de Fourtou avait l'art de déchaîner ces ovations enthousiastes. Il fut, bien entendu, invalidé. Une interruption violente de M. Gambetta amena une rencontre entre lui et M. de Fourtou. « Deux balles sans résultat » : symbole de ces fameuses joutes oratoires qui font tant de bruit et retombent dans le néant.

Le duc Decazes, élu à Puget-Théniers, fut invalidé ! Le baron Reille, ancien sous-secrétaire d'État, fut invalidé. Pas un seul membre du cabinet de Broglie qui ne fût soumis à cette désagréable formalité !

Le premier budget républicain.

Le mois de novembre fut consacré à la discussion du budget de 1879. M. Léon Say défendit le système de l'emprunt amortissable, que la finance mécontente dépréciait et qui se plaçait lentement.

M. Étienne Lamy avait déposé son fameux rapport sur le budget de la marine, point de départ d'une restauration des forces navales françaises, un peu négligées depuis la guerre ; malgré son indéniable autorité, ce rapport ne suffit pas pour donner au pays en matière navale une ligne de conduite que la multiplicité des devoirs militaires rend malheureusement si difficile à tracer.

Nov. 1878.

M. Fallières était rapporteur du budget des cultes. Un crédit de 200.000 francs, supprimé par la Chambre sur le chapitre des desservants, fut rétabli par le Sénat. Au Sénat, également, un débat de principe s'engagea sur la gestion des finances républicaines. M. Chesnelong fut amer, M. Bocher prédit les pires catastrophes financières. On se plaignait de l'énorme accroissement des dépenses budgétaires. On annonçait le désordre, le gaspillage, la dilapidation. M. Léon Say répondit aux orateurs de l'opposition par un discours fleuri, spirituel et trop optimiste (1). Il y eut, comme d'ordinaire, quelques tiraillements entre les deux Chambres au sujet de certains crédits rétablis par le Sénat. Assez rapidement, on se mit d'accord. Le budget fut promulgué le 23 décembre au *Journal officiel*.

Réorganisation nationale.

Simultanément, les Chambres poursuivent, avec une suffisante activité, le travail de réorganisation nationale : discussion, devant l'une et l'autre Chambre, des projets de loi relatifs aux chemins de fer d'intérêt local ; première délibération, à la Chambre, de la proposition Devès, sur la défense des vignobles français contre le phylloxéra (17 novembre) ; vote de la convention postale universelle (Chambre, 21 novembre ; Sénat, 13 décembre).

La question de l'enseignement congréganiste commence à se poser. Le cabinet tend à remplacer, par voie d'arrêtés préfectoraux, les instituteurs et institutrices congréganistes par des laïques. La Chambre prend en considération (9 décembre) la proposition de M. Camille Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

La session est close le 21 décembre.

(1) V. *Les finances de la France sous la troisième République*, t. III (p. 373).

Janvier 1879.

III

Les élections sénatoriales.

Voici donc l'échéance de ces élections sénatoriales que tout le monde s'est assignée pour terme. Il s'agit de savoir si le Sénat entrera dans le cadre normal des institutions républicaines démocratiques, s'il fonctionnera « dans le sens » de ces institutions, ou si, selon l'espoir de ceux qui l'ont établi, il fera office de frein, de contrepoids et sera un point d'appui pour la résistance. Il s'agit de savoir si les anciennes classes dirigeantes ont conservé sur le pays une prise telle qu'elles puissent, sinon garder le pouvoir, du moins rester dans la société nouvelle, à l'état de corps privilégié ayant ses droits, ses armes et ses moyens de défense. Telle est la question qui est posée au suffrage...

Le 5 janvier, dans le calme le plus parfait et avec une autorité d'autant plus forte qu'elle était plus mesurée, les électeurs sénatoriaux, les électeurs du suffrage à deux degrés, se prononcèrent en faveur des institutions républicaines et démocratiques.

Elles sont républicaines.

Tout le travail de l'Assemblée nationale avait été conduit en vue de cette journée... Eh bien ! la réponse était claire : en acceptant le rendez-vous dans les conditions et sous la forme que les partis monarchiques lui avaient imposées, la France faisait une adhésion nouvelle et définitive à la République.

Le renouvellement portait sur 75 sièges de sénateurs de la série B et sur 7 sièges appartenant aux autres séries, à pourvoir par suite de démission ou de décès : soit au total 82 élections.

47 sénateurs « conservateurs » se représentaient ;

Janvier 1879.

14 seulement furent réélus; 2 nouveaux conservateurs furent élus; en tout, 16 conservateurs. 16 sénateurs républicains se représentèrent; tous furent réélus. 13 députés furent élus sénateurs. 37 autres candidats républicains furent nommés. En somme, 66 sénateurs républicains entraient dans la haute Assemblée, assurant ainsi, aux gauches réunies, une majorité de 40 à 50 voix. Sur 37 départements qui eurent à voter, 7 seulement donnèrent la majorité aux monarchistes.

Le parti bonapartiste s'effondra; seuls, deux de ses membres réussirent. Les légitimistes (appuyés fortement par l'influence cléricale) parurent relativement favorisés.

Le caractère du scrutin, à droite comme à gauche, était une extrême modération. Combat d'arrière-garde après le Seize Mai. La coupure se fit là. Cet effet subsistant suffirait pour prouver à quel point la manœuvre avait été risquée et maladroite.

Les grands départements de la Gironde, du Nord, de la Manche, de la Haute-Garonne, dont toute la représentation au Sénat était hostile, furent conquis. Trois anciens ministres du 24 mai et du 16 mai : MM. Daru, de Meaux, Depeyre, restèrent sur le carreau. Dans la Loire, M. de Meaux et M. de Montgolfier furent battus; dans le Lot, le maréchal Canrobert et M. Depeyre; dans la Nièvre, le comte de Bouillé et le marquis d'Espeuilles. Dans la Haute-Garonne, les républicains, MM. de Rémusat, Hébrard et Camparon furent élus contre MM. Niel, Lacase et de Belcastel.

La vérification des pouvoirs se passa sans incident. C'en était fait : la haute Chambre était républicaine.

Nouvel échec des « conservateurs ».

L'échec des « conservateurs » était dû surtout à leurs divisions; les trois partis monarchiques conti-

nuaient à se faire la guerre. Pas de programme commun, pas de revendication précise, pas de drapeau. Quel avenir et quel lendemain leur succès équivoque, s'il se fût produit, eût-il assuré au pays?

C'était la dernière carte.

Dans les jours qui précédèrent le scrutin, une vague intrigue bonapartiste avait essayé de se nouer autour du maréchal de Mac Mahon. Le « prince impérial » prenait en mains plus effectivement la direction du parti : il écrivait, le 26 décembre 1878, à un de ses agents : « J'ai organisé un travail d'information par lequel je recevrai des notes précises sur le personnel militaire, administratif, judiciaire, politique de la France... » Là aussi la question du « personnel » était la grande affaire. On n'avait plus d'espoir que dans quelques vieux généraux, mûrs pour le cadre de réserve. Le cardinal de Bonnechose, qui est le chef patenté de l'entreprise, s'était rendu, dès le 26 septembre, à Arenenberg, près de l'impératrice Eugénie et du prince impérial. « Il a travaillé avec le prince plusieurs fois : le prince a revu avec lui tout notre plan de constitution... D'autres questions, et des plus importantes, ont été soulevées [1] : » — « C'est très bien, aurait dit le cardinal; mais avez-vous des hommes ? » Toujours la même question. On sentait le maréchal troublé et inquiet; on résolut de s'adresser à lui. Le 19 décembre, le cardinal de Bonnechose se rend chez le président. Il eut avec lui un entretien où il essaya de le pousser. Mais son premier mot, à la

Tentatives bonapartistes.

Le cardinal de Bonnechose et Mac Mahon.

(1) *Journal* de FIDUS, t. II (p. 209). — V., pour le détail, la *Vie du cardinal de Bonnechose* par Mgr BESSON. Le cardinal avait emporté une note pour servir de texte à ses entretiens avec le prince. Cette note commence ainsi : « Si le prince me demande ce que le clergé sera pour lui, ma réponse est facile : Nous serons pour lui ce qu'il sera pour la religion, l'église et le pape »... (t. II, p. 273).

Janvier 1879.

sortie, fut : « Il n'y a rien à faire... [1]. » Les élections assénèrent le coup de grâce.

Si loyale que fût, une fois de plus, la conduite du maréchal, il n'en était pas moins, lui-même, atteint. Tout ce qu'il aimait, tout ce qu'il avait défendu, le monde pour lequel il était sorti du rang de soldat pour s'élever au calvaire de la présidence, tout cela succombait ; qu'allait-il faire ? On peut penser que, dès ce jour, sa résolution fut prise. Il avait tenu bon tant que l'un des deux « pouvoirs » parlementaires restait avec lui : le Sénat lui manquait : c'était fini. Vaincu, la seconde fois dans sa vie, pour des fautes que d'autres avaient commises.

Mac Mahon et Gambetta.

La vraie question qui se posait pour lui était celle-ci : gouvernerait-il avec la majorité nouvelle, — majorité dans les deux Chambres, — c'est-à-dire appellerait-il à la présidence du conseil M. Gambetta ? Il n'y avait pas d'autre procédure claire et logique. M. Gambetta n'avait été reçu ni invité une seule fois à l'Élysée. Il attendait, non sans humeur, non sans belle humeur aussi : porté, malgré tout, vers la figure martiale et honnête du maréchal, il se disait, à certaines heures, qu'entre cette âme de soldat et son âme de patriote il y avait assez de points de contact pour que l'accord ne fût pas impossible, une fois la glace rompue. Des amis s'employèrent encore à un rapprochement qui, peut-être, eût épargné bien des misères [2]. Une entrevue fut préparée : « d'autres amis » intervinrent, et le maréchal s'excusa au dernier moment. Tout lui était difficile.

M. Gambetta n'insista pas, blessé, au fond, parce que cette voie, la plus régulière et la plus droite, en somme, se fermait devant lui à l'heure où les pièges

(1) Fidus (p. 227).
(2) J. Reinach. *Le ministère Gambetta* (p. 18).

l'entouraient. Tandis que le vaste monde retentissait de ses services et de sa gloire [1], on commençait à le discuter en France [2]. L'opinion était travaillée avec persévérance, selon un plan très évident. On visait l'homme d'État et on atteignait l'homme. Il souffrait. Il sentait bien qu'il ne pouvait se défendre, maintenant, qu'à coup de services, étant dans ces positions périlleuses où les paroles ne suffisent plus et où, seuls, les actes comptent : or, tout en le sommant d'agir, on lui liait les mains. Les bourgeois à redingote boutonnée, les hommes corrects et froids, les visages de bois et les yeux blancs le guettaient.

Janvier 1879.

Premières attaques contre M. Gambette.

On s'en prenait à lui et à son entourage. Il dut intervenir (1er-8 janvier 1879) pour soutenir le procès intenté par son ami, M. Challemel-Lacour, à un journal obscur, *la France nouvelle*, qui avait accusé le sénateur éminent d'avoir triché au jeu. M. Gambetta, pour la première fois depuis 1869, avait repris sa robe d'avocat. Ce qu'il défend, c'est son ami, son parti, et aussi un peu lui-même :

On se met à plusieurs pour commanditer la calomnie, dit-il au tribunal ; il y a des tontines en France pour ce genre d'exploitation ; à Paris, à Lyon, à Marseille et dans d'autres villes, des fabriques sont tenues par des Basiles modernes qui distillent le poison et le venin. Messieurs, ce n'est pas celui qui a fabriqué la calomnie dont nous nous plaignons, ce sont ceux qui se cachent derrière lui [3].

Tout lui était à crime : sa vie trop facile, sa main trop ouverte, sa façon rabelaisienne ; il avait bien de

(1) V. dans la *Revue Bleue* de 1878 un article intéressant au sujet de l'opinion que le monde russe professait sur Gambetta.

(2) Campagne de M. Duportal, député de la Haute-Garonne, dans le *Mot d'Ordre*, de M. Henry Maret, etc.

(3) *Discours*, t. VIII (p. 318). — Le gérant et le rédacteur en chef du journal *la France nouvelle*, M. Maggiolo, furent condamnés, sur la demande de M. Gambetta, au nom de M. Challemel-Lacour, à dix mille francs de dommages et intérêts.

Janvier 1879.

l'esprit; des mots ailés, nés sur ses lèvres, se posaient parfois sur des cœurs ulcérés et les piquaient au vif. On se vengeait de sa supériorité, de son indépendance, de son autorité. Sa vie privée était devenue l'objet des conversations et des hochements de tête. Elle appartient à l'histoire par la publication d'une correspondance intime où les accents d'une âme généreuse et sincère jusqu'à la candeur alternent avec le perpétuel souci d'une situation difficile. Son génie ne pâlissait pas, mais son astre s'assombrissait: il sentait grandir en lui, secrètement et silencieusement, les premières ténèbres. Sa journée, en plein midi, se précipitait hâtivement vers le soir.

Tristesses.

Emporté par sa destinée, poussé par son propre parti, M. Gambetta n'était pas plus libre que le maréchal de Mac Mahon. Le ministère n'était qu'une barrière temporaire entre les deux forces qui se précipitaient l'une contre l'autre: barrière fragile et à demi ruinée. Tout le monde le sentait, le comprenait, sauf peut-être le cabinet lui-même. La République avait triomphé aux élections sénatoriales: les ministres prenaient le succès pour eux et se croyaient consolidés...

Le premier son de cloche moins rassurant fut donné par la démission du général Borel, ministre de la guerre. Il prétexta des raisons de santé; en fait, il était gêné du rôle pénible qui lui était laissé. Il fallait le remplacer. Aussitôt, des questions délicates se trouvèrent posées: l'armée, le ministère de la guerre, c'était la « chose du maréchal ». Or, M. Gambetta avait ses vues sur le haut personnel militaire; il pensait que, s'il y avait encore un danger pour la République, ce ne pouvait plus être que dans l'infidélité de quelque « grand chef ». Il voulait donc,

La question du ministre de la guerre.

au ministère de la guerre, un homme dévoué; ses préférences personnelles étaient pour le général Farre, qui avait été, pendant la guerre, le lieutenant distingué de Faidherbe: bon officier, rien de plus. Mais M. Gambetta avait fait de ce choix une question d'orientation politique. Le maréchal de Mac Mahon ne voulait pas entendre parler du général Farre. On transigea sur le nom du général Gresley (ancien ministre de M. Thiers), choix qui ne satisfit personne (1).

Janvier 1879.

M. Gambetta rompt avec le cabinet.

Avant même que les Chambres fussent réunies, le maréchal de Mac Mahon commença à vider, goutte à goutte, le calice. Les nominations qu'il dut signer, comme joyeux avènement du régime nouveau, furent probablement ce qui lui fut le plus sensible. Avec la politique il y a des accommodements: mais les questions de personnes sont si pénibles et irritantes! Le 11 décembre, l'amiral Jaurès avait été nommé ambassadeur près le roi d'Espagne, en remplacement du comte de Chaudordy, admis dans le cadre de disponibilité. Le 14 janvier, M. Challemel-Lacour, sénateur, dont le nom venait de faire tant de bruit, était nommé ambassadeur près de la Confédération suisse, en remplacement de M. le comte d'Harcourt, mis en disponibilité. Le 18 janvier, M. Denormandie, sénateur, était nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Rouland décédé.

Lassitude du maréchal.

Nouvelle amertume du côté du ministère de la guerre: le général de Miribel, chef d'état-major général,

(1) M. Gambetta écrit le 13 janvier: « Nous touchons au terme des négociations clandestines: il va falloir en découdre en plein soleil. Soit, nous irons sur le pré. On vient de renvoyer le ministre de la guerre, mais on le remplace par le général Gresley et on repousse mon candidat, le général Farre: c'est bien la guerre: ils l'auront et nous verrons. » *Revue de Paris* (p. 62).

Janvier 1879. dont les relations avec le général Ducrot pendant la période du Seize Mai, sont notoires, est relevé de ses fonctions et mis en disponibilité. Il est remplacé par le général Davoust, duc d'Auerstadt. Dans l'armée, dans la magistrature, dans les administrations, partout les « mouvements » se faisaient dans le même sens. Le ministère jetait du lest; mais cela suffirait-il?

La campagne de l'amnistie.

Sous la pression d'une polémique extrêmement vive, les esprits s'étaient échauffés, à Paris surtout, au sujet des condamnés de la Commune. Après huit ans, ne pouvait-on pas passer le linge de l'oubli? La gauche demandait l'amnistie. Le ministère crut devoir prendre les devants. Une note, parue le 17 janvier au *Journal officiel*, établit, pour l'opinion, la situation exacte. Le nombre des détenus de la Commune livrés à la justice militaire avait été de 51.107. Les condamnations contradictoires prononcées s'élevaient au chiffre de 10.522. 4.023 condamnés avaient été déportés à la Nouvelle-Calédonie. Au 31 décembre 1878, on comptait encore à la Nouvelle-Calédonie 2.647 déportés; en ajoutant ceux qui subissaient leur peine en France, il restait 3.147 condamnés de la Commune.

Le ministère proposait d'accorder, par mesure générale et non plus particulière, la grâce à tous les condamnés n'ayant pas commis, pendant l'insurrection, de crimes de droit commun (assassinat, incendie, pillages). 2.245 condamnés étaient graciés par un décret daté du 15 janvier. Après la mise à exécution de ce décret, on ne compterait plus que 1.067 condamnés, dont 891 à la Nouvelle-Calédonie et 176 graciés, détenus comme dangereux, mais dont le retour pourrait être bientôt autorisé.

Ces signatures tombaient, l'une après l'autre, de la main qui avait écrit la lettre du Seize Mai.

Voici le récit un peu appuyé, mais vrai en somme, d'un témoin : Janvier 1879.

Le Seize Mai avait avorté; le maréchal s'était soumis. Le ministre de l'intérieur avait présenté à sa signature une pièce importante et pressée concernant le département de M. D..., que le président remettait à signer de jour en jour. — « Allez voir le maréchal, dit le ministre au député. Nous sommes dans une période où il vous recevra. » Audience donnée, le député est accueilli avec rondeur et même une chaleur qui le surprend. Le maréchal lui demande s'il n'est pas parent d'un capitaine D..., qu'il a connu autrefois à Autun. Le député cherche en vain dans sa mémoire. Le maréchal insiste : pas moyen de le faire sortir de là. Enfin, le député aborde l'objet de sa visite et dit qu'il vient pour demander la signature d'une pièce urgente. Des signatures. Aussitôt la figure du maréchal se ferme, se rembrunit. Le député revient à la charge. Ce fut une explosion : — « Demandez-moi tout, excepté ça. Des paperasses, encore des paperasses ! criait le maréchal. Je ne vois pas autre chose. Et puis, signer, toujours signer ! Je déteste signer ; tenez, je le dis de bonne foi : je ne signerai plus !... (1). »

Les Chambres se réunissent le 14 janvier. Les deux présidents d'âge, MM. Gauthier de Rumilly au Sénat et Despeaux à la Chambre, sont des républicains et célèbrent la victoire de la République. Réunion du parlement.

Le duc d'Audiffret-Pasquier, malgré son libéralisme notoire et les services rendus pendant la crise du Seize Mai, est écarté de la présidence du Sénat et remplacé par M. Martel : celui-ci est élu par 153 voix contre 81 au duc Pasquier. Tel est le chiffre de la nouvelle majorité.

Elle est franchement républicaine, mais aussi très modérée, centre gauche. Elle se réclame du nom de M. Thiers. Seulement, dès le premier jour, dans la haute Assemblée, on exige du pouvoir exécutif « cette fermeté de direction et d'action qui doit être le propre d'un cabinet solidaire et responsable ». Avis au ministère.

(1) *Quand j'étais ministre* (p. 63).

Janvier 1879.

Déclaration ministérielle.

Le 16, lecture de la déclaration ministérielle par M. Dufaure au Sénat, par M. de Marcère à la Chambre. Approbation chaleureuse au Sénat. Accueil glacial à la Chambre. Le programme paraît long, diffus, sans nerf, à une assemblée qui est tout nerfs. Le cabinet, si fier de la majorité sénatoriale, en était-il venu à croire qu'elle lui suffirait? M. Gambetta est décidé à faire sentir son action (1). Un vétéran de 1848, M. Senart, attache, de la meilleure foi du monde, le grelot. Il annonce son intention d'interpeller le ministère.

Interpellation Senart.

Le débat a lieu le 20 janvier. M. Dufaure défend son terrain pied à pied; toutefois, en reculant. Sa voix s'émeut :

S'il me fallait donner des gages de l'attachement réfléchi que je porte aux institutions républicaines, je rappellerais, qu'il y a huit ans, le mot de République a été, pour la première fois, officiellement proclamé, lorsque quelques amis et moi nous avons proposé à l'Assemblée de déclarer que M. Thiers était chef du pouvoir exécutif de la République française.... J'ai encore pris part à l'événement qui vient de se passer et qui a été un progrès nouveau. Je ne sais si je serai témoin de la dernière épreuve que l'institution républicaine doit subir en 1880, par le renouvellement du pouvoir exécutif, mais je demande au ciel qu'elle se passe avec autant de calme et de fermeté que l'épreuve qu'elle vient de subir le 5 janvier...

M. Madier de Montjau parle au nom de l'extrême gauche. Il réclame, franchement, la démission du cabinet: tendant, sans façon, le tablier : « Vous êtes à bout de bail, dit-il, il faut faire place nette. La France veut être débarrassée de ceux qui l'ont tyrannisée. » Le mot et le discours visent le maréchal. M. Floquet, plus doux, n'est pas moins net : « Le cabinet, tel qu'il

(1) « Me voilà tout à fait résolu ; je laisserai tomber dans l'urne le vote de mort contre le cabinet, et sans qu'il soit besoin d'ajouter un mot, je le tiens pour défunt. » *Loc. cit.* (p. 62).

est constitué, n'est pas en harmonie avec la situation nouvelle créée par les élections du 5 janvier. » Janvier 1879.

Entre la gauche modérée et l'extrême gauche, que vont faire les républicains de gouvernement? M. Gambetta revient à ses hésitations. Pourquoi? Il semble bien qu'il n'ait pas dit tout à fait adieu à l'espoir qui fut un moment le sien, de gouverner avec le maréchal :

Situation difficile pour M. Gambetta.

> Je réfléchis au petit discours que je peux être exposé à tenir au *vieux militaire*, si la fantaisie lui prenait de me faire appeler. Je te prie d'y songer, de ton côté, et de me donner des instructions. Je ne peux ni ne veux accepter de gouverner en sous-ordre; pars de là et écris selon ton cœur.

M. Jules Ferry dépose l'ordre du jour suivant :

M. Jules Ferry sauve le cabinet.

> La Chambre des députés, confiante dans la déclaration du gouvernement et convaincue que le cabinet, désormais *en possession de sa pleine liberté d'action*, n'hésitera pas, après le grand acte national du 5 janvier, à donner à la majorité républicaine la satisfaction *qu'elle réclame depuis longtemps* au nom du pays, notamment en ce qui concerne le personnel administratif et judiciaire, passe à l'ordre du jour.

Le gouvernement accepte l'ordre du jour, qui lui accorde une confiance si marchandée.

L'ordre du jour Jules Ferry est adopté par 208 voix contre 116. Après réflexion, M. Gambetta, suivi de quelques amis, s'est abstenu (1).

Pour le ministère, c'est une victoire à la Pyrrhus.

(1) M. GAMBETTA écrit, le 20 janvier : « Nous sommes battus; le ministère est battu, la majorité est divisée, le programme à vau-l'eau; et je suis content, car je n'ai pas mis le bout du doigt dans le gâchis, ne trouvant pas l'heure propice pour frapper le coup décisif. Le silence dans lequel je me suis renfermé, a permis au vieux Dufaure de ne pas sombrer, lui et son esquif; mais il a bu un fort coup d'eau salée. Il n'ira plus que le laps de temps que je lui laisserai, et ce ne sera pas long.... Je n'ai pas dépassé la limite que je m'étais tracée : ébranler le cabinet et ne pas le remplacer. » *Loc. cit.* (p. 64).

Janvier 1879. Il essaye en vain de défendre la présidence. Il a assez de se défendre lui-même.

Le maréchal est excédé ; toujours des signatures ! Et quelles signatures ! M. Hérold, protestant, franc-maçon notoire, est nommé préfet de la Seine en remplacement de M. Ferdinand Duval (24 janvier). M. Laferrière, maître des requêtes au conseil d'État, est nommé à la direction générale des cultes rétablie pour lui (28 janvier). Une campagne ardente, engagée dans la *Lanterne*, par M. Yves Guyot, contre la préfecture de police, sous la signature du « vieux petit employé », prétend faire payer aux agents de la police politique les services rendus à la cause du Seize Mai. Un arrêté ministériel charge une commission de procéder à une enquête sur la police de Paris (27 janvier). L'abomination de la désolation ! Bientôt on porte la main sur la gendarmerie. Un décret du 28 janvier constitue une commission mixte chargée d'étudier une organisation de ce corps, sur lequel repose, en province, l'ordre public.

Le « vieux petit employé ».

Et il n'est question, d'autre part, que de rouvrir la porte aux condamnés de la Commune. M. Dufaure présente un projet de loi étendant même aux contumax de l'insurrection de 1871 le bénéfice possible de la grâce : c'est l'amnistie sans le mot. Immédiatement, M. Louis Blanc dépose une proposition générale d'amnistie signée par lui et par un grand nombre de ses collègues. M. Louis Blanc dit : « L'amnistie, c'est la grâce des peuples. »

En même temps, les Chambres réclament instamment le retour à Paris. L'hiver est exceptionnellement rigoureux. Les déplacements de Paris à Versailles et réciproquement sont très pénibles. Le Sénat décide que les commissions siégeront à Paris. Et, pour que

l'on ne se trompe pas sur les vues d'avenir, le modéré M. Bardoux dépose à la Chambre un projet de loi, imposant l'obligation de l'enseignement primaire pour les enfants de six à treize ans. On se hâte de façonner l'âme populaire! Le maréchal signe tout : nominations, mesures, projets de loi. Mais il est à bout. Janvier 1879.

On reparle maintenant, avec insistance, du procès suspendu sur la tête des ministres du Seize Mai... M. H. Brisson prépare un rapport accablant. Et le ministère, tenu en lisière par l'ordre du jour Jules Ferry, est obligé de marcher.

Le 28 janvier, au conseil des ministres, le général Gresley présente à la signature du président un décret relevant de leurs fonctions de commandant de corps d'armée, les généraux de Lartigue, Bataille, Bourbaki, de Montaudon et du Barail.

La question des grands commandements.

Pendant que le ministre de la guerre lit le décret, le maréchal s'agite, sa figure s'empourpre; il jette la plume qu'il tient à la main. — « Non, dit-il, je ne puis pas consentir à frapper de braves officiers, de vaillants soldats, mes compagnons d'armes. S'ils sont indignes, qu'on me le démontre. Mais s'il s'agit d'une disgrâce et de satisfaire l'esprit de parti, je ne les sacrifierai pas. Qu'un autre le fasse; moi je préfère me retirer. Qu'a fait Bourbaki? qu'a fait Bataille? Et du Barail, un de nos meilleurs généraux de cavalerie, qu'avez-vous à lui reprocher? Je veux bien vous céder Lartigue et Montaudon : ils sont malades et demandent à se retirer. Mais, pour les autres, pourquoi précipiter l'heure?... Au train dont vont les choses, il se peut que vous ayez besoin, avant peu, de l'armée à l'intérieur. Il importe de ne pas la blesser. Destituez des magistrats, des préfets, soit; des généraux, non. Je m'en irai plutôt que d'y consentir. Si, depuis un an,

Janvier 1879. j'ai consenti à avaler tant de couleuvres, c'est uniquement pour protéger l'armée. Si je l'abandonne aujourd'hui, si je faisais une chose que je considère comme attentatoire à ses intérêts, à ceux du pays, je me croirais déshonoré; *je n'oserais même plus embrasser mes enfants...!* » Ce dernier trait partait du cœur; il disait la peine du maréchal, pris par tant de liens sacrés.

En fait, il ne s'agissait nullement de frapper des hommes distingués, mais seulement d'abréger une faveur qui prolongeait leur commandement au delà des limites établies par la loi. Mais, toute discussion était superflue.

Le maréchal ne veut plus signer.

Le maréchal laissa passer deux jours. Le 30 janvier, il vint au conseil, à Versailles: — « Eh bien, Messieurs, dit-il, dès que la séance fut ouverte, avez-vous quelque communication à me faire? avez-vous réfléchi et persistez-vous dans vos résolutions? » Les ministres restèrent muets. Le maréchal de Mac Mahon comprit: — « Votre silence me prouve que vous persistez, reprit-il. De mon côté, je n'ai rien à changer à mes précédentes déclarations; je vous apporte ma démission. Voici la lettre que j'ai préparée pour le président du Sénat et pour celui de la Chambre des députés. »

Sa démission.

La lettre lue, le maréchal demande à M. Dufaure de bien vouloir la contresigner. M. Dufaure fit observer que c'était là un acte tout personnel qui n'avait pas besoin de contreseing; il se chargeait de faire parvenir la lettre de démission. En quittant la salle du conseil, M. Dufaure dit: — « C'est un honnête homme et un grand citoyen [1]. »

Il était près de midi. La nouvelle, attendue depuis

(1) V. Marcère, *Le 16 mai*. Cfr. Général du Barail, *Mes Souvenirs*, t. III (p. 562).

deux jours, se répandit rapidement dans les couloirs du palais. Ceux-ci étaient animés, remplis d'une foule curieuse plutôt qu'émue. Janvier 1879.

Tout paraissait réglé d'avance... Et pourtant, un drame latent déroulait, au fond des âmes, ses dernières péripéties. Quelle allait être l'orientation de la République dans cette crise soudaine? Sera-t-elle parlementaire, bourgeoise ou démocratique? Trois noms répondaient à ces trois directions : Dufaure, Grévy, Gambetta. Depuis la mort de M. Thiers, M. Gambetta était obstinément écarté; surpris, déçu, il n'avait pas insisté. Il eût préféré, croit-on, le succès de M. Dufaure. Mais les choses étaient si bien préparées en faveur de M. Grévy qu'elles étaient comme faites. Qui sera président?

A la Chambre et au Sénat, la séance s'ouvre à trois heures un quart. Lecture est donnée par chacun des deux présidents, de la lettre du maréchal. M. Grévy est pâle, sa voix trahit, d'abord, une certaine émotion. Bientôt il se reprend, et paraît, comme d'ordinaire, impassible. A trois heures vingt-cinq, la séance est levée dans les deux Chambres. Tout le monde dans les couloirs.

Une réunion des délégués des groupes républicains de la Chambre et du Sénat a lieu à quatre heures. Elle est présidée par M. Feray, sénateur de Seine-et-Oise. Celui-ci annonce que les sénateurs républicains, réunis en assemblée générale, ont décidé, à l'unanimité, de porter M. Jules Grévy à la présidence de la République. C'est donc le Sénat, ce Sénat si fraîchement renouvelé, qui prend l'initiative. Le nom de M. Jules Grévy est adopté, sans discussion et *à l'unanimité*, par les délégués. Les délégués républicains. Initiative du du Sénat.

L'Assemblée nationale, aussitôt convoquée, se réunit à quatre heures et demie, dans la salle de la

Janvier 1879.

Chambre des députés, sous la présidence de M. Martel.

Lecture du message présidentiel, puis des dispositions constitutionnelles.

L'appel nominal, fait par l'un des secrétaires du Sénat, M. Scheurer-Kestner, commence à cinq heures cinq par la lettre T. M. Tailhand, ancien garde des sceaux, vote le premier.

Quand M. Dufaure paraît à la tribune, où il monte d'un pas allègre, une double salve d'applaudissements part des bancs du centre et de la gauche.

A six heures cinquante, le scrutin est clos. A sept heures cinquante, le président fait connaître le résultat :

Nombre de votants	713
Bulletins blancs ou nuls . .	43
Suffrages exprimés	670
Majorité absolue	336

Ont obtenu :

M. Jules Grévy est élu.

MM.	Jules Grévy	563	suffrages
	Général Chanzy	99	—
	Gambetta	5	—
	Général de Ladmirault . . .	1	—
	Le duc d'Aumale.	1	—
	Général de Gallifet	1	—

M. Martel ajoute : « M. Jules Grévy ayant obtenu la majorité des suffrages, aux termes de la constitution, je le proclame président de la République pour sept ans. »

Les applaudissements et les cris de « Vive la République ! » éclatent à gauche et dans les tribunes. « Enfin, la République est fondée ! Enfin l'ère de la liberté commence (1). » La droite proteste ironiquement.

(1) Barboux, *Jules Grévy*.

Le nom du général Chanzy avait été choisi par la droite, sans entente avec lui. Ce nom eût été glorieux, pourtant : mais le courant était ailleurs. Le général Chanzy vota lui-même pour M. Grévy (1). Janvier 1879.

A sept heures cinquante-cinq, la séance est levée. La Chambre siège pour entendre lecture de la lettre de démission de son président, M. Jules Grévy.

M. Dufaure.

Il s'est retiré. Le conseil des ministres, conduit par M. Dufaure, vient lui notifier le résultat du vote et le féliciter. On raconte que M. Dufaure était ému ; le vétéran parlementaire avait les larmes aux yeux ; sa voix tremblait. Quant à M. Jules Grévy, froid comme d'ordinaire, il écouta sans sourciller l'homme qui eût pu être son concurrent et qui s'inclinait devant lui.

Le maréchal de Mac Mahon.

Dès que le maréchal de Mac Mahon connut la décision de l'Assemblée nationale, en habit civil, accompagné d'un aide de camp, il se rendit chez M. Jules Grévy. Le maréchal entra en disant : — « Monsieur le Président, je veux être le premier à vous saluer. » Puis, avec beaucoup de cordialité, il fit des vœux pour le bonheur du pays.

Les politesses échangées, il rentra à Paris, joyeux et soulagé. Sa démarche fut approuvée par tous et entoura, dès le premier jour, sa retraite d'une auréole d'estime et de respect.

M. Gambetta se présenta aussi pour rendre hommage au président de la République et on assure « qu'il l'embrassa avec effusion » (2).

La nouvelle de la démission du maréchal et celle de l'élection de M. Jules Grévy furent connues dans la même soirée et même en beaucoup d'endroits de la France et de l'étranger simultanément. Le lende-

(1) V. Chuquet, *Le général Chanzy* (p. 254).
(2) Barboux, *Jules Grévy*.

Janvier 1879.

M. Gambetta chez M. Jules Grévy.

main, à Paris, la rente monte de près d'un franc. Dans un très grand nombre de villes, les rues furent pavoisées et illuminées. A l'étranger, la presse fut favorable. On savait qu'il serait un président sage et pacifique. Les apologistes comparaient M. Jules Grévy à Washington et répétaient les paroles de Chateaubriand : « Cet homme, qui frappe peu, parce qu'il est dans les proportions justes, a confondu son existence avec celle de son pays; sa gloire est le patrimoine de la civilisation; sa renommée s'élève comme un des sanctuaires publics où coule une source féconde et intarissable (1). »

IV

M. Jules Grévy.

M. Jules Grévy était âgé de soixante et onze ans, étant né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) le 15 août 1807. Son grand-père avait été juge de paix du canton sous la Révolution. En 1792, son père, engagé volontaire, avait répondu *à l'appel de la patrie en danger;* les biographes officieux affirment qu'il fut élu chef de bataillon par ses compagnons d'armes; qu'il servit six ans et prit sa retraite comme capitaine d'infanterie (2).

Il vivait, à Mont-sous-Vaudrey, dans une maison confortable et qu'on appelle, dans le pays, un château. Origines bourgeoises et républicaines.

Les origines.

Ayant fait ses études classiques à Poligny, à Dôle, puis à Paris, M. J. Grévy était étudiant en 1830. En 1839, il se fait inscrire au barreau de Paris. Bientôt, il

(1) Barboux, *Jules Grévy* (p. 198).

(2) Des recherches faites aux archives du ministère de la guerre n'ont fourni aucun renseignement sur la carrière militaire du père de M. Jules Grévy. Les mêmes biographes ont fait naître M. J. Grévy *en 1813.*

plaide dans le procès Barbès, pour un des coaccusés, Philippet. Il faisait son chemin sans bruit, mais avec un grand esprit de suite, selon le caractère de sa province. En 1848, il compte parmi les avocats républicains. Il aime le bureau plus que la barre : c'est un jurisconsulte appliqué, — « le droit » en personne. Dans le groupe du *National,* il rencontre M. Thiers.

Janvier 1879

Ledru-Rollin l'envoie comme commissaire du gouvernement dans le Jura. Précisément parce que ses opinions républicaines sont notoires, elles lui permettent la modération. Son sang-froid et son tact lui concilient les esprits. Il rassure. — « Je ne veux pas que la République fasse peur, » dit-il en entrant dans le département. Il entendait pourtant « gouverner avec son parti », en cela manifestant l'aptitude politicienne, car le politicien est, avant tout, celui qui sacrifie au « groupe ». Il disait encore : — « Le temps de la démocratie est venu. »

Bientôt, il est candidat à l'Assemblée constituante. Même les partis d'opposition à la République viennent vers lui. L'*Écho du Jura* déclare que ses compatriotes ont apprécié « sa haute capacité, son activité, ses opinions sincèrement républicaines et *l'exquise urbanité de ses manières* ».

Il a quarante ans. L'homme se dessine. A l'Assemblée constituante, son rôle, tout de mesure et de pondération, eût été assez effacé si, au cours de la discussion des lois constitutionnelles, il n'eût déposé le fameux amendement sur la fonction présidentielle (7 octobre 1848), dont voici le texte :

L'amendement Jules Grévy

Le chef du pouvoir exécutif est élu par l'Assemblée. Il prend le titre de président du conseil des ministres. — Il est élu pour un temps illimité au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Il est toujours révocable. — Il nomme et révoque les ministres.

Janvier 1879.

Le régime proposé n'est rien autre chose que le gouvernement d'une seule assemblée, c'est-à-dire, en somme, la Convention : le pouvoir exécutif n'a pas de vie propre. Rien ne caractérise mieux M. Jules Grévy que cette initiative. Toute sa vie, en effet, tend à atténuer, en politique, la personnalité, à l'effacer, à la noyer dans un groupe, un parti, une classe. Le vieux passé révolutionnaire, égalitaire et soupçonneux dort sous cette eau tranquille.

M. Jules Grévy flaire, voit, dénonce, avant tout le monde, le péril dont la candidature du prince Louis-Napoléon, à peine née, menace la liberté. Le discours par lequel il défend son amendement est animé d'une passion contenue : « Jusqu'ici, toutes les républiques sont allées se perdre dans le despotisme : c'est de ce côté qu'est le danger : c'est contre le despotisme qu'il faut les fortifier... Tout pouvoir réside dans le peuple, par conséquent, dans les élus du peuple, dans les assemblées. »

M. Jules Grevy et Lamartine.

On sait que l'amendement fut écarté et la présidence instituée sur le fameux discours de Lamartine : *alea jacta est*. Lamartine dit à ce conventionnel rigide : « Vous vous appelez la Terreur ! » Jules Grévy lui avait répondu d'avance : « Vous vous appelez l'empire. » Le poète et l'avocat sont aux deux pôles entre lesquels la France oscille. Toute la carrière politique de M. Jules Grévy est dans ce contraste. En opposition aux noms glorieux, M. Jules Grévy sera toujours l'*anonyme*.

Anonyme sous l'empire parmi les gloires du barreau : Berryer, Jules Favre, Allou. C'est à peine si on le devine : il est là, pourtant, et monte d'un mouvement imperceptible :

Il parle avec une simplicité extraordinaire, écrit un de ses confrères en 1869, sans faste et presque sans bruit, comme un

homme qui ne s'attache qu'au raisonnement et ne fait aucun cas des suites. Il parle d'une voix claire, nette, peut-être un peu molle, contraste singulier avec sa dialectique... Il plaît néanmoins, malgré lui, par une espèce de bonhomie ronde et malicieuse en même temps, qui donne à sa logique une saveur particulière et fait de lui une sorte de Phocion légèrement teinté de Franklin. Janvier 1879.

Il y a aussi du Béranger là-dedans, et cela au temps où la France se passionnait pour Victor Hugo. Inutile de dire que M. Grévy n'aimait pas plus Hugo que Lamartine.

Dans ses goûts, il est classique. Sa bibliothèque est peu nombreuse, « bien choisie ; » il lit Horace et récite des vers de Boileau. Au numéro 8 de la rue Saint-Arnaud, où il habite : « ameublement riche et sévère, » dit un visiteur ; bibliothèque en bois noir ; salon de satin rouge ; sur des chaises, des piles de dossiers ; aux murs, « quelques toiles de maître. » Le soir, il va, au café de la Régence, faire la partie d'échecs avec le comédien Maubant.

Sous ce bourgeois cossu, sous cet avocat silencieux, il y a un paysan madré, qui se retrouve lui-même et en prend à son aise quand il rentre à Mont-sous-Vaudrey. Le voilà en blouse ou bien « botté, coiffé d'un large chapeau de paille et en gros sabots », courant les champs, le fusil au poing, causant récolte et prix du bétail avec le paysan : il est bon enfant, populaire, quoique toujours un peu distant. A la fin de l'empire, ce prudent, ce modéré, cet effacé est bâtonnier de l'ordre des avocats, il est député du Jura, élu aux élections de 1868 et de 1869. Il est mûr pour les hautes destinées. M. Jules Grévy bâtonnier.

Comme M. Thiers, il évite de se mêler à l'événement du 4 septembre. Membre de l'Assemblée nationale, il la préside du 16 février 1871 au 2 avril 1873. Avec M. Dufaure et plusieurs membres émi- A l'Assemblée nationale.

Janvier 1879. nents de l'Assemblée, il signe la proposition nommant M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française. Sur un incident assez minime, il donne sa démission, le 2 avril 1873, et, par l'avènement de M. Buffet au fauteuil, rend possible la manœuvre du 24 mai. A son banc, il s'abstient, parle peu, ne s'emploie ni au travail parlementaire ni aux besognes du métier. Il se réserve et l'on sait déjà pourquoi. Sa candidature est posée ou plutôt elle se pose, elle s'impose.

Il publie en novembre 1873, une brochure sur le *Gouvernement nécessaire*. C'est une défense de la République, gouvernement de la démocratie. Le morceau parut très fort.

Ainsi, des rares interventions de M. Jules Grévy. Elles sont excellentes, justes et adaptées au moment. Les moindres mots portent, ils ont une valeur singulière, tombant de cette bouche aux lèvres minces. La figure de marbre ne prononce que des oracles. M. Thiers aurait voulu secouer cette immobilité, animer ce front impassible. Il lui offrait la direction du parti. L'autre branlait la tête. — « La présidence de la Chambre me suffit. »

Il n'est sorti de son mutisme, à l'Assemblée nationale, que pour s'opposer à la tactique de M. Gambetta, alors que celui-ci faisait voter la constitution et instituait, sur un malentendu volontaire, la République. Au Seize Mai, M. Grévy est avec la gauche; mais l'effort n'est pas son affaire; il juge les coups, et quand M. Gambetta, dans l'entraînement de l'action, s'échauffe, il le refroidit d'un imperceptible sourire. Dans ces luttes, où les deux tempéraments se heurtent, le vieillard a toujours raison. Il est la mesure, le jugement : il a le sens des proportions et des

circonstances. M. Thiers meurt. M. Jules Grévy est l'homme nécessaire. Le 30 janvier 1879, il succède au maréchal de Mac Mahon.

Janvier 1879.

Il était sur la brèche depuis cinquante ans. Ce couronnement d'une longue carrière fut le triomphe de l'anonymat et de la réserve. On appliquait, au nouveau président, la parole de Tacite : *Magna auctoritas eloquentiâ, sententiâ et nutu.*

M. Jules Grévy opposé à M. Gambetta.

Il faut opposer les deux noms : Jules Grévy, Gambetta, pour apprécier la valeur exacte de l'élection. En 1848, Jules Grévy avait eu devant lui Lamartine : en 1875, il avait en face de lui Gambetta : deux natures contraires, l'action et l'abstention, le don de soi et l'économie de soi. Celui qui s'était prodigué était écarté, celui qui s'était gardé était choisi.

Ce choix était-il le meilleur ?

M. Jules Grévy amenait avec lui au pouvoir la bourgeoisie républicaine. Dans le tiers-état, ce n'étaient plus les héritiers des vieilles familles parlementaires, mais ce n'étaient pas encore les nouvelles couches : entre les deux, les hommes de loi et les hommes d'affaires, les gens méticuleux et prudents qui avaient sauvé la mise pendant cette longue attente du XIX[e] siècle et qui avaient *vécu*, à l'abri des principes et des doctrines, fils assagis des grands révolutionnaires. M. Jules Grévy, c'était le jacobin assis, adouci, humanisé.

M. Jules Grévy au conseil.

Un ministre a peint M. Jules Grévy tel qu'il lui apparut, dès la première séance du conseil où ce ministre assista : « Je le vis, tout de suite, tel que je l'ai retrouvé toujours : calme, impénétrable, jusqu'à la fin des discussions les plus mouvementées, après lesquelles il disait tranquillement : — « Savez-vous, Messieurs, ce que je ferais à votre place ? » On se penchait, on prê-

Janvier 1879.

tait l'oreille, en retenant son souffle. — « Eh bien! Je ne ferais rien ([1]). »

Quand le gouvernement ne fait rien, quelqu'un usurpe : à défaut du chef, l'entourage, la coterie...

Le choix est-il le meilleur?

On a répété un autre mot de M. Jules Grévy, un mot d'avocat : — « Pour moi, la politique est une affaire. » La politique, ce fut, pour d'autres, auprès de lui, « les affaires. »

Si gouverner, c'est ménager et durer, bien; mais si gouverner, c'est diriger, conduire, élever, le programme est un peu court.

L'irresponsabilité du président est une fiction : il est responsable devant le pays et devant l'histoire. Le président de la République peut et doit régner par l'autorité personnelle, par la vigilance assidue, par le conseil et l'aide qui créent la confiance et l'harmonie; et, puisqu'on a vanté ce fameux silence, par le silence... *et nutu.*

Le président de la République étant le chef le plus indépendant, le moins mêlé au détail des choses, le mieux abrité contre les compétitions et les brigues, doit être le serviteur le plus utile du pays. Son mandat présente ce double avantage d'avoir une durée certaine et un terme connu. Sept ans, c'est une longue journée de la vie d'un homme public : qu'il remplisse donc sa journée!

Être appelé, par le choix, à représenter cette force obscure et mystérieuse faite du consentement de tous, l'État : obtenir, des égaux, cette adhésion, cette soumission, n'est-ce pas offrir, en échange, un zèle sans égal, un don de soi sans restriction?

Le système républicain rompt avec cette force,

([1]) *Quand j'étais ministre...* (p. 33).

l'hérédité : il réclame, par contre, cette garantie, la capacité. Il prétend parer aux erreurs ou aux défaillances de la nature par la raison. Si le choix se trompe, le système est en défaut. Janvier 1879

L'homme digne d'être le chef d'une République peut faire preuve d'activité sans avoir l'âme d'un usurpateur. L'exemple d'une famille corse où l'intransigeance de la personnalité étouffa la loyauté, la sagesse et l'honneur ne fait pas preuve pour toujours. La France a fourni des exemples qui suffisent sans qu'il soit nécessaire d'invoquer ceux d'un autre continent : on peut mettre au gouvernement un homme de gouvernement sans que la République soit en péril. Le rôle du président.

Si la nation française ne se sent pas soutenue, excitée, animée par la main qui la conduit, elle s'étonne, elle s'effare, elle cherche. En 1878, il y avait là, pour la jeune République, plus qu'un besoin, une nécessité. L'élection de M. Jules Grévy fut une faute.

L'instinct populaire, on le vit bientôt, fut surpris, déçu, prêt à se porter vers de nouvelles aventures.

Il ne s'agit pas de mettre en doute les qualités du président Grévy, son sang-froid, sa connaissance des hommes, sa finesse sceptique, sa forte éducation de légiste, son autorité, son intégrité tant vantée, corsée, d'ailleurs, d'une vigoureuse économie. Ces qualités étaient louables, au moment où la France, mal rétablie de sa défaite et de ses crises, avait besoin d'apaisement et de repos. Étaient-elles suffisantes et efficaces? Non! Il y avait alors, il y a eu et il y aura toujours, dans l'âme de ce peuple, des sentiments, des mouvements, des enthousiasmes qu'un tel choix ne pouvait satisfaire. Tout gouvernement est un délégué à l'idéal : on prenait l'idéal de la France un peu bas. L'idéal de la France.

Cette bourgeoisie provinciale, qui se mirait dans le

Janvier 1879.

La bourgeoisie provinciale en 1880.

rêve réalisé par un des siens, restait, même après les terribles commotions de la guerre, bien attardée, trop absorbée par les intérêts étroits, les agitations médiocres de son existence quotidienne; elle ignorait le monde, au moment où le monde s'ouvrait, elle ignorait la vie internationale, les grandes choses. Elle n'avait rien oublié, rien appris, confinée au foyer, les pieds dans ses pantoufles et n'ayant guère de souci de l'avenir que par la machinale précaution de l'épargne. Le peuple, d'où elle sort, elle ne le connaît guère que par la crainte qu'il lui inspire ; positivement, elle ne le voit pas, ne sait pas ce qu'il est, ni s'il est.

Le mouvement généreux des esprits et des âmes, les œuvres illustres, la douceur des beaux-arts, la vibration et l'émotion de la pensée... de tout cela elle ne reçoit qu'un écho indirect et affaibli. Elle aime la France et ne la comprend pas. Lisez donc, à ces gens-là, *Bérénice!* Beyle n'en revient pas de la médiocrité de la classe dont il est. Il voulut qu'on mît, sur sa tombe : *milanese*.

Cette beauté si palpitante et si dramatique de l'âme française, cette joie de la recherche et de la création, ces affres de l'achevé et du parfait, et puis ce charme, ce rayonnement, cet esprit léger et fin par quoi fleurissent le goût et la mode, le bourgeois de province les ignore. En plein romantisme, la poésie n'est pour lui que « des phrases ». S'il pouvait le saisir, il piquerait au mur, avec une épingle, le corps radieux du papillon.

Que doit être le gouvernement?

Non, le gouvernement n'est pas seulement une « affaire » ou une série d'affaires. C'est par leurs beaux côtés que l'on mène les peuples et selon leurs tendances nobles. Les rapetisser, c'est une manière de les faire périr : pour de telles fautes il y a aussi,

Janvier 1879.

devant l'histoire, une responsabilité. Si l'on ne connaît pas la France, si l'on ne connaît pas Paris, qu'on ouvre, du moins, les fenêtres toutes grandes, quand on entre à l'Élysée.

Que peut être la présidence ?

A l'heure où la République démocratique naissait, il eût fallu, en ce palais consulaire, une âme populaire; au moment où le gouvernement de la République avait à gagner son rang et sa place dans l'amphyctionie de l'Europe, il eût fallu, là, une intelligence athénienne : au moment où la France avait à répandre en elle et au dehors plus de chaleur et de sympathie, il eût fallu un cœur vibrant, ardent et généreux.

La candidature de M. Jules Grévy écarta celle de M. Gambetta. Au fond, c'est pour cela qu'elle avait été préparée de loin, truquée, manigancée. Entre les deux hommes, il y avait opposition de caractère, de tempérament, de race. De l'avis de ceux qui ont vu les choses de près, des deux le moins indulgent pour l'autre, c'était le président Grévy. Il avait M. Gambetta en détestation.

Hostilité entre M. Jules Grévy et M. Gambetta.

Plus d'une fois, on essaya d'un rapprochement; ils s'y prêtaient, l'un et l'autre, par politique ; la conversation paraissait confiante et cordiale. Le dos tourné, tout était à recommencer. M. Gambetta sortait déçu, la bouche amère : — « Vous voyez bien, disait-il, qu'il n'y a rien à faire. » Sentant sa force, il eût préféré la lutte à visage découvert : mais, sur la cuirasse invulnérable, les coups n'auraient pas porté. M. Jules Grévy se nourrissait de son humeur. « Grévy, dit un familier, ne revenait jamais. » Il ne jugeait favorablement, en M. Gambetta, ni le caractère, ni l'action, ni même l'éloquence : — « Ça, répétait-il, en lisant un discours du tribun, ça, du français? C'est du cheval ! »

La popularité de M. Gambetta l'offusquait comme

Janvier 1879.

un manque de tact. Et parfois, le tact manquait en effet. Voici une de ces piqûres qui blessent parfois si profondément.

Lors du fameux voyage de Cherbourg où le président de la République était accompagné de M. Léon Say, président du Sénat, et de M. Gambetta, président de la Chambre, on avait organisé un banquet de 1.800 couverts. M. Grévy parla brièvement au milieu du respect : M. Gambetta longuement, au milieu de l'émotion et des applaudissements. Après le dîner, on sortit. Il y avait, dans les rues, un peuple immense et sympathique. M. Jules Grévy, fatigué du repas, préféra marcher : il était accompagné d'un seul officier. Il se promena, d'abord inaperçu. Reconnu, il fut entouré et salué. M. Gambetta s'était mis dans un landau. On le vit passer, le cigare aux lèvres. Aussitôt la foule se porte vers lui avec des acclamations enthousiastes. La rencontre se produisit. Alors, sans se lever et sans descendre, M. Gambetta dit : — « Monsieur le Président, voulez-vous monter et prendre place dans la voiture? » M. Jules Grévy répondit simplement : — « Non, Monsieur, continuez; il me convient d'être à pied. »

Autorité et défaillances de M. Jules Grévy.

M. Jules Ferry n'eut pas plus que M. Gambetta, à se louer de M. Jules Grévy. Combien de fois revint-il du conseil des ministres en jetant le portefeuille sur la table : — « Cet homme démolit tout ce que je fais... »

Pourtant, cette sagesse indolente et chagrine fut, parfois, d'un précieux secours. Le même Jules Ferry disait : — « Quel critique! Ses mots sont frappés en médaille!... » Lors de l'affaire Schnœbelé, la puissante autorité déductive de l'homme de loi et du jurisconsulte eut raison des imprudences et des calculs qui mirent la paix en péril!

Jusqu'à la fin, et dans cette déchéance que tant de fautes, d'erreurs — et la plus grave de toutes, l'acceptation d'une réélection, — avaient rendue inévitable, M. Jules Grévy conserva cette possession de soi, cette gravité du corps et de la parole qui avaient fait son ascendant. A la suite du scandale Wilson, la Chambre, décidée à imposer la démission au président, se mit « en permanence en attendant les propositions du gouvernement ». Janvier 1879

M. Rouvier, président du conseil, alla, avec ses collègues du cabinet, porter cet ordre du jour à l'Élysée... C'était tendre le lacet au vieux président. Mais celui-ci lutta jusqu'au bout. Il fit un exposé des droits respectifs de l'exécutif et du législatif : à cette heure suprême, il donna une « consultation », comme il l'avait fait toute sa vie. M. Spuller, ministre de l'instruction publique, rentrant le soir, tout ému et haletant encore, d'une journée qui avait été presque tragique, se jeta sur un fauteuil en s'écriant : — « Il a été prodigieux, il a été incomparable... : il a été plus fort que Gambetta ! » Consultation suprême

CHAPITRE VII

Le cabinet Waddington-Ferry. L'article 7. — La triple alliance.

I. — M. Jules Grévy à l'Élysée. — Formation du cabinet Waddington. — M. Gambetta, président de la Chambre. — Vote de l'amnistie. — Débuts de la réforme scolaire. — M. Lepère, ministre de l'intérieur. — Vote de flétrissure contre le Seize Mai.

II. — L'« épuration » du personnel administratif. — Reprise de la session. — Le Sénat vote le retour des Chambres à Paris. — Mort du prince impérial. — La loi sur l'enseignement supérieur. — Vote de la loi sur les écoles normales. — Première fête du 14 juillet. — Le budget de 1880. — Exécution du plan Freycinet.

III. — Les suites du congrès de Berlin. — La Bulgarie. — La Grèce. — L'Égypte. — La genèse de la triple alliance. — L'entrevue d'Alexandrovo et la rencontre de Gastein. — Le traité d'alliance austro-allemande. — Léon XIII et le prince de Bismarck.

IV. — Léon XIII et les évêques de France. — Mgr Czacki, nonce à Paris. — Le parti républicain et la politique religieuse. — M. Jules Simon et l'article 7. — La situation politique générale. — Chute du cabinet Waddington.

I

Février 1879.

Le lundi 3 février, M. Jules Grévy s'installa au palais de l'Élysée. Le 6 février, il adressa au parlement un message qui, lu au Sénat par M. Waddington, à la Chambre par M. de Marcère, fut accueilli par les applaudissements chaleureux de la gauche : « Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlemen-

Message du nouveau président.

4 février 1879.

taire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels... » Il préconisait une politique « libérale et vraiment conservatrice ».

Le samedi 8 février, le président donna audience solennelle au corps diplomatique. Toutes les formalités étaient accomplies. La République parlementaire était fondée.

M. Dufaure avait déclaré, dès le 30 janvier, à M. Jules Grévy son intention de quitter le pouvoir. Il était las et un peu surpris de la façon dont les choses s'étaient passées : « A une situation nouvelle, dit-il, il faut des hommes nouveaux [1]; » il indiqua M. Gambetta qui, assure-t-on, s'était, le jour de l'élection, mis à la disposition de M. Jules Grévy. Mais le nouveau président déclara « que l'heure n'était pas venue »; il donna à M. Gambetta le conseil d'être candidat à la présidence de la Chambre [2].

Il fut donc décidé qu'on laisserait le cabinet aux affaires en le modifiant le moins possible (4 février).

Le cabinet Waddington.

M. Waddington devint président du conseil et garda le ministère des affaires étrangères. MM. de Marcère (intérieur), Léon Say (finances), de Freycinet (travaux publics), le général Gresley (guerre), conservaient leur portefeuille. On confia les sceaux à M. Le Royer, sénateur; le vice-amiral Jauréguiberry remplaça l'amiral Pothuau à la marine; M. Jules Ferry fut nommé au ministère de l'instruction publique; M. Lepère, au

(1) « Cet excellent M. Dufaure, écrit M. Léon Say, est comme un poisson rentré dans l'eau depuis qu'il n'est plus ministre. J'ai cru qu'il allait m'embrasser, à la face de nos concitoyens, comme dit Joseph Prudhomme, quand nous nous sommes rencontrés tout à l'heure au Sénat. Il s'est fait jouer, hier au soir, une sonate par sa fille et Sauzay, et il a dit à Sauzay : « Il n'y a que deux états : avocat ou artiste. »

(2) J. Reinach. *Le ministère Gambetta* (p. 24).

ministère de l'agriculture et du commerce. L'administration des cultes était détachée du ministère de l'instruction publique, et M. de Marcère était nommé, par intérim, ministre des cultes. On offrit à M. Bardoux de créer, pour lui, un ministère des cultes: il refusa. Un ministère des postes et télégraphes fut institué en faveur de M. Cochery, dont les relations avec la présidence étaient intimes. M. Sadi Carnot fut maintenu au sous-secrétariat du ministère des travaux publics, M. Goblet à la justice, M. Edmond Turquet aux beaux-arts, la démission de M. Guillaume laissant la direction vacante. M. Cyprien Girerd fut nommé à l'agriculture et M. Jules Develle à l'intérieur. 4 février 1879.

La gauche républicaine au pouvoir.

Si le ministère était terne par le nom et la valeur de son chef, il était remarquable par le mérite de plusieurs de ses membres. On y voyait, au premier plan, des républicains énergiques, anticléricaux déclarés; c'étaient, en somme, les chefs de cette « gauche républicaine » qui avait conduit si persévéramment sa tactique entre M. Jules Simon et M. Gambetta. Parmi ces hommes, plusieurs étaient, pour celui-ci, des rivaux, sinon des égaux. M. de Freycinet n'était déjà plus un lieutenant; M. Jules Ferry n'avait pas une nature de subordonné. Il était le ministre éminent de la combinaison. Parmi ces protestants : M. Waddington, M. de Freycinet, M. Le Royer, il se sentait à l'aise, lui, le libre penseur, résolu à faire sentir au troupeau clérical la dent du légiste et du positiviste. A l'instruction publique, on lui confiait le département des âmes. Et, si on lui enlevait les cultes, son bras était assez long et sa poigne assez forte pour qu'ils n'échappassent pas à son influence.

M. Waddington, chef du cabinet, était honorable-

Février 1879. ment connu en Europe, depuis le congrès de Berlin. C'était un excellent homme, figure large, favoris blonds avec des fils d'argent, joues molles, yeux bleus et doux; du bon sens, du sang-froid, du caractère même. A l'ordinaire, l'être le plus accommodant, le plus tranquille, le plus humain. Sa science archéologique, ses beaux travaux sur l'ancienne Asie Mineure et sur les monnaies grecques, lui assuraient une certaine faveur dans les milieux universitaires. Ce n'était ni un initiateur ni un novateur, certes, — encore moins un rétrograde : armé du flegme britannique, vraiment libéral, il était la respectabilité en personne. Sans éclat, mais sans ombre; tranquille au milieu des passions et du bruit... Un président de tout repos, tel que pouvait le rêver le président Grévy.

M. Gambetta avait été élevé et un peu relégué au fauteuil de la présidence, dès le 31 janvier, par 338 voix sur 407 votants. Il prononça une courte harangue qui détonait avec tout ce qui s'était dit et fait depuis quelque temps, parce qu'elle était chaleureuse et qu'elle respirait l'action.

L'« épuration ». Avant de se mettre au travail, on bouscule des fonctionnaires. Une trentaine de préfets et de sous-préfets déménagent. M. Bertauld, sénateur, est nommé procureur général à la cour de cassation. Les parquets sont mis en d'autres mains. Les justices de paix sont l'objet d'un long travail d'adaptation au nouveau régime. Quatre trésoreries et un grand nombre de recettes des finances sont offertes en holocauste. M. Albert Grévy, député, est appelé au gouvernement général de l'Algérie; c'est l'inauguration du régime civil.

Le marquis de Vogüé à Vienne, le général Le Flô à Saint-Pétersbourg, le marquis d'Harcourt à Londres furent remplacés par M. Teisserenc de Bort, le général

Février 1879.

Chanzy et l'amiral Pothuau. Quatre commandants de corps d'armée : les généraux Montaudon, Bataille, du Barail, Bourbaki, furent mis en disponibilité : le général de Lartigue, attaché à la deuxième section de l'état-major. Trois commandants de corps d'armée : MM. le duc d'Aumale, Deligny et Douai furent nommés inspecteurs d'armée. Les huit corps d'armée vacants sont confiés aux généraux Cornat, Clinchant, de Galliffet, Schmitz, Farre, etc. Le major Labordère est réintégré.

Mais, comme le dira bientôt M. Ch. Floquet dans un discours qui sert de plate-forme au parti radical, « il ne suffit pas que les républicains entrent dans les places, il faut surtout que les grands principes entrent dans les lois. »

Ces « grands principes », quels sont-ils? Voilà le point exact où une nouvelle classification des partis se produit. La République cherche, dès sa fondation, ses deux partis de gouvernement. Mais ce ne sont encore que des essais. La nécessité de défendre les institutions et l'esprit de discipline, survivant au Seize Mai, effaceront souvent ces distinctions encore confuses et, plus d'une fois, ramèneront l'union.

Classification des partis.

Deux tendances se dessinent cependant. Les uns se reportaient au mot de M. Thiers : « La République sera conservatrice ou ne sera pas; » d'autres réclamaient, dans une République de suffrage universel, des institutions démocratiques et, par conséquent, de profonds changements. Entre les deux systèmes, une politique de prudence et de ménagement entendait procéder par étapes : c'était la méthode « opportuniste », celle de M. Gambetta. Il la définissait, une fois de plus, quelques jours après avoir pris pos-

L'« opportunisme ».

Février 1879. session du fauteuil; dans ces paroles adressées à une députation des électeurs du XX[e] arrondissement venus pour le féliciter au palais Bourbon :

Nous saurons résister à tout esprit de réaction, mais nous ne nous laisserons pas emporter davantage par l'esprit d'impatience et de témérité... Nous continuerons à être des hommes sages, des hommes de bon sens et d'opportunité ; rien ne peut remplacer cette méthode politique.

Des républicains plus avancés, soit par leur nature d'esprit, soit en raison de la pression exercée sur eux par les comités et les circonscriptions électorales, reprochaient à M. Gambetta ces atermoiements. On accusait les prudents de « modérantisme ». Le reproche est formulé dans le discours de M. Floquet :

Jusqu'à ce jour, presque tous les gouvernements républicains, au lendemain de leur installation, ont été comme pris de peur et se sont montrés, devant leurs adversaires, hésitants et sans confiance en eux-mêmes. Ils ont immédiatement cherché à se concilier les adhésions de ceux qu'ils combattaient la veille.

Le parti radical. Le parti « avancé » ou « radical » était représenté, dans l'Assemblée, par un groupe ayant à sa tête des républicains éminents : MM. H. Brisson, Ch. Floquet, Madier de Montjau, Clémenceau ; à Paris, par le conseil municipal, par les nombreuses organisations politiques qui existaient alors, par certains journaux : le *Rappel*, la *Lanterne*, etc. Son programme inscrivait, comme urgentes, les réformes suivantes : l'amnistie, le retour des Chambres à Paris ; ce qu'on appelait, d'après M. Thiers, « les libertés nécessaires » : liberté de la presse, liberté de réunion, liberté d'association (c'était ici le premier et le seul indice, dans les programmes politiques, des préoccupations sociales. « Donnez-nous le droit d'association, complet, libre, puissant, et nous résoudrons nous-

mêmes les questions sociales, » disaient les ouvriers à M. Floquet). Février 1879.

On réclamait, en outre, les « destructions nécessaires ». Cela voulait dire : arracher l'enseignement à l'autorité cléricale : abolir dans l'armée les derniers privilèges, le volontariat d'un an, etc. : purger la magistrature des influences hostiles ; dans l'ensemble, enlever les bénéfices du pouvoir à cette « race privilégiée » qui profite seule de tous les avantages du gouvernement : « c'est cette race qu'il s'agit enfin de déposséder (1). »

Pour le moment, la revendication n'allait pas au delà. On ne parlait ni de la séparation des Églises et de l'État ni des autres thèses qui étaient, au fond, inhérentes au système. Malgré tout, on était amené, par la nécessité des choses, à « sérier les questions ».

Le temps lui-même se chargerait de prouver qu'il a toujours le dernier mot : il efface et use lentement la première lettre du mot révolution en accomplissant l'évolution.

L'amnistie votée à la Chambre.

C'est par l'amnistie que l'on commence. On discute le 20 février. M. Louis Blanc a posé la question. Il prononce un discours éloquent et chaleureux qui touche l'Assemblée. M. Andrieux, ancien procureur à Lyon, rapporteur de la commission, homme d'esprit, ingénieux pionnier d'une carrière qui se cherche encore, défend le texte de la commission, c'est-à-dire l'amnistie limitée. Le garde des sceaux, M. Le Royer, lyonnais lui aussi, vieillard gris, un peu effacé d'aspect, franc-maçon militant, esprit aigu et fin, personnalité tenace sous son aspect paterne, répond

(1) Ch. FLOQUET, *Discours et Opinions*, t. I (p. 198). — V. critique du programme radical, article de LITTRÉ, *Revue positiviste* de mai 1879.

Février 1879. avec beaucoup de bonheur à MM. Naquet et Lockroy, qui défendent l'amnistie pleine et entière.

Pour la première fois, deux hommes, qui sont appelés à se rencontrer bien souvent, sont face à face : M. Clémenceau et M. Ribot. M. Clémenceau réclame, avec une verve extraordinaire, le *plenum* de l'amnistie. M. Ribot, ancien président de la commission des grâces, frais émoulu de son contact avec M. Dufaure, combat toute amnistie : « La politique libérale, conservatrice, est aussi nécessaire pour gouverner la République, qu'elle a été nécessaire pour la défendre. » Le contre-projet de M. Louis Blanc est repoussé par 363 voix contre 105. Le projet du gouvernement et de la commission est voté par 345 voix contre 104. Il y a donc une majorité de gouvernement modérée.

Oui, mais énergiquement anticléricale. Ce qu'elle oublie le moins, c'est le Seize Mai. Les assemblées sont rancunières : elles ressentent longtemps la blessure des luttes d'où elles sont sorties. Le passé les tient.

La lutte contre le cléricalisme.

Ces dispositions soudainement affichées au pouvoir étonnaient les évêques et les irritaient. Fils des séminaires de la Restauration, ils ne voulaient pas, ils ne pouvaient pas admettre une telle évolution du siècle.

Mgr Pie, dans une lettre pastorale du 18 février 1879, fonce sur l'ennemi. Il s'attaque au principe même de la thèse républicaine :

> ... Que dis-je, cet axiome de la tyrannie césarienne, devenu le dogme de nos démocraties, — à savoir que la loi humaine ne connaît rien au-dessus d'elle, — n'a-t-il pas été posé, dans les plus hautes régions politiques, comme la condition *sine qua non* de la pacification religieuse? Avec de telles doctrines, pas de transaction. La marche progressive des passions, d'accord avec les justes jugements de Dieu, pousse notre génération jusqu'au fond de l'abîme où nous allons finir (1).

(1) V. tome II (p. 659).

Le cardinal Lavigerie, plus tragique encore, se prépare au martyre : le 6 février, il écrit à Mgr Bourret : 15 mars 1879.

Cher Seigneur, je vous ai toujours trouvé ami excellent et homme de foi. Finissons dans ces sentiments si nous devons, comme tout l'annonce, bientôt finir. La dévotion du moment me semble être celle de la décollation de saint Jean-Baptiste. Il ne manque pas d'Hérodes pour nous mettre la tête sur les plats et d'Hérodiades pour les demander... Avec un bon coup de sabre ou de fusil nous rendrons témoignage à Notre Seigneur. Quelle belle occasion de réparer les misères de notre vie !...

Il exagère.

Cependant, il y a quelque chose de changé. Parmi les hommes qui sont aux affaires, il en est qui ne se laisseront ni séduire ni intimider.

Le samedi 15 mars, M. Jules Ferry dépose à la Chambre deux projets de loi, le premier relatif au conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques : le second relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. C'est le point de départ et l'annonce de la réforme scolaire. La réforme scolaire.

Pour fonder un régime d'enseignement conforme aux idées traditionnelles du parti républicain, tout était à faire. Enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire, les trois ordres étaient restés marqués de l'empreinte confessionnelle c'est-à-dire, en France, catholique.

Le parti républicain pensait que, dans un régime de suffrage universel, l'enseignement était un devoir d'État, qu'il appartenait à l'État, et à lui seul, de sculpter l'âme de l'enfance. Revendication logique, puisque, seul, le système démocratique reconnaît que le pouvoir appartient au corps social et émane de la collectivité des citoyens.

Deux institutions actives et puissantes, la franc-maçonnerie et la ligue de l'enseignement, avaient

Mars 1879.

préparé les esprits aux solutions les plus énergiques et les plus fortes. M. Jules Ferry était, au pouvoir, le représentant de ces doctrines. Il apportait, à les réaliser, sa vigueur, sa rudesse, sa logique réaliste : d'où sa force et les haines qu'il soulève.

Il aborde la matière selon un plan préconçu et il dépose, en moins de trois mois, la série des projets, qui portent la hache, à la fois, dans les trois enseignements. Ce sont les fameuses lois scolaires, — « les lois scélérates » (1).

Le parlement était saisi, depuis le temps de l'Assemblée nationale, d'une proposition relative à l'enseignement primaire, et introduisant la gratuité, l'obligation et la laïcité. Elle émanait de M. Barodet et d'un grand nombre de ses collègues. C'était un véritable code de l'instruction publique en 109 articles. Attendre la fin des débats qu'un tel projet eût provoqués, autant remettre la réforme aux calendes grecques. M. Jules Ferry entendait employer des remèdes plus héroïques et plus expéditifs.

Réforme du conseil supérieur.

Le premier des projets déposés le 15 mars était relatif au conseil supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques : il éliminait du conseil supérieur les ecclésiastiques et les représentants de certains intérêts sociaux; il les remplaçait par des techniciens, des professeurs. Il introduisait au conseil des délégués élus par leurs pairs, à côté des membres désignés par décret.

L'enseignement supérieur.

Le second projet s'appliquait, dans son ensemble, à l'enseignement supérieur. Il rendait à l'État la

(1) Sous M. J. Ferry, M. Zévort est délégué dans les fonctions de directeur de l'enseignement secondaire; M. Ferdinand Buisson est directeur de l'enseignement primaire; M. Gréard, recteur de l'université de Paris.

collation des grades universitaires, supprimait les jurys mixtes, forçait les élèves des établissements libres d'enseignement supérieur à s'inscrire dans les facultés de l'État, enlevait aux établissements fondés par des particuliers le droit de prendre la qualification de faculté ou université, en leur attribuant celle d' « écoles libres ». C'était une correction à la loi votée par l'Assemblée nationale. Mais voici qu'un article assez inattendu, l'article 7, s'applique non plus seulement à l'enseignement supérieur. Il « *interdit aux membres des congrégations non autorisées de participer à l'enseignement public ou de diriger un établissement de quelque ordre que ce soit* ». Mars 1879.

On a fait observer que cet article n'était pas à sa place dans le projet relatif à l'organisation de l'enseignement supérieur: qu'il avait un caractère vexatoire et spécialement anticatholique, frappant, sans avertissement préalable, une catégorie considérable d'établissements qui s'étaient développés à l'abri d'une tolérance ancienne et par les services rendus aux familles. On se plaignait qu'il visât particulièrement une puissante organisation d'enseignement, la compagnie de Jésus, dont les collèges, nombreux et remarquablement administrés, faisaient une concurrence redoutable à l'État... « Jalousie de professeurs, » disait-on.

Oui, les jésuites étaient visés; personne ne le niait. C'était eux que l'on voulait atteindre. Les jésuites visés.

L'article 7, dit l'exposé des motifs, est un des plus importants de la loi nouvelle. C'est de propos délibéré et après mûre réflexion que le gouvernement, au moment où il cherche à reconstituer le domaine de l'État dans les choses de l'enseignement, vous le propose... Il ne pouvait s'élever de doute sur la situation légale des congrégations religieuses non autorisées dans le pays : elles sont dans un état de perpétuelle et imprescrip-

Mars 1879.

tible contravention... La liberté d'enseigner n'existe pas pour les étrangers : pourquoi serait-elle reconnue aux affiliés d'un ordre essentiellement étranger par le caractère de ses doctrines, la nature et le but de ses statuts et l'autorité de ses chefs? Ce qui était vrai il y a cinquante ans, n'a pas cessé de l'être, car c'est le droit.

L'Église entière, la catholicité s'émeut à ce coup. Le corps des évêques organise une campagne de pétitionnement contre l'article 7. Certains lèvent la crosse. L'archevêque d'Aix est poursuivi selon la procédure un peu surannée de l'appel comme d'abus.

Et pourtant, M. J. Ferry n'a pas encore dit son dernier mot. Il n'a pas perdu de vue l'enseignement primaire.

Projet sur les titres de capacité.

Un projet de loi, déposé le 19 mai 1879, établit les titres nécessaires pour être reconnu apte à enseigner. Certificat de capacité simple ou supérieur, certificat d'aptitude pour les femmes. C'était la suppression, par prétérition de « la lettre d'obédience ».

Ce projet de loi, s'appuyant sur la proposition émanée de M. Paul Bert et tendant à créer une école normale d'instituteurs et d'institutrices dans chacun des départements qui n'en avaient pas (sur 37.000 institutrices, 5.700 seulement possédaient des brevets), les mesures de laïcisation prises, notamment à Paris — qui motivèrent une interpellation de M. Chesnelong, — l'ensemble des discussions parlementaires soulevées par ces mesures, le mouvement provoqué dans le pays par de telles initiatives, ne pouvaient plus laisser de doute : la campagne était engagée à fond. L'aventure du Seize Mai, où le clergé s'était jeté avec tant d'ardeur, avait ce retour immédiat et brutal.

La contre-campagne.

Le comte de Mun, qui n'avait pas été validé par la Chambre, commence immédiatement la contre-campagne par un discours prononcé le 3 mai, à la clôture

Mars 1879.

de la septième assemblée générale des cercles catholiques. Bientôt après, le 10 juillet, dans une conférence faite au cirque d'hiver sous la présidence du duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, il développe les grandes lignes de la thèse que l'action catholique allait opposer à la thèse républicaine : Abus de l'autorité gouvernementale, réclamation de la liberté du père de famille, esprit « satanique » des groupements qui ont donné le branle, la ligue de l'enseignement et la franc-maçonnerie ; « l'école sans le prêtre, c'est l'école sans Dieu, » c'est l'école sans morale, sans idéal et sans patrie.

M. Lamy, qui rompait, dès ce moment, avec le parti républicain, ne pouvant pas lui faire le sacrifice de ses croyances, disait : « Ils soulèveront contre eux la coalition de la pitié et de la générosité françaises. » L'Église ne se rendait pas compte de la masse d'hostilités et de méfiances que la vaine ingérence de ses chefs avait accumulées.

La session parlementaire

Au parlement, la session du printemps se poursuivit dans le train-train ordinaire du travail, des intrigues, des potins et des affaires. On mena quelque bruit autour d'une indiscrétion de M. Léon Say qui, le 27 février, aurait fait connaître à une puissante maison de banque une résolution du conseil des ministres contraire à l'urgence d'une conversion de la rente 5 % (1).

La campagne de la *Lanterne* contre la préfecture de police amusait l'opinion. Le cabinet était si faible qu'un souffle l'ébranlait. M. Gigot, préfet de police, ayant donné sa démission, M. Clémenceau interpelle.

(1) MICHEL, *Léon Say*, t. II (p. 448).

Mars 1879.

Il reproche à M. de Marcère son « impuissance et son imprévoyance ». Celui-ci ne se défend même pas. Le lendemain, il quitte le ministère. Il avait survécu bien inutilement au cabinet Dufaure.

M. Lepère, ministre de l'intérieur.

On replâtre. M. Lepère remplace M. de Marcère à l'intérieur, et M. Tirard remplace M. Lepère au ministère du commerce. L'entrée de M. Tirard aux affaires est un avènement : il devait être, dans l'avenir, une ressource précieuse pour les présidents de la République en mal de cabinet. M. Andrieux, le rapporteur de la loi d'amnistie, est nommé préfet de police.

Au début de mars, le Sénat entame la discussion de la loi d'amnistie, proposée par le gouvernement et acceptée par la Chambre. Elle est votée telle quelle, malgré l'intervention de Victor Hugo, qui insiste pour l'amnistie plénière.

Les poursuites contre les ministres du Seize Mai.

Le 8 mars, M. Henri Brisson dépose à la Chambre le rapport de la commission d'enquête sur les élections des 14 et 28 octobre 1877, c'est-à-dire sur le Seize Mai. Le rapport conclut à la mise en accusation des membres des cabinets de Broglie et Rochebouët.

Voilà encore de quoi faire flamber les polémiques et fumer les cervelles! La Chambre discute le 13 mars. M. Léon Renault combat le projet. M. Henri Brisson réclame des « mesures énergiques ». Les détails qu'il fournit sur les dessous de l'aventure politique et militaire, passionnent la Chambre.

M. Waddington répond avec bonhomie et dit que la condamnation des ministres du Seize Mai résulte du verdict du suffrage et de la publicité donnée à ces faits, qui n'ont été, tout au plus, qu'une velléité de « conjuration ». L'opinion jugera ou plutôt elle a jugé. Le président du conseil oppose à la politique du conflit permanent la politique de l'apaisement et du travail.

Il se prononce contre les poursuites et pose la question de confiance. 13 mars 1879.

L'extrême gauche s'irrite : M. Floquet, M. Madier de Montjau, somment le ministère : « Prenez garde, s'écrie M. Madier de Montjau ; *c'est la division du parti républicain !* » Et, en effet, la coupure décisive, celle qui va déterminer le caractère des luttes politiques sous la République parlementaire pendant de longues années, se fait à cette heure.

Vote de flétrissure contre le Seize Mai.

Les conclusions du rapport de M. Henri Brisson et de la commission d'enquête, mises aux voix, sont rejetées par 317 voix contre 159. Un ordre du jour, déposé par M. Rameau, ancêtre vénéré de tous, « livre au jugement de la conscience nationale » les fauteurs du Seize Mai ; il est voté par 217 voix contre 135. La Chambre ordonne que cette résolution sera affichée dans toutes les communes de France. Les anciens ministres des cabinets Broglie et Rochebouët publièrent une contre-protestation. Le « Seize Mai » était entré dans l'histoire.

Les Chambres à Paris.

Le 22 mars, s'ouvre, à la Chambre, un débat qui soulevait de non moins vives polémiques : le retour du parlement à Paris. La « peur de Paris » était restée au cœur de ces gens timorés qui ne voient, dans les événements, que les causes secondes et croient qu'on arrête les marées montantes avec des fétus de paille : sans Paris, disait-on, la France serait guérie des révolutions. Ces gens ne s'apercevaient pas que Paris, malgré l'audace provoquante ou piquante de ses polémiques, est relativement conservateur, parce qu'il a fait, en somme, ses révolutions ; tandis que la province, en ces temps surtout où elle porte le poids encore si proche du passé féodal, aspire au changement. La province a l'épiderme irrité et les nerfs dou-

Mars-avril 1879

loureux des contacts pénibles. Ce n'est pas la province qui apaisera la République. On comptait sur elle ; suprême illusion !

M. Méline était rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de résolution déposé par M. Spuller le 29 mars 1878 et celui déposé par M. Laroche-Joubert le 27 février 1879. Le rapport estime qu'il y a lieu de réunir le congrès pour lui proposer la suppression de l'article 9 de la loi organique du 25 février 1875, désignant Versailles comme siège du parlement. La Chambre, sur l'avis conforme du gouvernement, vote le projet de résolution de la commission par 315 voix contre 128.

Reste le Sénat. Le Sénat n'est pas « parisien ». Le projet est « communiqué » à la haute Assemblée le 24 mars. Elle est saisie aussitôt d'une proposition identique par M. Peyrat. Renvoi à la commission. Rapport de M. Laboulaye. La commission et son rapporteur sont hostiles au projet. M. Laboulaye tremble pour son œuvre fragile. Il est de ceux qui trouvent « que l'on va trop vite ». Le projet est en péril. M. Léon Say, au nom du gouvernement, demande l'ajournement.

Le samedi 5 avril, les Chambres s'ajournent au 5 mai.

Élections partielles.

Pendant ces courtes vacances, des élections ont lieu dans une vingtaine de circonscriptions ; il s'agit de remplacer les députés élus sénateurs; elles sont, en général, favorables aux républicains : elles amènent au parlement des hommes distingués qui forment l'avant-garde d'une nouvelle génération : c'est M. Raynal, élu à Bordeaux par 12.893 voix, sans concurrent; c'est M. Audiffret, élu à Roanne par 8.465 voix; c'est

M. Deluns-Montaud, élu à Marmande par 14.576 voix; c'est M. Waldeck-Rousseau, élu à Rennes, en remplacement de M. Roger-Marvaise, par 8.703 voix, sans concurrent. Ces hommes, jeunes pour la plupart, sont les disciples et les élèves de M. Gambetta: ils appartiennent à la bourgeoisie et à la robe. Ils sont ardents, cultivés, ambitieux. Ce ne sont pas encore « les nouvelles couches » : ce sont, tout au moins, les premières fleurs.

L'extrême gauche, les « avancés », les « vieux républicains », les « vieilles barbes », sont surpris par l'entrée en ligne de ces conscrits qu'enrôle l'opportunisme. Entre le centre, qui ne lâche pas la proie, et ces recrues déjà ambitieuses, ils ne trouvent plus leur place. Ils rompent avec les compagnons des luttes récentes. La polémique de l'amnistie restaure leurs liens originaires avec les hommes de la Commune: ils ménagent le socialisme naissant.

La candidature Blanqui à Bordeaux.

Ces sentiments confus se traduisent par la candidature, à Bordeaux, du vieux conspirateur Blanqui, condamné à la suite de l'insurrection du 31 octobre 1870, et détenu, depuis lors, à Clairvaux; candidature déjà mise en avant à diverses reprises, et opposée, cette fois, à celle de M. André Lavertujon. M. A. Lavertujon est un ami personnel de M. Gambetta, le fidèle compagnon de la jeunesse et des premiers combats [1]: esprit ingénieux et fécond, écrivain remarquable, rédacteur en chef du journal *la Gironde*, qui avait été, dans le Sud-Ouest, la citadelle de la résistance au Seize Mai.

Lavertujon, Blanqui : aucune opposition n'est plus significative que ces deux noms. « La République du

(1) V. *Gambetta inconnu*, par André Lavertujon, 1905, in-8°.

Mai 1879.

4 septembre s'est encore faite au profit de la bourgeoisie, disait un des défenseurs de la candidature Blanqui : il est temps que le peuple arrive sur la scène. » Et un autre : « Vous êtes des Versaillais et nous sommes la Commune. » Les « conservateurs », fidèles à leur tactique du pire, donnèrent des voix à Blanqui. Le prisonnier, *l'Enfermé*, fut élu au scrutin de ballottage, le 21 avril (1).

« A bas l'opportunisme ! » tel fut le cri de triomphe des oppositions enivrées. Les journaux comme la *Révolution française*, le *Prolétaire*, écrivaient, s'adressant aux électeurs de Bordeaux : « Vous avez eu le courage de soutenir la cause que les nôtres ont défendue en 1871. L'élection de Blanqui en est la revendication. » Ces paroles et ces actes n'étaient pas de nature à rassurer M. Laboulaye.

M. Jules Grévy et les cardinaux.

A Paris, le conseil municipal « laïcisait » les écoles congréganistes. Dans les provinces, on commençait à interdire les processions de la Fête-Dieu. M. Jules Grévy sortait, pour la première fois, de son mutisme présidentiel pour rassurer les représentants du clergé. En remettant les insignes du cardinalat à deux évêques français nouvellement promus, Mgr Pie et Mgr Desprez, il dit « que les droits de l'Église ne couraient aucun péril, étant sous la sauvegarde des lois » (26 mai).

M. Gambetta au palais Bourbon.

M. Gambetta s'installe, en sa qualité de président de la Chambre, au palais Bourbon, à Paris. Ce déménagement prit les allures d'un événement. Il ne fut question que des goûts luxueux du nouveau président, de son mobilier, de ses déjeuners, du cuisinier Trompette et de la fameuse « baignoire d'argent ». M. Gambetta, avec son optimisme ordi-

(1) V. le livre ému de M. E. Geffroy, *L'Enfermé* (p. 4[illegible]).

naire, écrit, le 31 janvier 1879, au lendemain de l'élection, à l'amie clairvoyante et peu satisfaite : Mai 1879.

Les intentions de M. Gambetta

Il me semble qu'à distance, tu juges amèrement, sévèrement, les faits accomplis ; ta tendresse te trouble la vue ; je voudrais t'expliquer les raisons supérieures de se réjouir et la preuve que j'ai choisi la bonne part, la part supérieure... Tout ceci saute aux yeux : je suis désormais sorti de la campagne terrible des huit ans : la position est à nous ; je vais pouvoir passer au deuxième programme, l'action extérieure et, me tenant au-dessus et en dehors des partis, choisir mon heure, ma voie, mes moyens. J'écris tout ceci que j'abrège à dessein dans la sincérité de mon cœur et de mon jugement.

Aucune parole ne dévoile mieux la pensée profonde du patriote. « Se tenir au-dessus et en dehors des partis, » « passer à l'action extérieure, » c'est le rêve de tout homme d'État digne de ce nom. Rêve trop rarement réalisable. Même avec le passé et l'autorité de M. Gambetta, il n'est pas permis de tenter à ce point la fortune : c'est l'escalade du ciel. Combien de fois renouvellera-t-il en vain cet appel « à l'union de tous les Français dans un commun amour de la patrie » ! La méfiance sectaire le surveillait et l'attendait à la première démarche de l'impartialité.

Dans cette demi-retraite élevée, d'où sa voix même ne se fait plus entendre que rarement, M. Gambetta avait entrepris la campagne de conquête et de séduction personnelle qu'il entendait poursuivre sur les partis et sur les individus pour le plus grand bien de la République. Ce fut la première sonnerie « au ralliement ». Quelles que fussent leurs origines, les hommes utiles, les hommes distingués, les hommes ambitieux commencèrent à prendre le chemin de cette maison accueillante. Les Français et les étrangers, les diplomates et les soldats, les artistes et les journalistes trouvaient une main largement ouverte et une

Mai 1879.

oreille attentive. M. Gambetta recevait de tous et il rendait à tous : il rendait en flamme et en enthousiasme ce qu'il recevait en dévouement et en compétence technique.

Qualités de M. Gambetta.

Il était la serviabilité née. Mais le don le plus précieux était celui qu'il faisait, sans cesse, de sa personne. L'abondance et l'entrain de sa conversation, la vivacité imagée des définitions et des expressions, le vivant miroir que présentait cet étonnant esprit de repartie, renvoyant à l'interlocuteur la pensée comme un rayon réfléchi et plus ardent, tout contribuait à la fascination qui fut peut-être, parmi les qualités de M. Gambetta, la qualité maîtresse : en lui, l'éclat de l'esprit était fait de la vibration du cœur.

Déjà discuté, il dominait encore. Les concours qui se portaient vers lui le mettaient à son plan ; il s'instruisait plus directement des affaires, travaillait avec les ministres, ouvrait les dossiers.

M. Gambetta et l'armée.

De toutes les affaires, de toutes les enquêtes, de toutes les recherches, celles qui le passionnaient surtout étaient celles qui touchaient à l'armée. Là, sa vigilance et son activité étaient incomparables : il ne laissait rien échapper. Les souvenirs de Tours et de Bordeaux étaient gravés dans son esprit : il lui était resté, de ce temps, une expérience des hommes, la connaissance des mérites, des caractères, des visages. Pendant la guerre, un pli lui avait été remis par un zouave qui, souffrant des yeux, portait des lunettes teintées : il le rencontre, dix ans plus tard, dans un comité électoral, le dévisage, le reconnaît et dit : — « J'ai déjà vu cette tête-là quelque part. Vous êtes le zouave aux lunettes vertes... (1). »

(1) TOURNIER. *Gambetta; Souvenirs* (p. 217.)

M. Gambetta cherchait, avant tout, les bons soldats, les officiers jeunes vigoureux et « allants ». On sait le goût qu'il manifesta, de bonne heure, pour le général de Galliffet. Entre ces deux natures vigoureuses et altières, il y eut contact du cœur et fidélité jurée, le cas échéant, pour l'action. On devait dire bientôt : — « Gambetta nous mène à la guerre. » Ce fut une des armes les plus perfides employées contre lui. Il n'avait qu'une pensée : c'est qu'il n'y a ni peuple, ni politique, ni indépendance, sans armée. « Il faut vingt ans et de l'esprit de suite avec un gouvernement fort et habile pour refaire une armée, répétait-il à satiété : donc, patience et méthode (1). » Mai 1879.

M. Gambetta n'avait pas rompu tout à fait ses relations indirectes avec le prince de Bismarck. De même qu'il avait déjeuné avec le prince de Galles, il laissait une porte toujours ouverte du côté du grand homme d'État européen. Ses amis qui voyageaient ou qui résidaient en Allemagne, des diplomates, des commerçants même, furent plus d'une fois ses intermédiaires. Peut-être n'avait-il pas abandonné tout à fait l'idée d'une « conversation » (2). M. Gambetta et l'Europe.

Sa conception politique se résume en deux mots : réorganisation et relèvement de la France par la République. Un des plus beaux jours de cette vie, si encombrée et si hâtive, fut, certainement, le 14 juillet 1879, la première revue « républicaine » de l'armée reconstituée. Il écrivait : La conception politique de M. Gambetta.

J'ai senti remuer au fond de mon âme mes plus ambitieuses et mes plus sacrées espérances, et ces grands desseins dont je ne peux m'abstraire aussitôt que je suis en présence de nos jeunes régiments. Je suis revenu de là le cœur gonflé des plus forti-

(1) V. Goyau, *Le Patriotisme à l'école.*
(2) V. Francis Laur, *Le Cœur de Gambetta.*

Mai 1879.

fiantes pensées... Au retour, j'ai retrouvé mon grand peuple de Paris, et j'ai reçu de lui des acclamations enthousiastes, délirantes que je n'accepte, en vérité, que comme un moyen d'atteindre le but patriotique que je me suis fixé; jamais comme une flatterie personnelle. J'en reviens toujours meilleur, plus fort, plus riche, plus confiant[1]...

II

Le nouveau personnel.

La question du « personnel » est plus que jamais à l'ordre du jour. Toute une France administrative nouvelle se substitue à l'ancienne. Il faudra des années pour panser les blessures faites par la République à cette heure douloureuse. Parmi les remplacés il y avait beaucoup de vieillards, dévoués aux régimes disparus et ayant eu leur temps; mais les vieillards ont peur de la retraite, parce qu'elle leur est l'avant-courrière de la mort.

Les efforts portent, à ce moment, sur le conseil d'État. M. Andral a dû quitter la vice-présidence de cette assemblée, le 10 février. Il est remplacé par M. Faustin-Hélie. Sont nommés conseillers d'État : MM. Laferrière, Blondeau, Flourens, Courcelle-Seneuil, Victor Chauffour, Clamageran; Gougeard, capitaine de vaisseau; Berger, préfet du Rhône; Decrais, préfet de la Gironde, etc.

Le général Berthaut, ancien ministre de la guerre, est relevé du commandement du 18e corps à Bordeaux et remplacé par le général Dumont; le général Saussier est nommé commandant du 20e corps à Alger; M. Le Myre de Villers, gouverneur de la

(1) *Revue de Paris*, p. 671.

Cochinchine, au grand émoi de M. Germain Casse qui lui trouve des opinions bonapartistes. Sont désignés pour faire partie du conseil supérieur de la Légion d'honneur, les généraux Frébault et de Chazal, MM. Mignet, Wurtz, Faustin-Hélie et Havet, de l'Institut. Quant aux « mouvements » dans l'administration et dans les conseils de préfecture, dans les emplois inférieurs des finances, des travaux publics, partout, en un mot, où peut s'abriter une existence ou se satisfaire une ambition, c'est un débordement. Cette œuvre nécessaire, qui fut la plus délicate et parfois la plus difficile de toutes, s'est appelée d'un mot assez laid : l'*épuration*.

Mai 1879.

L'« épuration ».

La rentrée des Chambres a lieu dans le calme. Cette session du 15 mai au 2 août 1879 est une session de travail. S'il n'y avait pas la querelle religieuse qui s'envenime et offre à cette France, toujours en goût des émotions et des spectacles, l'excitant qui lui est indispensable, la nouvelle République, sous l'œil mi-clos de M. Jules Grévy et de M. Waddington, s'endormirait dans un régime à la papa.

Mais catholiques et libres penseurs ont juré d'en venir aux mains, et leurs gestes furibonds, leurs visages convulsés, leurs masques tragiques occupent le devant de la scène. M. Chesnelong interpelle, dès le 15 mai, au Sénat, sur les recours au conseil d'État des instituteurs congréganistes arrachés à leurs écoles. Engagement vif où M. Jules Ferry et M. Le Royer tâtent la majorité anticléricale au Sénat.

Le 3 juin, c'est à propos de la validation de l'élection Blanqui. Légalement, Blanqui est inéligible. M. Clémenceau demande qu'on passe outre par application de la loi d'amnistie. Par 354 voix contre 33, M. Blanqui est invalidé. Le 7 juin, il est gracié et mis

Blanqui invalidé.

Juin 1879. en liberté. Il fonde le journal *Ni Dieu ni Maître* et meurt peu de temps après, en 1881.

Action de M. Clémenceau. M. Clémenceau se manifeste par son activité, son talent, son ton tranchant et ses hardiesses systématiques, comme le leader et le tacticien le plus redoutable du parti intransigeant. Il a développé, le 12 mai, dans une réunion publique, le programme de ce parti, beaucoup plus hardi que celui de Ch. Floquet : revision de la constitution, suppression du Sénat, liberté complète de réunion et d'association, extension du service militaire à tous et notamment aux séminaristes, expulsion des congrégations non autorisées, impôt direct sur le revenu.

La prise en considération, par la Chambre, de la proposition de loi de M. Naquet rétablissant le divorce est un autre signe des temps (27 mai).

Les violences de tribune de M. Paul de Cassagnac visent M. Gambetta, qu'on voudrait arracher à son silence, mais qui, de haut, surveille, impassible, le mouvement (9 juin).

Le retour à Paris voté Vive discussion, au Sénat, sur la question du retour des Chambres à Paris. Le gouvernement le déclare : « Il n'y a aucune espèce d'inconvénient ou de danger. Nous en répondons. » M. de Freycinet, avec le charme de son éloquence insinuante, prononce son premier discours politique, et obtient le plus rare des succès : il convainc. Après un brillant tournoi entre MM. Laboulaye, Wallon, duc d'Audiffret-Pasquier, d'une part, au Sénat. M. Jules Simon, d'autre part, le Sénat, par 149 voix contre 130, adopte la proposition. Il y a lieu à revision de la constitution.

Le congrès est convoqué le 19 juin. Formalité ; la résolution est prise. Par 526 voix contre 249, l'Assemblée nationale décide que l'article qui fixe à Paris

Juin 1879.

le siège des Chambres sera rayé du texte constitutionnel. Reste, pour en finir, à obtenir les mesures législatives pour l'installation définitive du parlement et du pouvoir exécutif. Les deux Chambres discutent alternativement pendant tout le mois de juillet. Au Sénat, M. Buffet se bat en désespéré. Mais le sort en a décidé. La loi est votée ; elle est promulguée sous la date du 22 juillet.

par le congrès.

La mort du prince impérial.

Le 1er juin, le bruit avait couru dans Paris que le prince impérial était mort. Une dépêche particulière, reçue à Londres le 20 juin, à minuit, annonce qu'il avait été tué, précisément le 1er juin, par les Zoulous. On reçut la nouvelle, à Paris, à deux heures vingt. Des éditions spéciales des journaux, parues le 21, la répandirent dans l'après-midi. On dit que M. Gambetta avait été le premier informé (1).

Le 25 février précédent, le prince impérial avait adressé à M. Rouher une lettre destinée à la publicité et dans laquelle il lui annonçait son départ pour l'Afrique australe. Cette résolution avait été prise quelque temps auparavant, au moment où la démarche du cardinal de Bonnechose auprès du maréchal de Mac Mahon avait échoué.

Départ pour l'Afrique australe.

Le jeune homme de vingt-deux ans qui avait été l'espoir d'une dynastie, d'une cause et d'un pays, était parti, « sans un Français pour combattre près de lui » (2). Recommandé au général anglais comme « un étranger de distinction » (3), il avait quitté Cambden

(1) Fidus affirme que le cardinal de Bonnechose, à Rouen, eut un télégramme le 20, à une heure trente : peut-être une heure trente de la nuit.

(2) Hérisson. *Le Prince impérial*. 1890. in-12 (p. 246).

(3) V. la lettre du duc de Cambridge au commandant en chef de l'armée du Cap, lord Chelmsford, dans Hérisson (p. 263) : « Le prince

Juin 1879.

Place pour s'embarquer, le 27 février, à Southampton à bord du *Danube*, avait fait la traversée, du 27 février au 9 avril, passant devant Sainte-Hélène. Débarqué le 9 avril, il est atteint des fièvres, et reste, quelque temps, inemployé.

Attaché à l'état-major de lord Chelmsford, puis sous les ordres du général Marshall, le 1er juin, il participe à une reconnaissance commandée par le lieutenant Carey, du 98e régiment, et composée de six cavaliers, plus un « Zoulou ami ». Le peloton, après avoir poussé en avant du corps jusqu'à une distance d'environ dix milles, fait halte pour laisser reposer les chevaux: on était au milieu d'un pays couvert de hautes herbes, sur les ruines d'un kraal, près de *Blood River* (rivière du sang). Le cheval du prince s'appelait *Destin* (Fate).

Et ce fut un coup du destin, en effet! Les Zoulous se sont approchés dans les herbes. Ils tirent à bout portant. On se précipite sur les chevaux, on selle à la hâte. Le « Zoulou ami » a disparu. Les six cavaliers fuient, ayant en tête le lieutenant Carey et sans s'occuper les uns des autres.

Le prince frappé.

Quand le lieutenant Carey est hors d'atteinte, il s'arrête et regarde. Le prince n'a pu monter, la selle ayant tourné: il est donc resté seul, à pied, au milieu des Zoulous qui l'attaquent à coups de sagaies: il se défend quelque temps: bientôt, il tombe, percé de dix-huit blessures au visage, au bras gauche, dont il s'est protégé, à la poitrine, au ventre. Plus tard, le lieu-

a manifesté le désir d'être enrôlé dans notre armée, mais le gouvernement a considéré comme impossible de satisfaire ce désir. Toutefois, le gouvernement m'autorise à vous écrire, à vous et à sir Batle Frere, pour vous prier de lui témoigner de la bienveillance et de lui prêter assistance pour qu'il puisse suivre, autant que cela sera possible, les colonnes de l'expédition. »

tenant Carey n'a trouvé, pour expliquer sa conduite, qu'une seule excuse : « En Zoulouland, tout homme démonté est un homme mort. Guerre de sauvages, où chacun cherche à sauver sa peau. » L'héritier de l'homme qui avait commandé les plus belles batailles de l'histoire, était frappé à mort dans la plus mesquine et la plus louche des rencontres. Juillet 1879.

Le lendemain, on retrouva le corps entièrement dépouillé, sauf un scapulaire. Après embaumement, la dépouille mortelle fut embarquée à bord du *Danube* et ramenée en Angleterre. Les obsèques s'accomplirent dans la petite église catholique Sainte-Marie de Chislehurst, le 12 juillet. La reine Victoria et le prince de Galles y assistèrent. Les membres les plus notoires du parti bonapartiste vinrent de Paris. Le prince Napoléon quitta l'église directement pour la gare, sans se rendre chez l'impératrice (1).

Les obsèques en Angleterre.

L'impératrice Eugénie, frappée une fois de plus, avait appris l'affreuse nouvelle par lord Sydney, envoyé de la reine, et par le duc de Bassano, le 21 juin. Le jour des obsèques, elle dit aux compagnes de son exil : — « Mesdames, inutile de me préparer, je serai forte. » Elle arriva dans le vestibule au moment où les officiers anglais apportaient le cercueil et le déposaient dans la chapelle ardente; elle se précipita sur cette bière où dormait son enfant, l'étreignit de ses bras, le couvrit de baisers, criant au milieu de ses sanglots : — « Voilà donc tout ce qui reste de mon fils! » Depuis, la femme qui avait été si puissante et si belle, — belle et imposante encore —, erre de par le monde, portant ses croix sous ses voiles de deuil, ayant, seule, survécu!

L'impératrice.

(1) HÉRISSON (p. 359).

Juillet 1879.

Le « prince impérial » ressemblait à sa mère. Il était blond, fin, élancé, mais son air était contraint, sa figure peu expressive : dans l'ensemble, un beau jeune homme et un hardi cavalier. Il avait adoré son père. Élevé dans des idées religieuses très strictes, catholique pratiquant, son développement avait été lent, avec la double origine et dans la double vie qui était la sienne : prince et particulier, Français plié aux coutumes anglaises. A l'école de Woolwich, il avait fait de sérieuses études, était sorti dans un bon rang avec les brevets ordinaires. Il était resté ensuite près de sa mère, surveillé et un peu entravé. La conception politique qui lui avait été infusée par l'impératrice et par M. Rouher était éminemment conservatrice, dynastique et hiérarchique, non révolutionnaire, démocratique et égalitaire.

Schisme dans le bonapartisme.

Sa mort fit apparaître, dans le parti, un schisme, latent alors qu'il vivait. D'après les constitutions de l'empire, l'héritier direct du prince impérial était le prince Jérôme. Mais la coupure était faite, depuis des années, entre les deux cousins. Le prince Jérôme, âgé de cinquante-sept ans, haut, large, noir, nez d'aigle, la figure ronde, l'œil ardent et sombre sous des sourcils touffus, était un Bonaparte de Corse, tandis que le jeune prince, blond aux yeux bleus, avait le sang du Nord — probablement par ses grands-parents maternels, les Kirkpatrik. Deux races, deux natures.

Le prince Jérôme, n'oubliant pas, lui, les origines révolutionnaires, avait recueilli, dans l'héritage des Bonaparte, la thèse républicaine, populaire et plébiscitaire.

On se servit, contre lui, du codicille d'un testament du prince impérial, daté du 26 février 1879, codicille

qui, par une omission voulue, tendait à changer l'ordre de succession dynastique : Juillet 1879.

Testament du prince impérial.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que, tant qu'il y aura des Bonapartes, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre maison envers le pays ne s'éteindront pas avec ma vie : moi mort, la tâche de continuer l'ouvrage de Napoléon Ier et de Napoléon III *incombe au fils aîné du prince Napoléon*, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir, nous donnera à nous autres qui ne serons plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

On assure que M. Rouher avait écrit de sa main le modèle de cet acte. Quoi qu'il en soit, c'est son esprit et sa politique qui avaient inspiré une décision si grave.

Le 1er juillet, eut lieu une réunion des sénateurs et des députés du groupe de l'appel au peuple. M. Rouher donna lecture du testament. On décida d'envoyer une délégation auprès du prince pour lui communiquer le texte. M. Rouher déclara qu'il ne ferait pas partie de la délégation, « cette démarche étant au-dessus de ses forces ». Le prince Jérôme la reçut.

Le prince Jérôme.

A la lecture, son masque impassible ne trahit pas ses sentiments. Il dit seulement « qu'il n'accepterait aucune discussion de ses droits ». La rupture était accomplie. M. Paul de Cassagnac se prononça dans le *Pays* : « Je l'ai écrit : Plus d'empire jamais, plutôt que certain empire. Et ce *certain* empire est l'empire du prince Jérôme que l'on connaît. » Il s'agissait surtout de la question religieuse. « Le prince s'est dit républicain, écrivait encore M. P. de Cassagnac ; il a laissé croire qu'il était ennemi de la religion. Qu'il nous rassure, qu'il renie la République, qu'il nous promette la liberté de l'enseignement, le respect du culte, et, naturellement, il reprend sa place... »

Juillet 1879.

Dans l'opinion, la mort du prince causa une certaine émotion, vite distraite par ces bruyantes polémiques. Le prince impérial avait été un « enfant de France » ; il était mort sous l'uniforme anglais, héros d'un roman que la fatalité avait interrompu. Quant au bonapartisme, quelques mois auparavant redoutable, on eût dit qu'il s'était, soudain, restreint et comme ratatiné. Quelques fonctionnaires blanchis sous le harnais, des chambellans chamarrés, des généraux en retraite, ou bien des journalistes à gages, des aventuriers, des risque-tout, enfin d'honorables fidélités, une « vieille garde » divisée, débandée, affolée, se blessant elle-même en des luttes niaises et incompréhensibles, c'était tout.

Les cierges à peine éteints, le souvenir de cet autre duc de Reichstadt ne fut plus qu'une image touchante planant sur une cause évanouie.

A Paris, on se disputait. Le 1er juillet, interpellation de M. E. Bouchet sur la saisie du journal *la Lanterne*. Pénible débat auxquels prennent part le préfet de police, M. Andrieux, M. Lepère, ministre de l'intérieur, M. Christophe, directeur du Crédit foncier. Vague relent de chantage politique et même financier (1).

La bataille religieuse.

Mais la grande bataille, c'est toujours la bataille des lois scolaires ; la querelle religieuse est au plus fort. Le pape Léon XIII faisait donner aux prélats, par son nonce, le cardinal Czacki (accusé d'ailleurs d'être trop favorable au gouvernement), des conseils de prudence et de modération :

Si le nonce parle ainsi, dit le cardinal Guibert, c'est son point de vue ; il est diplomate, nous, nous sommes des évêques ; notre devoir est de défendre le peuple et puisque, pour le défendre, il faut parler, nous parlerons.

(1) Andrieux. *Mémoires d'un préfet de police*, t. Ier (p. 83 et suiv.).

Et, en effet, de presque toutes les provinces ecclésiastiques partirent des lettres collectives d'évêques protestant contre les lois Ferry.

Mgr Lavigerie accourut d'Alger, résolu à saisir « le taureau par les cornes »...

Il vit M. Jules Ferry, raconte son biographe; c'est la première fois qu'il se trouvait en face du ministre exécuteur des hautes œuvres des sectes... L'archevêque s'adressa à son incontestable intelligence des affaires, l'intéressa à ses écoles, et lui laissa le sentiment d'une supériorité de vues et de génie qui intéressa l'homme sans convertir le sectaire.

Le ministre fournit au prélat les ressources utiles aux nombreuses œuvres que ce « génie » entreprenant menait à la fois. Quant à l'affaire des congrégations, Mgr Lavigerie disait à ses amis :

Ils iront jusqu'au bout, et déjà ses yeux se tournaient vers les stations lointaines de la société comme vers des lieux de refuge contre les persécuteurs (1).

La loi sur l'enseignement supérieur à la Chambre.

Le rapport sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur est déposé le 29 mai par M. Spuller. La discussion s'ouvre le 16 juin. M. de Cassagnac provoque un violent incident qui faillit amener la scission d'une partie des députés républicains se plaignant d'être insuffisamment protégés par M. Gambetta. Pendant plusieurs semaines, ce sont des discours alternés selon le talent et le caractère des orateurs. M. Paul Bert, président de la commission, expose le système: M. Gaslonde parle au nom de la droite.

Si vous voulez l'unité patriotique, vous avez raison; mais, si vous exigez l'unité morale, c'est la servitude des âmes. On a donné cette formule (c'était M. Jules Ferry) : *la liberté dans l'unité*. Il ne peut y avoir de liberté dans l'unité. C'est au nom de l'unité que les plus effroyables tyrannies ont été exercées

(1) *Vie du cardinal Lavigerie*, t. II (p. 40).

Juillet 1879.

dans ce monde... Il appartient à un gouvernement républicain, qui n'impose pas sa volonté, qui subit celle du pays, de s'arrêter dès qu'il voit le pays divisé et ému à ce point...

M. Emile Deschanel répond. Il esquisse déjà la thèse que défendra plus tard M. Waldeck-Rousseau, l'antagonisme des *deux jeunesses :*

Existe-t-il une cause plus profonde de nos divisions que cette éducation contradictoire donnée aux hommes dans les lycées et aux femmes dans les couvents ? Cela crée une sorte de divorce intellectuel dans les ménages.

M. de Mackau : La loi coûtera 150 millions en constructions et annuellement 10 millions d'entretien et de charges nouvelles. C'est le catholicisme que l'on vise. Aujourd'hui les jésuites, demain les catholiques ! La gauche proteste. M. Spuller, rapporteur, reconnaît que la loi est l'acte le plus important qui se soit produit depuis l'avènement de la République. Mais on ne fait pas la guerre au catholicisme. On se défend ; « on commence à se défendre »... Il réfute la thèse libérale, usurpée par les adversaires de toute liberté :

La liberté d'enseignement que vous demandez n'est qu'un masque sous lequel on monte à l'assaut des droits de la société moderne... Seul, l'État est assez fort pour résister aux prétentions cléricales et aux entreprises de Rome... Les représentants de la démocratie ne peuvent pas faire moins que n'ont fait les gouvernements monarchiques... Vous avez inscrit sur votre drapeau, avec le comte de Mun, contre-révolution, et nous défendons la Révolution...

Voici M. Étienne Lamy (26 juin) :

On va chasser les congrégations à l'heure même où rentrent les condamnés de la Commune... Prenez garde ; sous prétexte d'éducation civile, vous allez faire une jeunesse qui ne croira à rien, pas même à vous.

M. Jules Ferry défend la loi.

C'est, enfin, l'heure du ministre, M. Jules Ferry. Argumentation très nourrie, bourrée de faits et de

chiffres; après un exposé un peu lent, la discussion s'élève, elle se précise sur le caractère de l'éducation donnée par les jésuites: enseignement nettement antimoderne, antirévolutionnaire... Juillet 1879

Nous poursuivons les jésuites, parce que les jésuites et leurs adhérents sont l'âme de cette milice laïque contre laquelle nous luttons depuis sept ans; qui a été maîtresse dans l'Assemblée nationale; qui, par les comités catholiques, s'étend sur la France entière et l'enveloppe comme d'un réseau; qui a un personnel politique; qui est un parti; je me trompe, qui est une faction!... Quant à faire la guerre au catholicisme, vraiment j'ai été surpris, douloureusement surpris de trouver cette accusation sur les lèvres de M. Lamy, qui nous connaît... Attaquer le catholicisme, se mettre en guerre avec la croyance du plus grand nombre de nos concitoyens, mais ce serait la dernière et la plus criminelle des folies... Nous n'avons pas besoin d'un kulturkampf; nous n'avons qu'à nous en tenir à notre concordat...

L'orateur ajoute que les établissements de l'État sont prêts à recevoir les élèves qui sortiront des maisons d'éducation fermées. On parle de troubles dans les consciences :

Il n'y aura pas de troubles dans les consciences; il y aura peut-être plus d'une conscience religieuse soulagée et secrètement ravie. La domination jésuite ne pèse pas qu'aux libres penseurs.

D'ailleurs la question est posée, il faut se prononcer... Et, s'adressant directement à la majorité, dont il exhorte le zèle et lie le vote : Appel à la majorité.

Est-ce que le peuple républicain de France vous a envoyés ici pour vous croiser les bras? Ne vous a-t-il pas donné mandat, non seulement d'affirmer la République et de l'apporter ici, mais de la fonder sur des bases solides? Les questions politiques, les événements ou les gouvernements les posent. Mais il y a des questions qui, quand elles sont posées, doivent être résolues. Si vous ne votez pas l'article 7, qu'aurez-vous fait, Messieurs? Vous aurez consacré, à tout jamais, dans ce pays-ci, le libre enseignement par les jésuites... Y a-t-il, parmi vous, quelqu'un qui veuille assumer une telle responsabilité devant notre temps et devant l'histoire?

Juillet 1879.

M. Jules Ferry n'hésitait pas à s'enfermer dans un cercle sans issue; mais il y enfermait la majorité avec lui ; ce n'était pas un naïf. La bataille engagée, il fallait la gagner. Le combat se ramenait au sort de cette citadelle, la compagnie de Jésus.

On écarte un contre-projet Lenglé et Robert Mitchell (les amis du prince Jérôme, les néo-bonapartistes, les bonapartistes républicains), puis un autre contre-projet Bardoux, prédécesseur de M. Jules Ferry au ministère de l'instruction publique, qui n'interdit pas l'enseignement aux congrégations et remplace l'article 7 par un système d'inspection. Le 3 juillet, on vote l'article 1er, après rejet d'un amendement de MM. Keller et le baron Reille, maintenant le jury mixte pour la collation des grades. Puis, vote des articles 2 à 6.

Discussion sur l'article 7.

La discussion reprend sur l'article 7, le 4 juillet. M. Keller s'écrie : « Le grand cheval de bataille pour éviter les réformes sociales, c'est la guerre au cléricalisme. » Nouveau discours de M. Paul Bert, extrêmement vif contre les jésuites et n'hésitant pas à aborder le problème moral.

L'extrême gauche attaque l'article comme insuffisant. M. Madier de Montjau propose d'interdire l'enseignement aux membres des congrégations religieuses et au clergé séculier. Bataille acharnée et pied à pied, de droite et de gauche, sur une série d'amendements. Enfin, par 333 voix contre 164 l'article 7 est voté et l'ensemble de la loi par 347 voix contre 143, le 9 juillet.

Les écoles normales.

Au même moment (29 juillet), le Sénat discute le projet de loi voté par la Chambre, le 20 mars, relatif à l'établissement d'écoles normales primaires dans les départements. M. Chesnelong et M. Jules Ferry sont aux prises. M. Chesnelong, soutenu par une convic-

tion profonde, emporte un de ses plus beaux succès oratoires. La droite s'écrie : « Voilà notre O'Connell ! » Cependant, après un pénible incident provoqué par les déclarations de M. Jules Ferry, la loi est votée par 158 voix contre 109 le 1er août et promulguée le 9 août.

Juil.-août 1879

Première fête du 14 juillet.

Le 14 juillet 1879 fut une des belles fêtes de la jeune République. Elle se sentait maîtresse de ses destinées. La constitution s'appliquait normalement. Les pouvoirs publics étaient en harmonie, le suffrage universel était le moteur puissant et libre d'une nouvelle organisation sociale. Le peuple était fier et comme enivré d'un triomphe inespéré après de si longues luttes : il jouissait de cette paix, de cette abondance, de toutes les richesses restaurées et de toutes les satisfactions que lui prodiguaient les premières années du nouveau régime. Les haines de classe n'étaient pas soulevées comme en 1848. Il n'est pas dans le caractère français de prévoir les déboires ou les malheurs de trop loin. La joie de vivre rayonnait dans un ciel apaisé et éclairait les visages. Ce 14 juillet fut donc un 14 juillet splendide, la plus belle, la plus spontanée, la plus ingénue des fêtes populaires, sans qu'un regret, un remords, une ombre vînt ternir la gaieté lumineuse d'une telle journée.

Le 13 juillet la revue des troupes avait eu lieu à Longchamps. M. Gambetta fut acclamé. Paris était pavoisé, décoré, illuminé. La circulation fut de bonne heure impossible dans les rues. Les danses s'organisèrent à tous les carrefours. L'armée, le peuple, les pouvoirs publics communiaient, alors, dans un seul sentiment patriotique. Ce sont, pour un pays, des instants trop rares et des heures inoubliables. Il fallut vingt années pour accomplir l'orbe qui commençait

Juil.-août 1879

alors et pour clore, par d'autres fêtes et d'autres enthousiasmes populaires, le cycle paisible que la République parlementaire devait parcourir.

Le budget de 1880.

Discussion du budget du 10 juillet au 1er août. M. Henri Brisson, président de la commission ; M. Wilson, rapporteur général. Le débat est mené rondement par M. Gambetta. Le budget ne comportait, d'ailleurs, aucune nouveauté essentielle. L'exposé des motifs présenté par M. Léon Say était aussi peu « orné qu'un billet de banque... Jamais situation financière plus florissante n'avait été exposée avec plus de rigueur scientifique et de modestie » (1). L'amortissement était assuré ; la politique de dégrèvement se poursuivait à la faveur des plus-values. La Chambre s'efforçait de favoriser l'essor commercial du pays à une heure où un certain ralentissement paraissait se produire.

Au début de la session, la Chambre avait consacré de longues séances à la loi d'organisation de l'état-major. Les Chambres ne cessaient de s'occuper des mesures relatives au programme Freycinet. Au Sénat, M. Bocher critiqua vivement le projet qui, au fur et à mesure qu'il se précisait, prenait des proportions plus colossales (juillet). On avait parlé tout d'abord d'une dépense de cinq à six milliards. On était maintenant à huit milliards. Pour satisfaire aux réclamations incessantes des circonscriptions et de leurs représentants, on ajoutait continuellement de nouvelles lignes de chemins de fer. Le conseil supérieur des ponts et chaussées avait évalué à 4.500, au maximum, le nombre de kilomètres à construire... La Chambre porte à 8.848 kilomètres le devis du conseil supérieur,

Extension du plan Freycinet.

(1) Michel, *Léon Say* (p. 346).

non compris 4.151 kilomètres à construire ultérieurement, soit un total de 13.000 kilomètres. Emporté par ce dangereux élan, on crée un *quatrième réseau*, que la polémique baptise : le « réseau électoral ». De même pour les canaux et les ports. Le programme s'élargit indéfiniment et s'applique à des nécessités problématiques, à des prévisions forcées. Tout le monde le sentait, le savait. Cependant, les ministres eux-mêmes couvraient de leur autorité les propositions nouvelles qui altéraient le caractère et compromettaient l'avenir de leur propre projet (1). Juil. août 1879

M. Bocher, au nom de l'opposition, fait une critique aussi juste que pressante : Critique du programme.

Ce que je reproche au projet, c'est de provoquer des illusions, c'est d'établir un classement qui n'en est pas un, qui n'établit ni distinction ni ordre dans les différents chemins. Je reproche au projet de tromper les espérances, de faire naître des prétentions qu'on ne pourra satisfaire et je crains que ce projet ne crée des embarras sérieux à ceux qui suivront M. le Ministre.

M. de Freycinet, avec sa manière persuasive et séduisante, leva les dernières hésitations du Sénat :

Quelle est, dit le ministre, la différence entre les projets du gouvernement et les tracés qui ont été regardés comme nécessaires par les commissions de la Chambre des députés et du Sénat ? Ces tracés, d'après ces commissions, devaient nécessiter 5.000 kilomètres : or, nous proposons 7.000 kilomètres ; *ce n'est qu'une différence de 2.000 kilomètres*. (On arriva plus tard à une évaluation bien plus large encore.)... Sous l'empire, on consacrait par an 430 millions aux voies ferrées (oui, mais il s'agissait de construire le grand réseau) ; nous ne demandons que 300 à 350 millions par an ; donc nous sommes loin d'atteindre la dépense annuelle engagée sous l'empire.

Rien n'arrêtait M. de Freycinet.

(1) V. MICHEL, *Léon Say* (p. 330 et suiv.)

Juil. août 1879

Un labeur immense autorisait ces vastes entreprises : dans les lois d'affaires qui se débattent devant les Chambres, le ministre des travaux publics est toujours sur la brèche.

En ces heures fécondes, l'action de la France ne se referme pas au dedans : elle rayonne au dehors dans les grandes entreprises qui devaient changer la face du monde. Le 29 mai, le congrès international constitué pour l'étude du projet destiné à relier les deux Océans, réuni à Paris, termine ses travaux et se prononce, sur le rapport de M. Braune, pour un canal à niveau constant allant de la baie de Limon (Colon) à Panama, plan et avant-projets de MM. Wyse et Reclus. Sur 98 votants, le vote est acquis par 74 voix. Il y a eu 8 « non » et 16 abstentions. Les 6-7 août a lieu la souscription publique à 800.000 actions de 500 francs.

Grands projets extérieurs

Le 13 juillet, un décret institue, sous la présidence du ministre des travaux publics, une commission pour l'étude des questions relatives à la communication, par voie ferrée, de l'Algérie et du Sénégal avec l'intérieur du Soudan. Il s'agit d'atteindre le Niger et d'affirmer la suprématie de la France sur l'Afrique occidentale. On étudierait immédiatement un avant-projet entre Biskra et Ouargla et, au delà de Ouargla, on préparerait, sans retard, la campagne d'exploration.

Sept ou huit milliards de chemins de fer, de canaux et de ports en France, le canal de Panama, le projet de transsaharien, voilà de l'emploi assuré pour le bas de laine français !

Juil.-août 1879.

III

Depuis un an que le traité de Berlin était signé, l'Europe vivait dans la confusion et dans l'incertitude. Le prince de Bismarck, trop perspicace pour ne pas avoir deviné les conséquences de la position prise par lui au congrès, cherchait à parer aux évolutions dans les alliances qu'il prévoyait. Après le congrès de Berlin.

La guerre d'Orient ayant modifié les relations des grandes puissances entre elles, une nouvelle Europe s'ébauchait dans le secret des gouvernements. « Triple alliance », puis « alliance franco-russe », telles sont les étapes prochaines du nouveau *cursus*. Au fond, c'est la paix et le respect mutuel assurés par l'équilibre des forces militaires restaurées.

Ce n'était pas tout d'avoir inscrit des formules sur le papier : maintenant, il fallait tailler à même la chair et la réalité. Les puissances, un peu surprises de leur œuvre, s'efforçaient de sauver la paix parmi les résistances, les déceptions, les colères, soulevées, de toutes parts, par la mise en pratique de leurs décisions. La nouvelle face de l'Europe.

Une convention intervient, en février 1879, entre la Russie et la Turquie, pour régler les points que le traité de Berlin avait insuffisamment éclaircis. L'indemnité de guerre fut fixée à 802 millions et demi de francs : cette dette, toujours exigible, pouvait devenir une arme formidable aux mains de la Russie.

On avait créé une Bulgarie indépendante : elle s'organise lentement sous l'égide des généraux russes. C'était un nouvel État européen, comptant plus de deux millions d'habitants. Les Bulgares, à peine Organisation de la Bulgarie.

Juil.-août 1879

arrachés au sommeil de leur servitude, étaient bien empêchés pour prendre les allures d'une nation. Quant à ceux de leurs frères qui n'avaient pas été détachés de la Turquie, — soit qu'ils demeurassent dans la « province privilégiée », la Roumélie orientale (7 ou 800,000 habitants), soit qu'ils restassent soumis au gouvernement direct du sultan, — en Macédoine notamment, — ils avaient, depuis les préliminaires de San-Stefano, humé l'air de l'indépendance; ils ne devaient plus se résigner au joug qui leur était réimposé par le congrès.

L'autorité russe, appuyée sur l'occupation militaire, veillait aux premiers pas du nouveau peuple.

Election du prince Alexandre.

Le prince Dondoukoff élabora une constitution calquée sur celle de la Serbie. Une sobranié, composée des notables du pays, la modifia dans un sens démocratique; le prince Alexandre de Battenberg, de nationalité allemande, fils du prince régnant de Hesse-Darmstadt, fut élu, le 29 avril 1879. Ce choix paraissait concilier tous les intérêts. Une certaine dose de politique germanique s'introduisait en Orient, comme précédemment par la nomination du prince Charles en Roumanie [1]. Bismarck avait dit au prince Alexandre : — « Allez-y toujours, cela vous laissera au moins des souvenirs. » Le tsar croyait être sûr de son neveu : il n'était pas sûr même de ses agents. Ceux-ci menaient les Bulgares « à la russe ». Or, les Bulgares entendaient bien ne pas se laisser « russifier ». Les « libérés » trouvaient lourde déjà la main du « tsar libérateur ».

La question de la réoccupation ottomane.

La date de l'évacuation était fixée au neuvième mois après la signature du traité de Berlin. Le sultan ayant conservé, avec la Roumélie orientale, le droit d'établir

[1] Comte Joseph GRABINSKI, « Alexandre de Battenberg. » *Correspondant* du 25 décembre 1893.

des garnisons dans les Balkans, les troupes turques devaient réoccuper le pays. Mais les populations et les agents russes furent d'accord pour considérer cette prescription du traité comme nulle et non avenue. Quand les troupes russes commencèrent à se retirer (mai 1879), les populations s'opposèrent à l'occupation par les garnisons ottomanes. La Russie prit fait et cause pour les chrétiens et réclama, sur un ton assez raide, une revision de la clause en question. Émoi en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Angleterre : tout paraissait compromis. La Russie se montrait irritée et exigeante. On eût pu croire que Gortschakoff cherchait sa revanche. Il mettait l'Allemagne en demeure de se prononcer. Bismarck écrit dans ses *Souvenirs* : Juillet 1879.

La logique de l'histoire est bien plus exacte que notre cour des comptes. Pour l'exécution des décisions du congrès, la Russie espérait et voulait que les commissaires allemands se prononçassent, en général, dans le sens de la Russie lorsque, dans les négociations qui avaient lieu sur place, en Orient, il se produisait des divergences entre les idées russes et celles des autres puissances. L'impératrice Marie disait à un de nos représentants : — « Votre amitié est trop platonique... »

Maintenant qu'on en était à l'application du traité de Berlin, l'Allemagne était obligée soit d'appuyer les solutions russes, soit de les combattre. Les faits ne sont pas aussi complaisants que le parchemin des protocoles.

Le prince, au moment de répondre, jetait sur l'Europe un regard circulaire : Tout à l'extrémité, le Monténégro menait un tapage assourdissant. Il était le plus petit et le moins satisfait des États balkaniques, mais aussi le plus cher au cœur de la Russie. La Porte, lui ayant remis sans difficulté les villes de Pouz et de Pod- Le Monténégro.

Juillet 1879.

goritza, tardait à concéder les territoires faisant partie du vilayet de Scutari d'Albanie. Elle n'était pas maîtresse absolue, chez ces rudes montagnards, qui ne tenaient pas à rester turcs, mais qui ne voulaient pas se soumettre à leurs ennemis héréditaires, les Monténégrins. Le général turc, l'illustre Mouktar pacha, fomentait sous main, affirme-t-on, la résistance de la ligue albanaise. Ce fut bientôt un souci pour l'Europe. Cette minuscule affaire devint une très grosse affaire.

Les diplomates s'épuisaient à rechercher des transactions et des « équivalences » qui fussent acceptées par les deux parties : plus d'une fois, les hostilités parurent imminentes. Les puissances trouvèrent et imposèrent, plus tard, la solution de Dulcigno. Mais cela demanda du temps et des protocoles!

La Hongrie mécontente.

L'Autriche-Hongrie s'installait en Bosnie et Herzégovine ; une occupation militaire comprimait d'avance toute velléité de résistance. Cette politique de conquête dissimulée ne satisfaisait pas tout le monde, même dans l'empire. La Hongrie était effrayée par un accroissement aussi énorme de l'élément slave. Le comte Andrassy devait payer, de sa popularité et de sa situation, le service rendu par lui à la cause germanique dans les Balkans. L'obscurité des textes mal connus qui autorisaient la politique austro-hongroise prêtait aux interprétations les plus diverses. Des publicistes avisés commençaient à prévoir l'époque où une ligne de chemin de fer, traversant le district de Novi-Bazar et reliant Vienne à Salonique, ferait de cette ville « le plus grand port de la monarchie austro-hongroise » (1).

(1) RATZENHOFFER, *Sur l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine*. — V. aussi baron DE STIEGLITZ, *L'Italie et la Triple Alliance* (p. 144).

Mais, on était, pour longtemps encore, à la période des difficultés. Juillet 1879.

Les israélites de Roumanie.

La France avait pris en main deux affaires : l'abolition des lois d'exception frappant les Israélites en Roumanie et la rectification de la frontière de l'empire ottoman dans le sens d'une cession de territoire à la Grèce. Autre matière à discussion, à « échange de vues » et à protocoles. La Roumanie, sacrifiée au congrès de Berlin, se plaignait de l'exigence de l'Europe, qui prétendait lui imposer une population non assimilée, non assimilable [1]. D'autre part, les puissances occidentales ne voulaient plus assister à la prolongation du régime des *outlaws* ou, plus exactement, du *ghetto*. L'Allemagne et l'Angleterre appuyaient la France. Ces cabinets faisaient, de l'introduction d'une telle mesure dans la constitution roumaine, une condition de la reconnaissance de l'indépendance et de la proclamation du royaume : il fallut bien céder.

Les frontières de la Grèce.

L'affaire de la rectification des frontières entre la Grèce et la Turquie était plus grosse et plus complexe encore.

La Turquie ne se croyait pas obligée par le texte du traité de faire des concessions sérieuses à la Grèce ; elle était soutenue par l'Angleterre qui, sous le cabinet Beaconsfield, et malgré la convention du 4 juin, continuait à défendre « l'intégrité de l'empire turc ». Par contre, la Russie, d'accord sur ce point avec la France, appuyait la Grèce.

Celle-ci réclamait l'annexion de l'Épire, de la Thessalie, d'une portion, la plus large possible, de la Macédoine et, enfin, de la Crète. Une commission turco-grecque, réunie d'après les prescriptions du

(1) Circulaire roumaine (13/25 juillet 1879). — *Livre jaune*, 1879 (p. 21).

Juillet 1879.

traité de Berlin, n'aboutit pas. Mille combinaisons diverses furent essayées sans succès. La Grèce armait, achetait des fusils, enrôlait des instructeurs. Les cabinets devaient s'épuiser en vaines et complexes « tractations », jusqu'au jour où une transformation absolue de la politique anglaise, par l'avènement du parti radical, la fit passer du blanc au noir et détermina, parmi les puissances, un chassé-croisé où la France modifia aussi ses propres positions et qui finit par donner à l'hellénisme une satisfaction très incomplète.

Ces affaires sont, pour l'Europe, une préoccupation et un labeur ingrat. Un conflit universel est toujours menaçant derrière on ne sait quel incident imprévu.

La fascination de l'Orient.

Les grandes puissances, malgré les professions de foi les plus sincèrement désintéressées, sont entraînées dans le jeu des populations locales par leurs engagements, leurs traditions, leurs affinités ; c'est toujours la lutte pour l'équilibre. Leur intervention, parfois contradictoire, suit l'évolution continuelle des intérêts et des événements : un ciel d'automne n'est pas plus changeant : s'il s'empourpre, on a, trop souvent, des raisons d'appréhender l'orage. L'Orient fascinera toujours les regards de l'Europe chrétienne, qui se retourne invinciblement vers les débuts de sa journée.

Le romantisme du XIXe siècle vit errer sur ces horizons lumineux et énigmatiques la capricieuse imagination de ses écrivains et de ses orateurs. Il y eut, dans cette politique, beaucoup de littérature. Les conceptions vagues et troubles de cette époque inquiète offraient, en somme, une matière singulièrement propice et malléable aux manipulations vigoureuses des hommes d'État réalistes.

L'Égypte était la terre des grandes envolées. Son histoire moderne commence par l'expédition de Bonaparte. La vie d'Ismaïl est un conte des *Mille et une Nuits*. Mais, comme l'âge est passé des trésors inépuisables, la légende s'achevait en une débâcle assez piteuse. La comptabilité européenne mettait son doigt taché d'encre sur la stèle des Pharaons. Juillet 1879. L'Égypte.

Ismaïl, à bout de ressources, finit par appeler les financiers à l'aide. Avec une préférence marquée pour l'Angleterre, dont il espérait l'on ne sait quel secours occulte, il avait sollicité l'établissement d'une commission d'enquête. Cette affaire était menée, sous mains, par les agents anglais, en relations étroites avec les porteurs de titres qui avaient une autorité et des moyens puissants à la Bourse de Londres : « Je vis bientôt, dit M. le baron des Michels, alors agent français au Caire, que, le principe de l'enquête étant admis à Londres, il serait accepté à Paris, dût-il avoir pour conséquences le renversement et la ruine de notre œuvre (1). »

La commission fut donc instituée. Elle avait à sa tête M. Ferdinand de Lesseps, mais c'était une figuration : le fondateur du canal offrant au khédive, comme dit M. des Michels, « la garantie de son incompétence financière ». Près de M. de Lesseps, sir Rivers Wilson était vice-président, Riaz pacha représentait le khédive ; M. de Blignières était commissaire de la Dette pour la France ; pour l'Angleterre, M. le capitaine E. Baring, dont la personnalité, pleine d'avenir, mettait ainsi la main sur l'instrument qui allait créer sa fortune politique ; puis M. de Kremer et M. Baravelli représentant l'Autriche et la Russie : comme secrétaire, un Français

(1) *Souvenirs de carrière* (p. 170).

Juillet 1879.

M. Liron d'Ayrolles, inspecteur des finances. M. de Lesseps étant le plus souvent absent, sir Rivers Wilson prit la direction de la commission, qui devint une manière de gouvernement.

Le bruit se répandit bientôt que l'Égypte ne serait sagement administrée que par un ministre étranger : sir Rivers Wilson était l'homme désigné. La politique britannique prenait très habilement fait et cause pour les populations indigènes, tandis qu'elle laissait aux agents français le rôle pénible et fâcheux de défenseurs des intérêts financiers.

Le cabinet Nubar pacha.

Le 14 octobre, Nubar pacha fut chargé de constituer un ministère soi-disant responsable. Sir Rivers Wilson était ministre des finances et M. de Blignières, ministre des travaux publics. On supprimait le « contrôle à deux ». Le gouvernement de l'Égypte était aux mains de deux puissances ou plutôt aux mains des *bondholders*, — manière de séquestre où l'on ne distinguait plus très bien les intérêts politiques des intérêts financiers. Le premier acte du nouveau ministère fut de négocier un emprunt de 212 millions de francs avec la maison Rothschild, qui reçut en gage les biens du khédive et de sa famille, c'est-à-dire 250.000 hectares de terre avec les maisons et les installations des fellahs. M. de Freycinet dit : « L'administration de ces biens était placée sous la haute surveillance des gouvernements anglais et français. La conquête financière ne s'était jamais subordonnée à ce point l'action politique, » et il ajoute, dans sa manière fine : « On se liait ainsi vis-à-vis d'une puissante maison de banque, qui serait désormais un facteur de notre politique égyptienne (1). »

Le khédive s'aperçut de la faute qu'il avait commise

(1) DE FREYCINET, *La question d'Égypte* (p. 171).

en réclamant l'institution de la commission; il voulut reprendre les rênes : il était trop tard. Cependant, il crut pouvoir profiter du mécontentement que les « réformes » décidées par la commission provoquaient dans le pays. En février 1879, un certain nombre d'officiers égyptiens ayant été licenciés en raison des réductions imposées par la commission, une émeute éclata subitement. M. Wilson et Nubar pacha furent insultés; celui-ci fut même blessé, et Ismaïl pacha, s'appuyant sur l'élément « indigène », rompit avec l'Europe, en renvoyant Nubar pacha.

Juillet 1879.

Chute de Nubar pacha.

On essaya d'abord de ne pas pousser les choses au pire : mais toutes les combinaisons intermédiaires échouèrent. Ismaïl en avait assez de ses contrôleurs, et les contrôleurs ne cherchaient qu'à se débarrasser de lui. La crise était ouverte.

La crise.

Qu'allait-il advenir de l'Égypte? Entre la France et l'Angleterre, la partie décisive s'engageait au moment où l'Europe était en suspens sur ses propres destinées et où M. de Bismarck cherchait un point d'appui pour ses futures combinaisons.

La situation de la France était mauvaise : un premier ministre sans autorité, influencé outre mesure par ses origines ou par son entourage, des agents faibles, divisés, énervés par la diversité ou l'obscurité de leurs instructions, se succédant les uns aux autres avec une rapidité inquiétante (1), une opinion publique faussée, un chef d'État sceptique et indifférent...

Les deux puissances, dans une note officielle remise au khédive, à laquelle celui-ci, bon gré mal gré, dut

(1) En deux ans et demi, au plus fort de la crise, de novembre 1876 à juin 1879, la légation de France fut occupée par quatre titulaires, MM. des Michels, Raindre, Godeaux et Tricou. Le personnel anglais resta le même pendant plus de vingt ans.

Juillet 1879.

adhérer, exigèrent que « les deux membres européens du cabinet eussent conjointement le droit d'opposer un *veto* absolu à toute mesure qu'ils désapprouveraient ». C'était les menottes à Ismaïl. On prenait, en outre, une mesure immédiate et effective : la réduction des intérêts de la Dette.

Ismaïl répondit brutalement à cette sommation brutale. Il destitua sir Rivers Wilson et M. de Blignières (début d'avril). Chérif pacha était chargé de former un cabinet exclusivement composé d'indigènes. L'Égypte aux Égyptiens !

La France et l'Angleterre sont embarrassées. Elles hésitent à recourir aux grands moyens.

Intervention austro-allemande.

Mais voici qu'une intervention imprévue se produit. L'Autriche-Hongrie d'abord, puis, aussitôt, l'Allemagne protestent. Elles demandent des sécurités pour leurs nationaux et réclament la destitution d'Ismaïl. Ainsi, ce sont les puissances germaniques, jusque-là si réservées, qui prennent les initiatives à cette heure critique. M. de Bismarck a deviné, avec sa lucidité habituelle, l'intérêt qu'il avait à se jeter dans la fissure qui se produisait entre la France et l'Angleterre. Au moment où les plus vastes desseins roulent dans son cerveau, l'occasion qui s'offre à lui est inespérée. Il la saisit et se fait l'arbitre des affaires anglo-françaises en Égypte, comme il s'était fait l'arbitre des difficultés anglo-russes dans les Balkans. La politique allemande découvre un instrument avec lequel elle pèsera, à son gré, sur la politique anglaise et sur la politique française alternativement. L'un des plus puissants leviers des affaires européennes, pendant de longues années, est ainsi dégagé et saisi d'une main robuste.

Dans l'Europe entière, les cabinets des ministres sont assaillis de réclamations. Rarement, campagne

fut plus habilement menée et plus savamment plaidée devant l'opinion. Ismaïl fut mis au ban de la civilisation. L'homme qui avait donné aux badauds européens des spectacles splendides à l'inauguration du canal de Suez, apparut comme un pauvre sire, victime successivement du machiavélisme des financiers et de leur rigueur. Juillet 1879.

A Constantinople, d'autres ficelles étaient tendues et d'autres docilités préparées par de semblables moyens. Les cabinets de Paris et de Londres, subissant l'impulsion venue de Berlin, demandèrent au sultan (très besogneux au lendemain de la guerre) la révocation du khédive. L'affaire fut menée rondement. En deux mois (fin juin), la Porte rendait un bérat qui destituait Ismaïl et transmettait le pouvoir à son fils Tewfick : on reconstituait autour de celui-ci le régime boiteux de contrôle et d'intervention européenne. Le sultan, à l'heure où l'on recourait à lui, fit des réserves au sujet de ses droits suzerains sur l'Égypte. On ne disputa pas sur des formules, et le *condominium*, plus direct, plus responsable, moins uni et plus subordonné que jamais aux intérêts financiers, reprit la main.

Destitution d'Ismaïl pacha.

Avènement de Tewfick pacha.

Il y avait, dans l'avenir de cette nouvelle combinaison, une inconnue : c'était la sincérité et la solidité de l'accord entre les deux puissances directrices, la France et l'Angleterre... L'Europe portait là toute son attention et prêtait l'oreille aux moindres vibrations du *condominium*, prête à profiter de chaque crise et sans qu'il fût possible de se dérober à son intervention, puisque tous les actes importants s'accomplissaient, désormais, « au nom des six grandes puissances ». Touche singulièrement vibrante ajoutée au clavier où préludait, — encore incertaine, — la main du prince de Bismarck.

Juillet 1879.

Genèse de la triple alliance.

Il était obligé d'attaquer un air nouveau. Celui de l'*alliance des trois empereurs* avait servi jusqu'à épuisement de l'auditoire et de l'orchestre. Le fort ténor se préparait à lancer son *ut* de poitrine : la triple alliance. Dans ses *Souvenirs*, qu'il faut toujours prendre *cum grano salis*, mais qui sont à la fois le bréviaire de la politique moderne et le roman psychologique de cette époque complexe, le prince de Bismarck s'arrange pour faire retomber toutes les responsabilités sur le gouvernement russe et, notamment, sur sa tête de bois, Gortschakoff. Il ne peut pas nier, pourtant, que la Russie, alors et plus tard, fit, auprès de lui, les plus instantes démarches et rechercha, après le congrès de Berlin, l'alliance de l'Allemagne. Le prince ne la découragea jamais complètement ; il se réservait de profiter des facilités qu'il trouva toujours de ce côté russe, pour arranger, un jour, une de ces combinaisons à double et à triple fond, que son prodigieux génie mécanique ne se lassait pas d'établir. Mais, pour le moment, il fallait qu'il se prononçât.

La Russie interroge l'Allemagne.

La Russie, aux prises avec la réalité dans toutes les questions instantes en Orient, voulait savoir à quoi s'en tenir. Bismarck a donc mauvaise grâce à épiloguer sur la question que Saint-Pétersbourg lui adressa à brûle pourpoint. Cette question ne pouvait pas ne pas être posée. Cela ressort, en somme, de la lettre que Bismarck écrivit au roi de Bavière, quand il fut question d'obtenir l'adhésion des États confédérés à la nouvelle politique où l'Allemagne s'engageait :

En présence de cette situation, la Russie nous a demandé d'opter définitivement entre elle et l'Autriche, en donnant l'instruction aux membres allemands des commissions orientales de voter pour la Russie dans les cas douteux. A notre

avis, ce n'est pas là la véritable interprétation des actes du congrès; celle-ci se trouve *du côté de la majorité fournie par l'Autriche, l'Angleterre et la France;* l'ALLEMAGNE A TOUJOURS VOTÉ DANS CE SENS (1). Juillet 1879.

Voilà qui est clair. On travaillait contre la Russie, *toujours* contre la Russie. Rien d'étonnant à ce que la Russie ait mis l'Allemagne en demeure.

Bismarck était dominé par une appréhension qui faisait toute sa nervosité : il craignait que Saint-Pétersbourg ne se retournât vers Vienne, que les Slaves des deux États ne se rapprochassent contre l'élément allemand. Il dénonce sans cesse « les mystères de la convention de Reichstadt ». Cela veut dire qu'il ne peut supporter une conversation en tête-à-tête entre la Russie et l'Autriche. Il y voit les premières avances d'une coalition russe, autrichienne et française, la « coalition Kaunitz », comme il l'appelle, coalition dont il a le « cauchemar ». Si on n'y pare pas, les événements peuvent la décider précipitamment. Elle est, au fond, dans les intérêts des trois puissances. En public, Bismarck affecte de la traiter fort légèrement (2). La meilleure preuve qu'il la craint par-dessus tout, c'est la peine qu'il se donne pour y obvier.

En août 1879, il s'était rendu à Gastein pour y prendre les eaux. Il était au plus pénible des tortures physiques que lui faisait endurer sa névralgie faciale. Mais il ne s'occupait guère de se guérir. Jamais cure ne fut plus traversée, plus laborieuse, plus tourmentée par le souci, l'angoisse des responsabilités mesurées par un regard impavide dans son inquiétude même.

Donc, aux longues heures de la baignoire, il plongeait son esprit dans l'abîme de ses réflexions : « C'est

(1) *Souvenirs*, t. II (p. 284).
(2) *Souvenirs*, t. II (p. 293).

Juillet 1879.

en réfléchissant à toutes ces considérations, écrit-il, qu'après la lettre menaçante de l'empereur Alexandre, je dus très résolument prendre des précautions défensives contre la Russie *pour sauvegarder notre indépendance.* »

La combinaison du chancelier allemand.

Il faudrait avoir présent à l'esprit tout l'orchestre européen pour comprendre comment, dans ce morceau magistral que combine le maëstro, tout s'harmonise et tout vibre à la fois. La France sera tenue en échec par l'Angleterre, et c'est pourquoi l'Égypte occupe, dès lors, une si grande place dans les préoccupations allemandes. La Russie sera laissée, aussi longtemps que possible, sous le mirage des sympathies personnelles existant entre les deux empereurs. L'Italie sera détournée de la tendance qui la porte vers la Russie, à la fois par l'appui mesuré donné à l'Autriche sur la mer Adriatique et par la crainte de voir l'empire allemand, hier si ardent contre la papauté, prendre en main la cause du pouvoir temporel. Et si, pour enlever à la France de M. Waddington toute velléité d'un rapprochement avec la Russie, il est nécessaire de lui faire les yeux doux, à cela ne tienne, on inaugurera une procédure aussi empressée vis-à-vis d'elle que la tactique antérieure l'avait été peu.

Mais cette politique complexe, avec ses ramifications infinies en Pologne, en Hongrie, en Turquie, dans la Méditerranée, dans le monde enfin, repose principalement sur une savante chloroformisation de l'Angleterre, en ce qui concerne les dangers que peut lui faire courir, ainsi qu'à l'Europe, la grandeur germanique. Pour cela, l'affaire d'Égypte est providentielle; les financiers qui l'ont en mains sont des gens avec qui on peut causer.

A Paris, à Saint-Pétersbourg, à Londres, les

hommes politiques qui se succédaient au pouvoir devaient ignorer, pendant de longues années, les dessous de leurs propres cartes, qu'un habile prestidigitateur faisait passer sous leurs yeux avec une miraculeuse prestesse. A Vienne même, on ne connaissait pas très bien la partie dont on recueillait le bénéfice; sinon, on eût fait payer plus cher, peut-être, un concours indispensable. Si la Hongrie eût appris le dédain avec lequel Bismarck traitait « messieurs les avocats hussards » de la Hongrie, elle ne se serait pas mise si gratuitement dans les mains du maître queux, qui pressait l'orange, sauf à rejeter l'écorce. La maison de Savoie, partagée entre la gloriole d'un illustre compagnonnage et la terreur des menaces occultes au sujet de Rome, ne se fût pas engagée aussi délibérément dans un voyage suspect. Mais l'habile homme avait su prendre ses partenaires et ses adversaires par leurs passions plus encore que par leurs intérêts.

Août 1879.

Tous sont pris au mirage.

Ce fut à Vienne que la partie s'engagea [1]. Le chancelier allemand prit texte d'une lettre adressée à l'empereur Guillaume par le tsar Alexandre, dans les derniers jours du mois d'août 1879. Il voulut y voir une menace de guerre qui, assurément, était bien loin de la pensée d'Alexandre II : la Russie avait toutes les raisons du monde de ne pas provoquer l'Allemagne. Le prince de Bismarck, qui se garde de faire connaître le texte de cette lettre, la résume en ces termes : « En voici à peu près le contenu : si l'Allemagne persiste dans son refus d'adopter (dans les

L'entrevue d'Alexandrowo.

(1) Le prince de Bismarck avait commencé, aussitôt après le congrès de Berlin, par s'entendre avec le comte Andrassy pour l'abolition de l'article 5 du traité de Prague, effaçant, ainsi, le dernier souvenir de la guerre de 1866.

Août 1879.

affaires des Balkans) la manière de voir de la Russie, la paix ne pourra subsister entre nous. » Le tsar demandait à rencontrer l'empereur Guillaume à Alexandrowo ([1]).

Le prince de Bismarck prit, sans tarder, ses précautions : « Lorsque l'empereur Guillaume se rendit à Alexandrowo (le 3 septembre), j'avais déjà préparé une entrevue, à Gastein, avec le comte Andrassy; elle eut lieu les 27 et 28 août ([2]). » Il était urgent d'agir, car le comte Andrassy était démissionnaire depuis le 14 août, par suite des difficultés qu'avait provoquées sa politique en Bosnie et Herzégovine : c'était le rempart de l'alliance allemande en Autriche qui disparaissait. Avant que la démission fût acceptée, il fallait conclure.

La rencontre de Gastein.

Le prince de Bismarck s'ébranle. Tout bien pesé, il s'est décidé à nouer avec l'Autriche-Hongrie une alliance formelle contre la Russie et cela dans le plus court délai possible. Il prend les devants. Cette alliance, il la veut; il l'aura. Son art consiste à se la faire demander par le ministre austro-hongrois.

Après que j'eus fait au comte Andrassy un exposé de la situation, il en tira la conclusion suivante : — « Contre une alliance franco-russe (dont les journaux russes commençaient à parler dès cette époque) le coup qu'il faut jouer, c'est une alliance austro-allemande. » Je lui répondis *qu'il venait de donner une formule* à la question qui, à mon sens, était la raison de notre entrevue et l'objet de notre délibération. Nous parvînmes facile-

(1) *Souvenirs*, t. II (p. 260).

(2) On a dit aussi que l'initiative de l'entrevue émana de l'empereur Guillaume. Le prince de Bismarck s'irrita beaucoup des propos tenus par le prince Gortschakoff dans une *interview* à Bade. On laissa dire par M. de Blowitz, dans le *Times* (1er novembre), qu'à Alexandrowo le tsar se plaignit auprès de l'empereur Guillaume de l'attitude de l'Allemagne et qu'il avait écrit cette phrase : « Le chancelier de Votre Majesté a oublié la promesse de 1870. » Rien n'était plus blessant pour l'opinion allemande qu'un tel rappel ainsi formulé et rendu public.

ment à nous entendre au préalable sur la question d'une alliance purement défensive contre une attaque de la Russie dirigée contre l'une ou l'autre des deux parties contractantes : une proposition d'étendre notre alliance à des attaques d'autres puissances que la Russie ne trouva pas un accueil favorable auprès du comte. Après avoir obtenu, non sans peine, que Sa Majesté m'autorisât à engager des négociations officielles, je passai, à cet effet, par Vienne à mon retour (1). Août 1879.

M. de Bismarck à Vienne.

Le prince de Bismarck s'assure en même temps du concours des États confédérés et notamment de la Bavière, en agitant le spectre d'une attaque prochaine de la Russie. Le roi Louis, effrayé d'une telle perspective, donne des mains au projet du prince-chancelier.

Et, tandis que l'empereur Guillaume, à l'entrevue d'Alexandrowo, confirme à l'empereur Alexandre, « avec la plus grande sincérité et en versant des larmes, les assurances d'une amitié traditionnelle » (2), le prince de Bismarck était à Vienne.

Au cours du long trajet de Gastein à Vienne, par Salzbourg et Linz, l'attitude prévenante du public dans les stations me fit sentir, a-t-il raconté lui-même, *que je me trouvais sur un territoire purement allemand et parmi une population allemande.*

A Vienne, une réception plus chaleureuse encore était réservée à l'homme d'État qui avait triomphé à Sadowa. L'empereur François-Joseph rendit, en personne, visite au prince-chancelier. Et le traité Bismarck-Andrassy fut conclu.

L'alliance austro-allemande.

Telle fut l'origine de la triple alliance. Le traité allemand-austro-hongrois est analysé dans ces termes par son principal auteur :

Le traité que nous avons signé avec l'Autriche, au point de vue d'une défensive commune contre la Russie, est *publici juris*. Une alliance défensive analogue entre les deux puissances contre la France n'est pas connue (cela veut dire probablement que le

(1) *Souvenirs*, t. II (p. 280).
(2) *Souvenirs*, t. II (p. 290).

Octobre 1879.

Autres projets du prince.

texte n'en est pas publié, mais l'alliance est un fait notoire). Le traité austro-allemand n'accorde pas à l'Allemagne, directement menacée, la même protection contre la France que celle qu'il accorde à l'Autriche en cas de guerre contre la Russie (1).

Le prince de Bismarck avait, selon sa propre expression, fait « l'option » entre l'Autriche et la Russie. Il raconte qu'il alla jusqu'à se demander alors s'il n'y avait pas lieu d'attacher l'Autriche-Hongrie à l'Allemagne par un « lien organique ». Mais il s'arrêta dans cette voie d'un pangermanisme trop éclatant et trop téméraire.

La Russie prévenue.

Le traité conclu, le prince de Bismarck en fit, auprès de son maître, une question de cabinet. Il n'alla pas lui-même à Baden-Baden, mais il confia le soin de plaider la cause de l'alliance à un de ses collègues du ministère, le comte Stolberg; celui-ci réussit, « malgré l'opposition énergique de l'empereur », qui ne céda que « par horreur du changement de ministère » et sous la condition que l'empereur de Russie serait prévenu. Alexandre II apprit donc, officiellement, « que s'il attaquait l'une ou l'autre des deux

(1) L'acte fut signé à Vienne, le 7 octobre 1879, par Henri VII, prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne, et par le comte Andrassy. Il a été renouvelé en 1887 et publié, à Berlin et à Vienne, le 3 février 1888. — Seule, en effet, la Russie est nommée dans l'acte, qui prend ainsi un caractère plus spécialement favorable à l'Autriche : D'après l'article Ier, si l'une des puissances est attaquée *par la Russie*, les parties contractantes se prêteront mutuellement secours de toutes leurs forces militaires et ne concluront la paix que simultanément. — Si l'un des pays contractants est attaqué *par une autre puissance*, l'autre s'oblige non seulement à ne pas porter secours à la puissance agressive, mais à observer une neutralité bienveillante. Mais *si la Russie* soutient d'une manière quelconque le pays agresseur, le traité entre en vigueur. Les deux puissances comptent sur les sentiments pacifiques de la Russie, mais sont d'accord pour avertir le tsar Alexandre, ne fût-ce que confidentiellement, « qu'ils devront considérer toute attaque contre l'un d'eux comme si elle était dirigée contre les deux ». — Le caractère du traité est donc bien conforme à l'appréciation de Bismarck dans ses *Souvenirs*. L'entente donna lieu à une convention commerciale.

puissances, il les aurait toutes deux contre lui »[1]. On peut bien admettre qu'au lendemain de l'entrevue d'Alexandrowo la pilule parut amère au tsar. On rejeta la responsabilité de l'événement sur la rancune et les provocations du prince Gortschakoff. Octobre 1879.

Pour faire accepter par l'Europe un changement de front d'une telle importance, on prit aussi quelques précautions. Le prince de Bismarck se rendit, séance tenante, auprès de l'ambassadeur de France à Vienne, M. Teisserenc de Bort, bien surpris de ce soin officieux, et il lui fit entendre le langage le plus rassurant : La France aussi.

Je saisis avec empressement cette occasion pour donner à votre Excellence l'assurance la plus formelle et la plus catégorique que les relations intimes de l'Autriche et de l'Allemagne ne doivent nullement inquiéter la France, ni éveiller sa susceptibilité... Je crois, au contraire, que, dans un avenir prochain, l'intensité de nos rapports ira grandissant et que nous serons les meilleurs amis du monde... Les peuples, comme les hommes, ont peu de mémoire... Je ne me suis jamais servi de ma parole pour déguiser ma pensée. Je suis toujours sincère, et M. Waddington, avec qui j'ai eu des rapports très suivis à Berlin, en a eu la preuve. D'ailleurs, l'Allemagne ne poursuit pas une politique agressive. Elle veut, désormais, vivre en paix ; et, à cette occasion, je citerai le mot d'un de vos ministres qui, jadis, dit que la France ne cherchait querelle à personne parce qu'elle était satisfaite. Eh bien ! ajouta M. de Bismarck, je puis assurer à votre Excellence, que l'Allemagne est satisfaite (2) !

Il était difficile de pousser plus loin l'ironie des épanchements confidentiels.

Quant à l'Autriche, elle reçut immédiatement les arrhes du marché. Le 8 septembre, les troupes autrichiennes occupaient le sandjak de Novi-Bazar, par suite d'une convention spéciale passée avec la Turquie.

(1) *Souvenirs*, t. II (p. 292).
(2) *Le Temps* du 27 septembre 1879.

Octobre 1879.

C'était un pas nouveau et décisif fait par la pénétration germanique dans les Balkans.

Conséquences de l'alliance austro-allemande.

Le rapprochement de l'Allemagne et de l'Autriche avait une autre conséquence non moins importante sur l'ensemble de la politique européenne. Il mettait fin nécessairement au culturkampf. L'Autriche représente, en Allemagne, le principe catholique. Il est difficile d'être bien avec elle en faisant une guerre à mort à la papauté. L'évolution nouvelle de la politique bismarckienne s'appuyait, à l'intérieur, sur le Sud et sur les populations que représentaient, au parlement, les députés du centre. Il fallait donc que le prince de Bismarck changeât son fusil d'épaule. Il le fit galamment.

Il rencontra, d'ailleurs, auprès de son nouveau partenaire, le pape Léon XIII, des dispositions très favorables. Les deux diplomates les plus considérables et les plus ingénieux qu'il y eût alors, étaient faits pour s'entendre. Mais, dignes l'un de l'autre, ils procédèrent dans les règles de la plus savante escrime.

Léon XIII et le prince de Bismarck.

Dès le 31 mars 1879, le prince de Bismarck avait eu une entrevue avec M. Windthorst. C'était le point de départ d'un rapprochement avec le centre. Pour conclure, il fallait passer par Rome, sinon par Canossa. Le 1er août 1879 (remarquer le synchronisme, quelques semaines avant l'entrevue de Gastein), Mgr Aloisi-Masella, nonce à Munich, qui avait été l'intermédiaire des premiers pourparlers entre le prince-chancelier et le gouvernement pontifical, reçut, pour être transmise à Rome, une lettre par laquelle le prince de Bismarck faisait savoir au cardinal Nina qu'il était prêt à négocier avec le nonce à Vienne, Mgr Jacobini,

Ouverture du prince de Bismarck.

les bases d'un accord entre le Saint-Siège et Berlin ([1]). C'était Vienne qui était choisi comme lieu des négociations; et l'on sait maintenant pourquoi M. de Bismarck s'était senti pris, tout à coup, pour les catholiques en général, et pour les catholiques du Sud en particulier, d'une crise d'affection et de respect se traduisant par les paroles les plus attendrissantes ([2]). Octobre 1879

Les circonstances qui retardèrent l'arrangement, désormais décidé entre Rome et l'empire, appartiennent à une autre histoire. Léon XIII maintint, avec une grande fermeté, les principes sur lesquels s'était appuyée l'intransigeance de Pie IX. Son habile patience sut mettre le prince de Bismarck dans une situation telle que celui-ci n'eut plus d'autre ressource que de sacrifier lui-même sur cet autel du Reichstag, où il avait adoré d'autres dieux. Il présenta donc au parlement et fit voter le décret-loi dit « des pouvoirs discrétionnaires » qui, par un arrangement intérieur, mettait fin à ce « combat pour la civilisation » sur lequel on s'était tant et si vainement échauffé.

IV

Léon XIII et la France

La conduite de Léon XIII, si habile dans ses rapports avec l'Allemagne, ne paraissait pas moins prudente dans ses relations avec la République française.

(1) Lefebvre de Behaine, *Léon XIII et le prince de Bismarck*, (p. 104).

(2) « Je pensais bien qu'il fallait mettre sur le compte des liens du sang la sympathie dont je fus l'objet dans l'empire allemand. mais *au Sud plus qu'au Nord*, parmi les conservateurs que dans l'opposition, dans *l'Ouest catholique* plus que dans l'Est protestant. » *Souvenirs*, t. II (p. 289).

Octobre 1879. Jamais, pourtant, position ne fut plus difficile et plus dangereuse (1).

A une situation qui paraît sans remède, Pie IX avait opposé une offensive constante contre les « erreurs du siècle », une parole toujours véhémente et les foudres de l'Église. Léon XIII recourt à une tactique différente. Il assure, d'abord, par plusieurs actes publics, son attachement inébranlable aux principes posés et défendus par son prédécesseur : sur les droits de l'Église, soit comme puissance spirituelle, soit comme puissance temporelle, il ne cédera pas d'une ligne (2). Mais, ceci bien établi, la méthode est telle que le théologien chargé officiellement de l'expliqur au monde et de recueillir les paroles où elle s'est manifestée, n'hésite pas à la mettre en opposition avec celle de Pie IX :

Pie IX, avec toute l'ardeur des saintes indignations, avait dû crier et combattre contre tous ceux qui le dépossédaient ou le laissaient déposséder de son pouvoir temporel et spirituel, qui chargeaient l'Église de chaînes et mettaient son chef sous le joug. Léon XIII put, d'un esprit plus apaisé, mais avec une âme également forte, combattre, pour la même cause, *en conjurant qu'on lui ôte ce joug*, etc... Telle était l'œuvre que Pie IX léguait à son successeur. Celui-ci la comprit autrement : *il se donna tout entier aux œuvres de paix, il offrit au monde la paix avec*

(1) Sur l'état misérable où était la cause catholique en Europe, à l'avènement de Léon XIII, lire le discours préliminaire au *Recueil des discours du pape* Léon XIII, par le R. P. Don Pasquale de Franciscis (Plon, 1884, in-8°, p. VII). — Voir, par contre, l'ouvrage de l'abbé Barbier, *Le progrès du libéralisme catholique sous le pape Léon XIII; Le pape du* possumus, t. I (p. 101).

(2) Voir, notamment, l'éloge de Pie IX dans l'*Allocution du pape Léon XIII aux cardinaux* venus en corps pour le féliciter (28 mars 1878, p. 9) et l'*Allocution*, si importante, *aux représentants des journaux catholiques,* du 22 février 1879 (p. 82). « Nous aussi, suivant l'exemple de nos prédécesseurs, Nous ne cessons d'affirmer et de revendiquer ces droits et Nous ne cesserons jamais de le faire. » Mais il est déjà remarquable que ce soit à des « journalistes » que ce discours soit adressé.

instance, il prêcha la paix. D'où il résulte que sa voix, nous l'appellerons la voix *pacificatrice*(1). Octobre 1879.

Les évêques à Rome.

Le succès obtenu en Allemagne devait encourager le nouveau pape à suivre partout la même méthode, et c'est dans cet esprit qu'il se tourna vers la France.

La plupart des évêques qui ont acquis, par leurs titres, leurs services ou leur âge, une autorité plus particulière sur le clergé de France sont appelés *ad limina :* là, ils entendent les « conseils » du pape, et les choses sont dites de telle façon qu'il faut obéir. Le plus fougueux de tous, l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, apprend de la bouche du Saint-Père que le chapeau de cardinal lui sera bientôt attribué : Léon XIII tient à son concours. Or, quelles sont les premières paroles prononcées par l'éminent prélat quand il remet les pieds dans son diocèse ?

C'est le propre d'un nouveau pontificat, comme d'un changement de règne quelconque, d'apporter des facilités et d'offrir des ouvertures nouvelles pour des négociations quelque temps suspendues ou abandonnées sous le régime précédent. La marche du temps ayant mûri les questions, les maux inséparables de toute opposition à l'Église s'étant manifestés et aggravés et, d'autre part, les froissements antérieurs de personne à personne ayant cessé, la diplomatie vaincue a pu renouer avec succès des relations dont l'interruption était nécessaire.

Mgr Pie croit donc, d'après la lettre où il expose aux fidèles de son diocèse ses entretiens si précieux avec le nouveau pontife, Mgr Pie croit que c'est l'heure de négocier : on le fait avec l'Allemagne, on le fera avec la France (2).

Le cardinal de Bonnechose.

Le cardinal de Bonnechose entend le même conseil, dès la première heure du nouveau pontificat. « Il est bon, m'a dit le pape, *que la papauté se recueille;* »

(1) DE FRANCISCIS, *Discours préliminaire* (p. XI).
(2) Mgr BAUNARD, *Histoire du Cardinal Pie*, t. II (p. 636).

Octobre 1879. le cardinal ajoute : « Léon XIII me développa cette grande pensée, qui a certainement son fondement *dans l'expansion excessive, la surexcitation, les agitations, le bruit et les combats du pontificat précédent...* (1). » Au mois de septembre 1879, au plein de la lutte de l'article 7, il se rend à Rome; il est reçu par le pape; ce qu'il entend, ce sont encore des paroles d'apaisement qui étonnent un peu le négociateur récent du complot bonapartiste.

Je suis sorti de cette conférence moins triste et moins découragé que je ne l'étais la veille. Il m'a semblé voir poindre des jours meilleurs pour l'Église en Italie et en Allemagne. Mais hélas ! je n'ai pas la même consolation pour la France.

Pourtant, il devra se plier aux directions romaines. Il multipliera les démarches auprès du président de la République, auprès des ministres eux-mêmes, « malgré ses répugnances » ; et quand il s'agit d'encourager M. Jules Simon dans l'attitude d'opposition que l'éminent sénateur a adoptée à l'égard de l'article 7, c'est le cardinal de Bonnechose qui s'approchera du républicain; quand il faudra conseiller aux congrégations non autorisées de s'incliner devant les nécessités et de « signer », c'est encore le cardinal de Bonnechose qui, avec le cardinal Guibert, transmettra les ordres de Rome. Il faut obéir.

Quant à Mgr Lavigerie, dont l'activité un peu turbulente s'emploie, avec la même assurance, dans des sens divers, il paraît avoir trouvé, dès sa première visite à Rome, ce même mois de septembre 1879, son chemin de Damas. « Le Saint-Père, écrit-il, a des idées à lui en philosophie, en politique, en affaires. En tout, il porte un grand caractère de fermeté et de

(1) Mgr Besson, *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II (p. 296).

sagesse. » Et le biographe ajoute : « Cette sagesse l'inclinait, dès lors, à une politique nouvelle : il voulait essayer de la conciliation avec la République. Telles étaient les vues du pape. Mgr Lavigerie y conforma les siennes, on ne devait pas tarder à s'en apercevoir (1). » Octobre 1879

Les choses allèrent si loin que le pape Léon XIII fit faire, auprès du comte de Chambord, certaines démarches pour amener le parti légitimiste à déposer les armes « dans l'intérêt de la foi et de la religion ». Le comte de Chambord fit observer à MM. de Blacas et de Dreux-Brézé, chargés de la commission, que l'Église interdisant le suicide, elle ne pouvait lui conseiller de supprimer sa propre raison d'être en demandant à ses amis de l'abandonner (2). Léon XIII et le comte de Chambord

Le nonce à Paris, Mgr Meglia, fut promu au cardinalat et, après avoir reçu la barrette des mains de M. Jules Grévy, « du noble chef de l'État, » fut remplacé par un confident intime de Léon XIII, l'esprit le plus souple et le plus dépouillé de préjugés surannés, Mgr Czacki. Le marquis de Gabriac, ambassadeur au Vatican, écrivait le 23 septembre : Mgr Czacki, nonce à Paris

C'est un véritable cadeau que, dans sa pensée, le Saint-Père fait à la France en se séparant d'un homme qui possède sa confiance entière et en nous le donnant... Le Saint-Père a bon espoir que les difficultés présentes pourront être aplanies dans un esprit de modération et d'équité. Le nouveau venu a les instructions les plus larges; il ne repoussera personne et il accueillera tous ceux qui viendront à lui (3)...

On verra, en effet, le cardinal, homme du monde, brillant causeur, esprit vif et vigilant, se produire dans

(1) Mgr Baunard, *Vie du cardinal Lavigerie*, t. II (p. 40).
(2) Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et Souvenirs* (p. 171 et suiv.).
(3) Debidour, t. I (p. 231), citant les Archives des affaires étrangères, *Rome*.

Octobre 1879.

Les conditions du pape.

les réceptions officielles, fréquenter les ministres, les personnages en vue et faire le siège, notamment, de M. Gambetta. On dit que, par l'intermédiaire du baron des Michels (1), il fit parvenir à Gambetta une lettre où étaient précisées les conditions auxquelles le pape, et par suite le clergé français, consentirait à faire publiquement adhésion à la République. M. Ranc rapporte qu'on le choisit pour remettre la lettre à M. Gambetta et que celui-ci, après l'avoir lue, aurait dit simplement : — « Au prix qu'ils veulent y mettre, c'est trop cher! »

Effets de la politique romaine sur la droite.

Dans les partis de droite, certains esprits commençaient à s'étonner et à s'inquiéter de l'attitude adoptée par le Saint-Siège; beaucoup, par contre, lassés des luttes stériles, se portaient sinon à l'accommodement, du moins à la résignation. Le bonapartisme s'enlisait dans des dissensions de famille. Le comte de Chambord avait essayé de galvaniser, par une lettre du 26 juillet 1879, les débris du parti royaliste : un grand banquet, où devaient se trouver réunies toutes les sommités du royalisme, avait été préparé à Marseille pour le 29 septembre, anniversaire de la naissance du prince. Mais les orléanistes avaient fait défaut (2).

Le banquet eut lieu. M. Baragnon parla et aussi M. de Baudry-d'Asson... Il fut question de poursuites. M. Jules Grévy dit, avec son à-propos et son flegme habituels : — « Tout laisser dire, ne rien laisser faire. »

C'est plutôt parmi les troupes républicaines que la soudaineté de l'offensive prise par le gouvernement à l'égard de l'Église commençait à jeter quelque désu-

(1) DEBIDOUR, t. I (p. 232), citant des articles de RANC, *La France noire* (p. 224).

(2) *Lettres* du comte DE CHAMBORD (p. 338); DREUX-BRÉZÉ (p. 271).

nion. De nombreuses manifestations se produisent de la part des hommes les plus sages et les plus respectés : M. Vivenot, M. Henri Germain, M. Casimir-Perier, sénateurs ou députés de gauche, invitaient le gouvernement à la modération.

Octobre 1879

Le parti républicain et la question religieuse

Mais celui qui reparut alors sur le devant de la scène fut M. Jules Simon.

Depuis le Seize Mai, M. Jules Simon s'était tenu à l'écart et il avait été tenu à l'écart. Les vieilles rancunes de la délégation de Bordeaux subsistaient : on ne lui pardonnait pas d'avoir failli arrêter, en même temps, la personne et la carrière de M. Gambetta. On triomphait de son échec du Seize Mai, où la position qu'il s'était choisie entre les deux partis l'avait conduit à un si complet effondrement. Il était à la côte, pantelant, sans un regard de commisération, car si on lui en voulait de ses fautes, on lui en voulait plus encore, peut-être, de ses talents. Grâce à M. Thiers et aux amis de celui-ci, il avait pu forcer les portes de l'Académie française. Les usages courtois de ces assemblées amollissent, au dire des Catons parlementaires, la fermeté des âmes : même les adversaires du duc de Broglie étaient inscrits, bon gré mal gré, au « parti des ducs ».

M. Jules Simon.

M. Jules Simon, philosophe politique, n'était pas un politique philosophe. Il avait eu son heure, mais un peu courte. Quand il passait en revue sa vie de polémiste, d'orateur, d'écrivain, il la trouvait égale, au moins, à celle des plus célèbres parmi les hommes qui l'écartaient (1).

Il est aigri.

M. Jules Simon avait une parole douce, une intelligence vive et un caractère obstiné. Lui et son

(1) Jules Simon, *Dieu, Patrie, Liberté. Le parti autoritaire* (p. 179).

Octobre 1879.

compatriote Renan sont, comme les rochers de leur Bretagne, de granit, sous leur parure de fleurs. Les mérites de M. Jules Simon étaient éminents, plutôt dans le genre universitaire. Même son courage, son incontestable courage moral, avait quelque chose de livresque. Disciple de Victor Cousin, il se tenait, d'une main déroidie, au dernier promontoire de l'éclectisme, sentant bien que, s'il le lâchait, le libre penseur qu'il était tombait à la mer.

Il est « libéral ».

En politique, il s'accrochait plus désespérément encore à une autre doctrine philosophique, le libéralisme. Il y trouvait l'harmonie de ses idées, de ses tendances et de ses sentiments. Homme de cabinet, mais passionné pour la discussion, ayant l'action du cerveau plus que celle du cœur ou du caractère, grandi dans l'opposition et diminué au pouvoir, toute sa vie était justifiée, couverte, honorée par le mot : liberté.

M. Thiers mort, M. Jules Simon avait vu M. Dufaure jouer le rôle que, peut-être, il avait désiré pour lui-même ; il avait vu M. Jules Grévy arriver à la présidence de la République. M. Gambetta était président de la Chambre, M. Challemel-Lacour était ambassadeur (et ces titres magnifiques impressionnent toujours les ambitions oratoires) ; enfin, M. Jules Ferry avait pénétré, de haute lutte, en ce ministère de l'instruction publique où lui-même, M. Jules Simon, avait passé des heures si douces et laissé des souvenirs si chers.

Ces vainqueurs achevaient et confirmaient leurs victoires en ébranlant tout, en menaçant tout ; leur violence anti-cléricale détournait des bonnes volontés que le sénateur inamovible rencontrait dans les couloirs du Luxembourg et sous la coupole du palais Mazarin.

Dans ces palabres journaliers, les voix chevro-

tantes faisaient chorus, les chefs chenus branlaient tristement. Ah! si l'on voulait, comme tout serait facile : que demandait-on, en somme? que demandaient ces bonnes gens, ces religieuses, ces prêtres, contre lesquels on soulevait le flot des violences populaires? Seulement continuer à faire le bien : rien que la paix et la *liberté*. Qui saurait parler pour eux, plaider cette cause juste, digne, humaine? Le rôle était à prendre! Quelle thèse! quelle critique! quelle discussion!... Et comme la pointe serait mise au bon endroit! — Nov. 1879.

Tout poussait M. Jules Simon. Le cardinal de Bonnechose lui rendait visite, ambassadeur imprévu du libéralisme, à la demande du supérieur des jésuites. Mgr Dupanloup n'avait-il pas dit de M. Jules Simon : — « Il sera cardinal avant moi ! » Les évêques, Rome, un vœu et un appel ardents se portaient vers lui. En chef expérimenté qui va jouer sa suprême partie, il mesurait de l'œil le terrain et pesait cette arme redoutable, son éloquence, au service d'une telle cause, à une heure si grave. Enfin, il se résout à se jeter dans la mêlée et à faire sentir le ceste du vieil athlète. — Le cardinal de Bonnechose chez M. Jules Simon.

La loi relative à l'enseignement supérieur, qui contenait le fameux article 7 interdisant aux congrégations non autorisées de tenir école sur le territoire de la République, avait été renvoyée au Sénat. La commission spéciale, nommée comme d'habitude dans les bureaux, s'était scindée en trois groupes. M. Jules Simon est choisi comme rapporteur. Ayant une position intermédiaire, il peut attaquer l'article 7 avec d'autant plus de force qu'il accepte le reste de la loi. — L'article 7 au Sénat.

Le rapport de M. Jules Simon, au nom de la commission, ne sera déposé que le 8 décembre : mais la discussion, le vote, l'attitude prise par l'ancien ministre de M. Thiers, occupent la presse, passionnent

Nov. 1879.

le public et créent l'état d'esprit qui décide de l'aspect des choses au moment de la rentrée du parlement. Le gouvernement, pris entre la campagne de l'épuration et la campagne de l'amnistie à gauche, la campagne de l'article 7 à droite, est resserré dans un couloir très étroit. Le rôle de M. Jules Simon, en cette période critique, fut considérable. Pour la première fois, le centre manquait à la solidarité du parti, et c'était un « vieux républicain » qui prenait la responsabilité de cette scission.

La thèse de M. Jules Simon.

Il faut connaître les raisons de M. Jules Simon : un gouvernement d'opinion a-t-il le droit d'imposer, par l'autorité de l'État, à l'éducation nationale, ses vœux et ses aspirations? Oui ou non, l'État a-t-il pour mission de créer « l'unité morale » dans la nation? Le gouvernement républicain marche-t-il sur les brisées des gouvernements qui se crurent chargés du soin des âmes? Tout est là. Ballotté de la violence à la faiblesse et de la faiblesse aux révolutions, abandonnera-t-il la formule dont se réclament ses origines : la liberté?

> Nous voudrions faire aimer la République (1), dit M. Jules Simon; vous pensez uniquement à la faire craindre. Nous voudrions la faire désirer; vous voulez qu'on la subisse. Nous tenons à donner de la sécurité, de la stabilité aux intérêts privés, à assurer l'indépendance des citoyens, à leur inspirer l'amour de l'indépendance, à leur en faciliter la pratique; à développer, à favoriser par tous les moyens l'esprit d'initiative et l'esprit d'association; vous êtes, au contraire, préoccupés de ce que vous appelez les droits de l'État, l'unité morale de l'État... Vous allez jusqu'à craindre la diversité des croyances, sans vous apercevoir que, sous ce nom, c'est la liberté elle-même qui vous fait peur...

Cette critique, cette argumentation, si pressante et si séduisante, s'était emparée de l'esprit de M. Jules

(1) Pour l'exposé de la thèse de M. Jules Simon, voir, à la fois, son rapport à la commission, Daniel, 1879 (p. 389), et son ouvrage, *Dieu, Patrie, Liberté*.

Simon. Il avait le grand mérite et la haute abnégation d'en user pour la défense de gens qui ne l'avaient pas ménagé ! — Plus la thèse était difficile, plus son talent déployait de ressources. Nov. 1879.

La thèse libérale est la plus simple, la plus douce, la plus facile et la plus honorable de toutes. Mais, par le fait seul qu'il existe un gouvernement, la liberté a ses limites. Il y a un point où l'organisme politique dit à l'action individuelle : tu n'iras pas plus loin. Qu'il s'agisse des consciences ou de l'éducation des enfants, on retombe infailliblement dans l'éternel débat des droits du magistrat et des droits du peuple.

La parole « écrite » et la parole « parlée »

M. Jules Simon pose la question en ces termes : « L'État a-t-il le droit d'exclure du droit d'enseignement ceux dont il juge les *doctrines dangereuses ?* S'il a ce droit, il n'y a pas de liberté d'enseignement... » On peut observer, d'abord, que l'expression *doctrines dangereuses* est, elle-même, bien dangereuse; où s'arrêtera l'imprudence, parfois la folie de certains éducateurs ? Où s'arrêtera-t-elle et qui l'arrêtera ? M. Jules Simon poursuit : « L'État a-t-il le droit d'exclure du droit d'écrire ceux dont il juge les *doctrines dangereuses ?* S'il en a le droit, il n'y a pas de liberté de la presse. Pourquoi aurait-il sur la parole *parlée* un droit qu'il n'a pas sur la parole *écrite ?* »

Cette analogie n'est qu'un sophisme. Toute doctrine professée par la parole *écrite*, et notamment par la voie de la presse, est immédiatement et directement réfutable par les mêmes moyens ; tandis que, pour la parole *parlée dans la classe*, la réfutation, la discussion même est impossible. « Le maître l'a dit » : *magister dixit*. Et quand M. Jules Simon conclut : « Ce sont les deux formes de la liberté de penser..., » n'est-on pas en droit d'ajouter : — *Pour*

Nov. 1879. *les hommes faits, peut-être, pour les enfants, non.* Il n'y a pas de « liberté de penser » à l'école, voilà la vérité : il y a et il ne peut y avoir autre chose qu'imprégnation de pensée.

M. Jules Simon conclut contre l'autorité exclusive de l'État en démontrant que, par son abus, elle tombe dans le nihilisme ; on pourrait conclure contre celle de l'Église en prouvant que, par son abus, elle tombe dans l'obscurantisme.

Les droits de l'État.

La croyance est un mobile des âmes que la libre pensée ne supprimera pas et ne remplacera pas : la religion élève, soutient, soulage ; elle adoucit bien des misères ; elle est la sœur émue de la pitié. Mais si, au nom de ce sentiment respectable, certaines autorités, constituées en dehors de l'État, réclament un privilège, et invoquent une « liberté » — qu'elles refuseraient elles-mêmes — si ces corps constitués revendiquent comme dû ce qu'ils ne peuvent obtenir qu'à titre de concession contrôlable et toujours révocable, l'État, la nation ont le droit et le devoir de défendre leur indépendance et leur intégrité ; et, en fait, sous peine de subordination et de ruine, ils l'ont toujours défendue.

Un tel débat ne peut donc pas être tranché par ce seul mot : liberté. Il y faut des formules plus larges : sagesse, tolérance, humanité.

Situation difficile du cabinet.

La situation du cabinet Waddington devenait plus pénible chaque jour. Au dedans et au dehors, il paraissait inactif, mou, insuffisant. Pourtant, sa véritable faiblesse n'était ni dans sa constitution ni dans ses actes : elle était dans les compétitions ardentes du parti républicain, compétitions de principes et surtout compétitions de personnes. La majorité était

trop nombreuse pour rester unie et pas assez forte, en présence de la minorité monarchique, pour pouvoir se diviser sans péril. Toute la difficulté de vivre des gouvernements républicains, à partir de cette époque, vient de là. Avec l'appui de la droite, il y a, presque toujours, une majorité de circonstance pour renverser un ministère : mais le ministère constitué est sans cesse menacé par la défection d'une partie de la majorité républicaine. Nov. 1879

Les élections à la Chambre des députés doivent avoir lieu en 1881. Chacun des partis voudrait s'assurer le pouvoir pour cette date. On attribue, en effet, à l'intervention gouvernementale et à l'action des fonctionnaires une autorité prépondérante sur le résultat des scrutins. De là vient également l'importance extrême que l'on attache à la question du personnel, la réclamation incessante de « l'épuration ». Chaque député travaille pour lui-même ou pour son comité en poursuivant, dans chaque circonscription, les agents publics qui n'ont pas donné de gages. De cette foule d'intérêts particuliers naissent les coalitions dangereuses aux ministères, à quelque nuance qu'ils appartiennent. En vue des élections.

Les modérés ne sont pas sans tourner les yeux vers les troupes électorales de droite, hésitantes et flottantes après la défaite du Seize Mai : ils ménagent les éléments conservateurs ; tandis que les avancés, s'exaltant dans leur intransigeance, cherchent un appui jusque parmi les socialistes, chez les survivants de la Commune et les revenants de la Nouvelle-Calédonie.

M. Louis Blanc s'est mis, pendant les vacances, à la tête de la campagne.

Trois discours, l'un prononcé à Marseille le 21 septembre 1879, l'autre à Perpignan le 15 octobre,

Nov. 1879.

Le programme de l'extrême-gauche.

le troisième au lac Saint-Fargeau le 26 octobre, exposent le programme de la gauche avancée. Le premier discours pose les principes : lutte contre le cléricalisme; l'article 7 n'est qu'un expédient, ce qu'il faut, c'est la séparation de l'Église et de l'État. Lutte contre le bonapartisme : réforme profonde de l'administration. Organisation démocratique de la République : revision de la constitution, suppression du Sénat, suppression de la présidence de la République; liberté de la presse; autonomie communale, service de trois ans, l'armée territoriale transformée en milice nationale; réforme de la magistrature, tous les citoyens inscrits sur la liste du jury; instruction primaire obligatoire, gratuite, laïque et professionnelle; représentation des minorités; impôt unique avec exacte proportionnalité des charges; suppression de tous les monopoles et concessions privilégiées; abolition de la peine de mort; émancipation civile des femmes; égalité des deux sexes dans le mariage; divorce.

La réforme sociale.

La « réforme sociale » est l'objet du discours prononcé à la salle Saint-Fargeau, à Belleville, c'est-à-dire dans la circonscription de M. Gambetta.

La société doit à chacun de ses membres et l'instruction, sans laquelle l'esprit humain ne peut se déployer, et les instruments de travail, sans lesquels l'activité humaine ne peut se donner carrière; donc, encouragement, par prêts de l'État, aux associations ouvrières (c'est le projet de réformes de la commission du Luxembourg), rachat des chemins de fer, transformation de la Banque de France en Banque nationale, développement du droit de réunion et d'association; centralisation et développement du régime des assurances; en matière d'assurances, développement d'un système « créant une étroite solidarité entre tous les citoyens ».

C'est une refonte complète de la société, réclamée à la face de la bourgeoisie, encore maîtresse sinon du suffrage, au moins du pouvoir.

Pour appuyer le parti des réformes, la première mesure, la plus urgente de toutes, c'est « l'amnistie pleine et entière pour les condamnés de la Commune » (discours de Perpignan, 15 octobre 1879), apologie à peine mitigée de la Commune : elle est née d'un sentiment de patriotisme; elle a été attisée par les provocations systématiques de l'Assemblée ; les insurgés du 18 mars ont pris les armes, de l'aveu de M. Thiers, pour la défense de la République : critique acerbe de la répression. Le discours se termine par la citation d'une phrase superbe de Victor Hugo : « Il n'est pas de spectacle plus auguste que celui du proscrit, debout à l'horizon, et de la patrie lui tendant les bras. » Nov. 1879

Les survivants de la Commune.

Les proscrits, rentrés en France, par suite de l'application des premières mesures d'amnistie, s'abstiennent du beau geste. M. Alphonse Humbert, l'ancien rédacteur du *Père Duchêne*, fait une campagne des plus ardentes dans la *Marseillaise ;* au Père-Lachaise, parlant sur la tombe d'un *amnistié*, il vante « ceux qui reviennent des bagnes calédoniens, ceux qui, en 1871, ont été marqués au front par cette prostituée qui osait s'appeler la justice, etc. » Poursuivi, il plaide lui-même sa cause : condamné à six mois de prison, il est élu membre du conseil municipal de Paris (quartier de Javel). A Lyon, un amnistié entre au conseil municipal ; à Lille, un autre est élu au conseil général.

Rentrée des Chambres à Paris.

Les Chambres sont convoquées et se réunissent, après quatre mois de vacances, le 27 novembre. La rentrée a lieu à Paris. Le Sénat occupe la salle du palais du Luxembourg et la Chambre des députés, celle du palais Bourbon. Aucun trouble, aucune émotion dans Paris. Les faiseurs de pronostics en sont pour leurs discours.

M. Gambetta a surveillé les événements d'un œil

Nov. 1879.

attentif et inquiet. Il déplore les dissensions qui, en détruisant l'unité du parti républicain, enlèvent à ses chefs la force et l'autorité qui ne peuvent naître que de l'union. Il sait que le travail de destruction et de division le vise personnellement. Au moment où son heure approche, on mine, d'avance, le terrain. La campagne de presse contre lui, la campagne « de la dictature » est plus ardente que jamais. Ses anciens amis, ses amis les plus sûrs commencent à chercher, à trouver des griefs. L'un des plus pondérés et des plus fins, M. Allain-Targé, explique cet état d'esprit à l'égard des nouveaux venus, des « députés de province » :

Contre M. Gambetta.

J'avais une influence à l'Union républicaine où Floquet, Brisson et moi, nous exercions une action que cherchait déjà à contrarier le nouvel entourage de Gambetta, des jeunes gens, des députés de province, aspirant à se constituer, avec l'aide de Gambetta, des fiefs, des exarchats dans leurs arrondissements, des candidats aux ministères et aux sous-secrétariats, et aussi des intrigants, des ambitieux faits pour parvenir en sous-ordre, et attendant du pouvoir occulte du président de la Chambre une rapide fortune. Gambetta, installé au palais Bourbon, dans les appartements de Morny, se laissait trop facilement assiéger, circonvenir par cette bande de flatteurs, de parasites et de corrompus, qui s'efforçaient de le mettre en défiance de nous, « des maréchaux, » comme nous avaient surnommés les intimes, les favoris, les courtisans de celui qu'ils avaient appelé le « Patron » ou le « Dictateur ». Il n'est pas juste de dire qu'il se laissait dépouiller par ces gens, mais il se laissait amuser et compromettre ; et il se faisait, à son grand préjudice, une légende exploitée par ses ennemis pour le perdre dans l'opinion du peuple, pour le dépouiller de son prestige, de sa belle réputation de démocrate dévoué, généreux et pauvre (1).

Les « maréchaux ».

Ces dissensions de l'entourage mettaient de l'hésitation dans le parti. M. Gambetta commence à voir, autour de lui, bien des figures fermées : M. Jules Grévy, M. Jules Simon, M. Jules Ferry, depuis long-

(1) *Le ministère Waddington*. Extrait des « Souvenirs d'Allain-Targé », dans *Revue de Paris*, oct. 1903.

temps; et puis M. Brisson, M. Clémenceau, M. Louis Blanc. Si l'opinion, dans sa masse, lui reste favorable, les symptômes de désaffection ne manquent pas. Nov. 1879.

Comment fera-t-il pour se réserver toujours, entre les deux camps qui se disputent son concours exclusif? Est-il avec les modérés, est-il avec les avancés? Chacun le réclame, le met en demeure, veut l'avoir, le compromettre.

En vue de sauvegarder l'union, M. Gambetta s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin de liste. M. Bardoux préparait une proposition dans ce sens; il en parlait aux uns et aux autres; il l'avait soumise au président Grévy, que l'on croyait favorable et qui parut d'abord l'approuver : les sentiments de M. Jules Grévy furent autres, paraît-il, quand il eut appris l'adhésion chaleureuse de M. Gambetta.

« Il faut aboutir »

Dans son allocution de président, celui-ci invite la Chambre au travail : « Il faut aboutir. » Il craint les discussions qui ne peuvent que compromettre l'existence si précaire du cabinet, hâter des réalisations trop promptes et porter atteinte aux institutions républicaines, si nouvelles et fragiles encore. Il sait qu'on attend le régime à ses premières fautes.

Mais l'heure n'est ni au travail paisible, ni aux mesures pondérées. Les Chambres sont revenues nerveuses, après ces trop longues vacances.

Application de l'amnistie.

La veille de la rentrée des Chambres (26 novembre), le gouvernement a publié un rapport rendant compte au parlement de l'application de la loi d'amnistie du 3 mars 1879. La loi a été largement interprétée; on n'a écarté que les coupables de crimes de droit commun ou certains individus particulièrement dangereux, « dont l'attitude est telle qu'elle rend, en l'état,

2 Nov. 1879.

toute mesure d'indulgence impossible à leur égard ». En somme, le nombre des condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871, non graciés et non libérés, se trouve réduit à 830. Sur ces 830, 65 ont été membres de la Commune, 39 ont commis des crimes de droit commun contre les personnes; 104 ont commis des crimes de droit commun contre la propriété; 521 ont des antécédents judiciaires; 51 appartiennent à la dernière catégorie des exclus de l'amnistie.

M. Waddington interpellé.

Le gouvernement paraît résolu à ne pas aller au delà. Par où le saisir? M. Waddington prend les devants et s'explique, dès le 2 décembre, sur une interpellation déposée, puis retirée.

Il ouvre la brèche et M. Brisson livre l'assaut (décembre) : le cabinet n'a que « des résolutions moyennes » : ni principe, ni programme, ni action; il est impuissant parce qu'il est divisé :

Le grief principal que nous formulons contre lui, c'est qu'il est hésitant et que la majorité est résolue. Notre rentrée à Paris doit être la rupture définitive avec l'ère des timidités; elle doit inaugurer l'ère des résolutions et des réformes.

Ses explications.

M. Waddington répond en faisant le tableau de l'œuvre, en somme considérable, accomplie par le gouvernement en dix mois : amnistie très large, retour des Chambres à Paris, lois sur l'enseignement, réorganisation du conseil d'État, travaux publics, questions douanières, ordre maintenu au dedans, paix avec dignité au dehors. Les fonctionnaires? On a fait beaucoup; on fera plus encore. La magistrature? On examinera scrupuleusement les cas particuliers, et le cabinet ne se refuse pas *de plano* aux mesures générales.

On a reproché au cabinet actuel son manque d'homogénéité. Au sens littéraire du mot, il n'y a de cabinet homogène que

celui qui exécuterait les volontés d'un dictateur... Si nous cédions la place à M. Brisson et à ses amis, ils ne pourraient pas former un cabinet homogène. *Si M. Brisson veut présider aux élections de 1881*, il faudrait qu'il s'appuyât sur ceux de ses amis qui demandent le remaniement de la constitution, la suppression du Sénat, l'abrogation du concordat, la nomination des maires par tous les conseils municipaux, même à Lyon, même à Paris; la liberté absolue de la presse. Nov. 1879.

M. Allain-Targé dépose un ordre du jour au nom de la gauche républicaine; M. Devès, un ordre du jour de confiance au nom de l'union républicaine. C'est la coupure, au milieu même des amis de M. Gambetta. Celui-ci laisse faire. Il n'a pas voulu répondre à la double sommation de M. Waddington, d'une part, et de M. H. Brisson, de l'autre. Il ne juge pas que son heure soit venue.

Ordre du jour de confiance.

L'ordre du jour de l'union républicaine est adopté par 224 voix contre 97 sur 318 votants. La droite s'est abstenue. Le ministère est sauvé. Non. Il ne peut pas vivre d'une vie si précaire et, en quelque sorte, tolérée.

Le 11 novembre, M. Le Royer, ministre de la justice, qui ne peut accepter l'injonction de la Chambre au sujet de la réforme de la magistrature, donne sa démission; il est suivi dans sa retraite par le sous-secrétaire d'État, M. Goblet.

Tandis que le cabinet cherche à reprendre son équilibre, il est harcelé. M. Lockroy interpelle sur l'amnistie. C'est M. Le Royer (quoique démissionnaire) qui répond. « Vous nous reprochez d'être dans l'ère des timidités, prenez garde d'inaugurer l'ère des témérités. » Discours violent et ordre du jour de blâme de M. Clémenceau. L'ordre du jour de confiance est voté péniblement.

Interpellation de M. Achard au ministre de la

Nov. 1879.

Desagrégation du cabinet.

guerre sur le traitement à appliquer aux officiers de l'armée territoriale qui se livrent à des manifestations politiques (allusion au discours prononcé dans un banquet légitimiste par M. de Carayon-Latour). Un nouveau député, M. Raynal, développe l'interpellation avec un talent remarquable. Le général Gresley répond qu'il ne peut pas ne pas tenir compte de l'avis du conseil d'enquête qui a été saisi. Là-dessus, le général descend de la tribune et, sans rejoindre son banc, quitte la salle des séances.

M. Raynal dépose un ordre du jour de blâme. Le gouvernement doit se contenter de l'ordre du jour pur et simple, voté par 244 voix contre 163. La majorité compte de nombreuses voix de droite.

Clôture de la session.

Le même jour, 26 décembre, la session extraordinaire de 1879 est close par décret du président de la République.

Le budget de 1880, voté au Sénat sans sérieuses difficultés, a été promulgué le 21 décembre. Le ministère paraît hors d'affaire.

Le lendemain de la séparation, 27 décembre, le *Journal officiel* publie la note suivante :

> Les ministres et les sous-secrétaires d'État ont remis leurs démissions entre les mains de M. le président de la République, qui les a acceptées.
>
> M. le président de la République a fait appeler M. de Freycinet et l'a chargé de former un nouveau cabinet.

Le cabinet Waddington était mort de la situation qu'il avait usurpée à la tête des partis, de son impuissance congénitale et des dissensions que son avènement avait accrues dans la majorité républicaine.

CHAPITRE VIII

Le premier ministère Freycinet. Les décrets.

I. — Formation du ministère Freycinet. — Sa position devant les Chambres. — L'amnistie intégrale repoussée. — L'article 7 au Sénat; il est rejeté. — Promulgation de la loi sur l'enseignement supérieur.

II. — Les « décrets » (29 et 30 mars 1880). — Session d'été. — M. Constans, ministre de l'intérieur. — La politique douanière de la France. — Mission de M. Léon Say à Londres.

III. — Position difficile du cabinet. — Débat sur les décrets, au Sénat. — Expulsion des jésuites. — M. Gambetta contre le ministère. — Vote de la loi d'amnistie. — Les travaux parlementaires. — Les fêtes de Cherbourg. — Démission de M. de Freycinet.

I

28 déc. 1879.

M. Jules Grévy ne paraît même pas s'être demandé s'il y avait lieu de réparer l'erreur qu'il avait commise une première fois en n'appelant pas aux affaires le véritable chef de la majorité, M. Gambetta. Après avoir échoué avec M. Waddington, le président de la République persévéra dans son système ou, plutôt, il inaugura la méthode consistant à substituer les uns aux autres des ministères faits de pièces et de morceaux, fabriqués avec les débris recollés de ceux qui se défont. Ainsi, une faute en entraînait une autre: une grave atteinte était portée au principe de la solidarité ministérielle: on fomentait, dans l'intérieur des

Les ministères de « replâtrage ».

Déc. 1879.

cabinets successifs, un état de zizanies, de rivalités, d'ambitions latentes qui ajoutait encore à l'ambiguïté et à l'instabilité gouvernementales.

Formation du cabinet Freycinet.

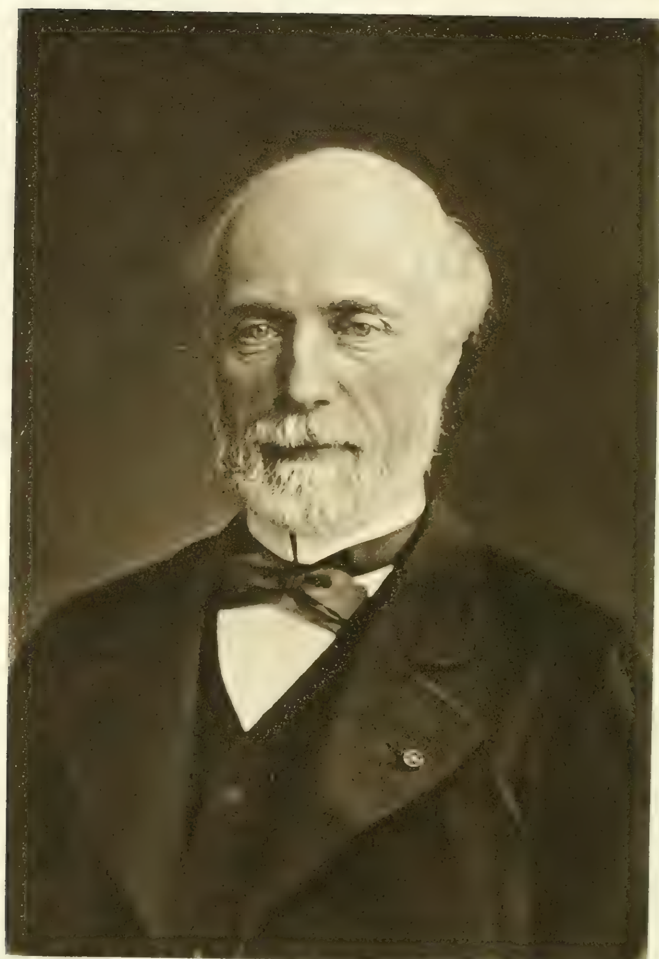
La plupart des collègues de M. Waddington restèrent en place, tandis que leur chef disparaissait. Le ministre des travaux publics, dont l'éloquence et le talent avaient brillé dans de récentes discussions, M. de Freycinet, prit, avec la présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères; son désir très sincère de donner au cabinet qu'il formait un caractère d'union entre les groupes républicains, ne rencontra que dispositions froides et humeurs chagrines; il se trouva réduit à une « concentration » extrêmement restreinte, une concentration non de groupes et de partis, mais de personnes. MM. Lepère, Jules Ferry, Jauréguiberry, Tirard et Cochery restèrent en place. Les ministres nouveaux furent : à la justice, M. Cazot; à la guerre, le général Farre; aux finances, M. Magnin; aux travaux publics, M. Varroy, dont le chef de cabinet fut M. Alfred Picard.

On confia les sous-secrétariats : de la justice, à M. Martin-Feuillée: de l'intérieur, à M. Constans; des travaux publics, à M. Sadi Carnot; de l'agriculture et du commerce, à M. Girerd.

Le personnel politique nouveau.

Sur cette liste figurent, comme on le voit, des hommes nouveaux : avant même que les chefs du parti, les combattants de la première heure, aient occupé le pouvoir, des générations plus jeunes acquièrent des droits et des titres. Tout est faussé dans le mécanisme d'un régime qui devrait avoir, pour première loi, une étroite conformité d'action entre le législatif et l'exécutif.

Le cabinet Waddington n'avait été qu'un reflet, le cabinet Freycinet fut le reflet d'un reflet. Au journal



Ch. L. de Freycinet

la Justice (que venait de fonder M. Clémenceau avec MM. Camille Pelletan, G. Laguerre, A. Millerand, S. Pichon, comme collaborateurs), on disait le *replâtrage d'un replâtrage*. Ce n'étaient ni le talent ni le mérite qui manquaient au chef du cabinet et à ses collègues : mais le ministère était voué, par ses origines mêmes, à reprendre le système du cabinet précédent. La politique d'équilibre étant sa seule ressource, il userait fatalement ses forces et son autorité en une procédure d'habiletés, de précautions et de ménagements entre les divers partis. Déc. 1879

M. de Freycinet n'était pas, à proprement parler, un parlementaire, c'était un technicien et un administrateur. On ne comprendra le vrai sens et le véritable mérite de cette belle carrière que si on la prend de ce biais. Une qualité éminente de M. de Freycinet a fait prendre le change : son admirable éloquence. Sa maîtrise à la tribune a trop fait oublier ses autres maîtrises. Or, M. de Freycinet n'est éloquent que par surcroît. Son affaire, c'est l'étude d'un dossier, l'adroit défilage d'un écheveau de difficultés, la lente élaboration d'une œuvre : sa vertu, c'est l'ingéniosité. Ce polytechnicien est un savant, non un croyant : un adaptateur, non un créateur. Si, dans une affaire, la subtilité, la perspicacité, la tenue, la pénétration psychologique et la compréhension politique suffisent, M. de Freycinet triomphe. Et il réussit toujours, quoi qu'il en soit, par la bonne grâce, le génie suave et doux, la fluidité ondoyante et pénétrante. Il est tout intelligence et clarté : lucide, pur et froid comme le cristal. Une réflexion prismatique et nuancée, des connaissances infiniment variées, une conscience très avertie de la relativité du monde et des choses font sa philosophie. Il ne s'échauffe sur rien, même sur ses

M. de Freycinet.

Ses qualités.

Déc. 1879.

propres actes. Le scepticisme qu'on lui reproche est une modestie. On a peu lu les ouvrages de cet excellent écrivain ; on a insuffisamment apprécié les mérites de cet excellent homme d'État : c'est qu'il y a, dans les uns et dans les autres, quelque chose de trop fin et de caché.

M. de Freycinet a, plus d'une fois, épargné au pays des erreurs retentissantes, de ces belles erreurs qui vous portent un nom jusque dans l'histoire. Il a fait sans bruit beaucoup de bien : peut-être n'a-t-il pas fait tout le bien que suppose une vie extrêmement remplie et, en somme, couronnée. Cela s'explique encore par la réserve naturelle à cet esprit circonspect : il voit tout trop nettement, même les obstacles.

Un éminent serviteur.

M. de Freycinet s'est plié aux tâches nombreuses imposées à ses aptitudes et à sa multiple compétence. S'il n'a pas toujours réussi, il n'a jamais échoué, étant de ces généraux qui savent préparer, mieux encore que les victoires, les retraites. Toujours réclamé, toujours prêt, toujours actif, toujours désintéressé, prompt à entrer, trop prompt à sortir, il touchait aux affaires, à la politique, à l'action, aux partis, en se jouant : il ne se refusait pas, mais il ne s'offrait pas, et surtout, il n'insistait pas.

L'homme rare qu'il était, tel qu'il devait briller si longtemps aux constellations républicaines, M. de Freycinet le fut, dès son premier ministère.

État du plan Freycinet.

Tandis qu'il constitue le cabinet, il a le temps d'achever un exposé complet de son œuvre au ministère des travaux publics : un rapport, inséré au *Journal officiel* du 31 décembre 1879, rend compte de l'exécution du programme proposé en janvier 1878 et définitivement voté par les Chambres au mois de juillet 1879. Quand le plan sera entièrement exécuté, le pays

aura augmenté son réseau de voies ferrées d'intérêt général d'environ 18.000 kilomètres, ce qui le portera à 42.000 kilomètres; il aura construit ou amélioré 18.000 kilomètres de voies navigables et agrandi ou transformé la presque totalité de ses ports maritimes. Les projets entreront dans la phase d'exécution à partir du milieu de 1880. Janvier 1880

La dépense totale sera de 6 milliards environ, répartis sur une douzaine d'exercices : 3 milliards et demi pour les chemins de fer, 1 milliard pour les voies navigables, 800 millions pour chemins de fer rachetés aux concessionnaires, 500 millions pour les ports. A partir de 1882, on peut admettre que l'exécution du programme sera dans son plein et que, pendant les années qui suivront jusqu'à complet achèvement, la dépense oscillera autour de 500 millions.

On comptait sur les plus-values que le budget des recettes accusait, malgré les désastres du terrible hiver 1878-1879 (1), malgré la crise agricole qui commençait à sévir dans le Nord et qui attirait, dès lors, l'attention du gouvernement, malgré les ravages constants et malheureusement irréparables du phylloxéra. En dépit de tout, la République naissante était optimiste : elle laissait à l'avenir sa part... et un peu à l'illusion.

Déclaration ministérielle.

Les Chambres se réunissent le 13 janvier. Le cabinet a eu le temps d'élaborer sa déclaration. Il prend, d'abord, un air résolu. Trois questions sont à l'ordre du jour, trois écueils : la réforme de l'enseignement, avec l'article 7 : la réforme du personnel, y compris celle de la magistrature ; l'amnistie. Le nouveau cabinet

(1) On dut voter, le 27 décembre, une loi spéciale portant ouverture, au ministère des travaux publics, d'un crédit de 3 millions, pour la reconstitution des chaussées des routes nationales détruites.

Janvier 1880.

déclare qu'il soutiendra, devant le Sénat, l'article 7, déjà voté par la Chambre. La magistrature « devra être réorganisée ». Quant à l'amnistie, le mot même n'est pas prononcé : le ministère ne veut prendre nulle initiative : il attend. Les lois techniques, et notamment les lois budgétaires, militaires et douanières occuperont les séances et permettront de gagner du temps.

Mais les Chambres, déjouant ces pronostics paisibles, se remettent au régime des interpellations et des débats irritants. M. de Freycinet est traqué, dans ses tours et détours, comme M. Waddington l'était dans le fourré où il faisait tête.

La Chambre réélit M. Gambetta, président.

Tout se défait dans une majorité incertaine et qui ne se sent pas conduite. M. Gambetta n'est élu président de la Chambre que par 259 voix sur 308 votants. Il y a 40 bulletins blancs. Au scrutin précédent, M. Gambetta avait obtenu 314 voix. « C'est un échec pour l'opportunisme, » s'écrie M. Haentjens. Le bruit circule que M. Gambetta n'occupera pas le fauteuil. Au Sénat, M. Martel est élu ; mais son état de santé ne lui permet pas d'accepter.

Réorganisation du ministère des affaires étrangères.

La réforme du personnel se poursuit dans les administrations qui, jusque-là, s'étaient défendues le plus énergiquement. Au ministère des affaires étrangères, M. de Freycinet, par décret du 23 janvier, réorganise l'administration centrale. M. Desprez, directeur des affaires politiques, qui avait survécu à l'empire et à la chute du duc Decazes, est nommé ambassadeur près le Saint-Siège en remplacement du marquis de Gabriac, mis en disponibilité ; M. le baron de Courcel lui succède à la direction des affaires politiques : M. Jules Herbette est directeur du personnel : M. Bourée est ministre en Chine ; par décret du 1er février, M. Camille Barrère, publiciste,

est nommé délégué de la France à la commission européenne du Danube. Février 1880.

Au ministère de la guerre, par suite des incidents de Bordeaux et de l'interpellation Raynal, on procède à de nombreuses mutations dans l'armée territoriale. 48 colonels, 61 chefs de bataillon, 14 chefs d'escadrons, sont mis à la suite et rayés des cadres.

Mutations dans l'armée territoriale.

La Chambre, sous l'impulsion énergique de M. Gambetta, se met au débat de la loi relative au nouveau tarif des douanes dont le rapport a été déposé, le 2 décembre, par M. Malézieux.

Les partis se tâtent. La Chambre discute une proposition de loi de M. Camille Sée, instituant des lycées de jeunes filles. On fait grande dépense d'ardeur et d'éloquence dans la discussion en première lecture du projet de loi relatif au droit de réunion (janvier) : rapporteur, M. Naquet. Un contre-projet de M. Louis Blanc demande la liberté pleine et entière du droit de réunion et du droit d'association. C'était la thèse absolue ; elle était soutenue par la droite au nom de la liberté. On posait, du coup, la question des associations religieuses, c'est-à-dire des congrégations. M. Madier de Montjau, M. Henri Brisson, s'élevèrent contre le système de M. Louis Blanc. Le contre-projet fut écarté.

Le droit de réunion.

Quant aux conditions auxquelles devait être soumis l'exercice du droit de réunion, la commission était plus libérale que le gouvernement; celui-ci se fit battre sur l'article 4 ; par contre, il obtint une victoire disputée sur l'article 7 qui interdisait les clubs; les souvenirs de la première Révolution et de 1848 l'aidèrent à arracher péniblement 257 suffrages contre 180. Ce n'était, d'ailleurs, qu'une première lecture. Évidemment, le ministère ne tenait pas la Chambre.

Février 1880.

Le conseil supérieur de l'instruction publique.

Était-il plus sûr du Sénat ? La discussion du projet de loi réformant le conseil supérieur de l'instruction publique lui prouva que, là aussi, il fallait lutter pied à pied. Le duc de Broglie posa, avec une autorité singulière et une amertume rajeunie, toute la question religieuse :

N'entendez-vous pas ce pouvoir faible d'abord et qui a grandi ?... Vous avez cru le satisfaire en lui sacrifiant les écoles congréganistes et, maintenant, il vous demande les églises. Ne vous y trompez pas, il ne s'arrêtera pas là ; il exigera davantage. Il est plus conséquent que vous : il a la logique implacable de la passion et de la haine ; tandis que vous n'avez, vous, que l'incertitude et l'incohérence des demi-mesures et du demi-courage.

M. Jules Ferry réclama le vote au nom du droit de l'État, et défendit l'indépendance de la société à l'égard de l'Église. Le corps à corps fut vif. Les dissidents du centre gauche se séparèrent de la majorité républicaine. Pourtant le projet du gouvernement fut voté par 147 voix contre 129.

Le lundi 23 février, la Chambre adopte le projet de loi tel qu'il a été modifié par le Sénat. M. Paul Bert s'écrie : — « Première victoire. » Oui, mais combien disputée.

Entre ces deux périls, la situation du gouvernement est décidément bien difficile.

L'amnistie.

La gauche commence l'attaque à la Chambre, le jeudi 22 janvier. M. Louis Blanc dépose une proposition de loi demandant l'amnistie plénière. La proposition est renvoyée aux bureaux. M. Jean Casimir-Perier est nommé rapporteur de la commission, et, le 7 février, conclut au rejet. Discussion le 12 février. C'est le premier engagement « politique ». Le cabinet a eu un mois de répit. M. Louis Blanc soutient l'accusation. Pourquoi le silence du cabinet dans la déclaration ? De quoi a-t-il peur ? Il faut mettre fin à

des souffrances prolongées; il faut couper court, sans retard, à une agitation dangereuse. M. Casimir-Perier répond. Un ami particulier de M. Gambetta, M. Antonin Proust, appuie la proposition et demande au gouvernement de prendre l'initiative de l'amnistie. « Ne tournons plus nos regards vers le passé, mais vers l'avenir : ce que le pays demande, c'est des réformes. » Février 1880.

On attendait là M. de Freycinet. Quelle souplesse, que de ménagements pour tous!

Avez-vous pu vous faire illusion au point de croire qu'à huit jours d'intervalle, nous consentirions à nous déjuger? Le pays n'est pas actuellement préparé à recevoir l'amnistie. Le sera-t-il jamais? Je l'ignore. Mais ce que je sais, c'est que si l'amnistie devient un jour possible, elle ne le sera qu'à deux conditions : la première, c'est que préalablement le calme et l'apaisement se seront faits sur cette question... Et, en même temps, l'amnistie devra perdre, ici même, l'apparence d'un moyen d'opposition contre le gouvernement. J'ai dit l'apparence, car je crois, car j'espère que beaucoup des signataires de la proposition d'amnistie ne sont pas des adversaires du gouvernement. (*Sur divers bancs à gauche :* Non! non! Vous avez raison de le croire, vous pouvez en être certain...)

Peut-on attirer plus doucement à soi des dissidents qu'on ne veut pas traiter comme des irréductibles, peut-on réserver plus adroitement les lendemains? Après un discours de M. Madier de Montjau, la Chambre, par 316 voix contre 114, repousse la proposition Louis Blanc. Rejet de l'amnistie.

Le gouvernement est consolidé...

Maintenant, l'attaque de droite se prononce. C'est au Sénat qu'elle s'affirme. Certes, la majorité est républicaine. Elle vient de le prouver en nommant sénateurs inamovibles le docteur Paul Broca, M. John Lemoinne, le brillant rédacteur des *Débats*, M. Albert Grévy, le frère du président de la République. Mais, si ferme qu'elle soit, il faut compter avec elle sur ce

Février 1880. qui touche au respect des consciences ou, pour parler le langage de M. Jules Simon, à la liberté.

L'article 7 au sénat.

Le gouvernement, après avoir remporté, à la Chambre, la victoire de l'amnistie, gagnera-t-il, au Sénat, la bataille de l'article 7? Le projet de loi est discuté le lundi 23 février. Les positions sont prises depuis longtemps.

Après la discussion générale, qui n'est qu'un combat sur le corps de la compagnie de Jésus, on passe aux articles et aux amendements. Discours de MM. Lucien Brun et Buffet réclamant le maintien du jury mixte. Tous les articles sont adoptés jusqu'à l'article 6 inclusivement. On arrive à l'article 7 : c'est le fort du combat. M. Bérenger se prononce contre. Il accuse le gouvernement de jeter, dans la majorité républicaine, un brandon de discorde.

M. Buffet parle avec sa véhémence et sa vigueur pressantes :

Si les catholiques forment un parti politique, c'est vous qui l'avez voulu. Si vous n'attaquiez pas la foi catholique, la liberté des catholiques, ils ne songeraient pas à former un parti politique. Si vous appelez *clérical* tout homme qui combat ardemment pour ses convictions, toutes les causes ont leurs cléricaux. Si toutes les causes ont leurs zélés, pourquoi voudriez-vous que le catholicisme n'eût pas ses zélateurs?

Discours de M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry répond. Une longue et puissante harangue, chargée et surchargée de textes, de citations, de preuves, expose toute une histoire de l'enseignement secondaire et supérieur en France depuis la Révolution : c'est l'éternel et insoluble débat qui remonte aux décrets de M. de Vatimesnil et au delà : c'est l'énumération et l'analyse de ces mesures qui, tant de fois, ont essayé de refouler l'invasion ultramontaine et ont échoué. Les congrégations non

autorisées, que représentent-elles dans un état laïque, sinon l'arrière-pensée de Rome? Pourquoi cette abstention et cette volonté muette de rester en dehors des cadres de l'État? Pourquoi les uns refusent-ils si les autres acceptent? Quel est ce mystère? Et quelle confiance aurait-on, pour élever les futurs citoyens, en des membres de l'État qui se groupent pour se dérober aux lois de l'État? Février 1880.

Les procédés d'éducation des jésuites, les thèses historiques, politiques, sociales de la compagnie et du clergé sont passés en revue :

Si l'on est indifférent à ces choses, si l'on trouve que les doctrines professées, restaurées, enseignées avec l'autorité d'une compagnie puissante et qui est en train d'accaparer une partie de la jeunesse française; si l'on croit que l'installation, que la prédication de ces doctrines au sein de notre société est une chose indifférente et que l'État n'a pas à s'en préoccuper, alors il faut aller jusqu'au bout de ce principe et proclamer résolument la séparation de l'Église et de l'État. Mais, tant que l'Église et l'État seront unis, il faut suivre les traditions de ceux qui nous ont précédés et savoir ce que l'on prêche tous les jours dans les 40.000 églises de France... Oui, puisque le mot a été prononcé, c'est le combat de la Contre-Révolution contre la Révolution. Ce combat, nous l'acceptons, mais nous nous servons des armes que la tradition nous a léguées... Et c'est pour cela que nous convions à soutenir avec nous ce combat, qui est l'œuvre de l'heure présente et qui est vraiment le bon combat, tous ceux qui procèdent de la Révolution française, tous ceux qui ont recueilli son héritage, tous ceux qui révèrent ses principes et qui se consacrent à son service, tous ceux qui croient que nous avons de grands devoirs vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés comme vis-à-vis des générations futures et que le premier de ces devoirs, c'est d'arracher aux contempteurs de la société moderne, de l'ordre politique et social dans lequel nous vivons, l'âme de la jeunesse française. Contre les jésuites.

Cet admirable discours, cet effort prodigieux d'un homme debout pour une cause si haute, soulèvent une émotion indicible. Une sorte de tumulte accueille

Mars 1880. le fier ministre quand il regagne sa place, parmi les mains battantes et les poings menaçants.

M. Jules Simon. M. Jules Simon répond. Sa thèse est connue, c'est la thèse libérale. Sa voix douce, sa parole émue, son éloquence persuasive s'élevant au-dessus d'elle-même, retiennent l'attention de l'auditoire, aussitôt reconquis. La gauche s'irrite contre la violence morale qui lui est faite et l'attaque, mais, lui, continue; il attaque à son tour :

En vérité, je vous trouve bien imprudents... On dira que les républicains, en arrivant au pouvoir, n'y ont apporté que l'oppression qu'ils ont empruntée à leurs adversaires... Non, l'âme de la France n'a rien à redouter des écoles libres. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que les États-Unis n'ont pas une âme? Et, cependant, ni la grande Angleterre, ni la république des États-Unis n'ont une institution analogue à notre Université... Ne forgez pas contre la liberté d'enseignement des armes dont il n'est pas une seule qui ne pourrait servir à mutiler la liberté de réunion et la liberté de la presse. Ne laissez pas dire que vous ne savez que proscrire et que vous supprimez la liberté quand elle vous gêne. Il faut aimer la liberté, surtout pour ses adversaires. Quand on ne l'aime que pour soi seul, on ne l'aime pas, on n'est pas digne de l'aimer, on n'est pas digne de la comprendre.

Le Sénat est incertain. Personne ne peut dire quel sera le sort du projet. Le tout dépend d'un dernier débat, le débat politique et d'opportunité. Le Sénat se risquera-t-il à la suite de M. Jules Simon? Se décidera-t-il à mettre le gouvernement en échec; rompra-t-il avec la majorité de la Chambre?

M. de Freycinet. M. de Freycinet supplie le Sénat de ne pas quitter le gros de l'armée. « C'est impolitique, » a dit M. Jules Simon: « c'est hautement politique, » répond M. de Freycinet. Et le président du conseil prononce des paroles, conciliantes dans la forme, menaçantes au fond. L'article 7 est l'œuvre d'un cabinet extrêmement modéré, qui avait à sa tête M. Waddington. Après les

luttes du Seize Mai, il représente le minimum de précautions contre une campagne qui a été entamée et continuée par tous les adversaires de la République avec le concours des éléments les plus actifs du parti clérical. Mars 1880.

Je déclare, quant à moi, que si mes vœux avaient suffi pour empêcher que cet article 7 ne vînt devant le parlement, j'y aurais consenti avec joie... Mais, soyez-en convaincus, il n'y a pas un cabinet qui, ayant rejeté l'article 7, eût pu tenir pendant vingt-quatre heures devant l'autre Chambre. Une majorité de 340 voix l'a voté... Ne serait-il pas puéril de penser qu'un cabinet, après avoir offensé une majorité pareille, pût espérer son concours? L'article 7 est une transaction et un minimum.

M. le baron de Lareinty s'écrie :

Nous ne sommes pas ici pour exécuter les volontés jacobines de la Chambre des députés.

Mais M. de Freycinet se relève sous le coup de fouet :

Si cette loi n'est pas votée, le pouvoir exécutif, quel qu'il soit, serait mis en demeure d'appliquer des lois beaucoup plus dures que celles-là. Votez l'article 7, c'est le plus modéré que vous puissiez obtenir... N'en doutez pas, quels que soient les inconvénients que vous puissiez y trouver, c'est encore une mesure de prudence et de transaction.

Un homme se lève, et c'est M. Dufaure. On dirait que la tradition de M. Thiers se lève avec lui. Il est l'image de la « République conservatrice », marraine et tutrice de cette jeune République qui s'éloigne d'elle si délibérément. Aucun reproche ne peut être fait à M. Dufaure. Ni rancune, ni jalousie, ni bouderie. On dirait que ce ministre d'hier, qui va mourir bientôt, sort du passé et vient de l'au-delà : M. Dufaure.

L'article 7 soulève, quoi que vous en disiez, la plus grave des questions, la question religieuse... Cette loi a pour précédents la *loi du sacrilège*, les *lois de septembre*, la *loi de sûreté générale*. C'est une loi réactionnaire... Vous voulez l'unité morale? Il n'y a pas de milieu : il faut adopter alors le système de l'em-

Mars 1880.

pire. Je refuse de juger les jésuites... Le Sénat doit-il toujours céder? Il a cédé sur la question de l'amnistie partielle. Cédera-t-il dans la question de la magistrature; cédera-t-il aujourd'hui? M. de Freycinet a fait appel aux sentiments de conciliation du Sénat. Il a déclaré ses propres sentiments dans des termes qui répondent assurément à sa véritable pensée: que, dans l'intervalle des deux lectures, un effort soit fait, à la lumière du débat, pour apporter aux Chambres un texte conciliateur. Quant au Sénat, qu'il reste le fidèle défenseur des principes et de la liberté: qu'il repousse l'article 7.

Rejet de l'article 7.

On vote. L'article 7 est rejeté par 148 voix contre 129 (9 mars). 28 sénateurs du centre gauche parmi lesquels, outre les orateurs cités, MM. Dauphin, Denormandie, Gouin, Krantz, Laboulaye, de Malleville, Rampon, de Rozières, ont voté avec la droite. 8 se sont abstenus, parmi lesquels MM. Faye, amiral Fourichon, Littré, etc. La République de M. Jules Simon, de M. Dufaure et de M. Thiers fait échec à la République de M. Gambetta, de M. Ferry et de M. Brisson. Est-ce la grande coupure? Le Sénat va-t-il orienter, à lui seul, la République vers les voies modérées?... La présidence de la République se tait.

Le lundi 15 mars a lieu la deuxième délibération. Le président du conseil, l'homme à la parole, aux idées, à l'ingéniosité si conciliantes, a-t-il trouvé cette formule transactionnelle que M. Dufaure le suppliait d'apporter? Il monte à la tribune et dit, sèchement, que la transaction, c'était l'article 7...

Cette transaction écartée, nous n'avons aperçu d'autre solution que l'application des lois et le gouvernement a dû accepter la situation qui résulte pour lui du vote du Sénat.

Interpellations à la Chambre.

C'est la Chambre, visiblement, qui aura le dernier mot. D'ailleurs, elle soutient énergiquement le ministère, qui ne l'abandonne pas. Le 16, les présidents des quatre groupes de gauche, MM. Devès, Philippoteaux,

Spuller et Georges Périn interpellent le cabinet : « Tous ces groupes ont constaté que la législation spéciale sur les congrégations est toujours en vigueur. » Le centre gauche même adhère à cette manière de voir. M. de Freycinet n'a qu'à proclamer l'accord du gouvernement et de la majorité : Mars 1880.

Nous appliquerons les lois... Dans cette tâche délicate où il faut à la fois de la prudence et de la fermeté, nous vous demandons de nous fortifier par l'expression de votre confiance.

L'ordre du jour de M. Devès est ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans le gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois relatives aux associations non autorisées, passe à l'ordre du jour.

L'extrême gauche trouve la teneur insuffisante et 22 de ses membres s'abstiennent. De même, 13 membres du centre, 5 de l'union républicaine, 4 de la gauche. La majorité est de 324 contre 125.

Promulgation de la loi sur l'enseignement superieur.

A la suite de ce scrutin, la Chambre vote sans discussion la loi sur l'enseignement supérieur (moins l'article 7) telle qu'elle a été acceptée par le Sénat. La loi est promulguée le 18 mars.

Les Chambres s'ajournent, le 22 mars, pour les vacances de Pâques.

II

Les « décrets ».

Le cabinet ne laisse pas traîner les choses. A peine les Chambres sont-elles séparées que, le lendemain des fêtes de Pâques, il fait paraître au *Journal officiel* les décrets des 29 et 30 mars, les fameux *décrets*. Le premier accorde trois mois aux jésuites pour se disperser et évacuer les établissements qu'ils occupent.

Mars 1880. Le deuxième porte que toute congrégation ou communauté non autorisée est tenue, dans le délai de trois mois, de faire les diligences à l'effet de se mettre en règle, faute de quoi elle encourrait l'application des lois existantes (1).

Les textes. Ces mesures se fondent sur l'article 11 de la loi organique du concordat du 18 germinal an X :

Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du gouvernement, établir, dans leurs diocèses, des chapitres orthodoxes et des séminaires. Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés ;

Et sur l'article 4 du décret-loi du 3 messidor an XII :

Aucune congrégation ou association d'hommes ou de femmes ne pourra se former à l'avenir, sous prétexte de religion, à moins qu'elle n'ait été formellement autorisée par un décret impérial, sur le vu des statuts et règlements... etc.

Depuis de nombreuses années, ces textes n'étaient pas appliqués. Un recensement, opéré en 1877, constatait l'existence de cinq cents congrégations non autorisées comprenant près de vingt-deux mille religieux des deux sexes. On voit quelle somme d'efforts et d'intérêts, quelle diversité de sentiments et d'œuvres s'étaient amassés et cristallisés, en quelque sorte, autour de ces institutions et se trouvaient atteints par les décrets. La République, parmi les tâches qui s'offraient à elle, se consacrait, d'abord, à la lutte contre l'activité confessionnelle d'une partie extrêmement nombreuse et zélée de la nation.

Des raisons politiques déterminaient cette campagne. Presque partout, depuis des années, la cure était le centre et la « permanence » de la propagande

(1) V. le texte dans *Année politique*, 1880 (p. 440).

« conservatrice ». Ce sont des ingérences qui se font payer en cas de victoire, qui se paient en cas de défaite. Mars 1880.

Mais la décision avait aussi d'autres mobiles. L'esprit protestant, allié de longue date aux doctrines libérales, ne fut assurément pas absent de ces conseils où se trouvaient réunis M. Waddington, puis M. de Freycinet, M. Le Royer. La libre-pensée et la franc-maçonnerie intervenaient non moins énergiquement, assurées qu'il n'y avait rien à faire en France tant qu'elle ne se serait pas arrachée aux directions catholiques. Michelet, Quinet, étaient les maîtres de ces générations. Avec énergie et résolution, les hommes d'État de la République marchaient au but qu'ils s'étaient proposé selon leurs lumières et leurs consciences. De part et d'autre, des convictions fortes étaient en présence et leur ardeur élevait singulièrement le débat.

Les décrets sont accueillis avec calme.

On dit que le président Grévy hésita avant de signer les décrets [1]: mais l'opinion les accueillit avec calme, sinon avec faveur. Les jésuites étaient tolérés plutôt qu'acceptés. Sauf la haute bourgeoisie, qui leur confiait ses enfants, la masse du pays les ignorait et gardait sur eux l'idée peu favorable que des dictons, des livres ou des pièces populaires avaient répandue.

On s'étonna du développement pris par les congrégations non autorisées. Dans chaque quartier des grandes villes, dans chaque bourg et même dans de nombreux villages, des constructions fastueuses, des propriétés closes de murs et de mystères, imposaient au regard et à l'attention les progrès de l'œuvre cléricale. Mais on n'avait pas une idée de l'ensemble, de la masse. Certes, on appréciait les services ren-

(1) *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II (p. 297).

Mars 1880.

dus : hôpitaux, écoles, dispensaires, enseignement religieux, moral, technique même. Mais on sentait qu'il y avait, dans tout ce travail, quelque chose de voulu, de combiné pour un but qui ne se dévoile jamais. La population indifférente partageait l'appréhension des violents sur le « gouvernement des curés ».

L'Église et l'opinion.

Dans combien de communes, avec le concours des municipalités réactionnaires, aux temps de l'Assemblée nationale, avait-on vu s'essayer une sorte d'inquisition atténuée et de terreur pâle? Les provocations de la presse catholique, l'*Univers*, le *Pays*, répétées et envenimées par les journaux locaux, avaient rendu le contact entre les deux partis presque douloureux. En des pays de sens moins froid et de mœurs moins douces, on en serait venu aux mains.

Après la victoire, cette irritation, aboutissait à l'article 7, dont l'opinion se serait peut-être contentée. M. de Freycinet l'avait présenté comme une transaction : c'était bien le caractère de la mesure. On voulait faire sentir le frein en imposant, mais en limitant le contrôle aux choses de l'enseignement. M. de Freycinet avait menacé « de l'application des lois existantes », mais si doucement, qu'on l'en avait cru à peine. On avait refusé de s'incliner. Eh bien! l'heure était venue de passer au fait et d'appliquer les lois. Tant pis pour ceux qui n'avaient pas compris, qui n'avaient pas voulu comprendre, et qui, une fois de plus, s'étaient laissé mener par les imprudents, les intempérants et les matamores de presse ou de sacristie (1).

Adhésion du prince Napoléon.

Une scission se produisait, même dans la droite, à ce

(1) Le cardinal DE BONNECHOSE écrit, le 26 mars 1880, au pape Léon XIII : « Je ne puis disconvenir que les imprudences irréfléchies de plusieurs catholiques laïques ont fourni des prétextes et des armes à la réaction violente qui se déchaîne maintenant contre les congrégations religieuses et contre l'Église. » (T. II, p. 635.)

Avril 1880.

sujet. Le prince Napoléon, faisant acte de prétendant, approuvait les décrets et rompait, une fois pour toutes, avec l'impérialisme catholique; il tenait à marquer sa place parmi les *bleus*. (Lettre du 5 avril.)

Silence du pape.

Mais, ce qui était plus important encore, tandis que la presse catholique fulminait et commençait la campagne contre la validité des décrets, l'autorité la plus haute, celle du pape, ne se prononçait pas. Le 6 avril, en recevant M. Desprez, ambassadeur accrédité auprès de lui, le pape fit allusion aux décrets du 29 mars, sur un ton triste et réservé. Il ne blâmait pas, il se plaignait : « Nous sommes *dolents* d'apprendre que l'on entendrait adopter certaines mesures envers les congrégations religieuses. Aux yeux du Saint-Siège, les congrégations ont, toutes, une valeur égale..., etc. »

Léon XIII ne voulait pas renoncer, dès la première difficulté, à son système de temporisation et de *pacification*. L'Église en avait vu bien d'autres, en Allemagne notamment, et les choses, pourtant, étaient en train de s'arranger.

Rentrée des Chambres.

Les Chambres rentrent le 20 avril.

M. Martel, empêché par l'âge et par la maladie, se retire de la présidence du Sénat : il est réélu cependant, mais à titre momentané. Discussions assez aigres, au Sénat, sur le recrutement du conseil d'État, au sujet de la mesure qui impose, pour l'admission dans les carrières publiques, les diplômes délivrés par une faculté de l'État : le gouvernement n'obtient que l'ordre du jour pur et simple. A la Chambre, interpellation de M. Godelle sur l'Algérie : M. Albert Grévy est mis en cause, et l'administration de la colonie est dépeinte comme livrée au pillage depuis l'avènement du gouverneur civil. La question de l'Algérie sera.

Débat sur l'Algérie.

Mai 1880.

pendant de longues années, une préoccupation grave pour le gouvernement central.

M. de Freycinet a profité des courtes vacances pour mettre les choses au point dans son ministère des affaires étrangères. Dès les premières semaines de son arrivée, après avoir modifié les cadres de l'administration centrale, il avait pris une mesure qui devait avoir, sur l'étude et la connaissance de l'histoire française, la plus haute influence : il avait décidé que les archives du département, gardées jusque-là dans un secret absolu, seraient communiquées aux travailleurs, sous la haute surveillance d'une commission spéciale composée de personnes compétentes. L'histoire est la seule maîtresse véridique des démocraties.

Mutations dans le personnel des ambassades et des legations.

Des mutations importantes se produisent dans le personnel extérieur : M. Léon Say, ancien ministre des finances, accepte l'ambassade de Londres en remplacement de l'amiral Pothuau (30 avril). M. Decrais est nommé ministre à Bruxelles au lieu de M. John Lemoinne (8 mai), qui, lui-même, avait été désigné pour ce poste en remplacement de M. Duchâtel, nommé ambassadeur à Vienne.

Circulaire diplomatique.

Le ministre des affaires étrangères croit devoir s'expliquer sur la politique extérieure, sous la forme d'une circulaire adressée aux ambassadeurs (16 avril).

Les relations sont cordiales avec les puissances. Le travail de mise à exécution du traité de Berlin se poursuit par un échange de vues entre les cabinets. La question des israélites de Roumanie a été réglée par des concessions réciproques ; celle de la nouvelle frontière grecque est encore pendante : mais le Monténégro et la Turquie négocient au sujet d'un tracé qui pourrait être approuvé par les puissances.

En Égypte, après le départ d'Ismaïl, l'effort des deux puissances tend à organiser la situation financière : Mai 1880.

Cependant, ce serait se méprendre beaucoup sur le caractère de notre politique dans ce pays que d'en chercher le mobile principal dans le désir d'assurer la situation des porteurs de bons de la Dette. La liquidation des embarras financiers de l'Égypte nous paraît le préliminaire indispensable d'une réorganisation administrative sérieuse, et c'est à ce titre surtout que nous y attachons tant d'importance.

La circulaire s'explique aussi sur une affaire qui nuisit pendant quelque temps aux relations de la France et de la Russie, à une heure où la perspective d'un rapprochement apparaissait, l'affaire Hartmann[1].

Le protectorat catholique en Orient.

Enfin, elle s'achève sur une déclaration importante et qui, probablement, en a motivé la rédaction et la publication :

Quelques personnes ont supposé que les décrets relatifs aux congrégations religieuses pouvaient avoir pour conséquence l'abandon de notre politique séculaire en Orient et en Extrême-Orient et que nous cesserions de protéger les missionnaires qui contribuent à étendre notre influence et à faire connaître au loin le nom français. C'est là une erreur complète... Les mesures prises n'affectent en rien les conditions de notre protection à l'égard des missionnaires à l'étranger.

On se souvient du mot de Gambetta : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation : » il y avait donc là un système, un système dont l'application devait, il est vrai, se heurter à bien des difficultés. Les traditions françaises, les établissements français, l'influence française en Orient et en Extrême-Orient font partie du patrimoine national. Malgré la contra-

(1) Le gouvernement russe demandait l'extradition d'un nihiliste russe, Hartmann, complice d'un attentat contre l'empereur Alexandre II. Le gouvernement ne sut ni prendre le parti de livrer Hartmann, ni celui de refuser l'extradition. On l'expulsa. V. ANDRIEUX. *Mémoires d'un Préfet de police*, t. I (p. 185).

Mai 1880.

diction trop réelle qu'il y avait à dissoudre au dedans les établissements que l'on soutenait et que l'on développait au dehors, les gouvernements républicains se firent, pendant longtemps, un devoir de ne pas laisser périr une œuvre incomparable et irremplaçable. On pensait alors que, en présence de l'étranger, les querelles intérieures s'apaisent et l'on travaillait ensemble au bien commun du pays.

Débat sur les décrets.

Les décrets ne pouvaient pas ne pas provoquer un débat parlementaire. M. Lamy, membre de la gauche, catholique convaincu, orateur éminent, prit l'initiative d'une interpellation (3 mai). Ce fut un duel juridique entre M. Lamy et M. Cazot, garde des sceaux. La thèse de l'orateur catholique était la suivante : Les décrets-lois impériaux invoqués par les décrets du 29 mars ont été, en réalité, abrogés par le code pénal, qui leur est postérieur. Leurs prescriptions sont effacées soit par des mesures plus récentes, soit par le temps et le non-usage. Ce sont des « lois surannées ».

« Lois surannées ! » répond M. Cazot ; « elles sont permanentes, dans la monarchie comme sous la République.... à moins qu'on ne dise que la République est le seul gouvernement qui n'ait pas le droit de se défendre... » L'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, est voté par 347 voix contre 133. Seul, de la gauche, M. Lamy vote contre.

C'est un pas franchi, le plus facile. L'opposition se réserve pour le Sénat. Voici, maintenant, d'autres obstacles qui se dressent sous les pas du cabinet. Un travail caché ou une force occulte (dont il se plaint, d'ailleurs) entravent-ils sa marche (1)?

(1) *Vie du Cardinal de Bonnechose*, t. II (p. 635). Lettre du cardinal au pape Léon XIII, du 26 mars 1880 : « Avant de quitter Paris, je

Mai 1880.

La Chambre discute sur la mise à l'ordre du jour de la loi sur la magistrature, elle se scinde en deux parties égales, et la discussion du projet de loi n'est renvoyée, après la loi sur l'administration de l'armée, que par 197 voix contre 195.

Voici la loi sur le droit de réunion, déjà votée en première lecture. La discussion reprend de plus belle entre M. Louis Blanc, qui prétend, au nom des principes, légiférer en même temps sur le droit de réunion et sur le droit d'association, tandis que le parti autoritaire ne veut pas se laisser entraîner à accorder la liberté d'association, dont profiteraient les congrégations religieuses. Le contre-projet de M. Louis Blanc ayant été écarté, la loi, amendée de commun accord entre la commission et le gouvernement, est votée en seconde lecture, le 15 mai. Cependant, M. Lepère, ministre de l'intérieur, qui s'était engagé sur un des articles de la loi repoussé par la Chambre, croit devoir donner sa démission. Par décret du 17 mai, M. Constans, sous-secrétaire d'État, le remplace; il a lui-même pour successeur M. Fallières. Ce sont encore des noms de l'avenir. Tous deux appartiennent à cette partie de l'union républicaine qui avait voté contre le gouvernement; mais, on n'en était plus à compter les contradictions.

M. Constans, ministre de l'intérieur.

Dès l'entrée, M. Constans donne sa mesure, comme ministre de la police, à l'occasion d'une manifestation annoncée, pour le 23 mai, au Père-Lachaise, en

Commémoration de la « semaine sanglante ».

suis allé voir le président du conseil, M. de Freycinet. J'ai insisté sur les raisons politiques qui devraient empêcher le gouvernement de commettre de telles fautes. M. de Freycinet ne combattait pas mes raisonnements, mais il m'a exprimé, à diverses reprises, les terribles embarras où il se trouve. Ces embarras viennent des engagements imprudents qu'il a pris, *de la crainte de la formidable majorité et de son chef qui pèse sur le ministère...* »

Mai 1880

Répression préventive

commémoration de la « semaine sanglante ». Ce sont les premières « journées », depuis la Commune : mais ce sont aussi les premières manifestations de vigueur républicaine pour le maintien de l'ordre : le mal et le remède! On jette, au devant des foules mobilisées, des forces si écrasantes, que la manifestation avorte. M. Clémenceau interpelle. Il met le gouvernement en demeure d'appliquer les principes républicains. Mais, M. Constans :

> Nous avons charge de la tranquillité publique et vous pouvez être certains, Messieurs, que nous assurerons l'ordre dans la rue. Vous prétendez que nous violons les libertés publiques. Nous les aimons comme vous..., et c'est précisément parce que nous sommes respectueux de ces libertés que nous devons les garantir contre les atteintes des gens qui veulent porter le trouble dans les esprits et le trouble dans la rue!...

Langage que les gouvernements républicains, quels qu'ils soient, se transmettront fidèlement.

Le conseil municipal de Paris a voté un ordre du jour de blâme contre les mesures prises par le préfet de police. Le vote est annulé par décret.

L'ambassade de M. Léon Say.

L'ambassade de M. Léon Say en Angleterre devait être de peu de durée. C'était une mission qui lui était confiée. Il se rendait à Londres pour examiner, avec les ministres de la reine, les conditions futures des relations commerciales entre la France et l'Angleterre. Depuis plus d'une année, la plupart des traités de commerce, arrivés à échéance, n'étaient plus renouvelés que provisoirement. En juillet 1878, l'Italie avait pris, de son côté, l'initiative de la rupture économique : les produits de l'un et l'autre pays eussent été soumis, de part et d'autre, à l'application des tarifs généraux, si une convention ayant pour objet de leur appliquer provisoirement le régime « de la nation la plus favo-

risée », en attendant le vote des nouveaux tarifs, n'avait été conclue entre les deux gouvernements. Le droit de proroger les traités de commerce arrivant à échéance, n'était accordé au gouvernement par les Chambres que jusqu'au 30 juin 1880. Mai 1880.

Le ministre du commerce, M. Tirard, s'était présenté devant la Chambre comme le défenseur de la politique modérée, celle qui restait attachée aux principes du libre-échange et qui ne consentait à voter un tarif général que comme un « moyen de négociation » et de défense contre les puissances qui élevaient des barrières devant les produits français.

Nécessité de lutter contre la concurrence étrangère.

C'était la première fois, depuis qu'il existait (1791), que le tarif général était l'objet d'une réfection d'ensemble. La France, malgré le grand élan commercial qui avait marqué les premières années de la République, voyait la plupart des marchés disputés à son exploitation. La surproduction, accrue par la prospérité même, accumulait les marchandises manufacturées dans les ateliers et les greniers. Une crise agricole intense commençait à sévir. La plaie du phylloxéra paraissait sans remède. Le malaise était général et était devenu une véritable souffrance depuis le cruel hiver de 1878-1879.

L'industrie cotonnière.

L'industrie cotonnière qui, depuis les traités de 1860, n'avait cessé de protester contre la concurrence de l'Angleterre, ayant eu la bonne fortune de rencontrer, parmi ses défenseurs, des députés comme M. Jules Ferry et M. Méline, avait pris la tête de la campagne protectionniste ; combinant, dans un effort commun, les réclamations de l'industrie, de l'agriculture, elle s'efforçait, maintenant, d'obtenir le concours des départements viticoles.

M. Tirard se refusait à jeter un cri d'alarme. Les

Mai 1880.

exportations de la France, disait-il, l'emportent toujours sur les importations de 12 à 1300 millions. Les souffrances viennent de certaines causes spéciales et demandent tout au plus certains ménagements.

Le système du gouvernement.

Pour tenir compte de ces souffrances, nous vous demandons de maintenir le *statu quo*, c'est-à-dire de prendre le tarif conventionnel actuel, majoré de 24 °/。 sur certains articles, *comme tarif général* et comme base de négociations avec les puissances étrangères, en vous promettant de ne pas descendre, dans les négociations, au-dessous des prix portés à ce tarif conventionnel.

C'était donc encore la politique des traités de commerce avec une ligne de défense un peu plus ferme et une surveillance plus étroite de la part du parlement.

M. Meline.

M. Méline est un adversaire redoutable pour M. Tirard. Depuis que M. Jules Ferry a quitté la présidence de la commission des douanes où il est remplacé par le vénérable M. Malézieux, M. Méline en est l'âme. Chargé de l'un des rapports, il s'érige en défenseur de l'industrie cotonnière et de l'agriculture. Avec une érudition spéciale immense, un travail opiniâtre, une autorité juridique remarquable, une éloquence claire et pénétrante, un esprit réaliste et actuel. il se place, dès lors, à la tête de la politique d'intérêts et de la politique d'affaires.

M. Méline faisait bon marché de la doctrine. Il peignait les souffrances, découvrait les racines du mal dans la facilité extrême des négociateurs français et réclamait une défense plus énergique du marché. Les traités de commerce et notamment les traités de 1860 n'ont pas donné ce que l'empire en attendait. Un marché comme le marché français ne se livre pas sans défense à la concurrence étrangère, quand celle ci est indemne des impôts qui, par suite d'événements à jamais déplorables, accablent la production nationale.

Mai 1880.

La politique des intérêts substituée à la politique des nationalités

La crise actuelle ne pourra être dénouée que par la rupture de la solidarité étroite qui lie le marché français au marché anglais. La protection est indispensable au salut des industries nationales.

La discussion générale se prolonge pendant tout le mois de février; MM. Keller, des Rotours, Richard Waddington, Rouvier, Allain-Targé, y prennent part. M. Gambetta et ses amis restaient encore attachés au libre-échange.

Ces débats, où il fut déployé tant de talent et de compétence, appartiennent à l'histoire technique. Mais ils auront, sur l'histoire générale, de longues suites et de profonds retentissements. La République entre, à son tour, dans la phase économique moderne. La recherche des « débouchés » prépare les voies à la politique coloniale et à la politique mondiale. Les relations de tous les peuples se subordonneront bientôt à la balance du commerce.

L'ardeur est extrême, de part et d'autre, pendant tout le mois de mars. La commission veut gagner du temps, tandis que M. Gambetta la presse. La Chambre, en somme, suit le gouvernement plutôt que la commission. L'urgence est votée par 276 voix contre 160. Sur la proposition de M. Lebaudy, la Chambre décide de diviser le projet de loi en quatre sections, qui seront successivement discutées; chacune fera l'objet d'une loi spéciale, qui, pour gagner du temps, sera envoyée au Sénat.

1re section : matières animales et matières végétales;

2e section : matières minérales;

3e section : produits fabriqués;

4e section : tarifs de sortie, surtaxes applicables aux produits importés d'ailleurs que des pays de production, surtaxes applicables aux produits importés des colonies et des possessions françaises.

Juin 1880.

Le 22 mars, au moment où la Chambre se sépare pour les vacances de Pâques, la première section est votée, conformément à la politique plutôt libérale du gouvernement. A la rentrée, dès le 24 avril, la deuxième section est votée également.

Raisons de la mission de M. Léon Say.

Le gouvernement, ayant obtenu gain de cause le plus souvent, veut-il donner à son système l'autorité d'un fait considérable, l'adhésion de l'Angleterre? Veut-il offrir au parti protectionniste un gage de son esprit de fermeté? Ne cède-t-il pas à certaines pressions financières qui se sont toujours entremises dans les relations de la France et de l'Angleterre, et qu'il ne se sent pas la force de repousser? Quoi qu'il en soit, aussitôt ce vote acquis et au moment où le Sénat va être saisi du projet de loi dans son ensemble, on charge M. Léon Say de se rendre à Londres et de s'aboucher avec le gouvernement anglais.

M. Léon Say reste un mois en Angleterre. Ce qu'il cherche, c'est un accord qui apporte aux protectionnistes français des satisfactions suffisantes et qui maintienne, en même temps, l'harmonie commerciale, sur des données libérales, entre les deux pays.

Bases de l'accord franco-anglais.

Le 5 juin, M. Léon Say écrit à M. Gambetta qu'il croit avoir tracé, en commun avec ses partenaires anglais, les grandes lignes de l'entente future. Un projet de protocole a été signé.

Le Sénat et le tarif des douanes.

Le 4 juin, la discussion du tarif est terminée à la Chambre. Les quatre sections ont été renvoyées au Sénat. Mais les sentiments de la haute Assemblée sont beaucoup plus protectionnistes que ceux de la Chambre. Aussi, elle ne se presse pas. Le 15 juin, M. Feray interpelle le gouvernement sur la mission de M. Léon Say à Londres et sur les résultats de cette mission. M. Pouyer-Quertier soutient M. Feray. On

reproche au gouvernement d'avoir engagé des négociations avant d'avoir obtenu le vote du Sénat. M. de Freycinet affirme que rien n'est conclu et que le document échangé avec le cabinet anglais ne fait que constater un simple échange de vues. Les choses restent en suspens. Juin 1880.

M. Léon Say n'avait pas envie d'insister. Le Sénat venait de l'élire président à la place de M. Martel, qui ne pouvait plus remplir les fonctions : il quitta l'ambassade de Londres, où il fut remplacé par M. Challemel-Lacour (11 juin). Une question assez grossière de M. O'Donnell sur le rôle de M. Challemel-Lacour à Lyon, pendant la guerre, prouva que les polémiques intérieures ont parfois de fâcheux échos au dehors; mais la Chambre des communes ne voulut même pas entendre la motion de M. O'Donnell. M. Léon Say, président du Sénat.

M. Emmanuel Arago remplaça M. Challemel-Lacour à Berne. M. Tissot fut nommé ambassadeur à Constantinople, succédant à M. Henri Fournier, mis à la retraite (15 juin). Mouvement diplomatique.

Le général Aymard, gouverneur de Paris, étant mort, fut remplacé par le général Clinchant (15 juin), et le général Clinchant, au commandement du 6e corps, par le général Saussier (17 août).

Partout, on sentait l'influence de M. Gambetta. C'étaient son parti et ses hommes qui s'emparaient des avenues du pouvoir. Mais cela n'allait pas sans résistance. Le 19 juin, le quartier du Père-Lachaise (XXe arrondissement) élisait conseiller municipal M. Trinquet, déporté de la Commune, par 2.353 voix, contre M. Letalle. M. Letalle était le candidat de la *République française*. M. Gambetta l'avait appuyé, en personne, dans une réunion publique tenue le 19 juin. Et pourtant M. Gambetta avait, ce jour-là, annoncé La position de M. Gambetta.

Juin 1880.

la concession la plus grave qui pût être faite aux partis avancés : il avait déclaré son adhésion et celle du gouvernement à la cause de l'amnistie plénière.

Ce fut une des heures les plus laborieuses de cette période difficile. M. Gambetta traqué, traquait à son tour le cabinet. Il espérait encore pouvoir empêcher ce qu'il craignait le plus, une scission prématurée dans le parti républicain. D'autre part, M. de Freycinet, qui s'était prononcé si nettement, il y avait quelques mois à peine, contre l'amnistie plénière, hésitait à se déjuger. M. Jules Grévy l'appuyait dans sa résistance.

M. Gambetta se prononce pour l'amnistie.

M. Gambetta veut essayer sa puissance. Il écrit, le 16 juin, dans une lettre intime :

Nous sommes en plein désarroi ; ce cabinet ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il ne veut pas ; tantôt il est prêt à exiger impérieusement l'amnistie du chef de l'État ; tantôt il se déclare impuissant et impropre à imposer une politique nette et forte soit au président, soit au Sénat.

Je me suis occupé à rajuster toutes ces volontés chancelantes et croulantes ; au dehors, l'opinion s'émeut et s'aigrit ; la Chambre se trouble ; il est temps d'en finir ou on marche à un désastre.

J'ai convoqué ce soir, à neuf heures, aux affaires étrangères (c'est-à-dire chez M. de Freycinet), les opposants du centre gauche du Sénat et de la Chambre, et je ferai une suprême tentative pour les rallier à la mesure immédiate de l'amnistie. S'ils résistent, *les résolutions les plus graves s'imposeront à moi;* s'ils consentent, fût-ce du bout des lèvres, on peut considérer l'avenir comme assuré...

Du moment où il le prenait sur ce ton, M. Gambetta était le maître. La réunion eut lieu, en effet. Le président de la Chambre, appuyé par M. Hébrard, directeur du *Temps*, dicta sa volonté. La « raison politique », comme on disait, emportait tout. M. Gambetta craignait de perdre Paris aux élections prochaines ; tandis que la droite luttait désespérément sur les questions religieuses, il voulait éviter, même au prix

des plus larges concessions, de rompre avec la gauche avancée. Si la scission s'accomplissait avant les élections, tout gouvernement devenait impossible : c'était *le désastre*. Juin 1880.

Donc, M. Gambetta se prononce en faveur de l'amnistie et l'emporte. Une circonstance favorable se présentait : la fixation prochaine, par une loi, de la fête de la République au 14 juillet et la distribution à l'armée des nouveaux drapeaux. Quelle date plus propice pour effacer les traces de la guerre civile ? M. de Freycinet renonce à ses derniers scrupules et le projet de loi est déposé le 19 juin.

III

Les décrets du 29 mars au Sénat.

C'est dans cette situation si complexe, où le cabinet, tiraillé entre ses sentiments modérés et les pressions diverses s'exerçant sur lui, vivait péniblement, c'est à ce moment qu'il est obligé de se retourner encore du côté du Sénat et de repousser le plus redoutable des assauts dans le débat relatif à la légalité des décrets. La discussion s'engageait à l'occasion des pétitions adressées à la haute Assemblée. Quelques centaines de mille signatures, plus ou moins authentiques, en tout cas faciles à recueillir sur l'immense surface du pays catholique, donnaient texte aux protestations de la droite.

M. Rousse, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, un des esprits les plus fins, un des cœurs les plus chauds et un des caractères les plus fermes de ce temps, avait donné une consultation qui concluait à l'illégalité des décrets. Dans le monde officiel, dans

Juin 1880.

la haute bourgeoisie, par les agents occultes, par les femmes, une campagne vive et soutenue était engagée. La vie était difficile aux membres du cabinet, assaillis jusque dans leur vie privée et dans leur intimité la plus étroite.

L'embarras du gouvernement.

Les cardinaux, les évêques, s'adressaient au président de la République et intéressaient sa conscience. La chapelle de l'Élysée, comme les cathédrales des villes et les églises des campagnes, était pleine de larmes et de prières. On criait à la persécution et au martyre. L'appréhension d'avoir à exécuter ces décrets avec le concours incertain et, en tout cas, contraint de la magistrature et de l'armée, les accusations sanglantes portées contre les ministres — et celle qui devait être la plus pénible de toutes pour la nature aimable de M. de Freycinet, le reproche de tyrannie et de violence, — toutes ces raisons, et aussi, sans doute, la raison parlementaire, — car il avait l'oreille ouverte à tous les vents, — avaient décidé le président du conseil à prendre ses précautions et à préparer son terrain.

M. de Freycinet avait reçu, dans son cabinet, « la moitié des évêques de France ». A tout le monde, « il affirmait son esprit de conciliation, ses intentions bienveillantes, son désir de voir rétablir, sur les associations, une loi plus libérale et d'adoucir quelques-unes des conditions mises à l'autorisation [1]. » M. Lepère avait déclaré, affirmait-on, que les décrets ne s'appliqueraient pas aux congrégations de femmes. Mgr Lavigerie avait obtenu du président du conseil l'assurance formelle « que les congrégations religieuses non autorisées, établies en Algérie, ne seraient pas

(1) *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II (p. 303).

inquiétées ». L'archevêque d'Alger avait cru comprendre qu'on entrerait volontiers dans les voies d'une entente avec Rome. En sortant de l'audience du ministre, son assurance répandait autour de lui des paroles confiantes. Peut-être aussi, avec un peu plus de décision et de souplesse, les catholiques eussent-ils arraché, à cette heure, de suffisantes concessions (1). Juin 1880.

Mais les indiscrétions et les lenteurs nuisirent; les violents se jetèrent à la traverse, et le débat s'engagea au Sénat avant que rien ne fût conclu (24 juin).

L'offensive de la droite.

Ce furent les deux orateurs les plus éminents de la droite, les hommes les plus considérables, l'un le plus modéré et le plus libéral des parlementaires, en somme, un des fondateurs de la République, M. le duc d'Audiffret-Pasquier; l'autre le plus perspicace et le plus redoutable des adversaires du régime, M. le duc de Broglie, qui prirent, devant la haute Assemblée, la défense des congrégations. Ce fut une belle journée avec des dessous, des tactiques qui la rendaient particulièrement piquante pour les assistants.

M. d'Audiffret-Pasquier.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier se montre tel qu'il est, plein d'entrain et de chaleur. Convaincu et déterminé, il se livre tout entier. Il combat pour ses autels, la religion et la « liberté ». Discours émouvant pour la partie hésitante de la majorité, mais singulièrement embarrassant pour le cabinet, dans les passages où M. de Freycinet était ménagé, son caractère et sa prudence louangés, une allusion discrète faite à ses demi-confidences :

Dans cette politique, monsieur le président du conseil, vous n'êtes pas vous-même. Que n'avez-vous réalisé les promesses de la constitution de 1848, donné la liberté d'association? Pour-

(1) *Vie du cardinal Lavigerie*, t. II (p. 49).

Juin 1880.

quoi ne pas attendre le sort de la proposition déposée à la Chambre par M. Marcel Barthe et celui de la proposition déposée au Sénat par M. Dufaure ?

La loi des associations, mais c'était le chemin qu'avait indiqué M. de Freycinet lui-même. A droite et à gauche, on répétait cette formule, cette seule formule : « loi des associations. » Là était le salut... On eût été bien déçu, au fait et au prendre.

Le duc de Broglie.

Le duc de Broglie ne refusa pas quelques égards et quelque condescendance à la bonne volonté de M. de Freycinet. Il croit constater qu'il subsiste encore, dans l'esprit de M. le président du conseil, « un secret désir de ne pas pousser l'exécution jusqu'au bout »... Mais s'il l'accorde, c'est pour tenir et juguler l'homme qu'il traite déjà comme un prisonnier. La manière est autrement agressive. Le duc d'Audiffret-Pasquier a chargé; lui, il fonce :

Vous nous avez dit ce mot étrange : l'article 7 est une transaction ; c'est la première fois qu'on parle devant un parlement de transactions dans l'exécution d'une loi... Le gouvernement offrait, quoi ? La non-exécution d'une loi. La loi est donc sa chose ? C'est l'arbitraire...

On parle encore de conciliation, de mesures plus douces et plus mesurées :

Ne vous y trompez pas et ne nous trompons pas. Vous ne pouvez rien faire; vous n'êtes pas libre. Disons tout; aussi bien, il n'y a plus aujourd'hui de mystère : vous subissez les ordres d'un maître qui ne se cache plus désormais sous aucun voile et qui ne prend même plus la peine de ménager l'amour-propre et la dignité de ses serviteurs. Ce maître, dont tout le monde connaît le nom, est celui qui a prononcé cette parole : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »

M. de Freycinet offre une fois de plus la transaction.

M. de Freycinet, traité de si haut, compte sur l'appui de quelques membres plus prudents de la droite. Il défend la position du gouvernement, mais

avec une modération souple et attentive. Il ne parle que de « précautions », de « garanties », de « mesures préventives » et n'épargne pas les « intentions bienveillantes ». Juin 1880.

On a donné aux congrégations de mauvais conseils. On a voulu mettre le gouvernement dans l'embarras... Maintenant, à la veille de l'échéance du 30 juin, à la veille du délai qui a été imparti aux congrégations, je viens vous adjurer de ne pas adopter l'ordre du jour motivé ou le renvoi au ministre qui ont été proposés. Soyez-en convaincus, cette fois encore, ce serait un conseil imprudent que vous donneriez aux congrégations ; elles y verraient un appui à l'attitude qu'elles ont prise et un motif de plus pour y persévérer. En outre, vous mettriez encore davantage le gouvernement dans l'impossibilité de réaliser les intentions que je soutiens être bienveillantes, quoi que vous en disiez, qu'il nourrit à leur égard.

La « transaction » est donc offerte encore une fois. La droite modérée saisit cette main qui s'offre. M. Bocher, qui répond à M. de Freycinet, dit après avoir critiqué les décrets :

Ce n'est pas un ennemi qui vous parle. Ne vous engagez pas sur la pente funeste qui vous conduira bientôt, fatalement, aux violences, à la persécution.

Tout cela d'un ton assez bénin... Les évêques ont conseillé la modération ; le pape est derrière eux.

Par 143 voix contre 127, le renvoi des pétitions aux ministres est rejeté. L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, est voté.

Succès pour le ministère ! Mais combien débattu, mitigé, marchandé ! Et comme il a dû le payer cher, si les paroles de M. de Freycinet ne sont pas simplement de bonnes paroles et si ses *avances* à la droite doivent arriver un jour à échéance et à remboursement. Car, d'autre part, le président du conseil se sent pressé étrangement : la droite est exigeante, la gauche

Juin 1880.

est impatiente. On craint de froisser des sentiments respectables; mais il faut obéir à des revendications véhémentes. La main de M. Gambetta est sur le gouvernement ; elle le couvre, mais elle le menace.

Expulsion des jésuites.

Cinq jours après la discussion au Sénat (29 juin), les jésuites étaient expulsés dans les 31 départements où se trouvaient leurs maisons provinciales. Un délai, expirant le 31 août, était accordé aux maisons dans lesquelles l'enseignement était donné à la jeunesse. On ne procéda pas par voie de justice, mais par autorité administrative. Les préfets agissant au nom du gouvernement, les tribunaux n'auraient à intervenir qu'au cas où des délits seraient commis. Des instructions furent envoyées, à cet effet, aux procureurs généraux.

Démissions de magistrats

Au reçu de ces instructions, deux cents magistrats des parquets, obéissant, assure-t-on, aux conseils des comités de droite, donnèrent leur démission. Ils furent révoqués et aussitôt remplacés.

Les jésuites de la rue de Sèvres.

Il y eut quelque tentative ou simulacre de résistance. A Paris, rue de Sèvres, où se trouve la maison principale des jésuites, les scellés avaient été apposés, le 29 juin au soir. Le 30 juin, à l'aube, M. Andrieux, préfet de police, est sur les lieux, « en gants gris perle ». Les jésuites « ne cédèrent qu'à la force ». Ils se retirèrent en chantant les psaumes et en bénissant les foules catholiques prosternées (1).

Interpellations

Mgr Freppel posa une question au ministre de

(1) V. le récit de M. Andrieux, *Souvenirs d'un Préfet de police*, t. I (p. 229) : « L'évacuation de la maison fut longue; le spectacle en fut douloureux pour ceux qui avaient la responsabilité de l'exécution. Les agents se heurtaient à une résistance passive; il fallait pousser à la rue des prêtres sans défense : leur attitude de prière, leurs physionomies méditatives et résignées..., contrastaient péniblement avec l'emploi de la force publique... »

l'intérieur sur l'application des décrets. M. Constans répondit que personne, en France, ne pouvait se placer au-dessus des lois. Le lendemain, autre débat au sujet des révocations dans la magistrature. Naturellement, toutes ces discussions sont extrêmement violentes. On ne touche pas impunément aux plus délicates susceptibilités des consciences. Juillet 1880.

Cependant la République se préparant à célébrer, le 14 juillet, la fête de son triomphe, les nouveaux drapeaux devant être distribués aux régiments, il avait paru, à ses chefs, que l'amnistie plénière s'imposait, avec l'oubli des discordes civiles. Le gouvernement s'était incliné, et il avait déposé, le 19 juin, un projet de loi qui n'avait pas été sans lui coûter. Il fallait franchir cette dernière étape. Après quoi, les trois tâches les plus ardues qui avaient été confiées à son « esprit de décision » seraient remplies. L'amnistie.

On discute, le lundi 21 juin, sur le rapport de M. Jozon, favorable au projet. M. Casimir-Perier le combat. M. de Freycinet expose brièvement les raisons qui avaient amené le gouvernement à changer d'opinion et à hâter une mesure qui, quelques mois auparavant, lui paraissait devoir être retardée.

« Nous avons pensé que les amnisties sont surtout des œuvres d'opportunité »..., dit-il. — « Ah! ah! » s'écrie-t-on de toutes parts. En effet, cette épithète donnait l'acte de baptême de la mesure : elle désignait M. Gambetta. Celui-ci avait annoncé son intention de descendre du fauteuil et de parler. Il entendait faire, de l'amnistie, « sa chose ». Il vint s'asseoir non loin des ministres.

M. Paul de Cassagnac se charge de provoquer cette intervention.

Juillet 1880.

Le gouvernement, nous l'avons constaté souvent, le gouvernement n'a jamais été au-dessous de la tribune où je parle en ce moment; il était au-dessus; maintenant, il est à côté de moi. (L'orateur désigne successivement le banc des ministres, le fauteuil du président et le premier banc du côté gauche où est assis M. Gambetta...)

Discours de M. Gambetta.

M. Gambetta répond. De ce jour commence la rude partie qu'il engage dans une situation déjà compromise. Pris entre la droite et la gauche, il ne peut plus échapper. Il n'a d'autre ressource et d'autre arme que son éloquence. Il se jette, en personne, dans la mêlée.

D'abord, l'exorde, digne de l'orateur romain :

Messieurs, j'ai cédé à l'impérieux sentiment du devoir, en demandant à la Chambre de vouloir bien m'entendre dans la question qui s'agite aujourd'hui devant elle; non pas, comme l'a dit le préopinant, parce que la grande mesure dont le gouvernement prend aujourd'hui l'initiative est l'œuvre d'une personnalité quelconque. Président de la Chambre, représentant la majorité, c'est à ce titre et non à un autre que j'ai été consulté. Je ne suis pas au-dessus du gouvernement, pas plus que je ne suis à côté de l'honorable M. de Cassagnac. Je suis à mon rang et à ma place, au poste où votre confiance m'a élevé. Mais, ce ne serait pas en comprendre toute la responsabilité si, lorsque l'heure est venue d'examiner sérieusement, profondément, l'utilité, l'opportunité, la gravité d'une mesure d'État, je pensais que je puis, égoïste et indifférent, regarder ce que font les autres, sans venir réclamer ma part de collaboration.

La noblesse, la force, l'esprit, tout était réuni, d'abord, pour gagner cet auditoire hésitant. L'argument se développe avec une tenue convaincante et une chaleur croissante :

Le « haillon de la guerre civile ».

Je pense avoir étudié avec soin la marche des esprits; eh bien! après avoir écouté, interrogé le pays, je suis arrivé à cette solution : non, la France n'est pas passionnée pour l'amnistie; elle n'y apporte ni ardeur ni enthousiasme; elle sait ce que lui a coûté cette série de crimes, elle sait quelle a

été la rançon de cette folie inoubliable. Non, elle n'est pas passionnée pour l'amnistie, et si elle n'avait à prononcer qu'un arrêt, il serait bien vite écrit en caractères ineffaçables. Mais, Messieurs, si la France ne subit pas d'entraînement pour l'amnistie, elle éprouve un autre sentiment, celui de la lassitude. Elle est fatiguée, exaspérée d'entendre constamment se reproduire ces débats sur l'amnistie, et elle dit à ses gouvernants et à vous-mêmes : Quand donc me débarrasserez-vous de ce haillon de guerre civile ?

Juillet 1880.

La voix rauque déchaîne, par ce cri, l'enthousiasme contenu jusque-là. Et le tableau s'élargit encore :

L'Europe favorable à l'amnistie.

Quand j'ai eu examiné l'état mental du pays, quand j'ai eu constaté cette lassitude qui fait que la question n'est pas mûre, — je vais employer un mot vulgaire, — mais qu'elle est pourrie, quand j'ai eu fait cet examen interne, j'ai jeté un regard au dehors, et qu'est-ce que j'ai vu ?... Quels sont donc, maintenant, les sentiments de l'Europe ? Il y a six mois, les réponses n'étaient pas bonnes. Aujourd'hui, vous avez rencontré le crédit et la confiance au point de vue de vos ressources et de votre fortune matérielle ; vous êtes en train de retrouver le crédit et la confiance au point de vue de votre puissance morale et de votre stabilité politique (quelle manière de caresser la bête avant de lui demander l'effort !) ; maintenant, je puis vous dire ce que je sais, ce que j'ai recueilli : « L'amnistie, nous dit-on, vous pouvez la faire ; elle n'effraye plus l'Europe et elle vous débarrassera beaucoup. »

Enfin, le retour sur soi-même qui, à partir de cette date, donne un accent si émouvant à ces belles harangues :

Ce n'est pas à moi, qui ne suis que le fidèle représentant de la démocratie parisienne ; ce n'est pas à moi qui suis son fidèle représentant et son plus vieux lutteur, qu'il faut apprendre ni ses défaillances ni ses entraînements. Mais il y a une chose à laquelle je tiens, c'est à la liberté de mon jugement. Ils savent, là-haut, que je ne les ai jamais ni flattés ni trompés. Hier, ils ont fait une faute (l'élection de Trinquet). Est-ce que vous pensiez empêcher que cette propagande réussît ? Est-ce que vous pouviez couper court à de pareilles suggestions, à de semblables entraînements ?... Il faut que vous fermiez le livre de vos dix années, que vous mettiez la pierre tumulaire de l'oubli sur tous les crimes et tous les vestiges de la Commune et que vous disiez à

Juillet 1880.

tous, à ceux-ci dont on déplore l'absence et à ceux-là dont on regrette quelquefois les contradictions et les désaccords, qu'il n'y a qu'une France et qu'une République!

Vote de l'amnistie.

Le succès fut immense. La loi est votée par 312 voix contre 116. Le gouvernement était dominé de toute la hauteur d'une telle intervention : ses victoires étaient rapetissées et avaient quelque chose de menu.

La discussion eut lieu au Sénat les 2 et 3 juillet. La commission, présidée par M. Jules Simon, s'était prononcée contre l'acceptation de la loi. M. Voisins-Lavernière, rapporteur. Victor Hugo dit quelques nobles paroles. Mais le véritable débat, ce fut, par-dessus les deux Chambres et par-dessus le gouvernement, la réplique de M. Jules Simon à M. Gambetta.

M. Jules Simon et M. Gambetta.

M. Jules Simon fut agressif et terrible. Son âme ulcérée déborde. Il accable le gouvernement, qui propose la loi « malgré lui ».

J'aime mieux un ministère qui applique son opinion qu'un ministère qui applique l'opinion d'autrui et qui prend l'allure de ses adversaires afin que ceux-ci ne prennent pas sa place!... Les élections ne se feront pas sur l'amnistie, comme on l'a dit, (c'était un des arguments de M. Gambetta : la « raison politique »). Elles se feront entre deux politiques, la violente et la modérée, la modérée, qui veut l'être et ne l'est pas, qui ne sait pas l'être, qui n'a pas assez de désintéressement et de courage pour être de sa propre opinion... Le plus grand ennemi de la République, c'est le souvenir des violences qu'on a besoin d'effacer par un courage déployé, non dans la rue contre l'insulte, mais dans les Chambres, dans les cabinets, dans les comices, contre cette espèce d'émeute qui ne se fait pas avec des fusils, mais avec des décrets.

Comme le dit M. de Freycinet dans sa réponse, c'était « un véritable acte d'accusation ». Le ministre, qui est toujours écouté avec faveur et que la droite voulait ménager, fait appel à la sagesse, à l'union; il signale « la différence de tempérament entre les

Juillet 1880.

deux Chambres ». Le président du conseil avait des façons si câlines et si douces que, de lui, on acceptait tout. Débat difficile. Enfin, un amendement Bozérian, excluant de l'amnistie les auteurs de crimes d'incendie et d'assassinat, tire tout le monde d'affaires et fait voter la loi.

Longues hésitations.

La Chambre acceptera-t-elle cette modification? Traînera-t-on encore, de session en session, l'odieux « haillon »? Après un double va-et-vient entre les deux Chambres, l'accord se fait sur une rédaction intermédiaire. La loi est promulguée le 11 juillet.

Le budget de 1881.

La Chambre, avant de se séparer, a terminé sans incident la discussion du budget. Le 12 juillet, le budget des dépenses était entièrement voté et aussitôt porté au Sénat.

La session parlementaire avait été extrêmement chargée. Outre ces importants débats sur l'enseignement, les « décrets », l'amnistie, le tarif des douanes, les travaux publics, le budget, la majorité, sous l'impulsion de M. Gambetta, avait hâté le travail des réformes. La plupart des questions à l'ordre du jour avaient été abordées dans des discussions approfondies: des lois importantes avaient été votées (1).

(1) Principales lois votées pendant la session ordinaire de 1880 :

19 février. — Loi portant suppression immédiate des droits de navigation intérieure (sur les céréales, à cause de la situation agricole).

27 février. — Loi relative à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et aux interdits et à la conversion de ces mêmes valeurs en titres au porteur. — Garanties pour les biens de mineurs.

20 mars. — Loi relative au service d'état-major. Texte, DANIEL (p. 446). — V. aussi sur l'économie de la loi, *id.* (p. 114).

11 juin. — Loi relative aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways.

17 juin. — Loi relative au colportage des imprimés. V. DANIEL (p. 259).

Juillet 1880.

Le pays se rallie au régime.

Cet effort législatif et administratif est assez considérable pour que le pays s'habitue à prendre confiance en un système qui se consacre, avec une application incontestable, à la défense de ses intérêts. Dans cet ordre pratique, le gouvernement est en contact permanent et utile avec le parlement et avec les représentants des intérêts particuliers. M. de Freycinet, toujours sur la brèche, a gagné, par son activité oratoire et sa compétence sans bornes, une autorité effective, sinon « politique », sur la Chambre et sur le Sénat.

Mais M. Gambetta, du haut du fauteuil, n'en a pas moins donné l'impression d'être le chef. Ce n'est pas seulement l'intervention magistrale dans la question de l'amnistie, c'est chaque détail de son activité, le moindre de ses gestes qui le prouvent. Il est au courant de tout, surveille le dehors et le dedans. Cet

3 juillet. — Loi concernant : 1° la Caisse des lycées nationaux, collèges communaux, écoles primaires; 2° l'ouverture, au ministère de l'instruction publique, d'un crédit extraordinaire de 17 millions, à titre de subvention extraordinaire à la dite Caisse.

8 juillet. — Loi ayant pour objet l'abrogation des lois du 20 mai-3 juin 1874 sur l'aumônerie militaire. V. Daniel (p. 260); Debidour (p. 249).

12 juillet. — Loi ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814 relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et les jours de fêtes religieuses reconnus par la loi. V. Debidour (p. 249).

17 juillet. — Loi abrogeant le décret du 29 décembre 1851 sur les cafés et débits de boissons. L'ouverture des cafés est soumise simplement à la formalité de la déclaration. Les repris de justice ne peuvent être débitants.

19 juillet. — Loi portant dégrèvement des droits sur les vins et sur les sucres.

15 juillet. — Loi sur les patentes.

21 juillet. — Loi concernant l'amélioration de la Seine dans la traversée de Paris.

27 juillet. — Loi portant revision de la loi du 21 avril 1810 sur les mines.

30 juillet. — Loi ayant pour objet de déterminer le mode de rachat des ponts à péage, etc.

effort vigilant et soutenu frappe et étonne. Dans le pays, un mouvement se produit vers un avènement attendu depuis longtemps. Ce ne sont pas les temps du consulat qui renaissent, mais c'est une sorte de principat qui s'établit, principat dû à l'autorité, à la maîtrise, à l'ascendant. Août 1880

Par contre, l'opposition grandit. Les jalousies sont sur pied. L'Élysée s'alarme. Les plus ombrageux s'irritent. La droite a surpris ces sentiments et les excite. Le mot qui, à propos du moindre incident parlementaire, est sur toutes les lèvres, c'est le plus dangereux de tous : « dictature ».

La session est close, le 15 juillet. Mais les Chambres, avant de se séparer, ont assisté aux fêtes du 14 juillet. Ce jour-là eut lieu la cérémonie de la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée. M. Gambetta donna une fête magnifique au palais Bourbon; les officiers s'y pressèrent en foule. Il laissa déborder son amour pour l'armée, embrassa le vieux maréchal Canrobert et but à la force militaire du pays, reconstituée.

Les vacances

Ces vacances de 1880 furent une sorte d'accalmie inquiète : il y avait contraste entre la confiance croissante du pays et l'agitation du monde politique : les hommes publics sont des vigies et voient monter les orages, tandis que les peuples restent plus longtemps dans la joie et le repos.

Le 1er août, les élections triennales aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement confirmèrent les succès antérieurs. La République avait conquis tous les degrés de la hiérarchie politique, était entrée décidément dans les mœurs et dans le train journalier de la représentation locale? Avant ce renou-

Août 1880.

vellement, les conseils généraux comptaient 1.607 républicains et 1.393 conservateurs. Après le scrutin, ils comptèrent 1.906 républicains et 1.000 conservateurs. Les républicains n'avaient, jusque-là, la majorité que dans 55 départements, ils l'eurent désormais dans 66. Les républicains gagnèrent 300 sièges, dont 95 dans les 31 départements où les décrets du 29 mars avaient reçu leur application.

La droite défendait ses positions en désespérée; elle ne se réclamait plus que de la « liberté », elle ne combattait plus ouvertement les institutions républicaines, s'en tenant à la campagne de la revision. L'extrême gauche, de son côté, accentuait son programme; elle aussi demandait la revision, mais dans un tout autre sens : suppression du Sénat et de la présidence de la République; elle annonçait dès lors, la campagne socialiste. MM. Félix Guyot et Cluseret fondèrent le journal *la Commune*, prêts, affirmaient-ils, « à reprendre la lutte où ils l'avaient laissée ». C'est à ce moment que Paris et ses représentants commencent à réclamer avec le plus d'énergie « l'autonomie municipale » : suite mal débrouillée de la Commune : thème violent, obscur et sans avenir. Paris appartient à la France plus encore qu'à Paris.

La campagne de l'autonomie communale.

Malgré tout, on a confiance! La droite doit s'avouer vaincue. *Le Soleil* disait :

La droite est sans force.

> Ni la monarchie ni l'empire, en ce moment, ne seraient en état de prendre la succession de la République. Dans les départements on ne veut pas s'exposer à renverser un gouvernement sans savoir comment on le remplacera.

Les deux groupements royalistes étaient plus divisés que jamais. Entre les princes, aucun rapprochement effectif, aucune cordialité. Le comte de Chambord s'était, paraît-il, décidé à l'action. Il avait confié à un

« général illustre » (probablement le général Ducrot) le soin de tout préparer. Août 1880.

Il y avait, affirme-t-on, un véritable corps d'armée qui n'attendait que le signal ; il y avait un million, en monnaie d'or, déposé pour le premier argent de poche de la bataille réparatrice, et l'on pourrait dire, à la République, quel jour, en quel lieu, à quelle heure il s'en est fallu de bien peu qu'une épée vengeresse se levât sur sa tête... (1).

Le comte de Chambord publie un appel aux impérialistes, offrant de confondre « les services nouveaux » avec « les vieilles fidélités ». L'appel ne fut pas entendu et « l'épée » ne se leva pas.

Le comte de Paris poursuivait ses études et vivait dans le monde, satisfait d'hommages particuliers et de pronostics complaisants.

Le bonapartisme était si violemment déchiré qu'il était comme dissous.

Aussi, dans le pays, le mouvement de *ralliement* à la République se prononçait, même parmi les personnes notoirement dévouées aux régimes antérieurs. Bien des évolutions publiques ou intimes s'accomplissaient, et les conseils du Saint-Siège n'y étaient pas étrangers. On eût dit qu'une république « nationale » se cherchait, à cette heure, où tant d'aspirations diverses appelaient au pouvoir le plus illustre de ses chefs.

Le voyage de Cherbourg

Le voyage de Cherbourg fut le point culminant de cette période : on y vit tout réuni, la noblesse du mobile, la grandeur du spectacle, la portée des paroles ; mais aussi la misère, tragique et comique à la fois, des choses humaines.

(1) *Henri de France*, par Henri DE PÈNE (p. 404).

Août 1880.

L'armée avait reçu ses drapeaux le 14 juillet : il fut décidé que la marine recevrait les siens le 10 août, de la main du président de la République, et que les présidents du Sénat et de la Chambre assisteraient à la cérémonie. Le contact, en public, des deux hommes que les convenances seules rapprochaient encore, M. Grévy et M. Gambetta, fut une de ces scènes psychologiques dignes de Machiavel ou de Saint-Simon.

M. Grévy et M. Gambetta.

M. Grévy parut calme, tranquille, pondéré, *parfait;* M. Gambetta, au contraire, se montrait agité et nerveux; M. Léon Say allait de l'un à l'autre souriant et sceptique. M. Grévy était accompagné de M. Wilson et du général Pittié. Les fêtes furent très belles. La foule saluait le président Grévy et acclamait M. Gambetta. Il y avait, dans le contraste trop manifeste de cet accueil, quelque chose de gênant et presque de choquant. La rencontre du président Grévy à pied, après le repas du soir et de M. Gambetta dans le landau, racontée déjà, fut le trait patent de ce duel caché.

Le programme des cérémonies comprenait la visite des ports, le lancement du navire de guerre *le Magon*, la revue de l'escadre, la remise des drapeaux, les régates, des essais de torpilles. M. Gambetta s'efforça, par son entrain un peu factice, son empressement, sa complaisance même, de gagner quelque chose sur la réserve du président. Mais celui-ci, toujours froid, ne se déridait pas, ne se prêtait à rien, ne remarquait rien. Au banquet de l'hôtel de ville, M. Gambetta porta le toast au président de la République « dont le nom est gravé dans le cœur de tous les Français, dont les immenses services sont appréciés comme ils le méritent ». Le toast fut couvert d'applaudissements,

mais l'orateur fut plus applaudi que le discours. Août 1880.

Dans la soirée du 10, tandis que le président de la République rentrait dans ses appartements à la préfecture maritime, M. Gambetta se rendit à un punch d'honneur qui lui était offert au « Cercle du Commerce et de l'Industrie ». Par suite de certains malentendus, l'assistance était peu nombreuse. M. Gambetta, surpris, hésita d'abord, mais il s'échauffa bientôt. Le discours était prêt. Ce fut la véritable « remise des drapeaux ». M. Gambetta saisissait l'occasion de parler « de la patrie ». Voici le texte exact de ce discours fameux tel qu'il fut immédiatement recueilli :

Le discours de Cherbourg.

Messieurs, je suis touché des paroles qui viennent d'être prononcées et surtout des adhésions qui se sont échappées de vos poitrines.

M. Lavielle, mon ami, a bien voulu me dire que j'avais su conquérir votre admiration et votre affection ; de ces deux termes je retiens le second, je proteste contre le premier. Pour les hommes libres, l'admiration est un sentiment qu'ils repoussent, laissez-moi ne désirer et ne conserver que votre affection, car c'est ce dont j'ai besoin, non dans l'ère des combats, car ils sont finis, mais dans l'ère des difficultés que j'annonçais il y a deux ans. Je n'ai jamais oublié qui je suis, d'où je sors, où je vais. Je sais que je suis sorti des rangs les plus obscurs de la démocratie des travailleurs et que je lui appartiens tout entier.

Pas plus aux heures sinistres que vous rappelez qu'à présent, je n'ai aspiré à la dictature ; je n'entends être qu'un serviteur de la démocratie et la servir à mon rang, à ma place et, puisque on a parlé de cette époque de douleur, quand, il y a dix ans, je venais à Cherbourg, j'y venais accomplir un devoir sacré.

La fortune tourna contre nous. Depuis dix ans, il ne nous est pas échappé un mot de jactance ou de témérité. Il est des heures, dans l'histoire des peuples, où le droit subit des éclipses, mais à ces heures sinistres, c'est aux peuples de se faire les maîtres d'eux-mêmes, sans tourner leurs regards exclusivement vers une personnalité ; ils doivent accepter tous les concours dévoués, mais non des dominateurs. Ils doivent attendre dans le calme, dans la sagesse, dans la conciliation de toutes les bonnes volontés, — libres de leurs mains et de leurs armes, au dedans comme au dehors.

Août 1880.

Les grandes réparations peuvent sortir du droit ; nous ou nos enfants nous pouvons les espérer, car l'avenir n'est interdit à personne.

Je veux, en deux mots, répondre à une critique qui a été formulée à cet égard ; on a dit, quelquefois, que nous avons un culte passionné pour l'armée, cette armée qui groupe, aujourd'hui, toutes les forces nationales, qui est recrutée non plus maintenant parmi ceux dont c'était le métier d'être soldats, mais bien dans le plus pur sang du pays ; on nous reproche de consacrer trop de temps à étudier les progrès de l'art de la guerre qui met la patrie à l'abri du danger : ce n'est pas un esprit belliqueux qui anime et dicte ce culte, c'est la nécessité, quand on a vu la France tombée si bas, de la relever afin qu'elle reprenne sa place dans le monde.

La justice immanente.

Si nos cœurs battent, c'est pour ce but et non pour la recherche d'un idéal sanglant ; c'est pour que ce qui reste de la France nous reste entier ; c'est pour que nous puissions compter sur l'avenir et savoir s'il y a, dans les choses d'ici-bas, une justice immanente qui vient à son jour et à son heure.

C'est ainsi, Messieurs, qu'on mérite de se relever, qu'on gagne les véritables palmes de l'histoire ; c'est à elle qu'il appartient de porter un jugement définitif sur les hommes et sur les choses ; en attendant, nous sommes des vivants et on ne nous doit qu'une égale part de soleil et d'ombre, le reste vient par surcroît.

Messieurs, je vous remercie, je vous prie de dire à vos concitoyens dans quel esprit nous nous sommes retrouvés (1).

Ces paroles devaient avoir et eurent, en effet, au dedans et au dehors, un immense retentissement ; mais, sur les lieux, l'impression fut trouble et partagée. Les uns blâmaient, les autres approuvaient. M. Gambetta paraissait rasséréné.

Le lendemain, il assistait, aux côtés du président de la République, à un exercice de lancement de torpilles. Un cortège peu nombreux avait été admis. M. Gambetta éclatait en saillies, auxquelles le président ne répondait pas. On amena sur le bateau une

(1) Texte recueilli à la réunion et paru dans *le Courrier du Soir* du mercredi 11 août 1880.

quantité de poissons qui avaient été tués au cours des expériences. M. Gambetta s'exclamait et admirait la beauté du spectacle. A la fin, montrant un poisson énorme qui, en se débattant, avait roulé jusqu'aux pieds de M. Grévy, il dit : — « Celui-là, Monsieur le Président, c'est le poisson de Polycrate. Vous devriez le faire ouvrir pour voir ce qu'il a dans le ventre : peut-être qu'il vous a rapporté l'anneau. » M. Grévy, plus silencieux que le poisson, pâlit encore : l'assistance riait sous cape. Août 1880.

Huit jours après, M. J. Grévy, en passant à la gare de Dijon pour se rendre à Mont-sous-Vaudrey, prononçait un de ses discours savoureux et faisait la leçon aux « ambitions personnelles » : « Aujourd'hui, disait-il, ce n'est pas un homme, quels que soient sa position, ses intentions et ses efforts, c'est la France qu'il faut louer, la France si sensée, si sage, si intelligente de ses intérêts.... Continuons à être sages, à ne nous laisser entraîner ni à l'impatience, ni à l'exagération, ni à la violence. » Tout cela était plein de finesses pour ceux qui savaient. Une leçon de M. Jules Grévy

Le département du Jura témoignait, une fois de plus, de sa fidélité à la famille en nommant sénateur le général Grévy.

Le 31 août, avait lieu, sans incidents, sauf à Poitiers, l'expulsion de la congrégation enseignante des jésuites.

Rien ne paraissait troubler ces vacances paisibles.

Un mois ne s'était pas écoulé que M. de Freycinet donnait sa démission. Le cabinet tombait à l'improviste, comme avait disparu le cabinet Waddington.

Ni M. de Freycinet, ni les évêques n'avaient oublié les paroles échangées au sujet des congrégations non L'affaire des congrégations.

Sept. 1880.

autorisées (autres que les jésuites bien entendu) avant la discussion du Sénat. Rome, en tout cas, y pensait toujours. Des pourparlers se poursuivaient entre le Saint-Siège et l'ambassade. Il paraît que, dès cette époque, le ministre avait laissé échapper des confidences, de ces confidences faites pour être répétées : « En sacrifiant les jésuites, il avait fait tout ce qu'il pouvait faire pour céder à l'opinion, mais il n'irait pas plus loin. Il demanderait aux Chambres de voter le plus tôt possible une loi sur les associations. » (Fidus.)

Négociations avec Rome.

Déclaration des congregations.

En échange, Rome avait fait une concession : les congrégations non autorisées signeraient une déclaration qui était une sorte d'adhésion à la République. On s'était mis d'accord sur un texte longuement débattu, et des plus alambiqués :

> Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays. La dépendance qu'elles professent envers l'Église, de qui elles détiennent l'existence, ne les constitue pas en état d'indépendance à l'endroit de la puissance séculaire... (1).

Ces phrases balancées satisfaisaient peut-être la théologie et la diplomatie; mais c'était un maigre butin pour la politique courante.

Discours de M. de Freycinet à Montauban.

M. de Freycinet jugea qu'elles suffisaient. Ayant à prononcer un discours, dans un banquet qui lui était offert à Montauban, le 18 août, il se crut assez fort pour jouer cette partie et indiquer une politique distincte de celle de M. Gambetta. On voulut voir, dans le passage relatif à la politique extérieure, une atténuation des paroles prononcées à Cherbourg par le président de la Chambre. Sur la question religieuse,

(1) *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II (p. 638).

Sept 1880.

la phrase principale du discours visait l'accord qui se traitait avec Rome :

Quant aux autres congrégations, le décret spécial qui les vise n'a pas fixé de date à leur dissolution : il nous a laissés maîtres de choisir notre heure. Nous nous réglerons à leur égard sur les nécessités que fera naître leur attitude et sans rien abandonner des droits de l'État. Il dépendra d'elles de se priver du bénéfice *de la loi nouvelle que nous préparons* et qui déterminera, d'une manière générale, les conditions de toutes les associations laïques aussi bien que religieuses.

C'était la dispersion des congrégations remise aux calendes grecques.

Lettre du pape.

L'entente était faite avec Rome, cela ne fait aucun doute. Le pape écrivait, dès le 21 août, au cardinal de Bonnechose :

M. l'ambassadeur de France nous a fait connaître la nécessité absolue dans laquelle prétend se trouver le gouvernement, de mettre à exécution le second décret du 29 mars. Il nous garantissait que cela pourrait être évité si les congrégations prenaient l'initiative d'adresser au gouvernement une déclaration qui témoignerait de leur respect à l'égard des pouvoirs constitués. Cette déclaration permettrait au gouvernement de leur assurer le bénéfice d'une libre existence... Cette espérance nous est confirmée par les évêques dans leurs lettres et nous est confirmée par les espérances du gouvernement... Nous ne trouvons pas de difficulté à ce que les congrégations religieuses, en la forme et par la voie qui sera jugée la plus convenable, déclarent... etc.

Donc, les négociations avaient eu lieu. Mais quelle était leur autorité? Y avait-il eu, à proprement parler, acte gouvernemental? Le conseil des ministres avait-il été saisi? Avait-il délibéré?

Dissensions ministérielles

Un journal catholique, *la Guienne* (sous l'inspiration d'un prélat légitimiste, Mgr de La Bouillerie), publia la « déclaration », la lettre des évêques qui l'accompagnait et dévoila tout le mystère. Les collègues du président, qui passaient pour attachés plus particulièrement à la personne de M. Gambetta, M. Cazot,

Sept. 1880.

M. Constans et aussi M. Jules Ferry, engagé si fortement dans la campagne anti-cléricale, protestèrent. M. Jules Grévy dut revenir de Mont-sous-Vaudrey. On parlait d'une convocation des Chambres.

M. de Freycinet essaya d'apaiser l'orage. Le 5 septembre, le *Journal officiel* publiait la note suivante :

Diverses allégations ont été produites au sujet de l'attitude du gouvernement à l'égard des congrégations non autorisées. Rien ne les justifie. Le gouvernement n'a pris vis-à-vis du Vatican, ni vis-à-vis du nonce apostolique, ni vis-à-vis de personne, aucun engagement relatif à l'exécution des décrets. Sa liberté d'action est entière et ses résolutions ne dépendent que de lui-même.

Le 15 septembre, M. de Freycinet rentre à Paris. Le 16, séance du conseil, où l'accord paraît s'établir.

M. Constans répond à la déclaration des congrégations.

M. Constans, ministre de l'intérieur, avait reçu, par l'intermédiaire du cardinal Guibert, la déclaration des congrégations... Mais on travaille dans la coulisse. Le 18, nouveau conseil, MM. Constans, Cazot, le général Farre, ont donné leur démission. On discute; les choses s'arrangent de nouveau, lorsque, le 19 au matin, M. Constans fait paraître, au *Journal officiel*, la lettre adressée aux supérieurs des congrégations et répondant à la fameuse « déclaration ». La lettre « prend acte » des dispositions qui y sont exprimées et ajoute :

Quant à l'espoir qu'elles expriment de voir le gouvernement user de son pouvoir en leur laissant continuer leurs œuvres, je ne puis que vous faire observer que le second des décrets du 29 mars a eu précisément pour but de mettre un terme à l'état de tolérance dont vous demandez le maintien et de lui substituer le retour à la légalité.

Toute la combinaison est à l'eau et M. de Freycinet est en l'air. Il donne sa démission, par une lettre au

président de la République, datée du 19 septembre, où il constate entre ses collègues et lui « des divergences de vues qui ne permettent pas d'espérer que l'accord puisse se maintenir, même au prix de concessions mutuelles ».

Sept. 1886.

Démission de M. de Freycinet.

M. Grévy, non sans « un vif regret », comme le dit, en propres termes, sa réponse à M. de Freycinet, accepte la démission.

CHAPITRE IX

Le premier ministère Jules Ferry. Les lois scolaires. La campagne de Tunisie.

I. — Le ministère Jules Ferry. — Exécution des décrets. — Interpellations. — Discussion de la loi sur la magistrature à la Chambre. — La politique extérieure.

II. — La réforme scolaire. — Caractère des « lois Ferry ». — La loi sur la gratuité de l'enseignement primaire. — L'obligation et la laïcité. — L'œuvre scolaire de la République. — Ses résultats. — Vote du droit d'accroissement. — L'anticléricalisme.

III. — La question Gambetta. — Les affaires extérieures. — La conférence de Berlin. — Les frontières de Grèce et la question de Dulcigno. — « Gambetta, c'est la guerre. » — L'affaire de Tunisie. — Les Kroumirs. — La Tunisie et les puissances. — L'expédition. — Le traité du Bardo.

IV. — Les partis à la veille des élections générales. — La revision de la constitution et le scrutin de liste. — Voyage de M. Gambetta à Cahors. — Rejet du scrutin de liste par le Sénat. — Fin de la législature.

V. — La seconde campagne de Tunisie. — Troubles dans le Sud-Oranais. — Prise de Sfax et de Gabès. — La période électorale. — M. Gambetta à Belleville. — Résultats du scrutin. — Pacification de la Tunisie; occupation de Kairouan.

I

Cette fois, c'est l'heure de M. Gambetta. Eh bien! Sept. 1880.
non, M. Jules Grévy ne veut pas. Des démarches sont faites auprès de lui; on en appelle à ses sentiments républicains: on allègue le fonctionnement régulier

Sept. 1880.

des institutions : — « Je garde M. Gambetta comme une réserve, » telle fut sa réponse obstinée.

La guerre entre l'Élysée et M. Gambetta.

Depuis Cherbourg, la guerre était déclarée. La tactique de l'Élysée était la suivante : forcer M. Gambetta à se découvrir avant les élections, l'embarrasser dans le reproche du « pouvoir occulte » et l'accabler du poids des responsabilités occultes; l'acculer à l'action impuissante, aux interventions importunes; l'entretenir dans une agitation fébrile et décevante, le livrer aux attaques d'une presse étourdie ou vénale, en un mot, harceler et épuiser le taureau avant qu'il entrât dans l'arène.

Le tempérament impétueux et autoritaire du président de la Chambre, les difficultés intimes où il se débattait, aidaient à la manœuvre. M. Wilson, familier de l'Élysée, sous-secrétaire d'État aux finances depuis décembre 1879, était le chef d'état-major désigné d'une telle campagne.

Paris est l'endroit du monde où ces conjurations de petite ville réussissent le mieux : elles se trament sans péril, à la faveur de l'ignorance où l'on vit les uns des autres et de la profonde indifférence. Chacun est occupé si ardemment de soi qu'on fait crédit d'avance à ce qui se colporte sur les autres. Quand la calomnie passe, on se range. Dans le monde des dix mille qui mènent les cent mille et les millions, une histoire naît, grandit, s'affirme, saute des couloirs aux cercles et des cercles aux salles de rédaction : bientôt tout le monde croit ce que personne ne sait. Il est une conspiration plus redoutable encore, celle du silence. L'honnête homme accrédite en se taisant : un poignard invisible a frappé, sans laisser de trace.

Les dangers de la popularité.

Une personne dans la situation de M. Gambetta prêtait le flanc, par sa notoriété, sa facilité et son

autorité même. Tout le monde comptait sur lui et, par la loi du régime démocratique, il était obligé de compter avec tout le monde. L'admiration universelle a pour contre-partie une jalousie universelle. Les foules étant troupeaux, sont toujours prêtes à se jeter d'un extrême à l'autre. Dans tout partisan il y a un rebelle, et dans tout dévot, un iconoclaste. On ne sait de quelle cuisine d'envie certaines flatteries sont faites. Sept. 1880.

M. Gambetta avait fixé trop longtemps l'attention des hommes pour ne pas être une proie désignée à leur vengeance. Depuis des années, combien de calculs le visaient : combien d'espoirs déçus : combien de camarades de route oubliés qui n'oubliaient pas ; combien de blessures ignorées qui ne se fermeraient jamais ! Toute convoitise qui a rencontré et applaudi un homme public le tient pour un débiteur, — débiteur d'une dette qu'il ne connaît pas. Séparations inévitables, négligences involontaires, jugements trop clairvoyants, tout cela forme, peu à peu, le piédestal des grandes impopularités.

L'appel aux Épigones.

Plus encore que par son hostilité sourde, M. Jules Grévy, en escomptant et en suscitant chez les autres ces sentiments, avait péché. Son parti pris d'écarter l'homme qui avait été l'initiateur de l'ère nouvelle, ne s'était tiré d'embarras que par l'appel prématuré aux Épigones. Avec des cabinets de six mois, on se mit à remuer les ministres à la pelle. Après tels ou tels avènements, toutes les ambitions furent autorisées. Il suffisait de « se comparer ».

Aux premières heures, une certaine hiérarchie existait encore, même parmi les personnages éminents. Après la mort de M. Thiers, le choix qui s'était porté sur M. Grévy pour la présidence de la République laissait la place libre à M. Gambetta pour la présidence

Sept. 1880.

du conseil et l'œuvre efficace. Mais dès qu'un des ministères « d'attente » ou de « reflet » eut été constitué, dès qu'on eut pris la monnaie de Turenne avant Turenne, ceux qui eussent accepté d'honorables lieutenances ne se satisfirent plus que de grands commandements; et puis d'autres capacités apparurent, et il fallut compter avec elles.

M. Jules Ferry et M. Gambetta.

Ainsi se produisit, sur la passerelle du pouvoir, la rencontre, front à front, des deux hommes les plus remarquables du jeune parti républicain : M. Gambetta et M. Jules Ferry.

Il existait entre eux une camaraderie ancienne, une cordialité vraie et une estime réciproque; il y avait le souvenir de luttes communes, la juste appréciation des mérites respectifs, avec la certitude acceptée de l'avènement inévitable et probablement simultané. On peut même admettre que M. Jules Ferry ne se refusait pas à une collaboration, au besoin subordonnée. Il disait : — « Pour devenir président du conseil, il faut porter un nom connu jusque dans les derniers hameaux de France. » Et cette parole visait certainement M. Gambetta. Il disait encore, plus tard, à Nancy : — « Je serai son lieutenant. »

Mais il y avait, de l'un à l'autre, antagonisme de tempérament, de points de vue et de méthode. Le Lorrain, contemplateur « de la ligne bleue des Vosges », s'opposait naturellement au Latin, fils de la côte génoise et de la Gascogne.

Deux natures opposées.

M. Jules Ferry était un homme grand, haut et froid; M. Gambetta était un homme plein, rond et vif. Les cheveux en arrière et la figure expressive du méridional, la volubilité chaude et l'accent musical de sa voix, la souplesse de sa mimique avenante et grave, le charme, en un mot, et la séduction qui émanaient de lui,

faisaient contraste avec la carrure athlétique, le visage tourmenté, le front soucieux et l'accueil contraint de l'homme qui, les ongles aux lèvres, étonné lui-même de sa réserve, disait : — « Mes roses fleurissent en dedans. » Sept. 1880.

Les démarches de l'esprit, l'allure des âmes ne différaient pas moins. M. Jules Ferry hésitait et tâtonnait longtemps, mais sa résolution était inébranlable ; M. Gambetta saisissait par intuitions soudaines ; il procédait par sauts et par bonds, avec des détentes souples où l'on sentait les articulations du lion. Tous deux, également désintéressés, patriotes et républicains, s'étaient préparés de longue main aux affaires publiques, avec la conviction que l'heure sonnerait, à la chute de l'empire. Cette clairvoyance commune faisait d'eux des frères d'armes et les qualifiait hommes d'avenir. Mais M. Gambetta, dès que l'événement prévu se fut produit, était apparu, tandis que M. Jules Ferry avait disparu : l'un voué aux œuvres splendides, l'autre aux tâches ingrates ; celui-ci assumant la responsabilité de l'ordre et du pain dans Paris assiégé — *Ferry Famine !* — tandis que M. Gambetta tombant en ballon sur la province, jetait le cri superbe destiné à sauver l'honneur.

Leur rôle pendant l'année terrible.

Dès le 4 septembre, les deux carrières, longtemps parallèles, se séparent. Au moment où l'on se partageait les rôles à la place Beauvau, il y eut rivalité sur les attributions et les directions. M. Jules Ferry fut de ceux qui s'opposèrent à ce que M. Gambetta prît le portefeuille de l'intérieur. Une querelle s'éleva entre les deux amis, qui se dirent, en se tutoyant, des choses dures. M. Jules Ferry, resté dans la ville assiégée, eut sa part des anathèmes dont la délégation de Bordeaux accabla le gouvernement de Paris. Ces dissentiments se retrouvèrent, on le sait, sous la contrainte nécessaire d'une stricte discipline, dans les luttes communes de

La bifurcation

Sept. 1880.

l'Assemblée nationale et des Chambres subséquentes. Gambetta ouvrait ses ailes à l'essor, tandis que Jules Ferry poussait son sillon. Avec des aspirations semblables, ils n'étaient plus sur le même plan, quand, après de longs et honorables ménagements réciproques, leurs destinées parurent se heurter.

M. Jules Ferry est un modéré

Il faut bien préciser la situation de M. Jules Ferry aux temps de son premier ministère. M. Jules Ferry fait partie de la gauche républicaine, c'est un modéré. Il l'est par ses origines : fils d'avocat, petit-fils de président de tribunal civil, appartenant à la vieille bourgeoisie de robe provinciale. Il l'est par son passé politique, membre actif du groupe qui se refusa toujours aux réunions plénières, tant prônées par M. Gambetta, et qui entend « marquer les étapes » ; allié aux autres Jules : Jules Simon, Jules Favre, Jules Grévy, il est un modéré, par des convictions solides et réfléchies, qui se sont affirmées dès la jeunesse : alors que, contre l'empire, tout paraissait permis, lui ne se laissait pas entraîner ; dans une polémique retentissante, il se déclare, en contradiction avec Peyrat, hostile aux jacobins et à ceux qui entendent faire de la Révolution un « bloc ».

Il a la foi anticléricale.

Cependant, M. Jules Ferry a une foi qui le met à part parmi les modérés et le signale à la confiance des plus soupçonneux du parti républicain, c'est sa foi anticléricale. Les origines, les entourages, une conviction mûrie, lui ont fait une conscience non catholique. M. Jules Ferry est un libre penseur convaincu, raisonné, pratiquant, si l'on peut dire : il est l'homme d'une doctrine, la doctrine positiviste, non par entraînement et ouï-dire, mais par adhésion méditée. Enraciné là où il s'attache, il fait de cette conviction le tronc de son existence vigoureuse. Il n'est pas de ceux qui dorment à l'ombre de leurs idées. Son devoir lui est

clair : il le fait, quoi qu'il advienne. La lutte le tente, car elle est un excitant de sa qualité maîtresse, — le courage. Sept. 1880.

Sa passion pour le problème des âmes.

Plus que personne, il a le souci du problème des âmes. Ce n'est pas par hasard qu'il se donne à la réforme des divers enseignements. Certes, il prend le travail comme il se présente : c'est sa nature ; mais il s'emploie de préférence à celui-là : c'est sa conviction. Il remonte aux principes, comptant sur sa fermeté et sur sa ténacité pour soutenir les conséquences.

Ces initiatives hardies forçaient un peu le pas de la jeune République, la République centre gauche de M. Waddington, si proche de celle de M. Dufaure. Mais M. Jules Ferry entraîne tout le monde par la vigueur de sa poigne et par la véhémence de son élan.

Ainsi, la République, à peine née, se trouve engagée pour longtemps. Incontestablement, il y eut, dès le début, désordre et confusion dans les idées comme dans les hommes. M. Jules Grévy vivait au jour le jour : il acceptait les conséquences de ses choix. Si M. Jules Ferry dicta la loi à ses collègues de trois cabinets successifs, c'est qu'il était le plus énergique ; et, si l'on s'engagea dans cette voie, c'est qu'il fallait prendre parti et que l'on n'en avait plus d'autres.

Diverses tâches sollicitaient la République.

Consolidée, maîtresse d'elle-même après la victoire sur le Seize Mai, la République parlementaire avait devant elle, au départ, des tâches multiples. Ou bien elle pouvait reprendre en sous-œuvre l'édifice politique improvisé en 1875, s'ordonner elle-même, organiser le suffrage, instituer les « libertés nécessaires », en un mot, établir sur des bases solides et rationnelles son propre gouvernement. C'eût été là, peut-être, le parti le plus logique, et c'est évidemment celui auquel se serait arrêté M. Gambetta. Il n'eût pensé aux autres

[illegible]

travaux qu'après avoir achevé celui qui attirait naturellement son génie constructeur. Toujours lui resta au cœur le regret d'un organisme imparfait.

[illegible]

La République pouvait aussi se tourner vers les masses populaires et s'appliquer à les gagner par une vaste entreprise de réformes sociales. A ce point de vue, le XIXe siècle avait beaucoup promis, peu réalisé. Louis Blanc, fidèle au souvenir de 1848, avait exposé le programme de certaines améliorations, hardies peut-être, mais non irréalisables. Mais il avait été peu écouté, même dans le parti républicain. Précisément, les souvenirs de 1848 ne s'étaient pas effacés dans la mémoire de la bourgeoisie. Alors qu'elle se ralliait si lentement aux nouvelles institutions, il eût été imprudent, croyait-on, de lui faire, au lendemain de la Commune, de ce passé trop récent un épouvantail, et de perdre, d'un seul coup, le bénéfice de son adhésion à la République. Pourtant on eût pu, dès lors, ouvrir certaines perspectives et fixer les bonnes volontés populaires qui se sont égarées depuis.

Mais les bourgeois qui étaient au pouvoir en 1878, étaient mal préparés à ces vues d'avenir. Là, encore, l'influence de M. Jules Grévy rétrécissait l'idéal du parti au lieu de l'élargir. Sous son consulat, trop

[illegible]

indulgent à un entourage suspect, un travail d'approche se faisait vers les détenteurs de l'autorité publique, aux frontières mal délimitées des « affaires » et de la politique. La République, obligée, dès ses origines, de recourir aux grandes opérations financières, distribuait largement les commissions banquières : elle crut devoir, en outre, prêter l'oreille à certaines revendications bruyantes. Les réformes sociales se heurtèrent à des situations acquises, à des intérêts exigeants et fortement défendus. On se payait

un peu de mots, quand on répétait en chœur la formule de M. Gambetta qu'« il n'y a pas de question sociale ». Encore, ajoutait-il, qu'« il y a des questions sociales »... Sept. 1880.

En écartant M. Gambetta, on renonçait à la réforme constitutionnelle et politique dont il eût été l'ouvrier nécessaire; en s'appuyant sur la bourgeoisie capitaliste et modérée, on ajournait les réformes sociales. Une fois les grands travaux publics en train, que restait-il pour retenir l'intérêt et donner un aliment aux passions publiques, toutes chaudes des mêlées récentes?... La lutte contre le cléricalisme.

On s'arrête à l'anticléricalisme.

Celui-ci avait prêté le flanc en s'engageant bien imprudemment dans les dernières tentatives monarchiques et réactionnaires. Il avait choisi; il avait lié son sort au passé qui s'effondrait. Contre lui, tous étaient d'accord; l'inévitable effort allait se faire là. Enseignement, congrégations, budget des cultes, partout l'organisme catholique s'offrait aux coups. M. Jules Ferry, représentant de la bourgeoisie voltairienne et positiviste (non sans une note de protestantisme dans les cabinets Waddington et Freycinet), M. Jules Ferry était l'homme nécessaire.

Mais son arrivée aux affaires barrait le chemin à M. Gambetta! Ainsi les choses s'enchaînent logiquement. L'exemple de l'Élysée était suivi : personne ne se souciait, maintenant, de cet avènement qui, deux ans plus tôt, était accepté comme fatal. Chez M. Dufaure, chez M. Waddington, chez M. Léon Say, on retrouve ces sentiments peu favorables à M. Gambetta apparus, d'abord, chez M. Jules Simon et M. Jules Grévy. Ils se plaignent tous d'une espèce de surveillance fâcheuse ou de « pression occulte » qui s'exerce sur leurs moindres actes.

M. Gambetta écarté.

Sept. 1880.

La présidence de la Chambre est décidément un refuge périlleux. Du fauteuil, M. Gambetta peut mesurer

M. Gambetta et la présidence de la Chambre.

la hauteur de la roche tarpéienne. Tout le monde le sent menacé, et, lui-même, après de longues hésitations et incertitudes, entend sonner l'heure des grandes résolutions, l'heure où il faudra se jeter en personne au fort du combat et rétablir, par des coups d'éclat et d'éloquence, les affaires compromises.

Rien n'est perdu si l'homme courageux et ardent que les honneurs n'ont pas amolli reparaît à la tête de ses troupes. A supposer que les deux années de la présidence lui aient enlevé quelque chose de son action parlementaire, elles ont accru son autorité sur le pays et au dehors. Il a été mis en relations avec les personnages européens; il a déjeuné avec le prince de Galles, correspondu avec Bismarck, traité les ambassadeurs et les personnages de marque. Bien des préventions sont tombées, bien des barrières ont été abaissées. L'Europe s'est habituée à lui.

Évolution chez M. Gambetta.

Sa physionomie a pris un aspect nouveau et se caractérise par le calme et la maîtrise. Il a grossi, il se plaint de malaises fréquents. « Je tousse, je tremble et je m'ennuie, » écrit-il en octobre 1880. Mais, de tout cela, rien ne semble inquiétant. Il y a, seulement, dans son allure quelque chose de ralenti. de posé. C'est la maturité. L'homme d'État se substitue au chef de parti.

M. Gambetta et la politique extérieure.

Les grandes affaires, et notamment les affaires extérieures, ne sont pas matière à improvisation : il le sent; il les surveille et il se surveille. On connaît ses hésitations au sujet du congrès de Berlin, au sujet de l'entrevue avec Bismarck. En ce qui concerne les affaires coloniales, qui s'engageaient alors, il tient encore son opinion en suspens. On lui reproche

Sept. 1880.

d'avoir, dans certaines questions (les affaires de Grèce, par exemple), une politique personnelle. Il suivait depuis longtemps, avec une attention marquée et sur des renseignements particuliers, les affaires d'Égypte. En un mot, son aptitude naturelle le portait à l'étude approfondie des rapports des peuples entre eux. Il comble des lacunes ; il se prépare et s'essaye, n'ignorant pas que le chef du gouvernement attendu par le pays donnera là sa mesure.

Il conserve la confiance du pays.

Car, malgré tout, il pense que son heure ne peut plus tarder. Il aura raison des obstacles et des résistances. Quelque chose lui reste qui fait son optimisme : la confiance du pays. De cela, il ne doute pas. Personne n'avait été aussi haut dans l'opinion, depuis M. Thiers ; son nom est dans toutes les bouches. Il a gagné ou séduit personnellement nombre de ses anciens adversaires ; mais ce n'était pas là sa vraie conquête. Elle s'était faite de bouche en bouche et de cœur à cœur sur toute l'étendue du territoire français. Dans les provinces, la bataille du Seize Mai était encore vivante, et le chef, plus acclamé que jamais par ceux qu'il avait conduits à la victoire. Ceux qui avaient accepté les accusations et les invectives : *le fou furieux*, *l'homme de Belleville*, *l'homme de la revanche*, ceux-là ne croyaient plus à ce qu'ils répétaient encore. On le voyait sage, pondéré, appliqué. Les attaques inverses l'accusant de « réaction » et de « dictature » n'étaient guère répandues que dans la presse de Paris et n'ébranlaient pas la forte adhésion de la France (1).

(1) Voir les propos courants recueillis par Fidus, *République opportuniste* (p. 181) : « Allez chez M. Gambetta, il est riche et donne beaucoup. — Quoi ! M. Gambetta ! — Oui, mon ami, il est immensément riche : la *Décentralisation* de Lyon imprime tous les jours en tête de ses colonnes et en gros caractères : « *On affirme que M. Gam*

Sept. 1880.

Il y avait un juge suprême auquel M. Gambetta en appellerait avec confiance, le suffrage universel. Les élections étaient en perspective, et le président de la Chambre ne perdait pas de vue, tant s'en faut, ce rendez-vous prochain donné à tous devant les urnes. Personne ne connaissait comme lui « l'échiquier électoral ». Il savait exactement le poids, la valeur, la chance de chaque député et de ses concurrents. Selon sa formule, il avait toujours le doigt sur le pouls du pays. Le jour venu, il récolterait ce qu'il avait semé. Bourgeois, paysans, ouvriers, soldats, patriotes, tout le monde lui savait gré de ce qu'il avait donné en dévouement, en confiance, en espérance. Entre l'urne et l'électeur, l'intrigue ne se glisserait pas.

M. Gambetta et la politique électorale.

Pour cette bataille suprême, il entendait ne rien négliger. La politique, le jeu des partis, c'était son affaire. Et cette affaire, il ne la laissait à personne : le pilote à la barre. L'unité du parti devant les élections causerait l'unité dans le gouvernement de la République. Ainsi, une ère nouvelle s'ouvrirait ; une réalisation complète des espoirs retardés se produirait en apportant une suite logique à l'histoire nationale. C'était à quoi il fallait tout sacrifier.

Seules, les élections pouvaient imposer cette indispensable discipline: seules, elles pourraient établir le cadre robuste de l'autorité publique. Mais à une condition, c'est qu'elles ne reflétassent pas, elles-mêmes, l'état de dislocation du parlement, qu'elles n'émiettassent pas en des milliers de compétitions, s'annulant l'une l'autre, la volonté du pays ; en un mot, qu'elles

betta a une fortune de plusieurs millions; nous attendons qu'il le démente. » M. Gambetta, ayant des millions, peut bien vous donner; il n'avait rien, il y a dix ans; aujourd'hui, vous voyez ce qu'il possède... »

Sept. 1880.

ne fissent pas de la France, à l'imitation de ce qui se passait à Paris, « un miroir brisé ».

Le scrutin de liste.

Or, parmi les différentes formes de scrutin, il en était une, une seule, qui permettait de poser la question avec ampleur et d'obtenir une réponse pleine, stridente, un *cri électoral :* le scrutin de liste! Sur les listes, toutes les nuances du parti républicain et même toutes les nuances du parti gouvernemental et national se rangeraient, se combineraient. Sur les listes, l'union se ferait, et non ailleurs, ni autrement. Au lieu de laisser la France se déchirer en des centaines de bourgs pourris où pullulent les passions et les calculs mesquins, on l'ordonnerait dans ses quatre-vingt-neuf comices départementaux, d'où une force vive et claire jaillirait. Donc, cette forme de scrutin était nécessaire; il fallait l'adopter sans retard : le succès, le salut, étaient là !

Ainsi, peu à peu, dans l'esprit du président de la Chambre, futur président du conseil, les voiles se déchiraient : les questions « se sériaient », comme il disait encore, à leur rang d'importance et d'opportunité. En même temps qu'il en préparait la solution et qu'il en dirigeait la propagande, il se soulevait à demi pour descendre sur l'arène et il fixait d'avance, en son esprit, les points où se porteraient ses prochaines et nécessaires interventions [1].

Formation du cabinet Ferry.

M. de Freycinet ayant glissé du ministère plutôt qu'il n'en était tombé, sa disparition ne changeait pas beaucoup les choses : le cabinet restait debout. M. Varroy,

(1) M. GAMBETTA écrivait en octobre 1880 : « L'état de ma gorge ne me permet pas de penser à une manifestation orale quelconque d'ici à quelque temps, malgré le besoin que j'éprouverais de jeter un peu de lumière dans les ténèbres accumulées à plaisir tous les jours par la presse de tous les partis et de tous les pays sur mes intentions et sur mes projets. » *Revue de Paris*, janvier 1907 (p. 70.)

Sept. 1880.

ministre des travaux publics, et l'amiral Jauréguiberry suivirent, seuls, le président du conseil dans la retraite. M. Jules Ferry fut appelé par M. Jules Grévy. Il recueillit la présidence, tout en restant ministre de l'instruction publique (23 septembre). Trois portefeuilles étaient vacants : affaires étrangères, travaux publics et marine.

M. Barthelemy Saint Hilaire

Pour les affaires étrangères, le choix n'était pas des plus faciles. Peu d'hommes politiques avaient, dans le parti républicain, les aptitudes, les titres ou la réputation nécessaires. On prit, au Sénat, l'ancien secrétaire de M. Thiers, son collaborateur dévoué, un vieillard de réelle distinction d'esprit, savant, célèbre par sa traduction d'Aristote et ses études sur les religions orientales, ni diplomate ni orateur, mais qui s'était signalé pourtant dans les discussions récentes par des initiatives indépendantes, M. Barthélemy Saint-Hilaire. Ce n'était pas un ami de M. Gambetta: il nourrissait, dans le silence, des humeurs chagrines et n'était pas disposé à accepter certaines ingérences. Il fut fortement entouré, par M. le baron de Courcel à la direction des affaires politiques et par M. René Millet à la direction du cabinet.

M. Sadi Carnot.

Au ministère des travaux publics, le sous-secrétaire d'État, M. Sadi Carnot, remplaça M. Varroy. Portant un des noms les plus glorieux de la République, fils d'Hippolyte Carnot, qui figurait parmi les Henri Martin, les Charton, les Duclerc, dans la phalange la plus respectable des survivants de 1848, se signalant lui-même, dès l'Assemblée nationale, comme secrétaire de l'union républicaine et par de nombreux travaux parlementaires, M. Sadi Carnot, honnête, laborieux et sûr, était une des personnalités les plus

honorables du parti républicain. Il ne faisait partie d'aucune coterie.

M. l'amiral Cloué, ministre de la marine, était un esprit distingué, ancien attaché naval à Londres, qu'on représentait comme appartenant au monde hostile à la République. M. Horace de Choiseul fut sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, et le brillant orateur girondin. M. Raynal, sous-secrétaire d'État aux travaux publics. C'était encore une nouvelle « promotion ».

La politique étrangère.

Le premier souci du nouveau cabinet venait de la politique étrangère. Depuis le discours de Cherbourg, on affectait, au dehors (et, par contre-coup, dans les polémiques intérieures), de représenter la France comme nourrissant des velléités offensives à l'égard de l'Allemagne. A la suite du discours de Montauban, le *Temps* voyait en M. de Freycinet « un défenseur résolu de la politique pacifique ». Lui disparu, la France sortirait-elle de son recueillement ? Les affaires d'Orient traînaient toujours. D'autre part, des complications se produisaient à Tunis, qui excitaient la méfiance de l'Italie. Une partie très serrée se jouait là-bas entre les consuls des deux puissances. Des bruits de toute nature étaient répandus, selon le mot de M. Gambetta, « dans la presse de tous les pays ».

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la situation paraissait troublée. Dès le 24 septembre, M. Barthélemy Saint-Hilaire crut devoir adresser aux agents diplomatiques une circulaire qui fut publiée au *Journal officiel* :

Jamais la France n'a attaché plus de prix au maintien de la paix... Ce système inauguré par la sagesse de M. Thiers, dont j'ai été longtemps l'ami, a été suivi avec constance depuis dix ans... Nous resterons fidèles à cette heureuse tradition... etc.

On fit confirmer ces sentiments dans un discours que M. Sadi Carnot tint, le 10 octobre, en présidant

Oct. 1880. les fêtes d'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc à Compiègne : « Nous voulons ardemment conserver à la France cet inestimable bienfait de la paix, au dehors comme au dedans. »

Les « scandales ». Le cabinet débutait dans des circonstances difficiles : des attaques violentes, visant la vie privée du général de Cissey, ancien président du conseil et ancien ministre de la guerre, prétendaient que certains secrets intéressant la défense nationale avaient été livrés à une certaine baronne de Kaulla, amie du général. Le procès intenté par le général de Cissey au *Petit Parisien* et à l'*Intransigeant* eut pour résultat la condamnation de ces deux journaux. Mais l'opinion publique, passionnée pour ce « scandale », avait imposé au général Farre, ministre de la guerre, la mise en disponibilité du commandant du 11ᵉ corps, par mesure disciplinaire. Une enquête fut ordonnée, plus tard, par la Chambre, sur les actes du général de Cissey comme ministre de la guerre et n'aboutit pas davantage. La démocratie s'essayait à ces « affaires » bruyantes, qui allaient amuser, passionner, fausser trop souvent la vie politique et la vie sociale.

Quelques mutations dans le haut personnel se produisent, comme à l'ordinaire, lors des changements de ministère. M. le baron Boissy d'Anglas est nommé ministre de France au Mexique ; M. Patenôtre, ministre de France en Suède et Norvège ; M. le comte de Moüy, ministre de France à Athènes, en remplacement de M. le baron Des Michels. A la cour des comptes, M. Bethmont, vice-président de la Chambre, remplace, comme premier président, M. Petitjean ; nomination qui provoque la démission d'un personnage destiné, plus tard, à une sorte de célébrité, M. Humbert.

Cependant, les partis prenaient position à l'égard

Oct. 1880.

du nouveau cabinet. La droite perdait, il est vrai, de sa force : dans la dislocation du bonapartisme, proclamée officiellement après une réunion tenue au cirque Fernando, par les lettres échangées entre le prince Napoléon et les partisans de son fils, le prince Victor, plusieurs membres considérables du parti, M. Raoul Duval, M. Dugué de La Fauconnerie, commençaient le mouvement des premiers « ralliés » vers la République [1]. Le comte de Chambord essayait sans succès d'appeler à lui les débris du bonapartisme autoritaire. Seule, la question religieuse faisait, entre ces espoirs déracinés, un dernier lien.

Débuts du cabinet.

A gauche, les sentiments étaient plus ardents que jamais. En vain, M. Floquet, dans un discours prononcé à Valence [2], travaillait à maintenir l'union, sans abandonner le programme des réformes nécessaires au progrès de la République ; en vain il relevait, avec une grande bonne foi, les allégations erronées au sujet des prétendues tendances belliqueuses de M. Gambetta, la campagne était engagée, avant même que le parlement fût réuni, à la fois contre le président de la Chambre et contre le cabinet. On les jetait l'un contre l'autre pour les user l'un par l'autre.

C'est M. Clémenceau qui ouvre le feu :

> Le gouvernement n'est pas dans le ministère... Des Chambres? Pas question! Ainsi se reconstitue le pouvoir personnel, moins la franchise ; ainsi s'établira la dictature oblique. Et il se trouvera un journal républicain (la *République française*) pour ériger en doctrine l'obéissance à l'homme qui a le privilège d'être le récepteur de l'opinion.

Le cabinet, serré et étranglé en quelque sorte entre les critiques et les prétentions contradictoires,

(1) Fidus (p. 181).
(2) *Discours*, t. I (p. 427).

Nov. 1880.

n'a de ressources que dans l'action. L'exécution des décrets lui offre une occasion. Du 30 octobre au 6 novembre, ils sont appliqués aux congrégations non autorisées. Un grand effort avait été fait par Rome, par les évêques, par les intermédiaires les plus autorisés, pour obtenir quelque répit ou quelque adoucissement. En fait, les congrégations d'hommes sont seules frappées ; même les congrégations d'étrangers, soutenues par les ambassades, furent épargnées. Cependant, 261 communautés d'hommes comptant 5.643 religieux furent dispersées. Les incidents furent relativement peu graves et peu nombreux. Sur certains points, à Montpellier, à Poitiers, les évêques, en habits pontificaux, excommunièrent les agents du gouvernement; à Frigolet, à Solesmes, à Tarascon, les portes des couvents étant fermées; il fallut requérir la troupe.

L'exécution des décrets.

Les défenseurs des congrégations recoururent, pour la plupart, à la voie judiciaire et portèrent plainte contre les préfets et les commissaires de police chargés de l'exécution. Mais les précautions étaient prises : le tribunal des conflits évoquait l'affaire. Le 22 décembre 1880, un arrêt de principe déclarait que « l'autorité judiciaire ne peut, sans méconnaître le principe de la séparation des pouvoirs, connaître d'une poursuite dirigée en réalité contre un acte administratif »... Le dernier mot restait au gouvernement. On essaya de créer un mouvement de protestation parmi les magistrats et les fonctionnaires. Le pays, dans sa grande majorité, resta indifférent. Les protestataires furent remplacés et les protestations tombèrent dans le silence.

Rentrée des Chambres.

Les Chambres rentrent, le 9 novembre. Le président du conseil lit la déclaration ministérielle ; M. J. Ferry

pose carrément les questions : « Il faut que l'entente soit complète entre la majorité et le cabinet. Nous ne saurions nous contenter d'une confiance apparente et d'une approbation précaire. Nous ne voulons pas que la majorité nous subisse ou nous tolère...[1]. » Accueil froid, à la Chambre comme au Sénat. Nov. 1880.

M. Jules Ferry demande à la Chambre d'aborder immédiatement la discussion des lois sur l'enseignement. Mais, sur l'insistance de M. Waldeck-Rousseau qui, par un discours extrêmement habile, fonde sa réputation, la priorité pour les lois scolaires n'est pas accordée. Le débat sur la magistrature est mis en tête de l'ordre du jour. Le ministère est battu. Il donne sa démission. Échec du ministère.

Dans l'intervalle des deux séances, les choses finissent par s'arranger. M. Gambetta a fait sentir sa force; il contient ses amis. Répondant à une interpellation de M. Louis Legrand (11 novembre), M. Jules Ferry s'explique adroitement sur la crise et sur le programme du cabinet. On ne veut en venir aux extrêmes. Malgré une intervention très vive de M. Clémenceau, un ordre du jour, signé par les membres notoires des gauches et par les amis de M. Gambetta, maintient le cabinet, par 280 voix contre 149. Quelques membres du parti radical se sont abstenus. Repêchage.

Aussitôt, par la loi d'opposition alternative qui est la fatalité du gouvernement à cette époque, le cabinet est obligé de faire face, en sens contraire, au Sénat. Le 15 novembre, M. Buffet interpelle le gouvernement sur la crise ministérielle et sur l'exécution des décrets. Après M. Buffet, M. Jules Simon. On essaye de glisser la pointe entre M. de Freycinet et M. J. Ferry. Au Sénat.

(1) ROBIQUET, *Discours et Opinions de Jules Ferry*, t. III (p. 359).

Nov. 1880.

L'ordre du jour de M. Jules Simon est ainsi conçu :

Le Sénat, regrettant que la politique de conciliation qui avait été d'abord adoptée par le gouvernement sous l'inspiration de M. de Freycinet n'ait pas été suivie et dans l'espoir qu'elle le sera à l'avenir, passe à l'ordre du jour.

En réponse au discours de M. Jules Simon, agressif et implacable, le Sénat entend la parole fière de M. Jules Ferry et la parole aussi habile que loyale de M. de Freycinet : ce fut, pour celui-ci, à la fois un succès de franchise et un succès de sagesse. Il ne voulut pas se prêter à la « politique anecdotique »... Par 143 voix contre 137, le Sénat adopte l'ordre du jour pur et simple, dont le cabinet se contentait.

Discussion de la loi sur la magistrature.

Cependant, la Chambre discutait longuement la loi sur la magistrature. Ce fut une belle joute oratoire où éclata une floraison nouvelle d'orateurs, celle qui devait illustrer bientôt la jeune République parlementaire, les Waldeck-Rousseau, les Ribot, les Goblet. M. Ribot et M. Goblet défendaient l'inamovibilité de la magistrature. M. Waldeck-Rousseau soutenait la thèse de la nouvelle investiture. C'était la thèse « politique », la thèse de M. Gambetta et de l'extrême gauche, la thèse jacobine et autoritaire. Le projet fut adopté le 22 novembre [1].

La politique extérieure.

En somme, le ministère s'était raffermi. Il eut assez facilement raison des interpellations agressives de l'extrême gauche, visant en particulier l'amiral Cloué (25 novembre). Il lui restait encore à s'expliquer sur sa politique extérieure. Des interprétations erronées, des insinuations fâcheuses qui s'étaient produites au moment de la démission de M. de Freycinet, un certain flottement était resté dans l'opinion. Un débat

(1) Le projet, renvoyé au Sénat, fut retiré par le ministère Gambetta. Repris plus tard, il aboutit à la loi du 30 août 1883.

engagé au Sénat, sur une question de M. de Gontaut-Biron à propos du budget des affaires étrangères, et une interpellation de M. Jules Delafosse (2 décembre) à la Chambre, permirent au gouvernement de dissiper les inquiétudes. L'ordre du jour de confiance fut adopté par 293 voix contre 96 (1). Déc. 1880.

Les deux Chambres se remirent plus paisiblement à leur travail courant, c'est-à-dire aux projets de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire et à la préparation du budget de 1881.

II

C'est l'époque des grands débats sur les fameuses lois scolaires. Ici, M. Jules Ferry est sur son terrain. Il tient en main la Chambre et l'opinion. La réforme scolaire.

Les trois idées maîtresses de la réforme primaire : gratuité, obligation, laïcité, font l'objet de deux projets de loi : ils seront longuement discutés par les deux Chambres, dans cette fin d'année 1880. Un débat qui touche aux fibres les plus sensibles de l'âme française, passionne le pays.

M. Jules Ferry a, pour accomplir la tâche qu'il s'est proposée, deux collaborateurs : l'un parlementaire, M. Paul Bert, président ou rapporteur des commissions spéciales, et l'autre administratif, M. Ferdinand Buisson, directeur au ministère de l'instruction publique. Mais l'œuvre ne lui appartient pas moins en propre. Elle dormait en sa pensée depuis longtemps.

Le 10 avril 1870, à la salle Molière, M. Jules Ferry Un serment de M. Jules Ferry.

(1) V. ci-dessous (p. 630 et suiv.).

Déc. 1880.

avait prononcé un discours sur *l'égalité d'éducation*. Il disait :

> Je me suis fait un serment : entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale : c'est l'éducation du peuple (1).

Ce serment, M. Jules Ferry le tenait dix ans plus tard.

Nécessité de la réforme scolaire

La nécessité de refondre l'enseignement du peuple, de réformer par l'instruction et l'éducation la mentalité du pays, s'était emparée des esprits, dès les premiers revers : Guizot écrivait, en 1873 : « Le mouvement en faveur de l'enseignement obligatoire est sincère, sérieux, national ; » et Augustin Cochin, avec plus de force encore : « La question de l'obligation légale est de celles que la guerre avec l'Allemagne a tranchées. »

La consécration du suffrage universel et l'avènement du système démocratique faisaient de cette nécessité une loi. Comment admettre que l'électeur ne sache pas lire le bulletin qu'il déposera dans l'urne ? Personne n'eût soutenu que l'instruction fût un mal, et la droite disputait à la gauche le mérite des initiatives et des efforts.

Les partis ne surent pas trouver l'accord.

Mais on ne put s'entendre sur les conditions et les doctrines de cette réforme si évidemment nationale. L'esprit de discorde, qui est, trop souvent, l'esprit politique, envenima et faussa les débats. Tous les partis se réclamaient de la liberté et de la tolérance : ils se ruaient à l'envi dans la fureur et la superbe.

A la lumière des faits accomplis, l'homme qui paraît sage, modéré, malgré une certaine promptitude de parole, provoquée trop souvent par l'aiguillon de l'at-

(1) Rambaud, *Jules Ferry* (p. 134).

Déc. 1880.

taque, c'est M. Jules Ferry. Il exprimait sa véritable pensée, la pensée de toute sa vie, lorsqu'il disait aux instituteurs, en mai 1881 :

Le président du conseil se croirait déshonoré s'il faisait jamais de l'école la servante de la politique, et c'est la République elle-même qui pourrait être singulièrement compromise si l'on pouvait dire : Voilà un gouvernement qui fait les élections avec les instituteurs comme ceux qu'il a remplacés ont essayé de le faire avec les curés...

Et quand il écrivait :

Rien n'est plus désirable que l'accord du prêtre et de l'instituteur... Tous deux sont revêtus d'une autorité morale... Un tel accord vaut bien qu'on fasse, pour l'obtenir, quelques sacrifices.

Donc on avait en vue cet idéal : l'accord des deux maîtres de morale ; mais on ne sut pas le ménager. Les circonstances, la disposition des esprits, le caractère national vif et querelleur, l'indiscipline du temps ne s'y prêtèrent pas. C'est trop de demander aux hommes la patience de la vie commune... Pourtant, s'il est une fleur sur laquelle tous devraient se pencher, d'un même geste attendri, c'est l'enfance. Elle est pareille à l'espérance. L'enfant, c'est l'avenir : or, l'avenir n'est à personne.

On cherchait l'accord.

Pourquoi l'accaparer, cette jeune âme, avant même qu'elle ait conscience d'elle-même? Sous prétexte de « l'élever », on l'abaisse si on lui apprend, d'abord, la haine. Faire de son premier geste un geste de menace! Lui léguer, comme un précieux héritage, la momie des vieux cadavres et des querelles mortes! On excite l'une contre l'autre « les deux jeunesses ». Ces joueurs de barres apprennent, des hommes d'État et des hommes d'Église, que leurs « camps » sont deux armées !

Déc. 1880.

M. Jules Ferry croyait éviter l'écueil de la perpétuité des haines et s'arracher à la secte. Il disait : « Il n'est pas de conscience plus vénérable que celle de l'enfant. » Ses sentiments ne peuvent être mis en doute : mais l'entreprise était pleine de difficultés.

La philosophie des lois Ferry.

Les lois qu'il propose, les « lois Ferry », s'inspirent de la philosophie du XVIII[e] siècle. Leur doctrine, c'est l'optimisme.

Nous croyons à la rectitude naturelle de l'esprit humain, dit-il en s'adressant aux membres de la droite qui le combattent, au triomphe définitif du bien sur le mal, à la raison et à la démocratie ; et, vous, vous n'y croyez pas... Le *livre* et la puissance de se l'assimiler sont considérés par vous et par nous à deux points de vue très différents. Pour nous, le livre, quel qu'il soit, c'est l'instrument fondamental et irrésistible de l'affranchissement de l'intelligence.

Sa doctrine oppose *les* livres à *un* livre, la libération des savoirs aux servitudes de la tradition. Dans le discours initial de 1870, M. Jules Ferry rappelle qu'il a reçu le coup de foudre de l'inspiration, trouvé la voie de sa conversion en rencontrant, dans l'œuvre de Condorcet, « ce plan magnifique et trop peu connu d'éducation républicaine, avec ses trois étages, correspondant à nos trois ordres d'enseignement, *avec la même morale de l'éducation*, c'est-à-dire l'art de faire des hommes et des citoyens de la base jusqu'au sommet (1). »

Cet édifice a un objet social et civique : il aura donc un caractère social et civique. La cité a un droit sur l'enfant. Elle représente le permanent et l'avenir, tandis que la famille représente sinon ce qui est passé, du moins ce qui passe. On ne peut rompre, sans une volonté énergique, le lien de la cité ; ceux de la famille

(1) RAMBAUD (p. 134).

se dénouent d'eux-mêmes : « Tu quitteras ton père et ta mère. » Travaillons pour la cité et en vertu du droit de la cité. Déc. 1880.

Le père de famille et la société.

Cette thèse est exprimée dans sa forme absolue, et dans toute sa rigueur exclusive, au cours du débat, par le rapporteur, M. Paul Bert :

C'est chose grave et qui mérite qu'on y réfléchisse, de venir placer la loi au foyer de la famille, entre le père et l'enfant pour ainsi dire... Mais je prie ceux qui en sont frappés de se retourner et d'envisager l'autre face, de considérer non plus l'intérêt du père de famille, sa volonté, son caprice plus ou moins excusable, mais de considérer l'intérêt général de la société. Faut-il redire encore combien l'instruction publique est cause de prospérité matérielle et morale pour la société? Faut-il répéter ces banalités — s'il est permis de donner à ces vérités éternelles cette caractéristique irrespectueuse; faut-il répéter que la richesse sociale augmente avec l'instruction, que la criminalité diminue avec l'instruction, qu'un homme ignorant, non seulement est frappé d'infériorité personnelle, mais qu'il devient ou peut devenir, pour l'intérêt social, une charge et un danger ? Si l'intérêt de la société est ainsi engagé, si l'intérêt de l'enfant est ainsi compromis, que devient le caprice ou la mauvaise volonté du père de famille? Il a contre lui l'intérêt de l'État et l'intérêt de l'enfant ?

Les trois principes républicains.

La société, la nation a un droit et un devoir d'enseignement sur les générations futures. Elle a le droit d'imposer : d'où l'obligation; elle a le devoir de livrer cet enseignement : d'où la gratuité; elle a, tout ensemble, le droit et le devoir de faire respecter les croyances diverses : d'où la laïcité.

Ces trois principes sont depuis longtemps les trois pointes du triangle républicain. Puisque les hommes du parti étaient aux affaires, c'était fidélité et logique, de leur part, de les appliquer. Le premier cri poussé, dès les temps de l'Assemblée nationale, fut celui de M. Gambetta, à Grenoble : « Instruire la démocratie

Déc. 1880.

pour préparer l'avènement des nouvelles couches sociales. »

La genèse de l'œuvre scolaire.

M. Barodet avait rédigé un projet dans lequel il cherchait à réaliser la triple formule. Une commission, dont M. Paul Bert est président et rapporteur, reprend la proposition Barodet, la refond, la remanie et crée une sorte de code de l'enseignement primaire en 109 articles qui, tenant compte à la fois des desiderata théoriques et des nécessités pratiques, jetait les bases solides d'un édifice harmonique et complet. Le rapport de M. Paul Bert fut déposé à la Chambre le 6 décembre 1879. L'esprit du projet est expliqué ainsi qu'il suit par son auteur :

Par la *suppression des matières religieuses* de l'enseignement public, on assurait la liberté de conscience de l'enfant, celle du père de famille et celle de l'instituteur. Par l'*obligation,* on rappelait au sentiment de leur devoir les pères de famille presque indignes de ce beau nom ; par la *gratuité*, on établissait, dès l'école, les sentiments de l'égalité civique. Par le mode de recrutement des instituteurs, leur hiérarchisation nouvelle, l'amélioration de leur situation matérielle, la régularisation de leur code disciplinaire, on augmentait leur indépendance, leur sécurité et, par suite, leur dignité. Par la suppression de la lettre d'obédience, on rétablissait le principe de l'égalité devant la loi. Par la laïcisation du personnel enseignant, on confiait l'instruction publique à des fonctionnaires qui n'obéissent qu'à la loi civile et ne reçoivent d'ordre que de leur supérieur hiérarchique. Par la réorganisation des conseils départementaux et de l'inspection de l'enseignement primaire, on mettait le sort de cet enseignement entre des mains véritablement compétentes et, sans porter atteinte à la liberté d'enseigner, on reprenait ce droit à la surveillance de l'éducation de tous les enfants de France, trop longtemps abandonné par la nation. Ainsi une pensée unique animait tout cet ensemble de dispositions, reliant et résolvant tant de questions, en apparence disparates.

Ce projet, ample et logique, émanant de la commission, ne fut pas adopté par le gouvernement. On désirait, évidemment, atténuer l'effet en modé-

rant l'intervention législative. Non sans quelque résistance, la commission suivit le gouvernement. Déc. 1880.

En 1876, le chiffre des enfants fréquentant les écoles publiques laïques s'élevait à 2.337.193 (garçons et filles), plus 311.369 fréquentant les écoles laïques privées : les élèves des écoles congréganistes publiques étaient au nombre de 1.628.289, plus 440.084 pour les écoles congréganistes privées. Donc, 2 millions d'élèves dans les écoles congréganistes pour 2.600.000 élèves seulement dans les écoles laïques.

Les objections de la droite.

Puisque l'objet des lois nouvelles était de modifier cet état de choses et de ressaisir, selon le mot de Paul Bert, « le droit à la surveillance de l'éducation des enfants de France, » on comprend l'ardeur et la vivacité avec lesquelles les projets de lois furent combattus par la droite catholique.

Faisant flèche de tout bois, on déploya, un peu au hasard, une nuée d'objections : arguments de doctrine et arguments de méthode, considérations morales, matérielles, financières. L'État n'aurait pas les ressources, les moyens ni le personnel nécessaires : il accablait la nation d'un fardeau qu'elle ne pourrait supporter. Il violait les droits du père de famille. Il créait l'école athée, l'école sans Dieu, l'école contre Dieu ; les auteurs de la réforme n'avaient en vue qu'un instrument politique ; on attentait gravement à la constitution morale du pays ; pas de morale sans Dieu. Ces lois étaient une œuvre de tyrannie, un acte de persécution ; elles ramenaient la France à l'époque des guerres civiles ; elles préparaient une ère de désordre, de licence, avec, pour aboutissant, l'anarchie.

La loi sur la gratuité.

Le premier projet discuté par la Chambre des députés avait été mis à l'ordre du jour, le lundi

Déc. 1880. 5 juillet 1880. Il établissait la gratuité, base de tout le système : l'obligation, en effet, ne pouvait être imposée que si le père de famille était dispensé des frais de la scolarité. D'ailleurs, la rétribution scolaire, abolie dans la plupart des villes depuis la loi de M. Duruy, ou non exigée dans les établissements congréganistes, réduite à des subsides de moins en moins nombreux dans la plupart des départements, ne représentait plus, au budget des communes, qu'une somme de 16.900.000 francs. En la supprimant, la loi n'opérait pour ainsi dire qu'un jeu d'écritures ; elle inscrivait, comme *obligatoires*, aux budgets des communes, les quatre centimes *spéciaux* destinés à l'instruction populaire et *autorisés* par la législation antérieure ; en cas d'insuffisance, l'État interviendrait par une subvention.

Les objections. La discussion, qui avait occupé les séances des 5, 6 et 13 juillet, fut reprise le 25 novembre, et, enfin, l'ensemble du projet fut adopté le 29 novembre. Les objections des adversaires du projet étaient les suivantes : les communes ne sont pas assez riches pour qu'il soit possible de leur imposer d'autorité de telles charges. M. de Cassagnac disait : « Inscrivez les charges nouvelles au budget de l'État et nous sommes d'accord. » La gratuité est un leurre, ajoutait-on ; le contribuable subira plus lourdement la charge, et si les catholiques prétendent soutenir leurs écoles, ils paieront deux fois.

Mgr Freppel. Le plus habile et le plus autorisé des adversaires de la loi, à la Chambre, fut Mgr Freppel, évêque d'Angers, qui, après des débuts contestés, s'assurait une situation éminente parmi les orateurs de la droite. D'origine alsacienne, ayant joué le rôle le plus honorable pendant l'invasion allemande, patriote, ultramontain,

âme chaude, esprit loyal et prompt, Mgr Freppel donnait, par son langage simple, nerveux, familier, l'impression très moderne d'un évêque de combat. «Il déploie à la tribune son éloquence vigoureuse et ce mouchoir rouge dans lequel les éclats de son grand nez retentissent comme la trompette de Jéricho... Ce n'est assurément ni une intelligence très haute ni une nature très fine; l'ensemble pourtant est savoureux. Il a, si je puis dire, une éloquence houblonneuse, qui sent la bière natale, épaisse et nourrissante, parfois amère (1). » Déc. 1880.

MM. Jules Ferry et Paul Bert répondirent à Mgr Freppel, à MM. Beaussire, Ferdinand Boyer. Ils attestent la force du courant qui, depuis de longues années, pousse le pays vers la gratuité. L'objection principale contre la rétribution scolaire, c'est qu'elle divise, dans les communes rurales, les enfants en *riches* et *pauvres*, et qu'elle porte ainsi atteinte à l'égalité naturelle. La neutralité étant assurée à l'école publique, les enfants ne peuvent être empêchés par la préoccupation confessionnelle. Quant à la dépense, évaluée à 40 millions, elle sera couverte par des centimes additionnels, par diverses ressources locales et par les subventions de l'État, qui seront désormais inscrites au budget. L'économie de la loi.

La rétribution scolaire est le plus mauvais de tous les impôts... C'est un impôt inique, non proportionnel. Il frappe au rebours des besoins, au rebours de la fortune. Il pèse d'autant plus lourdement que le père de famille a donné plus d'enfants à la patrie (2).

Le projet de loi fut voté, le 29 novembre, par 356 voix contre 120. Il fut déposé au Sénat le 7 décembre. Le Sénat le vota, à son tour, dans sa séance du Vote de la loi.

(1) *Les hommes de 1889*, par Testis.
(2) *Discours* de J. Ferry, t. IV (p. 34 et suiv.).

Déc. 1880.

17 mai 1881, sur le rapport de M. Ribière, en n'y apportant que de légères modifications. Celles-ci furent ratifiées par la Chambre le 11 juin, et la loi fut promulguée le 16 juin 1881. Ce n'était qu'une amorce et comme le prologue — prologue indispensable et habilement choisi — de la pièce qui allait se jouer.

L'obligation et la laïcité.

Le projet de loi instituant l'obligation et la laïcité avait été déposé par le cabinet Ferry le 20 janvier 1880. La commission s'en saisit, le fit sien, non sans d'assez graves dissentiments avec le ministre, qui se montra toujours favorable aux solutions les plus libérales. L'obligation est établie par l'article 4 : L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes, âgés de six ans révolus à treize ans révolus. Mais la fréquentation des écoles publiques n'est pas imposée :

Elle peut être donnée, soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques et libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute autre personne qu'il aura choisie...

Le caractère, et notamment le caractère laïque de l'enseignement public, est déterminé par l'énumération des matières de l'enseignement (art. 1er) :

L'instruction primaire comprend : l'instruction morale et civique, la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels ; travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; les éléments du dessin, du modelage, de la musique ; la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille...

Déc. 1880.

Programmes un peu chargés peut-être, et dont l'aspect « encyclopédique » rappelle les origines de la réforme. Le caractère laïque résulte encore des prescriptions suivantes : La loi ne permet pas que l'instruction religieuse soit donnée dans l'intérieur de l'école; elle retire aux membres du culte le droit d'inspecter les écoles, droit que la loi du 15 mars 1850 leur avait reconnu. Mais elle autorise et favorise la simultanéité de l'enseignement religieux et de l'enseignement laïque en déclarant (art. 2) :

L'instruction religieuse.

Que les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires.

La discussion du projet de loi s'engagea à la Chambre, le 4 décembre 1880, par un discours du rapporteur, M. Paul Bert.

M. Paul Bert.

M. Paul Bert est un Bourguignon, rond, vif, alerte et bien langué. Né à Auxerre, dont le proverbe dit : « Auxerre, vignerons diligents, » tel il fut, en effet : levé de bon matin, et des premiers dans la vigne. Étudiant en médecine, docteur ès sciences, professeur en Sorbonne, réussissant partout; vivant, vibrant, confiant, sympathique, avec sa figure ouverte, son œil vif, ses larges épaules, une allure et un entrain du diable, une verve de bon garçon et de brave homme. Toute sa philosophie se résume en un mot : la Science; parmi les sciences, il fonde presque uniquement son espoir sur les sciences naturelles.

A aucune époque, l'homme ne compta autant sur son cerveau que quand il le reconnut de même nature que celui du gorille. En s'enfonçant dans le déterminisme universel, il prétendit le dominer. Avec

Déc. 1880. le compas qui mesurait les crânes, il prenait le point de l'univers.

Un matérialiste. Paul Bert était le clerc et un peu le clairon de cette école. Carabin, vivisecteur, matérialiste, comme on disait alors, adoptant et adaptant Darwin, se réclamant des grands maîtres de l'expérimentation, Claude Bernard et Pasteur, il avait résonné à toutes les vibrations du siècle. Aussitôt après la guerre, son âme généreuse se donne à M. Gambetta. Il se jette à corps perdu dans la politique. Entré, en 1874, à l'Assemblée nationale, il y devient l'homme de science du parti, M. Gambetta lui confie le feuilleton scientifique de la *République française*.

Dans les discussions, on appréciait sa chaleur d'âme, son esprit résolu et ses formules promptes. La main à la pâte, il savait préparer le pain quotidien des assemblées; ne boudant ni sur la besogne ni sur les besognes, il se chargea de refaire les *Provinciales* contre les jésuites et porta, un jour, le fameux toast « à la destruction de tous les phylloxéras ».

Il restait rue Guy-de-la-Brosse et voisinait avec le *Disciple* de Paul Bourget. Ne compte-t-il pas parmi les maîtres de ce Paul Boutheiller qui endoctrinait, d'après les principes de Hegel, l'escouade des Nancéens : « Le monde est une cire à laquelle notre esprit, comme un cachet, impose son empreinte. » Fier de sa vigueur, de sa technique, de son courage, il avançait dans la vie, la crinière au vent, comme un jeune lion. Il avait l'entrain des esprits absolus et aussi leur candeur.

Il se dévoue, avec un grand zèle, à toutes les œuvres appelées à soutenir, selon les données de la doctrine démocratique, la France abattue : préparation militaire, entreprises politiques et coloniales et sur-

tout lois scolaires. Président de la commission, il se prononça toujours pour les solutions les plus énergiques. Quand il s'agit de proposer la loi d'obligation et de laïcisation, ce fut lui qu'on désigna pour livrer l'assaut. Toujours sur la brèche, il prononça, le 4 décembre 1880, le discours qui couronna le long effort. Déc. 1880.

Sa thèse, c'est la supériorité de la « morale universelle » :

... la morale universelle, toujours une, toujours identique, au milieu des variations innombrables que lui imposent les temps, les lieux, les races ; éternelle et non suspendue à telle ou telle croyance religieuse, parce qu'elle pousse des racines au fond de la conscience humaine. La morale universelle.

Que dira l'instituteur? L'instituteur dira à l'enfant : tu ne mentiras pas ; cela est mal, parce que tu te dégrades à tes propres yeux, parce que tu te dégrades aux yeux de tes camarades ; tu ne mentiras pas au nom de ta dignité, au nom de ton propre intérêt et de celui des autres... Que dira le prêtre ? La même chose d'abord, puis il ajoutera ceci : tu ne dois pas mentir parce que Dieu l'a défendu; tu ne dois pas mentir parce que, un jour, le créateur de toutes choses, le maître du ciel et de la terre est apparu à Moïse, son serviteur fidèle, et lui a remis, gravées sur les tables de la loi, en caractères de feu, ces paroles : « Tu ne mentiras pas ! » Du moins l'enseignement dogmatique ne sera pas seul à donner l'enseignement moral. Et cela sera juste, et cela sera bon, car l'enseignement religieux, pour porter ses fruits, suppose la foi, la foi suppose la grâce, et la grâce ne l'a pas qui veut, et combien qui, l'ayant reçue, la perdent en route !

Voilà de grosses questions bien allègrement résolues.

La droite combattit le projet avec une ardeur sans égale : ce qui était en cause, à ses yeux, c'était l'âme de la France. M. de La Bassetière, Mgr Freppel, M. Ferdinand Boyer, M. Keller, se jetèrent successivement dans l'arène. Les « droits du père de famille » et « la part de Dieu », c'était le fond d'une argumentation qui n'ébranlait que les convaincus. On invoquait la liberté et La thèse de la droite.

24 déc. 1880. la tolérance... Trop tard. La tolérance, après les abus des âges antérieurs, était du côté des auteurs de la loi, s'ils savaient se contenir et se modérer. M. Jules Ferry disait, en défendant l'obligation : « Notre loi est toute faite de contrainte, mais de contrainte morale. » Il disait, en défendant la laïcité : « La neutralité confessionnelle est une neutralité qui importe désormais à la sécurité de l'État et à l'avenir des futures générations... Elle est d'intérêt général. »

L'ensemble de la loi fut voté, le 24 décembre, par 329 voix contre 134.

Elle fut discutée au Sénat le 3 juin suivant. Le débat philosophique s'engagea, à nouveau, devant la haute Assemblée. Si l'esprit d'une époque s'est jamais manifesté clairement, c'est dans ces joutes, où les champions des idées contraires ne ménagèrent rien et jouèrent leur va-tout. Un amendement de MM. le duc de Broglie et Ravignan demandait l'adjonction, aux matières des programmes, des mots : *instruction morale et religieuse*. M. Jules Ferry précise sa pensée :

« L'école sans Dieu » Est-ce que jamais, quand j'ai eu l'honneur de parler au nom du gouvernement, est-ce que jamais, avant que j'eusse l'honneur de diriger les affaires publiques, est-ce que jamais, comme député, comme philosophe, on m'a entendu proférer une parole d'outrage sur la foi d'un citoyen français? J'ai toujours pensé, quant à moi, qu'il n'est pas d'un homme politique, d'un homme de gouvernement, de déclarer, directement ou indirectement, la guerre à la conscience d'un si grand nombre de nos concitoyens. J'ai toujours pensé que l'œuvre du gouvernement de la République n'est point œuvre de sectaires; que nous n'avons ni le devoir ni le droit de faire la chasse aux consciences... que nous sommes institués pour défendre les droits de l'État contre un certain catholicisme qui n'est pas le catholicisme religieux et que j'appellerai le catholicisme politique... Oui, nous avons voulu la lutte anticléricale, mais la lutte antireligieuse, jamais, jamais!

M. Jules Simon intervient ; il dépose, à son tour, un amendement. L'ombre de Victor Cousin plane sur lui : Déc. 1880.

Les maîtres enseignent à leurs élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la Patrie.

« Dans cette mémorable séance, écrit M. Rambaud, on vit en présence deux doctrines philosophiques : la doctrine déiste, soutenue par M. Jules Simon, et la doctrine positiviste, à laquelle se rattachait M. Jules Ferry (1). »

— « Quel Dieu ? » Voilà la seule réponse de M. Jules Ferry à M. Jules Simon.

Charger l'instituteur d'enseigner les devoirs envers Dieu, à côté du prêtre, qui a la même mission, n'est-ce pas instituer, l'un en face de l'autre, deux professeurs de religion ?

Et alors ce cri, d'un ton si haut et, au fond, si respectueux :

Il ne s'agit pas de voter ici pour ou contre Dieu, on ne vote pas Dieu dans les assemblées.

Échec de la loi au Sénat.

L'amendement Jules Simon fut adopté par 139 voix contre 126. Le projet de loi était, ainsi, renvoyé à la Chambre, qui ne put le discuter avant les élections de 1881. Il devait être de nouveau débattu, enfin, sanctionné par une législature ultérieure sous un autre cabinet Jules Ferry, et promulgué le 28 mars 1882, complétant ainsi le cycle des grandes lois scolaires qui représente, à l'intérieur, l'œuvre magistrale, à la fois l'honneur et la limite du gouvernement de Jules Ferry : œuvre « religieuse », œuvre de foi, quoi qu'on en ait dit, et qui, pour de longues années, orientera, en France, le gouvernement des âmes.

(1) RAMBAUD, *Jules Ferry* (p. 152).

Déc. 1880.

Ces lois, les « lois Ferry », ont été complétées, plus tard, par une série de mesures législatives et administratives, notamment la loi du 30 octobre 1886, votée sous le ministère Goblet, et par les décrets organiques du 18 janvier 1887, du 7 avril 1887 et du 28 mai 1887. Ainsi, la pensée initiale se trouva pleinement réalisée. C'est le plus magnifique effort idéaliste qui ait été accompli aussi rapidement et aussi résolument dans aucun pays, et la République, pour aboutir, s'est imposé, sans compter, les plus lourds sacrifices. Seul, un ministre de la trempe de Jules Ferry pouvait concevoir une telle œuvre et la poursuivre jusqu'à l'achèvement. Depuis Napoléon, la France n'a reçu d'aucun homme d'État une telle impulsion.

Effort pour l'instruction populaire.

Pour être complet, il faudrait énumérer toutes les manifestations de la même pensée : création des écoles maternelles, des écoles manuelles d'apprentissage, des cours d'adultes, organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles, réforme de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, amélioration du sort des maîtres, garanties exigées de leur préparation technique, organisation du système des bourses; réforme du conseil de l'instruction publique, institution des conseils départementaux et des commissions scolaires; il faudrait mentionner encore l'action constante et parallèle d'une foule d'associations, notamment de la Ligue de l'enseignement; la multiplication des cours, conférences, voyages scolaires, la surveillance de l'hygiène, l'enseignement par l'image, par les projections, les jardins scolaires, les institutions post-scolaires; puis, les bibliothèques, livres, méthodes; l'action par la presse technique; la refonte générale des manuels, la recherche de la psychologie enfantine pour la détermination des

carrières et des vocations; le tout dominé, suscité par la vigilance constante et généreuse des parlements, des assemblées départementales et communales; il faudrait citer, enfin, l'ensemble des mesures préparant et faisant aboutir la loi de juillet 1904, qui finit par supprimer l'enseignement congréganiste, le système ayant ainsi, pendant vingt-cinq ans, évolué vers la conclusion qu'il portait dans ses prémisses. Déc. 1880.

Ce quart de siècle a poursuivi, avec une persévérance indomptable son entreprise. Sa volonté, sa foi se sont manifestées non seulement par des œuvres, mais par des monuments qui en seront, pour l'avenir, le surprenant témoignage. Dans les métropoles, dans les grandes villes, des quartiers bouleversés ont vu s'élever des Vaticans pédagogiques : Sorbonne, universités, facultés, instituts, lycées, collèges, juxtaposant ou exhaussant les uns au-dessus des autres leurs quadrilatères rectilignes, imposant, à l'époque, leur formule rigide, développant, en enfilades immenses, les laboratoires, les amphithéâtres, les salles d'enseignements divers et d'études que tous les arts ont illustrés. Temples élevés à la déesse sans visage, la Science!

Apothéose de la science.

Dans le moindre des villages, la pierre aussi a été remuée. Elle a opposé à l'église vieillie et moussue le fronton blanc du savoir laïque.

Le fondateur du régime, M. Jules Ferry, désirait l'accord entre les deux principes. Il écrivait : « L'instituteur ne se substitue ni au prêtre ni au père de famille; il joint ses efforts aux leurs pour faire de chaque enfant un honnête homme. » Mais cette pensée n'a pas été suivie. L'accord ne s'est pas fait. Tout au contraire, le conflit s'est aggravé et invétéré. On cherchait « l'unité morale » et, jusqu'ici, du moins par cette voie, on l'a manquée.

La science et la morale.

Déc. 1880.

Quel est le résultat des lois scolaires ?

M. Levasseur l'expose d'après les statistiques :

Bilan de l'œuvre

En somme, si l'on embrasse la période entière de vingt-huit ans qui s'est écoulée de 1877 à 1905, on trouve que le nombre des écoles primaires, de toute catégorie, a augmenté de 14 % (10.258 écoles de plus); celui des instituteurs et institutrices de 36 % (40.158 maîtres de plus); celui des élèves de 20 % (851.006 élèves de plus), mais en y comprenant les élèves d'Algérie qui ne comptaient pas dans les anciens dénombrements. L'enseignement public a gagné 548.000 élèves, 2.109.500 élèves de plus dans les écoles laïques; 1.561.768 de moins dans les écoles congréganistes, et l'enseignement privé en a gagné 303.009. Il faut ajouter. à ces chiffres, 2.261 écoles maternelles, absorbant 753.708 enfants. En tout, 6.161.871 enfants recevant l'instruction dans les établissement publics ou privés.

La plupart des écoles ont été reconstruites, le mobilier et l'hygiène améliorés, les maîtres mieux instruits, les programmes augmentés et mieux combinés. Au coefficient matériel, il est donc juste de joindre un coefficient intellectuel; et ainsi se produit un total d'entraînement et d'action qui se retrouve dans l'activité des générations nouvelles, à tous les degrés de l'échelle sociale.

En 1870, le budget de l'enseignement primaire était de 61 millions de francs. Il était de 94.297.000 en 1877 (non compris les contributions extraordinaires des communes): en 1902, il est de 236.598.000 francs (Algérie incluse) sans compter les frais de construction.

Les dépenses pour constructions d'écoles, y compris les écoles normales, mais sans compter les autres bâtiments scolaires, se sont élevées à 1 milliard de francs.

Progrès de l'instruction.

Donc, accroissement de 851.000 élèves en vingt-huit ans: 96.5 conscrits sachant écrire leur nom au lieu de 85 %, en 1877: 96.1 époux et 94.1 épouses



Jules Ferry

sachant écrire leur nom en 1901, au lieu de 81.5 époux et 70 épouses en 1877. Déc. 1880.

Cependant, en Bretagne et dans le centre de la France, 12 et même 17 °/₀ des jeunes gens de vingt ans ne savent ni lire ni écrire. L'obligation est loin d'être complètement observée. Sur 100 élèves inscrits, on compte, au cours de l'année scolaire 1901-1902, 79 présents le 2 décembre et 74 présents le 2 juin (chiffres fournis par les instituteurs). Dans les départements montagneux, comme la Lozère, la fréquentation tombe à 51.1 °/₀.

Insuccès partiel

Est-ce bien là le succès prévu, escompté? Est-ce, par contre, comme on l'a dit, la faillite des lois scolaires? L'éminent statisticien M. Levasseur conclut :

Obligation, gratuité, laïcité, nous avons toujours pensé que si ces principes, par eux-mêmes, étaient vraiment démocratiques, ils étaient loin de résoudre toute la question de l'éducation populaire ; en effet, ils ont déplacé la dépense, et la dépense a augmenté sans qu'ils aient poussé davantage la jeunesse dans les écoles (1).

Mais, au-dessus des statistiques, d'autres résultats et peut-être d'autres conclusions apparaissent. La République a fait son devoir en offrant aux générations naissantes un vaste cadre d'instruction et d'éducation. Ce devoir, elle ne pouvait pas ne pas le remplir. Dans le monde entier, pas un gouvernement qui n'ait assumé une telle tâche.

Jugement d'ensemble

L'organisme a été mûrement conçu, fortement établi, largement pourvu. En somme, il a soulevé la masse de la nation comme un cric formidable qui l'arracherait à ses vieilles assises d'ignorance et de

(1) LEVASSEUR, *Questions ouvrières et industrielles en France* (p. 321).

Déc. 1880. routine. Mais, au cas où la masse viendrait à s'appesantir de nouveau, à qui faudrait-il s'en prendre si ce n'est à la nation elle-même?

Ces pères de famille, ces communes, ces innombrables responsabilités locales, qui sont chargées de seconder l'effort législatif, l'ont-elles fait avec persévérance, avec conscience? Toutes les volontés particulières ont-elles répondu à l'appel de la volonté générale? Les discussions et les polémiques violentes qui ont entretenu la discorde et la zizanie n'ont-elles pas contribué au partiel échec? N'a-t-on pas aussi quelque reproche à faire à cet esprit anti-égalitaire qui craint la présence simultanée de tous les enfants sur les bancs de l'école démocratique? Et la « dignité populaire », à laquelle faisait appel M. Paul Bert, a-t-elle été comprise, comme elle eût dû l'être, par tous les Français? Voilà ce qui reste douteux...

Peut-être les hommes de bonne foi qui prirent de telles initiatives et réalisèrent une telle œuvre, ne se sont-ils pas trompés sur la valeur de l'éducation par l'enseignement et par le livre; mais ils ont pu se tromper sur l'efficacité des lois... Les choses ne sont pas si simples.

Le budget de 1881.

Dans la discussion du budget de 1881, qui achève la session parlementaire, la préoccupation anticléricale se manifeste constamment et domine les débats. M. Brisson a préparé depuis longtemps et déposé, comme amendement au budget, un système fiscal qui, sous le nom de droit d'accroissement, a pour objet de soumettre les biens des congrégations, reconnues ou non, au contrôle du fisc et à une taxe représentant les droits de mutation payés par la généralité des citoyens.

L'esprit de la mesure est exprimé dans deux des articles proposés : Déc. 1880.

Art. 3. L'impôt établi par la loi du 29 juin 1872 sur les produits et bénéfices annuels des actions, parts d'intérêts et commandites, sera payé par toutes les sociétés dans lesquelles les produits ne doivent pas être distribués en tout ou en partie entre leurs membres... Art. 4. Dans toutes les sociétés ou associations civiles qui admettent l'adjonction de nouveaux membres, les accroissements opérés par suite de clauses de revision au profit des membres restants, de la part de ceux qui cessent de faire partie de la société ou association, sont assujettis au droit de mutation par décès ou par donation...

Cette mesure tend à refréner des abus constants. Elle permettra d'avoir l'œil dans les affaires des congrégations. Les administrations fiscales sont autorisées à se servir de tous les moyens de preuves pour connaître la situation exacte des sociétés. « C'était un prétexte pour ouvrir une vaste enquête sur l'état et les progrès de la fortune du clergé régulier (1). »

L'amendement, soutenu par la commission et accepté par le gouvernement, combattu par Mgr Freppel, fut adopté par la Chambre et voté par 350 voix contre 113. Le Sénat le modifia et en adoucit certaines rigueurs, d'accord avec le gouvernement, mais il en respecta l'esprit. Finalement, l'amendement fut inséré dans la loi du budget.

L'anticléricalisme officiel.

Sur l'initiative de M. Hérold, sénateur, préfet de la Seine, anticlérical militant, les emblèmes religieux sont enlevés des écoles publiques. Le Christ descend des murs de la cité. Grand émoi aux âmes pieuses ! MM. Buffet, de Lareinty, interpellent. Un ordre du jour de M. de Rozières, « regrettant l'acte qui a fait l'objet de l'interpellation, » est adopté par 159 voix

(1) A. DANIEL, *Année politique* (p. 416).

Déc. 1880. contre 85. Derniers spasmes d'une antique tradition qui meurt !

Au même moment, dans une manifestation solennelle, M. Gambetta adhérait publiquement à l'école positiviste. Le 12 décembre 1880, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, où l'on célèbre le cinquantième anniversaire de l'*Association polytechnique*, il disait, acceptant les formules « du plus puissant penseur du siècle » et les appliquant adroitement aux œuvres de la politique :

La doctrine positiviste.

> Oui, la démocratie est sur la grand'route qui mène au but suprême ; et à ceux qui me demandent ce que c'est que le but suprême, je répondrai qu'il ne peut y avoir d'équivoque ; le but suprême, c'est le progrès dont la définition a été donnée par le philosophe éminent qui a tracé votre première charte : « Qu'est-ce que le progrès ? C'est le développement de l'ordre. »

La *République française* donnait à cette harangue la portée d'une profession de foi en l'honneur de la science, « la science vraie, positive, dans ses joyeuses et audacieuses investigations, toute moderne et si différente de la « vieille science sorbonique » mâchant et remâchant éternellement les mêmes lieux communs ou les mêmes essais séculaires. » Et, pour achever l'unité de cette vie et de cette pensée, qui bientôt se réaliseront en un effort suprême, on rappelait la définition de la politique, telle que l'avait produite ce même M. Gambetta, en janvier 1873, au dîner en l'honneur de Littré :

> Nous ne sommes que les interprètes modestes, souvent incomplets, de votre pensée, de la doctrine que vous avez mission de féconder... Mais il viendra certainement un jour où la politique, ramenée à son véritable rôle, ayant cessé d'être la ressource des habiles et des intrigants, renonçant aux manœuvres déloyales et perfides, à l'esprit de corruption, à toute cette stratégie de dissimulations et de subterfuges, deviendra ce qu'elle doit être,

une morale, expression de tous les rapports des intérêts, des faits et des mœurs... Ce jour-là, votre philosophie, la nôtre, aura vaincu !

Déc. 1880.

M. Gambetta allait s'apercevoir que cette ère messianique n'était pas arrivée.

Répit au cabinet.

Le budget est voté. Le ministère est consolidé. Les Chambres se séparent le 29 décembre, au moment où tombe dans le passé cette année 1880 qui avait vu les premières grandes réalisations républicaines (1).

III

M. Gambetta et l'opinion.

Quand les Chambres rentrèrent, le 11 janvier 1881, il y avait décidément une « question Gambetta ». C'était le lieu commun des conversations, des polémiques de presse, des combinaisons de parti. « Gouvernement occulte, » ce mot répondait à tout, expliquait tout.

Une confusion extrême régnait; M. Gambetta avait une autorité incontestable, mais nul moyen de l'exercer. Le ministère, irrité de cette prétendue servitude qu'on lui reprochait, n'avait qu'une pensée, établir, aux yeux de tous, sa pleine indépendance. De part et d'autre, des bouderies, des froissements non avoués,

(1) Lois principales votées pendant la session extraordinaire de 1880 :
11 décembre. — Loi sur les écoles d'apprentissage.
15 décembre. — Loi portant prorogation des encouragements à la grande pêche maritime (loi du 22 juillet 1851).
21 décembre. — Loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles. V. Ferry, *Discours*, t. IV (p. 1).
25 decembre. — Loi sur la répression des crimes commis dans l'intérieur des prisons.
28 décembre. — Loi relative au *Journal officiel*. Le ministre de l'intérieur est autorisé à acquérir le matériel de l'imprimerie du

Janv. 1881.

des dispositions mal éclaircies. La lourdeur orageuse des temps de crise troublait l'atmosphère et la peuplait de fantômes. Jamais l'opinion ne fut plus ridiculement crédule et plus sottement alarmée.

Quelques esprits ingénieux essayaient vainement de donner un sens aux choses et de polariser les courants. M. J.-J. Weiss, qui s'attachait à la fortune de M. Gambetta, posait « la question » dans son article fameux : *M. Gambetta et le gouvernement* (1). L'auteur de l'article ne niait pas l'influence du président de la Chambre, il disait seulement qu'elle n'avait rien d'occulte ni de dangereux : elle s'exerçait au grand jour, dans la limite de la constitution et des lois ; loin de la blâmer, il la louait. Il conseillait à tous les conservateurs de s'en féliciter :

L'autorite de M. Gambetta.

Étant supposé que c'est M. Gambetta qui gouverne et étant démontré qu'il peut gouverner sans que la constitution soit pour cela déchirée, la méthode de gouvernement qu'on lui attribue et de laquelle on s'indigne tant, est la bonne ; c'est l'unique. ... De sorte qu'après avoir reconnu avantageux pour l'État qu'il y ait enfin quelqu'un qui gouverne ou qui inspire avec suite le gouvernement, on se demande s'il n'est pas relativement heureux, pour les libéraux conservateurs,... que le quelqu'un qui gouverne ou inspire le gouvernement soit M. Gambetta et non un autre.

Il n'est pas tout à fait sûr que cette louange fût, alors, la plus favorable ni même la plus agréable à M. Gambetta. Pourtant, les adversaires ne voulurent pas laisser l'article sans réponse. M. Schérer, littérateur considérable dans le genre terne, prit ce soin ou reçut ce mandat. M. Schérer était sénateur : son article

Journal officiel (1.700.000 fr.). Le *Journal officiel* sera exploité en régie.

30 décembre. — Loi portant ratification de la cession faite à la France, par S. M. Pomaré V, de la souveraineté pleine et entière des archipels de la Société dépendant de la couronne de Taïti ; etc.

(1) *Revue politique et littéraire*, 22 janvier 1881.

est l'écho de ce qui se colportait entre le Luxembourg et l'Élysée : Janv. 1881.

... Est-il défendu de supposer que M. Jules Grévy, politique aussi avisé que patriote sincère, ait reconnu, pour sa part, la légitimité des calculs de M. Gambetta? N'est-il pas permis de croire que si M. Gambetta se réserve, M. Grévy a compris, de son côté, la nécessité de le réserver... Il me paraît, quant à moi, tout à fait conforme au caractère de M. Grévy d'admettre qu'il se soit prêté aux vues d'un homme politique *dont les tendances ne lui inspirent pas une confiance absolue,* mais dans lequel il ne peut s'empêcher de reconnaître une des forces du pays... A renverser les ministres actuels pour obliger M. Gambetta à prendre leur succession, on risquerait d'avoir, au lieu de M. Gambetta, une administration formée de quelques-uns des personnages de son entourage, un cabinet que caractérisent suffisamment des noms que tout le monde a présents à l'esprit, mais *qui ne pourraient se produire au* Journal officiel *sans que le crédit de la France en souffrît quelque peu dans l'estime de l'Europe...* (1).

Voilà qui est clair, M. Gambetta et son futur cabinet seront un péril public, une cause de mésestime pour la France au dehors. Un modéré parmi les modérés, un sénateur de gauche, un professeur de morale, donne à la France cette leçon et à M. Gambetta cet avertissement.

« Gambetta, c'est la guerre. »

On juge de la violence des oppositions de droite et de gauche. Une coalition de haine et de fureur se dresse contre l'homme du lendemain et lui barre la route. Le *Figaro* prépare une brochure, tirée à 100.000 exemplaires : *Gambetta, c'est la guerre*. Toute une littérature de pamphlets pullule, comme d'ordinaire, à la veille des grands avènements ou des grands écroulements. M. Gambetta est serré, étouffé entre l'excès de la confiance des uns et l'excès de la méfiance des autres. Il va connaître, maintenant, les déceptions des maturités.

Même au milieu des honneurs et des vaines distrac-

(1) *Revue politique et littéraire,* 1881 (p. 130).

Janv. 1881. tions de sa vie officielle il goûte ce « quelque chose d'amer ». Il écrit à son amie :

Tes magnifiques fleurs ont ébloui et charmé tous nos convives... Tu vois ce qui manque, à présent, à mon bonheur, c'est ta présence dans ces fêtes et le bien que tu trouverais l'occasion d'y faire... Tu n'as qu'un mot à dire, qu'un signe à faire, il est vrai, devant M. le Maire ; mais il est bref, il est héroïque et nous entrons dans la terre promise...

Il entrait dans la terre de Chanaan.

Il fallait livrer bataille pour l'enjeu de l'avenir. Et cet enjeu était enfermé dans la boîte du scrutin. Au fait et au prendre, l'excessive violence et la tension extrême des partis venaient de là : qui « ferait », comme on dit, les prochaines élections ?

Le 20 janvier, M. Gambetta est élu président de la Chambre par 262 voix, seulement, sur 307 votants. M. Brisson, qui n'avait pas posé sa candidature, obtint 30 voix.

M. Gambetta prend l'attitude qui sera désormais la sienne, celle de l'homme qui regarde par-dessus les événements immédiats pour viser au but qu'il se propose : l'organisation d'un gouvernement fort. Il espère encore pouvoir entraîner avec lui sinon l'adhésion du parti de gauche, du moins la confiance des masses populaires. Les « modérés » sont sourdement contre lui, parce qu'ils retrouvent toujours, chez lui, cette fidélité aux origines, ce sentiment *peuple* qu'ils ne lui arracheront pas, quoi qu'ils fassent, mais qu'ils ne lui pardonneront pas, quoi qu'il leur concède. Les « hommes vertueux du centre », puissants par le talent, les relations et la fortune, sont de bien dangereux adversaires !

M. Gambetta et les « centres ».

On déclare M. Gambetta atteint, ébranlé, par le vote qui l'a désigné ; mais il fait tête et paye de sa personne.

Il adresse à la Chambre un long discours, un véritable discours programme, où il expose ce qui a été accompli au cours de la législature, ce qui reste à achever en vue des prochaines élections : les institutions sont sur pied; elles fonctionnent. Il faut, maintenant, réunir autour de la République « tous les patriotes, tous les Français ». Janv.-fév. 1881.

Ces paroles ont un grand retentissement. Le vieux parti républicain s'alarme.

M. Haentjens et M. Rouher ouvrent, le 22 janvier, à la Chambre, une discussion au sujet des ressources du second compte de liquidation et du budget extraordinaire de 1881 ; on dénonce la politique de « gaspillage », dont M. Gambetta est rendu responsable. Il y a du vrai dans cette critique acerbe et passionnée. Les finances de la France sont administrées avec un optimisme inquiétant : « La dette flottante est beaucoup trop importante; on vit d'emprunts. On vante les excédents budgétaires, mais on n'amortit pas. »

Le 27 janvier, le 28 janvier, le 4 février, M. de Gavardie interpelle le gouvernement, avec une insistance pénible, sur « le gouvernement occulte »; l'enfant terrible de la droite porte à la tribune les propos qui bourdonnent dans les couloirs.

Campagne au sujet des affaires extérieures.

Si, enfin, une sorte de panique s'est emparée des esprits, si tout le monde crie, on ne sait pourquoi : « La guerre! la guerre! »; si M. Gambetta est obligé d'affirmer, dans son discours présidentiel, que la France « ne cache ni desseins secrets ni aventures »; si M. Spuller proteste à Vitry-le-François; si le ministre des affaires étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire, prend des airs effrayés pour déclarer que « la France doit, avant tout, se dégager de la politique suivie dans l'affaire grecque »; si M. Devès, d'accord

Janv.-fév. 1881.

avec le président de la Chambre, se décide à interpeller le ministère pour donner à M. Gambetta l'occasion de s'expliquer, c'est que l'on fait flèche de tout bois, que l'opinion est alarmée par une campagne menée de longue main et que la fameuse formule : « Gambetta, c'est la guerre ! » ne peut plus être laissée sans réponse sans causer le péril qu'elle prétend dénoncer. On en était encore à gloser sur les paroles prononcées à Cherbourg !

Les affaires des Balkans.

En Europe, les suites du congrès de Berlin traînaient. Personne n'était satisfait. Les états des Balkans avaient tous quelque chose à regretter, quelque chose à réclamer. Mais la Turquie ayant repris des forces, il fallait, de nouveau, compter avec elle. Les chancelleries se remuaient beaucoup. Les puissances ne savaient pas très exactement ce qu'elles voulaient, mais elles le voulaient aigrement. On craignait des complications et on s'acharnait sur ce qui pouvait les faire naître. On travaillait toujours à la délimitation du Monténégro et aux nouvelles frontières de la Grèce. Les longues négociations qui finirent par régler ces questions n'ont d'autre intérêt que de faire pénétrer dans le jeu secret des grandes puissances en permettant d'apprécier l'instabilité de leur conduite. Il y eut, entre elles, un constant chassé-croisé dont l'incohérence même trompa plus d'un calcul.

Il n'y a, dans la partie engagée, qu'une politique véritablement stable et claire, celle du prince de Bismarck. Elle s'est attachée, une fois pour toutes, à la fortune de l'Autriche et lui reste fidèle. Mais elle s'efforce, en même temps, de ne pas pousser à bout le mécontentement de la Russie ou l'inquiétude de l'Angleterre. Surtout, elle travaille à laisser la France dans l'isolement.

Le Monténégro n'ayant pu entrer en possession de la

totalité des districts albanais qui lui avaient été attribués par le congrès, diverses propositions de compensations avaient été formulées par les puissances. La Porte élevait constamment des objections, traînait dans les procédures dilatoires ; elle invoquait le vœu des populations. Le Monténégro, soutenu par la Russie, en appelle de nouveau à l'Europe. Janv.-fév. 1881.

L'affaire des frontières grecques.

Les cabinets s'appliquaient également, avec une humeur croissante, au règlement de l'affaire grecque. Athènes réclamait une modification de frontières qui, en étendant le territoire du royaume jusqu'en Macédoine, eût donné une force imprévue à l'hellénisme et eût décidé, probablement, du sort futur de la péninsule balkanique. La Russie, quoique opposée, en principe, à l'idée d'un grand empire grec, appuyait ces revendications. On la soupçonnait de faire traîner les choses en longueur pour pouvoir, le cas échéant, rouvrir à son gré les hostilités.

La France s'était faite, devant l'Europe, l'avocat des réclamations helléniques, mais elle agissait très prudemment, craignant, avant tout, de mettre le doigt dans un engrenage. L'Autriche et l'Allemagne, que les « aspirations helléniques laissaient assez indifférentes », n'avaient qu'un but : consolider ce qui avait été fait à Berlin ; elles prenaient, non sans précaution toutefois, la défense de l'empire ottoman : tout ce travail très couvert, très nuancé, très équivoque, car personne ne voulait s'engager à fond et l'on se réservait, les uns et les autres, une porte de sortie.

Dans cette crise, comme dans celle qui avait amené le congrès de Berlin, le rôle de l'Angleterre devait être prépondérant. Et le rôle de l'Angleterre dépendait de son attitude générale dans les affaires européennes.

Se lierait-elle au prince de Bismarck ? Il y avait,

Janv.-fév. 1881.

pour l'affirmative, les plus graves raisons depuis que l'Allemagne s'était dégagée si nettement de toute solidarité avec la politique russe et depuis qu'elle s'était définitivement alliée avec l'Autriche-Hongrie.

L'Angleterre liée à l'Allemagne.

Aussi, lord Beaconsfield et lord Salisbury, gagnés dès les prémisses du congrès de Berlin, et n'ayant pas encore discerné, à ce qu'il semble, le véritable effet du traité, c'est-à-dire l'installation de la puissance germanique dans les Balkans, ne s'inquiétaient nullement de l'hégémonie bismarckienne. Lord Salisbury accueillit l'entente austro-allemande comme une œuvre « de grand salut ». En Orient, l'Angleterre restait fidèle au principe de l'intégrité de l'empire ottoman et se retrouvait ainsi d'accord avec les deux puissances unies : elle se montrait non moins froide à l'égard des réclamations grecques.

On discute longtemps sur ces données : la Grèce éplorée, la Turquie fort calme, puisqu'elle se sentait soutenue (février 1879-avril 1880). Dans cette affaire, comme dans celle du Monténégro, les diverses propositions où s'épuisait l'ingéniosité des géographes échouaient au moment où il fallait passer des paroles aux actes. Les diplomates turcs, pour gagner du temps, sont pleins de ressources.

Ils ne se rendaient pas compte de l'instabilité des mouvements d'opinion en Angleterre. Au mois d'avril 1880, le parti conservateur est battu. M. Gladstone arrive aux affaires. Personne ne s'est prononcé plus hautement que M. Gladstone dans le sens anti-turc; personne ne s'est prononcé plus sévèrement que lui sur la politique autrichienne [1]; personne ne partage moins que M. Gladstone, en Angleterre, le préjugé anti-

(1) Voir la lettre d'excuses de GLADSTONE dans *Mémorial diplomatique* du 15 mai 1880.

Janv.-fév. 1881.

slave. C'est donc une volte-face complète, et, en effet, le premier ministre anglais déclare, dès le 21 mai, à la Chambre des communes, que l'Angleterre « n'a aucun intérêt particulier au maintien de l'empire ottoman » ([1]). Il prend en mains, très énergiquement, la cause des Arméniens. L'ambassadeur anglais à Vienne reçoit l'ordre d'exiger « l'exécution des réformes imposées à la Turquie par le congrès de Berlin ». Lord Granville, nouveau ministre des affaires étrangères, propose une « action collective des puissances » pour peser sur la Turquie.

Ce fut aux autres puissances à faire volte-face. La France, si ardente, la veille, dans ses réclamations en faveur de la Grèce, laisse entendre qu'elle ne veut rien pousser à l'extrême; l'Autriche refuse de suivre M. Gladstone, « si tant est qu'il faille prendre au sérieux ses déclarations au parlement anglais; » et l'Allemagne, plus doucement, se rallie, comme d'habitude, à la politique autrichienne. Il ne restait plus à M. Gladstone que la Russie!

La conférence de Berlin, de juin 1880.

Finalement, pour tirer tout le monde d'embarras, et, aussi, parce que la diplomatie des protocoles et des « circulaires » ne mène pas à grand'chose, on se rallia, de commun accord, à l'idée d'une conférence se réunissant à Berlin et où l'Europe, s'appuyant sur le protocole 13 du traité de Berlin, qui lui confiait la *médiation* au cas où la Turquie et la Grèce ne parviendraient pas à s'entendre, prendra sur elle de trancher le double différend des revendications monténégrines et des frontières helléniques. La conférence se réunit le 18 juin 1880. Ni la Turquie, ni la Grèce, ni le Monténégro n'y étaient convoqués.

(1) Choublier (p. 173).

Janv.-fév. 1881.

M. Gladstone avait traité les affaires du Monténégro avec le même zèle que les affaires grecques. Il avait d'abord proposé aux puissances de reconnaître à l'Albanie une demi-autonomie sous la suzeraineté du sultan.

La Turquie armait, la Grèce mobilisait. On craignait des complications plus graves. La conférence de Berlin servit, au moins, à conjurer le danger. Un projet français réduisant, autant que possible, les prétentions grecques, n'accordait qu'un agrandissement appréciable, mais non décisif, en Épire et en Thessalie, laissait la Macédoine et la Crète à la Turquie. Quant au Monténégro, une nouvelle proposition anglaise attribuait au prince Nicolas, à la place des territoires albanais de la montagne, le district maritime de Dulcigno. Double avantage, puisque Dulcigno augmentait la principauté d'un bon port et qu'en même temps la prise de possession pouvait se faire sous l'œil et, au besoin, avec le concours des puissances.

Les affaires du Monténégro.

La conférence de Berlin accepta ces deux solutions et les sanctionna, non comme des conseils aux parties intéressées, mais comme des décisions. La Porte était mise en demeure. Pour Dulcigno, elle acquiesce « en principe » (août 1880), mais laisse occuper la ville par des contingents albanais soi-disant indépendants. Quant aux territoires attribués à la Grèce par la conférence, le gouvernement d'Athènes entend en prendre possession immédiate : la Turquie envoie des troupes dans les provinces menacées.

Embarras de la politique française.

La France était dans l'embarras. Elle avait défendu, au congrès de Berlin, les réclamations helléniques ; à la conférence, c'était son projet qui était adopté : la Grèce se serrait contre sa grande amie, elle deman-

dait sans cesse des conseils, de l'argent, des instructions, des armes. Le cabinet Waddington, puis le cabinet Freycinet (avec plus de zèle encore peut-être) avaient encouragé ces sentiments et cette confiance. On affirmait que le gouvernement français avait promis à la Grèce 30.000 fusils sortant des arsenaux de l'État, et il semble bien que ces fusils devaient être, tout au moins, livrés à des intermédiaires. Et, tout à coup, on se trouve en présence de complications possibles. Imposer les décisions de la conférence à la Turquie, soutenir les justes revendications helléniques?... Qui sait, mais c'est, peut-être, une conflagration générale, *la guerre*.

Janv.-fév. 1881

Panique au sujet des affaires grecques.

Ce fut l'heure de l'affolement.

Depuis le discours de Cherbourg, il y avait un revirement complet dans l'attitude du prince de Bismarck à l'égard de M. Gambetta. Probablement l'échec de l'entrevue projetée en 1877 lui était restée sur le cœur : sur l'heure il n'en avait rien fait paraître : mais ce sont des plats qui se mangent froids. En parlant à Cherbourg, M. Gambetta avait voulu surtout se dégager de toute compromission avec l'Allemagne. Il était, à ce moment, influencé par la politique anglaise et cherchait les voies d'une entente pour l'action commune en Égypte ; déjà, également, de vagues projets de rapprochement franco-russe se faisaient jour en France. Fatalement, l'alliance austro-allemande devait avoir cette conséquence. La France n'avait plus rien à faire du côté de Berlin ; si l'occasion s'en présentait, elle n'avait qu'à sortir de son isolement.

Quoi qu'il en soit, le fameux mot sur la « justice immanente », qui devait être souligné bientôt, à Belleville, par l'invocation « à la majesté du droit », ces formules vigoureuses avaient causé à Berlin une sorte

Janv.-Fév. 1881. de surprise. On ne croyait pas la France si fière. Aussi, de toutes parts, en Europe, et en France même, partout où l'insinuation bismarckienne pouvait se glisser, on commença à répéter : « Gambetta, c'est la guerre. »

Bismarck, qui avait aussi le don des formules, émit, devant ses familiers, l'apophtegme qui fit le tour des chancelleries : « Gambetta, au pouvoir en France, agirait sur les nerfs de l'Europe comme un homme battant le tambour dans une chambre de malade. » On était loin des propos transmis par le comte Henckel de Donnesmark !

En résumé, quand le cabinet Jules Ferry arriva aux affaires (septembre 1880), la France se trouvait un peu plus engagée qu'elle ne l'eût voulu, peut-être, dans les affaires de Grèce : on tirait parti contre elle de ses velléités généreuses et on l'eût accusée de chercher à brouiller les cartes. Du moins, c'est ainsi que le nouveau ministère, — et surtout le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire, — comprit les choses. Avant tout, ce qu'il désirait, c'était d'avoir une physionomie bien à lui et de ne pas passer pour l'exécuteur des volontés d'un autre. Il n'aimait pas M. Gambetta. M. Gambetta passait pour favorable à la Grèce et à l'Angleterre libérale. Il avait prononcé les paroles de Cherbourg, relevées par M. Jules Grévy, dès le discours de Dijon, et atténuées, assurait-on, par M. de Freycinet à Montauban. M. Barthélemy Saint-Hilaire renchérit sur cette politique de réserves, de blâme indirect et de précautions ; et quand l'Europe et la Grèce cherchèrent la France dans les affaires de l'Europe et de la Grèce à la place où elles s'étaient habituées à la rencontrer, elles ne la trouvèrent plus.

M. Barthélemy Saint-Hilaire change de politique.

Pour les affaires du Monténégro, comme la cession

Janv.-fév. 1881.

de Dulcigno ne s'accomplissait pas, l'Angleterre avait proposé l'exécution des décisions de la conférence par les flottes des puissances. Cette proposition fut passée au laminoir des chancelleries. Ni l'Autriche-Hongrie ni l'Allemagne ne voulaient s'engager, l'Angleterre et la Russie pensaient que la majorité des puissances déciderait de l'intervention.

La manifestation navale de Dulcigno.

Mais, déjà, le mouvement de recul s'était produit dans l'opinion française : on ne voulait entendre parler d'action d'aucune sorte ; on en avait assez de jouer les « Don Quichotte » : des malheurs récents, cette sagesse, du moins, était restée : les sacrifices faits par la France pour restaurer sa flotte et son armée n'avaient pas pour objectif la grandeur du Monténégro. M. de Freycinet, dans les derniers jours de son ministère, avait fait savoir au cabinet de Londres que l'escadre française ne prendrait part « qu'à une démonstration navale ayant pour seul objet d'exercer une pression morale et sous la condition que pas un coup de canon ne serait tiré ». Les autres puissances se réglèrent sur cette réponse ; si bien que la démonstration dont l'effet comminatoire était annulé d'avance, tournait au parfait fiasco. Pendant deux mois, les flottes combinées stationnèrent devant la ville, défendue par les bandes albanaises, sans obtenir le moindre résultat.

Heureusement pour le prestige de l'Europe, la Turquie, intimidée par une nouvelle tentative de l'Angleterre en vue d'une action plus efficace, la Turquie céda, au moment où les puissances déclinaient les propositions britanniques. L'affaire s'arrangea le plus simplement du monde. Les soldats monténégrins, d'entente avec les commissaires ottomans, prirent possession de Dulcigno (26 novembre).

Janv.-fév. 1881.

Du côté grec, les choses tournèrent à peu près de la même façon. M. Barthélemy Saint-Hilaire n'a qu'une pensée, se dégager et dégager la politique française. Dans une circulaire du 24 décembre 1880 aux puissances, il déclare que les mesures prises à Berlin n'étaient nullement conformes au texte du protocole, la *médiation* n'ayant de valeur que si elle est acceptée par les deux parties intéressées ; et il substitue à la proposition de médiation une proposition d'arbitrage. C'était tout remettre en question. La France se dérobait.

L'Angleterre et la Russie ne pouvaient plus compter sur le concert des puissances pour l'action collective. La Grèce se sentait perdue et abandonnée si elle faisait la folie d'attaquer la Turquie.

La Turquie cède deux fois.

Or, cette fois encore, à l'heure où on y comptait le moins, la Turquie céda. Elle avait trop de raisons de craindre des complications qui tourneraient fatalement à son désavantage. L'honneur, en somme, était sauf. La Sublime Porte proposa, d'elle-même, aux puissances de rechercher en commun, avec leurs représentants à Constantinople, un tracé satisfaisant (mars 1881). Les choses devaient aboutir, en juillet 1881, à l'accord qui attribuait à la Grèce l'Épire et la Thessalie. Cette puissance y trouva un demi-succès, et l'Europe, un grand soulagement.

C'est au moment où l'affaire de Dulcigno venait d'être réglée, au moment où, dans les affaires de Grèce, malgré l'évolution du gouvernement français, la Turquie adhérait à une solution honorable (la proposition turque est du 8 février), c'est à ce moment même, qu'avec l'opportunité ordinaire à l'esprit de parti, l'opposition répandait la panique à Paris : les

journaux faisaient rage contre la « pression occulte » exercée par M. Gambetta sur le gouvernement; une clameur s'élevait contre le ministère, qui se laissait pousser par le président de la Chambre aux pires catastrophes et jusqu'à la guerre.

M. Barthélemy Saint-Hilaire.

M. Barthélemy Saint-Hilaire avait eu l'occasion d'expliquer à diverses reprises devant les Chambres sa politique de prudence et de réserve peut-être excessives : il abondait en communications, en circulaires, en articles, en interviews confiés même à la presse étrangère. Si sa conduite était sage, sa manière paraissait bizarre, tatillonne, vieux jeu : ses mœurs et son éloquence dataient. On le lardait d'épigrammes auxquelles il n'était pas insensible. Cet helléniste adversaire des Grecs passait à l'état de tête de Turc. Les amis de M. Gambetta ne l'aimaient pas. Ils affirmaient que la politique du ministre n'était faite que de « pusillanimité et de crainte ». M. Gambetta lui-même suivait le ministère, mais les « yeux fermés », comme il allait le dire bientôt. Il laissait faire (1).

Tout à coup, un *Livre bleu*, paru le 20 février,

(1) Voir le recueil des actes diplomatiques de M. Barthélemy Saint-Hilaire publié sous le titre : *Fragments pour l'histoire de la diplomatie française*, 1882, in-8°, et les articles de M. Joseph Reinach dans la *Revue bleue*. — Je ne résiste pas à la tentation d'emprunter aux *Souvenirs inédits* du baron de Courcel un portrait achevé de M. Barthélemy Saint-Hilaire : « Le nouveau ministre des affaires étrangères se recommandait partout du souvenir de M. Thiers; il avait, cependant, une valeur personnelle, que faisaient trop souvent méconnaître certaines bizarreries de son attitude et de son langage. Il parlait par apophtegmes, se drapait en philosophe antique, souriait avec compassion, sinon avec mépris, aux petitesses et aux misères de ses contemporains. Parfois il s'emportait, ses sorties étaient virulentes. Il eût voulu que tout le monde fût stoïcien; il l'était pour son compte, sans, cependant, ignorer entièrement l'art de se tirer d'affaires... Au fond, c'était un excellent homme, plein de bonté et d'indulgence, réellement probe, dévoué à l'intérêt public, travailleur infatigable, acceptant avec modestie les seconds rôles... Il avait beaucoup pris à M. Thiers et à M. Cousin, les deux guides de sa vie. »

Fév. 1881.

publie des lettres du chargé d'affaires anglais à Athènes, affirmant que le gouvernement français a pris vis-à-vis de la Grèce des engagements plus étendus qu'on ne le croit dans le public :

Les dispositions de la France à abandonner ou tout au moins à modifier le rôle actif que le gouvernement de la République devait prendre en vue du règlement de la frontière grecque, dispositions manifestées par le ton de la presse française, par le retard dans l'arrivée ici des officiers chargés de réorganiser l'armée grecque, par le soudain retrait de l'escadre française et par le non-accomplissement de la promesse faite par le gouvernement français de fournir 30.000 fusils à la Grèce, ont causé un sentiment de désappointement dans le pays.

Qui donc a pu faire naître de pareilles espérances? Ce n'est pas le ministère. Donc, c'est M. Gambetta. Voilà le « gouvernement occulte » pris sur le fait. Ce n'est qu'un cri. Il faut rendre des comptes à l'opinion. On met sur la sellette à la fois le cabinet et le président de la Chambre.

L'occasion est trop belle pour M. Gambetta. Un de ses amis, M. Devès, président de l'union républicaine, demande à interpeller le ministère au sujet des faits révélés par le *Blue Book*. M. Jules Ferry s'explique avec la plus grande netteté sur le rôle de la France et écarte les allégations du gouvernement grec qui relèvent, en somme, du dicton populaire : « On croit volontiers ce que l'on désire. » M. Paul de Cassagnac et, surtout, M. Pascal Duprat mettent en cause le président de la Chambre. Alors celui-ci « se donne à lui-même la parole » pour répondre à l'attaque.

M. Gambetta et les affaires grecques.

On visait directement en lui le chef de parti, le chef éventuel d'un gouvernement. Il parle en cette double qualité et retourne contre ses adversaires la vraie question : Pourquoi M. Gambetta n'est-il pas au pouvoir?

Il oppose d'abord sa propre politique à celle du ministère. Celui-ci veut être libre; et il l'est. Dans l'affaire grecque, M. Gambetta n'a eu ni à faire des promesses, ni à donner des conseils qu'on ne lui demandait pas. On a parlé de la mission du général Thomassin : M. Gambetta n'a connu le général que quand celui-ci est venu lui apprendre que la mission avait échoué. Pour la politique suivie par la France quand elle est allée à Berlin, quand elle a envoyé sa flotte à Dulcigno, quand elle s'est unie au concert des puissances ou s'en est détachée, M. Gambetta n'a pas eu à se prononcer; mais cette politique n'était pas la sienne : « Ce n'est pas devant des pays comme ceux-là que je conseillerai d'envoyer croiser la flotte française. » On parle du rôle joué par le président de la Chambre dans l'affaire de Tunis : Fév. 1881.

Est-ce que je suis monté à cette tribune, est-ce que j'ai cherché, par des moyens légaux qui nous appartiennent à tous, à pousser l'esprit de mes concitoyens, de mes amis politiques, de mes collègues, vers une politique d'*expansion à outrance?* En aucune façon; j'ai toujours gardé le silence. Pour un « gouvernement occulte », je suis un gouvernement bien fainéant.

L'orateur s'explique sur les paroles de Cherbourg, qui lui sont tant reprochées :

M. Gambetta explique les paroles de Cherbourg.

Quand j'ai parlé à Cherbourg, pendant huit jours personne ne s'est aperçu qu'il y eût dans mon discours des menaces, des provocations, de criminels desseins. On a attendu que le discours fût commenté par les passions. Et, quand il est revenu commenté, il y a eu un mot d'ordre général par delà et en deçà des monts et des mers, et ces accusations sont devenues une opinion générale. Le discours que j'ai prononcé à Cherbourg n'était pas plus un discours belliqueux que celui qui a été prononcé, à la même époque et dans les mêmes circonstances, par le chef de l'État.

La question politique, la question de personnes, la

Fév.-mars 1881. question de gouvernement, en un mot, toutes les obscurités de l'heure sont éclaircies :

M. Gambetta et le cabinet Ferry.

Pour ce qui concerne le gouvernement, je lui donne ma confiance, mais, permettez-moi de le dire, je la lui donne les yeux fermés.

Je n'ai pas à dire si j'ai une politique; je n'ai pas à faire connaître si cette politique différerait de celle du gouvernement; j'ai mes sentiments, mes opinions sur les affaires extérieures; *je saurai attendre.*

« Je saurai attendre! » C'est un défi, une sommation. Rupture avec le cabinet, rupture avec le président de la République. M. Gambetta se tourne, désormais, vers le corps électoral. Ou bien on lui confiera le ministère pour « faire » les élections, ou bien il se présentera au suffrage, libéré de tout engagement. Quoi qu'il en soit, on ne peut plus passer son nom par prétérition. C'est une rentrée décisive. Le héros sort vainqueur de cette première rencontre, dont il a su choisir le terrain.

Désunion dans le parti républicain.

Les adversaires du gouvernement et du président de la Chambre (car ce sont les mêmes) ont parfaitement compris qu'ils arrivaient au but qu'ils s'étaient proposé en jetant la méfiance et la zizanie dans le parti de gouvernement, en séparant M. Gambetta de M. Jules Ferry. Tel était le funeste effet de cette tactique dangereuse où survivait la pensée si longtemps hostile aux « réunions plénières ». Maintenir l'unité du parti, c'était la pensée constante de M. Gambetta; ses adversaires ne cherchaient qu'à la détruire.

Le résultat de la séance du 21 février les encourage. Le duc de Broglie revient à la charge devant le Sénat, le 24 février : opposant M. de Freycinet à M. Barthélemy Saint-Hilaire, il couvre celui-ci d'éloges, tandis qu'il accable M. Gambetta d'épigrammes. M. Jules Ferry se débat, avec une mauvaise humeur visible, contre ces interpellations indirectes, ces « interpellations

Mars 1881.

occultes », comme il les appelle ; il donne des explications aussi claires que probantes sur la mission Thomassin et sur la précaution prise par le gouvernement de suspendre les livraisons d'armes aux intermédiaires. Quant aux attaques contre le président de la Chambre, il les juge d'un mot quand il y dénonce « une machine de guerre ridicule, tant on en abuse ».

Huit jours après (5 mars), M. Clémenceau, à la Chambre, rouvre encore le débat. Il nie la sincérité du ministère et accuse M. Jules Ferry « d'hypocrisie gouvernementale ». Le ton s'anime, les esprits s'irritent. L'ordre du jour Clémenceau est repoussé par 298 voix contre 152.

M. Gambetta, ayant brûlé ses vaisseaux, se prépare à renverser le ministère. Il écrit le 17 mars :

> Nous voilà lancés à toute vitesse dans l'inconnu parlementaire. Les positions sont prises, les orateurs désignés ; j'ai passé la soirée à styler tout mon monde... (1).

M. Gambetta se prononce pour le scrutin de liste.

Pourtant, soit que l'occasion ait manqué, soit que la volonté ait hésité, l'événement ne se produit pas. Mais le président de la Chambre tient, tout autant que les membres du cabinet, à dissiper toute équivoque. Il saisit la première occasion qui se présente de marquer sa situation politique, indépendante de celle du cabinet, en se prononçant publiquement pour le scrutin de liste. (Discours prononcé à l'Assemblée générale de l'Union du commerce, 20 mars, et autre discours au banquet des Chambres syndicales de l'Union du commerce et de l'industrie, 25 mars.) Or, on sait que le président de la République et le président du conseil sont hostiles à la réforme.

Le destin de l'homme et l'avenir du pays s'empa-

(1) F. Laur, *Le Cœur de Gambetta* (p. 190).

Mars 1881.

rent de cette déclaration; ils travaillent désormais à en développer les lointaines et mystérieuses conséquences.

Position fausse de M. Jules Ferry.

Quant au cabinet, sa position est, de jour en jour, plus fausse; il vit, non de confiance, mais de tolérance; il subsiste de l'impuissance où l'on est de le remplacer. M. Jules Ferry tient tête bravement, mais il est très embarrassé pour lutter : en l'attaquant, on vise ailleurs, et au moment où il fait son devoir avec une énergique abnégation, il est obligé de se défendre contre des coups fourrés qui ne s'adressent pas à lui.

A l'occasion d'un événement terrible, la mort du tsar Alexandre II (3 mars), l'*Intransigeant*, le *Citoyen*, ont fait l'apologie du régicide. Des poursuites sont intentées. M. Madier de Montjau interpelle et M. Barthélemy Saint-Hilaire est pris à partie pour des articles vieux d'un demi-siècle et publiés dans la *Revue des Deux Mondes!*

Les rapports du gouvernement avec l'opinion publique parisienne sont des plus difficiles. Le retour des amnistiés a donné une ardeur extrême à l'opposition. L'« autonomie communale » est devenue le mot d'ordre qui couvre des desseins assez obscurs et groupe des hommes bien surpris du rapprochement.

M. Andrieux et le conseil municipal.

Le point de contact entre l'État et la Ville est aux deux préfectures : la préfecture de la Seine et la préfecture de police. Pour le moment, c'est la préfecture de police qui est visée. M. Andrieux y exerce, avec une désinvolture irritante, des fonctions qui le mettent en rapports perpétuels avec le conseil municipal. Le conflit est à l'état aigu. Le conseil municipal prétend interpeller le préfet de police « sur la sécurité de Paris ». Le gouvernement annule la délibération, « ce magis-

trat exerçant ses fonctions soit de police générale, soit de police municipale, sous l'autorité immédiate des ministres. » M. Pascal Duprat, au nom des députés de Paris, interpelle à la Chambre. Le ministre de l'intérieur, M. Constans, non sans un certain détachement, *couvre* le préfet de police et promet d'arranger les choses. Le gouvernement l'emporte pour cette fois, et un ordre du jour de blâme est écarté à une très forte majorité. Certains amis de M. Gambetta ont voté avec l'extrême gauche.

Mars 1881.

Déjà, les esprits sont ailleurs. Le gouvernement est engagé dans une affaire de grande conséquence qui va provoquer les attaques les plus violentes et mettre à l'épreuve son savoir-faire et son énergie : c'est l'affaire de Tunisie. Il ne fallait pas moins que la vigueur imperturbable et la ténacité robuste de M. Jules Ferry pour risquer une telle partie dans les conditions pénibles où se traînait son existence ministérielle : mais les obstacles ne lui faisaient pas peur.

Affaire de Tunisie.

Puisque le congrès de Berlin avait eu pour résultat de projeter, en quelque sorte, l'Europe hors d'elle-même, il était inévitable que chacune des puissances s'appliquât à recueillir la part que des consentements explicites ou tacites lui avaient reconnue. Bismarck a raconté que, dans sa première entrevue avec lord Beaconsfield, à la veille du congrès de Berlin, il aurait dit au ministre britannique : « Vous devriez, au lieu de contrecarrer la Russie, en venir à une entente avec elle ; vous devriez la laisser à Constantinople, prendre vous-même l'Égypte. La France recevrait Tunis ou la Syrie comme compensation » (1). Ce n'était, d'ailleurs,

(1) Correspondance de M. de Blowitz dans le *Times* du 4 avril 1881. L'auteur dit tenir le récit de Bismarck lui-même.

Mars 1881.

que la répétition pure et simple des propos tenus par l'empereur Nicolas dans sa fameuse conversation avec lord Seymour (1). Ces éventualités diverses étaient le lieu commun de l'hypothèse diplomatique, à cette époque.

On eût pu croire que la France, forte de ces assurances, se hâterait de réaliser son gage et de se garnir les mains. Mais elle craignait tout, alors. M. Waddington avait caché, au fond de son portefeuille, les dépêches échangées avec le gouvernement anglais. M. Gambetta, comme on l'a vu, n'était nullement favorable à ce qu'il appelait « l'expansion à outrance » ; ni M. de Freycinet ni même M. Barthélemy Saint-Hilaire n'étaient des foudres de guerre. L'opinion n'avait qu'un objectif, la paix, et, en tout cas, qu'une préoccupation, la frontière de l'Est : « Ce n'était pas pour les envoyer dans ces pays exotiques qu'on avait reconstitué les forces militaires de la France. » On appréhendait la coalition de certaines puissances, notamment de la Turquie et de l'Italie ; pour rien au monde, on n'eût voulu passer pour trouble-fête en Europe. Il était donc à craindre que le titre emporté par M. Waddington ne se périmât lentement sous la poussière des archives, si la force des choses, plus habile et plus puissante que la volonté des hommes, n'eût conduit les événements à leur but inéluctable.

Hésitations du gouvernement français.

On ne peut pas dire que le problème de la « politique coloniale » ait été envisagé, dès la première heure, avec toutes ses conséquences. M. Jules Ferry, le plus hardi, certes, et le plus pénétrant des hommes d'État français qui donnèrent l'impulsion, hésita et n'entrevit, d'abord, qu'une opération locale intéressant la sécu-

(1) V. ci-dessus (p. 70).

rité de l'Algérie. Si on eût deviné les suites de ce premier pas hors du giron européen, on eût, probablement, hésité plus encore. Salluste rapporte que des doutes analogues tinrent en suspens la décision du Sénat romain à l'heure où il eut à se prononcer sur les guerres de conquête en Afrique. Mars 1881.

Les hommes politiques, les chefs de parti, les maîtres de l'opinion, personne n'avait oublié les leçons de 1870. L'expédition du Mexique et même les guerres d'Algérie étaient incriminées comme les causes directes ou indirectes du désastre. Qui songeait à répandre au loin le sang de la « grande blessée », quand la plaie au flanc restait ouverte? Si la discussion se fût engagée entre deux thèses, deux doctrines, deux systèmes, elle eût divisé bien cruellement l'âme de la nation.

Mais on n'eut pas le temps de délibérer; des faits pressants, des nécessités urgentes exigèrent des résolutions immédiates. Ainsi furent mis à l'épreuve les ministres qui étaient au pouvoir. Or, la fortune de la France voulut qu'ils fussent des hommes d'énergie. Ils agirent, d'abord. Une décision vigilante et prompte précéda et éclaira la raison par l'autorité du fait accompli. On fut pressé par les faits.

Le sort de la Tunisie était une préoccupation pour la France, même avant la conquête de l'Algérie. La terre qui fait face à Marseille ne fut jamais indifférente à la puissance qui avait pris en charge l'ordre méditerranéen. Quand Alger et Constantine furent occupées, le beylicat parut destiné à suivre le sort des provinces voisines. Les difficultés de la conquête algérienne, l'opposition de certaines puissances, et notamment de la Turquie, l'incohérence de la politique impériale retardèrent un événement fatal. A diverses

Mars 1881.

reprises, il faillit se produire. Mais, de délai en délai, on arriva à une époque où une nouvelle puissance méditerranéenne était née, l'Italie.

Aux yeux d'un certain impérialisme italien que la défaite de la France exalta, tout ce qui a été romain dans la Méditerranée est appelé à le redevenir. La proximité des rivages tunisiens et siciliens donnait aux ambitions de l'Italie sur la régence une force singulière : mais c'est précisément cette proximité qui prépara leur irrémédiable échec. La route méditerranéenne, resserrée au goulot étroit que déterminent le cap Bon et la pointe de Marsala, serait dominée par la puissance qui occuperait à la fois les deux rivages.

L'Angleterre et la Tunisie.

L'Angleterre, qui veille en sentinelle, à Malte, pour s'assurer le libre passage, a toujours considéré cette affaire comme son affaire : si elle ne peut s'assurer, en même temps, Tunis et Palerme, elle s'arrangera toujours pour que ces deux villes ne tombent pas dans la même main.

En janvier 1871, au moment où une grave insurrection éclate en Algérie, le consul italien à Tunis profite d'un incident pour amener son pavillon ; une escadre est armée à la Spezzia. Mais l'Angleterre et la Turquie s'opposent avec succès au départ de la flotte et à des projets qui eussent pu compromettre l'indépendance du beylicat.

Au congrès de Berlin, ce fut l'Angleterre, comme on le sait, qui fit des avances à la France et imposa le cadeau aux ambitions timorées de M. Waddington. Cette invite ouvrit la porte aux destinées. Beaconsfield, avec son île de Chypre, déchaîna cette rafale de la « politique coloniale », qui donna tant de soucis à ses successeurs.

Pour Tunis, une faute de l'Italie mit le sceau à la

détermination anglaise et força la France à précipiter ce qu'elle eût préféré retarder. Avril 1881.

Le bruit courut dans la presse, — non, apparemment, sans qu'on y veillât, — que le prince de Bismarck, au congrès de Berlin, avait offert la Tunisie au comte Corti. Peut-être les ministres italiens n'étaient-ils pas fâchés de laisser s'accréditer une opinion qui couvrait un peu leur échec relativement à l'Adriatique. Quoi qu'il en soit, les esprits s'échauffèrent, et Tunis commença à exciter les imaginations si facilement inflammables de la nation la plus politique qu'il y ait au monde. L'Allemagne et la Tunisie.

Par crainte d'un malentendu, M. Waddington prit ses précautions. Le 13 octobre 1878 (quelques semaines après l'échange des lettres avec lord Salisbury), il chargea le marquis de Noailles, ambassadeur à Rome, de prévenir le gouvernement italien du danger de toute illusion sur ce sujet: Rome est avertie

> Rien de ce qui se passe à Tunis ne peut être indifférent au gouvernement français; aussi, depuis longtemps, a-t-il considéré la régence comme un pays destiné à graviter dans l'orbite des intérêts français et devant être soumis à notre influence... Il est absolument nécessaire que le gouvernement italien se pénètre bien de cette idée que l'Italie ne peut caresser de rêves de conquête en Tunisie sans se heurter à la volonté de la France et sans risquer de conflit avec elle.

On ne peut pas dire que l'Italie ne fut pas avertie. Elle ne devait pas non plus se tromper beaucoup sur les sentiments de l'Angleterre. Le député Damiani disait à la Chambre, le 21 juillet 1879: « L'Angleterre laisse faire la France à Tunis. »

Mais quelqu'un, en Europe, avait intérêt à pousser, sinon aux difficultés, du moins aux malentendus, c'était le prince de Bismarck: il traçait alors, dans sa pensée, les premiers linéaments de la triple

Avril 1881.

alliance. C'est l'heure où il irritait les impatiences de l'Italie en disant au comte Andrassy, qui songeait à reprendre les provinces perdues par l'Autriche dans la péninsule : — « Nous ne nous y opposerons pas ; l'Italie n'est pas de nos amis. » C'est l'heure où, abattant froidement une carte qui lui a toujours réussi, il entrait en conversation avec le Vatican au sujet d'une restauration possible du pouvoir temporel (1).

Guelfes ou Gibelins.

L'Italie était prise, comme elle le sera éternellement, entre ses deux politiques : guelfe ou gibeline. La plus grande crainte ou le danger le plus immédiat la poussa, cette fois, vers l'Allemagne, dans l'espoir d'obtenir son concours dans la Méditerranée.

Des événements secondaires, nés de cette situation générale, précipitèrent bientôt les événements. Le ministre responsable était alors Cairoli (2), vieux et loyal serviteur de la cause de l'indépendance, qu'une certaine pénurie d'hommes avait amené aux affaires ; insuffisamment préparé peut-être, mais sincère avec lui-même et véritablement courageux. La politique lui a été sévère ; mais l'histoire lui rendra justice. Il a évité à sa patrie et à l'Europe des malheurs inutiles. Il prit sur lui toutes les tristesses, renferma en son sein toutes les amertumes et mourut dans le silence.

La crise tunisienne.

Que pouvait-il faire ? Les véritables difficultés échappaient à son emprise. A Tunis, le régime s'écroulait. La régence en était à cette crise suprême où arrivent fatalement les peuples qui ne savent pas conduire leurs affaires et se conduire eux-mêmes. Le plus puissant des agents de destruction, c'est l'emprunt. Il transforme les conditions des rapports entre

(1) Rafaele Cappelli, *La politica externa del conte de Robilan*. Rome, 1897.

(2) Il était rentré au pouvoir depuis le 2 juin 1879.

les peuples et accélère, même sans guerre et sans invasion, les décadences. Dans les pays orientaux, le danger est plus grand parce que l'administration financière est médiocre et que l'abîme entre les mœurs antiques et la civilisation moderne est plus profond : on ne le comblerait qu'à coups de milliards. La Turquie, l'Égypte, la Tunisie, le Maroc, voient leur sécurité menacée chaque fois que, au nom de la civilisation, les marchands, prêteurs sur gages et les banquiers, émetteurs d'emprunts, frappent aux portes de leurs sérails. Quand Metternich disait aux gens de Constantinople : *Restez Turcs*, il leur donnait le seul conseil capable de sauver leur indépendance. Avril 1881.

Le principal agent de la destruction à Tunis fut un homme qui resta ministre et maître de la régence pendant trente-cinq ans, sous trois règnes successifs, de 1837 à 1873, Mustapha le kasnadar. Cet ancien mameluck, esclave grec affranchi, fils de l'aventure, bâtard de la civilisation, fut l'instrument de la destinée. Il enseigna les méthodes de la prodigalité aux trois beys successifs : Achmed, qui passa pour un ami de la France et vint à Paris sous Louis-Philippe (mort en 1855) ; Mohammed bey, prince fastueux et grand bâtisseur ; Mohammed Saddock, enfin, qui paya pour tous les autres. Ce dernier avait succédé à son frère le 23 septembre 1859. Le kasnadar.

De 1859 à 1867, la Tunisie fut exploitée, rasée à blanc, mise à l'encan ; le gouvernement beylical touchait toujours, empruntait et ne payait plus rien ; Les populations, si endurantes pourtant, n'en pouvaient plus ; la famine et la révolte étaient endémiques. Des rivalités de sérail compliquèrent encore les conditions d'existence gouvernementale. De Mustapha kasnadar à Khéreddine, de Khéreddine à Mustapha La situation financière.

Avril 1881.

ben Ismaïl, on se disputait les restes d'une autorité publique méprisée et les dernières dépouilles d'un pays ruiné. A la faveur de ces querelles, les influences étrangères prenaient position en vue de la conquête.

Le sultan de Constantinople prétendait, comme calife, établir son autorité sur la régence. Un agent anglais, M. Wood, qui demeura vingt-trois ans à Tunis, s'efforçait d'y créer, malgré la négligence de ses compatriotes, des intérêts anglais. Les concessionnaires et les créanciers de la Tunisie superposaient leurs intrigues personnelles à ce chaos.

La commission financière.

En juillet 1869, une commission financière européenne fut constituée avec mandat de faire la lumière et de sauver ce qui pouvait être sauvé. Cette commission s'installa à Tunis et rendit de réels services de 1870 à 1875. On vit clair dans les dettes et dans les ressources de la Tunisie. On sut qu'elle avait emprunté plus de 160 millions, dont l'intérêt annuel était de 20 millions de francs. On procéda à une liquidation; le total des dettes fut ramené à 125 millions de francs, avec un intérêt réduit à 6.250.000 francs (arrangement du 23 mars 1870). La Tunisie n'en restait pas moins cruellement obérée. La zizanie se mit entre les commissaires de la Dette, les représentants européens, les ministres du bey. Ce fut un jeu inexprimable de partialités, de luttes couvertes et de haines.

Le kasnadar saute en 1873. Khéreddine lui succède : puis, Mustapha ben Ismaïl, joli garçon dont s'entiche le vieux Mohammed Saddock. Il y avait dix ans que les agents l'écrivaient : cela ne pouvait plus durer. « Nous sommes dans la nécessité d'occuper la régence dans un avenir peu éloigné. Je ne crois pas que cette occupation puisse désormais être évitée, » écrit et répète, à partir de 1870, le consul français, M. Botmiliau.

Bientôt, les directeurs de la politique française furent au pied du mur. M. Roustan, antérieurement consul général à Beyrouth, fut nommé à Tunis en décembre 1874. M. Roustan, né à Aix en 1834, était ce qu'on appelle, dans la carrière, un « agent d'Orient »; ne se laissant étonner ni surprendre par rien, plein de sang-froid et d'entrain, avec ce flegme souriant des natures ardentes quand elles se dominent. Venant des pays de protectorat catholique, il ne s'était pas encore habitué à l'idée que la France ne doit pas être la première dans la Méditerranée. Il s'entend avec Khéreddine, qui cherchait un appui, et enlève à des rivaux, soutenus par M. Wood, la concession de la voie ferrée principale qui doit relier Tunis à l'Algérie: il la fait attribuer aussitôt à une société française, la société de Bône à Guelma. Le général Chanzy, gouverneur général, aide, de tout son pouvoir, le consul général et hâte l'entreprise des travaux.

Avril 1881.

M. Roustan

Khéreddine tombe; M. Roustan trouve moyen de gagner Mustapha ben Ismaïl : il ne fait pas le dégoûté. Mustapha ben Ismaïl vient en France, à l'exposition de 1878, et se rend compte de la puissance du pays reconstitué. Au même moment, M. Waddington échange à Berlin, avec lord Salisbury, les propos qui décideront de l'avenir de la régence. M. Wood est désavoué, son œuvre, bien vaine d'ailleurs, anéantie. Il est rappelé.

Mais un nouveau consul italien, M. Maccio, poursuit son entreprise antifrançaise. Partout, M. Roustan se heurte au travail souterrain de son collègue. L'Italie prend décidément l'offensive. Elle n'ignore pas les entretiens qui ont eu lieu entre lord Salisbury et M. Waddington. Et c'est ce qui l'excite. M. le marquis de Noailles, conformément à ses instructions, prévient

M. Maccio.

Le marquis de Noailles.

Avril 1881.

le gouvernement italien du péril que les procédés de son agent font courir aux relations entre les deux pays. L'ambassadeur français est un diplomate ingénieux, nuancé; causeur abondant et utile, d'une finesse de race et de tact qui ne se laisse pas prendre en défaut, sachant parler et sachant se taire; loyal, mais maître de lui, — le diplomate né d'une telle circonstance. Ce qu'il avait à dire, il le disait; mais il se fiait à l'intelligence de ses interlocuteurs et n'insistait pas. Ces façons discrètes surprennent parfois des esprits plus didactiques et moins avertis, tels que paraît bien avoir été M. Cairoli.

Illusions de l'Italie.

L'Italie croyait toujours pouvoir compter sur un certain appui de la part des puissances, et notamment de l'Angleterre (1). Elle ne veut pas comprendre les avis que lui prodigue le marquis de Noailles. M. Damiani, le parti radical et, dans la coulisse, M. Crispi, soutiennent et excitent M. Maccio.

Un journal publié en arabe, mais imprimé en Sardaigne et distribué à profusion dans la régence, le *Mostakel*, anime les populations indigènes contre la France. M. Maccio réclame, contrairement au monopole accordé à cette puissance, la concession d'un câble sous-marin entre la Sicile et la Tunisie. La concession du port de Tunis a été attribuée à une compagnie française: on prétend l'annuler par une concession rivale. Une société française ayant acquis le vaste domaine de l'Enfida, un procès est engagé contre elle par un israélite protégé anglais et on espère jeter ainsi à nouveau, dans la lutte, le poids de l'influence britannique.

Cette campagne irritante a pour couronnement le

(1) Lettres de M. Peruzzi. *Revue Bleue*, 23 juillet 1881.

rachat de la ligne de La Goulette à Tunis, ligne dont la possession décide des communications aux abords de la capitale; ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Malgré la promesse réciproque que se sont faite les deux gouvernements de ne pas intervenir dans l'affaire, la compagnie Rubattino a reçu, sous main, une subvention officielle qui lui permet d'enlever l'adjudication, au prix exorbitant de 4.125.000 francs. C'était annuler l'effet de la concession accordée à la société Bône-Guelma.

Avril 1881.

L'affaire Rubattino.

M. Roustan obtient, il est vrai, par une pression énergique sur le bey, la concession des chemins de fer de Tunis à Bizerte, de Tunis à Sousse, celle du port de Tunis, qui réduira singulièrement un jour la valeur de la voie La Goulette-Tunis. Le bey promet, en outre, de ne concéder aucune ligne de chemin de fer sans s'être mis d'accord avec le gouvernement français. Le mal est réparé, mais les projets italiens se sont dévoilés.

Il faut en finir.

Le conflit entre les deux puissances est public. A Paris, la question est posée dans la presse et bientôt dans les conseils du gouvernement. Oui ou non, l'heure est-elle sonnée d'en finir avec la Tunisie, d'enrayer l'anarchie croissante et la ruine imminente, de couper court à la rivalité d'une puissance entreprenante, de réaliser les avantages recueillis à Berlin, d'assurer, enfin, pendant qu'il en est temps encore, la sécurité de l'Algérie et l'ensemble des intérêts français dans la Méditerranée ? Si on veut agir, il faut le faire avant qu'une trame plus serrée se soit nouée et expose le pays à une complication européenne.

A Paris, on hésite encore; près d'une année s'écoule. Comme le dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, on voulait « épuiser les moyens diplomatiques ». Le général

Avril 1881.

Farre, ministre de la guerre était peu enclin à l'expédition. Par contre, en Algérie les esprits s'étaient échauffés peu à peu, et M. A. Grévy, successeur du général Chanzy, écrivait lettre sur lettre pour demander qu'on en finît.

Divisions gouvernementales.

Les conseils du gouvernement étaient divisés. Au ministère des affaires étrangères, M. Roustan trouvait un défenseur actif et avisé de la politique d'action dans la personne du directeur des affaires politiques, M. de Courcel. M. le baron de Courcel fut le patient et persévérant initiateur de l'entreprise. Énergique et tenace, il frappait à toutes les portes. M. Barthélemy Saint-Hilaire, froid au début, s'était laissé convaincre. Mais M. Jules Ferry n'avait pas encore pris son parti. Il disait à M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui avait entretenu le conseil de l'éventualité d'une expédition : — « Une affaire à Tunis, dans une année d'élections, mon cher Saint-Hilaire, vous n'y pensez pas (1). » L'Élysée était de glace ; M. Wilson travaillait ouvertement contre le projet.

Rôle du baron de Courcel.

Une démarche auprès de M. Gambetta.

En somme, le ministre des affaires étrangères une fois convaincu, tout dépendait de M. Gambetta. Lui seul pouvait encourager ou décourager, à son gré, la presse, l'opinion et le monde parlementaire. Or, M. Gambetta se montrait plutôt hostile.

M. de Courcel a raconté la démarche décisive qu'il fit auprès du président de la Chambre :

Mon audience fut fixée à sept heures du matin. Me voilà donc, par une belle matinée de printemps, franchissant le court espace de la rue de l'Université qui sépare le ministère des affaires étrangères de la présidence de la Chambre. A cette heure, la rue était déserte, mais déjà baignée par les rayons d'un soleil étincelant. Le cœur me battait fort. L'incer-

(1) *Souvenirs inédits* du baron DE COURCEL *sur l'affaire de Tunisie.*

Avril 1881.

titude, le secret même de la démarche me harcelaient de scrupules. Car il avait fallu ne rien dire à M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui se serait gendarmé, et il me semblait que je trompais la confiance à laquelle avait droit mon excellent chef.

Introduit auprès de M. Gambetta, il me reçut avec affabilité, satisfait en apparence et un peu flatté de ma démarche. J'entrai vite en matière. Le ton dont je lui parlai était nouveau pour lui... Il m'écouta avec une attention soutenue, me suivant, comme si je l'introduisais dans un cercle supérieur d'idées, pendant que je développais les avantages, la nécessité d'une action prompte en Tunisie, l'honneur qui en rejaillirait, l'espèce de baptême diplomatique qu'en recevrait cette République qu'ils avaient l'ambition d'instituer, les dispositions favorables, mais peut-être éphémères des puissances, etc... Sous l'air de réserve dont il ne se départit pas, dans ce premier entretien, je sentis l'intérêt que mes paroles éveillaient en lui... Son regard s'éclairait, sa physionomie devenait plus curieuse et plus confiante. Son patriotisme ardent, son amour de l'action, sa large intelligence, son désir des choses élevées et toute la générosité de sa nature se trahissaient peu à peu dans ses traits, avec la satisfaction d'échapper, ne fût-ce que pour quelques instants, au bas souci des intrigues parlementaires, son amère pitance quotidienne. Quand je sortis, après une longue audience de plus de deux heures, je commençais de respirer.

M. Gambetta m'avait donné rendez-vous pour le surlendemain, dans l'après-midi... Il se montra plus expansif, entrant dans mes idées et les discutant. Je n'eus pas de peine à triompher de ses objections, surtout au point de vue italien... Lorsque je le quittai, cette seconde fois, j'avais cause gagnée. Dès lors, tout me devint aisé. Je sentis partout la main de Gambetta, son activité, son rayonnement et, en même temps, sa sollicitude, sa prévoyance, son remarquable don d'autorité. Personne ne songea plus à m'objecter les élections de l'automne. M. Jules Ferry se décida à son tour. Son rôle dans l'affaire ne se dessina qu'à la fin, mais il fut essentiel; il endossa les responsabilités suprêmes avec une décision dont il a mérité de garder l'honneur (1).

Les Kroumirs.

Le 31 mars, on apprit à Paris qu'un fort groupement de tribus tunisiennes appartenant aux populations montagnardes de la Kroumirie avait pénétré

(1) *Souvenirs inédits* du baron de Courcel.

Avril 1881.

dans la province de Constantine. Un engagement avait eu lieu : cinq soldats français tués et cinq blessés. Quelques jours après, les bandes se grossissent et atteignent plusieurs milliers d'hommes. On affirme que des fusils ont été débarqués par des bateaux italiens.

M. Roustan réclame auprès du bey une action commune de nos troupes et des troupes beylicales sur la frontière. Le bey, conseillé par M. Maccio, se retranche derrière « sa dignité » pour refuser une coopération « qui le diminuerait aux yeux de ses sujets ».

Il s'agissait de savoir si c'était la France ou le bey qui devait être « diminué » en Afrique. C'était l'heure où la mission Flatters venait d'être massacrée par les Touareg ; les Ouled Sidi Cheik tentaient leur suprême effort contre la domination française. Bou-Amama fomentait l'insurrection du Sud-Oranais. Si les Kroumirs n'étaient pas vigoureusement refoulés, la régence devenait, aux portes de l'Algérie, le centre de la résistance. Tout était à craindre. Dans de telles circonstances, un simple retard est une défaite.

Déclaration aux Chambres.

Le 4 avril, le gouvernement fit aux deux Chambres une déclaration relatant les faits et prévenant le parlement et le pays de son intention arrêtée de rétablir l'ordre sur la frontière et, par une action vigoureuse en Tunisie même, afin d'en empêcher le retour. M. Jules Ferry s'exprima en ces termes :

Je viens dire au Sénat que cette situation impose au gouvernement des devoirs qu'il saura remplir. Toutes les mesures sont prises pour mettre un terme à une situation intolérable. Des forces suffisantes sont réunies, en ce moment, pour châtier ces populations insoumises et pour les mettre hors d'état de recommencer leurs agressions.

Avril 1881.

Quelques jours après, le gouvernement demandait les crédits nécessaires à l'envoi d'un corps expéditionnaire (six millions de francs), et ces crédits étaient votés par la Chambre entière, sauf quelques abstentions; par le Sénat, à l'unanimité.

L'expédition décidée.

Était-ce « la guerre » ?... Les oppositions épiloguèrent sur ce point de droit, tandis que les puissances intéressées, étonnées d'une décision si brusque, cherchaient quelle ligne de conduite adopter.

La plus active de toutes — diplomatiquement parlant — fut la Turquie. La Turquie, depuis qu'elle avait réoccupé la Tripolitaine, en 1835, revendiquait une lointaine suzeraineté sur la Tunisie. En fait, le « royaume de Tunisie » était indépendant depuis un temps immémorial. Il faisait la guerre et traitait pour son compte avec les puissances européennes. En 1705, Hussein ben Ali, renégat corse, avait fondé la dynastie des Hussinites et ses héritiers s'étaient succédé sans s'occuper de la Porte, sauf l'envoi au sultan, en qualité de calife, de riches cadeaux, à chaque changement de règne.

La Turquie et la Tunisie.

Les efforts de la Turquie pour lutter contre la prépondérance française en Tunisie depuis la conquête d'Alger s'étaient renouvelés chaque fois que les gouvernants en France avaient paru manquer d'autorité ou de vigilance. A diverses reprises, sous la monarchie de Juillet, sous le second empire, il avait fallu rappeler la Porte au respect des situations acquises. En 1863, M. Drouyn de Lhuys dut menacer de faire couler bas la flotte turque, mouillée à la Goulette. En 1871, profitant de nos désastres et répondant à l'appel du bey, conseillé dans cette politique par M. Wood, la Porte rendit un firman établissant sa suzeraineté nominale sur la Tunisie. Le firman fut lu au Bardo, le

Avril 1881.

18 novembre 1871. La France protesta et déclara qu'il était, pour elle, nul et non avenu; mais il ne fut pas révoqué.

Quand les régiments français reçurent l'ordre de pénétrer sur le territoire de la régence, la Sublime Porte invoqua le firman. Les troupes de la Tripolitaine furent renforcées: deux bâtiments de guerre turcs à la Canée, prêts à lever l'ancre pour la Goulette; l'ambassadeur Essad pacha multiplia les plaintes au quai d'Orsay; dans les circulaires adressées aux puissances, on faisait allusion à la réunion d'un congrès. M. Barthélemy Saint-Hilaire coupa court à ces velléités en notifiant à Constantinople qu'on ne laisserait passer aucun bâtiment de guerre ottoman et que toute intervention effective de la Turquie exposerait celle-ci aux plus graves conséquences. Les puissances, inquiètes pour la paix, repoussaient hautement les démarches du gouvernement turc : celui-ci se le tint pour dit et s'appliqua à la rédaction de plus en plus négligeable de ses inévitables circulaires.

Les puissances.

Les cabinets de Berlin et de Vienne, celui de Saint-Pétersbourg, plus désintéressé encore si possible, laissèrent les mains libres à la France. Le prince de Bismarck déclara à l'ambassadeur, comte de Saint-Vallier, « qu'on n'apporterait aucun obstacle à notre action, quel qu'en fût le caractère et s'agît-il même d'une annexion. » Ces dispositions parurent même trop favorables pour ne pas provoquer de nombreux commentaires à Paris. Les uns y découvraient la volonté du chancelier allemand de brouiller la France avec l'Italie, les autres, son désir de l'absorber, pendant de longues années, dans les entreprises coloniales. L'esprit avisé du puissant ministre discernait certainement ces avantages. Que la politique française

« dérivât » vers la Méditerranée comme la politique autrichienne « dérivait » vers le Danube, l'Allemagne ne pouvait que s'en réjouir. L'heure n'était pas venue où cette puissance eût, elle-même, à se préoccuper des grands chemins de la mer, et en particulier de ceux qui suivent la Méditerranée. Avril 1881.

Restaient l'Angleterre et l'Italie. Ces deux puissances allaient-elles s'unir pour faire obstacle à l'initiative française? Londres avait pris des engagements formels: l'intérêt général de sa politique était opposé à l'établissement de l'Italie dans la régence; mais la marche rapide des événements réveillerait, peut-être, ces vieilles jalousies que provoquait séculairement tout accroissement de la puissance maritime française. Le gouvernement anglais avait été prévenu d'avance par une habile confidence faite directement à sir Charles Dilke par le baron de Courcel. Lord Granville, après avoir offert sa médiation, n'insista pas. Il découragea le sultan et s'en tint à quelques bonnes paroles à l'adresse de l'Italie. Les documents échangés avec la France, livrés à la publicité, empêchèrent toute opposition sérieuse de la part des conservateurs. L'Angleterre borna son action diplomatique à exiger la confirmation des traités avantageux pour son commerce qui avaient été conclus sous l'influence de M. Wood et à obtenir certaines garanties au sujet de la transformation éventuelle de Bizerte en port militaire (1). L'Angleterre.

L'Italie restait donc seule. L'Italie.

Elle était avertie si bien qu'en juillet 1880, le général Cialdini, de la part de M. Cairoli, venait

(1) Voir la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire dans le *Livre jaune :* « Il n'entre nullement dans nos projets de dépenser aujourd'hui les sommes énormes et de commencer les travaux gigantesques qui seraient nécessaires pour transformer Bizerte en un port militaire avec ses quais, ses bassins, ses arsenaux, etc... » (20 mai).

Avril 1881.

entretenir M. de Freycinet du droit, qu'en cette hypothèse, l'Italie croyait avoir à un dédommagement (1). Selon la juste remarque de M. Francis Charmes : « Toute l'Europe savait ce que nous pouvions et ce que nous ne pouvions pas accepter. La nature des choses parlait pour nous. Mais, en présence des projets de l'Italie et du commencement d'exécution qui se produisait, nous avons dû parler nous-mêmes... L'Italie n'a pas pu se tromper sur nos dispositions. »

L'Italie et M. Jules Ferry.

Ce débat rétrospectif et qui fut longtemps envenimé par des polémiques intéressées, se résume en une phrase de Jules Ferry : « Au mois de mai 1881, Cairoli fut déçu et surpris, il ne fut pas trompé (2). »

Le sentiment de l'isolement et de l'impuissance n'en causèrent pas moins, à Rome, une véritable stupeur. Le cabinet fut interpellé, le 7 avril. M. Cairoli

(1) Voir la lettre de M. Jules Ferry au journal *l'Estafette* du 22 octobre 1889. Publiée dans *Discours et Opinions,* t. V (p. 534). — Cf. l'interview de M. Crispi parue dans le *Figaro* du 29 septembre 1890.

(2) Voir toute la préface de M. Jules Ferry au livre de M. Faucon, *La Tunisie avant et pendant l'occupation française.* En rapprochant ce document capital de la lettre à l'*Estafette,* déjà citée, des lettres de MM. Jules Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire et du marquis de Noailles, publiées en octobre 1892, au sujet des polémiques soulevées dans la presse des deux pays; en consultant, notamment, au point de vue italien, l'article très modéré publié dans la *Revue Bleue* du 23 juillet 1881, avec les réponses qui y ont été faites dans les numéros suivants ; en comparant enfin les publications de M. Barthélemy Saint-Hilaire (*Fragments,* p. 204 et suiv.) avec les *Livres jaunes* et les ouvrages principaux sur l'histoire de l'affaire de Tunisie, notamment *La politique française en Tunisie,* par P. H. X... (d'Estournelles de Constant), qui a eu communication des documents diplomatiques, on peut se renseigner exactement sur un point de fait qui a longtemps influé sur la politique des deux puissances amies. — J'ai eu aussi des communications verbales très intéressantes de M. le marquis de Noailles, de M. le baron de Courcel et de M. André Lebon, auteur de l'article publié dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques,* sous ce titre : *Les Préliminaires du Traité du Bardo* (numéro de juillet 1893).

pouvait encore ignorer officiellement l'échange de lettres Waddington-Salisbury, qui ne furent publiées que quelques jours après. Il affirma que la France n'a d'autre objectif que d'obvier aux désordres sur la frontière algérienne. Pourtant, les déclarations des ministres aux Chambres françaises ne pouvaient plus laisser de doute. La position du cabinet italien est insoutenable. Interrompant la discussion, il offre sa démission, séance tenante. Personne n'accuse la France : le ministère s'écroule dans le silence. La situation est telle que l'impossibilité de constituer un cabinet force M. Cairoli à reprendre le pouvoir, après un intérim de quinze jours. A Tunis, M. Maccio, cesse de venir au Bardo. Mai 1881.

C'est au milieu de l'attention universelle que le cabinet Jules Ferry prépare une opération militaire à la fois difficile et délicate, la première que la France ait entreprise depuis 1870, et qui met à l'épreuve la nouvelle armée. L'opération militaire.

Les crédits avaient été votés le 8 avril. Malgré un temps affreux, l'armée française était devant Tunis, le 11 mai. A l'époque, ce court délai de six semaines parut interminable.

Pourtant, on avait eu la sagesse d'en imposer à la Tunisie et à l'Europe par le déploiement d'une force considérable. C'est une véritable armée, une armée de 30.000 hommes qui est mobilisée. 23.000 hommes sont envoyés de France (31 bataillons empruntés à 13 régiments différents, 15 escadrons à 5 régiments, le 80e et le 141e d'infanterie au complet). 8.000 hommes appartiennent aux troupes d'Algérie, dont 5 bataillons de tirailleurs indigènes.

Tant par terre que par mer, ces forces sont concentrées dans la région de Soukharas, sur la frontière Concentration du corps expéditionnaire.

Mai 1881.

tunisienne. Elles sont placées sous les ordres du général Forgemol de Bostquenard, commandant la division de Constantine. Le corps expéditionnaire, réuni dès le 20 avril, est divisé en deux colonnes : l'une, celle du Nord, qui longe la mer, a pour chef le général Delebecque; l'autre opère plus au sud sous les ordres du général Logerot. La colonne Delebecque, qu'accompagnait le commandant en chef, marchait contre les Kroumirs et devait se porter sur Tunis; le général Logerot avait à contenir les tribus du Sud et à accomplir un mouvement tournant qui refoulerait, le cas échéant, les troupes du bey et envelopperait les rebelles. La marche se produisit dans un ordre parfait, avec un entrain admirable.

Paris raille.

Cependant, comme il est habituel à Paris, les esprits s'étaient échauffés par l'attente; la presse ne contenait pas son indignation, blâmant les « retards incompréhensibles », les « fatigues excessives imposées au soldat », l'incurie de l'intendance et les incohérences du commandement; en sens inverse, on se plaignait du manque de brillants faits d'armes, d'une marche inglorieuse et sans combats. Rochefort lance un à-peu-près très drôle sur le nom du général Forgemol.

Occupation du Kef.

Le 24 avril, les forces françaises étaient entrées dans la régence. Malgré le temps et les difficultés naturelles à un pays hostile, sans ressources et sans communications, la colonne Logerot occupe, dès le 26, le Kef, grâce à l'énergie de l'agent consulaire français, M. Roy, qui reste à son poste et persuade le gouverneur de la ville, Si Rechid, de renoncer à toute résistance. C'était un pas décisif.

Autres opérations.

Dans le nord, les troupes chassent devant elles les Kroumirs qui, toujours tournés et menacés par des

forces supérieures, ne tiennent pas pied et, après quelques coups de feu, se réfugient aux lieux inaccessibles de leurs montagnes ou de leurs marais. Le fort de Tabarka est occupé à la fois par terre et par mer. Mai 1881.

A Souk el Arba, le général Logerot rencontre une certaine résistance des tribus : il en a facilement raison. Il se porte sur l'armée beylicale, commandée par Ali, frère du bey, et a une entrevue avec celui-ci. M. Roustan a obtenu la promesse que les troupes beylicales n'engageront pas le combat et se retireront devant les troupes françaises. Ali s'exécute de mauvaise grâce ; mais la supériorité trop évidente du général Logerot lui en impose.

Il n'y avait plus d'obstacle jusqu'à Tunis. D'ailleurs, un fait nouveau, un fait considérable s'était produit : le 1er mai, une escadre française, placée sous les ordres de l'amiral Conrad, avait fait son entrée dans le port de Bizerte ; un corps de débarquement fort de 8.000 hommes, commandé par les généraux Bréart et Maurant, avait mis pied à terre sans coup férir. Le 8, ce nouveau corps expéditionnaire marche sur Tunis.

Le bey et son entourage avaient conservé, jusque-là, certaines illusions. Les conseillers qui l'avaient trompé jouaient, avec fureur, leur dernière carte. L'arrivée de quelques stationnaires étrangers dans le port de la Goulette entretenait l'espoir d'une intervention des puissances. M. Broadley, correspondant du *Times*, le narrateur « de la dernière guerre punique », assiste à la crise suprême où alternent la colère et le désespoir. Il crie, jusqu'à la dernière minute : — « Les grandes puissances ! » Mais le bey dit à la fin : — « Qu'ont-elles fait pour nous ? » Marche sur Tunis.

M. Roustan, très calme et très ferme selon son habitude, prépare tout pour l'arrivée des forces fran-

Mai 1881.

çaises. Il reçoit les nouvelles des divers corps qui se concentrent vers la capitale et se sait maître de la position. Il s'applique à ne rien brusquer, à ne rien forcer, à obtenir tout ce qu'on peut gagner par le sang-froid, le conseil et l'intimidation dans une situation si complexe; il ne perd pas de vue, un instant, son devoir de diplomate et le souci de l'avenir. Cette admirable possession de soi-même décide de l'heureuse issue de la crise et du sort même de la Tunisie. Il agit, non en vainqueur et en conquérant, mais en sauveur et en « protecteur ». Quelle gratitude la France et la Tunisie ne doivent-elles pas à cet homme si raisonnable dans son triomphe !

M. Roustan charge le consul suppléant, M. Lequeux, d'aller au-devant du général Bréart et de lui porter le texte d'un traité que les instructions télégraphiques, envoyées de Paris, lui prescrivent de proposer et au besoin d'imposer au bey. Le 11 mai, le général Bréart est à Djedeidah; le 12 mai, M. Roustan demande, pour le général, une audience au bey. Les instructions ont prescrit chacune de ces démarches. Si le bey refusait l'audience ou la signature, M. Roustan avait un successeur tout prêt, Taïeb bey.

Les Français à la Manouba.

Le 12, de bon matin, les troupes françaises, musique en tête, entrent à la Manouba. M. Roustan était près du bey. Celui-ci, non sans de longues hésitations, se décide à voir le général Bréart. L'entrevue eut lieu au Ksar Saïd, près du Bardo; le bey, ayant près de lui son ministre Mustapha, reçoit, debout, le général, que M. Roustan a précédé.

Le général Bréart chez le bey.

Le général Bréart salue, tire de sa poche le traité, le lit au bey et, sur la demande de celui-ci, lui fait savoir, selon ses instructions, qu'il lui accorde la journée pour réfléchir.

Mai 1881.

Que faire? Fuir, impossible. Abdiquer, c'est laisser la place à un successeur détesté. Mustapha est le premier, maintenant, à conseiller la soumission. Vers sept heures du soir, parmi les pleurs et les lamentations des femmes du sérail et les objurgations de l'entourage, qui le supplient de céder, Sidi Saddock, abattu, impuissant, vaincu sans combattre, appose le sceau beylical sur les deux exemplaires du traité.

Le bey signe le traité.

Avant de consentir, pourtant, la ruse orientale lui a suggéré une réserve qui, acceptée, sera l'origine de nouvelles et graves difficultés : au nom de sa dignité, il demande que les troupes françaises n'occupent pas Tunis, et il obtient satisfaction.

Les Chambres se réunissaient après les vacances de Pâques, le 12 mai, au jour même où le bey adhérait au traité de Ksar Saïd. L'émotion avait été telle, pendant ces courtes vacances, que M. Jules Ferry, sans attendre la nouvelle imminente, crut devoir prendre les devants : une déclaration fut lue aux Chambres, pour faire connaître au pays et à l'Europe les intentions du gouvernement :

Rentrée des Chambres.

Les sacrifices que la France s'impose, en ce moment, pour la sécurité de sa grande colonie africaine ne seraient pas suffisamment payés d'une soumission apparente ou précaire ou de promesses vite oubliées. Il faut, à notre sûreté, des gages durables : c'est au bey de Tunis que nous les demandons. Nous n'en voulons ni à son territoire ni à son trône; la République française a répudié solennellement, en commençant cette expédition, tout projet d'annexion, toute idée de conquête; elle renouvelle, à cette heure où le dénouement est proche, les mêmes déclarations. Mais le gouvernement du bey est tenu de nous laisser prendre *sur son territoire*, pour la sauvegarde de nos possessions et dans la limite de nos intérêts, les mesures de précaution qu'il est manifestement hors d'état d'assurer par ses propres forces. Des conventions devront mettre à l'abri des retours hostiles et des aventures notre légitime influence dans la régence...

Déclaration du gouvernement.

Mai 1881.

Le lendemain, M. Jules Ferry exposait au Sénat les clauses et le caractère du traité de Ksar Saïd ou du Bardo, conclu entre la République française et le bey : c'est l'acte d'institution du *protectorat*.

Le traité du Bardo.

Il avait été rédigé avec le plus grand soin par le directeur des affaires politiques, M. le baron de Courcel, s'inspirant des traditions du ministère et des exemples empruntés à la domination britannique dans les Indes : ce n'était pas seulement une entente internationale, c'était une charte(1).

Protéger, c'est défendre, et par conséquent organi-

(1) Voici quelques détails précis empruntés aux *Souvenirs inédits* de M. le baron DE COURCEL : ... « Il s'agissait de rédiger les instructions que Roustan aurait à communiquer au général Bréart. Je trouvai Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire, dans le cabinet de celui-ci, et assez embarrassés... Ces messieurs me demandèrent de tenir la plume et je m'assis au bureau du ministre, dans le fauteuil de Guizot et de Drouyn de Lhuys, pour dresser les instructions qui devaient donner Tunis à la France, pendant que Ferry et Barthélemy Saint-Hilaire, dans une agitation visible, arpentaient ensemble, à grands pas, le cabinet ministériel. Je commençai d'écrire, me dictant tout haut, à moi-même, chaque phrase et entraînant l'assentiment des deux ministres : ce ne fut pas sans avoir à vaincre encore quelques résistances.

» Il leur semblait énorme que l'on prescrivît au général Bréart de débarquer avec une escorte armée et en nombre, d'éviter tout esclandre, il est vrai, mais d'entourer silencieusement le château de Ksar Saïd, résidence du bey, puis de se présenter devant Son Altesse à l'heure de l'audience demandée d'avance par Roustan, de parlementer avec Elle, en lui témoignant tous les égards, tous les respects possibles, de lui soumettre le projet de traité, comme seul moyen de mettre fin aux malentendus, et, en cas de dénégation, de révéler la présence des troupes ; enfin, si les refus persistaient, de déclarer au Bey qu'il cessait de régner et que l'héritier du trône, dont nous nous étions assuré le concours, était appelé à sa place. Cette procédure sommaire, aux moyens extrêmes de laquelle il ne fut d'ailleurs pas besoin de recourir, nous était imposée par la force des circonstances... Que de complications pouvaient naître d'atermoiements qui exposeraient peut-être à une trop forte épreuve les bonnes volontés sur lesquelles nous comptions ! Engagés dans l'affaire, si nous hésitions à la terminer, nous risquions de tout perdre.

» Enfin, M. Barthélemy Saint-Hilaire signe la dépêche. Le télégraphe l'emporte à Tunis et les événements se déroulent comme il avait été prévu... »

ser : tel est, précisément, la portée des clauses principales du traité. Rarement une œuvre plus sage, plus clairvoyante et mieux équilibrée fut conçue et réalisée dans le plein entraînement de la victoire, parmi les oppositions et les obstacles intérieurs et extérieurs qui eussent pu faire trembler la main des rédacteurs du traité : la France peut être fière du faisceau de bonnes volontés, de compétences et d'énergies qui se groupèrent pour mener à bien cette difficile et délicate affaire. Une fois de plus, au cours de son histoire, la douceur et l'équité envers les faibles et les vaincus furent les meilleurs instruments de la conquête[1].

Mai 1881.

Les clauses du traité.

Les armées françaises occupent la régence (art. II) (car, nulle autorité sans force); la France prêtera son appui au bey contre tout danger qui menacerait sa personne et sa dynastie (maintien du pouvoir autochtone) (art. III). Au point de vue des relations avec les puissances et pour éviter toute ingérence plausible de leur part, la France garantit les traités passés par elles avec la régence (art. IV), mais elle assume désormais le contrôle et la représentation diplomatique de la Tunisie au dehors (art. VI et VII). Quant au gouvernement futur de la régence, il y est pourvu par deux clauses, sans plus :

Art. V. Le gouvernement de la République française sera représenté auprès de Son Altesse le bey de Tunis par un ministre résident, qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes aux deux pays... — Art. VII. Les deux gouvernements fixeront, d'un commun accord, la base d'une organisation financière de la régence qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Tunisie.

(1) V. *Histoire du cardinal de Richelieu,* t. I (p. 358) : Respect des autonomies locales.

Mai 1881.

Dans l'exposé des motifs adressé aux Chambres, le cabinet expliquait les avantages de la politique adoptée :

Ses avantages.

Nous y gagnerons, pour notre part, la *sécurité absolue de notre grande colonie africaine,* sans inquiétude désormais sur ses frontières... La Tunisie y gagne tous les bienfaits *que lui apportera notre civilisation...* Nous n'avons pour le bey de Tunis que les sentiments d'une sincère bienveillance, et nous sommes tout disposés à la lui prouver de nouveau, aux termes du traité, si son Altesse venait à être menacée dans son *autorité légitime et dans son indépendance...*

Donc, la France, la Tunisie, les puissances, chacune des parties en jeu se trouvait à la fois visée et ménagée. Le protectorat était établi dans sa conception simple, droite, merveilleusement équilibrée : le protecteur, c'est celui qui protège.

Le traité approuvé par le parlement.

Ce traité étant soumis au parlement, des critiques se produisirent de la part de M. Delafosse et de M. Clémenceau à la Chambre, de la part de M. de Gontaut-Biron, au Sénat; mais elles parurent de la simple casuistique parlementaire.

La loi portant approbation du traité fut adoptée à la Chambre, le 23 mai, par 430 voix contre une et, au Sénat, le 27 mai, à l'unanimité; elle fut promulguée le 27 mai.

Sentiments des puissances.

Au dehors, l'acte, dans sa portée un peu imprévue, s'imposa par l'autorité du fait accompli. Les gouvernements allemand, austro-hongrois et espagnol, approuvèrent et félicitèrent. La Sublime Porte, envoya aux puissances force circulaires; personne ne songea à les lire. En Angleterre, il y eut un mouvement de surprise en présence d'une opération si rapide et si bien menée; un débat s'ouvrit à la Chambre des communes, mais M. Gladstone n'eut pas de peine à repousser la thèse de ses adversaires, en visant les déclarations

de lord Salisbury. A Rome, le cabinet Cairoli, assailli par une opposition d'autant plus violente qu'elle était plus embarrassée, succomba et, après une longue période d'incertitude et de troubles, fut remplacé par une combinaison Depretis-Mancini. Mai 1881.

Le succès était indubitable. M. Gambetta, prévenu de la signature de l'acte, aussitôt que la nouvelle était arrivée à Paris, avait écrit à M. Jules Ferry :

Mon cher ami. Je te remercie de ta communication et je te félicite du fond du cœur de ce prompt et excellent résultat. Il faudra bien que les esprits chagrins en prennent leur parti, un peu partout : la France reprend son rang de grande puissance. Je te serre cordialement la main.

L. Gambetta.

Ce 13, vendredi (que valent les augures?).

IV

Injustice de l'opinion.

Le désarroi était tel dans les esprits que cette opération si utile, si opportune, si bien conduite, de portée si haute et si lointaine, ce coup de maître, en un mot, fut reçu comme une défaite ou du moins comme un fiasco par la coterie qui, de Paris, prétend dicter la loi à l'opinion. Ce fut, pendant quelque temps, une bonne plaisanterie, sur le boulevard, de « chercher le kroumir ».

Le cabinet Jules Ferry ne recueillit de son succès aucune satisfaction, nul réconfort. Le ministre de la guerre, général Farre, fut ébranlé par les attaques, les reproches absurdes, les coq-à-l'âne de revues ; le « brave militaire », appliqué et consciencieux, fut voué au ridicule. Sa sagesse et sa modération, celles des généraux les désignèrent comme plastrons aux mo-

Mai 1881.

queurs qui avaient tant raillé les culottes de peau et le général Boum. Ces Parisiens ont tant d'esprit!

Avec la timidité ordinaire aux officiers français depuis 1870, le ministre chercha à pallier ses services par une condescendance aux critiques, qui devait bientôt les justifier.

En vue des élections.

On se hâta de parler d'autre chose : les adversaires, pour écarter un sujet où, malgré tout, leur obstination était fâcheuse et pénible; le ministère, parce qu'il était hanté par la grande préoccupation du jour : les élections.

On était en mai : la date du scrutin serait-elle fixée au début ou à la fin de l'été? Quelle époque serait la plus favorable aux combinaisons diverses des partis?

L'autorité croissante du ministère, l'avènement probable de M. Gambetta, le succès de la République modérée, graves sujets d'inquiétude pour les oppositions de droite et de gauche, Comment ébranler une situation si forte? Tous ceux qui n'espéraient que dans le gâchis, les hommes que toute stabilité et toute grandeur offensent, s'apprêtaient à livrer un dernier assaut. Situation d'autant plus singulière que cet assaut, si dangereux pour la consolidation républicaine, était encouragé sous main par les hauts personnages que leurs fonctions eussent désignés pour le repousser. La place était minée par ses propres défenseurs.

Jamais la partie n'avait été plus belle pour la République. Sous son égide, la France reprenait au dehors, comme le disait M. Gambetta, « son rang de grande puissance »; au dedans, les partis hostiles aux institutions étaient divisés, réduits, anéantis. Le royalisme, affaibli, depuis longtemps, par la rupture entre orléanistes et légitimistes, perdait le peu qui lui

Le royalisme affaibli.

restait de vigueur par suite de l'abandon où le laissait l'Église. Le pape Léon XIII avait coupé le câble. Mai 1881.

Le comte de Mun, dans un discours prononcé à Vannes, s'était efforcé, non sans quelque témérité, de maintenir l'union entre les deux causes. Il s'écriait :

Je suis royaliste dans la sincérité de ma conscience de catholique et de Français, sans rien confondre et sans rien séparer de tout ce qui fait battre mon cœur d'amour, d'espérance et de foi (8 mars 1881).

Son discours se terminait par un vibrant appel au comte de Chambord. Celui-ci avait répondu, par une lettre datée de Goritz, 25 mars :

Je n'attendais pas moins de vous, mon cher de Mun... On ne démontrera pas mieux que vous l'avez fait ces grandes vérités; on ne prouvera pas mieux, pour recouvrer tant de bienfaits perdus, la nécessité de rendre à la France son Dieu et son roi (1).

L'Église et la royauté.

La netteté même de ces affirmations avait provoqué un véritable conflit dans l'opinion conservatrice. A l'instigation du nonce, l'évêque de Vannes avait interdit aux prêtres du diocèse d'assister à la conférence du comte de Mun et le journal *l'Aurora*, organe officieux de la cour pontificale, avait approuvé l'attitude prise par l'évêque de Vannes, par l'évêque de Poitiers, Mgr Bellot des Minières, et par les prélats qui, se ralliant aux directions du Vatican, séparaient la cause de la royauté et celle de l'Église :

L'Église, mère de toutes les nations, veut conserver l'empire universel des âmes pour les conduire au bien suprême. Comment

(1) Le comte DE CHAMBORD avait même adhéré à la campagne sociale du comte de Mun; il écrivait, le 30 avril 1880, à propos du marquis de Moy : « J'ai reconnu en lui un de ces vaillants chrétiens qui se dévouent si généreusement, sous la noble bannière d'Albert de Mun, pour les revendications des droits de Dieu, la liberté des âmes et le salut de la classe ouvrière. » *Henri de France*, par Henri DE PÈNE (p. 468).

Mai 1881. une institution aussi immense, dont la mission est si vaste, pourrait-elle se lier à telle ou telle forme politique, à tel ou tel parti, à telle ou telle dynastie?

Ces avis divers jetaient le trouble dans les âmes pieuses, alarmaient même les fidélités.

Le comte de Chambord s'efforçait de galvaniser son parti par des circulaires et une refonte de l'organisation des comités, à laquelle le comte de Mun, secondé par MM. Lucien Brun et Mayol de Lupé, apportait l'appui de sa parole convaincue. Mais les traits émoussés tombaient sans force au milieu de l'indifférence générale [1]. Les orléanistes s'étaient retirés sous leur tente, et M. Hervé, qui gardait, au journal *le Soleil*, le contact avec l'opinion, en était réduit à faire chorus avec le comte de Mun sur la thèse des réformes sociales, tout en ménageant les préventions politiques et économiques des milieux philippistes et bourgeois. Les vieilles gardes mouraient autour des vieux drapeaux usés.

L'orléanisme.

Le bonapartisme.

Le bonapartisme était plus maltraité encore. L'activité de la fraction autoritaire et cléricale, celle qui s'était ralliée à la personne du prince Victor, s'épuisait en invectives contre les institutions et l'administration républicaines. Elle n'avait plus d'autre force que celle de l'outrage. Les fidèles du prince Napoléon avaient cru trouver une plate-forme, en lançant une proposition de revision constitutionnelle, inaugurant ainsi une politique qui affectait un certain parallélisme avec celle de l'extrême gauche.

(1) On sentit, peu après, combien ces formules intransigeantes étaient dangereuses pour affronter le scrutin, et M. Mayol de Lupé dut écrire au *Figaro* (27 mai) que, d'après les instructions reçues, « les royalistes ne doivent pas être un parti fermé, étroit, exclusif, qui se replie sur lui même... » Et pourtant, c'était, désormais, sa seule définition.

En somme, le parti républicain ne courait plus d'autre danger que celui dont le menaçaient ses propres divisions. Mai 1881.

L'opposition de gauche et d'extrême gauche était plus ardente que jamais. Elle s'affirmait surtout par son hostilité à M. Gambetta et à M. Jules Ferry en les accusant, l'un et l'autre, d'une prétendue évolution à droite, bien éloignée de leur pensée. L'extrême-gauche.

La vie est fatalement une différenciation. En politique, comme dans la nature, les énergies non satisfaites cherchent leur développement en attaquant, chez les énergies rivales, les moyens de la survivance et de la reproduction. De là, l'importance des lois d'enseignement. Mais la portée philosophique et, pour ainsi dire, naturelle de ce combat échappait, même à ceux qui l'avaient engagé.

La lutte contre le cléricalisme, poussée à outrance, et devenant presque l'unique plate-forme du parti, embarrassait les chefs républicains, qui, croyant devoir ménager les transitions, avaient abandonné la thèse traditionnelle de la séparation de l'Église et de l'État. L'anticléricalisme.

Les premières demandes de modifications aux lois militaires, votées après la guerre, étaient un autre thème dangereux aux yeux des hommes d'État qui s'étaient consacrés de toute leur âme à la restauration de la patrie. Or, c'étaient là les premières exigences du programme radical.

Le 28 mai 1881, la Chambre vota, après de nombreuses péripéties, une proposition de loi Labuze, qui imposait aux instituteurs et aux séminaristes le service militaire. M. Jules Ferry, et M. Paul Bert lui-même, durent se séparer de l'extrême gauche et combattre des amendements particulièrement rigoureux pour les aspirants aux ordres. Ces mesures

Mai 1881.

visaient le clergé dans son recrutement; les évêques protestèrent plus haut que jamais et crièrent, de nouveau, à la persécution.

Laicisation des hôpitaux.

La campagne de laïcisation est abordée avec une énergie farouche par le conseil municipal de Paris. Dans les hôpitaux, le corps médical est, en majorité, républicain et libre penseur. Certaines ingérences sensibles dans les contacts quotidiens ont donné prise aux critiques, et atténué, parfois, les admirables services rendus par les sœurs. Entre les congrégations mêmes, des dissentiments ont provoqué l'intervention de l'État. A l'hôpital de la Pitié, ce sont les religieuses de la communauté de Sainte-Marthe qui demandent à être remplacées et rompent avec les autres congrégations. Des infirmières laïques leur succèdent et sont introduites successivement aux hospices des Ménages, de La Rochefoucauld, etc. M. Lambert de Sainte-Croix interpelle au Sénat. Le ministre de l'intérieur, M. Constans, répond que l'assistance publique prépare des infirmières laïques parce qu'elle ne veut pas être à la merci des communautés religieuses. L'ordre du jour de M. Lambert de Sainte-Croix, contraire au principe de la laïcisation, est voté par le Sénat. M. Mayran s'écrie : « Il y a encore un Sénat ! » (30 mai).

Débuts de la campagne de revision.

La haute Assemblée n'a pas craint de prendre position au moment où sa constitution, sinon son existence, sont en suspens. La campagne de revision fait partie du programme de l'extrême gauche. Diverses propositions de loi émanant de MM. Lenglé, de Laroche-Joubert, de Gasté, tendent à la revision dans le sens de l'appel au peuple. L'urgence a été repoussée le 15 mars. Mais M. Barodet dépose aussitôt une autre proposition de revision constitution-

nelle dont l'objet, plus nettement défini, tend à assurer le recrutement du Sénat par un mode de scrutin différent, supprime l'inamovibilité et assure la prédominance de la Chambre basse dans l'organisme constitutionnel. Mai 1881.

Ce projet visait, dans la Constitution de 1875, les pouvoirs de stabilité et de conservation, ceux qui y avaient été introduits par l'inquiétude monarchique et auxquels le parti républicain avait adhéré, à titre de concessions, pour obtenir le vote de la République; la revision était donc dirigée principalement contre le Sénat, contre son indépendance relative à l'égard du suffrage universel. Cette arme, habilement maniée, pouvait servir comme moyen de pression non seulement sur le Sénat, mais indirectement sur la présidence de la République.

La question de la revision s'élargit donc, tout à coup, jusqu'à devenir une plate-forme électorale. Mais il y a une contre-partie : c'est la question du scrutin de liste. A l'heure suprême, on se battra sur l'une ou l'autre de ces deux positions.

Le scrutin de liste.

On sait tout le prix que M. Gambetta attachait à l'établissement du scrutin de liste. C'était, à ses yeux, le moyen d'obtenir l'unité d'action dans le gouvernement. Seul, le scrutin de liste apporterait à un chef de parti une confiance efficace, et lui accorderait, en quelque sorte, un blanc-seing gouvernemental.

Et c'étaient justement ces raisons qui avaient, par contre, polarisé autour de la question du scrutin de liste toutes les forces hostiles à M. Gambetta, tous les adversaires « de la dictature ».

Il était lancé. Dans sa confiance en son autorité, en son éloquence, en sa popularité, il marcherait

Mai 1881.

droit au but, quoi qu'il advînt. La politique n'est-elle pas un combat? Il n'avait pas écarté la pensée de brandir, le cas échéant, contre ses adversaires, la menace de la revision. Jeu très serré, de part et d'autre, où la moindre faute pouvait entraîner une irrémédiable défaite. Il était dans la logique des choses qu'une belle journée de stratégie parlementaire marquât l'avènement de la République constitutionnelle.

M. Gambetta et le scrutin de liste.

Le projet de loi sur le scrutin de liste avait été déposé par M. Bardoux en juillet 1880. M. Gambetta ayant fait, de cette réforme, sa chose, travaillait ostensiblement au succès et se découvrait, pour la première fois peut-être, depuis qu'il était président de la Chambre et M. Jules Grévy, président de la République. Dans des entretiens particuliers nombreux, il se livrait à une véritable propagande individuelle : « Au fond, la question du scrutin de liste était devenue la question Gambetta. »

Le projet Bardoux est soumis aux formalités ordinaires. Or, la commission nommée dans les bureaux compte huit adversaires contre trois partisans du projet. M. Boysset, radical, hostile notoirement à M. Gambetta, est désigné comme rapporteur.

Quel était l'avis du gouvernement?

Les sentiments du gouvernement.

Le conseil des ministres était embarrassé et, en fait, divisé. Les amis de M. Gambetta étaient partisans de la réforme; les autres, dont M. Jules Ferry, président du conseil, se sentaient portés plutôt à maintenir le scrutin d'arrondissement. L'Élysée démasque ses batteries. M. Wilson fait une campagne ardente dans les couloirs; on remarque l'appui que lui prête le ministre des affaires étrangères, M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le 23 mars, M. Jules Ferry, appelé par

la commission, déclare que le gouvernement conservera la neutralité : Mai 1881.

La question est modifiée; elle a changé de caractère; elle a pris un caractère particulier, qui l'a fait sortir de ses limites naturelles. Le gouvernement voudrait pouvoir remplir le rôle de médiateur avant ou après. C'est pourquoi il ne prend pas parti... Il veut l'apaisement; il ne veut pas aggraver le conflit. Il a donc pour devoir de ne pas se prononcer...

Attitude qui s'imposait au cabinet, en raison des circonstances ambiantes et en présence de ses propres divisions, mais qui ne contribuait pas à débrouiller une affaire si complexe et si dangereuse.

Le 16 mai, M. Boysset lit son rapport à la tribune et conclut au rejet de la proposition. Le rapport est d'un ton déplaisant, l'argumentation rapetisse le débat; plus d'une fois, elle vise M. Bardoux et « ses puissants amis ».

La Chambre discute le scrutin de liste.

Discussion le 19. M. Gambetta a quitté le fauteuil. Il a pris, à son banc, la place qui était la sienne sous l'empire, comme s'il avait le sentiment que cette bataille doit décider encore, — après de si longues années chargées de tant de services, — de son existence et de sa destinée. On n'attend que lui. C'est lui qui est l'acteur, le champion, le spectacle. Il occupe à lui seul l'arène autour de laquelle les milliers de regards luisent... Journée anxieuse. L'Assemblée, muette, garde le secret de ses obscurs desseins.

Discours de M. Gambetta.

Début familier, comme si le dompteur voulait flatter la bête; la voix est lente et câline; elle s'échauffera peu à peu. La cause personnelle est traitée rapidement et les attaques injurieuses repoussées du pied :

Je pense que je n'ai à me défendre, ni devant la Chambre sans distinction de partis, ni devant le pays, de visées, qui seraient criminelles si elles n'étaient ridicules, qu'on s'est plu à

Mai 1881.

me prêter dans cette grave question du régime électoral de la démocratie républicaine. Je parle ainsi pour couper court à des propos indignes de républicains.

L'effet produit.

Aussitôt, la discussion. L'argumentation est, comme d'ordinaire, actuelle et, selon le mot que l'orateur emploie, « politique » : il ne s'attarde pas aux théories. Le scrutin de liste est une nécessité traditionnelle du parti ; c'est lui qui a fondé la République malgré les dispositions de l'Assemblée nationale ; c'est lui encore qui, élevé à sa plus haute puissance, « l'unité de liste » (allusion aux 363), a battu le Seize Mai. Le scrutin d'arrondissement a été rétabli par la droite; c'est un scrutin d'intimidation et de corruption. Pour fonder véritablement la République, il faut revenir au scrutin de ses origines... Peu à peu, le silence s'anime, les figures s'ouvrent, les âmes se dégèlent. Le discours porte et mord sur l'impassibilité voulue des premiers moments.

Alors se produit la pesée où cet étonnant ouvrier de la persuasion exerce sa puissance :

Engagement pris par M. Gambetta.

Je sais, par expérience, combien il est difficile d'entretenir une Assemblée des conditions de sa naissance et des conditions de sa renaissance. — M. Paul de Cassagnac. Le mot est joli. — M. Gambetta... mais si épineuse que soit cette tâche, comme je n'ai pas en vue la satisfaction d'intérêts personnels, que je ne suis préoccupé que d'une question d'État, que j'ai la conviction profonde qu'il n'y a pas possibilité, dans ce pays, de fonder un gouvernement républicain à la hauteur de sa mission, à la hauteur de ses devoirs, sans convoquer le pays dans ses assises les plus étendues, sans faire reposer la consultation du pays sur la base la plus large et la plus unitaire (la droite plébiscitaire applaudit), je combattrai jusqu'au bout pour cette solution...

Le *jusqu'au bout* est un engagement, un pacte avec la destinée. Quand un homme se donne ainsi, il ne peut pas ne pas obtenir quelque chose en échange. Porté par l'attention et la faveur croissantes de l'audi-

toire, l'orateur s'élève, il retrouve les beaux cris de sa grande manière : Mai 1881.

Je parle ici au nom des intérêts supérieurs de la démocratie française. Oui, je pense que dans un pays où les intérêts locaux ont des organes attitrés qui fonctionnent admirablement, je pense que lorsque, dans ce pays, on représente la France, c'est-à-dire la plus haute personne morale qui soit dans le monde, je pense que l'on peut bien se demander si on fera surgir les représentants des idées, de la tradition historique qui ont fait cette gloire universelle, si on les fera surgir de cent mille électeurs ou de six mille... Cent mille électeurs ou six mille.

Et, enfin, la péroraison, qui dit tout et emporte le succès.

L'avenir est dans vos mains, car il dépend du régime que vous choisirez. Il dépend de vous que la République soit féconde et progressive ou bien qu'elle soit vacillante et chancelante entre les partis ; il dépend de vous qu'il surgisse, ici, un véritable parti de gouvernement compact et sérieux pour mener la France jusqu'au bout de ses glorieuses destinées. Vous êtes les maîtres. Pressant appel

Oui, vous prononcerez. A votre tour, vous direz *Beati possidentes*, ou vous reviendrez à la tradition vraie, à la tradition républicaine. Je vous adjure : Pensez au pays. Passez en revue les vices, les abus, l'impuissance du régime auquel nous sommes condamnés et considérez, de l'autre côté, ce torrent de forces, de puissances, d'énergies, que vous pouvez recueillir à même dans le plein courant de la souveraineté nationale ; et, alors, vous n'hésiterez pas à porter résolument la main sur un régime qui ne peut donner au pays aucune vitalité. Vous voudrez échapper à cet amer reproche par lequel je finis ; vous ne voudrez pas encourir la sentence du poète romain : « Pour sauver leur vie, ils ont perdu les sources mêmes de la vie. »

Propter vitam vivendi perdere causas.

L'Assemblée s'est passionnée en sens divers. L'heure est venue pour les votants de se prononcer et, peut-être, de se compromettre. Les prudents se consultent, mais les ardents se donnent ; la partie est gagnée, la bête est domptée. Le grand artiste était égal à lui-

Mai 1881.

même. Son regard, sa voix, le magnétisme de sa personne agissent une fois encore sur un auditoire habitué à subir ce prestige. Oui, il est le chef, seul digne, seul prêt. Un tel accent ne trompe pas. L'avenir lui appartient. Les accusations tombent au pied de cette figure sereine et droite, sont balayées au revers de ce geste large et dédaigneux. Il faut le suivre. La France, la République, salueront en lui, demain, le noble et digne conducteur de leurs prochaines destinées !...

La Chambre vote le scrutin de liste.

Le vote s'impose, immédiat. La droite demande le scrutin secret. Par 243 voix contre 235, la Chambre décide le passage à la discussion des articles. C'est le succès ; mais à huit voix ! Après un tel effort !... Qu'importe ! Ces voix sont des voix reconquises, la victoire a été arrachée au moment où elle chancelait. Tout dépendait de ce tournant. L'ensemble du projet est adopté par 267 voix contre 202.

M. Gambetta sortait grandi et rayonnant de l'épreuve. Sa nature optimiste et confiante s'épanouissait. La route s'ouvrait sans obstacle devant lui.

Il ne se méfiait pas.

Le voyage de Cahors.

Depuis dix ans il n'était pas retourné dans sa ville natale, dans la ville où il avait fait ses études, où ses modestes parents avaient vécu leur vie, Cahors. L'inauguration d'un monument élevé aux mobiles du Lot morts pendant la guerre fut l'occasion d'une cérémonie à laquelle le président de la Chambre avait promis d'assister. L'accueil fut enthousiaste. Les populations ardentes du Midi, animées par le soleil et par leur propre ardeur, se portèrent au-devant du compatriote parvenu si haut. Ces trois jours ne furent qu'une longue acclamation. Le département du Lot ne se ralliait pourtant qu'avec peine à la République : mais la satis-

faction locale emportait tout. C'est à peine si, dans l'apparat des cérémonies officielles, quelques visages restaient fermés. De tous les points du département, même des départements voisins, une foule d'hommes politiques, de fonctionnaires, de fidèles, étaient accourus faisant cortège au président. Nombre d'officiers en uniforme. 29 mai 1881.

A l'inauguration du monument, à la réunion du comice agricole, à la réception du collège, au banquet du 29 mai, où onze cents souscripteurs assistaient, M. Gambetta parla; il parla, serra les mains, distribua les accolades jusqu'à épuisement. C'est le rite et la rançon de ces solennités... Il s'abandonnait à ces mouvements dont les démocraties sont prodigues; il en revenait sans cesse à l'union, au relèvement de la patrie, aux espérances militaires et civiles, à l'armée, à la grandeur de la France relevée. Il mêlait aux effusions d'habiles dithyrambes en l'honneur du président Grévy, vantant « la solidité de son caractère, la sagesse de ses intentions et de ses idées, ce passé qui est le gage du présent et fait la sécurité de l'avenir ». Surtout, ce qui se répétait à diverses reprises dans ces harangues renouvelées, c'était la foi dans l'union républicaine, un appel incessant à la stabilité, à l'harmonie, à la concorde : Appel à la concorde.

Encore un coup de collier du suffrage universel et nous tiendrons cette communauté d'efforts et de volontés sous un gouvernement libre et définitif. Oui, rappelons-nous, souvenons-nous, surtout soyons indulgents les uns pour les autres : car il est certain que de telles catastrophes (la guerre) ne tombent pas sur un grand peuple sans qu'il y ait de la faute commune...

L'orateur ne perd pas de vue la situation politique. La « partie liée » du scrutin de liste et de la revision sollicite son esprit vigilant. Il n'oublie pas de lui M. Gambetta contre la revision.

Mai 1881. consacrer quelques phrases qui, à cette date (29 mai), frappent l'attention universellement éveillée, comme une avance et une invite au Sénat. M. Gambetta dit : *donnant, donnant;* en votant le scrutin de liste vous vous épargnerez la revision :

> Messieurs, nous sommes à la veille d'un grand rendez-vous devant le suffrage universel; nous allons le consulter, j'en ai le ferme espoir, — bien que le Sénat ne se soit pas encore prononcé, — par la voie la plus large, la plus franche, la plus haute, la plus concluante... Mais ne nous égarons pas, ne mettons pas à la fois tout en question. Je demande qu'on attende que les pouvoirs établis par cette constitution aient accompli leur révolution. Quelles que soient les difficultés que puisse soulever cette déclaration, je n'hésite pas à le dire : on ne peut toucher sans imprudence à la constitution.

En somme, le marché à la main.

Impression à Paris.

Cette confiance un peu autoritaire, au milieu des acclamations trop bruyantes, quelques paroles imprudentes échappées à des compatriotes trop émus ou à des fonctionnaires trop zélés, en un mot, la fougue méridionale de ces fêtes, tout cela fut exposé, traduit à Paris avec les accommodements d'usage dans les polémiques de presse.

Ce fut comme un coup de baguette. Il semblait que les yeux se dessillaient. La cérémonie patriotique devient une manifestation politique savamment préparée. On rapproche le voyage de Cahors des tournées de Louis-Napoléon en 1851. Enfin, le tribun lève le masque : c'est la fête inaugurale de la dictature : en passant le Lot, César a franchi le Rubicon.

Ces niaiseries, habilement colportées par des voix assourdies, reçues par des oreilles complaisantes, imprimées dans des journaux à grand tirage et diligemment hostiles, créèrent une atmosphère nouvelle. La démocratie est soupçonneuse. De toutes les foules, la

foule parlementaire est la plus impressionnable, la plus mobile, la plus crédule. Elle se groupe parfois autour du mérite, mais elle ne l'aime pas : une assemblée de ténors qui, sans cesse, se comparerait avec admiration et envie au fort ténor. Mai 1881.

En vérité, le voyage de Cahors fut une faute. L'homme utile doit s'effacer. C'est trop qu'il ait si souvent raison. Sa récompense est au delà des temps. La sagesse est tenue à l'humilité. Il y a un talent — talent indispensable — de se dérober. Tant pis s'il manque aux natures sincères. Le « moyen de parvenir », manuel que la loyauté n'ouvre guère, l'ambition le bourre de signets. Il faut bien que les serviteurs de la démocratie subissent ses caprices, puisqu'ils s'exposent aux caresses du lion.

Quand M. Gambetta revint à Paris, la haine, lâchée au grand jour, était sur ses talons. Elle ne le quitta plus désormais.

Le scrutin de liste au Sénat.

Au Sénat, la commission du scrutin de liste est hostile, sauf une voix. Animation extraordinaire dans les couloirs du Luxembourg. « M. Wilson ne les quitte pas. M. Jules Simon négocie avec le duc de Broglie. Le général Paul Grévy cause beaucoup. On ne vit jamais tant de sénateurs à l'Élysée. On colporte le mot du président Grévy : « Le scrutin de liste, c'est la voiture du sacre pour les princes et pour les généraux. » Toutes les déceptions se coalisent. M. Waddington est nommé rapporteur (1).

Rejet de la revision par la Chambre.

Au même moment, la Chambre des députés discute la proposition Barodet sur la revision de la constitution. Scrutin de liste au Sénat, revision à la Chambre ; le parallélisme s'affirme. Débat appro-

(1) *Discours de Gambetta*, t. IX (p. 342).

Mai 1881.

fondi, grave, plutôt académique. M. Gambetta préside la séance. M. Clémenceau, dans un discours dangereux par son exagération même, réclame la suppression du Sénat, la suppression de la présidence, le retour aux principes républicains, c'est-à-dire une Convention. — « Il fait calme; il est temps de déployer les voiles et de nous confier à la République. » M. Cazot, ministre de la justice, ami de M. Gambetta, répond et combat la revision. M. Jules Ferry également. La Chambre, à une très forte majorité (245 voix contre 184), repousse la prise en considération (31 mai).

Le Sénat discute le scrutin de liste.

Le 3 juin, M. Waddington, au Sénat, lit son rapport sur le projet de loi relatif au scrutin de liste. C'est un réquisitoire, le procès du gambettisme, avec l'accusation à peine dissimulée de dictature :

> Que deviendra l'autorité du président si un chef de parti, si un soldat heureux, si un prétendant quelconque se fait nommer dans un grand nombre de départements? Lui serait-il possible de résister longtemps à une pareille pression? Aurait-il la moindre liberté pour le choix de ses ministres? Et ne serait-il pas contraint bientôt ou de se résigner à un effacement complet ou de céder la place à celui que l'on appellerait l'élu de la nation?

L'opinion du président de la République est jetée dans le débat. Une manière pédante et lourde s'appesantit sur ces allusions délicates.

Discussion le 9. Le Sénat a entre les mains les destinées de M. Gambetta, qui avait été son créateur, son constant défenseur. La majorité était républicaine. Mais la droite et quelques dissidents de gauche étaient radicalement hostiles à l'avènement prévu. Le débat est pénible, sans éclat. Deux amis de M. Gambetta, M. Édouard Millaud et M. Dauphin, défendent le scrutin de liste: presque sans contre-partie (car la

Juin 1881.

harangue de M. Waddington fut plus fâcheuse encore que son rapport), le Sénat, votant au scrutin secret sur la proposition de la droite, refuse par 148 voix contre 114 de passer à la discussion des articles. La majorité comprend 105 membres de droite et 43 républicains du centre et de la gauche; 32 absents ou abstentionnistes.

Rejet du scrutin de liste.

M. Gambetta échouait au port. Le Sénat a assumé la responsabilité de cet échec. L'effet ne se fit pas attendre : « Dès le 10 juin, la majorité de la presse républicaine, tant à Paris qu'en province, était gagnée à la cause de la revision. » Du fait de ce vote, M. Gambetta lui-même était rejeté à gauche. Il prépare désormais la campagne électorale en rupture ouverte avec l'Élysée, en désaccord accepté avec le Sénat. Au cours de cette campagne, il se servira de l'arme qu'il avait hésité à saisir et, dans le discours de Tours, contredisant les paroles de Cahors, il se prononcera pour la revision.

Conséquences de ce vote.

La session et la législature elle-même touchent à leur fin. Du 20 juin au 29 juillet, c'est une liquidation des projets de lois urgents. De toutes ces décisions, prises un peu en hâte, celle qui devait avoir le plus de portée dans l'avenir avait pour objet de consacrer l'existence légale des syndicats professionnels et de rayer, par ce fait, toute la doctrine de la Révolution en matière d'organisation du travail. C'était la porte ouverte à la réforme sociale. M. Ch. Floquet était président et M. Allain-Targé, rapporteur de la commission (1).

Les syndicats professionnels.

Des organisations de cette nature pouvaient-elles se

(1) V. *Discours* de Ch. Floquet, t. II (p. 117).

Juillet 1881.

multiplier sans que des atteintes graves fussent portées à la liberté du travail? Le projet de la commission reconnaissait aux syndicats professionnels soit de patrons, soit d'ouvriers, la personnalité civile. Un amendement Trarieux, soutenu éloquemment par M. Ribot, soumettait cet avantage à une autorisation préfectorale après examen des statuts. Le gouvernement s'était prononcé pour l'amendement. Mais l'intervention énergique de M. Antonin Dubost et de M. Ch. Floquet emporte le vote de la Chambre, qui accorde la personnalité civile, sous la seule condition que les membres chargés de la direction du syndicat fussent Français. Le projet devait attendre longtemps encore la sanction du Sénat.

La loi sur la presse.

Pendant tout le cours de cet hiver, le parlement avait employé de nombreuses séances à l'étude d'un projet de loi sur la liberté de la presse. La République se devait de consacrer ce principe. Dans un pays libre, le pouvoir n'est contrôlé que si l'opinion est avertie; l'opinion n'est avertie que par une presse où l'erreur même et même la mauvaise foi ont libre carrière, sous l'égide des lois. Il n'y a pas de demi-liberté. Tout système de mesure préventive a échoué. Mieux vaut s'en rapporter à la force de la vérité et à la sanction de l'opinion. Telle fut la doctrine générale adoptée par la commission de la Chambre des députés chargée de procéder à une sorte de codification des lois sur la presse.

De brillantes joutes oratoires entre MM. Allain-Targé, Ch. Floquet, Ribot, Goblet, Clémenceau, Cazot, ministre de la justice; Lisbonne, rapporteur, illustrèrent cette discussion. M. Allain-Targé en exposa, pour ainsi dire, la philosophie:

La presse aujourd'hui, c'est l'image, c'est l'organe de tous les intérêts qui existent dans une société démocratique; c'est

l'instrument des passions généreuses comme des haines et des rancunes, de tout ce qu'il y a de bon et de tout ce qu'il y a de mauvais dans une grande société comme la nôtre.

Le débat sur la presse.

Le débat porta principalement sur certaines formules de la loi visant des questions particulières, l'outrage à la République, aux Chambres, au président de la République, la responsabilité en cas de fausses nouvelles, de provocation à des crimes ou délits suivie ou non d'effet. Sur tous ces points, les légistes s'en donnèrent à cœur joie. M. Ch. Floquet demandait, en thèse générale, le droit commun ; M. Clémenceau se réclamait uniquement de la liberté. Il écarte l'amendement Marcou, qui crée l'outrage à la République :

Il faut avoir le courage de faire un choix entre les deux systèmes, car il n'y en a que deux : le système de la répression et le système de la liberté. Je sais bien que la tentation est forte, quand on arrive au pouvoir, de ramasser les armes — des armes apparentes — dont les gouvernements précédents se sont servis. Tous les gouvernements l'ont essayé, mais tous ont échoué fatalement.

Et, encore, dans une séance ultérieure :

La liberté que nous demandons, ce n'est pas seulement la liberté du parti qui est au pouvoir, ce n'est pas notre liberté à nous, républicains; c'est la liberté des autres, c'est la liberté de nos adversaires, c'est la liberté de tous...

Il n'y a de sécurité vraie que dans la liberté. Laissez tout attaquer, comme disait M. Jules Simon, à condition qu'on puisse tout défendre... Je dirai même: laissez tout attaquer, afin qu'on puisse tout défendre; car on ne peut défendre honorablement que ce qu'on peut attaquer librement.

En somme, après une mise au point assez difficile, la loi votée par la Chambre consacra les principes suivants: liberté de publication des journaux, institution du gérant responsable, suppression des délits d'opinion, compétence du jury sauf en matière d'in-

Juillet 1881.

jures et de diffamation contre les particuliers et pour les infractions purement matérielles; droit de faire la preuve étendu aux diffamations contre les corps constitués. La loi fut votée, en deuxième délibération, par 444 voix contre 4 (17 février).

La loi au Sénat.

Aussitôt envoyée au Sénat, elle fut étudiée par une commission qui confia le rapport à M. Eugène Pelletan. Certaines modifications, pour la plupart de tendances très libérales, furent apportées par la commission au projet de la Chambre. On écarta le délit de provocation non suivie d'effet, sauf s'il y a eu tentative de crime; on supprima le paragraphe relatif aux tentatives d'embauchage, on visa l'*offense* au président de la République au lieu de l'*outrage;* on adoucit les articles relatifs à la diffamation des morts, aux imputations diffamatoires dirigées contre les chefs d'entreprises faisant appel au crédit; on ramena à la responsabilité du droit commun celle des propriétaires de journaux, etc. M. Jules Simon se prononça pour toutes les mesures libérales et essaya vainement de faire écarter le délit de fausses nouvelles répandues de mauvaise foi; il ne put obtenir non plus l'abrogation du droit sur le papier (du 18 juin au 16 juillet).

La Chambre vota la loi telle qu'elle revenait du Sénat, et elle fut promulguée le 29 juillet. Ce fut un des actes les plus considérables de cette féconde législature. La vie morale de la France nouvelle dépendait de ces graves délibérations. La plus hardie de toutes les entreprises de tolérance sociale était inaugurée par une telle loi, où le parti républicain avait mis toute sa fidélité à lui-même, toute sa conscience, tout son optimisme et toute sa foi.

Autres travaux parlementaires.

De nombreuses séances sont occupées, en outre, par le vote de la loi sur la gratuité de l'enseignement

primaire ([1]), par la discussion, tant à la Chambre qu'au Sénat, du projet de loi établissant l'obligation, projet de loi qui, après deux délibérations, ne peut être voté, le Sénat ayant modifié les résolutions de la Chambre sur les programmes, sur l'enseignement donné dans les familles; enfin, par la discussion du budget de 1882. Juillet 1881.

La situation financière, à ce stade de l'évolution républicaine, n'est pas satisfaisante ([2]). Les dépenses s'accroissent avec une rapidité extrême, les recettes se développent plus lentement; les dégrèvements donnent au contribuable une fausse sécurité; l'emprunt à jet continu, patent ou dissimulé, voile le déficit et fait face aux exigences coûteuses du nouveau régime. Ces dispositions peu vigilantes du parlement et des hommes politiques entraînent la démocratie sur une pente où elle glisse trop volontiers. Elles entraveront, plus tard, la marche normale des affaires, assurant aux influences financières une prépondérance excessive. Une administration plus ménagère des deniers publics, aidée de la prospérité et de l'épargne, aurait laissé au gouvernement de la République plus de ressources pour accomplir le devoir social qui lui incombait.

La situation financière.

Le 17 mars, un décret du ministre des finances a autorisé l'émission d'un emprunt d'un milliard en rentes 3 % amortissables. La souscription a lieu le 17 mars, au taux de 83,25. L'emprunt est couvert près de quinze fois, la grande majorité des souscriptions étant de 15 fr. de rente, ce qui affirme le caractère démocratique du classement. Le pays, riche et éco-

L'emprunt de 1881.

(1) Voir ci-dessus (p. 610 et suiv.).

(2) V. Neymarck *Finances contemporaines*, t. II (p. 159) et Amagat, *Gestion républicaine* (p. 346).

Juillet 1881.

nome, fait crédit sans hésiter au gouvernement. Celui-ci s'y fie un peu trop et il présente aux Chambres un budget aussi fâcheux que celui de 1882.

Le budget de 1882.

Ce budget est l'œuvre de M. Magnin, ministre des finances ; le rapporteur général est M. Rouvier. Les dépenses s'élèvent, après les remaniements de la commission du budget, à 3.389.305.000 fr. et les recettes seulement à 2.789.486.000 fr. C'est un déficit de près de 600 millions qui s'explique, d'ailleurs, par près de 200 millions de dégrèvements, par les dépenses de la guerre de Tunisie (34 millions), l'organisation de l'enseignement gratuit, les augmentations de traitement des instituteurs et des pensions militaires, les remises à la marine marchande, l'accroissement de dotation de la Dette publique pour faire face au service des emprunts (1).

L'argent coulait par toutes les veines. Cet énorme déficit fut dissimulé au budget et couvert, soit par les « ressources exceptionnelles », soit par la « dette flottante ». Les « grands travaux », les « grandes réformes » et les « grands programmes » se payent.

Au cours de la discussion, l'opposition critique âprement la méthode financière du gouvernement. M. Rouvier, ami de M. Gambetta, le défend avec éloquence, mais non sans quelque témérité. Le budget fut voté, du 16 juin au 28 juillet, dans les deux Chambres, et la loi promulguée le 29 juillet (2).

(1) Un rapport de M. Sadi Carnot au président de la République, publié au *Journal officiel* du 8 août 1881, établit que 850 millions ont été dépensés, en trois ans, pour les chemins de fer, les canaux et les ports maritimes. Pour 1881, le chiffre des dépenses montera à 400 millions. On est loin des 80 millions, à peine, dépensés en moyenne de 1850 à 1870.

Les lois de 1881.

(2) Lois votées pendant la session ordinaire de 1881 :

20 janvier. — Loi sur la marine marchande. V. DANIEL (p. 31).

On était en vue des élections générales. Déjà M. Jules Ferry, dans un discours prononcé à Épinal le 29 juin, avait tracé le programme du gouverne- Juillet 1881. Le programme électoral du gouvernement.

4 février. — Décret portant création et organisation de l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

9 avril. — Loi portant création d'une caisse d'épargne postale.

11 avril. — Loi ayant pour objet l'amélioration des pensions de retraite attribuées aux inscrits maritimes.

21 avril. — Loi ayant pour objet la restitution à la ville de Lyon de ses droits municipaux et le rétablissement de sa mairie centrale.

7 mai. — Promulgation de la convention concernant le droit de protection au Maroc, conclue à la suite de la conférence de Madrid, le 3 juillet 1880.

7 mai. — Promulgation de la loi établissant le nouveau tarif général des douanes, adoptée par le Sénat le 24 mars (M. Pouyer-Quertier, rapporteur), reprise par la Chambre le 2 avril et ratifiée finalement par le Sénat le 8 avril.

15 juin. — Loi ayant pour objet la création d'une école nationale d'art décoratif et d'un musée national à Limoges (Haute-Vienne).

19 juin. — Loi portant modification de l'article 336 du Code d'instruction criminelle : suppression du résumé du président devant les assises.

30 juin. — Loi sur la liberté de réunion.

8 juillet. — Loi relative aux capitaines montés.

12 juillet. — Loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour les frais de l'expédition de Tunisie, 14.226.000 francs; loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 1.184.100 francs pour les grandes manœuvres.

21 juillet. — Malgré l'opposition de M. Georges Perin, la Chambre adopte, par 300 voix contre 82, le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires (2.400.000 francs) pour le renforcement de la division navale au Tonkin.

21 juillet. — Loi sur la police sanitaire des animaux.

23 juillet. — Loi ayant pour objet le rengagement des sous-officiers.

26 juillet. — Loi ayant pour objet la création par l'État d'une école normale destinée à préparer des professeurs femmes pour les écoles secondaires de jeunes filles.

29 juillet. — Décret sur l'organisation des écoles maternelles; loi ayant pour objet d'augmenter de 120 millions de francs les fonds de dotation de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires.

30 juillet. — Loi relative aux indemnités à accorder aux victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858 (6 millions de rentes).

18 août. — Loi relative aux pensions des anciens militaires et marins et de leurs veuves.

20 août. — Lois relatives au code rural (chemins et sentiers

Juillet 1881.

ment. « Les élections prochaines, avait-il dit, ne seront pas seulement libres, elles seront pures [1]. » Le programme était celui du parti républicain modéré. Sur la question la plus délicate alors, celle de la revision, M. Jules Ferry, comme l'avait fait M. Gambetta à Cahors, s'était montré hostile : « On n'arrache pas un arbre pour voir si les racines ont pris. »

Cependant, le gouvernement hésitait encore à fixer la date de la convocation des électeurs. Le cabinet, après tant de peines et de labeurs, n'avait conquis ni la faveur publique ni la confiance absolue du parlement. On le supportait. Il était pris entre l'exigence radicale, la mauvaise volonté évidente des gambettistes et les suspicions croissantes du Sénat. Celui-ci avait écarté le scrutin de liste, s'était encore mis en conflit avec la Chambre en protestant contre la laïcisation des hôpitaux. Ni l'une ni l'autre des deux Chambres n'avaient ménagé au cabinet de sévères admonestations sur les questions à l'ordre du jour, notamment dans la discussion du budget, dans les débats relatifs à l'Algérie, etc.

M. Camescasse, préfet de police.

Le 18 juillet, à la Chambre, un incident des plus pénibles s'était produit au sujet d'une prétendue arrestation arbitraire par le service des mœurs. A la suite du débat, quoique la demande en autorisation de pour-

d'exploitation, chemins ruraux, mitoyenneté des clôtures, aux plantations et au droit de passage en cas d'enclave).

22 août. — Loi relative à la reconstruction et à l'agrandissement des bâtiments de la Sorbonne (11.100.000 fr.). Loi relative à la reconstruction de la cour d'appel de Paris et à l'acquisition des bâtiments de la préfecture de police (500.000 fr.).

26 août. — Décrets dits « de rattachement » relatifs au gouvernement et à l'administration de l'Algérie.

27 août. — Loi réduisant de 10 à 6 °/ₒ le taux de l'intérêt légal de l'argent en Algérie.

(1) *Discours* Ferry, t. VI (p. 55).

suites contre M. Andrieux, préfet de police, eût été écartée par 307 voix contre 89, celui-ci, en dissentiment avec le ministère sur le caractère obligatoire des dépenses de police au budget municipal de Paris, avait cru devoir donner sa démission. Il fut remplacé par M. Camescasse (18 juillet). Juillet 1881.

Autres embarras ministériels.

Des circonstances plus graves, la reprise imprévue des opérations militaires en Tunisie, une agitation générale et des insurrections dangereuses en Algérie, causèrent de l'inquiétude et ajoutèrent au trouble des esprits. Le bruit se répand que le gouvernement veut précipiter les élections pour échapper au contrôle immédiat des Chambres.

Le 26 juillet, M. Clémenceau pose une question sur la date des élections. M. Jules Ferry répond avec hauteur que le gouvernement est maître de sa décision. La question est transformée en interpellation. Par 214 voix contre 201, l'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, est voté. 13 voix de majorité, dont les voix des ministres et des sous-secrétaires d'État! C'est la mort par anémie et épuisement...

Convocation des électeurs.

Non! Le ministère, conscient des diverses tâches qu'il a assumées et qu'il doit achever, se relève par un coup de vigueur. Le mercredi 29 juillet, au *Journal officiel*, paraît un décret, en date du 28 juillet, convoquant les électeurs pour le 21 août. La session ordinaire est close; c'est aussi la fin de la législature.

Il était temps.

Soudain, la figure des choses est changée! M. Jules Ferry et ses amis de la gauche modérée restant au pouvoir, c'est M. Gambetta qui se trouve dans une situation fausse: président d'une Chambre qui a achevé son mandat, chef d'un parti démembré, en butte aux

Août 1881.

diverses oppositions de droite, du centre et de l'extrême gauche, aussi embarrassé pour attaquer que pour se défendre, à demi vaincu par l'échec du scrutin de liste, ayant, pour ainsi dire, rompu d'avance avec la Chambre nouvelle d'où dépend son avènement.

M. Gambetta se prononce pour la revision.

Sous l'impression de sentiments pénibles et presque douloureux, irrité par les fils invisibles qui se nouent autour de lui, il se décide à user de l'arme laissée entre ses mains. Parlant à Tours, dès le début de la campagne électorale (4 août), par une volte-face imprévue, il se prononce en faveur de la revision.

Le Sénat s'est mis à la traverse du mouvement gambettiste; M. Gambetta, en se déclarant brusquement contre le Sénat, prétend retrouver à gauche une majorité plus énergiquement républicaine. La manifestation est, d'ailleurs, extrêmement prudente et mesurée. M. Gambetta ne demande que la « revision partielle », la revision « avec le concours du Sénat » :

Comme il y a des fautes commises et qu'il s'agit aujourd'hui d'en subir les conséquences, j'ajoute qu'il est devenu nécessaire de modifier les attributions et le recrutement du Sénat (1).

Le reste du discours est un programme, un manifeste électoral. M. Gambetta réclame, comme il l'a toujours fait, l'unité du parti républicain, l'union, la fusion, pour soutenir un gouvernement fort :

Je demande que les groupes abdiquent leur personnalité et qu'ils se fondent dans une majorité que j'appelle de son vrai nom — comme dans les pays de régime vraiment parlementaire — que j'appelle une majorité ministérielle; non pas une majorité asservie à un ministre, mais une majorité maîtresse d'elle-même, sachant où elle va, ce qu'elle veut, mettant à sa tête des hommes en état d'exécuter ses vœux et de suivre fidèlement sa ligne de conduite.

(1) *Discours*, t. IX (p. 368).

Il vante les organes nécessaires du système tel qu'il le conçoit : l'administration, « qui est l'intendant de la démocratie, » l'armée, l'État, en un mot, la coordination de toutes les forces publiques « pour les réformes dignes de la République et de la démocratie » ; il réclame l'impôt sur le revenu, le développement des assurances, les améliorations économiques et sociales. Toujours et par-dessus tout, une autorité, un gouvernement. Août 1881.

Ce discours décide du courant électoral sur la question de la revision. « Le lendemain, il n'y avait plus que des revisionnistes dans le parti républicain. » Le gouvernement trouve son chemin de Damas, et M. Jules Ferry, dans un discours prononcé à Nancy le 10 août, est obligé de revenir sur ses déclarations d'Épinal et de se rallier à la revision, « qu'un grand orateur a proposée à Tours. » Tout le monde revisionniste.

Par ce succès, bien précaire, la situation de M. Gambetta est-elle devenue meilleure? Il a ébranlé le ministère sans l'abattre : il s'est rejeté vers les partis de gauche sans faire ses conditions et sans obtenir d'assurances certaines. Il n'a plus de recours qu'en son incontestable popularité, et dans la volonté très nette et très réelle du pays de le prendre pour chef. Mais les avenues lui sont barrées par le travail souterrain qui a miné le monde politique et par l'habile réseau des hostilités et des embûches dressées contre lui.

La situation n'est pas plus claire pour le gouvernement, qui n'ose ni s'entendre avec le grand tribun, ni rompre avec lui. Elle n'est pas plus claire pour le pays, qui ne comprend rien à ces marches et contre-marches, à ces manœuvres, à ces divisions, et va droit devant lui, prêt à frapper fort quand il faudrait frapper juste. Les brouillons et les fauteurs de gâchis ont Obscurité complète.

Août 1881.

beau jeu. A l'Élysée, des gens se frottent les mains. Ils ont, derrière leur barbe blonde, un sourire d'autant plus satisfait que, dans la ruine de M. Gambetta, ils commencent à entrevoir la perte d'autres illustrations du parti.

V

Coup d'énergie de M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry se débat contre ce qui fut l'entrave cruelle de toute sa carrière, l'impopularité. De même qu'il doit devenir, plus tard, le *Tonkinois*, il est déjà le *Tunisien*. Les affaires se gâtaient en Afrique et on l'accusait hautement d'avoir hâté la convocation des électeurs pour distraire l'attention du pays. En fait, les élections étant fixées au 21 août, et les pouvoirs de la Chambre ancienne n'expirant qu'en octobre, la décision du ministère mettait le pays dans cette situation irrégulière que ni l'une ni l'autre des deux Chambres existantes ne pouvait être convoquée. Cette décision était donc hardie et presque téméraire.

Mais il est des heures où l'énergie gouvernementale doit savoir risquer un peu pour sauver beaucoup. M. Jules Ferry avait ce caractère. Capable de renfermer en lui-même le dessein d'une campagne politique et de porter le poids du silence, il ne fléchissait ni devant les critiques ni devant l'insistance, parfois très légitime, de l'opinion. Rien ne l'ébranlait, quand une fois sa conviction était faite et sa conscience tranquille. Il résistait avec bonheur. Ames vigoureuses, dignes du pouvoir dans les démocraties, parce qu'elles sont de roc parmi le tumulte capricieux et irascible des flots! Il n'est pas dans la destinée de la France de

Août 1881.

trouver souvent des hommes de cette trempe, flambés au feu des vieux atavismes de la montagne.

Il est imposé par le désarroi général.

Le désarroi régnant dans le monde parlementaire, la violence des polémiques, l'affolement de la majorité, la gravité des événements, la crainte de voir échouer, sur un caprice ou un affolement de l'opinion, cette affaire de Tunisie si heureusement commencée, et, pour tout dire, une compréhension juste et ferme des véritables sentiments et des véritables intérêts du pays, tous ces motifs autorisaient la résolution prise par le ministère. La Chambre n'était plus en état d'agir; on était à une de ces heures où il faut savoir assumer des responsabilités.

Retour de fortune en Tunisie.

Il y avait eu des fautes commises en Tunisie. On s'était cru un peu trop rapidement maître de la situation; on avait été trompé par l'apparente soumission du bey et de son ministre. Les corps de troupes venus d'Algérie sous le commandement du général Forgemol avaient, il est vrai, occupé tout le nord de la régence, notamment la Kroumirie et, au moyen de colonnes volantes, pacifié le pays jusqu'à Tunis, en s'installant au Kef, à Béja, à Mateur, etc. L'opération paraissait achevée le 1er juin. Mais ce succès trop facile compromit le résultat.

La presse parisienne décida que le nombre des troupes employées dans la régence était beaucoup trop considérable et réclama à grands cris le rapatriement. Les maladies, les fièvres éprouvaient les jeunes soldats, qui avaient été exposés aux intempéries extrêmes d'un printemps pluvieux et d'un été torride. On ordonna, hâtivement, une première dislocation (10 juin). L'ordre fut donné de ramener en France dix mille hommes des troupes métropolitaines, tandis que huit mille hommes des troupes d'Al-

Août 1881.

gérie regagneraient leurs garnisons. Le 3 juillet, l'état-major du général Forgemol était licencié. Quinze mille hommes seulement restaient en Tunisie.

Situation dangereuse en Tunisie

Ce fut un effet de pompe aspirante; toutes les difficultés reparurent et se ruèrent vers le vide ainsi produit. En cédant à la demande du bey et en n'occupant pas la capitale, on avait paru hésiter. Le bey, par un télégramme adressé au sultan, protesta contre le traité du Bardo; la discorde se mit entre les diplomates français et les généraux; des actes de violence se multiplièrent jusqu'aux portes de Tunis, l'excitation du ramadhan, la propagande antichrétienne des marabouts, l'intrigue des agents étrangers, soulevèrent les esprits; les troupes françaises, trop peu nombreuses, furent comme cernées sur les points qu'elles occupaient. Les fils du télégraphe coupés, les puits infestés, la sécurité de la ligne de chemin de fer, unique communication avec l'Algérie, menacée, ces faits et mille autres, commentés et aggravés par les journaux de l'opposition, donnèrent au public l'impression que la première partie de la campagne n'avait été qu'un leurre et le traité du Bardo une mystification.

En réalité, l'œuvre n'était qu'ébauchée : on l'avait interrompue trop tôt. Le sud de la régence n'avait pas vu un soldat français; il était en pleine insurrection ou plutôt en pleine anarchie. Kairouan, la ville sainte, était le centre de la résistance; sur les bords de la mer, Sfax et Gabès en étaient les boulevards.

Situation d'autant plus inquiétante qu'elle se compliquait d'un péril analogue en Algérie.

et en Algérie.

Les affaires d'Algérie étaient dans un état médiocre depuis que M. Albert Grévy avait succédé au général Chanzy. Le premier gouverneur général civil n'avait

pas su saisir les rênes d'une main ferme dans la crise qui devait fatalement accompagner son avènement. Le népotisme, qui l'avait désigné, le diminuait : c'était un homme lourd et de caractère faible. En plus, sa nomination coïncidait avec un trouble et une agitation générale dans le monde musulman. Le colonel Flatters, envoyé dans le Sahara à la tête d'une forte expédition pour étudier le tracé du futur chemin de fer vers le Soudan, avait été massacré à Bir-el-Gharama, par les Touareg, le 16 février; les survivants de la colonne, parmi lesquels nul Français, avaient regagné les postes du Sud, seulement en avril.

Bou Amama.

Aussitôt après, et à l'heure précise où commence la campagne de Tunisie, la puissante confédération des Ouled Sidi Cheikh se soulève et le Sud oranais est en feu à l'instigation de Bou Amama. Parti de la région, alors non colonisée, de Tiaret et de Géryville, il se porte vers le Tell, bat le colonel Innocenti dans un engagement où la troupe française est décimée (34 tués, 20 blessés, 26 prisonniers); ne rencontrant aucune force sérieuse devant lui, il s'avance jusqu'aux chantiers d'alfa de Saïda, massacre les ouvriers espagnols qui y sont employés et passe devant le corps du colonel Mallaret, qui ne sait pas profiter de l'occasion pour en finir avec le rebelle.

Interpellation.

Les députés de l'Algérie, M. Jacques, M. Gastu, ont, le 30 juin, interpellé le cabinet sur ces faits, accusant l'incapacité et l'imprévoyance du gouverneur général. Ni la réponse du général Farre, ni celle de M. Jules Ferry, excusant assez maladroitement les erreurs militaires et le manque trop évident de direction, n'ont paru topiques à la Chambre. M. Henri Brisson a clos le débat par une philippique véhémente contre l'administration algérienne et contre ses chefs.

Août 1881. Le gouvernement ne fut sauvé que par le vote d'un ordre du jour de *confiance mitigée,* déposé par M. Méline. Ces pénibles événements eurent toutefois l'heureux résultat de faire désigner, à nouveau, pour le commandement du 19e corps, le général Saussier. Une commission administrative fut chargée de mettre à l'étude la question du gouvernement général de l'Algérie. Les travaux de cette commission aboutirent bientôt au déplorable système des « rattachements ».

Action énergique en Algérie

L'envoi du général Saussier en Algérie avec mission de parer au double péril, dans l'Oranais et en Tunisie, change heureusement la face des choses au point de vue militaire. L'unité de vues et l'autorité dans le commandement suffisent. Dans le Sud oranais, la marche célèbre du colonel de Négrier sur la Kouba des Ouled Sidi Cheikh et la destruction complète de ce centre religieux, si elles exaltent le fanatisme, l'atteignent en même temps; la construction de la voie ferrée de Saïda à Mecheria aura raison de Bou Amama, et des opérations bien conduites le forceront à se réfugier sur le territoire marocain.

et en Tunisie.

En Tunisie, un grand coup est frappé, avant la séparation des Chambres, par une opération vigoureuse dans le Sud, l'occupation de Sfax (22 juillet), suivie bientôt de celle de Gabès.

Bombardement de Sfax.

Des faits graves s'étaient produits à Sfax. L'insurrection, levant l'étendard du prophète, avait chassé les autorités marocaines, attaqué l'agent consulaire français, pillé le quartier franc et mis en fuite la colonie européenne. Ali ben Khalifa avait été proclamé chef de l'insurrection (2 juillet). Sfax étale en balcon sur la mer la défense plus apparente que réelle de ses murailles blanches. Le petit bâtiment français *le Cha-*

cal, la canonnière *la Pique* arrivent, précédant une escadre sous les ordres de l'amiral Garnault et composée du *Colbert,* portant les couleurs du commandant, du *Trident*, du *La Galissonnière,* du *Marengo,* de la *Surveillante,* de la *Revanche,* du *Friedland,* du *Desaix,* de plusieurs canonnières et transports. Des troupes de débarquement appartenant au 92e et au 136e de ligne, sont sous le commandement du colonel Jamais. Août 1881.

Les plus petits navires et les transports ne peuvent approcher qu'à deux cents mètres environ du rivage. Murailles désertes, portes fermées, la place paraît décidée à se défendre. Après des préparatifs minutieux qui retardent de plusieurs jours (au grand émoi des journaux de Paris) les opérations décisives, trois corps de débarquement gagnent le rivage soit au moyen des canots de bord, soit au moyen des chalands et d'espèces de radeaux improvisés. Les artilleurs insurgés ont établi quelques batteries sur la plage; mais bientôt leurs pièces sont réduites au silence par la puissante artillerie des vaisseaux français; marins et soldats se jettent à l'envi vers le portail de la ville. Un matelot de l'*Alma* (commandant Miot) fait sauter la porte avec une torpille. La ville est occupée promptement, malgré la fusillade nourrie; un combat corps à corps s'engage dans les rues, au pied de chaque maison. Avant le soir, les couleurs françaises flottent sur la casbah. Les dernières résistances dans la ville et au dehors sont brisées (15 juillet). A l'assaut. Sfax est occupée.

A Gabès, une opération rapide et hardie, dirigée par le commandant Marcq de Saint-Hilaire, qui s'est déjà distingué à Sfax, assure la possession de la ville et des bourgs environnants. L'escadre, en regagnant le nord, se montre à Mehedia, à Monastir, à Sousse, où les Prise de Gabès.

Août 1881.

gouverneurs tunisiens ont gardé leur autorité et s'inclinent devant les couleurs françaises. L'amiral Conrad est détaché plus au sud, sur l'île de Djerba et sur Zarzis, à la frontière tripolitaine. Toute la côte méridionale est pacifiée.

Il ne reste plus que le vaste champ de l'intérieur et la région mystérieuse qui s'étend des hauteurs de Zaghouan à la frontière algérienne et où règne, sur une solitude presque désertique, la ville sainte, Kairouan. Mais les chaleurs torrides de l'été, l'insuffisance des troupes, laissent tout en suspens.

Les choses en sont là quand M. Jules Ferry coupe court à la session des Chambres (29 juillet) et convoque les électeurs pour le 21 août. La période électorale est ouverte. Comment s'étonner que les choses d'Algérie et de Tunisie soient le principal objet des polémiques? Le ministère était pris en flagrant délit d'une guerre à demi avouée et à demi avortée. Tandis que les opposants criaient de toute la force de leurs poumons, détaillant et amplifiant les erreurs et les accidents, M. Jules Ferry ne pouvait que se taire. Il ne fléchissait pas, pourtant; mais son énergie n'était plus faite que de sa fierté.

Il n'était pas seul à souffrir de l'étrange désordre où un travail obscur avait plongé l'opinion. M. Gambetta était sur la sellette comme s'il eût été directement responsable et obligé de faire bon visage à une fortune qui, paraissant lui sourire, se détournait de lui. Rarement ténèbres plus dangereuses sous une apparence plus brillante.

La campagne électorale.

En présence du corps électoral, les partis s'étaient alignés pour la lutte. La droite monarchiste et impérialiste gardait ses positions de combat. Les centres,

Août 1881.

épuisés dans la lente agonie des cabinets Dufaure et Waddington, disparaissaient dans le parti républicain modéré, mettant leur espoir en M. Jules Ferry, malgré sa vivacité anticléricale, par hostilité contre M. Gambetta. Cantonné au Sénat, les yeux tournés vers la présidence, leur groupe, non consolé de la perte du pouvoir, se ralliait à toute force capable de contrebalancer, ne fût-ce qu'un jour, l'avènement des nouvelles couches.

On aura quelque peine à comprendre, dans l'avenir, l'action complexe de ce parti restreint, vieille garde de la bourgeoisie expirante, de ces hommes pleins de talent, de prestige, d'ambitions réalistes et de rancunes.

M. Jules Ferry et le pouvoir.

Le ministère, c'est-à-dire le président du conseil, s'était maintenu à force de volonté et de persévérance, mais M. Jules Ferry n'était pas aimé. Il était miné sournoisement même par ceux qui se servaient de lui.

Les amis de M. Gambetta, qui restaient en contact constant avec l'opinion, affectaient à son égard des airs détachés. On le rejetait à droite, alors qu'il essayait visiblement de se reporter à gauche. Ces évolutions se succèdent avec une rapidité fuyante, presque insaisissable. Par exemple, M. Jules Ferry avait suivi le mouvement sur la question de la revision et, à Nancy, le 10 août, il avait déclaré son intention de servir sous les ordres de M. Gambetta comme « son lieutenant ». Le *National* écrivait, après avoir lu ce discours : « Le seul homme qui pût contenir l'envahissante fortune de M. Gambetta a fait sa soumission. »

Et pourtant, ce rapprochement n'était ni absolu ni cordial. Il restait, au fond, de part et d'autre, des réserves et des suspicions. Deux hommes, nés pour être alliés, restaient, devant l'opinion, des rivaux.

Août 1881.

L'affaire de Tunisie, sur laquelle M. Gambetta se taisait obstinément, quoiqu'il eût contribué à la décider, ne créait même pas un lien entre eux. De part et d'autre, les entourages irritaient des blessures que la grandeur des services et la noblesse des âmes tendaient seules à fermer.

L'embarras de M. Gambetta.

M. Gambetta, partagé encore entre l'ambition du pouvoir et les raisons multiples, soit publiques, soit privées, qui l'en éloignaient, était dans la plus cruelle incertitude. La bataille du scrutin de liste était restée, au fond de son esprit, comme un avertissement. Chef désigné du futur cabinet, il entrait, pour ainsi dire, malgré lui, dans ce rôle et n'arrivait pas à déterminer exactement sa tactique entre le pouvoir et l'opposition. Outre la revision, il réclamait l'impôt sur le revenu, l'abolition du volontariat, la réduction du service militaire, la liquidation des immeubles des congrégations; et ces revendications, qui séparaient sa politique de celle du cabinet, donnaient prise aux soupçons de la bourgeoisie. Celle-ci, plus que jamais, lui reprochait de ne pas couper sa « queue ».

D'autre part, les gauches extrêmes ne tenaient nul compte de ses avances. On n'avait plus, de ce côté, aucun ménagement. Comment la confraternité des luttes récentes pouvait-elle être oubliée à ce point? Les colères d'amis sont les plus implacables. Il n'était bon qu'à détruire, à anéantir. Le peuple de Paris, travaillé par une longue campagne de presse, commençait à se méfier. Qu'elles étaient loin les journées, si proches pourtant, de 1878 !

M. Gambetta était député de Paris. Le XXe arrondissement (Belleville et Charonne), auquel il appartenait par ses origines électorales, formait désormais,

par suite de l'accroissement de la population, deux circonscriptions. Il résolut de se porter à la fois dans les deux, renonçant aux nombreuses candidatures qui lui étaient offertes en province. Un comité républicain, constitué à Paris sous sa présidence, consacra l'union entre toutes les nuances du parti, depuis M. Tirard jusqu'à M. Clémenceau; mais cette union apparente n'empêchait pas la violence des passions et des polémiques. Août 1881.

La double candidature de M. Gambetta.

Le 10 août, le comité qui soutenait la candidature de M. Gambetta dans le XXe, lança un manifeste-programme plus verbeux qu'efficace. Le 12 août, M. Gambetta tint une première réunion à l'Élysée-Ménilmontant. Deux mille électeurs environ y assistaient. L'orateur parla sur un ton de simplicité et d'autorité qui en imposa : « Je ne choisis pas. Je joue cartes sur table. Je connais mes amis et je dédaigne mes adversaires. » Il fit front, n'abandonna rien, ne désavoua rien :

Voilà ce qui m'a inspiré de rompre avec ce passé et de me dire: tu consacreras ta vie à soutirer l'esprit de violence qui a tant de fois égaré la démocratie, à lui interdire le culte de l'absolu, à la diriger vers l'étude des faits, des réalités concrètes... Tu te présenteras comme une sorte de conciliateur entre les intérêts des uns et des autres, et si tu pouvais arriver à réaliser cette alliance du peuple et de la bourgeoisie, tu aurais fondé sur une assise inébranlable l'ordre républicain.

De haut, sans concessions, sans caresses, il répéta son éternel appel à l'union :

Quant à moi, j'ignore les nuances; je ne veux pas chercher les distinctions et les qualifications. Je l'ai dit une fois pour toutes : que me font, à moi, vos querelles personnelles, vos divisions en groupes et sous-groupes, que me font les noms et les surnoms? Tout cela ne m'intéresse pas et n'intéresse pas la France.

Août 1881.

Il donne la formule la plus précise peut-être qu'il ait jamais apportée de sa méthode politique, c'est-à-dire, maintenant, sa méthode de gouvernement. Après avoir insisté une fois de plus sur l'importance qu'il attache au scrutin de liste, il ajoute :

Formule précise de l'opportunisme.

A côté de cette réforme partielle, il y a tout un ensemble de réformes politiques et sociales qu'il faut accomplir. Seulement, vous connaissez la méthode que j'ai toujours préconisée devant vous : elle ne consiste pas à tout aborder de front, à toucher à la fois à toutes les questions, à se mettre, pour ainsi dire, tous les matériaux de la maison à construire sur les bras. Non, ma méthode consiste à sérier les questions, à leur donner des numéros d'ordre et d'urgence...

Le programme politique est, en tout, pareil à celui qui a été exposé à Tours. Quant à la politique étrangère, les positions du discours de Cherbourg sont également maintenues :

La politique étrangère.

Il n'y a pas que l'épée pour délier les nœuds gordiens ; qui donc oserait dire qu'il ne viendra pas un jour de consentement mutuel pour la justice, dans cette vieille Europe dont nous sommes les aînés ? Je ne crois pas dépasser la mesure de la sagesse et de la prudence en désirant que mon gouvernement (il parle déjà comme si le fait était accompli), que ma République, la République démocratique que vous savez, soit attentive, vigilante, toujours mêlée avec courtoisie aux affaires qui la touchent dans le monde, mais toujours éloignée de l'esprit de conflagration, de conspiration et d'agression...

Étant ainsi, lui-même, tout entier, plein d'ardeur et de confiance, il comprime pour ainsi dire de la voix, du geste, en un mot, de sa présence, les passions à demi soulevées et prêtes à bondir contre lui. C'est au milieu des applaudissements qu'il donne à son auditoire rendez-vous pour le jour du scrutin.

La réunion de la place Saint-Blaise.

Quatre jours après, le 16 août, nouvelle réunion publique dans l'autre circonscription, à Charonne. M. Gambetta avait promis de parler des *réformes*

sociales. Le local était mal choisi : c'était, rue Saint-Blaise, une vaste salle ou, mieux, un enclos fermé simplement par des toiles, couvert en partie, mal éclairé, la foule, debout, se bousculant; il pleuvait. Huit mille personnes s'étaient entassées dans cet espace, parmi lesquelles les familiers des carrières et les rôdeurs des « fortifs ». Le silence ne se fit jamais complètement : à aucun moment, la voix de M. Gambetta, si puissante fût-elle, ne put dominer le bruit M. Métivier préside. M. Gambetta est près de lui. Une foule de trois ou quatre cents personnes, qui ont forcé l'enceinte par derrière, sont aux premiers rangs. Août 1881.

M. Gambetta est debout sur l'estrade. A peine a-t-il prononcé le mot « Citoyens », que les cris s'élèvent : « Réties! Réties! » C'est le nom de son concurrent. Il essaye de parler. Les cris redoublent. La salle entière prend parti pour ou contre; le tumulte tombe et reprend de lui-même. Chaque fois que l'orateur s'avance, le tapage renaît. Aux rares accalmies, dans une lutte de plus d'une heure, M. Gambetta, épuisé, irrité, congestionné, crie, d'une voix rauque, les fameuses invectives :

> Je ne demande qu'à parler... Comment! je viens ici!... Comment! vous seriez impuissants à rétablir l'ordre et la liberté!... Silence aux braillards, silence aux gueulards!... Vous accusez l'homme qui est ici d'être un dictateur. Savez-vous ce que vous êtes? Le savez-vous? Vous êtes des esclaves ivres, par conséquent irresponsables... Le scrutin des vrais et loyaux citoyens me vengera de cette infamie... Sachez-le bien, je saurai vous trouver jusqu'au fond de vos repaires!...

A neuf heures, M. Gambetta salue et quitte l'estrade.

Pour la première fois, il apparaissait qu'en République les amis du peuple ne peuvent parler au peuple.

Cette soirée, racontée et commentée à l'infini par

Août 1881.

M. Gambetta atteint.

les journaux, fit une impression énorme. Le tribun était atteint dans ce qui faisait sa force, la popularité. Il y eut des rires sournois et des conciliabules joyeux. L'intrigue et l'argent ne s'étaient pas dépensés en pure perte. On prenait confiance.

Ce n'était, pourtant, qu'un incident. Les amis de M. Gambetta n'en restaient pas moins nombreux et résolus, à Paris, et surtout dans les départements. D'après les professions de foi, la distinction était pour ainsi dire impossible entre eux et les amis du ministère. M. Jules Ferry disait sagement à Nancy :

> Il y a deux groupes... Ils avaient des origines diverses; mais depuis quatre ans, que font-ils autre chose que de travailler, de voter ensemble?... Eh bien! pourquoi les diviser, pourquoi les opposer l'un à l'autre, puisque, à force de vivre ensemble, ils sont devenus un excellent ménage parlementaire?...

La vérité était là. Mais il fallait compter avec les semeurs de zizanie.

Gestation du parti radical.

A gauche de M. Gambetta s'ébauchait un parti qui cherchait sa voie entre l'opportunisme et l'intransigeance de l'extrême gauche. Composé en majorité d'anciens amis de M. Gambetta, il attirait à lui des hommes de talent qui ne se sentaient pas tout à fait à leur rang, MM. Allain-Targé, Charles Floquet, Éd. Lockroy, Henri Brisson. Ce groupe était l'embryon d'un parti gouvernemental de grand avenir, le parti radical.

Les intransigeants.

Plus à gauche, les intransigeants avaient pour chef notoire M. Clémenceau, illustre désormais par sa verve, son entrain, son ironie gouailleuse, sa critique destructive, sans mesure et sans ménagements. Il avait près de lui les brillants rédacteurs du journal *la Justice*, M. Camille Pelletan, M. Laguerre, M. Pichon, M. Millerand. M. Henry Maret fonde le *Radical* en août 1881,

en vue des élections. M. Clémenceau avait inscrit sur son programme, accepté par tout le parti : revision de la constitution; suppression du Sénat et de la présidence de la République ; séparation des Églises et de l'État ; suppression du budget des cultes ; droit de l'enfant à l'éducation intégrale; service militaire obligatoire pour tous ; substitution progressive des milices nationales aux armées permanentes ; justice gratuite et égale pour tous; magistrature élective et temporaire; scrutin de liste; décentralisation; autonomie communale; impôt progressif sur les mutations et successions ; divorce ; retraites pour les vieillards et les invalides; syndicats ouvriers, etc. Août 1881.

Sauf les incidents de Paris, la période électorale fut à la fois très courte et très calme.

Aux jours du scrutin, le 21 août et le 4 septembre, les électeurs se portèrent avec entrain aux urnes. Ce qui semblait obscur sur le théâtre politique, paraissait très simple au parterre. On vota d'abord contre les monarchistes et conservateurs de toutes couleurs : il y eut 5 millions de suffrages républicains pour 1.700.000 opposants; 467 élus républicains pour 90 « conservateurs » (au lieu de 141 dans la Chambre précédente) avec 45 bonapartistes. La droite perd environ soixante voix. Le centre gauche conserve une quarantaine de voix. La majorité républicaine, suivant les drapeaux unis de M. Gambetta et de M. Jules Ferry, s'élève à 400 représentants. On se hâte, par des calculs un peu précipités, de la désunir et d'opposer ses deux principales fractions l'une à l'autre : la *gauche républicaine* (parti Ferry), 168 voix ; l'*union républicaine* (parti Gambetta), 204 voix (y compris le groupe radical proprement dit). Enfin l'extrême gauche obtenait 46 sièges. Le scrutin.

Août-sept. 1881

Ces chiffres présentaient, à l'étude, des particularités assez frappantes. Avec le concours du centre gauche, M. Jules Ferry pouvait disposer d'environ 207 voix. M. Gambetta était maître de 204 voix, c'était donc partie égale. Mais si, à droite ou à gauche du groupement central de 410 voix, le centre gauche, d'une part, ou le parti radical, d'autre part, se retirait, tout gouvernement de majorité devenait impossible. Il n'y avait de chance de durée, pour un cabinet quelconque, que par une étroite union des gauches. L'art des adversaires consisterait donc à maintenir le dissentiment entre les deux chefs et entre les deux équipes. M. Gambetta fut élu dès le premier tour, à une infime majorité, dans la première circonscription du XXe arrondissement (Belleville); il se désista au deuxième tour, dans l'autre circonscription, par une proclamation qui consomma la rupture avec l'extrême gauche :

Il n'y a de majorité que dans l'union.

Il suffit. Cette élection, en dépit de la bassesse et de la violence des efforts de tous nos ennemis réunis contre nous, est décisive; la preuve est faite ici comme dans le reste de la France; ce ne sont pas les commentaires d'une presse exaspérée, les criailleries furibondes des démagogues, les sarcasmes démodés des vaincus de la réaction, qui pourront en affaiblir le caractère et la portée...

A gauche, MM. Bardoux, Léon Renault, Cyprien Girerd, Pascal Duprat, Camille Sée; à droite, MM. Blachère, Keller, Anisson-Duperron; parmi les bonapartistes, MM. Ganivet, Niel, baron Haussmann, Jérôme David, ne furent pas réélus. MM. Rouher et Robert Mitchell s'étaient retirés avant le vote. MM. de Bourgoing et de Mun furent élus. L'extrême gauche fit nommer M. Tony Révillon (contre M. Gambetta dans le XXe arrondissement), M. Henry Maret à Paris, M. Clovis Hugues à Marseille.

Sept. 1881.

Le 4 septembre, la nouvelle Chambre était nommée; mais les pouvoirs de l'ancienne n'étaient pas expirés. Cette situation singulière donnait quelque latitude au ministère; il en usa. Des devoirs multiples attiraient son attention et le plus pressant de tous, la nécessité de maintenir l'autorité de la France dans l'Afrique du Nord, en Algérie et surtout en Tunisie. Le sort de la campagne était encore incertain, mais l'été touchait à sa fin : on pouvait agir. Le gouvernement fit connaître au public sa résolution de prendre son temps et de retarder la réunion des Chambres jusqu'à la fin d'octobre.

Ajournement de la convocation des Chambres.

Ce fut un *tolle* dans la presse et dans les groupes politiques. Conduite inqualifiable! Coup d'autorité! On parla, dès lors, de mise en accusation. Les députés de Paris, sur l'initiative de M. Delattre et de M. Louis Blanc, se réunirent pour procéder à une « enquête sur les événements d'Afrique ». Une délégation, désignée par eux, se rendit chez M. Jules Ferry, demandant une convocation anticipée des Chambres. Le président du conseil les reçut froidement et les paya de raisons quelconques. D'où, un manifeste fulminant :

> L'embrasement de l'Afrique n'est pas le seul malheur qui soit sorti de cette fatale expédition de Tunisie; elle a brisé les liens qui nous unissent à l'Italie...; elle nous a présentés à l'Europe comme toujours tourmentés par l'esprit de conquête; là est le secret de l'artificieux empressement mis par M. de Bismarck à l'encourager.

Ces manifestations bruyantes tombaient sur une opinion parfaitement placide et patiente, décidée à attendre l'avènement qu'elle avait désiré et imposé par son suffrage, l'avènement de M. Gambetta.

M. Gambetta après les élections.

Celui-ci se sentait désigné et consacré. Il travaillait à établir la base de son prochain gouvernement, soit

Sept. 1881. au dedans, soit au dehors. Dans un voyage qu'il fait en Normandie, au commencement de septembre, il prononce, au Neubourg, un discours singulièrement ferme et pondéré :

Il ne s'agit pas de ne pas marcher; mais il faut le faire avec mesure... Croyez bien qu'il y aurait un grand péril à se porter en avant de l'opinion; on serait à la merci d'événements qui pourraient causer de bien profondes et douloureuses surprises.

On dirait qu'il s'applique à se dégager de la campagne du scrutin de liste et même de celle de la revision. Il songe évidemment à ménager les deux Assemblées : le Sénat, que la menace de la revision tient en méfiance, et la Chambre, qui est en somme la fille du scrutin d'arrondissement. Acculé au pouvoir, il manœuvre :

Je le dis bien haut, pour répondre à certaines rêveries ou à certaines insinuations, il ne serait pas politique, il ne serait pas sage de remettre en question la législation électorale à la rentrée de cette Chambre. Non, Messieurs, la question du scrutin de liste, il ne faut pas y renoncer, mais il faut l'ajourner *jusqu'à l'expiration des pouvoirs de cette Assemblée* ou à une rénovation constitutionnelle, *si elle a lieu*.

Sages dispositions qui n'auront pas de suite.

Pour le dehors, il veut se préparer par une vue immédiate des choses. Il accomplit un voyage rapide en Allemagne, où l'on dit qu'il visite la demeure du prince de Bismarck, à Friedrichsruhe. Au retour, il se rend chez le président Grévy. Car, maintenant, il n'attend plus; il prend les devants. Il ne se subordonne pas, il s'impose. S'il hésite encore, ce n'est que dans de courts moments de lassitude ou de prescience, prêtant alors l'oreille à certains conseils que résume une phrase remarquable, mise dans sa bouche par

M. Gambetta s'impose.

un homme devenu son ami et son défenseur, M. J.-J. Weiss : Sept. 1881.

Je ne me charge pas de gouverner quand on m'en a préalablement refusé les moyens. On a rejeté le scrutin de liste, je ne peux pas gouverner sans lui... Le pouvoir m'est offert comme un piège. Je refuse le piège et le pouvoir... (1).

Mais ce n'étaient que des moments ; la force du destin l'entraînait.

Reprise de la campagne de Tunisie.

M. Jules Ferry poursuivait avec une conscience et un sang-froid imperturbables son métier de ministre. Il tenait droit le timon, ayant à cœur de livrer les choses en bon état et une affaire terminée en Tunisie.

Le gouvernement avait compris que, pour en finir d'un seul coup, il fallait accabler la régence sous le poids d'une occupation effective formidable. On décide de porter le corps d'occupation à 50.000 hommes. Mais pas un homme ne fut déplacé avant les élections. Immobilité complète (justifiée par la saison) jusqu'au 31 août. Le lendemain, tout se met en mouvement. Le général Saussier a eu le temps de préparer son plan, en Algérie d'abord, puis en Tunisie.

L'envoi des troupes de renfort en Tunisie et la relève de celles qui avaient été éprouvées par le climat sont assurés par la création d'un quatrième bataillon ou, pour être plus exact, d'un bataillon de marche dans quatre-vingt-quatre régiments de la métropole. Ces troupes sont amenées et concentrées dans la régence vers la fin de septembre. Il était temps.

Le 11 septembre, l'aqueduc de Zaghouan, qui alimente Tunis, a été coupé par les insurgés. Vers la fin du mois, les trains de la ligne qui relie Tunis à l'Al-

(1) *Revue politique et littéraire*, 22 octobre 1881.

Octobre 1881.

gérie n'arrivent pas. Le général Saussier a débarqué en Tunisie le 3 septembre. Il établit tranquillement le plan de ses opérations, tandis que la presse fait rage à Paris, que les journaux ministériels eux-mêmes commencent à désespérer.

La marche sur Kairouan.

L'objectif est Kairouan. Pour occuper cette ville, un mouvement général, en forme d'éventail, balaiera toute la régence. Une des colonnes, celle du Sud, partira de Tebessa, en Algérie, sous les ordres du général Forgemol ; une deuxième colonne partira de Tunis sous les ordres du général Logerot ; une troisième, dite colonne de ravitaillement, et commandée par le général Étienne, partira de Sousse, le port le plus rapproché de Kairouan. Il est décidé en même temps que les troupes françaises entreront dans Tunis. Le 10 octobre, sous les ordres du général Logerot, elles pénètrent sans incident dans la ville : c'est le premier acte de l'occupation définitive.

Le même jour, le général Saussier est nommé commandant en chef. Le 14, il adresse aux populations tunisiennes un ordre du jour affirmant que l'armée française n'a d'autre but que de rétablir, d'accord avec le gouvernement du bey, l'ordre et la paix.

Le signal du départ général pour Kairouan est donné le 16 à la colonne d'Algérie, le 17 à la colonne de Tunis, dont la route est plus courte. Un immense effort d'approvisionnement en eau, en vivres, en munitions, en subsistances de toutes sortes, a été fait par l'intendance. Tout est réglé minutieusement. Ce fut, comme l'a dit plus tard M. J. Ferry à la tribune, une des opérations les plus remarquables et les plus savantes qu'ait connues l'histoire militaire. Comme il disait encore : « Jadis on partait peu nombreux pour Constantine, mais on revenait battu. »

Octobre 1881.

Le général Forgemol doit accomplir la marche la plus longue et la plus pénible à travers des régions désertiques, bousculant devant lui les tribus révoltées du Sud. En onze jours, il est en vue de Kairouan; le général Étienne, après quelques engagements où périt le chef insurgé Bou Amara, est arrivé le 26, au matin, à proximité de la ville. Ses cavaliers font le tour des murailles dont les portes sont fermées. Kairouan apparaît comme une île élevée sur la plaine vide et nue. Un interprète, accompagné de quelques cavaliers, s'approche; il frappe du pommeau de son sabre. Alors un drapeau blanc est hissé; la porte s'ouvre et le gouverneur de la ville sort, apportant la soumission sans condition : la casbah est aussitôt occupée. Le général Saussier arrive également le 26, au soir. Le lendemain, la troisième armée étant exacte au rendez-vous, les forces françaises entourent la cité sainte. Les troupes font, dans la ville, une entrée solennelle, musique en tête et drapeaux déployés.

Prise de Kairouan.

La nouvelle d'un tel succès, remporté pour ainsi dire sans coup férir, par la supériorité écrasante du nombre et de l'organisation, a, dans tout le monde arabe, un immense retentissement. Quelques opérations de second ordre achèvent la pacification du Sud. La plupart des tribus, isolées et cernées, demandent l'aman. La sagesse du principe adopté en vertu de la conception du protectorat, qui laisse en place les caïds tunisiens et les rend responsables de la paix publique, aide partout au succès de la force militaire.

La Tunisie pacifiée.

Le 19 novembre, le corps du général Forgemol, dans sa marche de retour vers l'Algérie, occupe Gafsa. Le corps du général Logerot a pris possession de Gabès, où il installe, comme gouverneur,

Octobre 1881. l'un des plus fidèles serviteurs de la cause française, Allegro.

Une colonne volante poursuit les tribus non soumises, qui hâtent, vers le Sud, leur exode désespéré. Elles sont rejetées sur le territoire turc, d'où elles harcèleront longtemps encore les postes du Sud. Le général Logerot, par une série d'opérations qu'accomplissent des colonnes mobiles, a coupé aux maraudeurs toute communication avec le centre. A la fin de l'année, la régence entière était pacifiée.

CHAPITRE X

Le Ministère Gambetta.

I. Rentrée des Chambres. — Les interpellations sur l'affaire tunisienne. — Formation du ministère Gambetta. — Débuts difficiles. — « Weiss et Miribel! » — M. Gambetta prend le contact avec la nouvelle Chambre.
II. La situation extérieure. — La Triple alliance. — Les affaires d'Égypte. — La révolte d'Arabi pacha et le condominium anglo-français. — M. Gambetta et l'Angleterre.
III. Activité du ministère. — Les projets de réforme. — État de l'opinion. — Renouvellement triennal du Sénat. — Le projet de revision constitutionnelle et le scrutin de liste. — Le débat; le gouvernement est battu. — Démission du cabinet Gambetta. — Le second ministère Freycinet. — Mort de M. Gambetta. — Conclusion.

I

Octobre 1881.

Rentrée des Chambres.

Les Chambres étaient convoquées pour le 28 octobre. Ce jour même arrivait le télégramme du général Saussier annonçant l'occupation de Kairouan. Communication en est donnée aussitôt au parlement; M. Guichard, président d'âge, lit la dépêche à la Chambre. Cette lecture est accueillie par un immense éclat de rire : « C'est une comédie! » crie un député. « L'effet est raté! » ajoute un autre. Le ministère, vainqueur, était parfaitement ridicule. Il est décidé qu'on ne croira à rien de ce qui se rapporte à la Tunisie.

Nov. 1881.

M. Jules Ferry était condamné. Mais, selon sa manière, il avait résolu de lutter jusqu'au bout. Avant de quitter la place, il entendait s'expliquer sur les affaires de Tunisie.

La Chambre nouvelle a d'autres pensées. Elle cherche l'homme qui doit être ou son chef ou sa victime, M. Gambetta. Née de ce scrutin d'arrondissement que le « maître de l'heure » a si hautement répudié, elle porte en ses origines cette double et contradictoire destinée. Elle désigne M. Gambetta comme président provisoire par 317 voix sur 364 votants. Après cette manifestation, M. Gambetta décline toute candidature à la présidence définitive. C'est comme s'il déclarait qu'il se tient à la disposition du président de la République et de la majorité. Pourtant, il hésite encore, au carrefour des chemins. Il écrit, le 8 novembre, à son amie :

> Oui, il vaudrait mieux être à Zerpat et, surtout, à Sorrente. Il en est temps encore; veux-tu partir, laisser là tout ce vilain monde se déchirer tout à son aise? Je suis prêt et je *nous* sauve; — un mot, un oui, un simple oui, et nous sommes libres, et pour toujours (1).

M. Henri Brisson est élu président, le 3 novembre, par 347 voix contre 33. Au Sénat, M. Léon Say est réélu.

Interpellations tunisiennes.

Le 5 novembre, débat sur les affaires tunisiennes (interpellations de MM. Naquet, Amagat, de Roys). M. Jules Ferry prend les devants. Il déclare tout d'abord que, quelle que soit l'issue du débat, le ministère est démissionnaire. Il s'exprime fièrement et rudement, relevant, l'une après l'autre, les critiques et les secouant, pour ainsi dire, non moins que les

(1) *Le Cœur de Gambetta* (p. 194).

critiqueurs. Expédition *électorale*, a-t-on dit, plan de campagne *électoral*, rapatriement des troupes par préoccupation *électorale;* et puis, le grief le plus grave : « la France a été lancée dans une guerre par surprise » et sans que les Chambres aient eu à se prononcer. M. Jules Ferry n'avait qu'à laisser parler les faits, c'est-à-dire le résultat :

Explications préalables de M. Jules Ferry.

Messieurs, à entendre tout ce qui se dit, à lire tout ce qui s'écrit sur cette affaire de Tunis, il semble, en vérité, que nous sommes au lendemain de quelque désastre national. Les partis de droite et de gauche ne cessent de nous répéter que l'expédition de Tunisie est un grand malheur, que cette expédition nous fait perdre nos alliances en Europe, qu'elle a désorganisé notre armée, qu'elle doit être placée sur la même ligne que l'expédition à jamais lamentable du Mexique... Il s'est fait, sur cette expédition, une sorte de légende.

On veut attribuer à la campagne le caractère d'une guerre, quand elle est une œuvre de pacification par l'utilisation de notre supériorité militaire :

Nous n'avons pas eu ou plutôt ceux qui dirigent les opérations militaires n'ont pas eu d'autre stratégie que de réunir de grandes masses qui agissent tout autant par l'effet imposant que produit, sur le moral de tribus barbares, le déploiement d'un grand appareil militaire que par la destruction des individus eux-mêmes... Je prie la Chambre, dans la délibération à laquelle elle va se livrer, d'éviter avec un soin scrupuleux tout ce qui pourrait entraver, si peu que ce fût, cette action bienfaisante de pacification. A l'heure qu'il est, notre véritable ennemi dans la régence, ce n'est pas l'indigène, ce n'est pas l'étranger qui nous regarde et nous jalouse : c'est l'incertitude, l'incertitude apparente seulement, qui règne sur les résolutions définitives du gouvernement français.

Appel au patriotisme.

Et enfin, sans forfanterie, sans colère, sans chaleur presque, le cri de l'homme d'État, l'appel au patriotisme :

Deux grands intérêts sont en présence dans ce débat : un grand intérêt politique et un grand intérêt militaire. Ces deux

Nov. 1881. choses, au milieu de toutes nos discussions, doivent nous être sacrées. Ne faites rien qui compromette l'intérêt français; ne faites rien qui puisse porter une atteinte à la juste reconnaissance que nous devons à l'armée et à ceux qui la conduisent. Ne touchez pas, si légère que soit la main, à ces deux grands intérêts : ne touchez pas à la France, ne touchez pas à l'armée.

Les critiques.

Le débat se prolongea pendant quatre séances. Un discours eût suffi, celui de M. Clémenceau. Il faisait balle de toute la polémique soulevée depuis six mois : le ministère n'avait pas dit dès le début toute sa pensée; donc il avait trompé l'opinion; la Chambre et le pays ne voulaient pas cette expédition; on l'a faite malgré eux et pour donner satisfaction à des intérêts financiers, aux bailleurs de fonds de l'Enfida, aux organisateurs d'un crédit foncier tunisien, aux actionnaires du Bône-Guelma. Au point de vue international, on a eu tort d'occuper la Tunisie, puisque la France aura ainsi une frontière commune avec l'empire ottoman, et qu'on l'a brouillée avec l'Italie. En cas de guerre européenne, l'échiquier militaire serait modifié.

Réponse de M. Jules Ferry.

M. Jules Ferry dut répondre : les accusations relatives aux compromissions financières furent repoussées de haut; le reproche visant le silence gardé à l'égard du parlement permettait un retour vers les réalités :

> Je fais appel à toutes les consciences : à droite où l'on voulait nous faire parler, à gauche où l'on nous engageait à nous taire. Je demande si la Chambre a entendu nous investir seulement du pouvoir de chasser quelques Kroumirs. Le contrat se faisait sur un « ordre du jour ». Ne vous avions-nous pas dit que nous voulions des garanties, que nous irions jusqu'où il faudrait aller?...

La critique visant les relations avec l'Italie avait plus de force. C'était l'heure où cette puissance déçue se jetait dans les bras du prince de Bismarck et s'of-

frait à la Triple alliance. M. Jules Ferry n'eut à répondre qu'un mot, mais juste : Nov. 1881.

L'honorable M. Clémenceau disait : en cas de guerre européenne, est-ce que l'échiquier militaire ne serait pas modifié? — Je réponds : oui, il sera modifié, mais à notre profit, en fermant une porte par laquelle on peut entrer chez nous.

Les choses parlementaires sont telles que cette grave affaire de Tunisie n'était pas l'objet de la préoccupation principale ni le véritable nœud du combat. La majorité se cherchait elle-même; les oppositions voulaient l'empêcher de se former. Tout le monde avait une pensée unique : quel sera le ministère de demain? Ferry, Gambetta, les deux personnalités étaient ballottées dans le même remous. Les Kroumirs étaient bien oubliés.

Un imbroglio.

Après quatre jours de discussion, on était en pleines ténèbres. Vingt-trois ordres du jour motivés avaient été déposés. Plusieurs demandaient la mise en accusation du ministère; M. Clémenceau et ses amis proposaient une enquête. Les habiles s'en tenaient à la clôture pure et simple, solution qui ne compromettait personne tout en prolongeant le gâchis. Le ministre, qui n'avait plus besoin de la confiance, puisqu'il s'en allait, et qui ne comptait pas sur la gratitude, puisqu'il existait encore, se serait contenté de ce *quitus* négatif.

Toutes ces propositions furent mises aux voix et toutes, quelles qu'elles fussent et quelle que fût leur origine, se trouvèrent successivement repoussées. Les deux groupes, le groupe Ferry et le groupe Gambetta, qui divisaient la majorité républicaine, se heurtaient, laissant ainsi les extrêmes de droite et de gauche, alternativement, maîtres du vote. La nouvelle Chambre, à son premier pas, était hors d'elle-

Nov. 1881.

même, affolée. Elle ne savait ni ce qu'elle devait faire de la Tunisie ni ce qu'elle voulait faire du pays.

M. Gambetta intervient.

Au cours de la discussion, le comte de Mun, avec une âpreté singulière, avait dit que le gouvernement de la République était impuissant à sauvegarder l'honneur national. A ce moment, M. Gambetta, jusque-là silencieux, avait demandé la parole. Mais le président de la Chambre, M. Henri Brisson, ayant fait justice de cette invective, M. Gambetta s'était tu. Il avait voté l'ordre du jour pur et simple et il était sorti de la salle des séances. Tandis que le tumulte des votes contradictoires continuait au dedans, il s'était assis sur une banquette dans un des salons d'attente. Ses amis l'entouraient; on lui apportait des nouvelles. Sa figure était rouge, anxieuse. Courbé, les doigts sur les genoux, il s'interrogeait; parfois son regard se levait comme s'il cherchait une aide, mais restait perdu dans le vide. On respectait son silence. Sa carrière, sa vie, se décidaient en cette espèce de rémission intérieure et d'inconscience où se prennent les grandes résolutions.

Enfin, comme on votait depuis plus de deux heures et que le désarroi était au comble, il se leva et rentra dans la salle. On venait de rejeter un amendement Casimir Perier, qui était une approbation timide de la politique tunisienne. Tous les yeux se tournent vers l'homme qui s'avance. Il demande la parole « sur la position de la question », et quelques mots suffisent :

Sans entrer dans des querelles qui sont des querelles personnelles, je demande que la Chambre, par un vote clair et de nature à fixer l'opinion au dedans et au dehors, déclare que les obligations qui figurent dans ce traité seront loyalement, pru-

demment, mais intégralement exécutées. En conséquence, je propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, résolue à l'exécution intégrale du traité souscrit par la nation française le 12 mai 1881, passe à l'ordre du jour. » Nov. 1881.

Les applaudissements éclatent. Les urnes circulent. 355 voix pour, 68 voix contre. La séance est levée.

Vote de l'ordre du jour Gambetta.

Le soir même, 9 novembre, M. Gambetta écrit :

Enfin, nous venons de sortir de l'interminable affaire tunisienne; vers neuf heures du soir, tout a été terminé et assez bien, grâce à un mouvement d'indignation qui m'a poussé à la tribune après dix-huit votes successifs sur des ordres du jour plus sots les uns que les autres. Je n'ai pas cru pouvoir tolérer un tel aplatissement de la France républicaine devant l'Europe, et je suis intervenu. En quelques minutes, je leur ai fait ratifier une politique d'exécution et de fierté nationale, et ils ont répondu par 379 voix. Mais mon intervention m'engage; et je suis obligé de discuter avec le président de la République, s'il est prêt à subir la dictature, puisque dictature il y a. J'ignore ce qui va se passer...(1).

Le 10 novembre, M. Jules Ferry remet au président de la République la démission du cabinet, et M. Gambetta est aussitôt chargé de la formation du nouveau ministère.

M. Gambetta chargé de former le ministère.

Il n'y avait pas un mois que M. Gambetta, à son retour d'Allemagne (13 octobre), avait vu M. Jules Grévy, et le futur président du conseil avait fait connaître ses projets et son programme du ton d'un homme qui n'en était plus à attendre et encore moins à bouder. A l'Élysée, on avait compris qu'il fallait s'exécuter. Le 22 octobre, M. Wilson, député, sous-secrétaire d'État aux finances, avait épousé Mlle Alice Grévy, fille du président. M. Wilson était un adversaire déclaré; les situations étaient nettes : c'était la lutte. Mais M. Gambetta, confiant dans le vœu

(1) *Le Cœur de Gambetta* (p. 195).

Nov. 1881. manifeste du pays, se découvrait au fur et à mesure qu'il avançait, tandis que le président Grévy, tenant son jeu fermé et les lèvres serrées, laissait venir.

Il y eut, parmi les adversaires de M. Gambetta, un mouvement de joie quand on le vit, comme l'écrit M. Henry Maret, « acculé à la porte du conseil. »

M. Grévy donna carte blanche à M. Gambetta. Dans le public, un mot courut aussitôt : « C'est le grand ministère! » La personnalité de M. Gambetta était si haute qu'on ne le voyait qu'entouré de l'élite du parti républicain. N'était-il pas le successeur désigné de M. Thiers? Il avait toujours promis l'union ; on le savait assez généreux pour oublier tous les dissentiments personnels. Et les hommes les plus distingués du parti ne se presseraient-ils pas avec joie autour de lui?

On considérait donc comme acquise la combinaison des cinq présidents : M. Gambetta, M. de Freycinet, M. Jules Ferry, M. Léon Say et M. Henri Brisson. M. Gambetta avait sa liste dans sa poche, assurait-on, et l'on n'attendrait pas longtemps pour la connaître. Trois jours se passent. Va-et-vient habituel à ces sortes de crise, escaliers montés et descendus, redingotes boutonnées, visages énigmatiques, journalistes aux champs. Puis, rien. Le 13, l'*Officiel* est muet; le 14, enfin, les décrets paraissent : pas un seul des « présidents » n'y figure. C'est le ministère de la déception, « le petit ministère. »

Echec du « grand ministère ».

Voici ce qui s'était passé : M. Gambetta n'avait pas été sans tâter le terrain avant d'être appelé par le président de la République. Il avait désiré, lui aussi, grouper les plus hautes notoriétés du parti. Mais il avait rencontré de sérieuses difficultés. Le principal des personnages avec lesquels il avait à s'entendre était

Nov. 1881.

M. Jules Ferry: mais, parlementairement parlant, celui-ci, après la séance du 10 novembre, était en échec; d'autre part, sa situation personnelle était si considérable, — chef reconnu d'un des groupes formant la majorité, — qu'on ne pouvait lui faire une place dans le cabinet qu'en acceptant, à la fois, la responsabilité de ses actes et, jusqu'à un certain point, son programme. Or, il y avait entre les deux hommes politiques une divergence d'opinion affirmée au sujet du scrutin de liste. M. Gambetta, sur ce point, était irréductible et M. Jules Ferry, irrité à bon droit de l'injustice des partis, n'était pas prêt à toujours céder. M. Gambetta avait attendu pour faire les premières ouvertures, — trop longtemps, peut-être. Les dispositions réciproques n'étaient pas hostiles, mais les situations respectives étaient difficiles, et aucune parole décisive ne fut prononcée.

M. de Freycinet et le « grand ministère ».

M. Gambetta s'était adressé de bonne heure à M. de Freycinet. Après la première présidence de celui-ci, il y avait eu quelque froideur entre eux. Un rapprochement avait été ménagé par M. Challemel-Lacour. Le 16 septembre, M. Gambetta avait vu M. de Freycinet. Il lui dit qu'il n'avait aucune envie de prendre le pouvoir; que sa santé ne lui permettrait pas d'en supporter longtemps le fardeau; cependant, il sentait qu'il ne pourrait se dérober absolument. Il demandait donc à M. de Freycinet de l'aider à constituer le futur cabinet : — « Ce sera notre cabinet à tous deux, avait-il ajouté, et je vous laisserais bientôt la direction, ne désirant rester aux affaires que quelques mois et devant ensuite me retirer du pouvoir pour me reposer et voyager en Europe. Vous prendrez donc le portefeuille de la guerre et vous serez mon principal collaborateur. »

Nov. 1881.

On dressa une liste sur les données suivantes : « Tous ceux qui ont été présidents du conseil et tous ceux qui peuvent le devenir. » M. Léon Say aux finances, M. Jules Ferry à l'instruction publique, M. Challemel-Lacour à l'intérieur, M. Brisson à la justice, M. Tissot aux affaires étrangères. Quant à M. Gambetta, il était président du conseil sans portefeuille. Il s'épargnait ainsi la fatigue de la gestion directe d'un ministère particulier ; sa pensée était, en outre, de grandir la situation du président du conseil. Seul celui-ci, dorénavant, communiquerait avec le président de la République, qui n'aurait plus à présider le conseil des ministres. C'était toute une révolution dans la pratique de la constitution, — « le premier » devenant le véritable et unique chef du gouvernement.

M. de Freycinet fit quelques objections ; cependant, il ne se refusa pas à entrer dans la combinaison.

Refus de M. de Freycinet

Pendant un mois, il ne revit pas M. Gambetta. Au début de la crise ministérielle, il n'entendit parler de rien. Le 11, M. Gambetta vint le voir, et selon l'entretien qui avait eu lieu précédemment, fit appel de nouveau à son concours. Mais le cabinet qu'il s'agissait de former et à la constitution duquel M. de Freycinet n'avait nullement collaboré, était tout différent de la première combinaison. Ni M. Jules Ferry, ni M. Léon Say, ni M. H. Brisson n'y figuraient. M. de Freycinet, lui-même, au lieu d'être ministre de la guerre, devenait ministre des affaires étrangères, M. Gambetta, président sans portefeuille, devant s'occuper particulièrement des affaires extérieures. Sur la liste figuraient déjà la plupart des hommes nouveaux qui devaient former le ministère définitif. Après une nuit de réflexion, M. de Freycinet écrivit à M. Gambetta « qu'il ne se sentait pas en état

de remplir convenablement le rôle que le futur président du conseil lui destinait et qu'il lui demandait la permission de demeurer à son banc de sénateur, où il lui resterait toujours un ami sûr et dévoué » ([1]).

et de M. Léon Say.

M. Gambetta avait obtenu, le même jour, après des hésitations analogues, une réponse identique de M. Léon Say. Il y eut un dissentiment précis sur le programme financier du cabinet. M. Léon Say exigeait que la déclaration ministérielle contînt la formule : « ni conversion, ni emprunt, ni rachat. » Attitude purement expectante, cadrant mal avec le caractère « réformateur » que M. Gambetta entendait donner à son ministère. M. Gambetta, d'accord probablement avec M. Allain-Targé, à qui il réservait le ministère des travaux publics, était disposé à racheter le chemin de fer d'Orléans pour un essai d'exploitation par l'État.

Le 12 novembre au matin, M. Léon Say déclinait définitivement le portefeuille des finances ([2]).

Formation du ministère.

Les jours se passaient. Il fallait finir. M. Gambetta eut l'impression qu'il se heurtait à des refus concertés et crut reconnaître l'intervention de l'Élysée. Il comprit que s'il voulait être maître dans son propre cabinet, il devait renoncer à la conception du « grand ministère ». Il se retourna donc brusquement. Selon son mot familier, il prit le parti de former un ministère « avec les camarades ». L'équipe fut facilement embarquée :

Ministre des Affaires étrangères, président du conseil : M. Gambetta.

Ministre de la Justice : M. Cazot.

(1) V. le texte de la lettre dans *Discours*, t. X (p. 27). — J'ai reçu aussi des renseignements précieux de la bouche de M. de Freycinet.

(2) V. la lettre adressée à M. Pallain par M. Léon Say, dans G. Michel, *Léon Say* (p. 544).

Nov. 1881.

Ministre de l'Intérieur : M. Waldeck-Rousseau.

Ministre de la Guerre : général Campenon.

Ministre de la Marine : capitaine de vaisseau Gougeard.

Ministre de l'Instruction publique et des Cultes : M. Paul Bert.

Ministre des Finances : M. Allain-Targé.

Ministre des Travaux publics : M. Raynal.

Ministre du Commerce et des Colonies : M. Rouvier

Ministre de l'Agriculture : M. Devès.

Ministre des Beaux-Arts : M. Antonin Proust.

Étaient désignés comme sous-secrétaires d'État : aux affaires étrangères, M. Spuller; à la guerre, M. Blandin; M. Cochery, aux postes et télégraphes; M. Félix Faure, aux colonies; M. Chalamel, à l'instruction publique; M. Margue, à l'intérieur; M. Lelièvre, aux finances; M. Caze, à l'agriculture; M. Lesguillier, aux travaux publics.

Appréciation sur le nouveau ministère.

M. Gambetta soumit cette liste à l'approbation de M. Jules Grévy. Celui-ci la prit, la lut et dit : — « C'est ça votre ministère!... et M. Paul Bert aux cultes! c'est complet! » Puis, il signa les décrets.

Telle fut la note qui se répandit aussitôt dans Paris : « ministère de commis, » disent les uns; « ministère de la dictature, » ajoutent les autres. Des inconnus; un capitaine de vaisseau, ministre de la marine! M. Gambetta avait eu quelque peine à trouver un ministre de l'intérieur. Il avait dû insister pour obtenir le concours du très jeune M. Waldeck-Rousseau. Mais celui-ci avait déjà une réputation d'orateur impeccable et de parlementaire laborieux : « En tout cas, il ne bredouillera pas à la tribune, » écrivait M. Ranc dans le *Voltaire*, et M. J.-J. Weiss : « Je n'ai pas l'honneur de connaître

M. Waldeck-Rousseau, mais je serais très étonné s'il ne pouvait soutenir la comparaison, pour l'entente des affaires, avec M. Beulé, de l'Institut, et, pour l'éloquence, avec M. Barthélemy Saint-Hilaire. »

Caractéristique du cabinet.

Dans le cabinet, il n'y avait qu'un seul membre du Sénat, M. Cazot. Deux nouveaux ministères étaient créés et il y avait lieu de demander au parlement le vote des crédits nécessaires. M. Gambetta, selon sa promesse, avait fait peu de cas des divisions en groupes et sous-groupes. Toutefois, en s'assurant la collaboration de M. Allain-Targé et de M. Paul Bert pour les principaux portefeuilles, il avait sensiblement incliné vers la gauche. Il désobligeait « la finance » en n'embarquant pas M. Léon Say. De ce fait, il avait à compter avec la froideur du centre.

La déclaration ministérielle.

La déclaration ministérielle fut lue, le 15 novembre, à la Chambre par M. Gambetta, et au Sénat par M. Cazot. On annonçait une politique « graduellement, mais résolument réformatrice » ; revision sagement limitée, réforme de la magistrature, diminution des charges militaires et des impôts pesant sur l'agriculture, traités de commerce, œuvres d'assistance et de prévoyance, stricte application du régime concordataire.

C'était, peut-être, ce dernier article du programme qui, sous la plume de M. Paul Bert, était le plus digne de frapper l'opinion. M. Gambetta et ses collaborateurs abandonnaient un peu rapidement la vieille thèse du parti républicain sur la séparation de l'Église et de l'État, du moins par mesure unilatérale [1].

(1) Sur les idées de pacification religieuse et sur les relations de Gambetta avec le pape Léon XIII par l'intermédiaire de Léonie Léon, en 1879, voir le curieux chapitre du livre de M. Laur, *Le Cœur de Gambetta :* « Leur œuvre commune ; » notamment p. 263. M. Gambetta pré-

Nov. 1881.

M. Waldeck-Rousseau écrivait à son père le jour même de la formation du cabinet : « Si nous tombons, ce sera là-dessus, mais cela m'est joliment égal ! Tu vois que nous devenons cléricaux ; au moins les intransigeants vont le proclamer (1). »

L'accueil fait à la déclaration fut froid : au Sénat, à la Chambre, dans le public.

La polémique se saisit immédiatement de la formule « revision limitée ». Là était, en effet, la marque gambettiste, l'empreinte du génie « constitutionnel », propre au fondateur de la République. Dans cette formule était latente la querelle du scrutin de liste. C'était le terrain fatal du premier corps à corps. M. Gambetta l'avait annoncé à Tours, répété au Neubourg, affirmé à l'Élysée, comme attiré et hypnotisé par ce nœud inextricable. Il donnait prise ; on ne le lâcherait pas.

Proposition Barodet.

Séance tenante, M. Barodet — qui vient de demander à la Chambre de faire procéder au recueil des professions de foi parlementaires — M. Barodet, par opposition à la « revision limitée », rédige une proposition de revision « illimitée », ou plutôt « indéterminée », c'est-à-dire comportant, purement et simplement, la réunion du congrès : « La revision de la constitution est la première des réformes qu'ait réclamées le suffrage universel aux dernières élections. » Il réclame l'urgence.

cise ainsi sa pensée et ses questions : « Étant donné que le *statu quo* ne peut plus être conservé en France en ce qui concerne le concordat, en veut-on la dénonciation pure et simple ou la revision ?... » La revision aurait pour objet de laisser l'Église romaine soumise aux règlements de police constituant le droit commun, mais en supprimant le budget des cultes et en remettant la nomination des évêques au Pape. — C'était bien l'Église libre dans l'État libre. V. le projet, *ibid.* (p. 269).

(1) Henry Leyret, *Waldeck-Rousseau*, t. I (p. 186).

Le président du conseil s'engage aussitôt en personne et s'élève contre la proposition Barodet. M. Clémenceau la soutient avec vigueur. M. Gambetta insiste. Il l'emporte. L'urgence est repoussée par 345 voix contre 120 sur 465 votants. Ce n'est qu'une escarmouche. Mais la vivacité du débat est un premier indice du peu de faveur que M. Gambetta trouve auprès du parlement. Il le sent et il s'en irrite. On dirait qu'il va au-devant d'une rupture.

Nov. 1881.

Elle est écartée.

Quelques jours après (8 décembre), discussion plus pénible encore. Il s'agit des crédits supplémentaires demandés aux Chambres pour les deux ministères et les deux sous-secrétariats d'État créés : crédit minime, 125.000 francs. La commission, sans faire une opposition absolue, cherche chicane au ministère. Son opinion chagrine se manifeste dans un passage du rapport de M. Leroy : « La majorité a émis le vœu qu'à l'avenir aucun ministère ne fût créé sans l'assentiment préalable des Chambres. » On accorde les crédits, mais on blâme le ministère ; situation ambiguë qui permet aux mécontents du centre de manifester leur humeur : M. Franck-Chauveau, homme d'esprit, s'écrie : « Il faut repousser les théories d'une école qui, selon le mot de Montesquieu, coupe l'herbe pour avoir le fruit ! »

Crédits supplémentaires pour les nouveaux ministères.

M. Gambetta est obligé d'intervenir encore ; il demande à la Chambre la suppression du vœu inséré dans le rapport de la commission : mais il ne peut, au sujet de la radiation d'un « vœu », poser la question de confiance. Le piège est finement tendu. M. Ribot en serre le nœud avec une habileté dialectique supérieure et enveloppe le président du conseil dans les mailles d'une argumentation que ni l'éloquence ni le savoir-faire parlementaire de ce dernier ne peuvent rompre.

Premier échec.

Nov. 1881.

M. Ribot est applaudi. M. Gambetta se défend, non sans une fatigue visible; finalement, il est battu; la Chambre vote les crédits et ne supprime pas la phrase.

Autres escarmouches.

Le 13 décembre, nouvel incident, plus significatif encore, dans sa cruelle brièveté : M. Clovis Hugues a interpellé le ministre de la guerre, général Campenon, au sujet de la nomination du général de Miribel comme chef d'état-major général de l'armée : « Vous confiez la République, dit le député, à ceux qui, de tout temps, ont essayé de l'assassiner. » Le général Campenon avait parlé une première fois et se préparait à remonter à la tribune. Le président du conseil lui fait signe de ne pas insister. M. Henry Maret, de s'écrier alors, s'adressant au général Campenon : « Ne parlez pas; César le défend. » M. Gambetta. — Parlez donc en français. » M. Maret. — « Soit; je ne dirai pas César, je dirai Vitellius. » L'incident ne fut pas mentionné au procès-verbal et M. Henry Maret ne fut pas rappelé à l'ordre.

Tourments intimes.

On eût dit que M. Gambetta se plaisait à braver cette opinion parlementaire si chatouilleuse et de laquelle il dépendait. Attaché, malgré lui, à ce banc du pouvoir, il secouait sa chaîne. Au plus fort de ses tourments publics et privés — il attendait de la femme qu'il aimait une parole apaisante — sa pensée était partagée et entravée. Il rugissait. Écoutons ses cris :

J'ai hâte de te revoir et je me fais une fête de me mettre à tes genoux, t'adorer, chère idole, en pleurant sur mes violences involontaires. J'en ai honte et j'en ai confusion encore... (17 novembre).

... La nuit a été mauvaise et le bien ineffable que tu laissais dans mon cœur, l'apaisement moral que tu m'avais apporté, l'espoir que tu avais mis en moi, n'avaient pas produit une réaction suffisante pour chasser la vilaine fièvre... Crois-moi, tu peux

nous sauver tous les deux; oui, nous sauver, car sans toi, une vie découronnée et vide n'a plus ni valeur ni charme (29 novembre)... Laisse-toi vaincre à mon grand amour... et tu surmonteras l'horrible destinée qui t'accable depuis trop longtemps. Une nouvelle année va s'ouvrir pour nous; nous restons les maîtres de changer le sort et la fortune. Tu as épuisé la coupe des afflictions; j'ai personnellement connu, sans en être ému ni troublé, toutes les extrémités du bonheur, de ce qu'on est convenu d'appeler, parmi les hommes, les joies du pouvoir et de la renommée; mais rien ne m'est rien sans toi, sans ton amour, sans ta présence, sans la revanche contre une injuste destinée. Ouvrons ensemble cette nouvelle ère, jette-toi sur mon cœur et restes-y... Déc. 1881.

Une raison mal connue, peut-être un désintéressement surhumain, empêchait cette union qu'il désirait si ardemment et qu'il ne pouvait réaliser.

Rien de tout cela ne transpirait dans le public. On remarquait seulement la physionomie tendue, les yeux rougis, les traits souvent tirés du président du conseil, malgré le sourire toujours ramené de sa complaisance attentive et de sa bonté. Son cœur était bourrelé, mais son intelligence rayonnait. Ces troubles intérieurs et extérieurs électrisaient son ardente nature... Jamais poème humain fut-il plus émouvant en des circonstances plus critiques?

Idées de M. Gambetta sur le pouvoir.

M. Gambetta avait accepté le pouvoir en considération de son parti. A quelqu'un qui lui conseillait de décliner la charge, il répondait : — « Et tous les gens qui comptent sur moi? » Mais il avait toujours répété qu'il ne gouvernerait pas seulement avec ses amis et qu'il essaierait de grouper autour de lui les forces vives de la nation. Il ne cessait de vanter les services rendus par l'administration française; partisan déclaré, comme M. Thiers, comme M. Challemel-Lacour, selon la tradition jacobine et patriote, de la centralisation, cet illustre parlementaire, au pouvoir,

Déc. 1881.

ne concevait le pouvoir qu'indépendant et agissant près du parlement contrôlant et délibérant. Il entendait aussi tenir en respect certaines influences financières qui s'ingéraient de plus en plus dans les affaires de la République [1]. Ce sont là des entreprises qu'un homme d'État ne peut mener à bonne fin qu'avec une majorité solide et résolue. Le courage, la persévérance individuels n'y suffisent pas.

Il voudrait « gouverner ».

M. Gambetta ne disposait pas d'une telle majorité. Pourtant, ses premiers actes et ceux de ses collègues affichent cette politique hardie. M. le capitaine Gougeard dit au corps des amiraux, à la puissante famille des « archevêques » : « Ne vous dissimulez pas que vous avez besoin de gagner ma confiance. » M. Paul Bert, parlant au personnel de l'administration des cultes :

> Je ne vous demande pas une approbation secrète pour tout ce que je pourrais faire... La nation, au nom de qui, si chétif que je sois, j'ai l'honneur de parler ici, m'a donné les pouvoirs nécessaires pour faire obéir sa volonté souveraine...

Mais le comble, ce fut la circulaire de M. Waldeck-Rousseau aux préfets :

> Un système de gouvernement qui reposerait sur cette idée que l'avis d'un préfet n'est rien et que la recommandation d'un député est tout, serait un régime également funeste à l'indépendance de l'électeur, du député et des ministres.

Il prétendait « soustraire l'élu à l'intimité par trop pressante de l'électeur », et il priait les préfets de rester

(1) V. discours de Waldeck-Rousseau, à Rennes, le 14 juillet 1882, prenant à partie « l'oligarchie des grands monopoles, qui reçoivent encore la dîme du commerce et de l'industrie; l'oligarchie de la haute banque, assez hardie pour avoir mis le crédit en ferme; l'oligarchie de tous les intérêts égoïstes, qui n'ont jamais assez d'aversion pour le novateur dont l'audace prétend qu'il y a quelque chose à remanier, à modifier, à reconstruire ».

dans leurs départements et de ne pas encombrer les antichambres ministérielles. C'était toute une méthode gouvernementale nouvelle. Déc. 1881.

Quelle agitation dans la fourmilière! Les premières mesures financières prises par M. Allain-Targé alarmaient la Bourse, qui suivait les impulsions de la haute finance. M. Léon Say racontait le propos attribué à M. Gambetta, s'adressant à son ministre des finances : — « Tu veux faire la hausse de la Bourse : c'est bien facile, tu n'as qu'à donner ta démission (1). »

Le ministère et l'armée.

La série des nominations qui marquèrent l'avènement du cabinet, affirmèrent le système, mais déterminèrent l'explosion. Le général Campenon, ministre de la guerre, avait été un des rares protestataires que l'armée eût comptés contre le coup d'État de 1851. Il avait payé ses opinions républicaines d'un long séjour dans les postes les plus pénibles de l'Algérie du Sud. Il avait l'esprit ferme, le coup d'œil prompt, le caractère énergique. Il n'avait pas gardé rancune aux grands chefs, car une des premières mesures qu'il prit, de concert avec M. Gambetta, qui s'occupait très activement des choses militaires, fut d'appeler au poste de chef d'état-major de l'armée le général de Miribel, ancien chef d'état-major du général Ducrot, et quelque peu engagé dans les intrigues de ce chef turbulent au Seize Mai. Le général de Miribel passait pour une capacité hors de pair : on ferme les yeux sur son passé et il est désigné d'emblée pour la plus haute fonction de l'armée.

Au conseil supérieur de la guerre réorganisé, le général Campenon appelle le maréchal Canrobert, les généraux Chanzy, Gresley, de Galliffet, Carteret-Gré-

(1) G. Michel (p. 365).

Déc. 1881. court et Saussier. Canrobert, Miribel, Galliffet!... « Mais si ces gens-là avaient trouvé M. Gambetta au coin d'une rue, après la Commune, ils l'auraient fait fusiller, » s'écrie M. Clovis Hugues à la Chambre; et M. Henry Maret : « Prenez Bazaine, alors (1)! »

Le personnel diplomatique. Dans le corps diplomatique, M. de Chaudordy succède au général Chanzy, qui a donné sa démission. M. de Courcel, directeur des affaires politiques, remplace, à Berlin, M. le comte de Saint-Vallier qui, embarrassé par une correspondance très hostile à M. Gambetta adressée de Berlin au département, croit devoir se retirer également. A la place de M. de Courcel, M. J.-J. Weiss est nommé directeur des affaires politiques... M. J.-J. Weiss! le publiciste le plus connu et, d'ailleurs, le plus spirituel du parti conservateur, un apologiste du Seize Mai, un homme de lettres, un journaliste! Ce fut un scandale parmi les journalistes et les hommes de lettres : « le valet de plume de M. de Fourtou! l'homme des coups d'État! Un écrivain! » M. Liébert et autres illustrations de la presse républicaine étaient indignés. M. Edmond About, qui se comparait, raillait « son cher camarade », entré dans la carrière diplomatique « comme un moineau dans une cathédrale »!

M. J.-J. Weiss.

« Weiss et Miribel; Miribel et Weiss! », telle fut la clameur qui retentit dans Paris. On eût dit qu'au parti républicain en général, et à chaque républicain en particulier, on avait pris quelque chose; la moindre ambition était lésée dans ses « droits ». M. Gambetta avait dit : « On gouverne avec son parti, on administre avec des capacités. » Les capacités faisaient donc défaut?...

(1) Séance du 13 décembre 1881.

Autres nominations.

D'autres nominations, non moins importantes, réparties sur les diverses nuances du parti républicain, ne comptaient pas. M. Magnin, administrateur de la Banque de France; M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie; M. Castagnary, journaliste républicain, directeur des cultes; M. Ch. Floquet, député de Paris, et si populaire dans la ville, préfet de la Seine: tout cela était passé par prétérition. Les amis de M. Gambetta vinrent protester auprès de lui. Ses adversaires ramassaient la balle et le compromettaient par leurs applaudissements ironiques :

Voilà quinze ans que je crie après la République, écrivait M. Paul de Cassagnac; voilà quinze ans que je la décoiffe, que je lui trousse les cotillons et que je la fesse à tour de bras tant que je peux. Il me semble que cela vaut bien une petite place...

M. Gambetta laissait crier : — « Cela importe peu, » disait-il à ceux qui lui rappelaient les longues hostilités volontairement oubliées. Et à ses amis : — « Ils en verront bien d'autres! » Ou encore : — « Je rue dans les brancards : les voyageurs crient. »

Ce n'étaient là que des prolégomènes, une sorte de hourvari que l'avènement, l'allure, les premiers pas de M. Gambetta ministre devaient fatalement provoquer. Maintenant, il fallait en venir aux actes, aux affaires sérieuses. Comment le nouveau président du conseil entendait-il exercer le pouvoir?

Les affaires tunisiennes.

Une difficulté intéressant au plus haut point la dignité et l'avenir du pays était en suspens, la question tunisienne. Le dernier vote de la Chambre n'avait eu qu'une portée pour ainsi dire intérieure et parlementaire. Le cabinet Ferry une fois renversé, que déciderait-on sur le fond des choses?

Déc. 1881.

M. Gambetta, sagement, résolut d'ouvrir un nouveau débat avant la séparation des Chambres. La solidarité des deux pouvoirs, l'exécutif et le législatif, était, à point nommé, mise en jeu. On allait se tâter. L'opinion était encore vivement émue par des polémiques récentes : un procès pendant devant le jury de la Seine, le procès Roustan, la tenait en haleine. Seules, des explications claires, des positions nettement prises en public, pouvaient dégager les situations et purifier l'atmosphère. C'est l'avantage et la ressource du régime ; pour remède suprême : la lumière !

Une demande de crédits supplémentaires, montant à la somme de 29 millions de francs, est déposée par le nouveau cabinet. La discussion a lieu à la Chambre le 1er décembre, et au Sénat les 10 et 12 décembre. A la Chambre, les conclusions du rapporteur de la commission, M. Goblet, sont favorables. M. Gambetta trouve devant lui les adversaires habituels, tant ceux de droite, M. Delafosse, M. Cunéo d'Ornano, que ceux de gauche, M. Camille Pelletan, M. G. Périn, etc. La tactique, à droite comme à gauche, consiste à accabler le nouveau président sous le poids des reproches adressés à l'ancien cabinet, ou, s'il décline ce qu'il a appelé lui-même « l'hérédité ministérielle », de le séparer de la fraction de la majorité attachée à M. Jules Ferry.

La thèse du protectorat.

Mais M. Gambetta, guidé par l'intérêt du pays, échappe au double piège. Il donne, dès lors, la formule exacte de la politique française à Tunis : « Ni l'annexion ni l'abandon : le protectorat. » S'il n'apporte pas encore le projet d'organisation du nouvel établissement, il en trace, à diverses reprises, les grandes lignes. C'est bien la voix de la France que l'on entend quand, dans un mouvement qui le remet à son rang

Déc. 1881.

et à sa place d'homme d'État et de conducteur de peuples, il s'écrie :

Ce qui a manqué aux politiques précédentes, c'est la netteté, c'est la fermeté. Oui, quand on dira au parlement français, ici ou dans l'autre Chambre, qu'on lui apporte une résolution de nature à conserver le patrimoine colonial de la France.... quand on viendra dire nettement quels sacrifices il faut consentir, à quelles limites ils s'arrètent, à quelles charges ils répondent, à quels besoins supérieurs ils donnent satisfaction, je suis convaincu que, pourvu qu'on dise sincèrement, nettement les choses, il y aura toujours un écho dans le pays et dans le parlement pour juger et approuver cette politique.

Cet écho, sa voix l'éveille en effet. La Chambre accepte cette large définition de la politique tunisienne, définition qui « couvrait », en même temps, les actes de ses prédécesseurs :

Le traité de Kasar-Saïd, que vous avez ratifié et voté et dont les stipulations sont parfaitement honnêtes et réalisables, constitue pour nous, à l'heure actuelle, la charte et le contrat qui lient le bey à la France et la France au bey.

La Chambre suit et l'ensemble du projet est adopté par 400 voix contre 52.

M. Gambetta devant le Sénat.

Le Sénat lui-même se dégelait. A l'occasion de ces mêmes crédits, un débat a lieu le 10 et le 12 décembre. Le duc de Broglie, M. Fresneau, M. Audren de Kerdrel, représentant les droites conservatrice, légitimiste, orléaniste, portent le poids de la discussion, mais le duc de Broglie avec tant de compétence, de finesse et d'autorité, que c'est la véritable rencontre où M. Gambetta donne sa mesure. Celui-ci déploie tout son tact, tout son esprit et une bonhomie si opportune qu'il désarme ses adversaires. Au début, il s'est concilié la haute Assemblée par une déclaration faite pour la rassurer et l'honorer à la fois :

Le gouvernement croit pouvoir dire, Messieurs, que ce qu'il recherche aujourd'hui, dans les conditions sagement limitées

Déc. 1881.

et sagement pondérées de l'institution d'une Chambre haute, c'est son affermissement, c'est l'augmentation de son prestige. ... Je tenais à m'associer à la pensée de M. le duc de Broglie sur l'importance et la nécessité des débats politiques dans une Chambre haute et sur la nécessité de l'existence d'une Chambre haute elle-même.

La glace est rompue. La discussion longue, précise, minutieuse parfois, a pris le ton qui convient entre le pouvoir d'action et le pouvoir de contrôle.

Les critiques du duc de Broglie — qu'elles portent sur les inconvénients du protectorat ou sur les périls de l'expansion lointaine — ont leur valeur. Mais M. Gambetta répond avec à propos. S'il s'agit de l'Italie, il dit :

Il ne m'en coûte pas de faire cette concession ; on n'a pas dit assez clairement, assez nettement à l'Italie ce qu'on voulait faire, ce qu'on devait faire dans l'intérêt de la France, sans chercher aucunement à blesser les susceptibilités et les traditions italiennes. Avec de la patience et de la modération, les choses seront remises à leur place.

Et encore :

La situation a été grossie à dessein ; on l'a exagérée à tous les points de vue, au point de vue des risques internationaux à courir, comme au point de vue des charges financières.

Première victoire.

Le Sénat eut la vive et immédiate impression que, malgré les malentendus originaires, il s'arrangerait avec ce ministre si raisonnable. M. Gambetta, qui dut remonter plusieurs fois à la tribune, fut de plus en plus favorablement écouté. Les crédits furent votés à l'unanimité de 227 votants.

Après des débuts parlementaires pénibles, le gouvernement remportait sa première victoire, et sur une question de haute portée nationale : grâce à M. Gambetta, le fait tunisien réalisé par M. Jules Ferry était enregistré et acquis.

En même temps M. Gambetta mit fin aux polémi-

ques irritantes en honorant un bon serviteur de la France. Une campagne du journal de M. Rochefort, inspirée par les racontars d'un camarade de carrière et par les prétendues « révélations » d'un tunisien réfugié en Italie, avait accusé M. Roustan de s'être mêlé à des tripotages financiers et à des intrigues louches à Tunis. Sur l'ordre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, M. Roustan avait intenté un procès à M. Rochefort. L'affaire était appelée devant le jury de la Seine le 15 décembre. M. Rochefort ne put apporter aucune preuve sérieuse à l'appui de ses allégations : l'honorabilité personnelle de M. Roustan fut solennellement reconnue par tous les témoins. Cependant, l'avocat de M. Rochefort ayant plaidé la bonne foi, M. Rochefort fut acquitté. Déc. 1881. Le procès Roustan.

La presse hostile conclut immédiatement à la condamnation de M. Roustan. Mais, M. Gambetta était ministre. Il fit venir M. Roustan, s'exprima auprès de lui dans les termes de la plus haute estime et lui donna l'ordre de regagner immédiatement son poste, comme si rien ne s'était passé. Ce trait de courage politique est, dans sa simplicité, l'un des plus honorables qu'ait accomplis ministre parlementaire.

M. Gambetta était en selle. Il se sentait plus fort — plus fort de son autorité oratoire reconquise sur les Chambres, plus fort de son assiette politique affirmée, plus fort d'une sorte d'adhésion tacite qui se produisait dans le pays et qui prenait l'intrigue à revers. Adhésion tacite du pays.

Sa méthode était donc la bonne : marcher sans peur et aborder l'obstacle de front. Comme M. Thiers, il était résolu à gouverner au besoin contre le vent, sans craindre de foncer sur ses adversaires, tant qu'il n'aurait pas obtenu du parlement la confiance absolue et loyale que son passé et ses services lui paraissaient mériter.

Déc. 1881.

II

Pendant les vacances.

Les Chambres s'étant ajournées du 16 décembre au 10 janvier, M. Gambetta avait quelques semaines pour reprendre haleine et s'adapter à ses doubles fonctions de ministre des affaires étrangères et de président du conseil. Une charge énorme l'accablait. La France politique, qui, depuis des années, vivait dans l'attente de cet avènement, se précipitait vers son antichambre. Les escaliers et les salons d'attente étaient envahis : une organisation nombreuse de secrétaires, d'attachés, d'hommes de confiance ne suffisait pas à protéger sa porte. Il recevait beaucoup, avec cette générosité d'âme qui ne savait pas se refuser ; les régimes populaires entourent leurs chefs jusqu'à l'obsession et ne leur laissent ni le temps du travail, ni le temps de la réflexion, ni le temps du repos. En butte aux attaques les plus violentes, sentant l'irritation sourde des événements et des hommes contre lui, il pliait parfois sous le fardeau. Adossé à la cheminée de son cabinet du quai d'Orsay, il se laissait aller à de courts abattements ; la force physique fléchissait tandis que le ressort moral était tendu à se rompre.

M. Gambetta au ministère.

Pourtant, il fallait brasser à même les affaires, ces grandes affaires internationales qui exerçaient sur son imagination un attrait invincible depuis si longtemps. Le métier exige de longues préparations et de patientes élaborations ; et le nouveau ministre était jeté en pleine tourmente. Il prenait sur ses nuits et se brûlait les yeux pour parcourir les dossiers. Peine légère, car

elle avait pour récompense la satisfaction suprême de l'homme d'État, l'action. Déc. 1881.

Le *Times* avait dit, lors de la formation du ministère : « L'avènement de M. Gambetta marque une crise dans l'histoire de la France républicaine et fera peut-être époque dans l'histoire européenne. »

L'Allemagne et la Russie.

Le tsar Alexandre II avait été assassiné le 13 mars 1881, et avait été remplacé par son fils, Alexandre III. Depuis cette époque, le prince de Bismarck était inquiet sur les relations de l'Allemagne et de la Russie. Il avait la conviction, exprimée si souvent dans ses *Souvenirs*, que la politique allemande « ne peut pas rompre les ponts » avec l'empire slave, sous peine d'être à la merci de l'Autriche-Hongrie et d'être entraînée au delà de ses propres intérêts dans les affaires du Danube et des Balkans. La prudence extrême de ses démarches entre les deux puissances voisines est la preuve la plus frappante de la qualité éminente de ce puissant esprit, la mesure.

Alexandre III.

L'empereur Alexandre III, époux d'une princesse de la famille de Danemark, n'offrait pas les mêmes garanties que son père Alexandre II à la famille royale de Prusse et à la politique bismarckienne. En confiant les fonctions de premier ministre au comte Ignatieff, il avait affiché ses tendances nationalistes et absolutistes [1]. Les manifestations favorables à un rapprochement franco-russe se multipliaient. Katkoff était le conseiller écouté du nouveau tsar. Skobeleff, le héros des guerres d'Europe et d'Asie, adversaire déclaré

(1) Manifeste du tsar paru le 29 avril 1881 : « La voix de Dieu nous ordonne de nous mettre avec confiance à la tête du pouvoir absolu... Nous tâcherons, avec la grâce de Dieu, de ramener notre pays dans ses voies traditionnelles. » — G. Liwolf, *Michel Katkoff et son époque* (p. 301).

Déc. 1881.

de l'hégémonie allemande, se préparait à venir à Paris (1).

Mais le tsar Alexandre III avait, en même temps, horreur du libéralisme, qui n'était, à ses yeux, que l'avant-garde du nihilisme, meurtrier de son père. Partagé entre ces deux sentiments, il hésitait. Bismarck, par l'intermédiaire, assure-t-on, de la famille régnante de Danemark, avait su ménager une rencontre entre les deux empereurs, à Dantzig, en septembre 1881 : « On avait parlé surtout du danger socialiste et de la nécessité de le combattre (2). » Le prince de Bismarck avait gagné, affirme-t-il, la confiance du nouvel empereur, et l'intimité imprévue entre les deux cours avait mis en méfiance l'Autriche (3). Le cabinet de Vienne, pour semer la zizanie, avait laissé paraître la fameuse dépêche de l'ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg : « La modération *inattendue* du prince de Bismarck a produit un bon effet sur le tsar et son ministre, M. de Giers. »

Formation de la Triple alliance.

Le prince de Bismarck n'était qu'à moitié rassuré; pour plus de tranquillité, il cherchait à compléter la combinaison à deux qu'il avait constituée au centre de l'Europe et à la transformer en une combinaison à trois. Il avait ouvert l'oreille aux avances, si longtemps déclinées, de l'Italie. « A la fin de décembre 1881, les représentants diplomatiques du roi Humbert à Vienne et à Berlin informaient les gouvernements des deux empires que l'Italie contracterait volontiers avec eux un traité d'alliance défensive (4). Les pourparlers étaient engagés aussitôt et ils étaient conduits avec tant de

(1) (Janvier 1882.) V. Mme Adam, *Le général Skobeleff* (p. 32).

(2) Simon, *Le prince de Bismarck* (p. 460).

(3) *Souvenirs*, t. II (p. 304).

(4) Baron de Stieglitz, *L'Italie dans la Triple Alliance* (p. 120).

secret que leur conclusion (20 mai 1882) devait coïncider bientôt avec la signature d'un traité de commerce franco-italien (15 mai 1882), sans que la France se doutât de la situation fâcheuse qui lui était faite. Déc. 1881.

Bismarck et la France.

De cet ensemble de circonstances, la tactique de Bismarck à l'égard de la France se dégage : travailler à rendre le nouveau cabinet Gambetta suspect à l'Europe (c'est précisément à cette date qu'il prononçait son fameux apophtegme où il comparait Gambetta au tambour dans une chambre de malade), mais ne pas pousser les choses au delà. Car la Russie, moins encore qu'en 1875, laisserait l'Allemagne menacer l'équilibre européen. D'autre part, exciter les méfiances russes en entretenant le bruit d'une entente étroite de la France avec l'Angleterre. La *Gazette allemande* de Vienne disait, sous une inspiration qu'il est facile de deviner : « Il y a quelque chose dans l'atmosphère qui indique une alliance des États libéraux. » Bismarck n'ignorait pas, d'ailleurs, que, sous les apparences de l'intimité, les relations des deux puissances passaient par une période de tension au sujet des affaires égyptiennes, et il comptait bien tirer parti de ces difficultés et les compliquer au besoin.

Les affaires d'Égypte.

Le *condominium* anglo-français en était à la crise inévitable de ces unions inégales et mal assorties. Les exigences du contrôle blessaient de nombreux intérêts particuliers. Or la France assumait bien légèrement tout l'odieux de la réforme, tandis que l'Angleterre s'appliquait à ménager le sentiment populaire. Par hostilité contre l'ingérence étrangère et pour d'autres raisons mal débrouillées, un certain esprit nationaliste se développait, notamment parmi les officiers des régiments tenant garnison au Caire. Sur l'attitude à adopter vis-à-vis de ce mouvement,

Déc. 1881.

il y avait dissentiment entre les agents français : M. de Ring, consul général, voulait l'encourager et s'appuyer sur le parti « national », pour faire échec à la prépondérance britannique. M. de Blignières, plus « européen » ou plus « financier », conseillait de réprimer, au besoin par la force, toute tentative de résistance à l'autorité combinée des deux puissances.

Insurrection d'Arabi pacha.

Pendant qu'on hésitait à Paris, le colonel Arabi se mettait à la tête d'une émeute (1er février) qui le rendait maître de la ville et lui donnait barre sur le gouvernement égyptien. M. de Ring fut rappelé ; M. de Blignières l'emportait. M. Barthélemy Saint-Hilaire, comptant sur une entente sincère avec l'Angleterre, avait affirmé plus que jamais l'autorité du *condominium*.

Mais les paroles prononcées à la tribune et les déclarations diplomatiques n'étaient pas suffisantes pour intimider les fauteurs du mouvement. Le 10 septembre, en l'absence des agents français, Arabi, à la tête des régiments, avait entouré le palais du khédive ; les colonels exigent immédiatement la destitution de tous les membres du cabinet Riza pacha, la convocation des notables, l'établissement d'une constitution et l'élévation à 18.000 hommes de l'effectif de l'armée, que les mesures de réformes avaient réduite à 4.000 hommes. Les seuls agents européens présents à leur poste et que put consulter le khédive étaient le contrôleur anglais, M. Colvil et M. Cookson, gérant du consulat général.

Le cabinet Chérif pacha

Le khédive accepta, avec une condescendance remarquable, les conditions du colonel Arabi et constitua un ministère nationaliste, à la tête duquel fut placé Chérif pacha. Celui-ci s'engagea à donner suite à toutes les revendications d'Arabi et de ses collègues.

Le *condominium* venait de recevoir le coup de

grâce. Par quoi serait-il remplacé? Un gouvernement « national », selon la fameuse formule « l'Égypte aux Égyptiens », paraissait impossible et, en tout cas, n'était nullement agréable aux financiers. Les révoltés eux-mêmes avaient plutôt une certaine tendance panislamique à s'appuyer sur la Porte, dont on trouvait la main dans les intrigues menées, alors, contre la France dans toute l'Afrique du Nord. Croyant l'occasion favorable, le sultan essayait de ressaisir son ancien héritage. Mais ni la France ni l'Angleterre n'entendaient laisser le moindre jour à cette intervention. Le *Times* parlait de confier un mandat européen à quelque puissance tierce, nommément l'Espagne. La politique française, conseillée par M. de Blignières, cherchait à restaurer tout simplement le *condominium* écroulé.

Ingérence de la Turquie.

L'automne de 1881 s'était employé à emmêler l'écheveau. Les deux puissances, d'accord pour écarter l'ingérence directe de la Turquie, se surveillaient l'une l'autre, tirant l'horoscope du parti nationaliste, soit pour l'enrôler, soit pour le combattre. Des commissaires turcs ayant été envoyés au Caire par le sultan, les cabinets de Paris et de Londres se mirent d'accord pour les faire surveiller par deux cuirassés, l'un français et l'autre anglais, détachés simultanément à Alexandrie. C'était un commencement d'action concertée (17 octobre 1881). Jamais les deux gouvernements n'avaient paru plus unis. Le *Foreign Office* avait proposé que les deux consuls généraux au Caire s'entendissent pour faire ensemble une communication au khédive et à Chérif pacha.

Démarche commune de la France et de l'Angleterre.

Ces agents avaient pour instructions communes de déclarer au gouvernement khédivial que les deux puissances l'aideraient à maintenir l'indépendance de l'Égypte, telle qu'elle était établie

Déc. 1881. en vertu des firmans du sultan; ils devaient employer leurs bons offices, en cas de besoin, pour arrêter toute tentative que feraient les envoyés ottomans en vue de contrôler l'action du ministre...

Par cette démarche, les commissaires turcs avaient été réduits à l'impuissance. L'Égypte était maintenue sous *la tutelle* combinée des deux puissances (1).

Réserves anglaises.

Pourtant, dans la note adressée le 4 novembre 1881 par lord Granville à sir Edward Malet, consul général au Caire, note communiquée au cabinet de Paris, certaines phrases prêtaient à des interprétations qui eussent dû ébranler l'optimisme de la diplomatie française. Il y avait à la fois des engagements et des réserves; le parti nationaliste pouvait y trouver soit des menaces, soit des encouragements.

Ces déclarations et ces démarches n'en liaient pas moins ostensiblement la politique des deux cabinets, et M. Gambetta ne pensait pas, assurément, qu'il innovât outre mesure lorsque, dans son premier entretien avec lord Lyons, il se posa comme partisan vigilant de l'entente confiante et, le cas échéant, efficace, entre les deux puissances.

Initiative de M. Gambetta.

L'entretien eut lieu le 14 décembre. M. Gambetta avait eu le temps d'étudier le dossier; il fit à l'ambassadeur un exposé à la fois exact et impressionnant de la situation créée au Caire par les actes d'Arabi et de ses collègues :

Une force peu redoutable en elle-même est absolument dépourvue de contrepoids; l'assemblée des notables qui se réunit n'est, en définitive, « qu'un assemblage d'hommes inexpérimentés sollicités en sens divers par toutes les rivalités qui se partagent l'Égypte ».

(1) Barthélemy Saint-Hilaire, *Fragments* (p. 351 et 372).

Prenant une initiative que les précédents autorisent, le président du conseil ajoute : Déc. 1881.

Il pourrait arriver que des circonstances étrangères à notre volonté vinssent ébranler le gouvernement du khédive. Serait-il prudent que la France et l'Angleterre se laissassent prendre au dépourvu par une catastrophe de ce genre?

Il précise :

Je pense qu'il serait utile que les deux gouvernements se missent d'accord, sans plus de retard, sur les moyens les plus propres à prévenir une crise, s'il est possible d'en empêcher l'explosion, soit à y remédier si elle est inévitable (1).

Cet entretien fut transmis à Londres par lord Lyons, et le fait incontestable, c'est qu'il fut considéré par le cabinet et le public anglais comme l'indice d'une politique nouvelle et particulièrement « entreprenante » (2).

A ce moment, M. Gladstone était premier ministre. Il avait affirmé, dans un discours récent, l'union cordiale des deux puissances. Mais le ministre des affaires étrangères, lord Granville, était un esprit timoré ; le sous-secrétaire d'État, sir Charles Dilke, avait des vues personnelles sur la question d'Égypte. Déjà la rédaction de la note du 4 novembre indiquait quelques réserves au sujet de l'application de l'entente cordiale. La réputation d'homme énergique et «allant», faite à M. Gambetta, le ton, le caractère de la conversation, des dessous financiers et internationaux, la connaissance où l'on était à Londres du peu de solidité réelle du cabinet Gambetta, enfin, la crainte de voir la France, à cette période critique, prendre le devant de la scène et mener le jeu, toutes ces raisons

Elle est mal accueillie en Angleterre.

(1) Lettre à M. Challemel-Lacour du 15 décembre 1881. *Livre jaune.*

(2) Sir Alfred MILNER, *L'Angleterre en Égypte*, trad. par MAZUC (p. 50).

Janv. 1882.

agirent probablement à la fois sur la décision du cabinet anglais; car, à la grande surprise de M. Gambetta, au lieu d'éveiller une vigilance active et confiante, sa démarche ne rencontra que réserve méfiante et précautionneuse. Le 23 décembre, lord Lyons lui répond :

... Le gouvernement de la reine est d'avis qu'il faut assurément rendre manifeste l'entente cordiale au sujet de l'Égypte, mais que, dans son opinion, il y a lieu de réfléchir mûrement pour déterminer la conduite à tenir au cas où les désordres se renouvelleraient.

M. Gambetta reçut cette réponse du gouvernement anglais, le 24 décembre. Il avait été averti déjà, par M. Challemel-Lacour, de l'impression produite à Londres. S'emparant de la déclaration de lord Granville « qu'il y avait lieu de rendre manifeste l'entente relativement aux affaires d'Égypte », il insista pour que « l'accord des deux puissances ne restât pas à l'état platonique »; désirant que l'on « poursuivît ensemble un but précis et déterminé », il proposa « comme première et immédiate mesure que les deux gouvernements chargeassent leurs représentants au Caire de donner effectivement à Tewfik pacha l'assurance de la sympathie et de l'appui de la France et de l'Angleterre et d'encourager Son Altesse à maintenir et à affermir sa propre autorité ».

Ce n'était plus qu'une simple manifestation assez analogue, en somme, à celle dont l'Angleterre avait pris l'initiative du temps de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Pourtant le cabinet de Londres marche encore à pas comptés. Le 6 janvier, lord Lyons dit à M. Gambetta :

L'Angleterre se réserve encore.

Le gouvernement de Sa Majesté adhère au projet de déclaration contenu dans votre note du 30 décembre dernier, avec cette

réserve qu'il ne doit pas être considéré comme s'engageant par là à quelque mode particulier d'action, si une action devait être trouvée nécessaire. Janv. 1882.

Que de précautions!

Le projet de note commune n'en est pas moins accepté. Elle est rédigée à Paris, télégraphiée par les deux gouvernements à leurs agents respectifs en Égypte. Ceux-ci déclarent, le 8 janvier, à Tewfik pacha que les gouvernements français et anglais considèrent le maintien de son Altesse sur le trône comme seul capable de garantir l'avenir de l'Égypte : Remise de la note commune.

Les deux gouvernements, étroitement associés dans la résolution de parer, par leurs communs efforts, à toutes les causes de complications intérieures ou extérieures qui viendraient à menacer le régime établi en Égypte, ne doutent pas que l'assurance publiquement donnée de leur intention formelle à cet égard ne contribue à prévenir les périls que le gouvernement du khédive pourrait avoir à redouter, périls qui, d'ailleurs, trouveraient certainement la France et l'Angleterre unies pour y faire face.

Ces derniers mots étaient une manière d'engagement, sauf, bien entendu, la réserve formulée sur « l'action » et le « mode d'action ». En somme, la note affirmait un accord qui devenait de plus en plus douteux. Lord Granville disait à M. Challemel-Lacour : « Ce qui importe le plus, ce n'est pas que le concert anglo-français soit réel, c'est qu'il soit apparent. »

La correspondance de M. Challemel-Lacour ne laisse pas de doute sur le peu d'enthousiasme de lord Granville; on sent, dans l'opinion anglaise, une méfiance qu'exprime l'article du *Times* du 4 janvier : Méfiance anglaise.

Les Anglais verraient avec une sérieuse inquiétude toute nouvelle immixtion dans les affaires intérieures de l'Égypte. L'idée d'une intervention militaire commune créerait les embarras les plus graves et ne serait, en tout cas, acceptée qu'avec la plus

Janv. 1882.

grande répugnance... Le débarquement prématuré de troupes étrangères serait, dans la situation actuelle de l'Égypte, une cause de désordres plutôt que d'apaisement et pourrait facilement conduire à des complications dont personne ne saurait prévoir l'issue. Nous le déclarons franchement et nettement, il ne faut pas s'attendre à ce qu'une alliance durable puisse se cimenter entre l'Angleterre et la France.

Émotion de l'opinion.

S'étonnera-t-on que, dans une situation si délicate et si ambiguë, l'opinion publique française, influencée par un travail occulte, s'affole tout à coup à l'idée du péril que « la témérité » de M. Gambetta fait courir à la paix générale? Le demi-succès qu'il a obtenu et sur lequel il compte pour attacher la politique française aux pas de la politique anglaise, lui est reproché comme une impardonnable imprudence. Le cliché est repris : « Gambetta, c'est la guerre! » A aucun moment depuis 1870, même en 1875, on n'avait vu dans les cercles, dans les bureaux de rédaction, dans les couloirs de la politique, une pareille agitation, une telle pusillanimité. Il n'est question que de cette note « audacieuse » [1], — la note commune, — « qui va mettre le feu aux poudres ».

L'Europe intervient.

Au même moment, l'Europe, mue par un ressort invisible, s'ébranle : on apprend que les cabinets de Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne et Rome se concertent. En réponse à une protestation de la Porte contre la note du 7 janvier, ils rédigent un memorandum commun destiné à Constantinople et qui les introduit en arbitres dans l'incident; ils déclarent que leur concert n'admettra pas qu'aucune atteinte soit portée au *statu quo* par l'action particulière des deux puissances. De toutes parts on voit grandir le péril, et le plus effrayant de tous, le péril européen.

(1) *Année politique*, 1882 (p. 32).

Le prince de Bismarck, consulté, a dit à M. de Courcel que sa seule crainte serait qu'une entente spéciale anglo-française, telle qu'elle est prévue dans la note collective, « ne produisît un conflit anglo-français »! Au fond, il était d'accord avec Londres (1).

Janv. 1882.

Prémices de l'abandon.

Donc, M. Gambetta, avec ses prévisions trop pessimistes et ses précautions trop promptes, est bien un trouble-fête en Europe. « Il bat le tambour. » A Paris, le parti des financiers, étroitement uni au centre, soutient dès lors catégoriquement la politique d'abandon gratuit qui l'emportera dans un lointain avenir.

L'occasion était-elle bonne pour que la France entrât énergiquement en action? Si ardent que l'on soit à revendiquer une politique extérieure digne et ferme, comment ne pas voir que les intérêts français en Égypte déclinent de jour en jour? Bientôt, il n'y aura plus là qu'un souvenir... L'Égypte ne saurait être, pour la France, un centre de colonisation... L'Angleterre absorbera peu à peu l'Égypte; une grande partie de la Dette restera sans doute la propriété de citoyens français; mais c'est à titre individuel que les négociants et créanciers ont désormais droit à la protection de la France. *Ils ne représentent plus une cause nationale...* (2).

Le système de l'abstention résignée est donc opposé à la politique « périlleuse » de M. Gambetta, périlleuse d'autant plus qu'elle devenait un embarras pour l'Angleterre par sa modération même. M. Gambetta n'avait pas oublié le mot de M. Thiers : « Surtout, n'abandonnez jamais l'Égypte! » On lui prouva qu'en France on n'est pas impunément le défenseur avisé des causes uniquement françaises (3).

(1) *La Question d'Égypte*, par M. C. de Freycinet (p. 219).

(2) *L'Année politique*, 1882 (p. 32).

(3) Aussitôt la chute de M. Gambetta (31 janvier), Arabi imposait à l'assemblée des notables la constitution nationaliste (proposée dès le 16 janvier), obtenait le renvoi de Chérif pacha, prenait lui-même le ministère de la guerre, mesures qui mettaient fin au contrôle. M. de Blignières donna sa démission le 5 février.

Janv. 1882.

III

L'activité ministérielle.

Quand les Chambres se réunissent (10 janvier), le cabinet Gambetta, par l'active fécondité de ses membres, est en mesure de présenter au parlement et au pays l'ensemble des travaux législatifs qui doivent mériter à ce parlement le nom de « réformateur ». Le système « opportuniste » se développe dans une série de projets de loi soit déposés, soit en préparation, qui jalonnent en quelque sorte le progrès démocratique, selon la formule : « union du peuple et de la bourgeoisie (1). »

Les plus importantes de ces réformes visent soit l'action du gouvernement et de l'administration, soit l'allégement des charges qui pèsent sur le pays, soit, enfin, l'organisation du corps social lui-même.

L'œuvre administrative.

Dans l'œuvre administrative proprement dite : création d'un ministère de l'agriculture et d'un ministère des beaux-arts ; réforme complète de la magistrature, non seulement par des modifications dans le personnel et la suspension de l'inamovibilité, mais par la refonte des cours et des tribunaux ; exécution stricte des lois concordataires, réorganisation de l'administration maritime, création du sous-secrétariat d'État des colonies distinct du ministère de la marine, création du sous-secrétariat d'état civil au ministère de la guerre, etc., etc.

(1) Pour le détail du programme qui, naturellement, ne put être qu'esquissé par le cabinet Gambetta, V. le chapitre du livre de M. Joseph Reinach, *Le Ministère Gambetta*, intitulé : *le Programme et les Réformes* (p. 168-338) ; et le texte des projets de loi et mesures projetées, dans *Discours* (t. X, p. 267 et suiv.).

Janv. 1882.

L'œuvre financière et économique.

Dans l'ordre financier, budgétaire et économique : conversion et unification de la dette nationale : dégrèvement agricole et projet d'organisation d'un crédit mobilier agricole ; projet d'impôt sur le revenu ; négociations engagées avec les compagnies de chemins de fer et projet éventuel de rachat. Dans l'ordre économique : libre-échange, conclusion des traités de commerce avec les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, l'Espagne, la Suisse, négociations très actives pour le renouvellement du traité de commerce avec l'Angleterre, etc.

Projets de réforme sociale.

Quant aux améliorations sociales : projet de réduction du service militaire à trois ans avec la constitution de cadres solides de sous-officiers ; projets de lois sur les caisses d'assurances, les agents commissionnés des chemins de fer, les invalides du travail, projet déposé par le ministre de l'agriculture favorisant les échanges parcellaires, projet de loi portant modification à la loi des sociétés en vue de réprimer des fraudes commises au détriment de la petite épargne (1) ; par-dessus tout, projet de loi Waldeck-Rousseau établissant la liberté d'association, c'est-à-dire autorisant les syndicats professionnels, sous la seule condition que l'objet de l'association et le principe de son organisation soient licites : enfin, projet de loi sur la transportation des récidivistes.

Impression produite par le labeur gouvernemental

Cet exposé suffit : l'impulsion donnée par un chef de gouvernement qui veut agir, menace les situations acquises, les intérêts particuliers, les routines, sans satisfaire les appétits et les exigences révolutionnaires. On peut s'imaginer l'émotion qui, du centre aux extrémités, se répand partout où il existe un siné-

(1) Le krack de l'Union générale avait eu lieu dans les derniers mois de l'année 1879 et motivait indirectement ces mesures.

Janv. 1882. curiste tapi, mais toujours tremblant, fonctionnaire ou rentier. Le parlement se sent-il l'énergie nécessaire pour afficher, avant même de pouvoir en aborder le détail, un tel programme? L'art du gouvernement est aussi l'art des préparations. Pourquoi alarmer et coaliser, par conséquent, toutes les parties de la nation hostiles aux réformes particulières et prêtes à se grouper contre la réforme générale?

M. Gambetta est résolu à peser de tout son poids. Dans les circonstances où il a accepté le pouvoir, harcelé par une opposition sournoise, il veut arracher les masques ou périr. Il sait bien que ses projets : réforme de la magistrature, rachat, conversion, impôt sur le revenu, vont ameuter contre lui toutes les oppositions de clocher. Mais justement sa thèse gouvernementale est que ces oppositions, il faut les briser. Son arme suprême, le rétablissement du scrutin de liste, il l'a toujours sous la main. Un instant il a paru y renoncer, mais il est décidé maintenant à la tirer du fourreau. Dans l'état de surmenage où on l'a mis, au milieu de la crise d'impopularité où la violence de la polémique le précipite, il préfère se colleter franchement avec ses adversaires, donner sa mesure, prendre la leur, l'emporter d'un seul coup ou tomber tout entier.

Il écrit, le 12 janvier 1882 :

L'orage s'amoncelle, les nuées s'épaississent; je compte bien que tout ce gonflement diluvien va crever dans quelques jours sur ma tête. Je poserai carrément la question, je jouerai franc jeu : quitte ou double. Ils passeront sous les fourches caudines ou je les abandonnerai à leur irrémédiable impuissance. Je me sens à la fois plus libre et plus résolu. La fortune prononcera (1).

(1) *Le Cœur de Gambetta* (p. 202).

Janv. 1882.

Au début de janvier avaient eu lieu dans un calme absolu les élections pour le renouvellement du tiers sénatorial. Ce fut un nouveau succès pour la République et, au fond, pour le ministère. Dans trente-trois départements, le « programme de Seine-et-Oise », rédigé par M. Léon Say selon les idées gambettistes (suppression de l'inamovibilité, revision limitée, scrutin de liste dans un délai plutôt rapproché), ce programme avait été accepté par les candidats et les électeurs (1).

Élections sénatoriales.

Dès le 14, M. Gambetta dépose sur la tribune « le projet de résolution tendant à la revision partielle des lois constitutionnelles ». C'est le champ clos du combat. Revision limitée, et, en somme, assez anodine ; mais l'exposé des motifs, long et diffus, annonce en débutant l'intention du président du conseil de régler par la constitution le mode de scrutin désignant la Chambre des députés, de même qu'y est réglé déjà le mode de scrutin désignant la haute Chambre.

Le projet de revision.

La revision proprement dite porte sur les points suivants :

Son caractère.

1° Modification au mode de scrutin pour l'élection des sénateurs : à l'avenir, le nombre des délégués des communes appelés à voter sera proportionnel au chiffre des habitants de chacune de ces agglomérations; la commune de 500 électeurs et moins ayant droit à 1 délégué, celles de 501 jusqu'à 1,000 à 2 et ainsi de suite jusqu'à Paris ayant droit à 855 délégués ; 2° Sénateurs inamovibles. Suppression du mandat viager, remplacé par un mandat de neuf ans; mais soixante-quinze sénateurs seront élus par le collège national composé des deux Chambres ; tous les trois ans, cent sénateurs « sortiront », dont soixante-quinze devront se représenter devant le collège départemental et vingt-cinq devant le collège national; 3° Droits de la Chambre haute en

(1) M. de Freycinet est élu à Paris sans opposition marquée du côté intransigeant. Le major Labordère est élu, également à Paris, comme une protestation contre le ministère.

Janv. 1882. matière budgétaire. Le Sénat n'a qu'un droit de contrôle; la Chambre issue du suffrage universel a le premier et le dernier mot; 4° Disposition constitutionnelle relative aux prières publiques : cette disposition est abrogée.

Le gouvernement demandait donc aux Chambres, par le texte de ce projet de loi, la réunion du congrès pour délibérer exclusivement sur la revision ainsi « limitée ». Le gouvernement ayant réclamé l'urgence, le projet est envoyé à l'étude d'une commission parlementaire qui, vu l'importance du sujet, comprend trente-trois membres. Toute affaire cesse devant cette unique affaire.

La commission d'examen est hostile.

La commission est nommée le 19 janvier. Elle est presque entièrement hostile au projet. La plupart des adversaires déclarés de M. Gambetta y figurent. Elle désigne pour son président M. Margaine et convoque immédiatement le président du conseil pour entendre ses explications.

Clameurs.

Le projet de loi a été accueilli par une levée de boucliers, à droite et à gauche. Pour les uns, on saccage tout, pour les autres, on tolère tout; les uns crient au vandalisme, les autres à la trahison. Mais les clameurs s'en prennent surtout au projet de scrutin de liste; cette fois, c'est bien la dictature, la dictature perpétuelle et constitutionnelle : — « M. Gambetta veut être le maître de la Chambre, dit un député du centre. Il faut choisir entre la Chambre et lui. »

L'hostilité est déclarée.

Toute l'antienne des vieilles calomnies et des vieilles injures est reprise en un chorus effroyable : ce n'est pas seulement la dictature, c'est la guerre, la spéculation éhontée, la ruine du pays, l'égorgement de la liberté. M. Wilson promène dans les couloirs de la Chambre sa barbe blonde et son rire sardonique. La belle et simple carrière de l'orateur dérange, depuis

l'empire, ses combinaisons ténébreuses. Il ne ménage plus rien, maintenant, car il faut vaincre : — « Le président de la République est contraire au projet. D'ailleurs, nous sommes prêts, le cabinet du lendemain est tout constitué. » Des conciliabules ont eu lieu. Les chefs des partis modérés et M. Jules Ferry lui-même y participent. Tous les mécontentements, toutes les ambitions déçues, toutes les prudences alarmées font cortège. Janv. 1882.

M. Gambetta écrit le 19 janvier :

Voici enfin que les nuages se dissipent et que je vois en face mes adversaires de tout ordre. Nous nous battrons en plein soleil. Quel beau terrain de bataille ils viennent de me livrer ! Il ne s'agit plus, en effet, en présence de cette explosion de haines et de sottises, de politique, de textes et de lois constitutionnelles, de droit public et de droit électoral ; il s'agit de deux intérêts supérieurs : Y aura-t-il, oui ou non, un gouvernement digne de ce nom ? Je leur dois des remerciements pour avoir institué et assuré au débat, à la crise, toute sa grandeur, toute son importance... Je me réjouis à l'idée de livrer un dernier et beau combat et, quoi qu'il advienne, de retrouver l'occasion de dire la vérité au pays. Et puis, et puis, je chanterai comme le prophète : *Liberavi animam meam*, j'ai affranchi, j'ai délivré ma vie. C'est le cœur joyeux que je vais au-devant de cette rencontre ; car, vainqueur, je les tiens ; vaincu, je me reprends.

Dans l'entretien qu'il avait eu avec la commission, le conflit s'était précisé : le gouvernement proposait la « revision limitée », visant, nommément, certains articles de la constitution. Par une contradiction assez étrange, la commission réclamait, pour le congrès, pleine liberté d'appréciation sur l'étendue de la revision, tout en énumérant les articles sur lesquels devait porter le débat. Chinoiserie parlementaire, mais tactique dangereuse par son ambiguïté même. D'autre part, le gouvernement insistait pour que le principe du scrutin de liste fût inscrit dans la constitution. La Le conflit se précise.

Janv. 1882.

commission était hostile. Le débat fut vif et pressant entre le président du conseil et ses adversaires de la commission :

M. Barodet : — Qu'arrivera-t-il si le congrès se déclare pouvoir souverain et ne se considère pas comme engagé par le vote des Chambres? — M. Gambetta. Le congrès se mettrait dans une situation révolutionnaire. Le troisième pouvoir de l'État interviendrait; ce serait au président de la République, gardien de la constitution, à aviser. — M. Clémenceau. Il faudrait alors que le président de la République trouvât un ministre pour contresigner ses actes. — M. Gambetta. Le président ne manquera pas d'en trouver...

Tempête dans la presse. Comment douter maintenant des projets du dictateur?... Apparemment avec le concours de M. Grévy.

Le débat.

Discussion publique le 26 janvier. Salle comble. Le corps diplomatique, les toilettes, un froufrou de curiosité et d'émotion. Comme dit M. Clémenceau, qui mène la bataille: « l'Anglais va voir égorger le dompteur. »

Choc immédiat entre le rapporteur de la Commission, M. Andrieux, et le président du conseil, M. Gambetta. M. Andrieux, ancien préfet de police, non apaisé encore de son récent échec, est un adversaire dangereux; manière brève, geste coupé et cassant, ton élégant et nerveux. C'est un machiavéliste raffiné, avec l'art de mettre le fer au bon endroit et d'enfoncer sans y toucher. Familier de l'Élysée, il joue, d'un air dépris et avec une audace avertie, la partie qui doit le mener aux hauts emplois.

Discours de M. Gambetta.

M. Gambetta est en forme, débarrassé du fatras dont sa thèse s'était alourdie dans les « exposés des motifs » et les « considérants ». Il lutte pour sa vie politique, pour son rôle historique. Désintéressé et plutôt dégoûté, il est plein de hardiesse et de superbe, sans

prudence pour lui-même et sans ménagements pour ses adversaires. Il tient bien en mains l'arme puissante et splendide des anciens combats, son éloquence.

Interrogé directement par le président de la commission, M. Gambetta monte à la tribune. Épaissi, mais alerte, le torse en arrière, la figure rouge au début, puis pâle, la main frottant la tribune dans ce geste élargi, d'abord et puis ramené sur lui-même qui est le sien, il parle. Il parle sur la « revision limitée », et bientôt sur le vrai débat, le débat personnel, à propos du scrutin de liste.

En ce qui touche la « revision nécessairement limitée », son bon sens aiguisé triomphe :

On vient dire : Nous reconnaissons la compétence absolue, définitive, complète du congrès ; nous reconnaissons la compétence absolue de chaque membre du Sénat et de la Chambre de soulever toutes les questions ; mais il y a une collection de parias parlementaires à laquelle nous ne reconnaissons ni droit ni qualité pour aborder les questions, ce sont les ministres.

Or, les ministres ont un rôle naturel, nécessaire, indispensable. C'est à eux qu'il appartient, en traçant les limites de la revision, de créer l'accord préalable entre les deux assemblées, accord sans lequel toute revision est impossible :

La constitution l'a prévu : car le sens de cet accord préalable, c'est de protéger l'assemblée la plus exposée, qui a la moins grande force numérique, contre les entreprises irréfléchies qui peuvent se produire.

Et alors, prenant à partie ses adversaires de l'extrême gauche et s'assurant sur le terrain de la République organique et constitutionnelle :

Contre le système conventionnel.

Je sais qu'une assemblée unique, n'ayant ni contrepoids ni frein, livrée à l'expansion de ses propres mouvements et de ses propres théories, est une doctrine encore caressée dans les rangs de la démocratie ; mais ce que je sais aussi, c'est que cette

Janv. 1882.

théorie succombe, à la lumière des événements, à l'expérience de chaque jour; celle que nous faisons depuis quinze jours démontre l'utilité, l'importance capitale dans une démocratie de l'existence d'une haute Chambre, ne fût-ce, Messieurs, que pour donner le temps de la réflexion à tout le monde.

Ainsi, la position adoptée par le cabinet, après mûre réflexion, est éclaircie : on sait où il est; mais avant de faire le grand effort de la journée, l'orateur aborde le sujet dont son auditoire est impatient; ce sujet, c'est lui-même. Paroles nombreuses et sincères, où tressaille de la vie vivante; déchirements de pensée; morceaux d'âme pantelants!

Le cri personnel

Messieurs, je veux m'expliquer devant cette Chambre; car, de toutes les douleurs qu'on peut ressentir dans la vie politique — et Dieu sait s'il m'en a été épargné! — il y en a une que je ne peux supporter et subir en silence : c'est d'être présenté au parti républicain tout entier comme un homme qui méditerait de se séparer et de s'écarter de lui. Et par qui donc pourrait-on espérer de remplacer la force et l'honneur du parti républicain dans la nation? Est-ce qu'on osera venir à cette tribune et dire que j'ai, sous la suggestion de je ne sais quelle passion personnelle, par je ne sais quelle avilissante pensée, qu'on décore du nom de dictature et qui ne serait que la risée du monde si je pouvais descendre jamais à la conception d'une pareille et si misérable idée... *(Triple salve d'applaudissements.)*

Messieurs, il y a des heures dans la vie où il faut que tout soit apporté sous le regard vérificateur de la France. Vous me connaissez avec mes défauts, et j'ose dire aussi avec la passion que j'apporte au service de la démocratie. Qu'ai-je fait? J'ai fait ce que j'ai pu... *(Interruption.)* J'ai partagé, vous l'avez tous vu, et je puis bien dire que, des adversaires généreux et loyaux qui sont là peuvent l'attester, j'ai partagé avec vous la lutte au grand jour, contre les adversaires de la République que j'ai combattus, non à cause de leurs personnes, non à cause de leurs doctrines, mais parce qu'il m'apparaissait, comme il m'apparaît encore, que leur triomphe n'était pas compatible avec la liberté, la prospérité et la grandeur de la France moderne. Messieurs, nous nous sommes débarrassés de nos adversaires; il nous reste à nous gouverner nous-mêmes *(profond mouvement)*, à lutter contre les incessantes causes de

division qui nous assiègent, à dépouiller la préoccupation des personnes pour ne voir que le pays... Janv. 1882.

L'émotion est à son comble. On dirait que l'homme est redevenu le maître et qu'il l'emportera, cette fois encore ; mais les passions veillent, les interruptions se pressent. L'orateur s'épuise à dominer le bruit. A un moment il s'écrie, comme si la victime était déjà prête pour le sacrifice :

J'ai formé le dessein aujourd'hui de ne répondre à aucune interruption... C'est peut-être l'embarras que j'éprouve, mais enfin je subirai encore cette humiliation...

Que de retours cependant, que de mots émus et vibrants, avant d'arriver au passage capital qui pose le dilemme et qui, bravement, évoque la figure du personnage qui veille, de l'Élysée... N'est-ce pas là, en effet, tout le sens caché de ce débat constitutionnel, dont la Chambre est l'arbitre? A l'adresse de l'Élysée.

J'ajoute un mot, parce que c'est le mot de la situation : je dis que, pour mener à bien ces diverses réformes, ces réalisations législatives que nous allons vous proposer, pour les réaliser sans embarras, sans difficulté, avec promptitude, il est nécessaire pour tout le monde, pour le pays comme pour vous-mêmes, de répéter ce que je disais il y a un an. On me disait : Changez votre pouvoir occulte en un pouvoir réel ; et je répondais à cette tribune : Changez la législation électorale et je suis prêt ! Quand on m'a fait appeler, j'ai dit à celui qui dispose de l'existence ministérielle, avant que votre propre prérogative, Messieurs, ait été mise en mouvement : « A votre appel je pourrais répondre que, du moment que la Chambre n'est pas élue au scrutin de liste, je me récuse. » J'aurais pu tenir ce langage, je ne m'en suis pas reconnu le droit... Mais j'ai la conviction intime et profonde, quand je vous résiste, quand je lutte contre vous, d'être dans le douloureux, mais impérieux devoir de vous déclarer que c'est une nécessité de gouvernement.

Enfin la péroraison, où l'orateur se découvre pleinement, faisant appel à la confiance, non pas à la con- Appel à la confiance

Janv. 1882. fiance parlementaire qui encombre les ordres du jour, mais à la confiance qui lie les hommes aux hommes, qui engage la vie et l'honneur :

Je ne puis mettre en face de vos appréhensions que ma loyauté, que la sincérité de mes paroles, que les projets que nous avons préparés, enfin que mon passé *(vifs applaudissements)*, et je fais appel à vos consciences... Oui, je crois que cette légion républicaine avec laquelle j'ai débuté, avec laquelle j'ai passé à travers les luttes et les épreuves, ne nous fera pas plus défaut au jour du succès qu'elle ne nous a fait défaut au jour de la bataille. Dans tous les cas, ce sera sans amertume, sans l'ombre d'un sentiment personnel blessé que je m'inclinerai sous votre verdict. Car, quoi qu'on en ait dit, il y a quelque chose que je place au-dessus de toutes les ambitions, fussent-elles légitimes, c'est la confiance des républicains, sans laquelle je ne pourrai accomplir ce qui est — j'ai bien quelque droit de le dire — ma tâche dans ce pays, le relèvement de la patrie.

Des applaudissements éclatent, retombent et reprennent. La Chambre soulage son anxiété intérieure et sa conscience bourrelée, en acclamant l'orateur. Mais c'est à l'artiste que vont ces acclamations, non à l'homme et au chef. Ceux qui lisent sur les visages fermés comprennent qu'il est sacrifié. Quand il regagne le banc, où il tombe épuisé, il peut dire, comme le Pharaon des stèles : — « Mes archers et mes chars m'ont abandonné! »

M. Andrieux est à la tribune. Son intervention a pour effet de couper et de cisailler l'émotion. Après quelques épigrammes acérées, il ramène la discussion au point précis où elle permet la coalition de tous les adversaires du cabinet :

Nous déclarons qu'il n'y a plus qu'un seul point en discussion : c'est la question du scrutin de liste à introduire dans la constitution. Il s'agit de savoir si le gouvernement persiste à poser, sur ce terrain, la question de confiance. Et quand, sur cette résolution ainsi précisée et expliquée, la Chambre aura

prononcé, il n'y aura plus d'équivoque : le devoir de chacun sera nettement tracé.

M. Gambetta a reconnu le piège. Quoi qu'en dise M. Andrieux, il y a une autre question : celle de la « revision limitée » ou « non limitée », et il demande la priorité sur ce point, espérant obtenir ainsi, peu à peu, le vote des autres articles.

Une question de priorité décidera donc, une fois de plus, du sort des institutions. On vote sur ce texte : « *Il y a lieu à revision des lois constitutionnelles.* » Le gouvernement considérait cette formule comme favorable à la revision illimitée et, par conséquent, en demandait le rejet. La Chambre ayant, au début de la séance, écarté la proposition Barodet, il semble que le résultat soit certain.

Par 268 voix contre 218, le texte proposé par la commission, le texte qui réclame la « revision illimitée », est, cette fois, adopté par la Chambre. 62 députés se sont déjugés, séance tenante, pour faire pièce au gouvernement. C'est donc bien un vote hostile, directement hostile à M. Gambetta, toute question de doctrine mise à part. Le gouvernement battu.

M. Gambetta et ses collègues quittent immédiatement la salle des délibérations.

Le *Journal des Débats* écrivait le lendemain ;

Le dissentiment entre le ministère et la Chambre était trop profond pour être susceptible d'accommodements.

Et la *République française*, en réservant l'avenir :

Les députés voulaient M. Gambetta au pouvoir puisqu'ils ne le voulaient pas ailleurs ; mais ils entendaient qu'une fois à la présidence du conseil, il se contentât de ce titre sans gouverner et sans appliquer ses idées politiques. Seul, croyons-nous, M. Gambetta comprit cette équivoque... Désormais, elle n'existe plus. Quand, à l'avenir, on s'adressera à M. Gambetta, on saura

Janv. 1882.

qu'il faut le prendre tel qu'il est, avec son programme de réformes profondes dont le scrutin de liste est la condition essentielle.

Démission de M. Gambetta.

Le soir même, il y avait dîner à l'Élysée. M. Gambetta rentra au quai d'Orsay pour signer sa démission et celle de ses collègues qu'il porta au président de la République.

Le lendemain, à la première heure, M. Gambetta écrivait du quai d'Orsay :

Voilà bien la date prévue et bénie pour la délivrance; je la sentais venir, je la saluais dans mon cœur, la date libératrice... Tout ce qui arrive doit arriver pour la leçon de l'avenir. Je ne me plains pas, parce que je devine que le pays en sera mieux éclairé et que, dans quelques années, il pourra faire justice et reprendre la vraie tradition. Hier soir, j'ai eu les prémices de la vengeance, bien que ce mets délicat doive se manger froid. La mine des vainqueurs était absolument lugubre; je te laisse à penser si j'ai abusé de ma gaieté. Je suis sorti par la grande porte; ceux qui vont entrer seront obligés de passer sous la petite.

Sa satisfaction était sincère. Il avait déchiré l'équivoque, s'était délivré des entraves où les événements, l'intrigue et sa propre témérité l'avaient embarrassé. Il attendrait son heure, — si l'heure devait se présenter jamais.

Il ne sentait pas encore que sa destinée était accomplie, ou, s'il éprouvait en lui-même cette lassitude de tout l'être qui avertit de l'inutile effort, il ne voulait pas céder encore et gardait la foi des optimistes, celle qui ne tombe qu'avec la vie. Son corps était épuisé, son âme meurtrie, son cœur déchiré : mais la passion, l'enthousiasme de l'action qui le possédaient, saisissaient encore l'avenir.

La chute connue, il n'y eut qu'un cri dans la presse républicaine de province, une surprise ironique dans l'opinion étrangère. Ces Français n'en feront jamais

d'autres. Ils élèvent une idole pour l'abattre dès qu'ils l'ont dressée sur l'autel...

M. Gambetta partit pour Nice et, de là, pour l'Italie, pendant que se constituait rapidement le cabinet du 30 janvier, celui dont on annonçait la formation avant le vote de la Chambre : le « grand ministère » sans le grand homme : les « présidents » sans « le président ».

Le second ministère Freycinet.

Présidence du conseil et Affaires étrangères : M. de Freycinet.

Intérieur : M. René Goblet, député ; sous-secrétaire d'État : M. J. Develle, député.

Finances : M. Léon Say, sénateur.

Justice et Cultes : M. Humbert, sénateur ; sous-secrétaire d'État : M. Varambon, député.

Instruction publique et Beaux-Arts : M. Jules Ferry, député ; sous-secrétaire d'État : M. Duvaux, député.

Guerre : Le général Billot, sénateur.

Marine et Colonies : M. l'amiral Jauréguiberry, sénateur ; sous-secrétaire d'État aux colonies : M. Berlet, député.

Travaux publics : M. Varroy, sénateur ; sous-secrétaire d'État : M. Rousseau, député.

Commerce : M. Tirard, député.

Postes et Télégraphes : M. Cochery, député.

Agriculture : M. de Mahy, député.

C'était un cabinet selon le cœur de M. Jules Grévy, terne malgré la valeur de plusieurs de ses membres, impuissant parce que les diverses politiques qui y étaient représentées s'annulaient. M. Léon Say, qui s'était fait prier, avait dicté le programme purement négatif : « Ni conversion, ni rachat, ni emprunt. Les nations ne vivent pas seulement de politique, elles

Janv. 1882. vivent aussi d'affaires et d'intérêts matériels, etc., etc. » On réclamait la revision de la constitution, mais sans conviction. Il n'était plus question du scrutin de liste.

La nouvelle Chambre ne demandait qu'à vivre, maintenant qu'elle avait détruit les raisons de sa vie. Quant au cabinet, il suffisait qu'il durât pour ménager à la fois les calculs et les transitions...

CONCLUSION

L'échec du cabinet Gambetta coupe les ailes à l'espérance et déconcerte la logique des événements. Au cours des années suivantes, le détail des querelles intérieures est si pauvre qu'il mérite à peine d'être relevé. L'œuvre patriotique ne sera reprise que sous le ministère Ferry et l'œuvre démocratique que beaucoup plus tard.

Le principat de M. Grévy.

Le principat de M. Jules Grévy est, en somme, une restauration médiocre du régime bourgeois. Diminuée par cette direction déprimante, la France assiste d'abord à l'échec de sa politique séculaire dans l'Orient méditerranéen. Une phrase de M. Clémenceau, prononcée le 29 juillet 1882, résume la philosophie du système et décide de la non-intervention, soit en Égypte, soit sur le canal de Suez, soit ailleurs :

> Ma conclusion est : l'Europe est couverte de soldats, tout le monde attend. Les puissances réservent leur liberté pour l'avenir ; réservons la liberté de la France.

Ceci est dit à l'heure même où il faut prendre un parti. Le 11 juin, une émeute, suite du mouvement militaire et panislamique, avait éclaté à Alexandrie ; plusieurs Européens avaient péri.

1882. L'Angleterre, si timorée quelques mois auparavant, déploie soudain cette énergie réaliste qui lui assure si souvent le succès. La politique française est timide et entravée : c'est le moment de couper le fil.

Bombardement d'Alexandrie.

Le 11 juillet, l'amiral français commandant la division qui avait été envoyée dans les eaux d'Alexandrie de concert avec une division anglaise, est sommé par l'amiral Seymour de participer aux opérations contre la ville. Or, l'amiral Conrad lève l'ancre, conformément à ses instructions.

Fin du condominium.

L'Angleterre, désormais maîtresse et seule maîtresse des événements, débarque des troupes, s'empare de l'autorité effective. Bientôt, avec le concours de Chérif pacha, elle abolira le contrôle à deux.

Dès le 1er juin, un article de la *République française* avait prédit les conséquences de la politique d'abstention :

En perdant l'Égypte, nous perdons, en outre, notre influence dans la Méditerranée. Au delà de Gabès, on cessera de compter avec nous. L'Angleterre, qui est si loin de la Méditerranée, y possédera Gibraltar, Malte, Chypre ; elle aura la haute main sur le canal de Suez, jusqu'au jour où la dislocation de l'empire ottoman lui donnera bien plus et bien mieux. Ce jour-là, condamnés à une irrémédiable décadence, nous nous demanderons s'il ne faut pas évacuer Constantine et Oran pour nous concentrer à Alger.

Interventions de M. Gambetta.

M. Gambetta intervient deux fois : le 1er juin, pour dénoncer les conséquences de la politique d'abstention, qui cherchait alors à se réfugier dans le concert européen :

Vous avez dû livrer à l'Europe le secret de vos faiblesses. Il suffira de vous intimider pour vous faire consentir.

Et, une seconde fois, le 18 juillet, au lendemain de l'étonnant départ de l'amiral Conrad, il définit, en ces

termes, la politique de l'entente à deux, telle qu'il la concevait en Égypte : 1882.

Précisément, et je livre toute ma pensée, car je n'ai rien à cacher, précisément, ce qui me sollicite à l'alliance anglaise dans le bassin de la Méditerranée et en Égypte, c'est ce que je redoute le plus, entendez-le bien, — outre cette rupture néfaste, — c'est que vous ne livriez à l'Angleterre, et pour toujours, des territoires, des fleuves et des passages où votre droit de vivre et de trafiquer est égal au sien.

Paroles prophétiques et qui complétaient cette vue si juste de psychologie internationale :

Soyez convaincus que les Anglais, en bons politiques qu'ils sont, n'estiment que les alliés qui savent se faire respecter et compter avec leurs intérêts (1).

Chute du ministère Freycinet.

C'était la dernière fois que M. Gambetta se faisait entendre à la tribune. Ses amis et lui votèrent, quelques jours après, contre le cabinet Freycinet dans le scrutin qui refusa au ministère les nouveaux crédits nécessaires pour une action concertée avec l'Angleterre sur le canal de Suez ; ce vote mit fin aux velléités suprêmes d'intervention en Égypte et renversa le cabinet (29 juillet).

Le cabinet Duclerc.

M. Duclerc, qui succéda à M. de Freycinet, était des amis personnels de M. Gambetta. Une sorte de détente parut se produire, sous ce cabinet, dans les préventions qui poursuivaient l'illustre orateur. La Chambre était accablée et découragée de sa propre impuissance. On ne sait si l'avenir n'eût pas donné raison à ceux des partisans de M. Gambetta qui n'avaient pas désespéré.

(1) Ce discours, plein d'une émotion contenue, fut prononcé par M. Gambetta le jour même où mourait sa mère qu'il adorait. Il quitta le Palais-Bourbon pour assister aux derniers moments. V. *Le Cœur de Gambetta* (p. 308).

1882. Assidu au Palais-Bourbon et aux bureaux de la *République française,* il reprenait l'existence affairée et directrice qui avait été la sienne à la présidence de la Chambre. Il attirait tous les regards. Mais son corps s'affaiblissait visiblement. A demi couché sur un sofa, souvent il portait la main à la ceinture, en répétant, devant ses intimes : — « Ils ne savent pas ce que je souffre ! » Et puis, il se relevait, emporté par la nécessité d'agir et le tourbillon d'une vie qui ne devait lui laisser jamais de repos.

M. Gambetta malade.

Ses derniers projets.

Le 6 juillet, il avait défendu devant la commission spéciale son projet de loi sur l'armée. De quel ton découragé il écrivait, à cette date :

Je juge bien misérable de me dérober à mon vrai bonheur pour le sacrifier aux décevantes chimères de la politique. J'ai, cependant, accompli une assez utile besogne depuis deux jours : j'ai fait approuver par la commission de la Chambre mon projet de réorganisation militaire et je tiens encore, par ce dernier lambeau, aux intérêts de la patrie ; je livrerai ce dernier combat et, si j'échoue, je saurai me résigner à ne plus fatiguer mes aveugles contemporains de mes projets de restauration nationale.

Le patriotisme sait se taire, comme disait M. Gambetta, le 18 juillet : « Puisqu'on passe son temps, de nos jours, à pleurer sur des faits accomplis !... »

Il n'avait plus qu'une pensée, réaliser cette union qu'une raison mystérieuse retardait depuis si longtemps :

Quand tu le voudras, ma chère femme, écrivait-il à son amie, nous mettrons à profit les inventions de notre code civil, ici ou au delà des frontières, à ton choix. Je ne serai jamais satisfait de cœur et d'âme que le jour où tu porteras le titre de cette union indissoluble qui nous lie à jamais.

Il voulait et elle ne voulait pas. Ce drame appartient à l'histoire intime. Enfin, pendant les vacances, sa

volonté paraît l'emporter : le mariage est décidé. Il écrit le 21 septembre : 1882.

Je compte bien que tu es déjà installée à Ville-d'Avray, que tu y passeras les quinze jours de la séparation, que tu y présideras à la rigoureuse exécution des travaux et que tu seras, comme il convient, une maîtresse de maison, préludant ainsi au rôle définitif qui t'attend et le plus vite possible.

C'est dans ce bonheur, si ardemment, si follement convoité, qu'il veut cacher sa vie blessée :

Je m'assure de plus en plus de mon bonheur. Je me réjouis d'avoir si bien choisi ma compagne, et j'ai hâte d'aller retrouver celle d'où dépend toujours la félicité de ma vie, le calme de mon cœur et l'ineffable jouissance de posséder un trésor inappréciable.

M. Gambetta aux Jardies.

Il rentre à Ville-d'Avray au début d'octobre : la modeste maison des Jardies, qu'avait habitée Balzac, est prête. Le mariage est annoncé aux quelques amis intimes. M. Gambetta prolonge son séjour à la campagne et y voit arriver l'hiver. Le 27 novembre, à onze heures moins le quart du matin, un coup de revolver manié imprudemment le blesse à la main droite : la balle a pénétré dans la paume, au-dessous du pouce ; elle a suivi l'avant-bras et est ressortie sur la face interne à quelques centimètres au-dessus du poignet.

Au bout de trois semaines, le blessé paraît guéri. Mais, le 16 décembre, M. Gambetta commence à souffrir au côté droit du ventre. Une pérityphlite, suite d'une appendicite, se déclare. Une intervention chirurgicale eût, peut-être, sauvé le malade : on hésita.

Mort de M. Gambetta.

La perforation intestinale amena la mort le 31 décembre 1882, quelques instants avant minuit. Le héros n'avait pu franchir le seuil de cette fatale année. Il avait quarante-quatre ans.

Paris et la France firent à Gambetta des obsèques

1883. dignes d'une si belle existence. Le corps fut enveloppé d'un drapeau tricolore avant d'être déposé dans le cercueil. Il fut transféré à Paris, au Palais-Bourbon, accompagné de la famille, des amis, au premier rang, le plus cher, M. Spuller. Pendant trois jours, des délégations venues de toute la France, le veillèrent dans la salle des fêtes, transformée en chapelle ardente. Le 4 janvier, vers trois heures, Victor Hugo, avec ses petits-enfants, vint saluer le cercueil. Une foule innombrable, un cortège ininterrompu défila jour et nuit. La façade du Palais-Bourbon était tendue d'un voile de crêpe.

Ses funérailles. Les obsèques eurent lieu le 7 janvier 1883. Le char funèbre, portant seulement, sur le drap mortuaire, la couronne rouge offerte par la ville de Thann, fut disposé par Bastien Lepage. Des fleurs, des adresses, avaient été envoyées des départements, des colonies et de nombreux pays étrangers. Devant la mort, on ne se souvenait plus que des services, et tous les cœurs français saluaient le « grand patriote ».

M. Jules Grévy se fit représenter par le général Pittié. Le char s'ébranla à huit heures du matin et s'achemina vers le Père-Lachaise, en suivant la place de la Concorde, la rue de Rivoli, la rue de Turbigo et la rue de Charonne. Le convoi s'étendit sur Paris comme une écharpe de deuil. La population se pressait sur les trottoirs, sur les maisons, sur les arbres, sur les toits. On n'arriva au cimetière qu'à la nuit tombante. L'émotion était poignante, indicible.

Au Père-Lachaise, des discours furent prononcés par M. Brisson, M. Peyrat. Le vieil Henri Martin pencha son grand corps voûté et accablé sur le cercueil : il plaignit « cette destinée épuisant, en quatorze rapides années, trois phases dont chacune eût suffi à créer une

gloire ». Il répéta le mot qu'un illustre royaliste avait dit d'un illustre révolutionnaire : « Il était magnanime. » L'historien apportait le jugement de l'histoire. 1883.

La foule redescendit et se dispersa dans la nuit, emportant la douleur et comme le remords de cette carrière si tôt brisée. Pourtant elle ne connaissait que les titres publics et elle n'avait pas le secret de cette existence si cruellement écartelée entre la gloire et l'amour.

Fin de l'âge héroïque.

La chute et la mort de M. Gambetta achèvent la première période de l'histoire de la troisième République en France, celle qu'il appela lui-même « l'âge héroïque ». Durant ces douze années, il avait été le témoin et l'un des principaux acteurs des événements : chute du second empire, guerre contre l'Allemagne, Commune de Paris, échec de la royauté des Bourbons, constitution de 1875, Seize Mai, fondation de la République parlementaire. Son rôle dans ces circonstances extraordinaires avait été plus considérable même que celui de M. Thiers : car il avait été l'homme de la guerre et l'homme de la paix. Au gouvernement de la Défense nationale et à la tête du parti républicain, il avait accompli, si jeune, le cycle entier d'une carrière d'homme d'État. Il avait un cœur noble, le don du commandement et un génie spécialement organisateur. Son éloquence était faite de la chaleur de son âme et de l'opportunité de son action.

Il avait expliqué cette génération à elle-même. La France avait compris, en écoutant ses harangues, ce qu'elle était et ce qu'elle voulait. Étrange et rare lucidité, capable de lire la psychologie obscure des

1883. foules et de discerner le présent comme le verra l'avenir! Nul n'est, sans doute, prophète en son temps ni en son pays : mais de tels hommes sont de ceux qui entraînent les foules et font avancer l'histoire.

La République démocratique. Cette époque, ainsi révélée à elle-même, fonda la « République démocratique ». Elle y cherchait « l'alliance de la bourgeoisie et du peuple », faisant très large, dès le début, la part du peuple.

Ce qui distingue ces fondateurs, c'est qu'ils eurent la volonté et l'art de ménager les transitions; ils s'appliquèrent à utiliser les assises séculaires et à ne pas déranger les cadres établis de la société française : révolutionnaires en prudence et douceur.

De 1851, ils avaient conservé cette sagesse : la crainte des réactions, suite des actions téméraires. Ils s'efforcèrent d'habituer la France à la liberté et l'Europe à l'exemple unique d'une grande puissance républicaine.

Depuis le jour où M. Thiers fut qualifié par l'Assemblée nationale « chef du pouvoir exécutif de la République française » jusqu'au jour où M. Jules Grévy fut élu président de la République définitivement constituée, ce fut dans le parti extrêmement nombreux, ardent et divisé, qui avait pris le pas de M. Gambetta, une dépense ininterrompue et presque surhumaine de patience, de tact, d'endurance et d'ingéniosité. Le courage civique et l'éloquence s'y employèrent par surcroît. Cette étonnante autorité sur soi-même de la partie la plus active du peuple ne fonda pas seulement la République, elle releva la nation.

La République s'attarde. Après l'élection de M. Jules Grévy, il y eut une sorte de relâchement. On s'attarda sur les positions

conquises. Or, la politique n'est pas une tente pour le repos. L'idéal démocratique, tant prôné, fut négligé. La chute précipitée de M. Gambetta, les discussions mesquines qui suivirent, trompèrent les pronostics favorables qui avaient accompagné l'avènement du régime. Seule, la poigne vigoureuse de M. Jules Ferry le releva; mais il se laissa retomber bientôt dans les divisions, l'indiscipline et l'incohérence. 1883.

Certaines fautes plus graves eurent des suites plus fâcheuses encore. Le système ne sut pas se garder de son plus dangereux écueil, la corruption, et M. Jules Grévy, en dépit de sa circonspection, assista à la banqueroute de cette ère néo-bourgeoise que son élection avait inaugurée en antagonisme avec la conception plus large de M. Gambetta. Un dangereux écueil.

Les masses populaires se jugèrent trompées. Quand les scandales éclatèrent, elles alléguaient leur déception en acclamant un « cheval noir ».

Plus tard, malgré l'honnête liquidation à laquelle présida la loyauté de M. Carnot, elles rompirent le pacte conclu, à grand'peine, par l'opportunisme pour entrer dans les voies périlleuses de la République sociale, dont des défections bien inattendues hâtèrent l'avènement. La République sociale.

La République se fût-elle arrêtée plus longtemps au stade « démocratique » tel que l'avait indiqué M. Gambetta? C'est la question que la mort de cet homme d'État et la dispersion de son escorte ont laissée sans réponse.

On espérait beaucoup de son autorité, de son dévouement, de son coup d'œil, de son savoir-faire. Mais sa confiance en ses propres forces, sa promptitude, sa « superbe » croissante n'étaient pas toujours en harmonie avec la déférence pour le suffrage populaire qui

1883. était le principe même de son gouvernement. Il n'avait pas la volonté, mais parfois le geste du « dictateur ». Et les régimes égalitaires sont ombrageux.

La méfiance égalitaire.

Après lui, les équipes politiques, incessamment renouvelées par une suspicion qui ne veut laisser durer personne, se bousculent les unes les autres et se remplacent précipitamment au pouvoir, mal préparées, mal averties, souvent médiocres.

Ses adversaires survivants deviennent, à la fin, ses successeurs. Les temps et l'évolution des idées ont porté vers de nouveaux rivages les destinées de cette République qu'il avait fondée. La République sociale, arrivée aux affaires à l'heure où le siècle finit (juin 1899), aura dépassé ses promesses si elle fait le bonheur du peuple sans porter atteinte à la grandeur et à la prospérité de la nation...

L'œuvre de la génération de 1870.

La génération de 1870 s'était donné à elle-même une autre tâche, le relèvement du pays, tombé si bas en 1871. Elle a reconstitué l'armée, restauré les finances, perfectionné l'outillage national, illustré le pays par ses titres scientifiques, littéraires et artistiques, assisté dignement et même fructueusement aux assises de Berlin, ouvert les voies de la politique coloniale.

Par contre, elle ne sut pas ménager sagement les ressources abondantes que son propre labeur lui fournit : si elle n'aggrava pas, elle ne répara pas la diminution nationale : elle perdit une partie de son héritage séculaire dans la Méditerranée, ne le compensant qu'insuffisamment par l'occupation de la Tunisie et la fondation de Bizerte en face de Toulon. L'empire colonial reconstitué au Tonkin, au Congo

à Madagascar, dans l'Afrique du Nord, maintient dans l'univers la gloire du nom français; mais c'est seulement après de longues incertitudes que l'alliance russe rétablit l'équilibre européen rompu par l'erreur impériale. 1883.

La troisième République a pris rang en Europe.

Tout pesé, la troisième République, avec les alternatives inhérentes aux choses humaines, — chargée du legs à jamais déplorable que l'empire lui avait laissé, — a conquis pour la France, en Europe et dans le monde, la place que ni la première ni la seconde n'avaient pu obtenir. Sans jactance et sans fausse honte, elle s'est imposée; elle s'est fait aimer par les peuples et écouter par les rois; elle n'est pas l'arbitre des combinaisons politiques, mais elle a été souvent la maîtresse des conciliations et l'ouvrière de la paix. C'est là, peut-être, son plus beau titre.

La France a vécu, maintenant, quarante ans sous son égide. Aucun des régimes antérieurs, depuis plus de deux siècles, ne soutient, devant l'histoire, la comparaison.

La nation se realise « France ».

Ces grandeurs et ces faiblesses, ces gloires et ces tares, — intérieures et extérieures, — étaient en germe dans les événements qui présidèrent à la naissance de la troisième République. Les fées favorables et contraires étaient assises à son berceau. Ses déchirements viennent du long conflit de sa parturition contrastée : elle n'a pas encore rejeté le délivre de ce laborieux enfantement. Née et grandie dans le sang, longtemps combattue, acceptée à peine, même après que la génération de ses fondateurs a disparu, elle subit l'empreinte de cette fatale hérédité.

La nation semble, sous sa loi, plus énervée, plus indocile et plus téméraire; mais elle est aussi plus

1883. ardente, plus sincère et plus vibrante : elle se réalise *France*.

Cette trépidation anxieuse, ce labeur acharné, ces heureuses souffrances d'un peuple et d'une époque, ne sont pas en pure perte s'ils ont répandu dans le monde l'idéal inscrit si haut par ces fils de la Révolution qui ont rêvé d'une humanité libre, juste et sage dans la fraternité.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

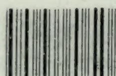
CHAPITRE IX

CHAPITRE X

ERRATA DU QUATRIÈME VOLUME

Page 173, ligne 11, au lieu de : amare, lire *amari.* — Page 195, ligne 15, au lieu de : Germain Casse, lire *Henri Germain.* — Page 368, ligne 7, en tête de la phrase : supprimer *lord.* — Page 375, ligne 14, lire : *Le traité du 30 mars 1856 avait interdit à chacune des puissances d'entretenir,* etc.

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou, 11, rue Guiraude


a39003

002669827b

